



**Révision du SCoT Sud Yvelines**  
**Dossier d'Arrêt**  
**Rapport de Présentation**  
**1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL**



# INTRODUCTION

## Une longue genèse du SCoT

- Le Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCoT du Sud-Yvelines (SMESSY) a prescrit le 21 mars 2013 l'élaboration d'un SCoT pour le Sud-Yvelines, regroupant les collectivités suivantes :
  - La Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline (CCPFY), 22 communes 12 sur le canton de Rambouillet, 9 sur celui de Saint-Arnoult-en-Yvelines et 1 sur le canton de Chevreuse, 54.000 habitants ;
  - La Communauté de Communes des Etangs (CCE), 5 communes, 18 000 hab. canton de Rambouillet ;
  - La Communauté de Communes Contrée d'Ablis - Portes d'Yvelines (CAPY), 8 communes, 7 000 hab., canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines ;
  - La commune de Gambaiseuil, Canton de Rambouillet, 58 habitants.

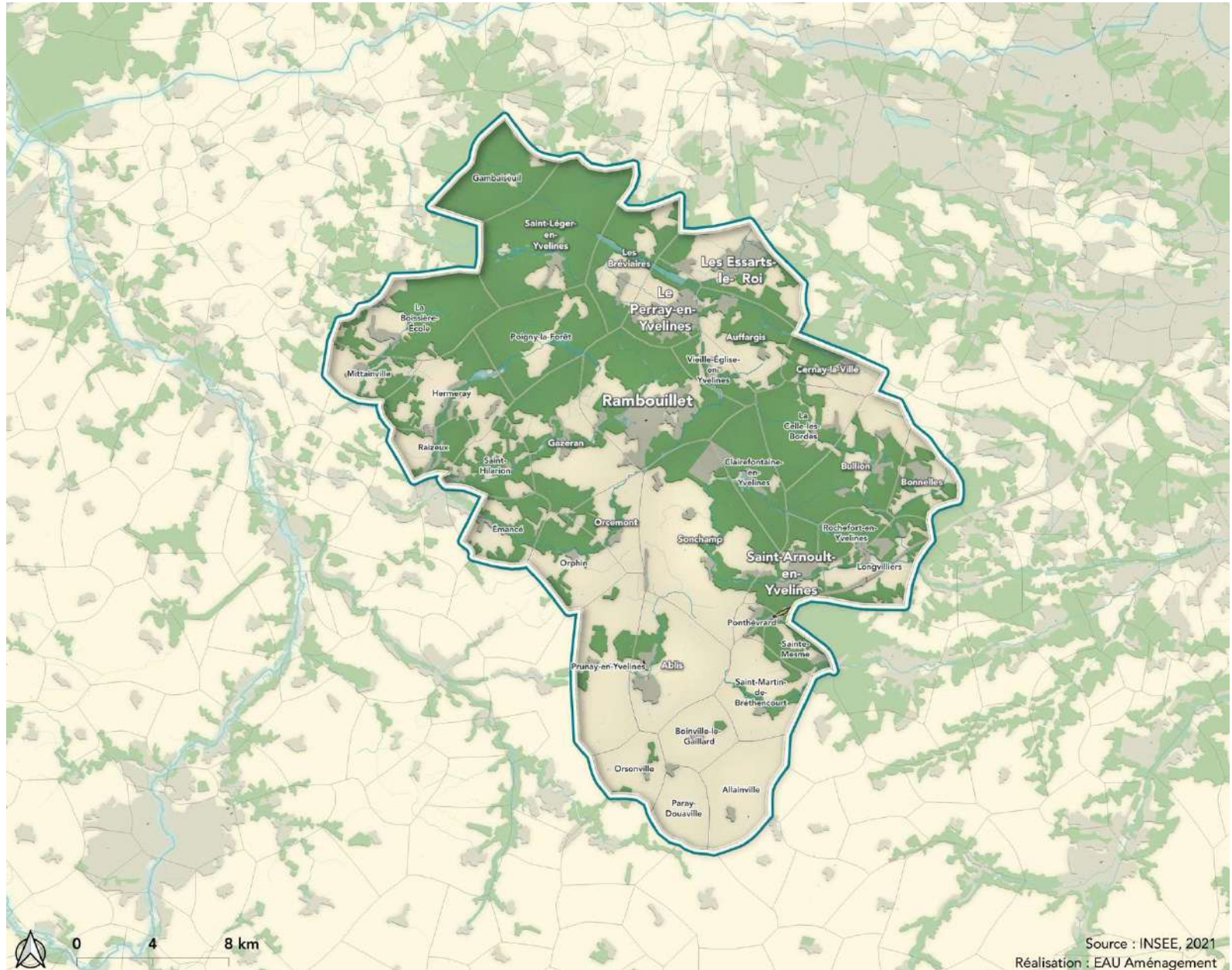
Soit au total 36 communes pour environ 79.000 habitants, couvrant 630 Km<sup>2</sup>.

- Le SCoT du Sud-Yvelines a été approuvé le 8 décembre 2014 par le Syndicat Mixte et est devenu exécutoire (opposable) le 21 janvier 2015.

- Depuis le 1er janvier 2017, avec la fusion des trois intercommunalités et l'intégration de Gambaiseuil dans la nouvelle intercommunalité, le périmètre géographique du SMESSY correspond au périmètre de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires qui regroupe les 36 communes.
- La dissolution du SMESSY a été constatée par arrêté préfectoral du 31 janvier 2017.
- La compétence SCoT est depuis lors exercée par Rambouillet Territoires, notamment pour le suivi et la révision du SCoT, dans les conditions prévues à l'article L143-14 du code de l'urbanisme.
- Dans le cadre de l'évaluation du SCoT et au vu du bilan dressé en 2020 sur 17 indicateurs du SCoT, il a été décidé par délibération du conseil communautaire de Rambouillet Territoires du 16 novembre 2020 de la mise en œuvre d'une révision du SCoT, afin de l'actualiser au regard de la nouvelle réglementation en vigueur et de l'évolution des territoires.

## Les 36 communes du SCoT

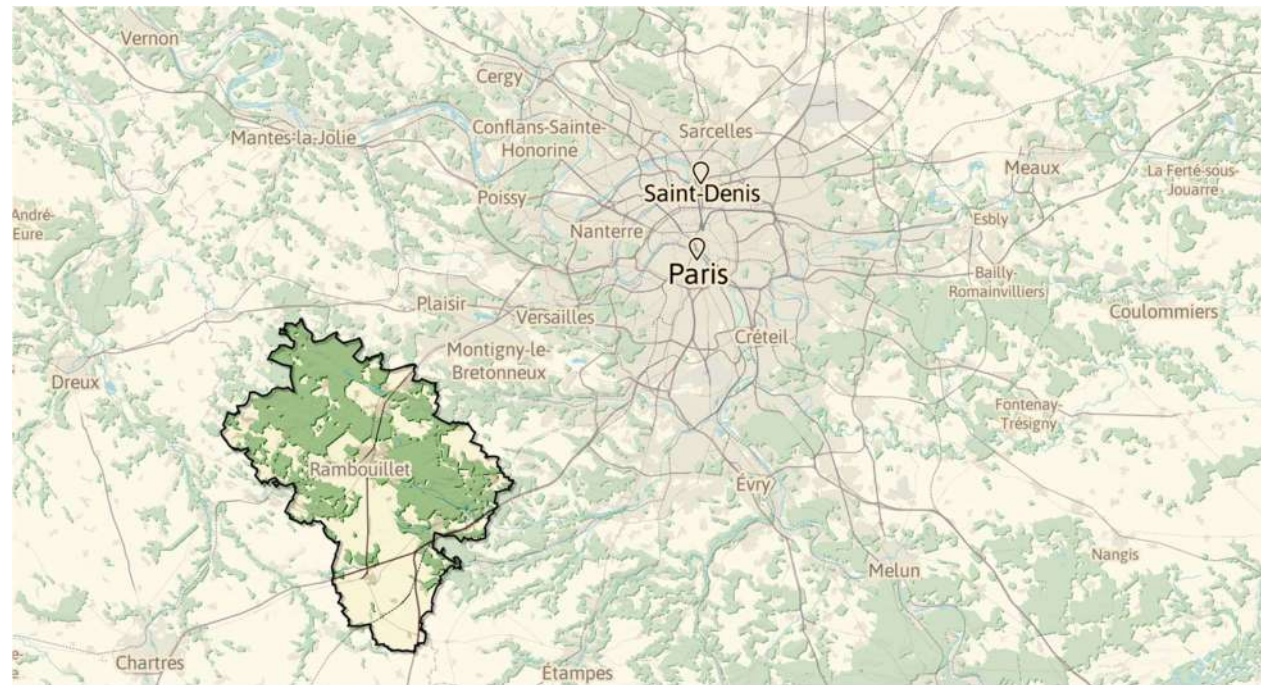
(Source : INSEE, traitement EAU)



## Un territoire central, un territoire de confins...

- Situé en limite sud-ouest du Département des Yvelines et de la Région Ile-de-France, limitrophe de l'Eure-et-Loir et de la Région Centre-Val de Loire, le territoire n'est en rien un espace « à la marge ».
- Ses qualités environnementales, patrimoniales et paysagères, le niveau de ses équipements et de ses services, son organisation autour du bassin de vie et d'emploi de Rambouillet, complétée par la proximité des agglomérations parisiennes et chartraines, lui confèrent des potentiels de haut niveau, que le SCoT approuvé en 2014 exprimait avec la volonté de bâtir « **un espace stratégique inter-régional** ».

Le présent diagnostic vise à fournir les données et les analyses sur la « trajectoire » récente du territoire, à proposer des enjeux par thématique, puis, en conclusion, de façon transversale, pour constituer le « socle » de la révision, sur la base duquel la réflexion sur les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT pourra être développée.



## L'objectif du diagnostic

- En fonction de la date de prescription de la révision du SCoT (novembre 2020), l'article L. 141-3 du code de l'urbanisme précise le contenu du diagnostic, qui appartient au Rapport de Présentation du SCoT.

Le même article définit la place du diagnostic par rapport à la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PAAD) :

*« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs*

- en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques,*
- notamment au regard du vieillissement de la population*
- et des besoins répertoriés*
  - en matière de développement économique,*
  - d'aménagement de l'espace,*
  - d'environnement, notamment en matière de biodiversité,*
  - d'agriculture,*
  - de préservation du potentiel agronomique,*
  - d'équilibre social de l'habitat,*
  - de transports,*
  - d'équipements et de services. »*

*(les « puces » ont été insérées par nos soins).*

## L'architecture du document

- Pour répondre aux objectifs fixés par la Loi, le diagnostic de la révision du SCoT du Sud-Yvelines se compose de trois parties :

**1. Les ressources et les activités humaines** (*population, logement, économie et commerce*)

**2. Les ressources environnementales** (*état initial de l'environnement*)

**3. Les ressources spatiales et l'aménagement du territoire** (*transports & déplacements, équipements consommation d'espace*).



## Révision du SCoT Sud Yvelines

### Dossier d'Arrêt

### Rapport de Présentation

## 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### Première partie :

## LES RESSOURCES ET LES ACTIVITES HUMAINES

# VOLET DEMOGRAPHIE

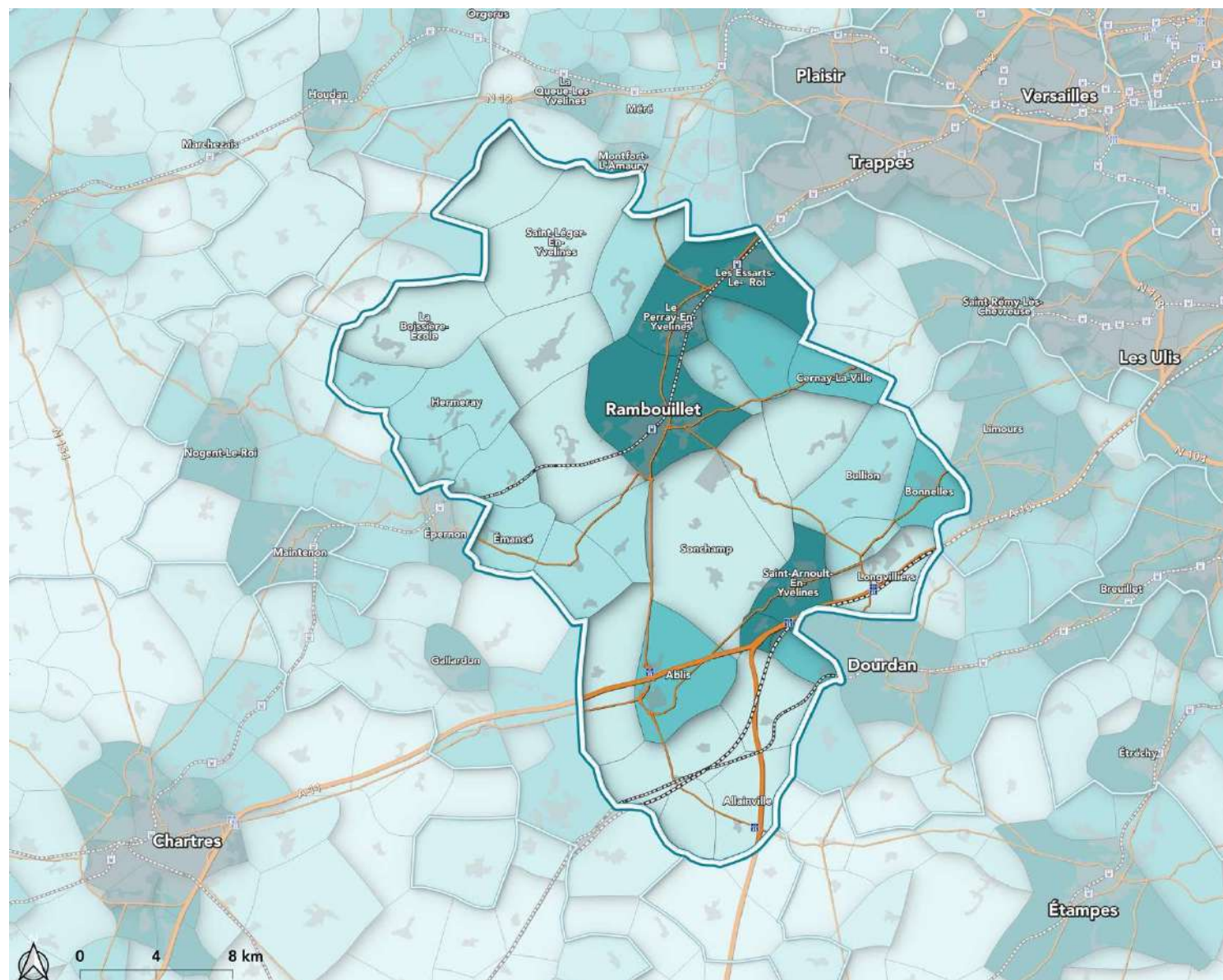
## ETAT DES LIEUX

### Une répartition inégale de la population

- Le territoire du Sud Yvelines compte 79 127 habitants en 2019, et représente 5,4% de la population du département des Yvelines.
- Avec 27 141 habitants, Rambouillet concentre un tiers de la population du territoire.
- Les trois communes des Essarts-le-Roi, du Perray-en-Yvelines et de Saint-Arnoult-en-Yvelines possèdent chacun environ 6 000-7 000 habitants. Au total, ces trois communes représentent un quart de la population.
- Avec Rambouillet, ces 4 communes concentrent 58,4% de la population, les 41,2% restant étant répartis dans les 32 autres communes du territoire, qui, à part Ablis, comptent moins de 2 000 habitants.
- Du point de vue de la nouvelle grille communale de densité réalisée par l'INSEE, aucune commune du territoire n'est considérée comme « densément peuplée ». Auffargis, Le Perray-en-Yvelines, Les-Essarts-le-Roi, Rambouillet, Vieille-Église-en-Yvelines mais aussi Ponthévrard et Saint-Arnoult-en-Yvelines sont considérées comme « de densité intermédiaire », le reste du territoire étant classé en « peu dense », sauf Allainville, Gambaiseuil, Longvilliers, Paray-Douaville, Prunay-en-Yvelines, classées en « très peu denses ».

Population par commune de 2013 à 2019 (Source : INSEE)

| SCoT Sud Yvelines                          |                    |                    |                                     |                              |                    |                    |                                     |
|--------------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------------|------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------------|
| Population - Nombre et évolution 2013-2019 |                    |                    |                                     |                              |                    |                    |                                     |
| Commune                                    | Population en 2013 | Population en 2019 | Variation relative de la population | Commune                      | Population en 2013 | Population en 2019 | Variation relative de la population |
| Rambouillet                                | 25 926             | 27 141             | 4,7 %                               | Poigny-la-Forêt              | 949                | 916                | -3,5 %                              |
| Les Essarts-le-Roi                         | 6 660              | 6 668              | 0,1 %                               | Rochefort-en-Yvelines        | 890                | 907                | 1,9 %                               |
| Le Perray-en-Yvelines                      | 6 713              | 6 597              | -1,7 %                              | Orphin                       | 899                | 883                | -1,8 %                              |
| Saint-Arnoult-en-Yvelines                  | 6 103              | 5 818              | -4,7 %                              | Prunay-en-Yvelines           | 811                | 882                | 8,8 %                               |
| Ablis                                      | 3 250              | 3 490              | 7,4 %                               | Émancé                       | 878                | 881                | 0,3 %                               |
| Bonnelles                                  | 1 940              | 2 079              | 7,2 %                               | La Celle-les-Bordes          | 860                | 836                | -2,8 %                              |
| Auffargis                                  | 1 966              | 1 958              | -0,4 %                              | Clairefontaine-en-Yvelines   | 818                | 818                | 0,0 %                               |
| Bullion                                    | 1 942              | 1 908              | -1,8 %                              | La Boissière-École           | 757                | 752                | -0,7 %                              |
| Sonchamp                                   | 1 607              | 1 600              | -0,4 %                              | Saint-Martin-de-Bréthencourt | 642                | 667                | 3,9 %                               |
| Cernay-la-Ville                            | 1 633              | 1 559              | -4,5 %                              | Ponthévrard                  | 614                | 664                | 8,1 %                               |
| Saint-Léger-en-Yvelines                    | 1 456              | 1 394              | -4,3 %                              | Vieille-Église-en-Yvelines   | 752                | 635                | -15,6 %                             |
| Les Bréviaires                             | 1 260              | 1 305              | 3,6 %                               | Mittainville                 | 596                | 626                | 5,0 %                               |
| Gazera                                     | 1 272              | 1 290              | 1,4 %                               | Boinville-le-Gaillard        | 613                | 609                | -0,7 %                              |
| Orcemont                                   | 865                | 1 020              | 17,9 %                              | Longvilliers                 | 499                | 504                | 1,0 %                               |
| Raizeux                                    | 900                | 979                | 8,8 %                               | Orsonville                   | 338                | 330                | -2,4 %                              |
| Hermeray                                   | 949                | 949                | 0,0 %                               | Allainville                  | 297                | 293                | -1,3 %                              |
| Saint-Hilarion                             | 894                | 948                | 6,0 %                               | Paray-Douaville              | 251                | 243                | -3,2 %                              |
| Sainte-Mesme                               | 911                | 921                | 1,1 %                               | Gambaiseuil                  | 71                 | 57                 | -19,7 %                             |
|                                            |                    |                    |                                     | Total SCoT Sud Yvelines      | 77 782             | 79 127             | 1,7 %                               |



## SCoT Sud Yvelines

### Densité de population 2018 :

Moins de 50 hab/km<sup>2</sup>

De 50 à 100 hab/km<sup>2</sup>

De 100 à 250 hab/km<sup>2</sup>

De 250 à 1500 hab/km<sup>2</sup>

Plus de 1 500 hab/km<sup>2</sup>



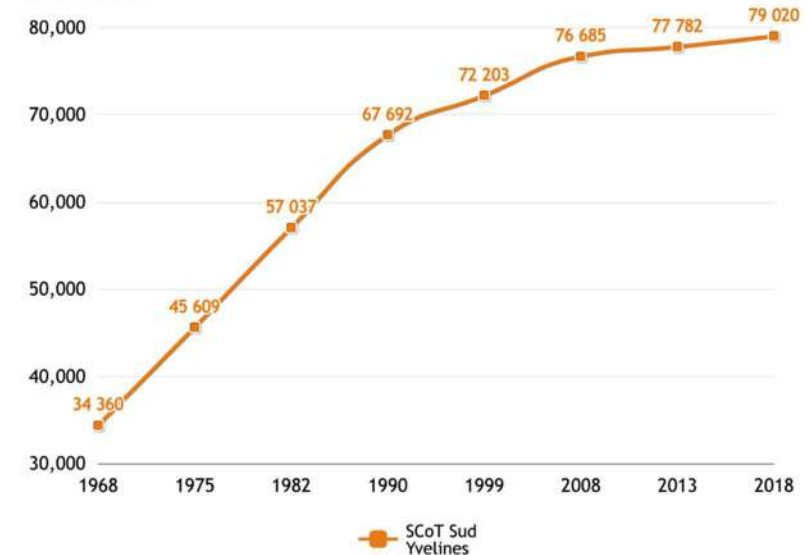
Source : INSEE, 2021  
Réalisation : EAU Aménagement

## Une croissance en perte de vitesse

- Le territoire a connu une période de forte croissance de sa population entre 1968 et 1990 avec un doublement de son nombre d'habitants, passant de 34 360 à 67 692.
- De 1990 à 2018, la population a toujours été en croissance mais avec un rythme moins vif qu'auparavant.
- Cette dynamique s'illustre à travers la diminution du taux de croissance annuel moyen. Entre 1968 et 1975, celui-ci a été de 4,1%, puis de 0,7% entre 1990 et 2008, pour enfin s'afficher à 0,3% entre 2008 et 2018.
- D'une manière générale, ce ralentissement de la croissance s'observe aussi bien sur les territoires voisins qu'à l'échelle des Yvelines et de l'Île de France. Tout comme le Sud Yvelines, depuis 1999, les territoires de comparaison n'ont pas dépassé 1% de croissance annuelle moyenne.
- Il est toutefois à noter que le taux de croissance annuel moyen du Sud Yvelines est resté supérieur à celui des Yvelines sur l'ensemble des périodes.
- La répartition de la croissance reste globalement homogène sur le territoire, bien que des disparités existent entre les communes et que certaines voient leur population diminuer.

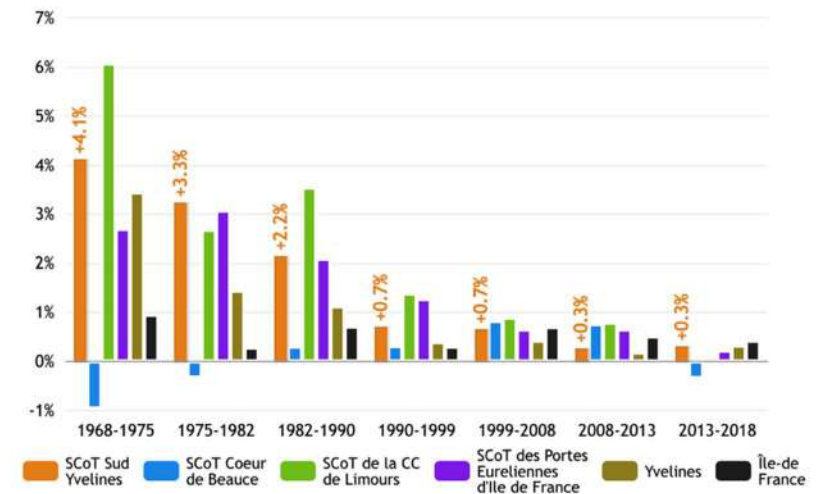
### Population depuis 1968 :

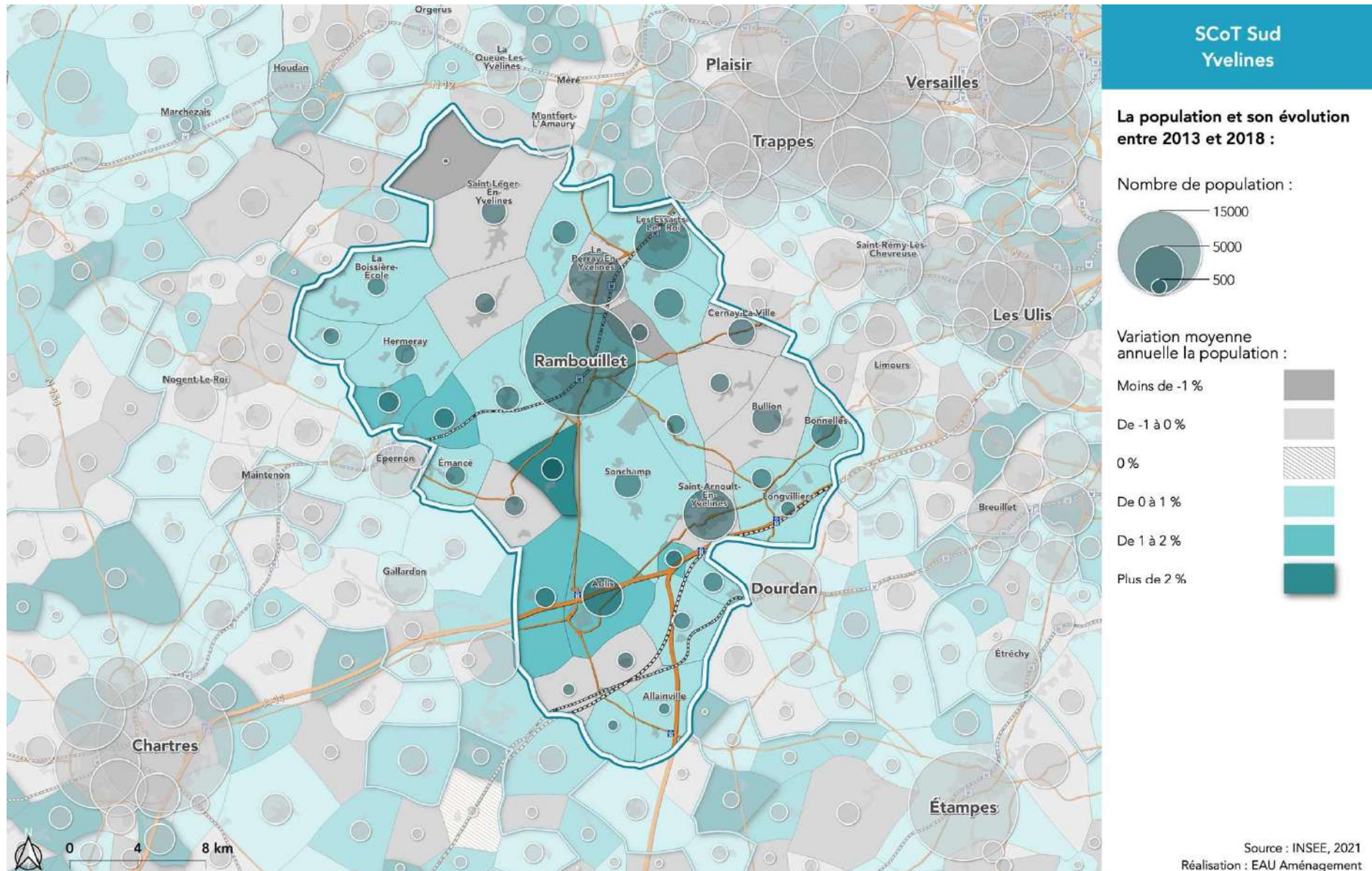
Source : INSEE 2021



### Évolution moyenne annuelle de la population depuis 1968 :

Source : INSEE 2021

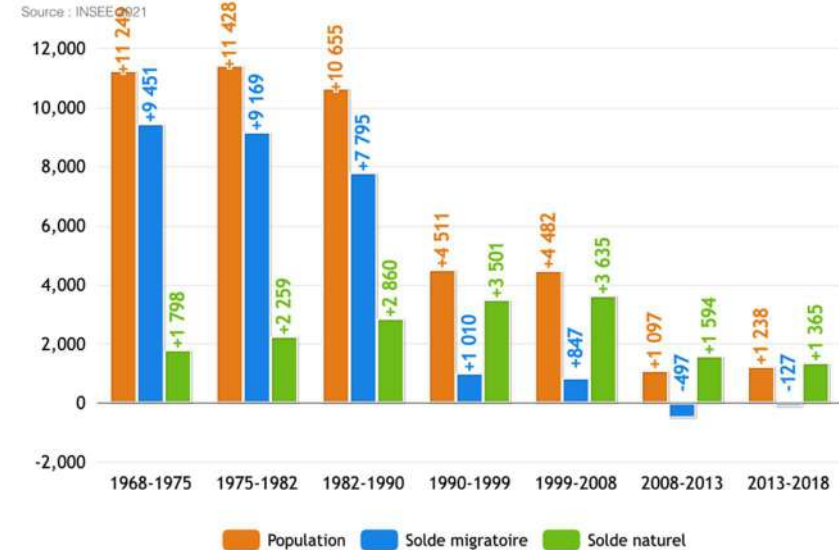




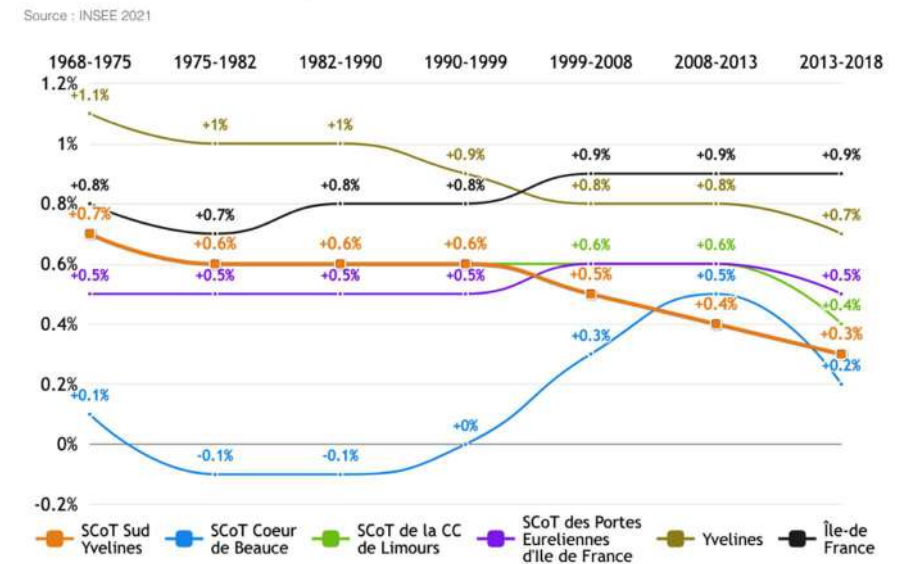
## Une démographie portée par le solde naturel

- Jusqu'en 1990, la croissance vive de la population a très largement été portée par le solde migratoire, c'est-à-dire par les entrées d'une population nouvelle provenance d'autres territoires par rapport aux départs. Entre 1968 et 1990, le solde migratoire a représenté 26 415 des 33 332 nouveaux habitants du territoire, soit 79% de l'apport démographique.
- Le solde migratoire a chuté fortement à partir des années 1990, celui-ci s'est trouvé divisé par huit par rapport à la période précédente (7 795 entre 1982-1990 puis 1 010 entre 1990 et 1999), jusqu'à devenir légèrement négatif à partir de 2008, signifiant par-là que les départs du territoire sont plus nombreux que les arrivées (-497 entre 2008 et 2013 puis -127 entre 2013 et 2018).
- Le solde naturel, qui prend en compte le rapport naissance/décès, est resté positif depuis 1968 et il porte la dynamique démographique sur la dernière décennie. La croissance annuelle moyenne due au solde naturel affiche toutefois une diminution, passant de 0,6% entre 1975 et 1999 à 0,3% pour la période 2013-2018.
- La tendance au ralentissement du solde naturel qui s'observe depuis 1999-2008 dans le Sud Yvelines, commence à s'observer sur les territoires voisins et à l'échelle du département sur la période la plus récente.

### Population, solde migratoire et naturel depuis 1968 :

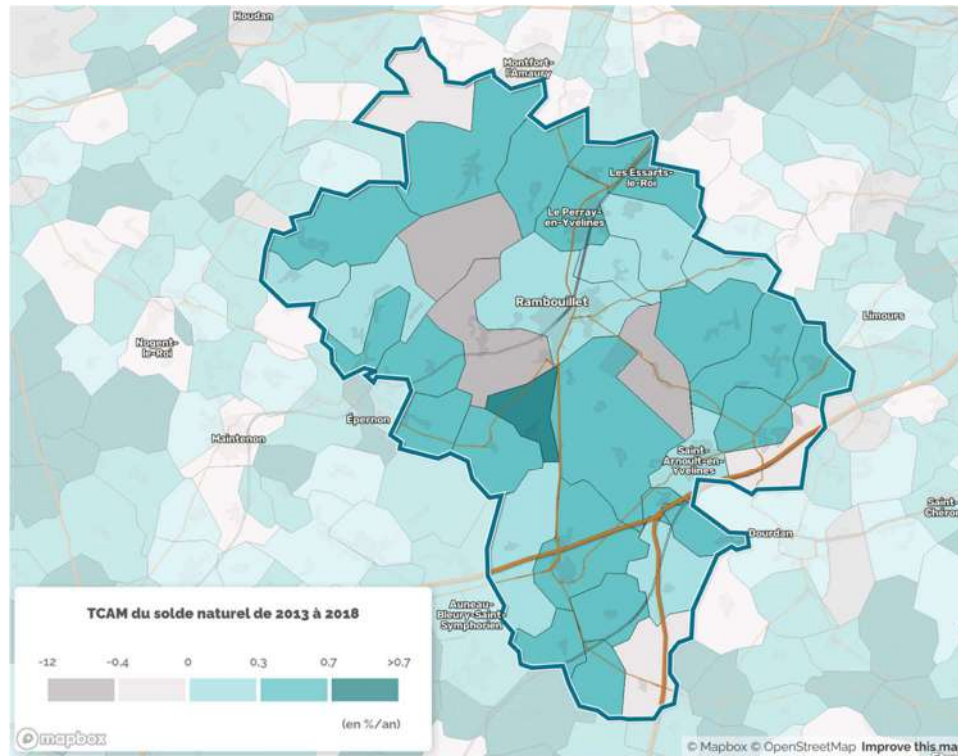


### TCAM du solde naturel depuis 1968 :



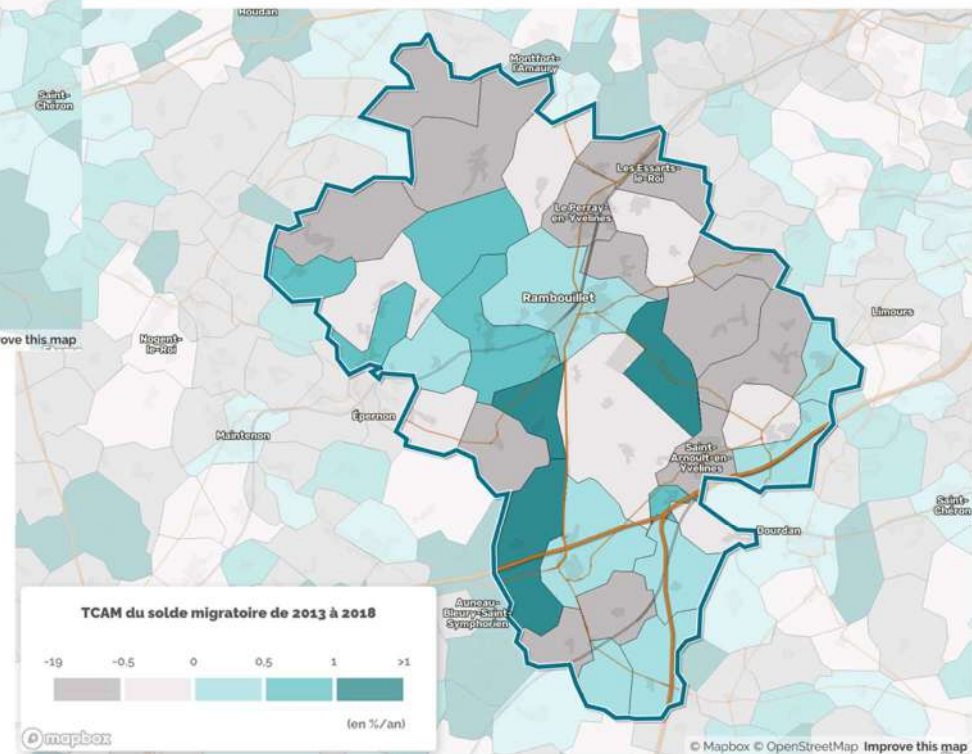
## Évolution du solde naturel entre 2013 et 2018

(Source : INSEE, traitement Observ'eu)



## Évolution du solde migratoire entre 2013 et 2018

(Source : INSEE, traitement Observ'eu)

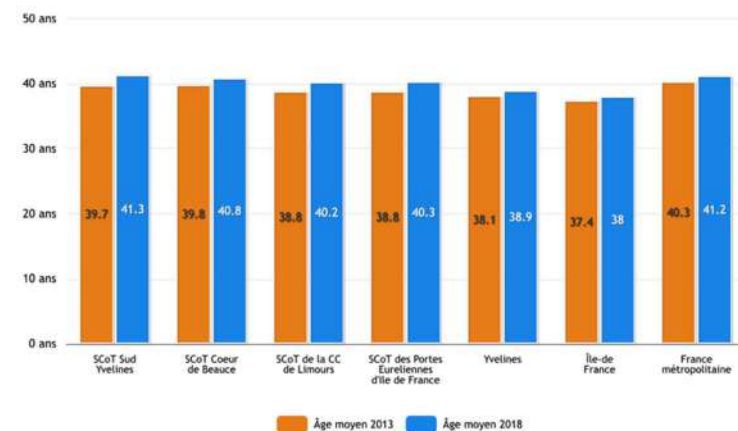


## Un vieillissement de la population et une sous-représentation des jeunes

- Avec un âge moyen de la population de 41,3 ans, la population du Sud Yvelines reste proche de la moyenne nationale (41,2), mais est plus âgée que le département des Yvelines (38,9) ou l'île de France (38).
- Le vieillissement de la population est un phénomène national, cependant le Sud Yvelines affiche une évolution plus marquée que les territoires de comparaisons (l'âge moyen croît de +1,6 entre 2013 et 2018 contre +0,9 en France métropolitaine).
- Les jeunes adultes sont sous-représentés sur le territoire par rapport aux autres tranches d'âge. En effet, la pyramide des âges affiche un creux sur les tranches d'âges allant de 20 à 40 ans.

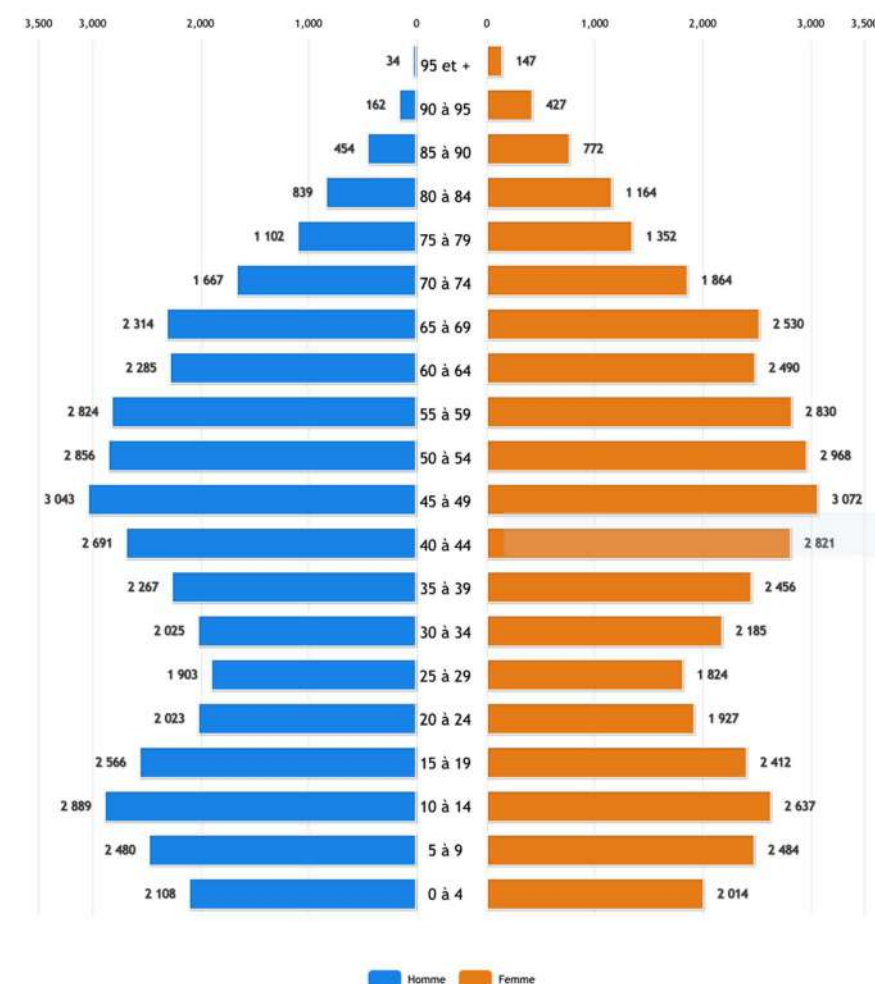
### Âge moyen de la population :

Source : INSEE 2021



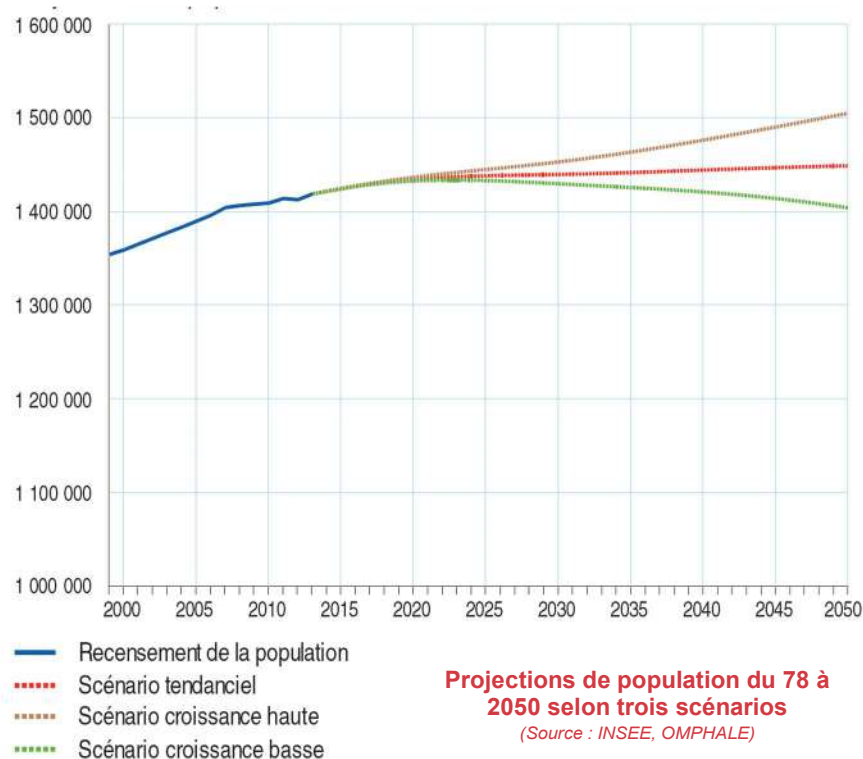
### Pyramide des âges en 2017

Source : INSEE 2020



## Des projections de population qui augurent d'une stagnation à terme

- L'INSEE a réalisé en 2017, sur la base du recensement de 2013, en utilisant son modèle OMPHALE, une projection de population à l'échelle des Yvelines à 2050.
- On a vu que le Sud-Yvelines partage avec l'échelon départemental les tendances de fond. Celles-ci font état, selon l'INSEE, d'une croissance faible et d'un vieillissement accéléré : dans le scénario tendanciel, autour de 2050, la population cesserait de croître, alors que l'âge moyen augmenterait de 5 ans.
- Il faut rappeler qu'à l'échelle d'un territoire, si les « fondamentaux » démographiques restent importants, l'évolution réelle de la population dépendra de la politique d'accueil du territoire, de de l'âge des nouveaux venus.

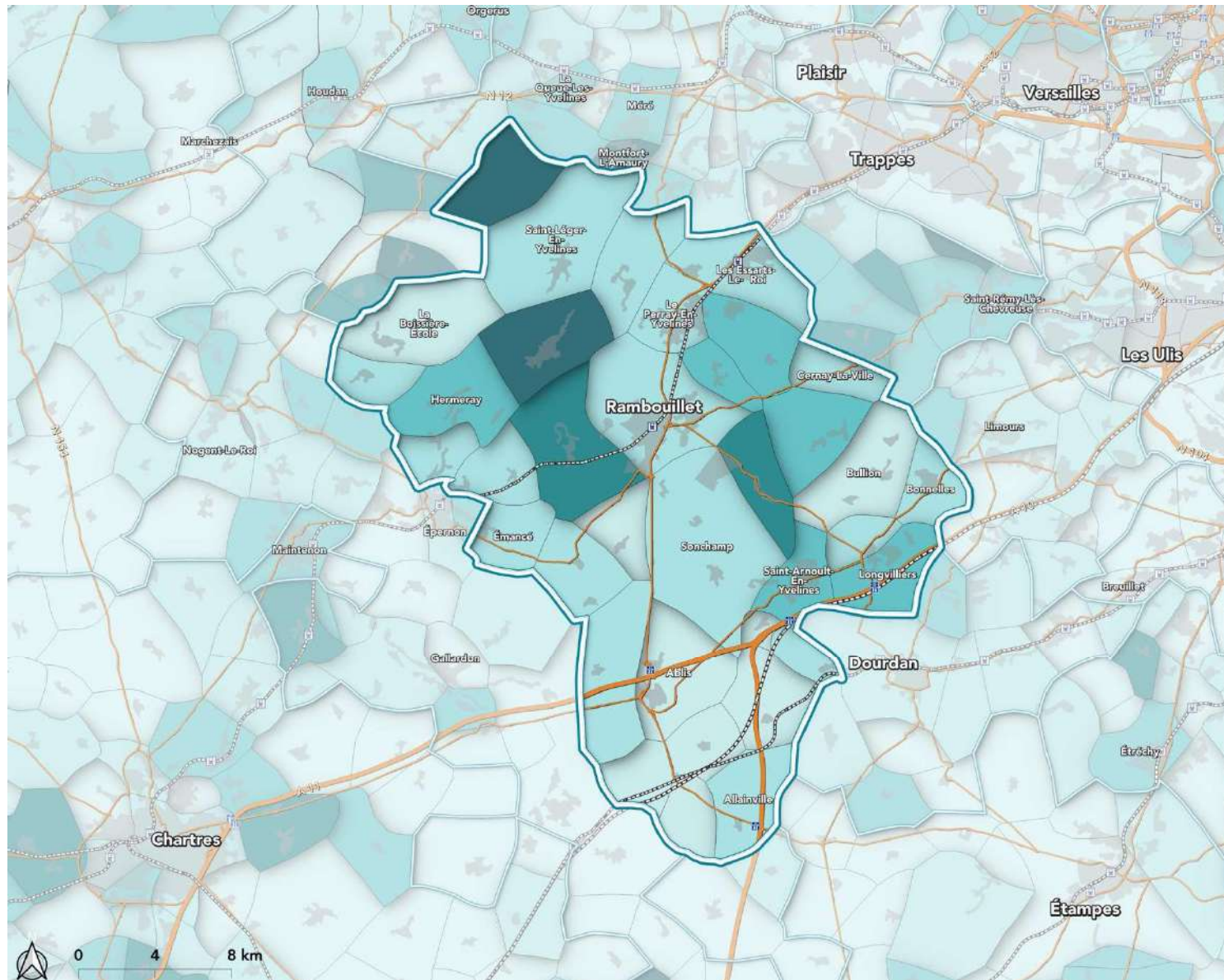


### Projections de population à 2050 selon le scénario tendanciel pour l'Île-de-France

(Source : INSEE, OMPHALE)

|                      | Population en 2013 | Population en 2050 | Taux de croissance annuel moyen entre 2013 et 2050 (en %) | Âge moyen en 2013 | Âge moyen en 2050 |
|----------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Yvelines             | 1 418 500          | 1 448 500          | 0,06                                                      | 38,0              | 43,2              |
| Paris                | 2 229 600          | 2 233 000          | 0,00                                                      | 39,2              | 42,2              |
| Petite couronne      | 4 497 900          | 5 149 900          | 0,37                                                      | 36,8              | 40,8              |
| Grande couronne      | 5 232 300          | 6 122 000          | 0,43                                                      | 37,1              | 41,0              |
| <b>Île-de-France</b> | <b>11 959 800</b>  | <b>13 504 900</b>  | <b>0,33</b>                                               | <b>37,4</b>       | <b>41,1</b>       |

Source : Insee, recensement de la population 2013 et modèle Omphale 2017 (scénario tendanciel).



## SCoT Sud Yvelines

### Âge moyen de la population en 2018 :

Moins de 40 ans

De 40 à 42,5 ans

De 42,5 à 45 ans

De 45 à 47,5 ans

De 47,5 ans et 50 ans



Source : INSEE, 2021  
Réalisation : EAU Aménagement

## Une diminution de la taille des ménages

- La diminution de la taille des ménages est un phénomène qui s'observe sur l'ensemble des territoires. Il est principalement le fait des mutations sociétales, associés à l'évolution du parcours de vie des ménages.
- L'évolution de la taille des ménages du Sud Yvelines tend à suivre la courbe observée à l'échelle du département.

L'île de France, en moyenne plus urbaine a connu ce phénomène de manière plus précoce, bien qu'aujourd'hui le Sud Yvelines, avec 2,3 personnes par ménages, rattrape la moyenne régionale.

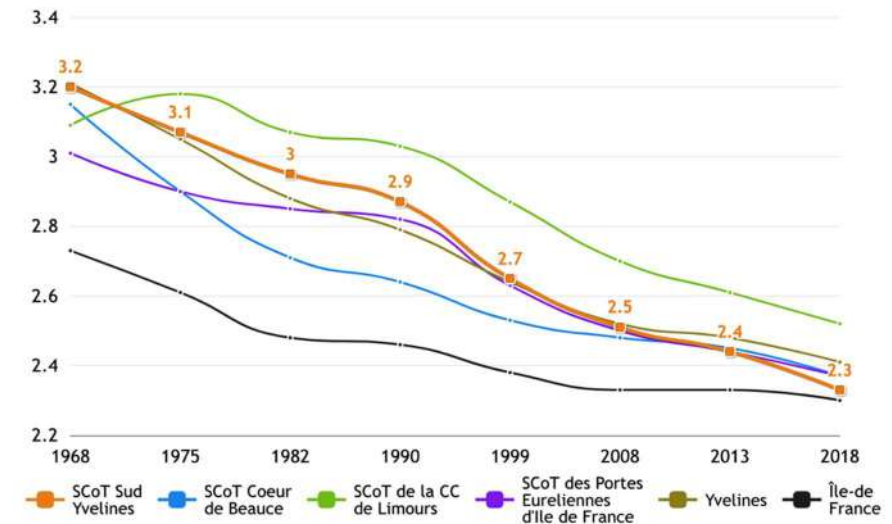
- Ce phénomène de réduction de la taille des ménages est porté par l'évolution des formes de ménages. Ce sont essentiellement les personnes seules qui imposent cette dynamique.

Entre 1999 et 2018 le nombre de ménages composé de personnes seules a presque doublé (passant de 5 955 à 10 345). Les ménages constitués de couples évoluent distinctement en fonction qu'ils aient ou non des enfants. Les familles monoparentales sont également en forte hausse.

- Sur le territoire, une distinction s'opère entre les territoires les plus urbains et notamment Rambouillet (2,1) et les territoires plus ruraux où les ménages sont plus larges (de nombreuses communes à plus de 2,4).

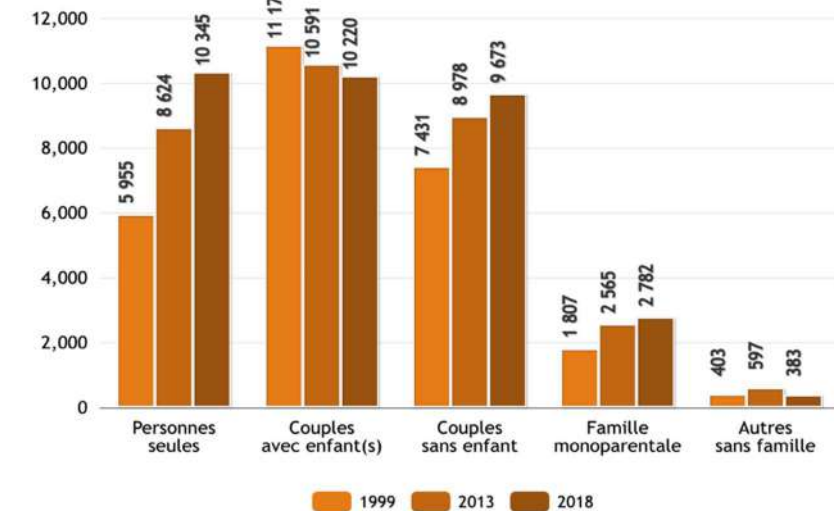
### Taille moyenne des ménages depuis 1968 :

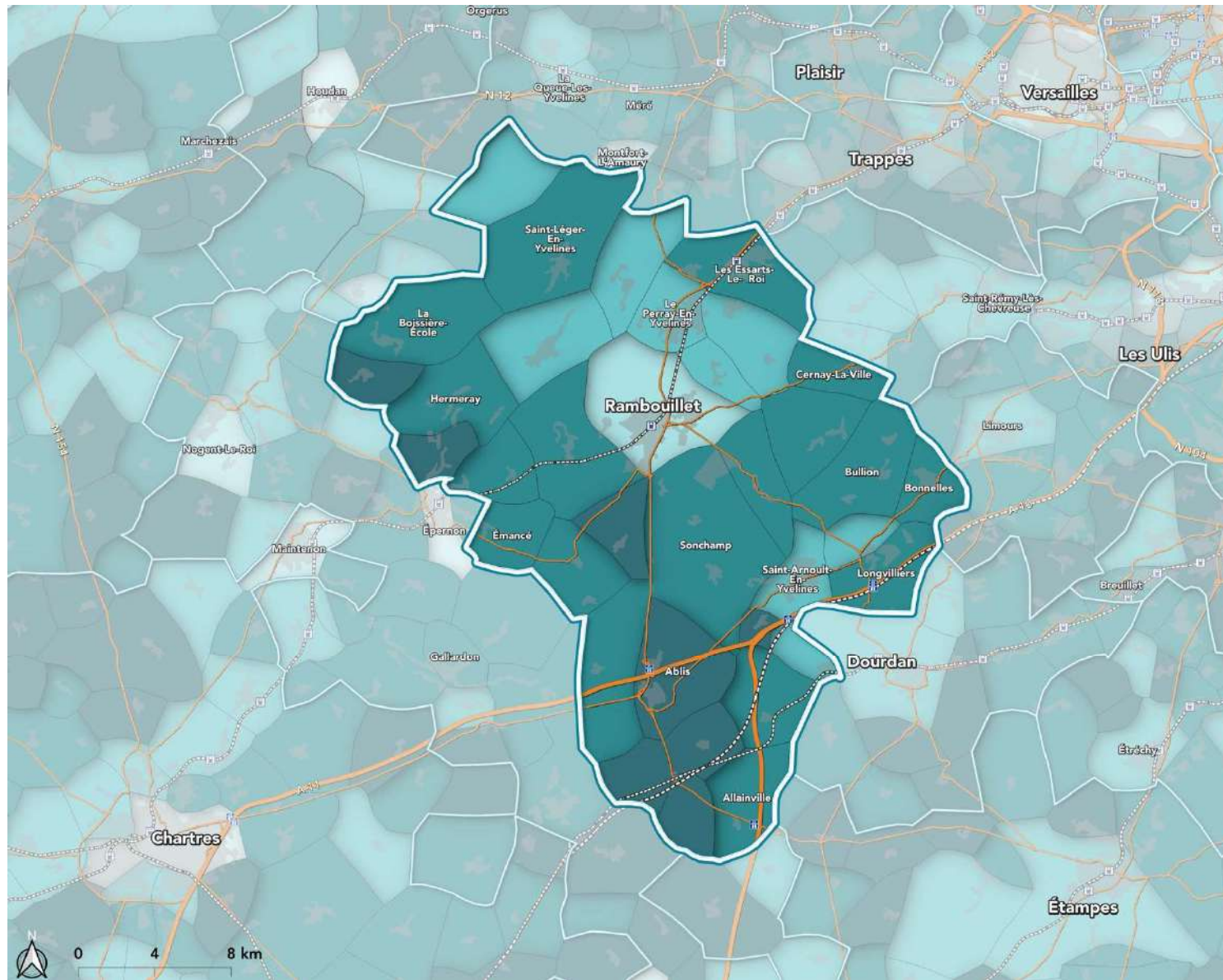
Source : INSEE 2021



### Évolution de la composition des ménages entre 1999 et 2018

Source : INSEE 2021





## SCoT Sud Yvelines

### Taille moyenne des ménages en 2018 :

Moins de 2,1

De 2,1 à 2,2

De 2,2 à 2,4

de 2,4 à 2,6

Plus de 2,6



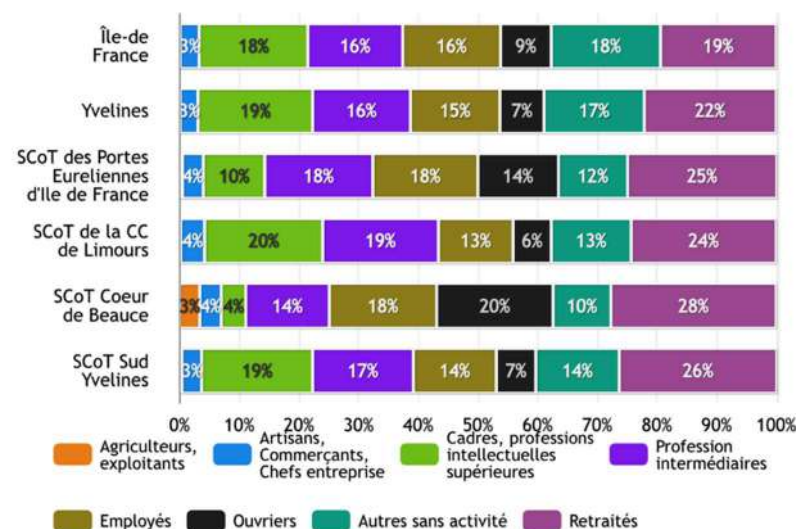
Source : INSEE, 2021  
Réalisation : EAU Aménagement

## De nombreux « CSP+ » et retraités avec un niveau de vie relativement aisé

- La part des catégories professionnelles dites « supérieures » est bien représentée sur le territoire du Sud Yvelines. Avec 19% de cadres et professions intellectuelles supérieures, et 17% de professions intermédiaires, la part du territoire est plus importante ou égale aux Yvelines (respectivement 19% et 16%) et à l'Île de France (respectivement 18% et 16%).
- Les retraités sont surreprésentés sur le territoire, comptant pour 26% de la population, contre 19% à l'échelle de la région et 22% à l'échelle du département. Cependant, le territoire limitrophe du Cœur de Beauce affiche un pourcentage encore plus élevé avec 28%.
- Avec une médiane du niveau de vie mensuel de 28 240€ le territoire affiche un niveau de revenus parmi les plus élevés de France, notamment en comparaison avec l'Île de France et son niveau médian de 23 860€, qui lui-même est supérieur à la France métropolitaine (21 250€). A l'inverse du Sud Yvelines, le territoire limitrophe du SCoT Cœur de Beauce affiche une médiane bien moins élevée de 22 030€.
- La répartition des revenus est équilibrée au sein du territoire Sud Yvelines. Quasiment toutes les communes affichent une médiane du niveau de vie supérieure à 26 000€, allant jusqu'à 36 530€ pour Clairefontaine-en-Yvelines.

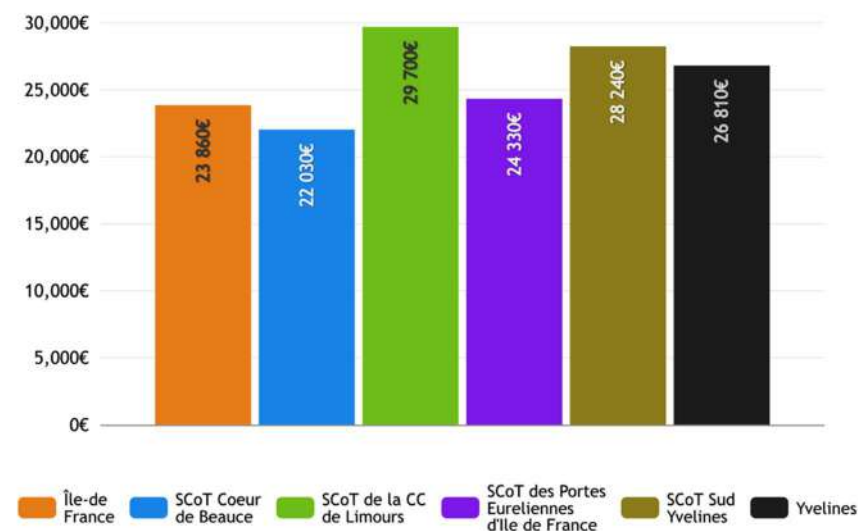
### Part de la population par CSP en 2018 :

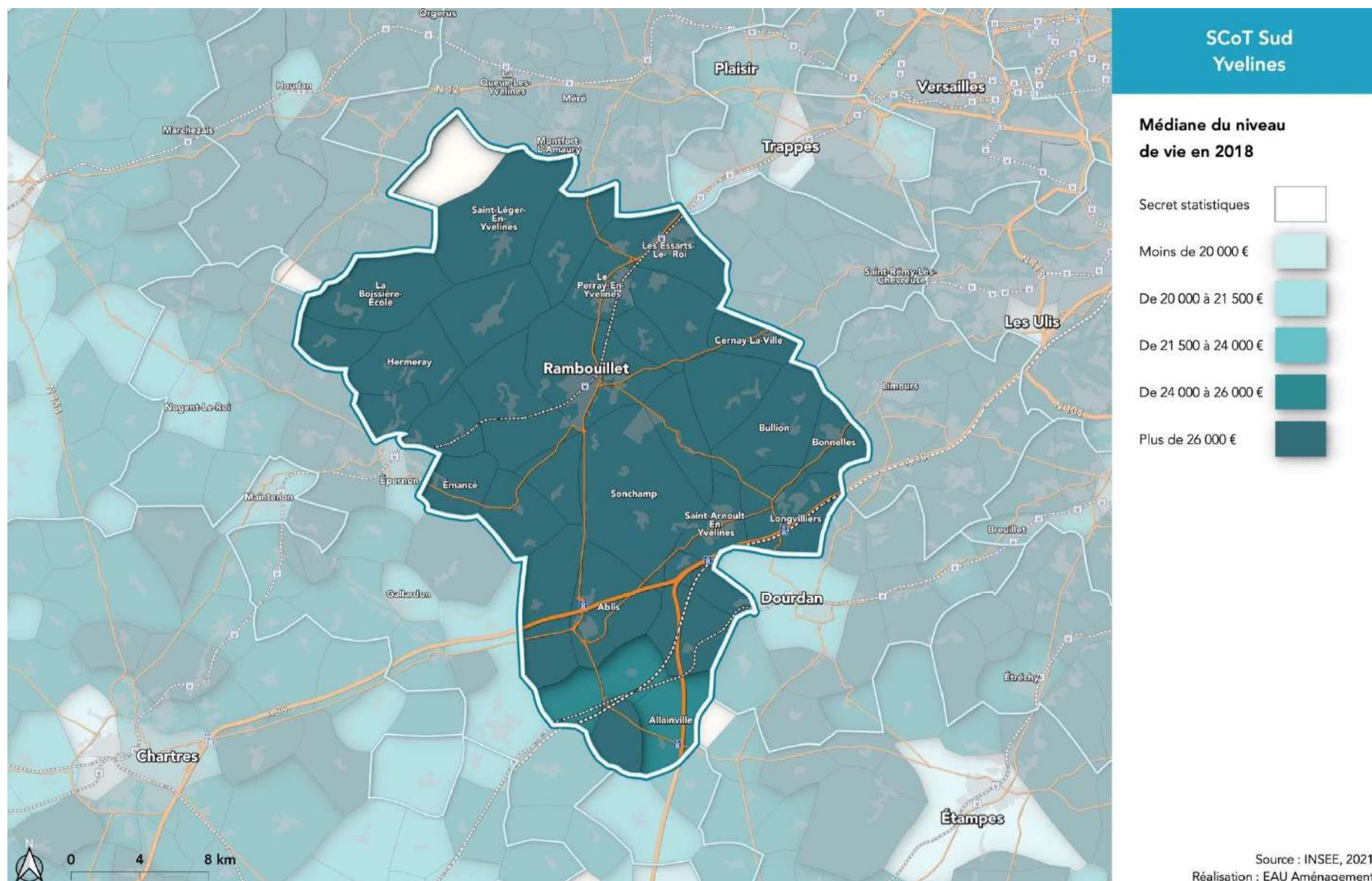
Source : INSEE 2021



### Médiane du niveau de vie par mois en 2018

Source : INSEE 2020





# SYNTHÈSE

## Une croissance menacée par un solde naturel qui se réduit sous l'effet d'un déséquilibre démographique

- Le territoire a connu une croissance très vive jusqu'en 1990, puis un ralentissement depuis lors.
- Le solde naturel est le seul contributeur de la croissance démographique du territoire ces dernières années, cependant il tend à diminuer.
- Le Sud Yvelines est marqué par un vieillissement de sa population plus rapide que sur d'autres territoires.
- Le solde naturel, donc le ratio naissances/décès, est susceptible de connaître, à l'avenir, un affaiblissement, du fait d'une sous-représentation de jeunes et d'une surreprésentation de personnes âgées.
- Le solde migratoire est moins favorable dans la dernière période, et tend à devenir négatif. Des ménages toujours plus petits
- La dynamique de réduction de la taille des ménages du territoire ne faiblit pas, avec un rattrapage de la moyenne francilienne. Les ménages de personnes seules et de familles monoparentales sont en forte progression.

## Une population aisée

- Le Sud Yvelines affiche des revenus élevés par rapport aux territoires de comparaison. Cela s'explique par la présence en nombre de catégories socio-professionnelles dites « supérieures » et par une part importante de retraités. Les jeunes sont également moins représentés sur le territoire.

# MATRICE A.F.O.M.

### Un solde naturel positif

Un nombre de naissances qui reste supérieur aux décès, malgré la baisse tendancielle du solde, notamment depuis 2008.

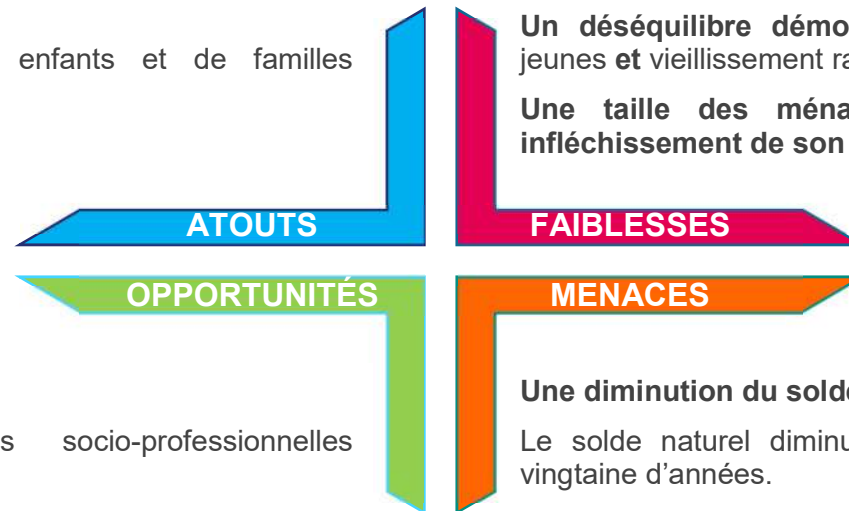
Un maintien de couples avec enfants et de familles monoparentales.

### Un solde migratoire négatif

Avec un solde migratoire légèrement négatif, la croissance démographique est uniquement portée par le solde naturel.

**Un déséquilibre démographique :** sous-représentation des jeunes et vieillissement rapide de la population

**Une taille des ménages qui diminue toujours sans infléchissement de son rythme**



### Un niveau social plutôt élevé

Une présence de catégories socio-professionnelles « supérieures » et de retraités

Des niveaux de revenus relativement élevés en comparaison avec d'autres territoires, limitant la précarité et offrant une perspective de développement important de l'économie résidentielle.

### Une diminution du solde naturel

Le solde naturel diminue de manière régulière depuis une vingtaine d'années.

- Risque d'amplification des déséquilibres démographiques avec le vieillissement de la population, qui participe à la réduction du solde naturel.

# GRANDS ENJEUX

## Accueillir une population nouvelle à la faveur d'un solde migratoire positif

- L'attractivité du territoire (donc, pour une part, la construction résidentielle) est seule susceptible de modifier ce solde migratoire, mais aussi, sur le long terme, le solde naturel si les nouveaux arrivants sont pour partie des jeunes actifs.
- Un des enjeux peut donc être de favoriser l'accueil et le maintien d'une population jeunes sur le territoire au travers d'une approche multithématique (logement, emplois, formations, etc..).
- Également, l'accueil et le maintien de familles avec enfants, en permettant aux actifs de trouver des emplois et un parcours résidentiel sur le territoire, constitue un potentiel important pour lequel le territoire ne manque pas d'atouts.

## Anticiper le vieillissement de la population

- Prendre en compte la dynamique de vieillissement à l'œuvre sur le territoire et le besoin en structures et équipements adaptés.

## Adapter l'offre au contexte social et à la réduction de la taille des ménages.

- Anticiper les besoins en logements au regard des évolutions et des caractéristiques du territoires : niveaux de revenus élevés, dynamique de réduction de la taille des ménages, etc.

# VOLET HABITAT

## ETAT DES LIEUX

### Une répartition inégale des logements

- Le territoire du Sud Yvelines compte 37 407 logements en 2019, et représente 5,8% des logements du département des Yvelines.
- Avec 13 837 logements, Rambouillet concentre plus d'un tiers du parc.
- Les trois communes des Essarts-le-Roi, du Perray-en-Yvelines et de Saint-Arnoult-en-Yvelines possèdent chacune un peu moins de 3 000 logements, pour un total de 9 000 habitants, soit un quart des logements.
- Les 4 principales communes concentrent 60,3% des logements du territoire, les 39,7% restant sont répartis dans les 32 autres communes, dont 24 ne comptent que 500 logements ou moins
- L'essentiel des logements sont des résidences principales :
  - Les résidences secondaires ne représentant que 4 % du parc ;
  - Tandis que les logements vacants représentent 7 % du total du parc (soit 2 433 logements en 2019, dont 899 à Rambouillet), ce qui constitue un accroissement notable puisque ce chiffre n'était que de 6 % en 2013 (1 983 logements).

## Logements par commune et évolution 2013/2019 (Source : INSEE)

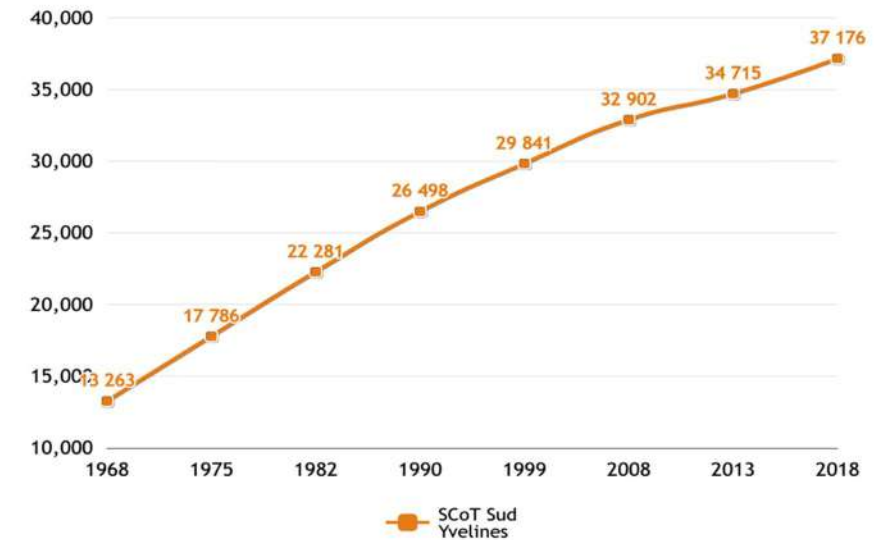
| SCoT Sud Yvelines                        |                   |                   |                                             |                                         |                                           |                            |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------|
| Logement - Nombre et évolution 2013-2019 |                   |                   |                                             |                                         |                                           |                            |
|                                          | Logements en 2013 | Logements en 2019 | Poids des logements au sein du SCoT en 2019 | Variation absolue de logement 2013-2019 | Variation relative de logements 2013-2019 | TCAM de logement 2013-2019 |
| Rambouillet                              | 12 274            | 13 837            | 37,0 %                                      | 1 563                                   | 12,7 %                                    | 2,4 %                      |
| Les Essarts-le-Roi                       | 2 827             | 2 934             | 7,8 %                                       | 107                                     | 3,8 %                                     | 0,7 %                      |
| Le Perray-en-Yvelines                    | 2 918             | 3 102             | 8,3 %                                       | 184                                     | 6,3 %                                     | 1,2 %                      |
| Saint-Arnoult-en-Yvelines                | 2 648             | 2 695             | 7,2 %                                       | 47                                      | 1,8 %                                     | 0,4 %                      |
| Ablis                                    | 1 230             | 1 410             | 3,8 %                                       | 180                                     | 14,6 %                                    | 2,8 %                      |
| Bonnelles                                | 832               | 853               | 2,3 %                                       | 21                                      | 2,5 %                                     | 0,5 %                      |
| Auffargis                                | 843               | 889               | 2,4 %                                       | 46                                      | 5,5 %                                     | 1,1 %                      |
| Bullion                                  | 764               | 790               | 2,1 %                                       | 26                                      | 3,4 %                                     | 0,7 %                      |
| Sonchamp                                 | 712               | 735               | 2,0 %                                       | 23                                      | 3,2 %                                     | 0,6 %                      |
| Cernay-la-Ville                          | 697               | 704               | 1,9 %                                       | 7                                       | 1,0 %                                     | 0,2 %                      |
| Saint-Léger-en-Yvelines                  | 719               | 727               | 1,9 %                                       | 9                                       | 1,2 %                                     | 0,2 %                      |
| Les Bréviaires                           | 633               | 668               | 1,8 %                                       | 35                                      | 5,5 %                                     | 1,1 %                      |
| Gazeran                                  | 511               | 533               | 1,4 %                                       | 21                                      | 4,2 %                                     | 0,8 %                      |
| Orcemont                                 | 344               | 400               | 1,1 %                                       | 56                                      | 16,2 %                                    | 3,0 %                      |
| Raizeux                                  | 399               | 438               | 1,2 %                                       | 39                                      | 9,8 %                                     | 1,9 %                      |
| Hermeray                                 | 485               | 505               | 1,4 %                                       | 20                                      | 4,2 %                                     | 0,8 %                      |
| Saint-Hilarion                           | 387               | 434               | 1,2 %                                       | 47                                      | 12,1 %                                    | 2,3 %                      |
| Sainte-Mesme                             | 375               | 405               | 1,1 %                                       | 30                                      | 8,0 %                                     | 1,6 %                      |
| Poigny-la-Forêt                          | 452               | 466               | 1,2 %                                       | 14                                      | 3,1 %                                     | 0,6 %                      |
| Rochefort-en-Yvelines                    | 460               | 492               | 1,3 %                                       | 32                                      | 7,0 %                                     | 1,4 %                      |
| Orphin                                   | 386               | 392               | 1,0 %                                       | 6                                       | 1,6 %                                     | 0,3 %                      |
| Prunay-en-Yvelines                       | 372               | 396               | 1,1 %                                       | 24                                      | 6,5 %                                     | 1,3 %                      |
| Émancé                                   | 392               | 400               | 1,1 %                                       | 8                                       | 2,1 %                                     | 0,4 %                      |
| La Celle-les-Bordes                      | 376               | 383               | 1,0 %                                       | 7                                       | 1,9 %                                     | 0,4 %                      |
| Clairefontaine-en-Yvelines               | 369               | 374               | 1,0 %                                       | 5                                       | 1,3 %                                     | 0,2 %                      |
| La Boissière-École                       | 377               | 394               | 1,1 %                                       | 17                                      | 4,4 %                                     | 0,9 %                      |
| Saint-Martin-de-Bréthencourt             | 290               | 305               | 0,8 %                                       | 15                                      | 5,2 %                                     | 1,0 %                      |
| Ponthévrard                              | 228               | 247               | 0,7 %                                       | 19                                      | 8,2 %                                     | 1,6 %                      |
| Vieille-Église-en-Yvelines               | 304               | 307               | 0,8 %                                       | 3                                       | 0,9 %                                     | 0,2 %                      |
| Mittainville                             | 270               | 299               | 0,8 %                                       | 29                                      | 10,7 %                                    | 2,0 %                      |
| Boinville-le-Gaillard                    | 242               | 255               | 0,7 %                                       | 13                                      | 5,3 %                                     | 1,0 %                      |
| Longvilliers                             | 228               | 245               | 0,7 %                                       | 17                                      | 7,4 %                                     | 1,4 %                      |
| Orsonville                               | 131               | 132               | 0,4 %                                       | 2                                       | 1,2 %                                     | 0,2 %                      |
| Allainville                              | 124               | 132               | 0,4 %                                       | 8                                       | 6,5 %                                     | 1,3 %                      |
| Paray-Douaiville                         | 86                | 94                | 0,3 %                                       | 9                                       | 9,9 %                                     | 1,9 %                      |
| Gambaiseuil                              | 29                | 35                | 0,1 %                                       | 7                                       | 23,2 %                                    | 4,3 %                      |
| SCoT Sud Yvelines                        | 34 715            | 37 407            | 100,0 %                                     | 2 692                                   | 7,8 %                                     | 1,5 %                      |

## Une production de logement toujours importante

- Le nombre de logements dans le Sud Yvelines a presque triplé en un demi-siècle, passant de 13 263 logements en 1968 à 37 176 en 2018.
- La croissance du nombre de logements est toujours vive malgré un léger infléchissement affiché sur les deux dernières décennies.
- Le léger ralentissement de la croissance se traduit dans le taux de croissance annuel moyen, qui après avoir affiché des taux allant de 2,2% à 4,3% selon les périodes, se stabilise depuis 1990 entre 1,1% et 1,4%.
- Entre 1968 et 1990, les territoires de comparaison subissent également une diminution de leur taux de croissance annuel moyen, puis observent une relative stabilité.
- Les communes du territoire affichent pour la plupart une croissance absolue située entre 0 et 8 % pour la période 2013-2018. Parallèlement, 10 communes font exception en témoignant d'une croissance supérieure à 8%, c'est notamment le cas de Rambouillet.

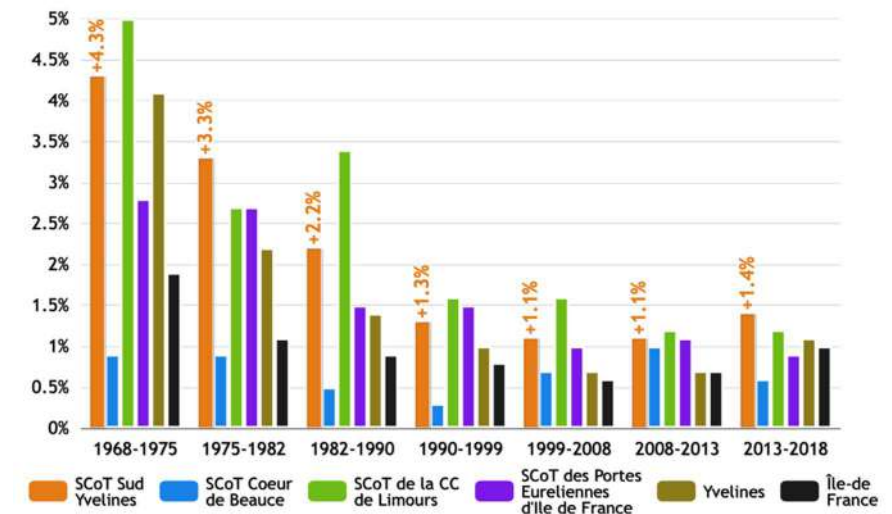
### Logement depuis 1968 :

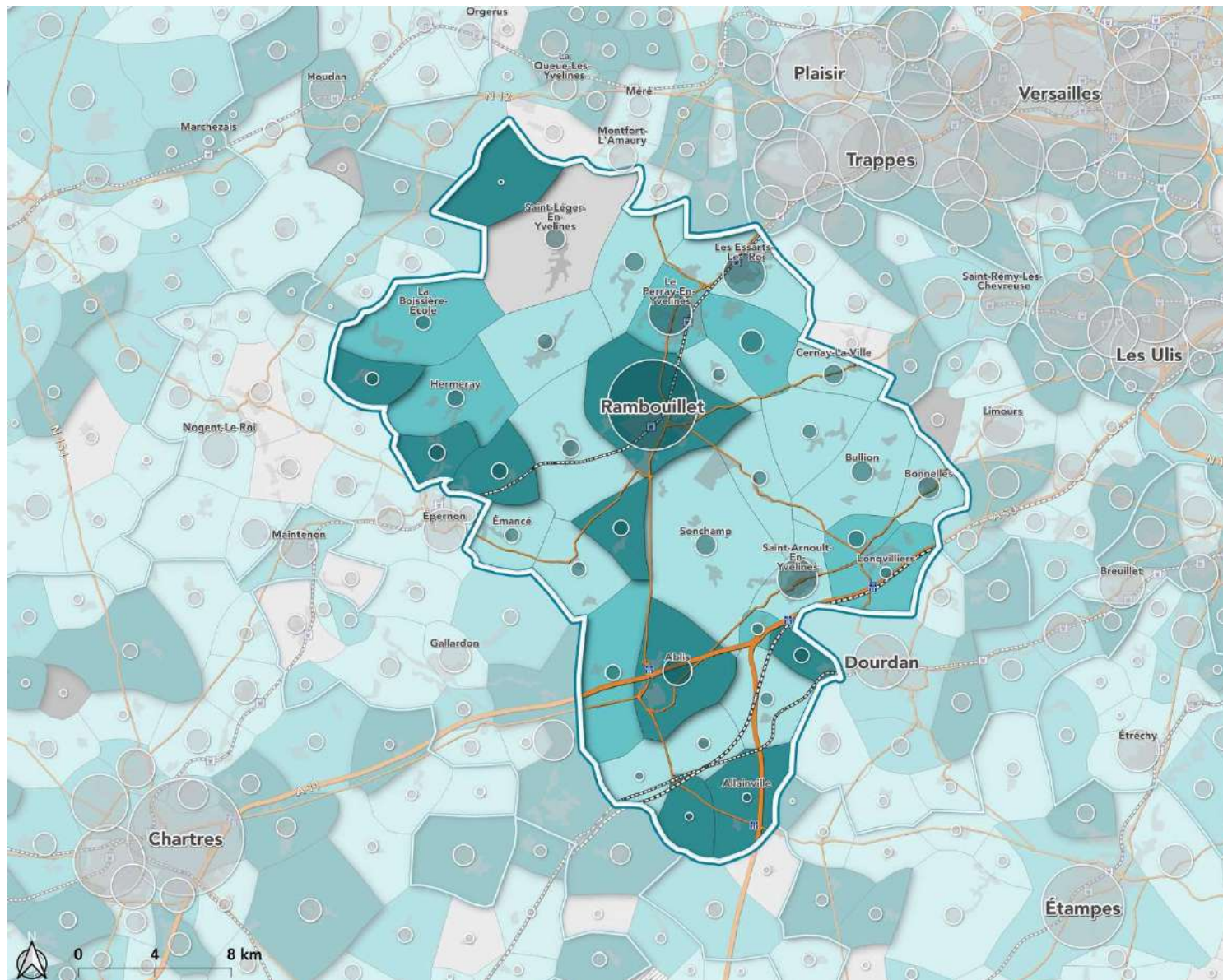
Source : INSEE 2021



### Évolution moyenne annuelle du logement depuis 1968 :

Source : INSEE 2021

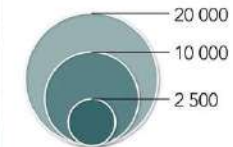




## SCoT Sud Yvelines

### Le logement et son évolution entre 2013 et 2018 :

Nombre de logement :



Variation moyenne annuelle logements :

Moins de -5%  
de -5 % à 0 %  
0 %  
de 0 % à 5 %  
de 5 % à 8 %  
Plus de 8 %



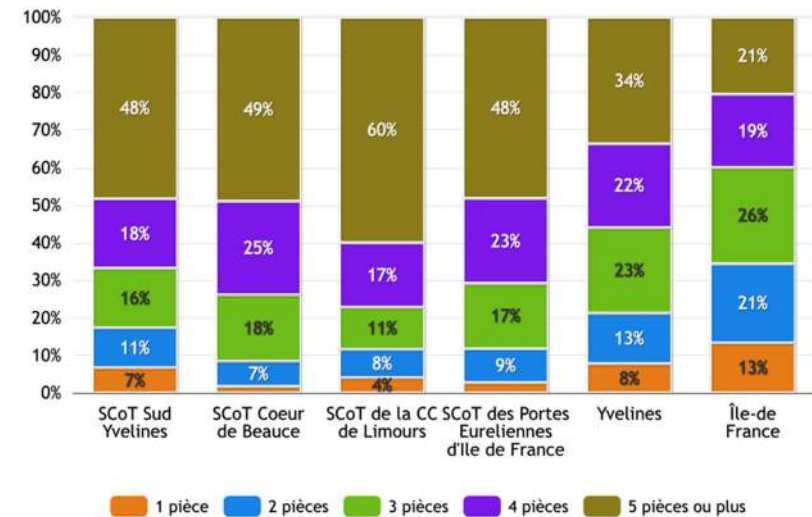
Source : INSEE, 2021  
Réalisation : EAU Aménagement

## Une prédominance des maisons de grande taille

- La typologie des logements du Sud Yvelines se caractérise à la fois par une prédominance des maisons (64% contre 36% d'appartements) et par des surfaces importantes, la moitié du parc étant composé de logements de 5 pièces ou plus.
- Le caractère périurbain et rural du Sud Yvelines s'exprime au travers de la taille de ses logements, qui sur le territoire ainsi que dans les SCoT limitrophes affichent une part de logements de 5 pièces ou plus qui est supérieure ou égale à 48%. Ce qui diffère des Yvelines (34%), et surtout de l'île de France où cette part n'atteint que 21%.
- Entre 2006 et 2017, 2305 nouveaux appartements et 2512 nouvelles maisons ont été créés sur le territoire. Pour autant le nombre de maisons reste deux fois plus important que le nombre d'appartements, ce qui souligne une dynamique constructive en faveur des appartements. Avec une courbe de croissance qui évolue plus fortement, c'est d'ici peu, davantage d'appartements qui seront construits que de maisons.
- Une distinction s'opère entre Rambouillet composé à plus de 50% d'appartements et de logements en moyenne de moins de 50m<sup>2</sup>, et les autres communes portées vers les maisons et des surfaces plus importantes.

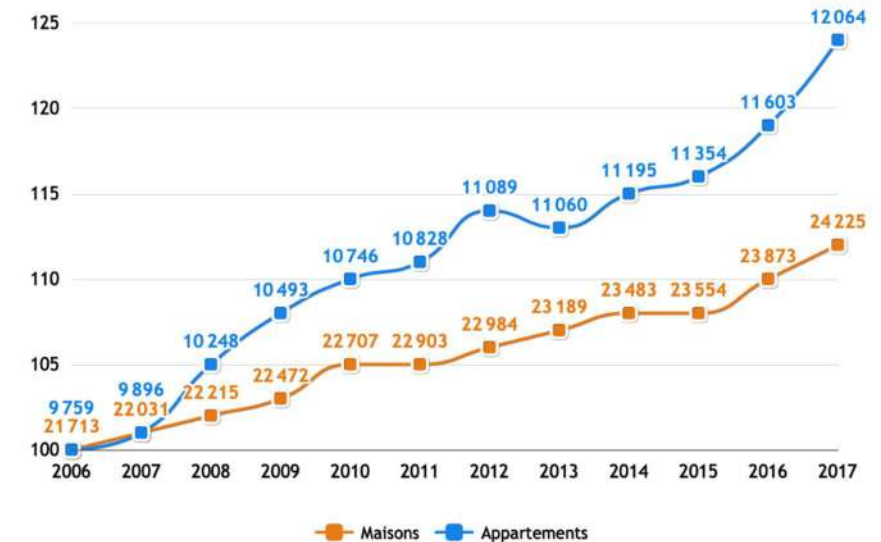
Nombre de pièces des logements en 2017 :

Source : INSEE 2020

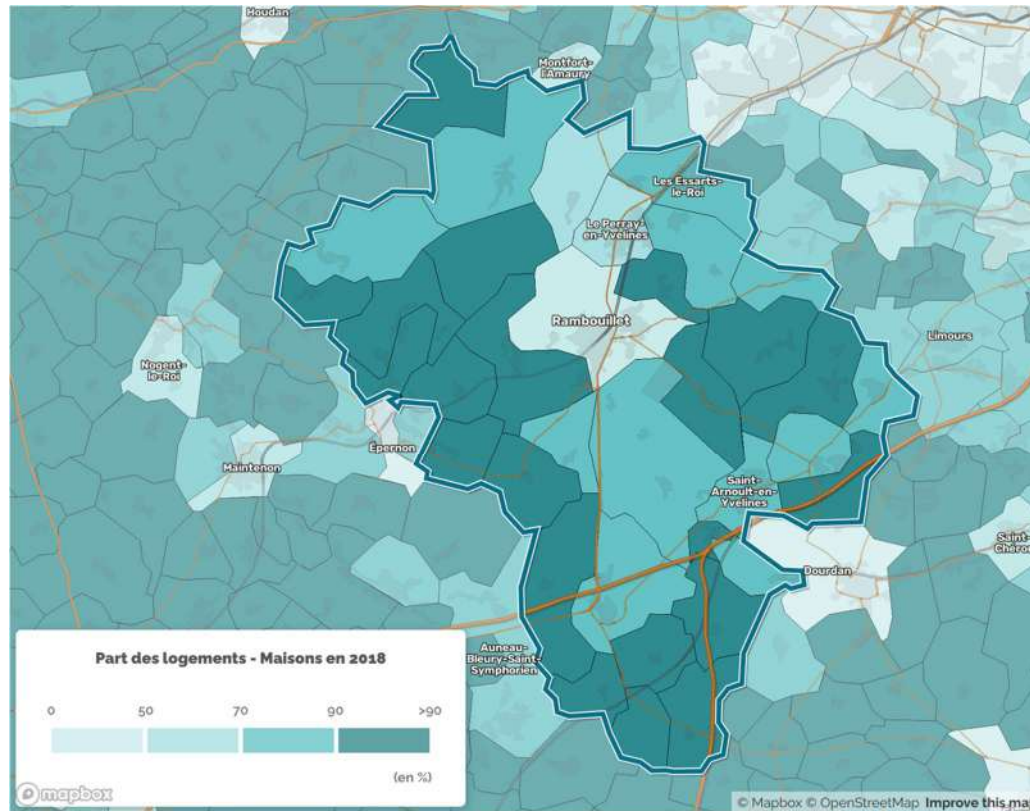


Évolution des appartements/maisons depuis 2006 (base 100) :

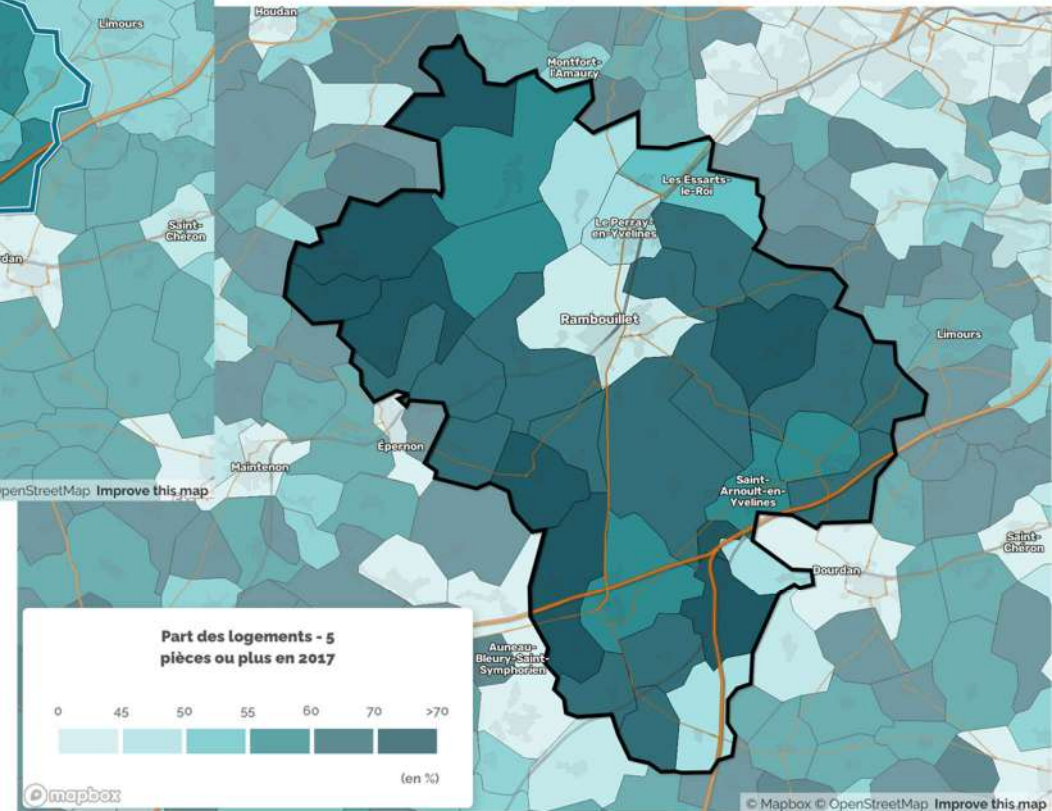
Source : INSEE 2021



### Part des maisons en 2018 (Source : INSEE, traitement Observ'EAU)



### Part des logements de 5 pièces ou plus en 2017 (Source : INSEE, traitement Observ'EAU)

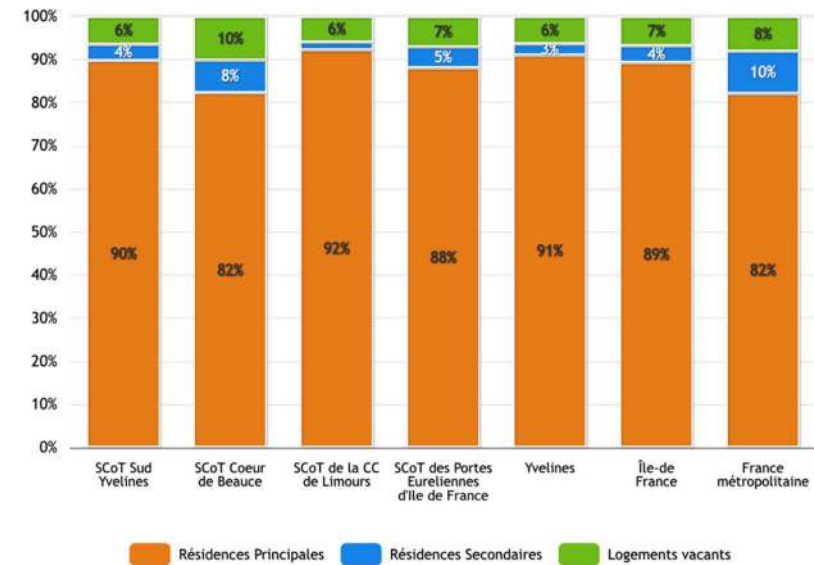


## Un parc dominé par les résidences principales

- Le Sud Yvelines est avant tout un territoire où l'on vit à l'année. Cela s'exprime dans le parc de logements avec la prédominance des résidences principales. Elles constituent 90% du parc de logement, contre seulement 4% pour les résidences secondaires.
- L'importance des résidences principales se retrouve dans des proportions presque identiques à l'échelle des Yvelines et de l'Île de France compte tenu de leur caractère très urbain. A l'inverse, la France métropolitaine affiche une part de résidences secondaires deux fois et demie plus importante (10%).
- Durant la fin du XXème siècle, les typologies d'occupation des logements sur le territoire ont évoluées en lien avec l'extension l'agglomération parisienne, l'accroissement de son influence et donc l'arrivée de nouveaux modes de vie plus urbains. Entre 1968 et 2008 le nombre de résidences principales a triplé (passant de 10 112 à 30 037) tandis que le nombre de résidences secondaires a presque été divisé par deux (passant de 2 377 à 1 306).
- Avec une part de logements vacants de 7%, le territoire est proche de la moyenne nationale. La croissance du nombre de logements vacants dépasse l'évolution générale du parc et qu'une accélération s'observe sur la période récente. Les variations dans l'évolution des logements vacants sont positives sur 27 des 36 communes, mais ces écarts dans l'évolution de leur nombre de logements vacants sont hétérogènes.

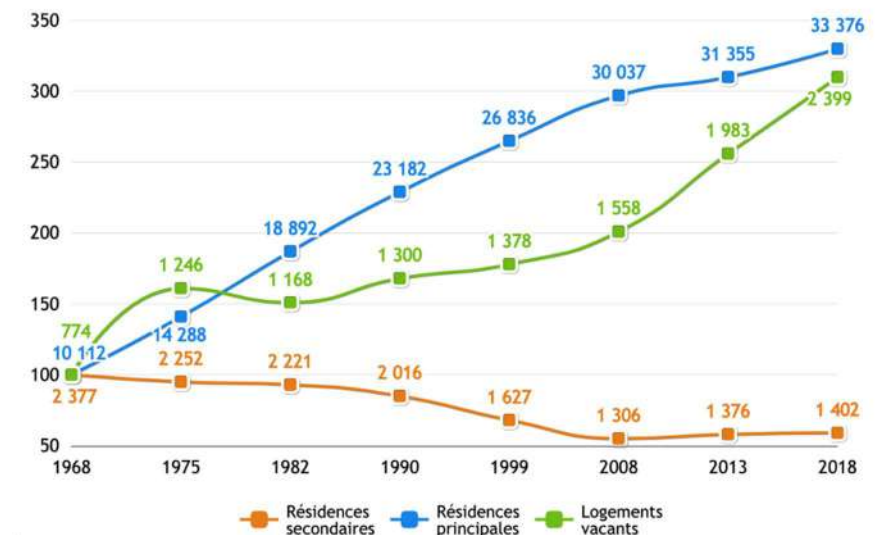
### Typologie du parc de logements :

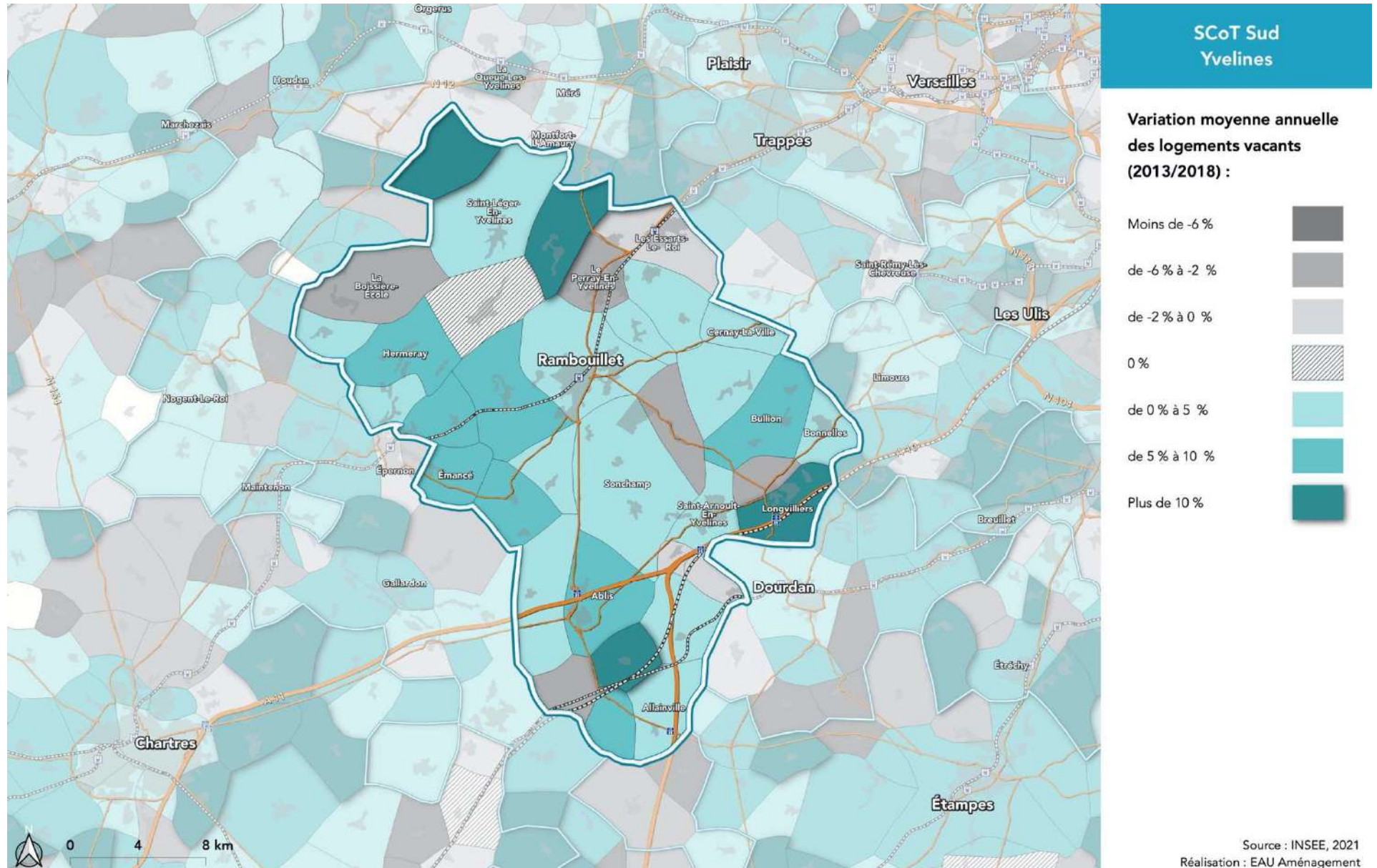
Source : INSEE 2021



### Évolution des résidences principales, secondaires et logements vacants (Base 1)

Source : INSEE 2021

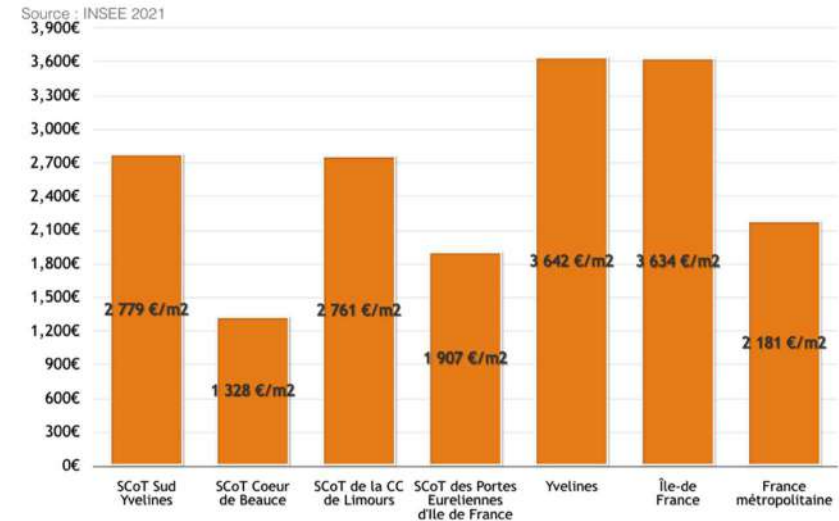




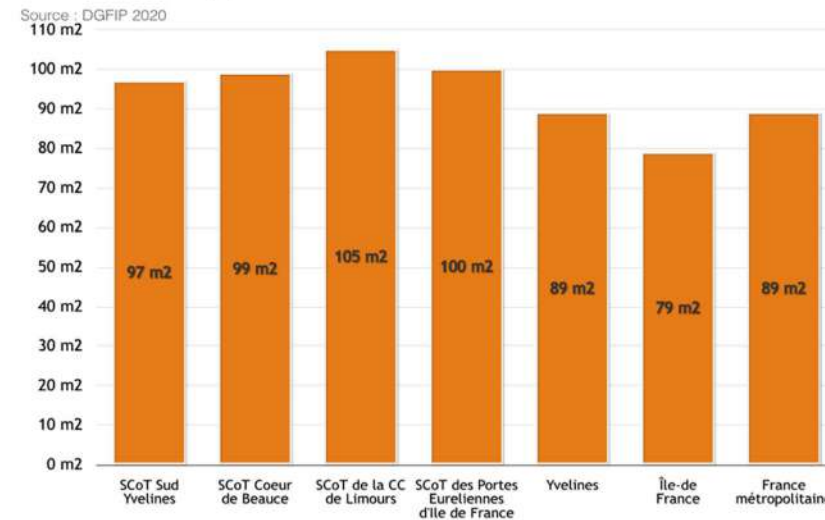
## Des prix de l'immobilier sous influence de Paris

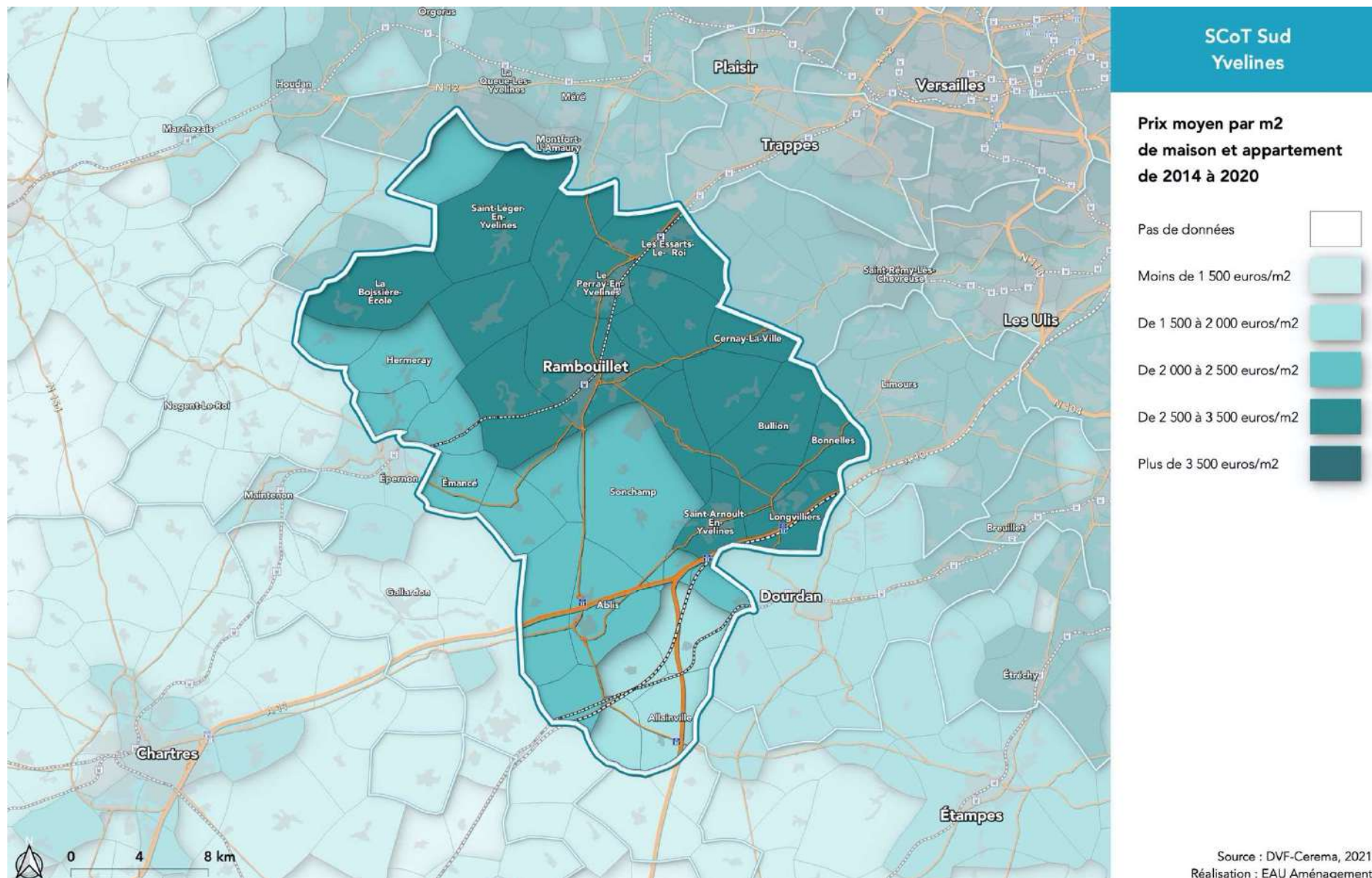
- Avec un prix moyen du m2 situé à 2 779€, le territoire du Sud Yvelines propose des prix de vente de l'immobilier bien plus attractifs que ceux qui correspondent à la moyenne du département (3 642€/m2) et de la région (3 634€/m2).
- Néanmoins, du fait de sa situation francilienne, le prix moyen du territoire reste éloigné de la moyenne des prix de la France métropolitaine (2 181€/m2).
- Le prix moyen du Sud Yvelines est même deux fois supérieur au prix moyen du SCoT Cœur de Beauce (1 328€/m2).
- La surface moyenne des biens échangés est de 97m2, soit une surface proche de celles affichées par les territoires limitrophes (100m2 pour le SCoT des Portes Euréliennes), mais qui reste plus élevée que les moyennes départementales (89m2), nationales (89%), et surtout régionale (79m2).
- L'influence de l'aire urbaine Parisienne s'exprime dans la répartition des prix moyens selon les communes. En effet, les communes situées au Nord-Est du territoire affichent des prix moyens supérieurs à 2 500€/m2, tandis que les communes situées au Sud-Ouest affichent davantage des prix moyens inférieurs à 2 500€.

### Valeur foncière moyenne par m2 de surface réelle bâti des transactions de maisons et appartements entre 2014 et 2020 :



### Surface réelle bâtie moyenne des transactions de maisons et appartements entre 2014 et 2020 :



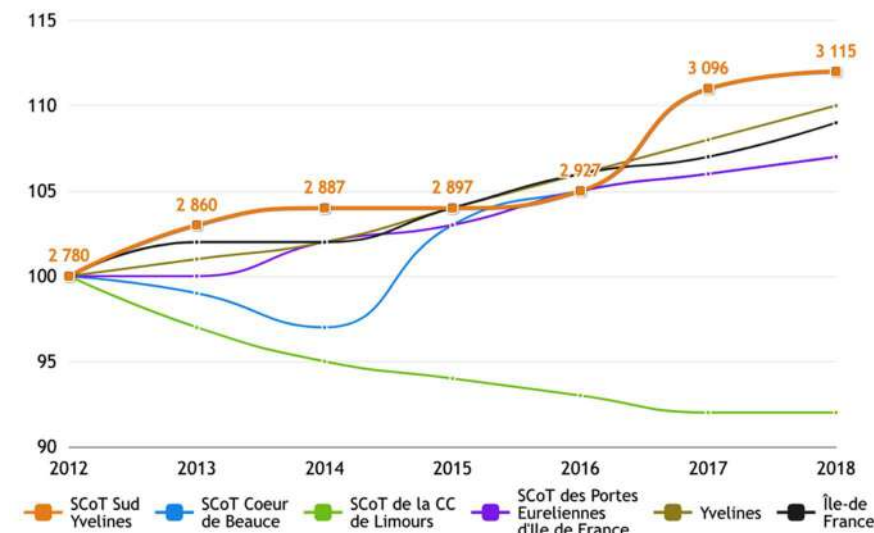


## Un parc social en croissance

- Avec 8,4% du total des logements qui correspond au parc locatif social, le Sud Yvelines affiche un taux bien inférieur aux 15,6% de la moyenne nationale.
- Le parc de logement sociaux est en croissance, il affiche un gain de 12% sur la période 2012-2018, soit une évolution annuelle moyenne de 2% par an. Cette croissance a été plus marquée que dans les territoires de comparaison sur la même période.
- Avec 29% du parc social construit après l'an 2000, le territoire affiche un nombre important de logements sociaux récents, résultant d'un effort dans la production de logements sociaux sur les dernières décennies. Cette part est supérieure à celle des Yvelines et d'île de France (17%), mais aussi supérieure à celle des SCOT limitrophes (20% pour le Cœur de Beauce et la CC de Limours ; 12% pour les Portes Euréliennes).
- La part de logements sociaux anciens est relativement faible en comparaison avec les territoires englobants (20% contre 33% pour les Yvelines et 35% pour l'île de France).
- Seules 7 communes du territoire accueillent des logements sociaux, l'essentiel du parc étant concentré à Rambouillet. Il est à noter que 2 communes ont perdues des logements sociaux sur la période 2013-2018.

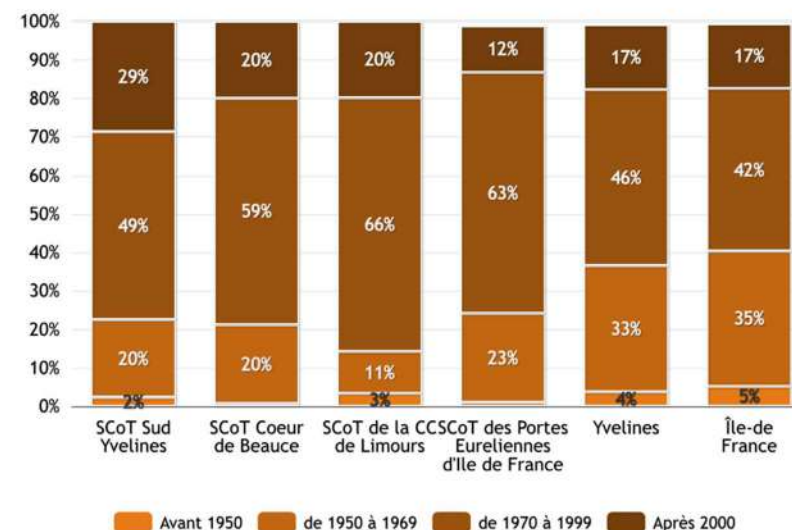
### Logements sociaux depuis 2012 (base 100) :

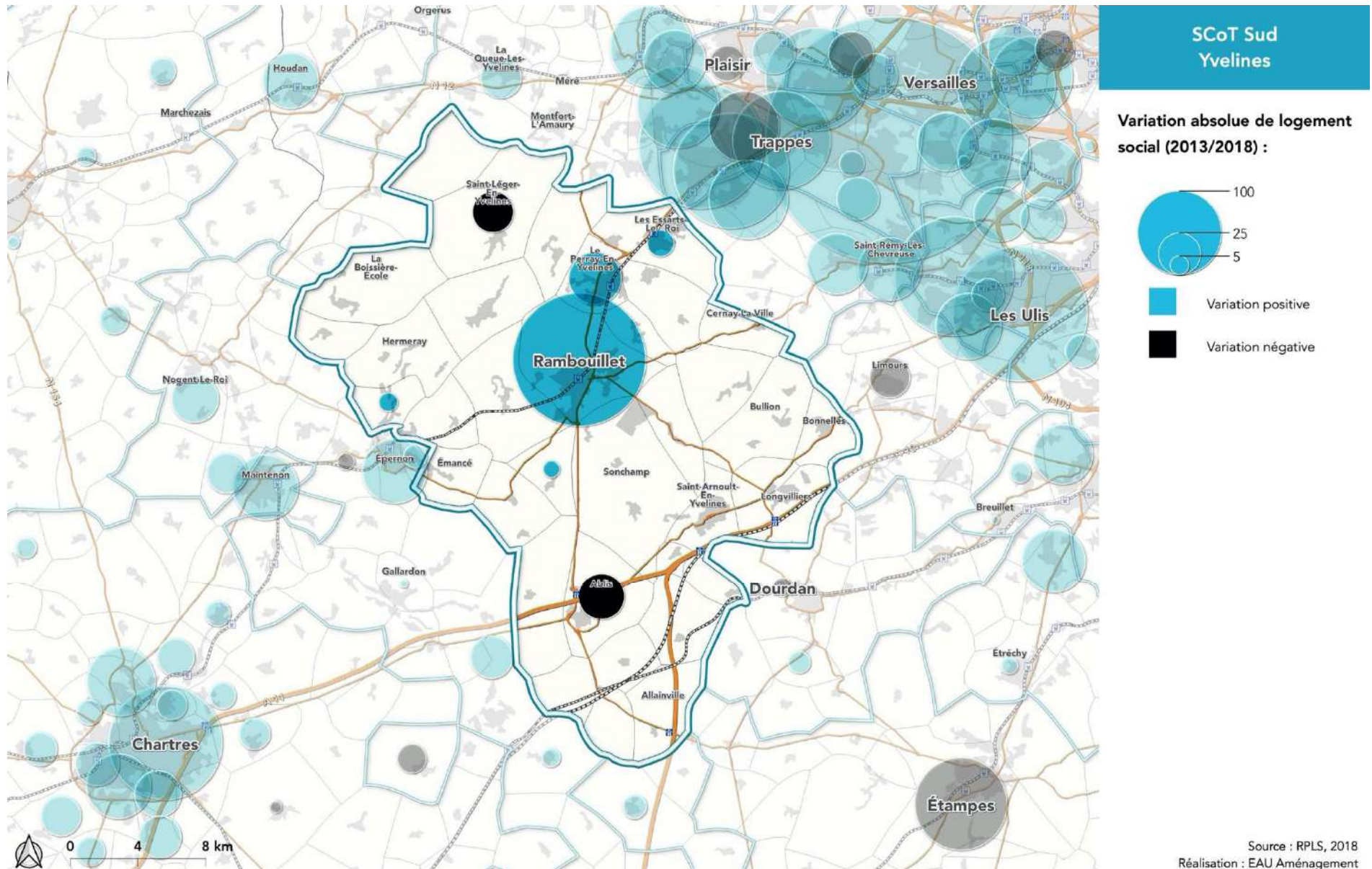
Source : RPLS 2020



### Part des logements sociaux par date de construction en 2018 :

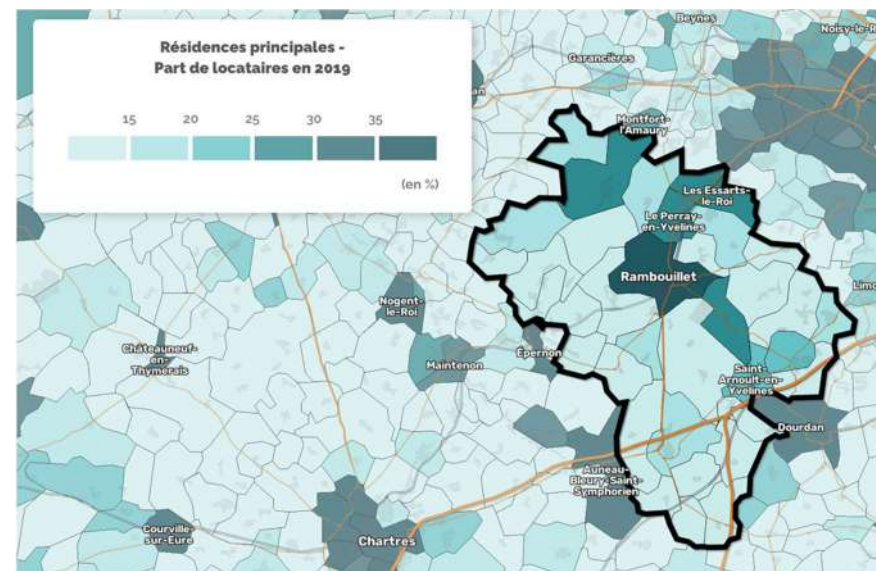
Source : RPLS 2020





## Une offre limitée pour les populations spécifiques

- Le caractère familial du parc résidentiel, composé d'une large majorité de propriétaires-occupants, correspond à la spécificité de la population locale.
- Mais ce caractère limite la capacité du territoire à offrir des parcours résidentiels aux populations qui ne sont pas inscrites dans cette sociologie majoritaire.
- Néanmoins, un certain nombre de réalisations peuvent être notées (source : Conseil départemental, diagnostic habitat spécifique, 2021) :
  - 170 places en résidence étudiante, + 18 places en logements passerelle (baux de 23 mois)
  - 535 places en EPHAD
  - 179 places en résidence autonomie
  - 227 places en foyers pour des personnes handicapées
  - 29 places en pensions de famille
  - 70 places en aire d'accueil pour les gens du voyage.
- Le diagnostic du PLH note :
  - Que le taux de logements en EPHAD est supérieur à celui du département, mais que l'offre pour les personnes âgées hors EPHAD est insuffisante.
  - La faiblesse des hébergements pour situations d'urgence, les ménages très précaires, les logements permettant la sédentarisation des ménages.



### Aires d'accueil des gens du voyage

(Source : diagnostic du PLH, 2021)

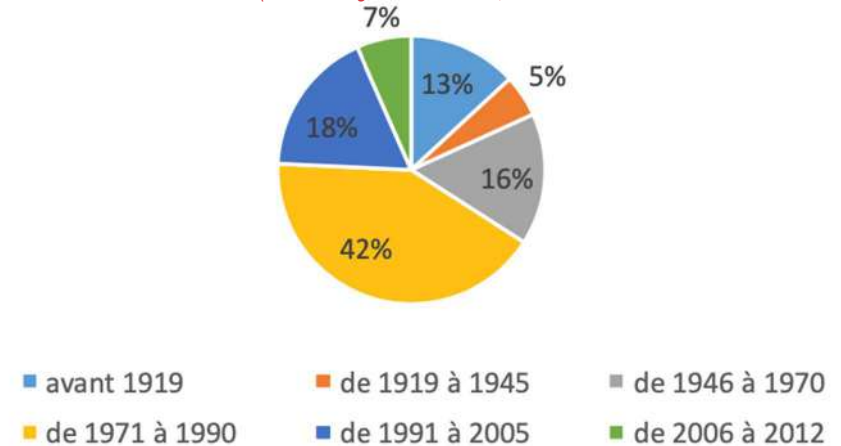
| Gens du voyage            | Aire d'accueil | Capacité d'accueil (places) |
|---------------------------|----------------|-----------------------------|
| Les Essarts-le-Roi        | 1              | 20                          |
| Rambouillet               | 1              | 30                          |
| Saint-Arnoult-en-Yvelines | 1              | 20                          |

## Un très fort besoin de rénovation énergétique

- Le diagnostic du PCAET (2021) notait la faible proportion de logements présentant de bonnes performances thermiques :
  - 34% des logements ont été construits avant 1970, donc sans réglementation thermique. Les 24% de logements construits entre 1990 et 2012 ont appliqué une réglementation qui ne permet pas d'atteindre la neutralité carbone.
  - Seuls les logements construits à partir de la RT2012 (Bâtiment Basse Consommation – BBC – moins de 5% du parc en 2018) respectent des critères de durabilité qui leur évitent de repasser par une phase travaux. Les normes de construction seront encore améliorées avec la prochaine réglementation thermique à venir (Bâtiment à Energie POSitive – BEPOS). Quasiment aucun bâtiment n'échappe à la nécessité d'être rénové pour atteindre les critères de durabilité qu'exigent les objectifs de la transition énergétique.
  - Parmi les 36 qui composent Rambouillet Territoires, 19 communes sont desservies en gaz de réseau (84 % de la population). Il n'existe pas de réseau de chaleur significatif recensé sur le territoire.
  - Ramenée au nombre d'habitants, la consommation d'Energie est de 13 MWh par an et par résident (contre 30 MWh en moyenne nationale). Cette différence s'explique notamment par la très faible part de l'industrie, ainsi que par une faible représentation du tertiaire. Un habitat ancien, énergivore, majoritairement composé de maisons individuelles est néanmoins à l'origine de l'importance du secteur résidentiel.

## Date de construction des logements du territoire (2018)

(Source : diagnostic du PCAET, 2021)



## Plan d'actions du PCAET pour le résidentiel

(Source : diagnostic du PCAET, 2021)

|                                                             |                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2. Pour des logements performants et un urbanisme résilient | 2.1. Déployer un service d'accompagnement et de conseil énergétique                   | Déployer un guichet unique de la rénovation énergétique, du déploiement des énergies renouvelables et de l'habitat bioclimatique et/ou résilient à destination des habitants ; petites communes et PME<br>Faire évoluer les aides financières de Rambouillet Territoires pour la rénovation de l'habitat |
|                                                             | 2.2. Planifier la rénovation                                                          | Alimenter le Plan Local de l'Habitat concernant la rénovation des logements<br>Collaborer avec les bailleurs sociaux pour accélérer la rénovation énergétique du patrimoine                                                                                                                              |
|                                                             | 2.3. Intégrer les enjeux climat dans les plans d'urbanisme                            | Faire évoluer les Plans Locaux d'Urbanisme pour y intégrer les critères climat, air et énergie en particulier favoriser les énergies renouvelables                                                                                                                                                       |
|                                                             | 2.4. Accompagner le remplacement des chauffages bois peu performants                  | Relayer les aides régionales du fonds air-bois                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                             | 2.5. Étudier l'opportunité de petits réseaux de chaleur et de chaufferies collectives | Réaliser une étude d'opportunité                                                                                                                                                                                                                                                                         |

## Le point mort

La notion de point mort désigne le nombre annuel de nouveaux logements à construire pour assurer un maintien de la population déjà présente sur un territoire. Il intègre le desserrement des ménages, l'évolution des logements vacants et des résidences secondaires, et la destruction des logements.

C'est du fait de sa prise en compte, grâce à une production suffisante de logements neufs, que le point mort permet l'évolution du parc, avec l'évolution des résidences secondaires et l'évolution des logements vacants.

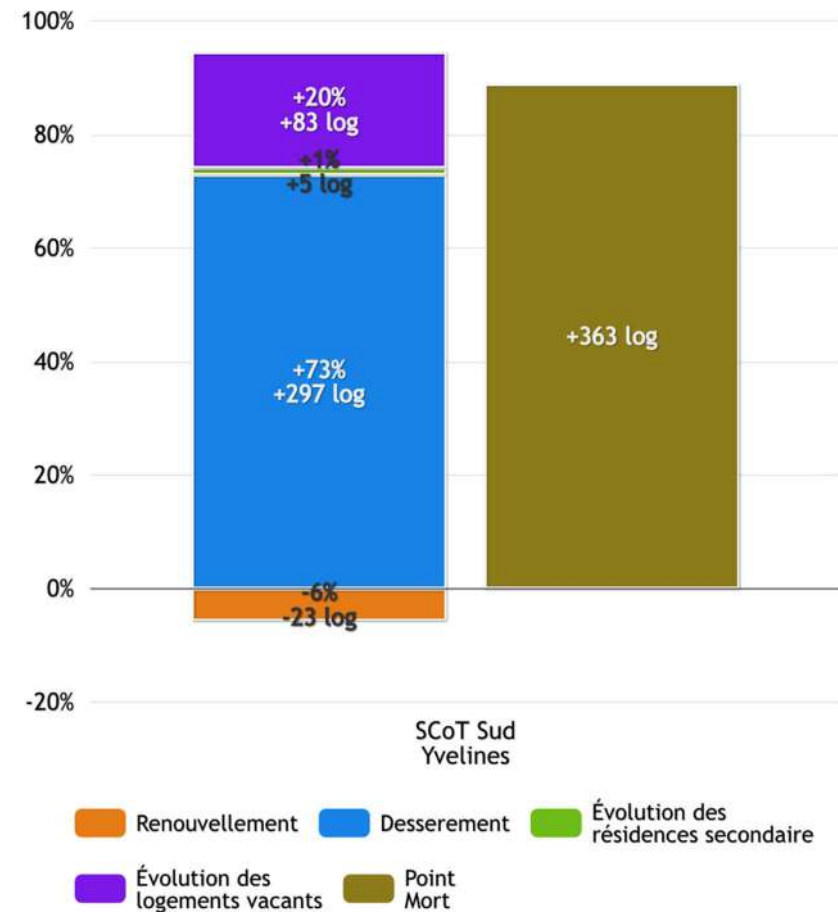
- Le point mort avec 363 logements/an a permis de maintenir la population déjà en place, ce qui correspond à la somme algébrique de :
  - 83 logements/an qui sont devenus vacants.
  - 5 logements/an qui sont devenus des résidences secondaires.
  - 297 logements/an pour le desserrement de la population en place (diminution de la taille des ménages vivant dans un logement) avec.

Parallèlement, le renouvellement de bâtiments a permis la création 23 logements supplémentaires par an, ce qui réduit d'autant le chiffre du poids mort.

- Pour l'essentiel, l'évolution du parc a simplement permis d'absorber le desserrement des ménages et l'accroissement de la vacance, laissant peu de place à l'accroissement de la population, ce qui se traduit dans les chiffres de la démographie du territoire.

## Point mort 2018 :

Source : INSEE 2021



# SYNTHÈSE

## Une production de logements qui se maintient avec une croissance du nombre de logements

- Une croissance moins vive qu'au XXème siècle, mais toujours importante portée par un taux de croissance annuel moyen supérieur à 1% depuis longtemps.
- Toutes les communes affichent une croissance du nombre de logements entre 2013 et 2019.
- Une croissance des logements sociaux, plus rapide que l'ensemble du parc (2% de croissance annuelle moyenne).

## Un parc dominé par les maisons de grande taille en résidence principale

- 48% du parc possède 4 pièces ou plus.
- Les maisons représentent 64% du parc.
- 89 % des logements sont occupés en résidence principale.
- Les logements sociaux sont plutôt récents.

## Des difficultés d'accès au logement

- Des prix de l'immobilier élevés, sous influence de l'agglomération Parisienne, principalement dans la part Nord-Est du territoire.
- Une faible part de logements sociaux, représentant 8,4% du total des logements.

# MATRICE A.F.O.M.

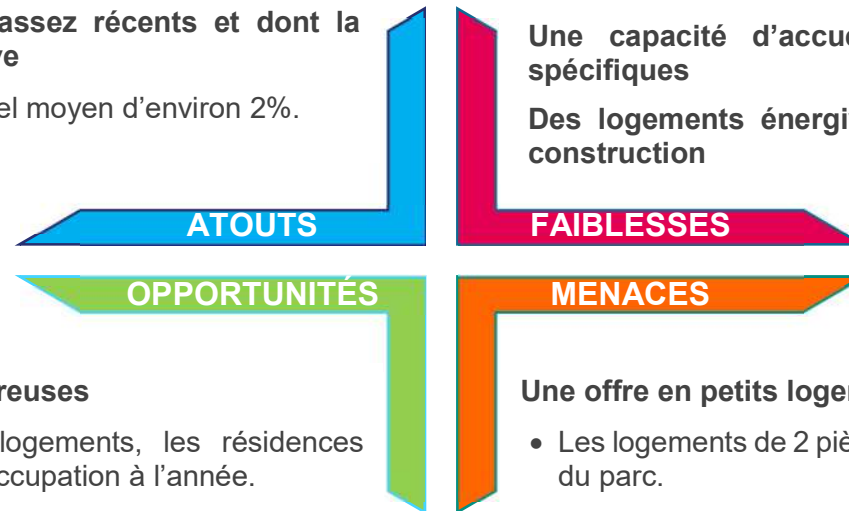
### Une production de logements qui se maintient

- Malgré un ralentissement, le taux de croissance annuel moyen du nombre de logement reste supérieur à 1% sur toutes les périodes.

### De nombreux logements de grande taille particulièrement pour les maisons

### Un parc de logements sociaux assez récents et dont la production de logements reste vive

- Avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 2%.



### Des résidences principales nombreuses

- Constituant 89% du parc de logements, les résidences principales traduisent un type d'occupation à l'année.

### La part des appartements est en croissance

Le logement collectif tend à rattraper son retard sur le logement individuel, permettant ainsi une diversification de l'offre sur le territoire.

**La rénovation énergétique des logements est une opportunité pour l'artisanat local.**

### Des prix de l'immobilier élevés sous influence parisienne

- Un prix moyen au m2 de 2 779€, avec une influence de l'agglomération parisienne plus forte dans le Nord-Est du territoire.

### Une répartition des logements sociaux concentrée

- Seules 7 communes accueillent des logements sociaux.

### Une capacité d'accueil limitée pour des populations spécifiques

### Des logements énergivores en fonction de leur date de construction

### Une offre en petits logements limitée

- Les logements de 2 pièces ou moins ne représentent que 19% du parc.
- Certains ménages, notamment en fonction de la réduction de la taille des ménages, peuvent rencontrer des difficultés à trouver des logements de petite taille, plus adaptés à leurs besoins et à leurs budgets (jeunes, personnes âgées notamment)

# GRANDS ENJEUX

## Maintenir un rythme de production de logements adapté aux besoins futurs

- Soutenir la croissance du parc d'appartements et de logements de petite taille permettant de répondre aux besoins de certains ménages, tout en diversifiant l'offre de logements sur le territoire.
- Maintenir un rythme de production de logements qui permette le maintien des résidents (prise en compte du point mort), ainsi que l'accueil des nouveaux habitants, dans une proportion à déterminer, pour contribuer à limiter le vieillissement de la population.

## Assurer une diversification de l'offre

- Faciliter le maintien des jeunes sur le territoire au travers d'une offre locative adaptée dans le parc privé et le parc social.
- Favoriser la primo-accession des actifs et des familles via des programmes et des formes de logements adaptés à leurs besoins et capacités.

## Prendre en compte les objectifs de sobriété foncière

- Déterminer les besoins et les emplacements pour les opérations en densification au sein du tissu urbain existant afin de préserver les espaces agricoles.
- Privilégier une forme d'urbanisation qui tienne compte des modes doux et de la proximité des transports collectifs.
- S'assurer, dans le même temps, de la qualité du cadre de vie, au travers de la qualité architecturale et d'aménagement, et des espaces collectifs.

# VOLET ECONOMIE

# ETAT DES LIEUX

## Un territoire de contrastes économiques forts

- Les données macro-économiques du Sud-Yvelines peuvent sembler, à première vue, étonnantes :
  - D'un côté, le territoire jouit d'une situation particulièrement enviable : le **taux de chômage** est un des plus faibles de France (4,5 % pour la zone d'emploi de Rambouillet au 2ème trimestre 2022, dernière donnée connue), la zone d'emploi de Rambouillet se classant dans les 10 « meilleures » zones d'emploi de France ; les **revenus** des habitants sont les plus élevés de France (revenu médian et revenu des déciles d'imposition du début de l'échelle en 2019) ; le taux de pauvreté est un des plus bas de France, nettement inférieur à la moyenne départementale et régionale...
  - De l'autre côté, **le nombre des emplois du territoire est en baisse** depuis la crise de 2008, de façon contraire à l'évolution nationale et régionale, ce nombre d'emplois continuant à ne représenter que 70 % du nombre d'actifs occupés habitants le territoire (taux de concentration de l'emploi).

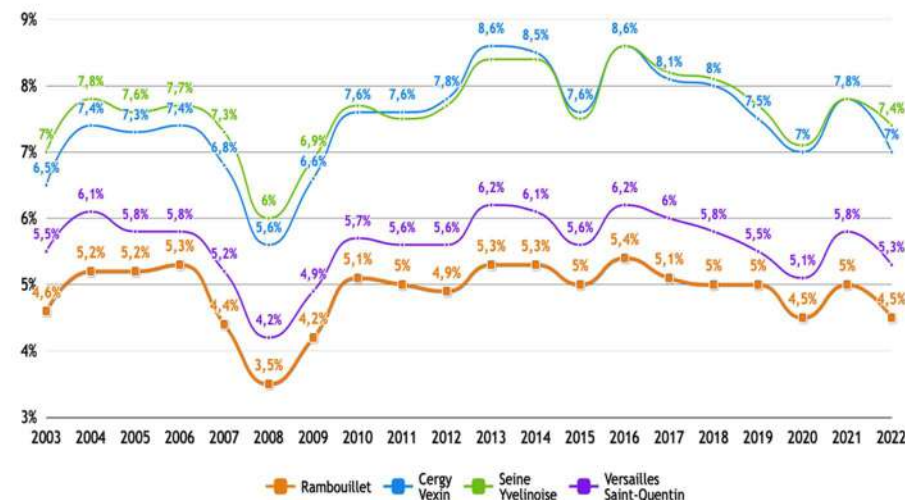
### Définitions INSEE :

**La zone d'emploi de Rambouillet** correspond exactement au périmètre de Rambouillet Territoires et donc du SCoT. Elle permet donc des comparaisons avec les 305 autres zones d'emploi de France.

**Le taux de concentration de l'emploi** est égal au nombre d'emplois occupés dans une zone pour 100 actifs résidant dans la zone et ayant un emploi.

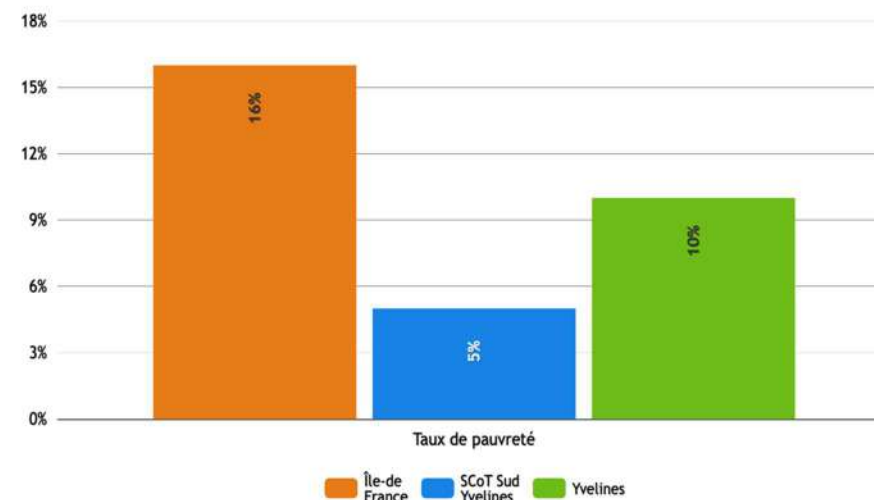
### Taux de chômage au 1er trimestre par zone d'emploi :

Source : INSEE 2022



### Taux de pauvreté en 2019

Source : INSEE 2022



- Cette contradiction apparente met en lumière une des caractéristiques principales du territoire : **espace résidentiel**, la situation économique de ses habitants est due, pour l'essentiel :

- Non à l'importance ou à la nature des activités localisés à l'intérieur du périmètre ;
- Mais aux activités extérieures, très souvent situées en Ile-de-France et même dans les Yvelines, et qui sont aisément accessibles aux résidents du Sud-Yvelines.

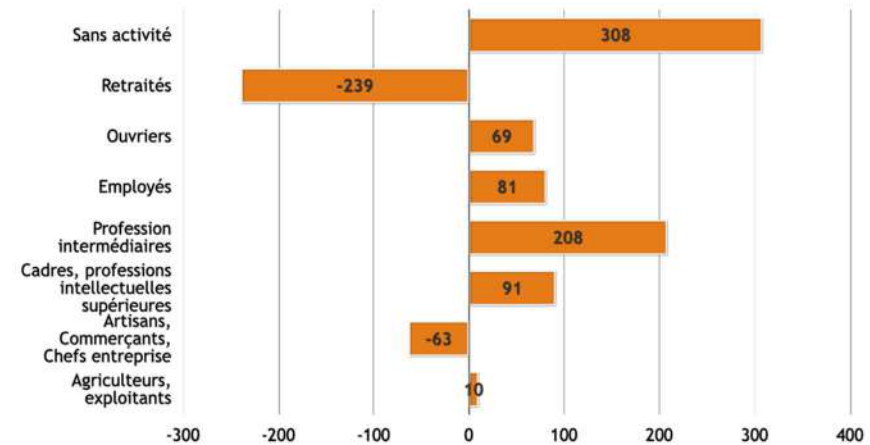
- En réalité, le mouvement principal n'est pas celui d'habitants du Sud-Yvelines allant travailler à l'extérieur, mais celui de travailleurs externes gardant leur emploi à l'extérieur choisissant de résider dans le territoire.

En effet, chaque année (données INSEE 2018/2019), 4 699 personnes se domicilient dans le territoire (pour 3 912 qui le quittent), essentiellement (51 %) à partir de Paris.

- Ce mouvement, qui concerne les cadres, professions intermédiaires et employés, est très largement renforcé par les personnes sans activité professionnelle (47 % des arrivants 2018/2019).
- **Le territoire allie donc localisation de travailleurs externes et « résidentialisation » de personnes sans activité.**

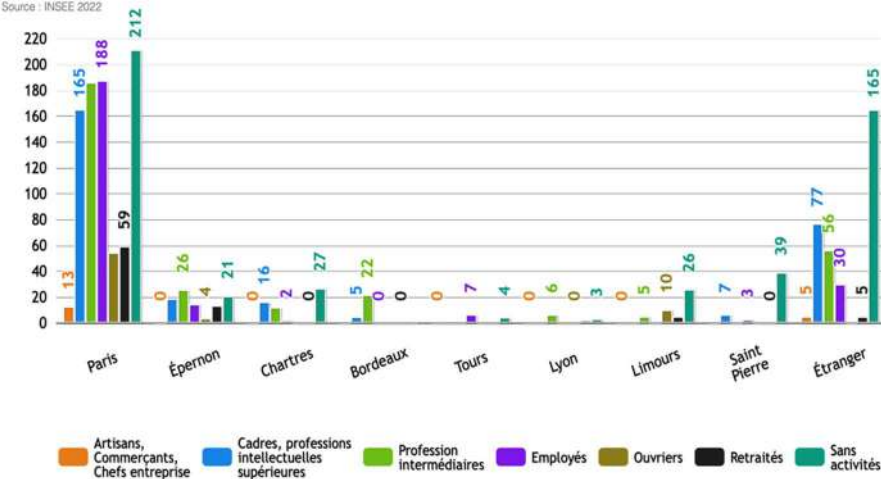
### Migrations résidentielles : solde des entrées/sorties selon la CSP (2018/2019) :

Source : INSEE 2022



### CSP de la population entrant dans le territoire en 2019 depuis les bassins de vie extérieurs

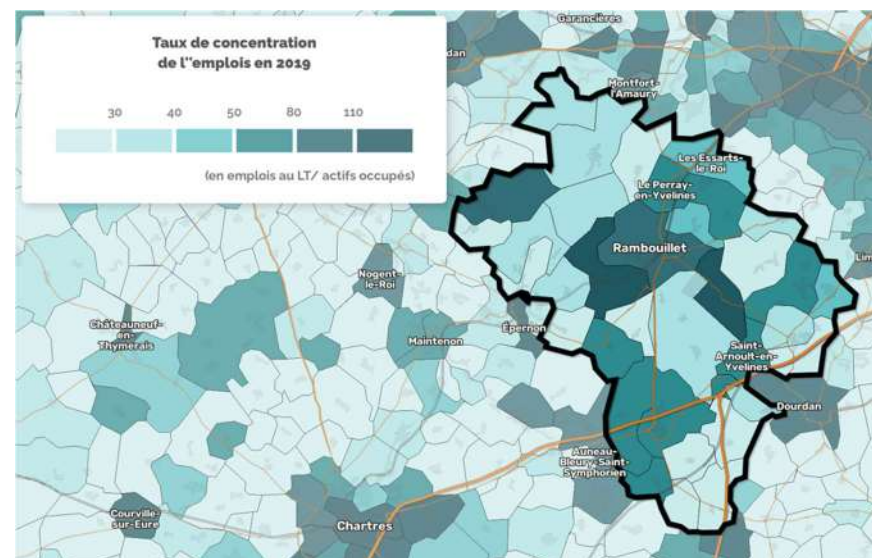
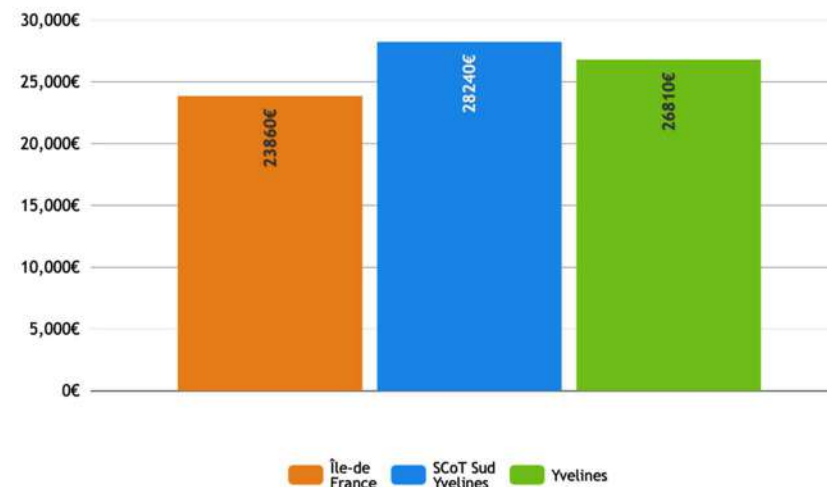
Source : INSEE 2022



- Notons cependant que les retraités, au contraire des personnes sans activité professionnelle, sont plus nombreux à quitter le territoire qu'à y arriver (les départs des retraités ayant lieu surtout vers l'Eure-et-Loir et les littoraux).
- L'analyse de l'activité économique du territoire du SCoT n'est donc pas entièrement représentative des flux économiques qui le concernent : cette situation est habituelle, mais la différence est nettement plus prononcée dans le cas du Sud-Yvelines.
- Le territoire « vit » de ressources internes, mais également, très souvent, externes : **le niveau de revenus des habitants montre qu'à son échelle, il est le principal bénéficiaire des flux économiques franciliens**, et donc de la dissociation forte entre lieux de production de richesse (entreprises et emplois) et lieux de résidence et donc de consommation.
- Dans le cas du Sud-Yvelines, cette dissociation opère particulièrement entre les Communes rurales du territoire (la Ville de Rambouillet, par exemple, elle, compte plus d'emplois sur place que d'actifs occupés résidents) et les espaces d'emploi du centre de la région de Paris et des espaces adjacents, et dans une moindre mesure, de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Il faut donc garder à l'esprit cette limitation des effets de l'activité économique interne au territoire lorsqu'on analyse les données qui sont présentées dans les pages qui suivent.

#### Médiane du niveau de vie par mois en 2019

Source : INSEE 2022

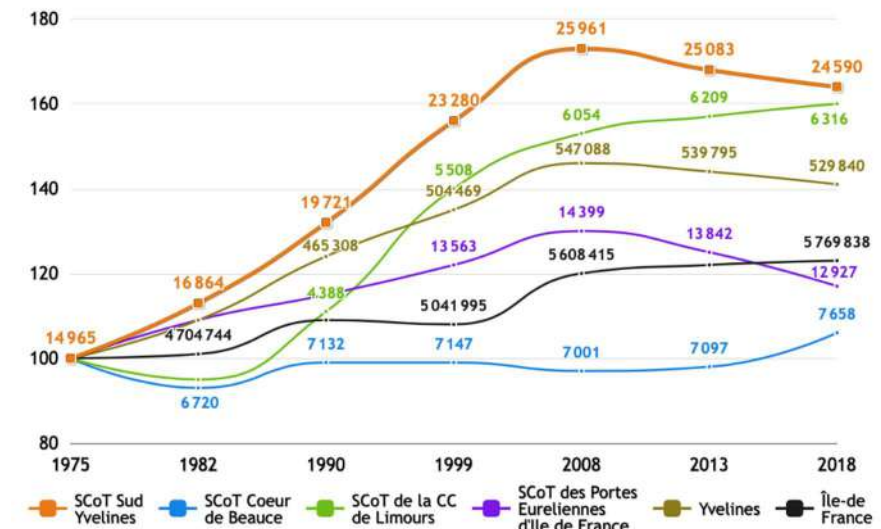


## Un nombre d'emplois en baisse depuis 2008

- Pendant longtemps, le territoire a connu une forte croissance de son nombre d'emploi. Entre 1975 et 2008, le territoire a gagné 10 000 emplois supplémentaire, soit une croissance absolue de 73%, qui se rapprochait annuellement des 2%, au moins jusqu'en 1999.
- De manière comparative, le Sud Yvelines se distingue par une croissance plus vive que les territoires limitrophes et englobants, tout particulièrement entre 1975 et 2008.
- En 2008 la crise économique intervient, et c'est à partir de cette période que la tendance se retourne, avec un nombre d'emploi en légère décroissance qui se traduit par une perte de 1 371 emplois entre 2008-2018 soit une variation de - 5,3%. Ce phénomène, qui s'observe sur la période récente, n'est cependant pas une spécificité du Sud Yvelines. En effet, le territoire voisin des Portes Euréliennes, ainsi que la région Île-de-France voient également leurs courbes de croissance se retourner.
- Des écarts parfois élevés dans l'évolution du nombre d'emploi s'observent au sein du territoire, entre les communes. Entre 2013 et 2018, des communes principalement limitrophes à l'Eure-et-Loir affichent une variation absolue des emplois supérieurs à 10%, tandis que des communes proches de l'Essonne et certaines communes du Nord affichent des variations inférieures de -10%.

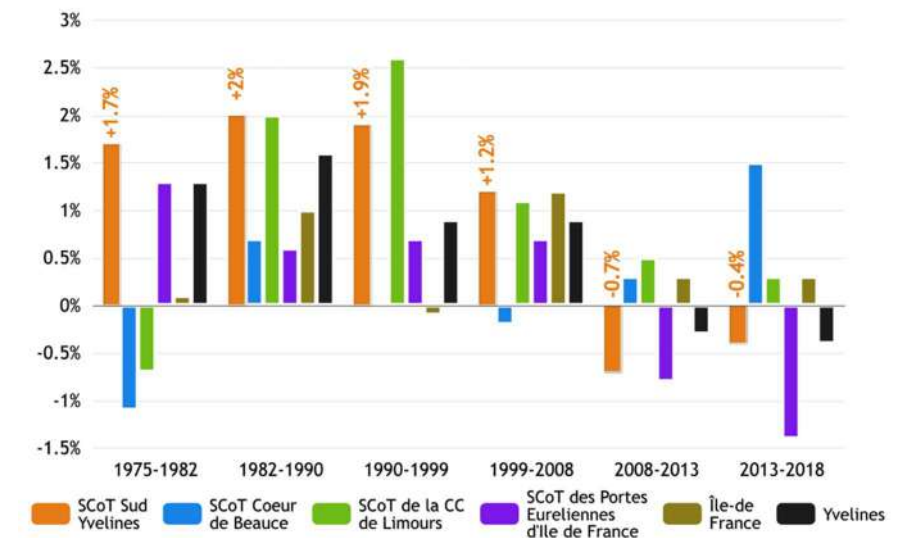
### Emplois depuis 1975 (base 100) :

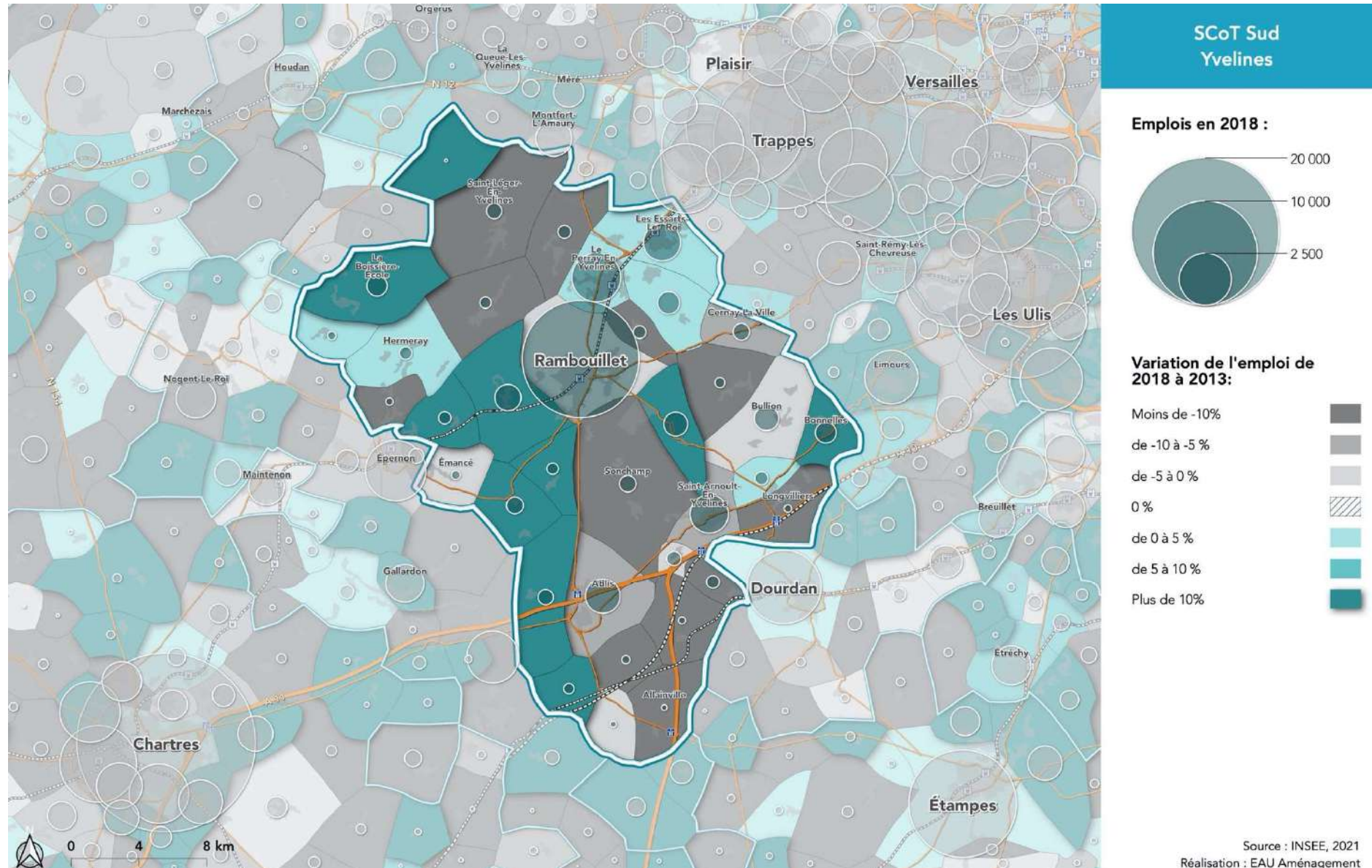
Source : INSEE 2020



### Évolution moyenne annuelle de l'emploi depuis 1975 :

Source : INSEE 2020





## Une concentration des emplois à Rambouillet

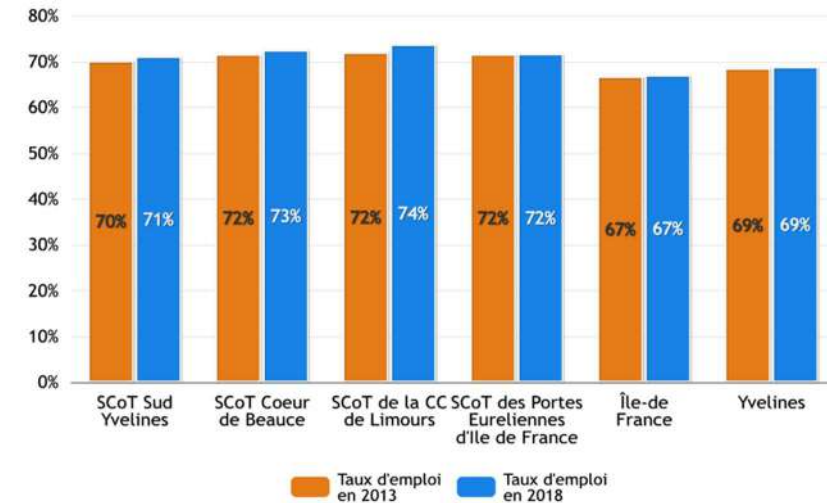
- Avec 35 099 actifs ayant un emploi pour 49 395 résidents en âge de travailler, le territoire affiche un taux d'emploi de 71%, légèrement en hausse par rapport à 2013 (70 %). Les territoires limitrophes, notamment la CC de Limours affichent un taux plus haut (74 %), cependant, le territoire se maintient au-dessus du taux régional (67 %).
- Avec 24 590 emplois sur le territoire et une population de 35 099 actifs ayant un emploi parmi les habitants, le taux de concentration d'emploi mesuré est de 70%. Cela permet d'observer que le territoire possède davantage d'actifs résidents qu'il n'offre d'emplois.
- Le Sud Yvelines affiche un taux de concentration d'emploi bien inférieur à l'Île-de-France (70 % contre 107 %) qui abrite davantage d'emplois qu'elle n'héberge d'actifs.
- La concentration des emplois est forte à Rambouillet (>100 %) avec 12 258 emplois soit environ la moitié de l'offre du territoire, mais faible à très faible dans de nombreuses communes plus rurales du territoire.

Définitions INSEE :

**Le taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre total de personnes.

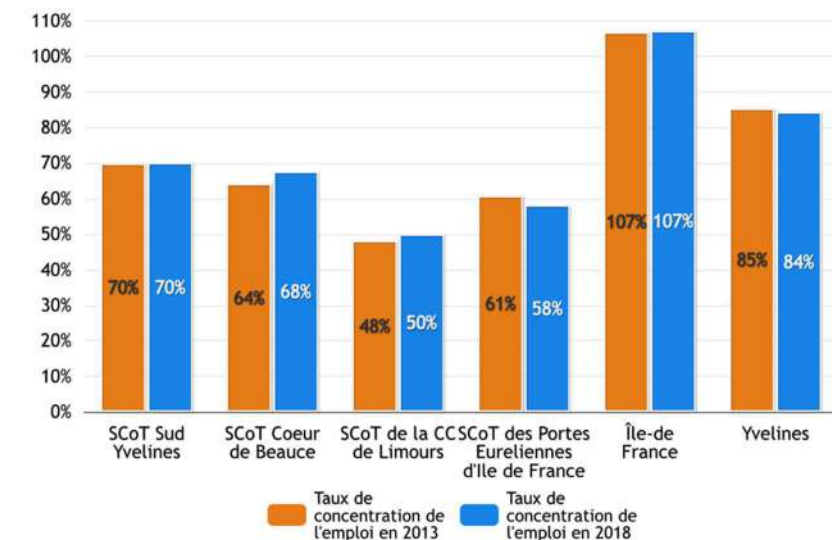
Taux d'emploi en 2013 et 2018 :

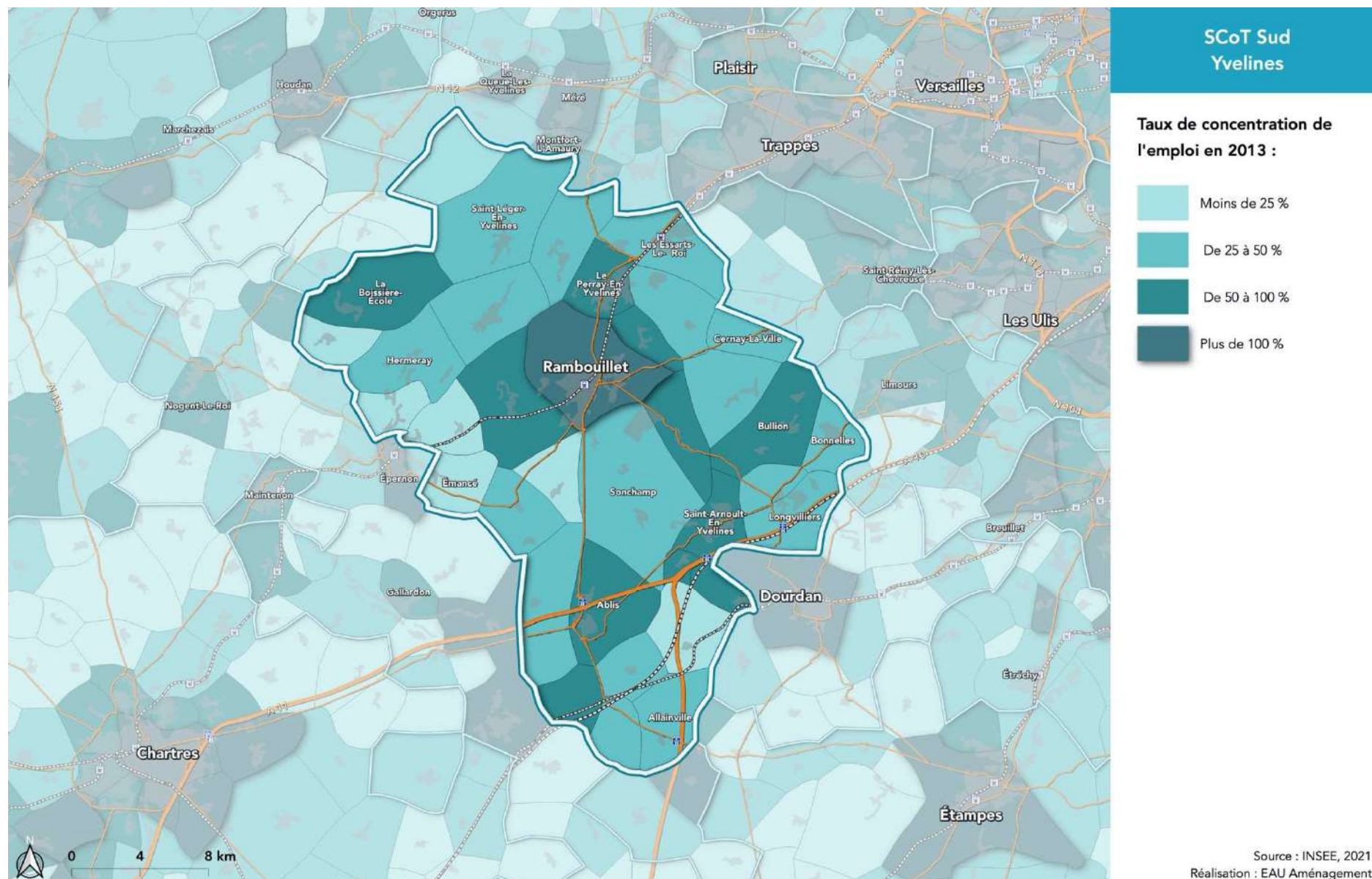
Source : INSEE 2021



Taux de concentration de l'emploi en 2013 et 2018 :

Source : INSEE 2021





## Un taux de chômage relativement bas

- Le Sud Yvelines affiche un taux de chômage relativement bas (4,5 % en 2022) par rapport à l'Île-de-France et la France métropolitaine.

Ces chiffres s'inscrivent dans une dynamique locale, au niveau du département et des zones d'emploi voisines, mais à un niveau plus net, la zone d'emploi de Rambouillet étant la zone d'emploi présentant la proportion la plus faible de chômeurs en Ile-de-France.

- Le chômage touche principalement les catégories socio-professionnelles des professions intermédiaires (31% du total des chômeurs, alors qu'ils représentent 29 % des actifs) et des employés (31% du total des chômeurs, qui représentent 23 % des actifs).

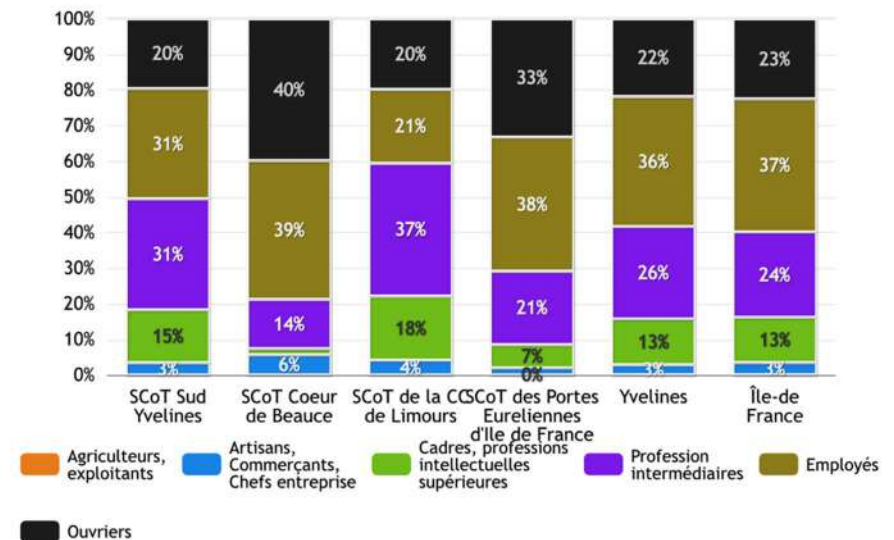
Les cadres, et professions intellectuelles supérieures sont moins touchés (15%, alors qu'ils représentent 31 % des actifs).

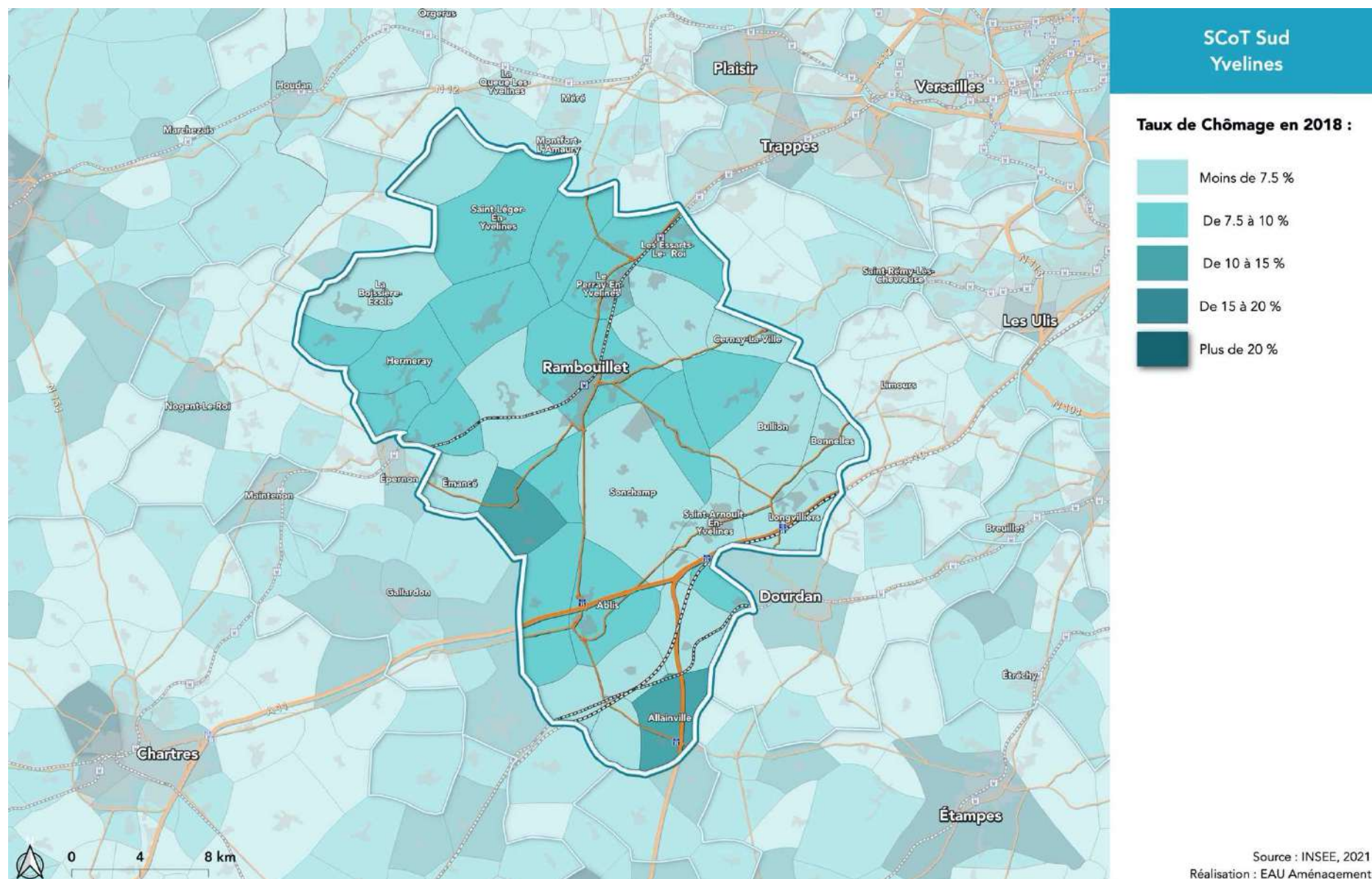
- La répartition du taux de chômage est relativement homogène sur le territoire, l'ensemble des communes présentant des taux faibles au regard des moyennes nationales.

*Définition INSEE : le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs.*

Part des chômeurs par CSP en 2018

Source : INSEE 2021





## La part des cadres toujours orientée à la hausse

- Les catégories socioprofessionnelles travaillant sur le territoire ont fortement évolué au cours des 50 dernières années, témoignant des changements de l'économie locale. En 1968, 61% des actifs travaillant dans le territoire étaient employés ou ouvriers, ils ne sont plus que 33% en 2018, avec un nombre d'ouvriers ayant baissé (-634) bien que le nombre d'employés ait quant à lui triplé depuis 1968 (+3 724). Depuis 1968, le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures travaillant sur le territoire a été multiplié par 13 (de 608 à 8 684), tandis que le nombre des professions intermédiaire a quadruplé (passant de 1 532 à 7 525). Cette forte progression témoigne d'un développement des activités vers des services à plus haute valeur ajoutée.
- Bien que les cadres et professions intellectuelles supérieures soient nombreux à travailler sur le territoire (32%), les fonctions métropolitaines y sont bien moins développées (24,9%) que dans le reste des Yvelines (35,3%) et dans l'Île-de-France (39,4%).

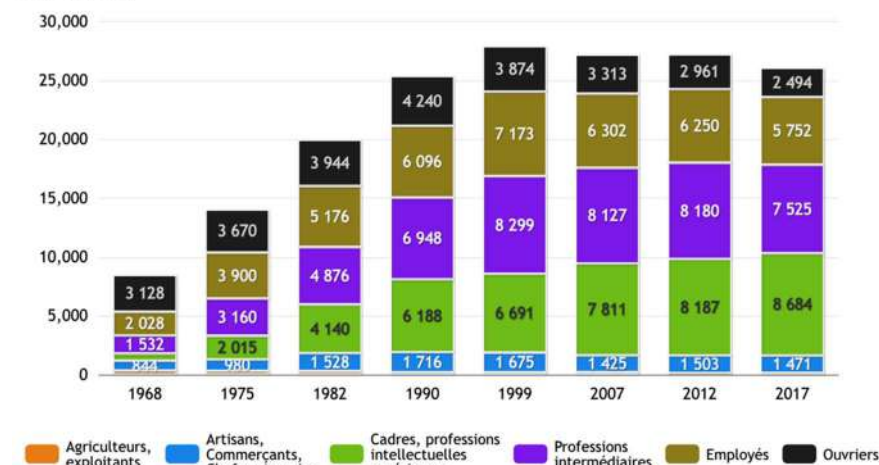
*Définitions INSEE : Les Cadres des **fonctions métropolitaines** concernent les cadres ou les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus présents dans les 5 fonctions métropolitaines que sont : Conception-recherche, Prestations intellectuelles, Commerce inter-entreprises, Gestion et Culture-Loisirs...*

### Emplois métropolitains en 2018 (Source : INSEE)

|                       | Emplois métropolitain en 2018 | Part de l'emploi métropolitain en 2018 | Variation relative de l'emploi métropolitain 2013-2018 |
|-----------------------|-------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| SCoT Sud Yvelines     | 6 131                         | 24,9 %                                 | -2,3%                                                  |
| Yvelines              | 187 111                       | 35,3 %                                 | -1,3%                                                  |
| Île-de-France         | 2 272 028                     | 39,4 %                                 | 3,0%                                                   |
| France métropolitaine | 6 985 301                     | 26,9 %                                 | 4,0%                                                   |

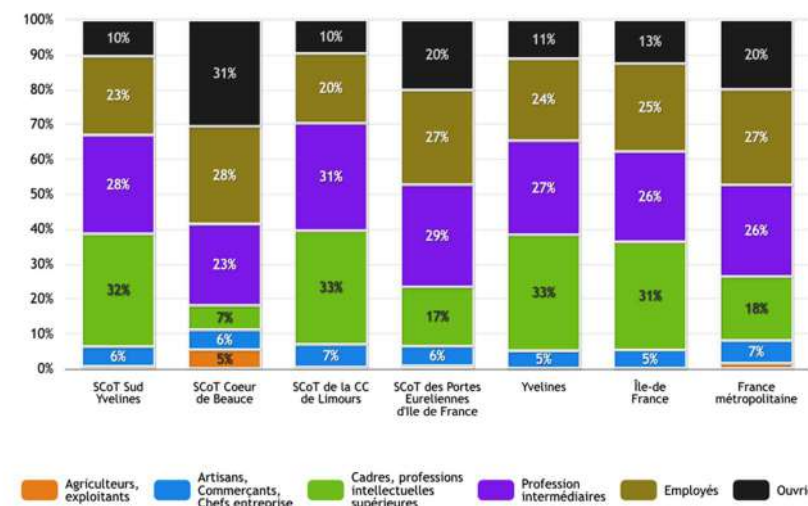
### Nombre d'actifs occupés par CSP depuis 1968 :

Source : INSEE 2021



### Part des actifs occupés de 16 à 64 ans par CSP en 2018

Source : INSEE 2021

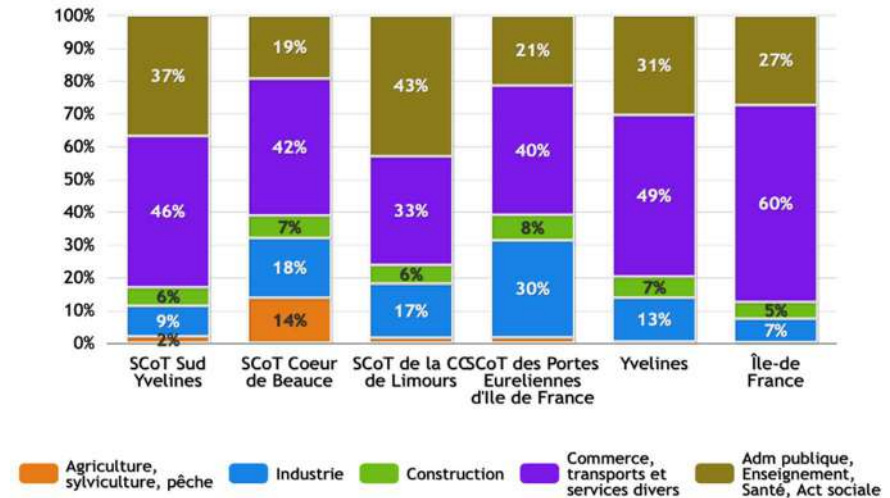


## Les emplois tertiaires restent dominants

- Bien que le secteur des commerces, transports, et services divers concentre 46% des emplois du territoire, c'est avant tout dans le secteur de l'administration, enseignement, santé et action sociale, que le territoire se démarque avec 37% des emplois, soit proportionnellement bien davantage que les Yvelines (31%) et l'Île-de-France (27%). Les emplois hors-tertiaire ainsi que la construction ne constituent que 17% des emplois, étant inférieur aux 20% des Yvelines.
- La part des emplois agricoles (2%), bien que très éloignée du Cœur de Beauce (14%), reste importante au niveau local au regard de la faible proportion des Yvelines (0,4%) et de l'Île-de-France (0,2%).
- Entre 2013 et 2018, trois secteurs économiques ont perdu des emplois : l'agriculture (-119), la construction (-249), et surtout l'industrie (-704). A l'inverse, les commerces / transports / services (+361) et l'administration / enseignement / santé / social (+219) affichent des créations d'emplois.
- Cette dynamique témoigne de la tertiarisation de l'économie du Sud Yvelines, de la poursuite de sa désindustrialisation, et de la poursuite de la croissance des services.
- Les nouveaux emplois dans les services ne parviennent pas à compenser les emplois perdus dans l'industrie.

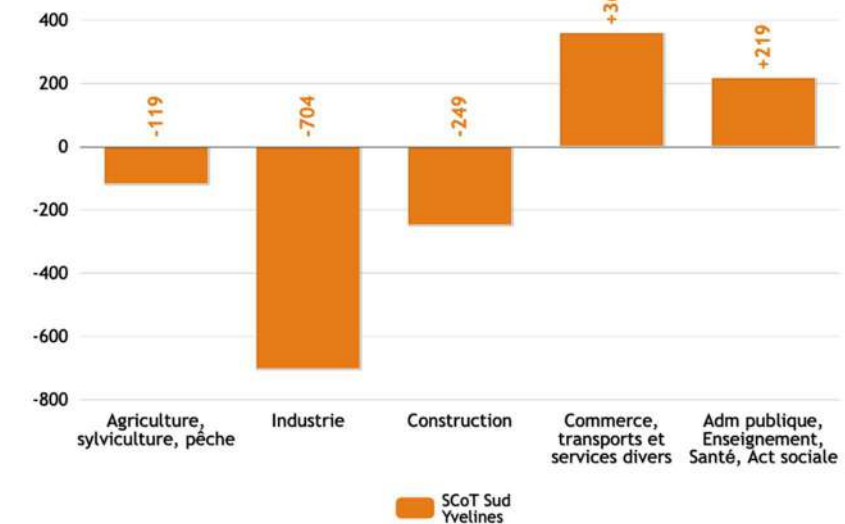
### Part d'emploi par grands secteurs économiques en 2018 :

Source : INSEE 2021



### Évolution absolue des emplois par grands secteurs économiques (2013-2018) :

Source : INSEE 2021



## Une économie tirée par les activités présentesielles

- Le Sud Yvelines est un territoire majoritairement tourné vers les emplois présentsiels et dont l'économie tend à s'affirmer de plus en plus comme telle. En effet, la part des emplois présentsiels tend à croître légèrement de manière structurelle au fil des décennies. En 1975, 62% des emplois étaient présentsiels alors qu'en 2018 ils sont 68%, creusant d'autant l'écart avec les emplois productifs.
- Bien que les deux catégories d'emplois aient connues une croissance depuis les années 1975, ce sont les emplois présentsiels qui ont cru de manière plus vive avec 78,7% de croissance entre 1975 et 2018 contre 40,8% pour les emplois productifs. L'activité productive a été durement touchée par la crise économique de 2008 avec la perte de 1 229 emplois sur la période 2008-2013.
- La majorité des communes affichent entre 60 et 80% d'emplois productifs. Trois communes font cependant exception avec une activité productive fortement marquée, c'est le cas d'Orphin avec l'usine Guerlain.

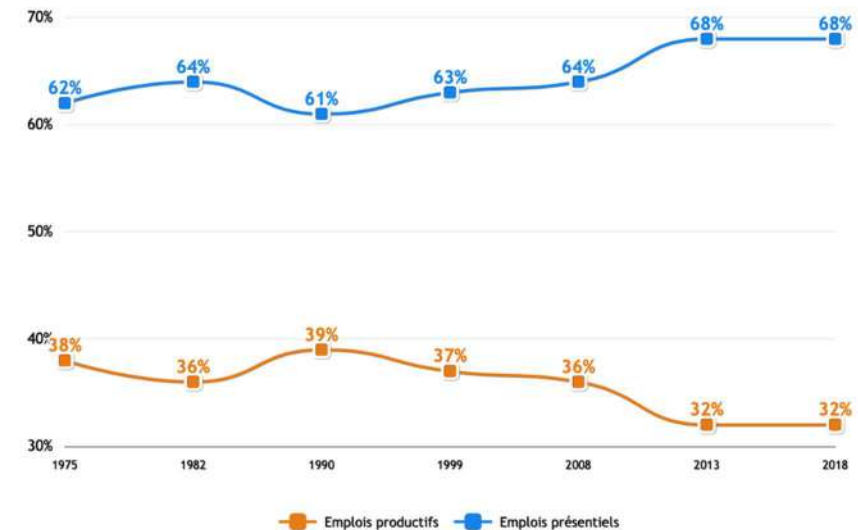
### Définitions INSEE :

Les **activités présentesielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés

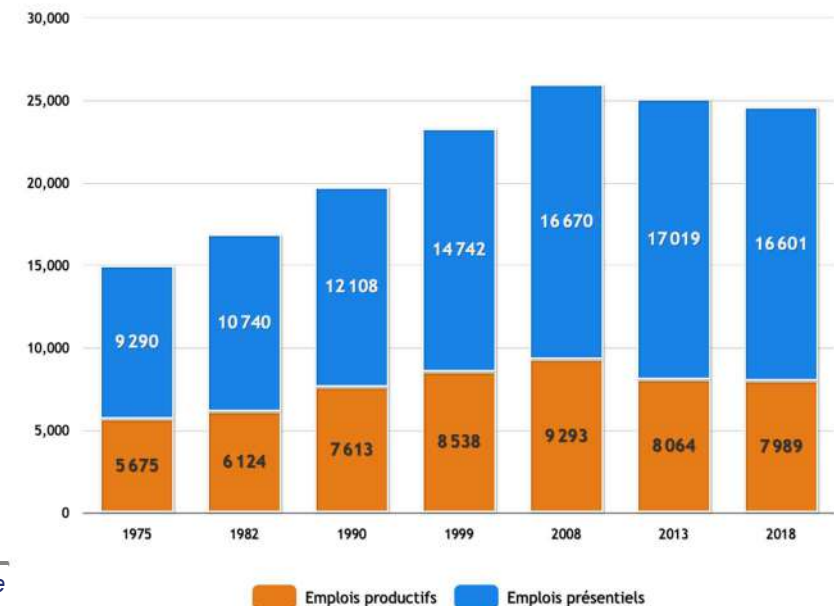
### Parts d'emplois productifs et présentsiels depuis 1975 : *hors de la zone et des activités de services tournées principalement*

Source : INSEE 2020

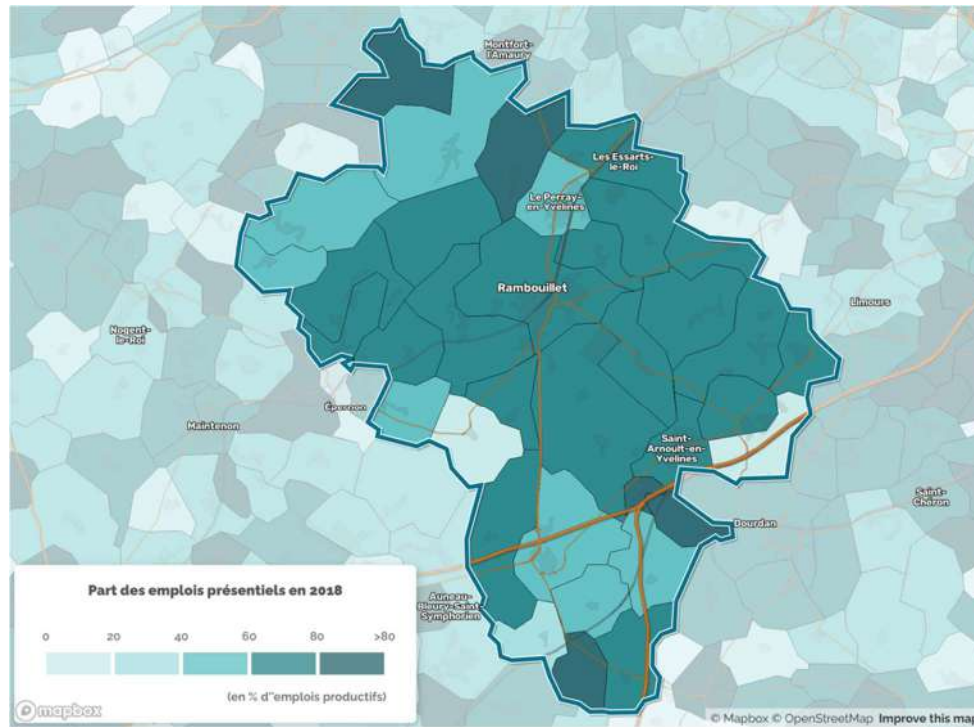


### Nombre d'emplois productifs et présentsiels depuis 1975 :

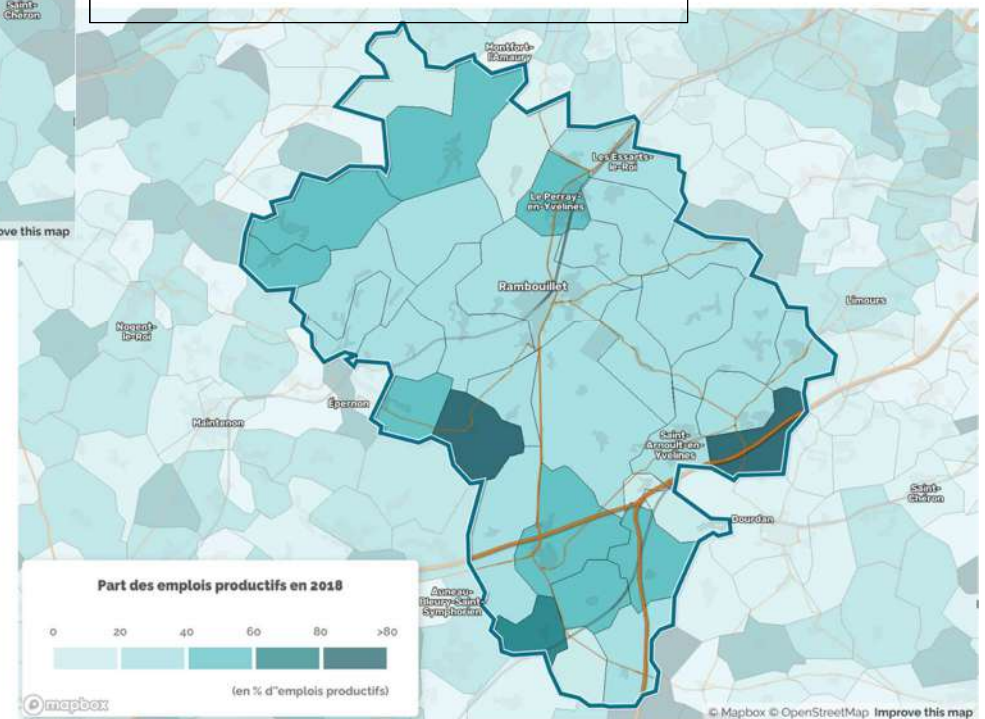
Source : INSEE 2020



### Part des emplois présents en 2018 (Source : INSEE)



### Part des emplois présents en 2018 (Source : INSEE)

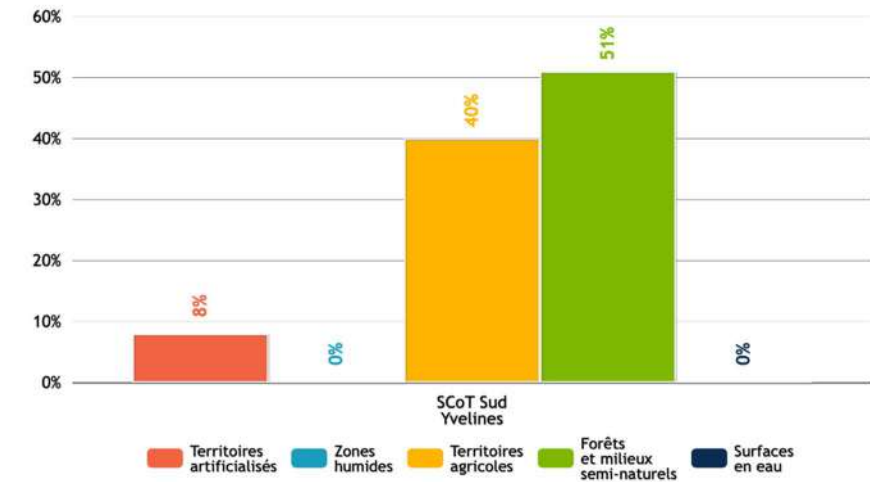


## Une occupation de l'espace qui, impacte les activités éconoliques primaires

- Bien que l'urbanisation du territoire soit relativement contenue, le du Sud Yvelines a pour particularité l'importance de son domaine forestier, ce qui limite le développement de l'activité agricole dans les communes situées au Nord. Pour autant, étant en limite des plaines agricoles de la Beauce, les communes du Sud et Sud-Ouest possèdent des surfaces agricoles importantes.
- En 2019, les surfaces agricoles représentaient 22 803 hectares, soit 36% de la superficie du Sud Yvelines, ce qui est peu au regard du territoire voisin du cœur de Beauce affichant 85% de surfaces agricoles. Toutefois, cette part reste supérieure à la moyenne du département des Yvelines (34%, mais, dans le Département, la faiblesse relative des surfaces agricoles est liée à l'urbanisation, notamment en façade est, et non à la forêt).
- La forêt et les milieux semi-naturels occupent 51 % de la surface du territoire.
- La forêt de Rambouillet comprend près de 30 000 hectares, dont une partie se trouve dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
- 13 738 hectares de la forêt de Rambouillet sont constitués de forêt domaniale gérée par l'Office National

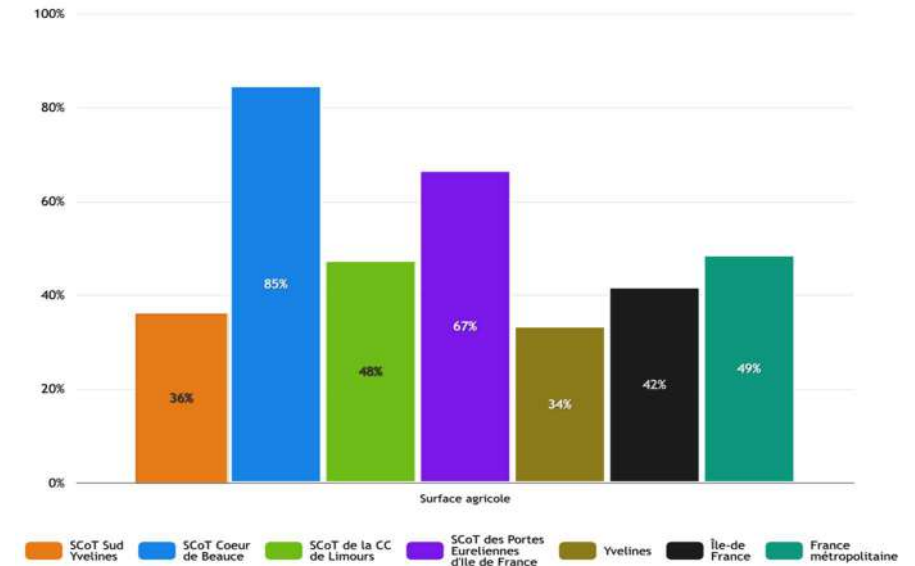
### Occupation du sol de Corine Land Cover 2018 :

Source : Corine Land Cover 2020

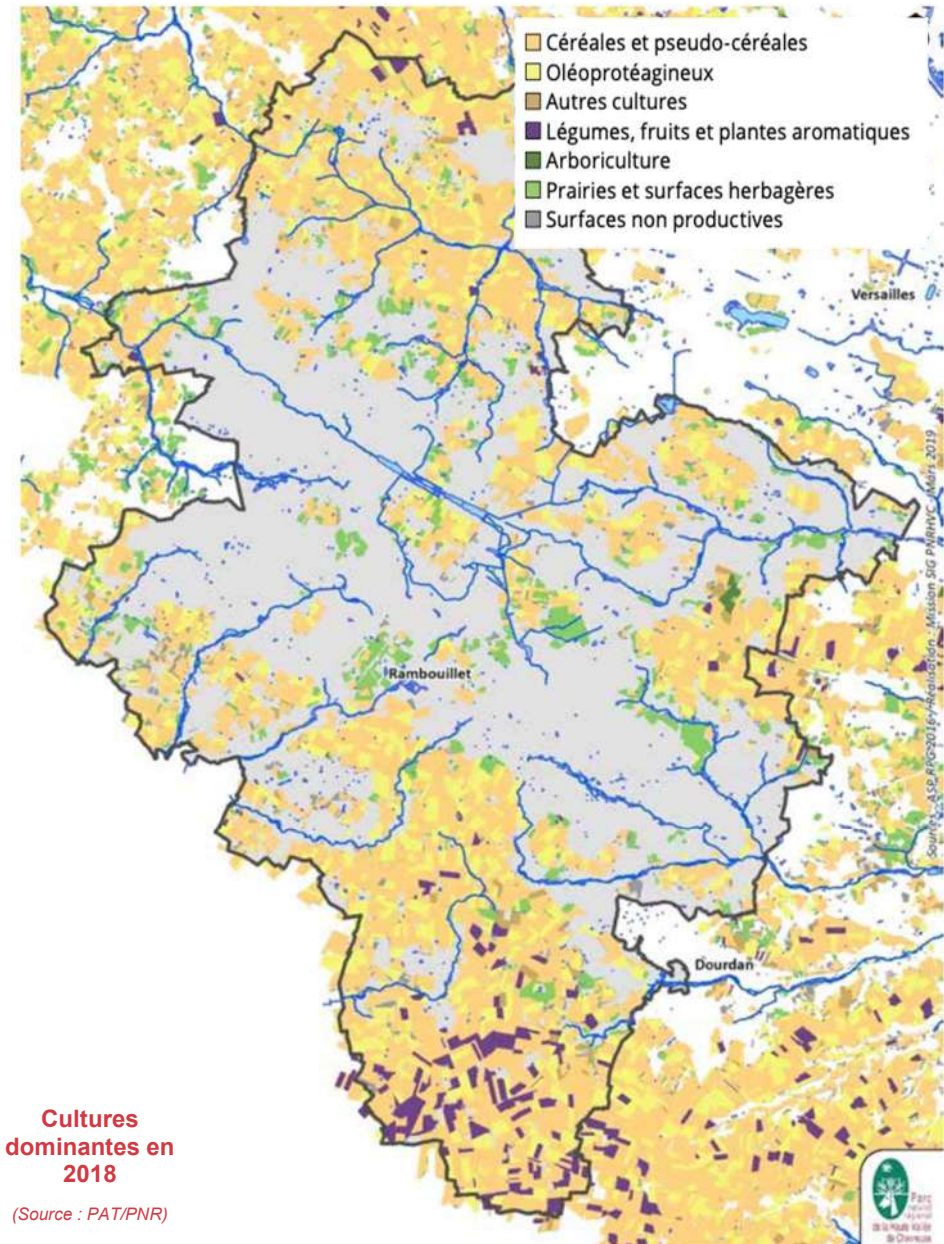


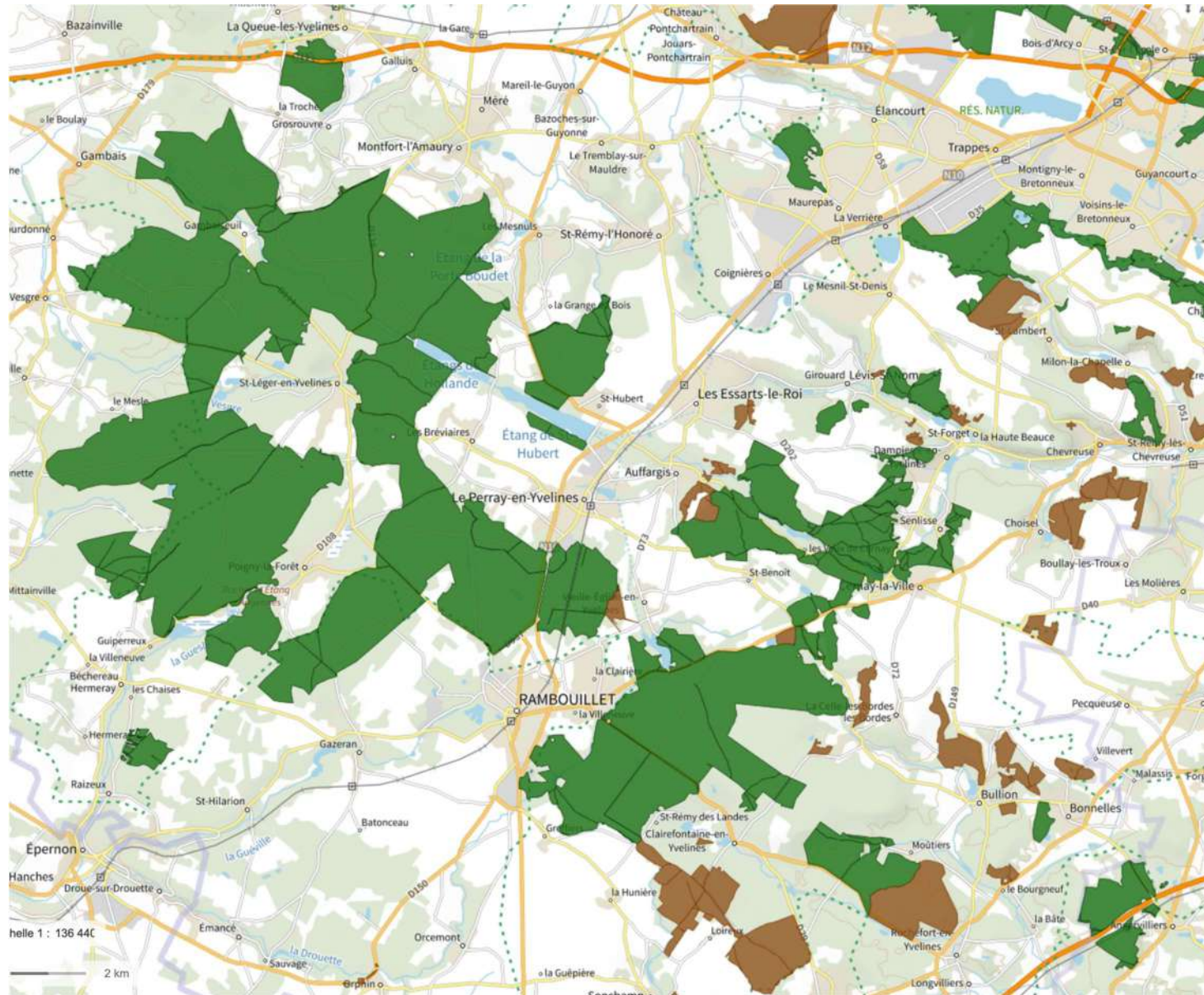
### Part de la surface agricole en 2019

Source : RPG 2020



- des Forêts (ONF). Depuis 2009, le massif de Rambouillet est classé « forêt de protection ».
- Les essences les plus représentées sont le chêne rouvre et le chêne pédonculé. De nombreuses espèces emblématiques de grands mammifères sont largement présentes : cerf élaphe, sanglier, chevreuil.
- Sur le plan économique, selon l'O.N.F., un tiers du volume produit est constitué de chênes vendus comme merrains (bois de tonnellerie) ou pour la menuiserie et la charpente ; un tiers des résineux (pins sylvestre et laricio) produit du bois de trituration ou destiné à la fabrication de palettes, poteaux, et charpentes pour les plus qualitatifs, et le dernier tiers est vendu en bois façonné.





## Forêts publiques

(Source : ONF)

■ Forêts domaniales  
■ Forêts non domaniales

## Une agriculture sous influence de la Beauce

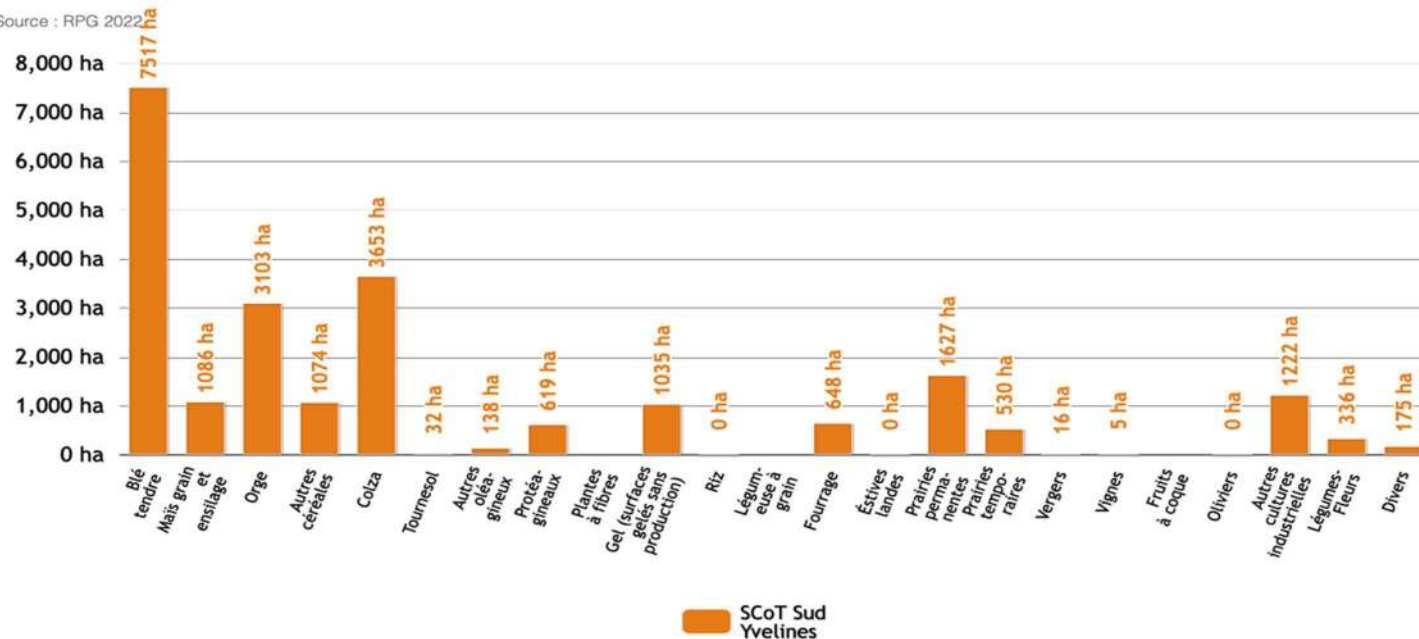
- En 2020, un diagnostic a été réalisé dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial (PAT : Bergerie Nationale, Préfecture, DRIAAP, PNR), à l'échelle du Sud-Yvelines qui englobe Rambouillet Territoires, mais également la CC Cœur d'Yvelines et celle de la Haute Vallée de Chevreuse.
- Ce diagnostic met en évidence la dominante rurale et agricole du territoire, considéré comme « le poumon vert » de la région.

Données PAC 2018, source DDT78

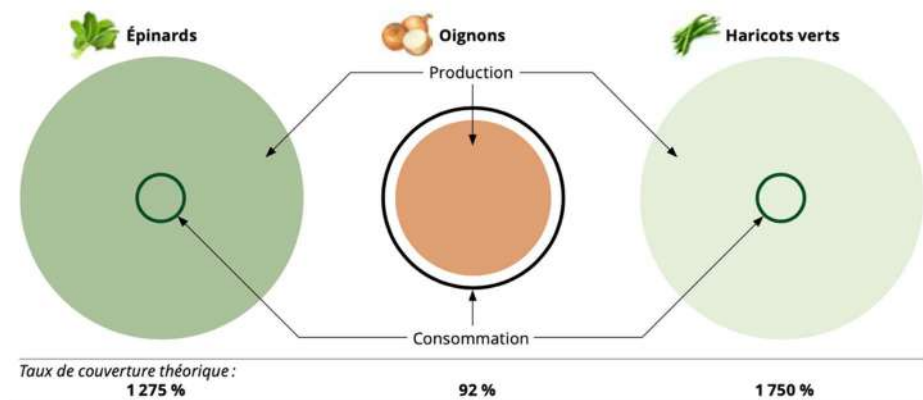
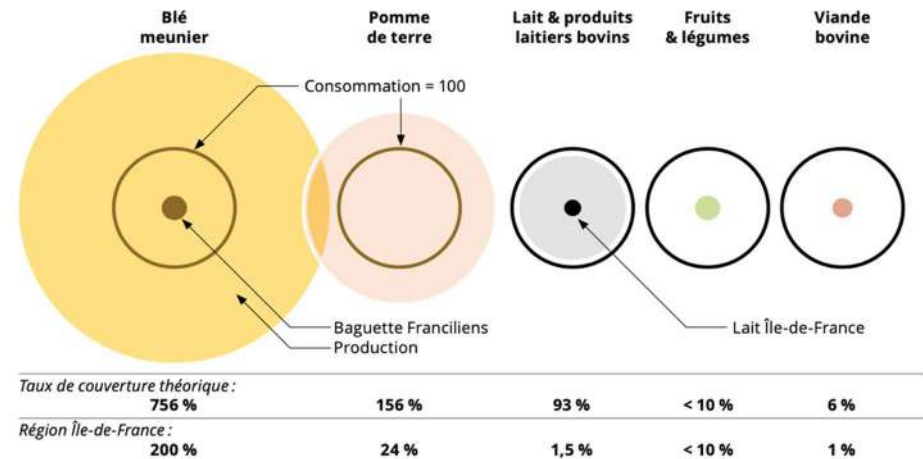
| Typologie                                    | Surface (ha)  | %   |
|----------------------------------------------|---------------|-----|
| Céréales et pseudo-céréales                  | 22 250        | 59  |
| Oléoprotéagineux                             | 7 704         | 20  |
| Prairies et surfaces herbagères              | 3 942         | 10  |
| Légumes et fruits (betteraves et PDT inclus) | 1 888         | 5   |
| Autres cultures et surfaces non productives  | 1 634         | 4   |
| Plantes aromatiques et médicinales           | 163           | 0,4 |
| Fibres                                       | 160           | 0,4 |
| Pépinières                                   | 79            | 0,2 |
| <b>SAU totale</b>                            | <b>37 820</b> |     |

### Type de culture en ha en 2019

Source : RPG 2022



- On note une baisse de la population agricole dans les Yvelines, le territoire étudié comptant aujourd'hui 273 exploitants (siège social sur le territoire, soit 1 agriculteur pour 555 habitants contre 1 pour 128 au niveau national) auxquels s'ajoutent 103 exploitants disposant d'au moins une parcelle.
- Le territoire produit de façon prédominante des céréales (59 % de la SAU).
- Les espaces agricoles sont implantés sur trois grands types de terrains :
  - Au Sud et à l'Est des plateaux limoneux à substrat argileux (couche de limons stable mais mince) accueillant les grandes cultures et légumes de plein champ ;
  - Au Nord des plateaux sableux à substrat argileux ainsi que des plateaux limono-argilo-sableux ;
  - Au centre, la forêt accueille l'essentiel des prairies et surfaces herbagères (3 942 ha ou 10 % de la SAU).
- Les terrains argileux se démarquent par une hydromorphie importante qui ralentit la reprise de la végétation en sortie d'hiver. Le drainage y est nécessaire. A l'inverse, le caractère sableux implique une très faible réserve hydrique et renforce les risques de sécheresse en été.



**Taux de couverture  
production/consommation sur les principales  
productions agricoles**

(Source : PAT)

- Du point de vue du SCOT, trois problématiques peuvent être distinguées :

- Premièrement, la question de l'hydrologie, que la saison estivale 2022 met évidemment en lumière.

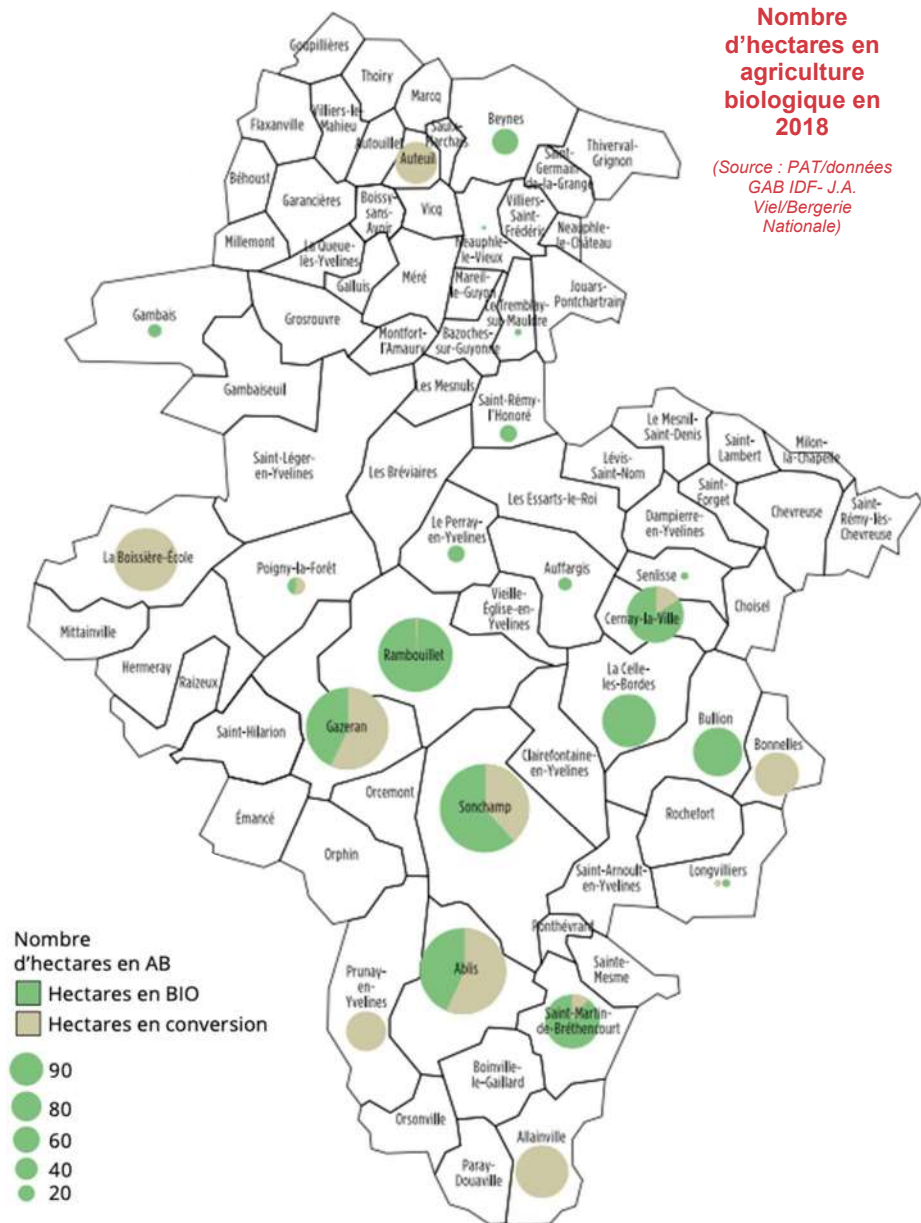
Le diagnostic du PAT note que si on note un recours modéré à l'irrigation (au niveau régional, les surfaces irriguées ne représentent que 2 à 3 % de la SAU pour 1,6 % de l'ensemble des usages de l'eau prélevée), les légumes frais et les pommes de terre présentent les taux d'irrigation les plus importants.

Dans une perspective de réchauffement climatique l'irrigation est un facteur déterminant pour les exploitations agricoles (élevages, maraîchage, légumes de plein champ) et la gestion de la ressource en eau est cruciale.

Ensuite, les productions du territoire, dans certains cas, excèdent les besoins locaux de consommation : c'est le cas pour le blé meunier et la pomme de terre, mais aussi pour quelques légumes de plein champ que sont les épinards et les haricots verts notamment.

Il faut noter le développement de l'Agriculture Biologique (AB), avec, en 2019 :

- 34 producteurs ;
- 2 400 ha toutes productions confondues conduits en AB ;
- 5 % des surfaces agricoles du territoire en AB ;



- La SAU AB x6 depuis 2011 ;
- 519 têtes de bétail (hors volailles).

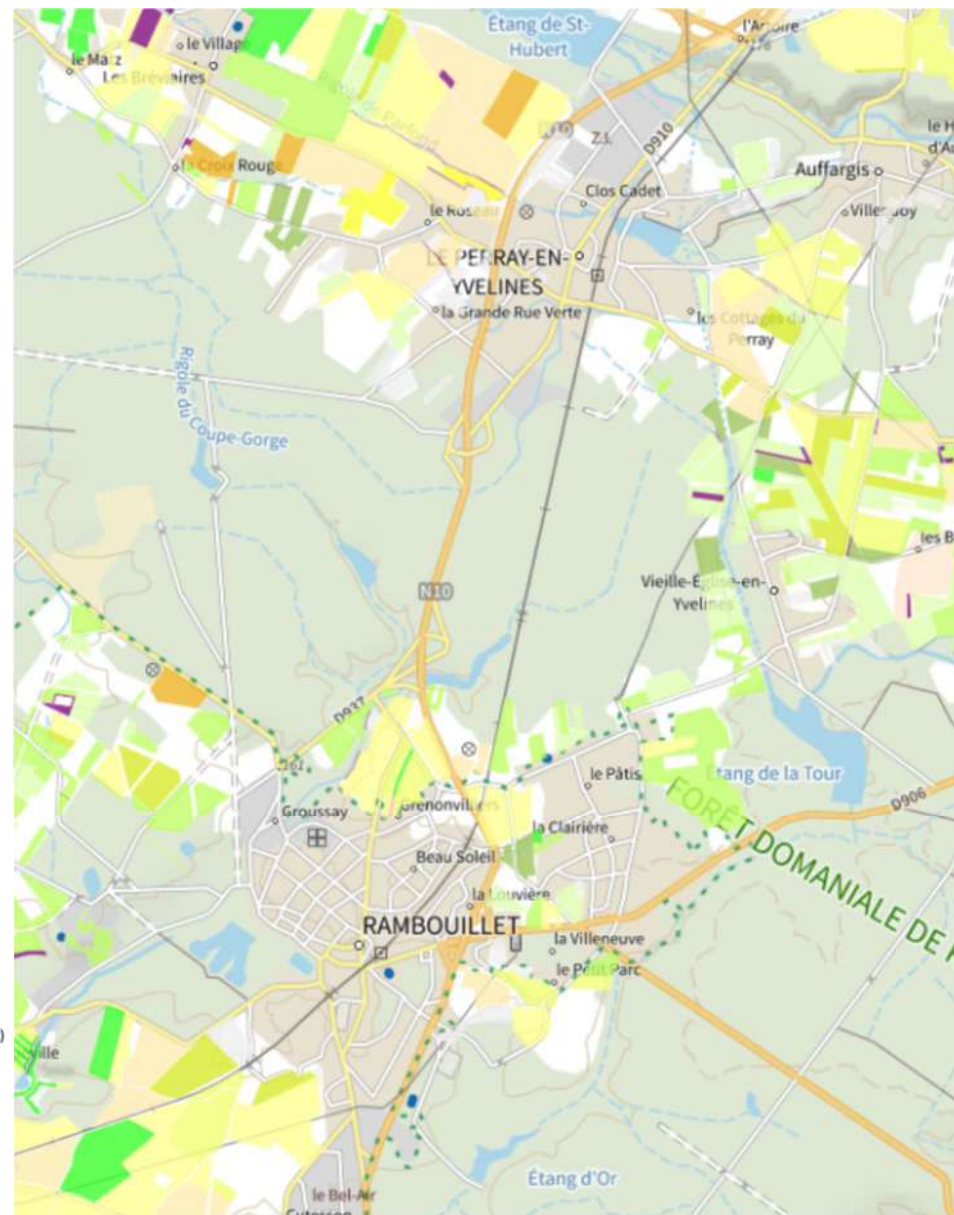
Cette capacité agricole locale constitue un tout dans la perspective de circuits courts et du Programme Alimentaire Territorial.

Enfin, la pression de l'urbanisation sur les terres agricoles (cf. chapitre sur la consommation d'espace) est une réalité, qui se manifeste notamment pour l'agriculture dite « périurbaine », à la lisière des plus grandes communes et, singulièrement, aux abords de la RN 10.

Le SCOT en vigueur avait déterminé un certain nombre de mesures de protection des surfaces agricoles (cf. carte du DOO) : la question de l'agriculture péri-urbaine constituera sans nul doute un des enjeux de la révision du SCoT.

### Les parcelles agricoles au centre du territoire

(Source : Registre Parcellaire Graphique, 2021)





## Des flux économiques largement alimentés de l'extérieur

- Des revenus particulièrement élevés, mais 70 % seulement des emplois des résidents se trouvent au sein du territoire : le Sud-Yvelines capte des revenus générés à l'extérieur, surtout au centre de la région IDF et à St-Quentin-en-Yvelines.
- Une part importante des flux économiques qui font vivre le territoire proviennent donc de son attractivité résidentielle.

## Une situation stratégique, mais qui ne bénéficie pas à toutes les communes de manière homogène

- A l'interface de la région Centre-Val de Loire et de l'agglomération Parisienne, le territoire bénéficie d'une situation stratégique. Pour autant, les communes ne tirent pas toutes les mêmes bénéfices de cette localisation. Certaines affichent une forte variation positive d'emplois, tandis que d'autres font face à une variation négative forte.
- La moitié des emplois est concentrée à Rambouillet, et certaines communes rurales affichent un taux de concentration d'emploi inférieur à 25 %.

## Des indicateurs d'emplois en demi-teinte

- Après une période de vive croissance, l'évolution du nombre d'emplois s'est retournée depuis 2008 prenant la forme d'une légère décroissance.
- Cependant, le taux de chômage reste bas et évolue peu.

## Une domination des emplois présents et des activités tertiaires à haute valeur ajoutée

- Les catégories socioprofessionnelles dites « supérieures » représentent une part importante des emplois du territoire, et ils continuent de croître malgré la diminution du nombre d'emplois.
- Avec deux tiers des emplois, l'activité tertiaire domine, de même que les secteurs des services, commerces, administrations, ...

## Une activité agricole qui se maintient

- Malgré la diminution du nombre des exploitations, l'activité agricole céréalière du sud du territoire reste importante et dans de nombreuses filières, la production excède de beaucoup la consommation locale.

# MATRICE A.F.O.M.

## Des emplois qualifiés

- 32% d'emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures sur le territoire, une part toujours en hausse.

## Un taux de chômage bas

- Comparativement inférieur aux taux des territoires englobants et évoluant peu.

## Une agriculture développée dans le Sud du territoire

## Une économie présentielle forte permettant de répondre au besoin des habitants, stimulée par le niveau exceptionnel des revenus des résidents (les plus élevés de France).

- Le secteur économique administration / enseignement / santé / action sociale est bien représenté sur le territoire.
- Les emplois présentiels constituent du 68% du total des emplois et poursuivent leur croissance.

## Une capacité à développer des circuits agricoles courts

## Une économie locale qui ne procure que 70 % des emplois occupés par les actifs occupés du territoire et une décroissance du nombre d'emplois

- 1 371 emplois en moins depuis 2008, principalement dans les activités productives et donc une désindustrialisation forte

## Une forte concentration des emplois à Rambouillet et une offre faible dans certaines communes

- 701 emplois perdus dans l'industrie entre 2013 et 2018.

## Une évolution des emplois peu homogène, avec parfois des écarts importants entre les communes

- Au niveau communal, le nombre d'emploi tend à varier fortement à la hausse ou à la baisse.

## Peu d'emplois de cadres dans les fonctions stratégiques

- Comparativement au reste des Yvelines, les fonctions métropolitaines stratégiques sont moins représentées, induisant un potentiel risque de décrochage.

ATOUTS

OPPORTUNITÉS

FAIBLESSES

MENACES

# GRANDS ENJEUX

## Un enjeu de positionnement économique

- Chercher à agir sur les fragilités économiques du territoire : caractère crucial des mobilités qui, seules, permettent de maintenir un système économique largement alimenté de l'extérieur, attractivité résidentielle qui alimente à la fois la localisation dans le territoire d'actifs travaillant à l'extérieur et l'économie résidentielle (commerce, services) interne.
- Soutenir le développement productif (tertiaire et industriel) du territoire, dans une optique de transition économique appuyée sur la transition énergétique et écologique.

## Un enjeu de dynamique économique

- S'appuyer sur les ressources internes (revenus des habitants, attractivité résidentielle) pour développer une fonction tertiaire supérieure permettant une montée en gamme des emplois de cadre, dans l'optique d'un développement des fonctions métropolitaines en lien avec le reste des Yvelines et l'Île-de-France.
- Favoriser l'accueil de nouvelles fonctions productives (nouvelles filières industrielles) en valorisant la situation géographique du territoire et la qualité de ses infrastructures (routières, ferroviaires...).

## Un enjeu d'équilibre économique

- Prendre en compte les écarts qui existent entre les communes en matière de nombre d'emplois et mettre en œuvre une répartition des surfaces (ZAE, zones artisanales) et des bâtiments (hôtels d'entreprises, pépinières, tiers-lieux, voire fablabs) permettant un développement économique dans tous les secteurs du territoire.
- Soutenir le développement d'une économie présente plus locale, portant notamment sur le commerce de proximité et le tourisme.
- Prévoir les capacités permettant le maintien du niveau actuel de concentration d'emploi de Rambouillet où certains types d'emplois (tertiaire supérieur, emplois « stratégiques ») peuvent se développer.
- Être attentifs à la préservation de l'agriculture, notamment en secteur péri-urbain.



**Révision du SCoT Sud Yvelines**

**Dossier d'Arrêt**

**Rapport de présentation**

**ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

## Table des matières

|                                                                                                     |    |                                                                         |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. PRÉAMBULE .....                                                                                  | 4  | Des espaces naturels remarquables et/ou protégés .....                  | 58  |
| 2. LA RESSOURCE DU SOL .....                                                                        | 5  | Quid de la nature en ville dans le SCoT de Rambouillet Territoires ? 65 |     |
| Relief et patrimoine géologique .....                                                               | 7  | La trame verte et bleue du territoire .....                             | 67  |
| Une richesse géologique.....                                                                        | 8  | 7. SYNTHÈSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION                         | 71  |
| ... permettant l'exploitation de carrières .....                                                    | 9  | 8. NUISANCES ET POLLUTIONS .....                                        | 73  |
| Occupation du sol du territoire.....                                                                | 11 | Des polluants atmosphériques.....                                       | 75  |
| Sites et sols pollués.....                                                                          | 12 | Des efforts pour les gaz à effet de serre (GES) .....                   | 82  |
| L'occupation des sols et stock de carbone .....                                                     | 13 | Établissements polluants RRTP.....                                      | 83  |
| Des sols soumis au changement climatique ? .....                                                    | 15 | Gestion des déchets .....                                               | 84  |
| Aléa érosion .....                                                                                  | 19 | La pollution lumineuse .....                                            | 88  |
| La réserve utile des sols.....                                                                      | 20 | Des nuisances sonores sur l'ensemble du territoire .....                | 89  |
| 3. SYNTHÈSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION                                                     | 21 | 9. SYNTHÈSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION                         | 92  |
| 4. LA RESSOURCE EN EAU ET SES USAGES .....                                                          | 24 | 10. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES .....                            | 94  |
| Les ressources en eau du territoire .....                                                           | 26 | Cadre général.....                                                      | 96  |
| Une ressource en eau potable .....                                                                  | 32 | Catastrophes naturelles .....                                           | 97  |
| Des prélèvements en eau pour tous usages .....                                                      | 38 | Le risque inondation .....                                              | 98  |
| Une capacité globale bonne de l'assainissement mais des secteurs à surveiller et améliorer.....     | 40 | Le retrait-gonflement des argiles.....                                  | 103 |
| Et demain ? Anticiper les situations de crise liées à sécheresse, qui devraient s'intensifier ..... | 42 | Le risque sismique.....                                                 | 108 |
| GOUVERNANCE .....                                                                                   | 44 | Le risque de radon.....                                                 | 109 |
| 5. SYNTHÈSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION                                                     | 47 | Les risques liés au changement climatique.....                          | 110 |
| 6. DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE ET BIODIVERSITÉ.....                                                        | 50 | Le risque feux de forêt .....                                           | 112 |
| Les milieux naturels : une biodiversité riche et diversifiée .....                                  | 52 | Risques technologiques.....                                             | 113 |
|                                                                                                     |    | 11. SYNTHÈSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION .....                  | 117 |
|                                                                                                     |    | 12. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE .....                                        | 119 |

|                                                             |     |
|-------------------------------------------------------------|-----|
| Consommation d'énergie.....                                 | 120 |
| Production d'énergie renouvelable .....                     | 121 |
| Potentiel de développement des énergies renouvelables ..... | 122 |
| UNE PRECARITE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS .....               | 130 |
| 13. SYNTHÈSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION .....      | 134 |
| 14. SANTÉ HUMAINE ET ENVIRONNEMENTALE .....                 | 136 |
| Contexte socio-démographique.....                           | 138 |

|                                                                 |     |
|-----------------------------------------------------------------|-----|
| Les modes de vie favorables à la sante et à l'environnement ... | 142 |
| Contexte sanitaire.....                                         | 145 |
| Résilience du territoire face au changement climatique .....    | 148 |
| Alimentation saine et durable.....                              | 150 |
| 15. SYNTHÈSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION .....          | 152 |

# 1. PRÉAMBULE

*La description de l'état initial de l'environnement est une étape fondamentale qui conditionnera la qualité du document d'urbanisme et du processus d'évaluation des incidences.*

*Avec le diagnostic du territoire, en identifiant les enjeux environnementaux, il constitue le socle pour l'élaboration du projet d'aménagement stratégique. C'est aussi le référentiel au regard duquel l'évaluation des incidences sera conduite. Il convient de souligner que l'évaluation doit se fonder sur un recueil de données environnementales en qualité et en quantité suffisantes par rapport aux enjeux.*

*L'état initial de l'environnement a un double objectif. En donnant une vision objective des enjeux environnementaux du territoire, il contribue, avec le diagnostic socio-économique, à la construction du projet de ce territoire.*

*Les principaux objectifs menés dans la présente démarche sont les suivants :*

- *Dégager une vision stratégique et transversale de la situation environnementale du territoire ;*
- *Construire le scénario environnemental de référence ;*
- *Formuler des enjeux hiérarchisés et territorialisés ;*
- *Assurer articulation et cohérence entre diagnostic et état initial de l'environnement.*

*L'état initial de l'environnement doit déboucher sur la formulation d'enjeux. L'identification des enjeux est une étape clef de la démarche d'évaluation. Leur appropriation par les élus est en effet essentielle pour garantir leur traduction dans le projet du territoire et le document d'urbanisme. De plus, c'est au regard de ces enjeux que doivent être évaluées les incidences du document d'urbanisme : cette évaluation devant être proportionnée à leur importance, cela nécessite qu'ils soient hiérarchisés.*

## 2. LA RESSOURCE DU SOL

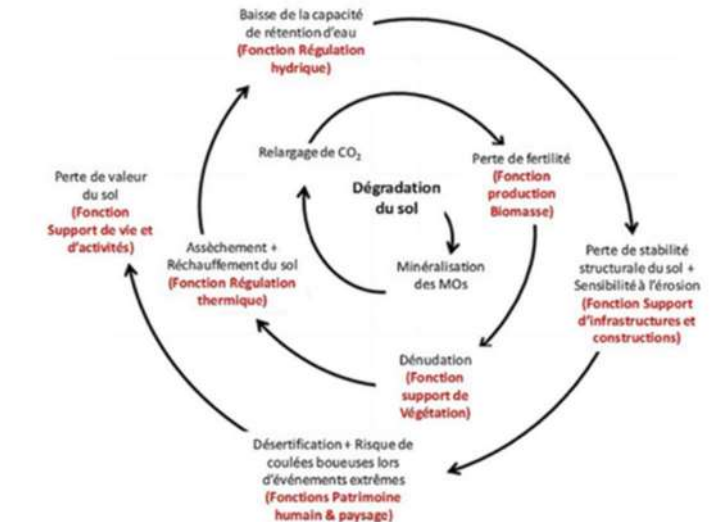
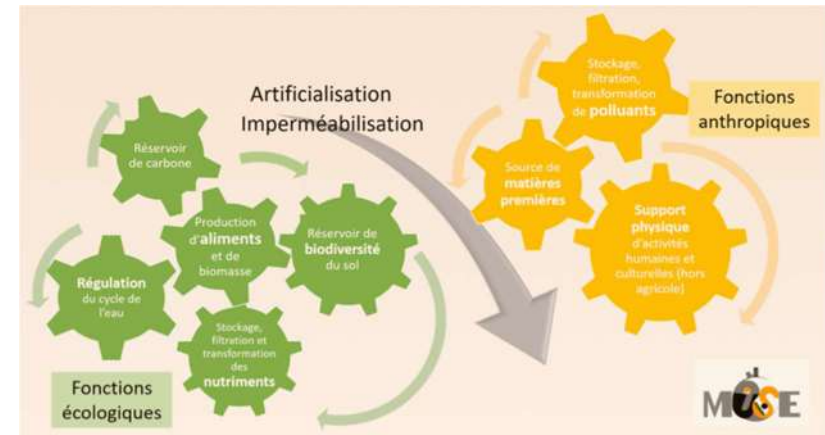
## Préambule

Les sols sont soumis à de nombreuses pressions : urbanisation, imperméabilisation, dégradations, tassements, érosion, pollutions, etc. Et le changement climatique accentue les effets de ces pressions. Les impacts combinés du changement climatique et de l'usage des sols leur font subir des dégradations innombrables par suite de conséquences en cascade produisant des effets irréversibles (exemple en illustration ci-après).

Le centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique (Cracc) du ministère de la transition écologique analyse l'impact du changement climatique sur les différents compartiments du sol et décrit ainsi les mécanismes impliqués et l'imbrication des effets : « La préservation et la bonne gestion des sols est un enjeu majeur pour favoriser l'adaptation des sociétés humaines aux effets du changement climatique. Les sols sont le support de notre sécurité alimentaire. Ils constituent un réservoir de biodiversité. Ils jouent un rôle majeur dans le cycle du carbone : c'est le deuxième stock de carbone après les océans. Réserve d'eau, disponible pour la végétation, ils régulent les îlots de chaleur urbains. D'eux dépend le cycle de l'eau à travers l'équilibre infiltration/stockage/ruissellement ainsi que sa qualité. ». « Préserver, gérer ou encore restaurer les écosystèmes pour relever les défis sociétaux d'aujourd'hui en combinant bénéfices pour la société et biodiversité, telles sont les perspectives que portent les « solutions fondées sur la nature ».

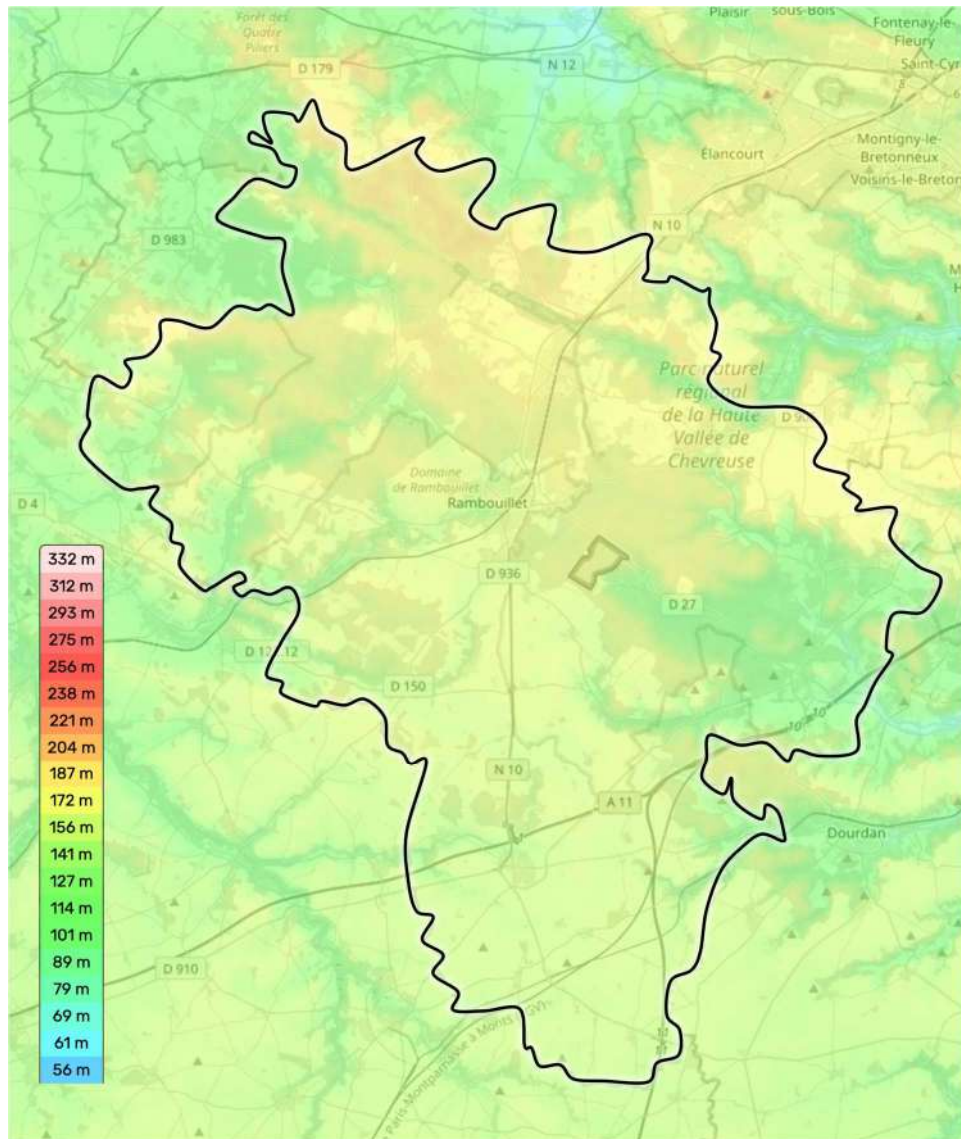
Le code de l'urbanisme consacre des objectifs généraux en lien avec les sols (article L. 101-2) : modération de la consommation foncière, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection de la qualité de l'eau, prévention des risques, préservation des paysages, lutte contre le changement climatique...

Fonction des sols (source : MUSE)



Crédit : C. Franck Neel, adapté de Lal, 2012, Climate Change and Soil Degradation Mitigation by Sustainable Management of Soils and Other Natural Ressources, Agric Res, July-september 2012; 1(3) : 199-212

Relief du territoire (source : <https://fr-fr.topographic-map.com/map-fm2/Rambouillet/>)



## Relief et patrimoine géologique

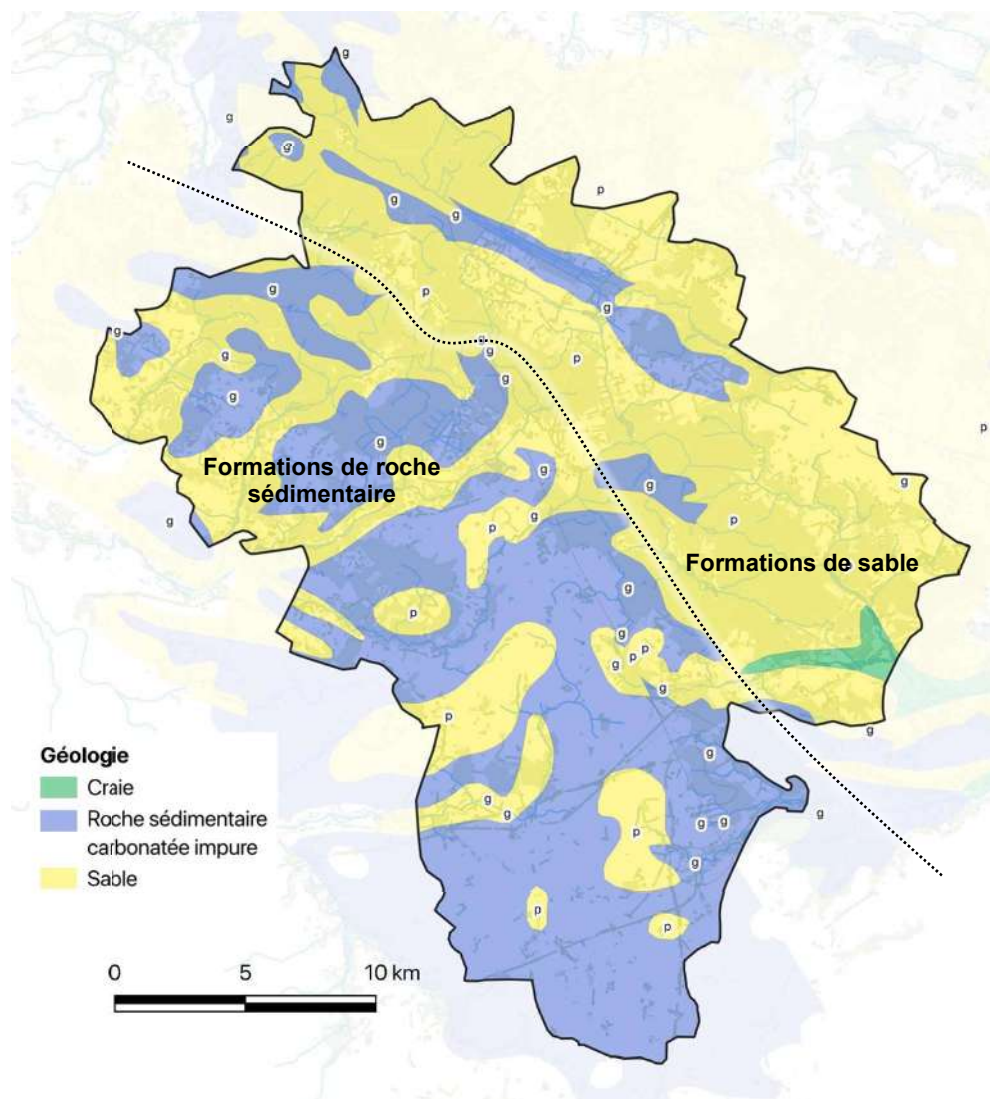
Des raisons naturelles font que le plateau de l'Yveline et du Hurepoix, étendu entre l'Eure à l'ouest et l'Orge à l'est, à cheval sur les Yvelines et l'Essonne, n'offre pas les grandes étendues agro-industrielles uniformes vues ailleurs dans la région : il est nappé d'argile à meulière dite de Montmorency, dont la nature imperméable a rendu les sols pauvres, défavorables aux cultures et favorables à l'inverse à la forêt. C'est pourquoi la forêt de Rambouillet (prolongée par le massif de Saint-Léger-en-Yvelines, des Quatre-Piliers et de Saint-Arnoult-en-Yvelines) compose l'Yveline, étymologiquement le pays des forêts riches en eau, qui domine le territoire départemental à 160-180m d'altitude.

Cette eau qui ne s'infiltre pas a creusé le plateau sur ses marges, qui se voient ainsi remarquablement découpées par les rivières :

- A l'est par la Remarde, l'Yvette et la Bièvre ;
- A l'ouest par la Drouette et la Vesgre ;
- Au nord par la Mauldre et ses affluents.

Dans le département, les formations sableuses s'érodent en pentes souples et élégantes, et l'on aperçoit nombreux horizons boisés des paysages de plaines et plateaux en contrebas. Toutefois, au cours des dernières décennies, beaucoup d'ouvertures ont disparu avec l'urbanisation et la végétation arborée qui accompagne les jardins, en particulier depuis le rebord nord du plateau de Rambouillet (Saint-Rémy-l'Honoré-les-Mesnuls-Montfort-l'Amaury) et tout autour du chevelu hydrographique de la vallée de l'Yvette et de ses affluents.

Géologie du SCoT de Rambouillet Territoires (source : BRGM, Traitement E.A.U)



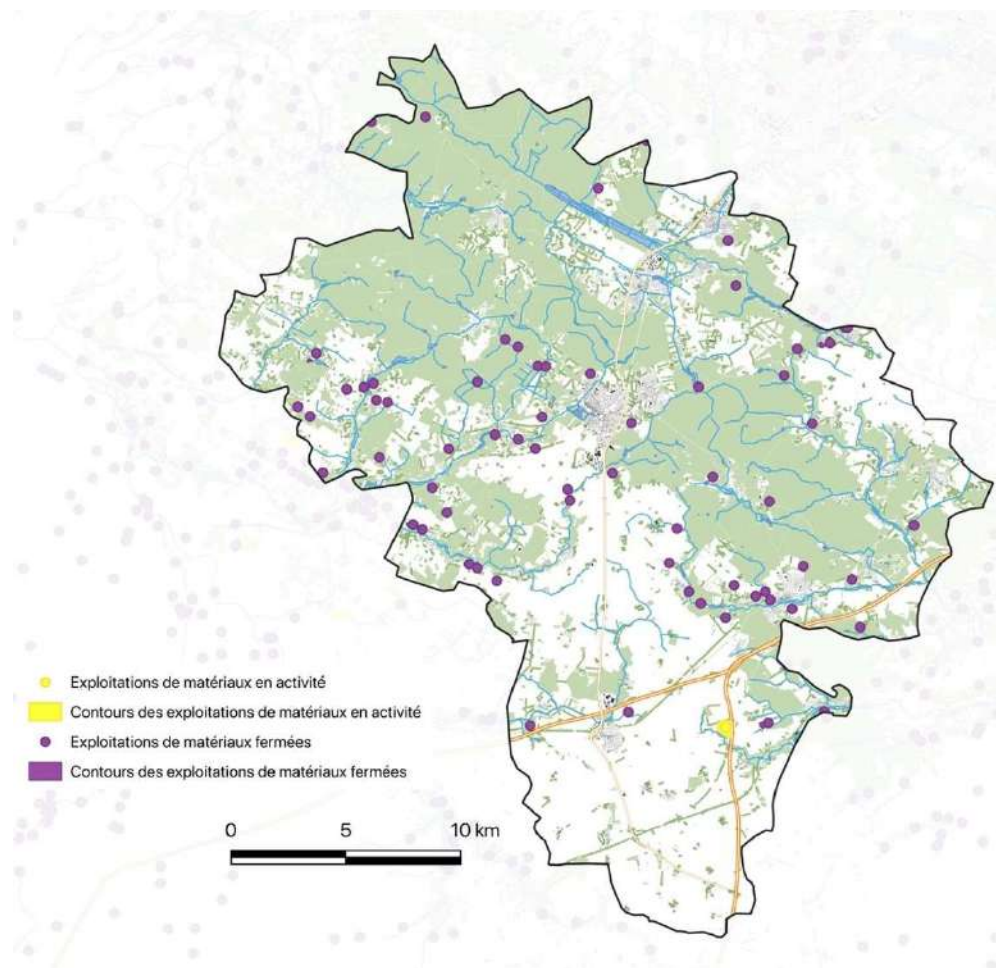
## Une richesse géologique...

Meulière, sables et grès sont les roches les plus présentes dans le sous-sol du massif de Rambouillet. D'une certaine façon elles forment sa « carte d'identité géologique ». Mais d'autres roches sont présentes telles que : calcaires, marnes, craie à silex.

Toutes ces roches sont les vestiges de l'histoire ancienne du Bassin parisien. Depuis sa formation à l'ère secondaire, il y a environ 250 millions d'années, il a été modelé par de nombreux changements d'environnement et de climat. La mer n'a cessé de recouvrir la région puis de se retirer, avant de laisser place à un grand désert de sable strié de dunes parallèles il y a 29 millions d'années. Au fil de centaines de milliers d'années, la région est passée des climats chauds à des périodes de glaciations.

Dans la forêt de Rambouillet, les châtaigniers et pins sylvestres sont par exemple favorisés par l'acidité du sous-sol (meulière, sables, grès). Ailleurs, les tourbières formées sur les argiles imperméables sont des milieux accueillants pour la Potentille des marais, une plante très rare en Île-de-France. L'engoulevent d'Europe, un oiseau vulnérable et sensible au dérangement, aime nicher dans les landes sèches établies sur les sables et les grès. Dans les mares formées par d'anciennes petites carrières de meulière, on trouve maintenant des amphibiens et des libellules.

Exploitations de carrières actives et fermées sur le territoire (source : BRGM, DDT Traitement E.A.U)



| Communes                     | Nom de l'exploitation | Produit exploité       | Emprise du site, ha | Volume total, kt |
|------------------------------|-----------------------|------------------------|---------------------|------------------|
| Saint-Martin-de-Brethencourt | Les Terres Salées     | Granulat alluvionnaire | sans objet          | 5700             |

### ... permettant l'exploitation de carrières

Les caractéristiques géologiques du sous-sol de Rambouillet Territoires permettent de souligner l'intérêt que représente ce territoire pour les activités d'extraction et de production de granulats alluvionnaires. Le territoire du SCoT compte ainsi :

- 64 carrières anciennes fermées
- 1 carrière en activité

Le Schéma Régional des Carrières (SRC) de l'Île-de-France a été adopté le 18 février 2021 par le Conseil régional d'Île-de-France.

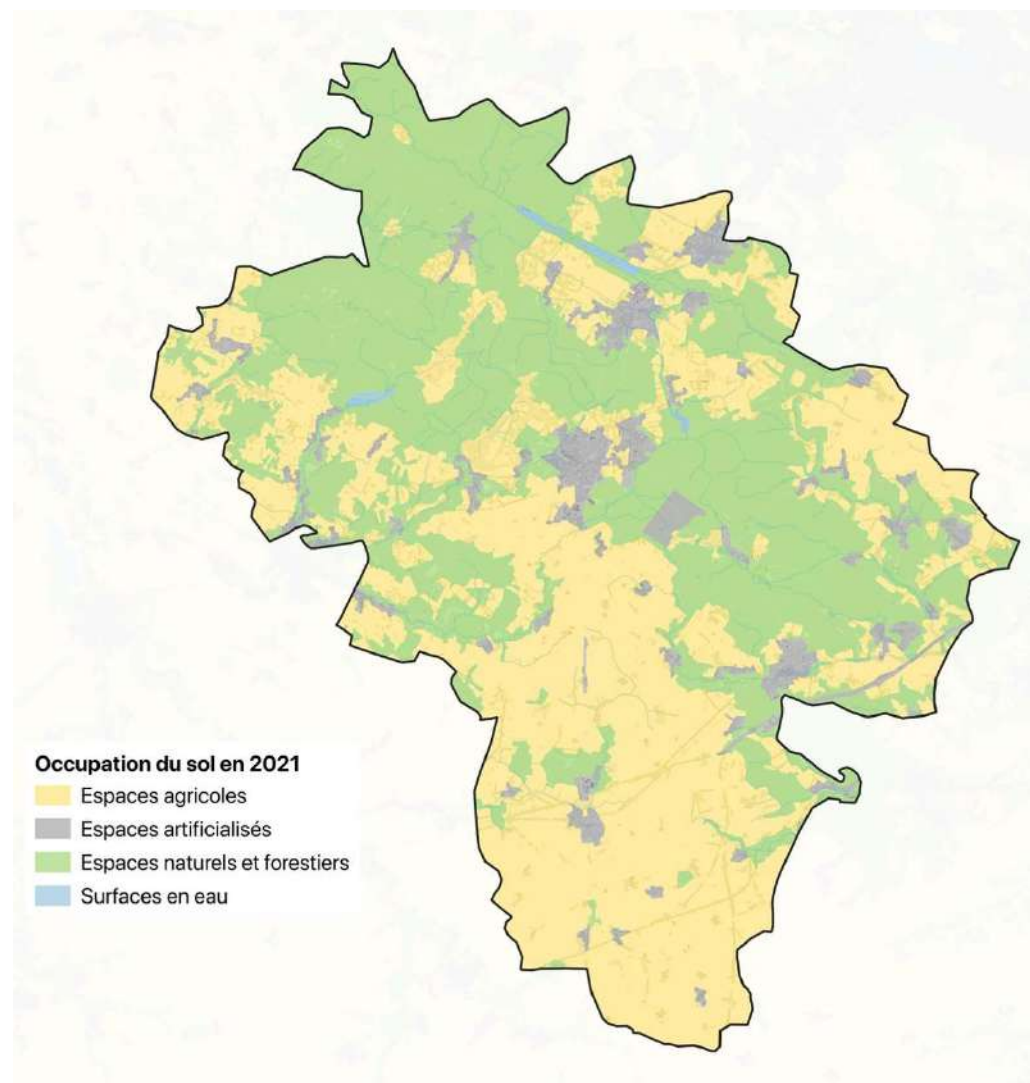
La région Ile de France dépend des apports des autres régions pour 45 % de ses besoins en granulats. Ces dernières années on constate que les sources d'approvisionnements traditionnellement constituées par les apports des régions périphériques ont tendance à s'éloigner (importation de calcaires en provenance de Belgique par exemple).

Le Schéma Départemental des Carrières (SDC) des Yvelines est un document de planification qui encadre l'exploitation des carrières au niveau du département des Yvelines, en Île-de-France. Ce schéma fixe les règles et les orientations pour l'extraction des matériaux de construction, tels que les granulats, le sable, la pierre, etc., afin de répondre aux besoins en matériaux tout en minimisant les impacts environnementaux et en préservant la qualité de vie des habitants. Le Schéma Départemental des Carrières (SDC) des Yvelines a été adopté par arrêté préfectoral le 30 décembre 2014.

On note que le département importe de l'ordre de 2,6 millions de tonnes de granulats (alluvionnaires et roches calcaires provenant de Haute-Normandie et du Centre ainsi que roches éruptives) alors qu'il est exportateur d'environ 0,7



Occupation des sols au sein du SCoT de Rambouillet Territoires (source : BD TOPO, CLC2018, Traitement E.A.U)



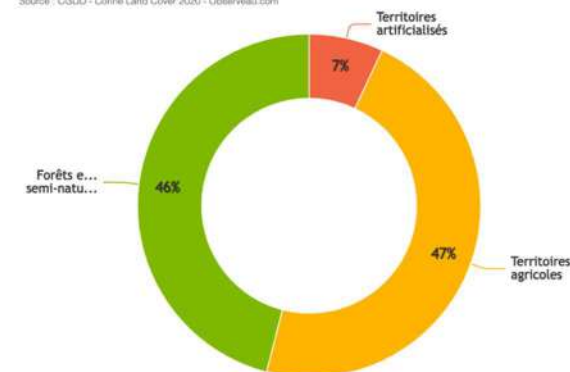
## Occupation du sol du territoire

Le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires est majoritairement couvert par des espaces agri-naturels (93 %) avec une répartition égale entre le couvert forestier et semi-naturel et agricole.

Une majeure partie du nord du territoire est recouvert par des massifs forestiers représentant quasiment la moitié de la surface du territoire. Les espaces agricoles occupent quant à eux une place importante de la partie du territoire (47%). Quelques emprises urbaines se distinguent telle que la commune de Rambouillet, Le-Perray-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi, Ablis et Saint-Arnoult-en-Yvelines. Le tissu urbain recoupe 7 % de sa superficie totale.

Occupation du sol de Corine Land Cover 2018

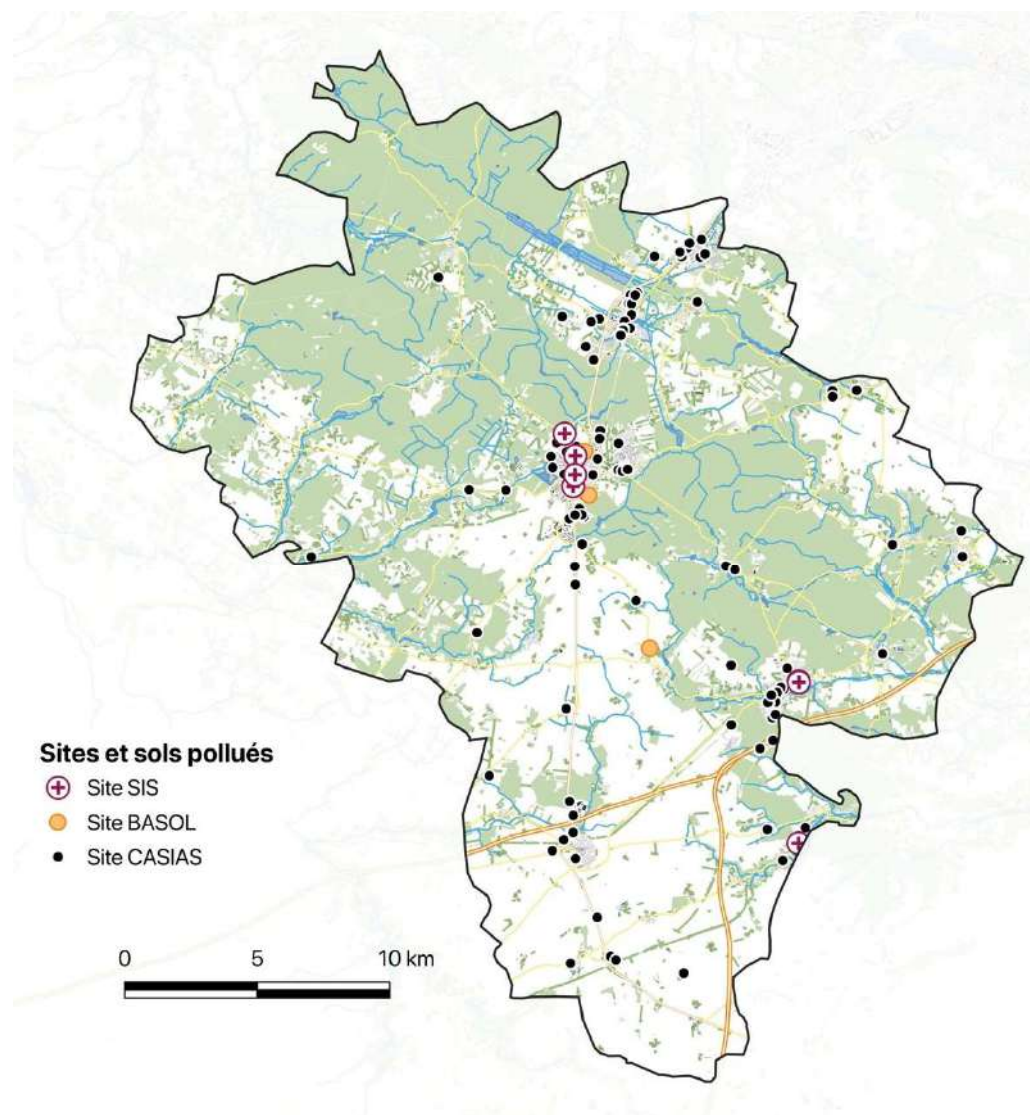
Source : CGDD - Corine Land Cover 2020 - Observatoire.com



Le système racinaire des différentes strates du couvert forestier forme un réseau capable de retenir les différents horizons du sol. L'eau ruisselant sur un couvert forestier sera peu ou pas chargée en terre.

Le système forestier du territoire garantit la continuité du couvert qui assure une protection des sols et de la ressource en eau.

Sites et sols pollués (source : Géorisque 2023, Traitement E.A.U)



## Sites et sols pollués

En matière de sites et sols pollués, les démarches de gestion mises en place s'appuient sur les principes suivants : prévenir les pollutions futures, mettre en sécurité les sites nouvellement découverts, connaître, surveiller et maîtriser les impacts, traiter et réhabiliter en fonction de l'usage puis pérenniser cet usage, garder la mémoire, impliquer l'ensemble des acteurs. Fondée sur l'examen et la gestion du risque, plus que sur le niveau de pollution intrinsèque, cette politique nécessite de garder la mémoire des pollutions et des actions de réhabilitation mises en œuvre mais aussi de fixer des usages des sols compatibles avec les pollutions résiduelles après traitement du site.

Le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires recense ainsi :

- **3 sites BASOL** (base des sols pollués ou potentiellement), essentiellement concentrés dans les communes de Rambouillet et Sonchamp.
- **7 sites SIS** (secteurs d'information sur les sols) qui se situent dans les communes telles que Rambouillet, Saint-Martin-de-Bréthencourt et Saint-Arnoult-en-Yvelines.
- **125 sites CASIAS** (Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services) répartis sur quasiment tout le territoire, mise à part au nord-ouest du SCoT.

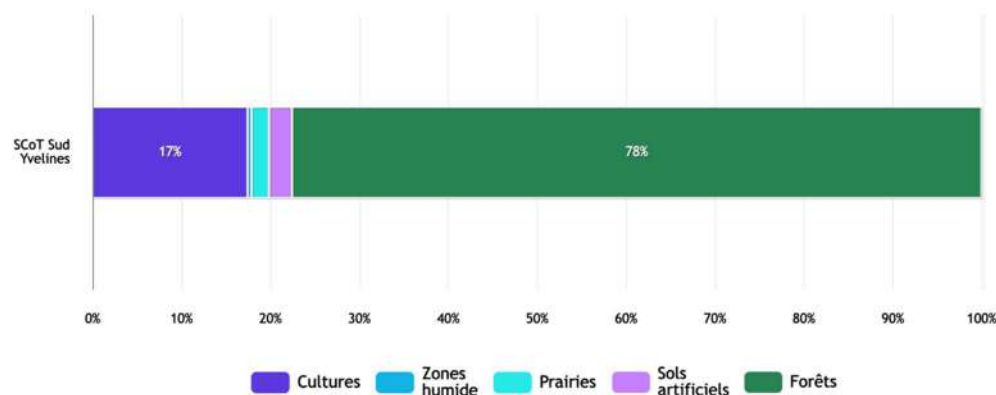
L'enjeu est d'étudier le niveau de comptabilité avec l'usage futur des sols, si ces derniers sont techniquement et économiquement viables et, le cas échéant, étudier les possibilités de renaturation et/ou de mise en valeur à travers des services écosystémiques rendus. Ces possibilités sont d'autant plus importantes si les sites sont localisés en milieu urbain.

Répartition des stocks de carbone par occupation du sol 2017 en tC SCoT de Rambouillet Territoires (source : outil ALDO, Traitement E.A.U)

|                  |           |
|------------------|-----------|
| Cultures         | 1 084 654 |
| Prairies         | 121 741   |
| Zones humides    | 27 402    |
| Vergers          | 1 674     |
| Vignes           | 0         |
| Sols artificiels | 161 778   |
| Forêts           | 4 826 230 |
| Produits bois    | 101 954   |
| Haies            | 0         |

Répartition du stock total de carbone par occupation en 2017 (en MtC)

Source : ADEME - Estimation des stocks de carbone et des flux de carbone - Observatoire.com



## L'occupation des sols et stock de carbone

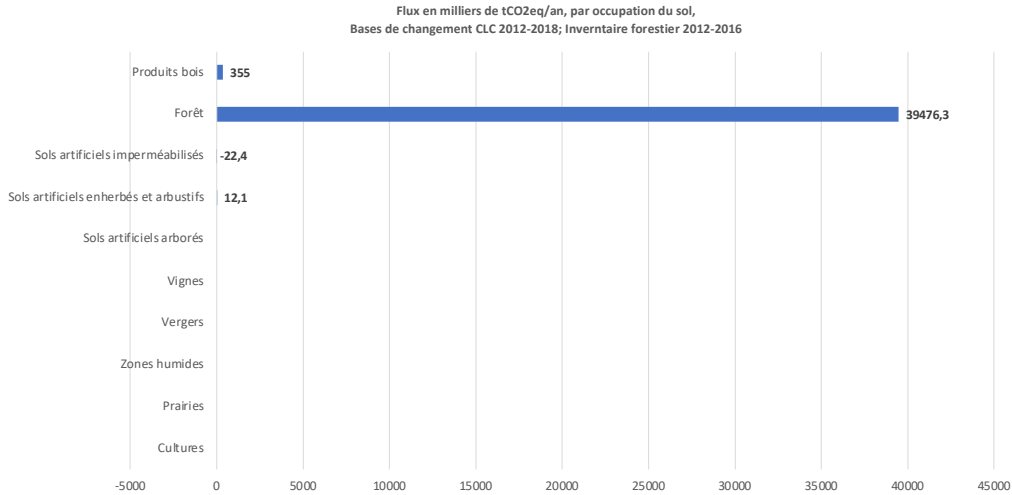
La séquestration nette de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) correspond à l'augmentation sur le territoire des stocks de carbone sous la forme de matière organique dans les sols, les forêts, et les produits bois. A l'inverse, une réduction des stocks de carbone correspond à une émission nette de CO<sub>2</sub> vers l'atmosphère. C'est un enjeu très fort dans la gestion des émissions de gaz à effet de serre puisqu'il s'agit de la capacité des réservoirs naturels à absorber le carbone présent dans l'air.

La capacité de stockage des sols et la biomasse est différente selon leur occupation. On constate que les espaces stockant le plus de carbone sont les forêts (environ 140 tC/ha), les zones humides (125tC/ha) et les espaces arborés (prairies et sols artificiels). Les sols détenant la plus faible capacité de stockage sont les sols artificiels imperméabilisés (30tC/ha).

Sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires, il en ressort les éléments suivants :

- Le stock total de Carbone sur le territoire s'élève à 6 325 433 tC.
- Les forêts représentent à elles seules 78 % des stock sur le territoire. Les cultures sont importantes. Les massifs forestiers jouent un rôle majeur dans les stocks.

Flux de carbone sur le territoire (source : outil ALDO, Traitement E.A.U)



|                                                           |          |
|-----------------------------------------------------------|----------|
| Flux total de C sol et litière (tC.an <sup>-1</sup> )     | -14,6    |
| Flux total de CO2 sol et litière (tCO2.an <sup>-1</sup> ) | -53,4    |
| Flux total de C biomasse (tC.an <sup>-1</sup> )           | 39480,5  |
| Flux total de CO2 biomasse (tCO2.an <sup>-1</sup> )       | 144761,8 |

|                                            |          |
|--------------------------------------------|----------|
| Flux total de C (tC.an <sup>-1</sup> )     | 39821,0  |
| Flux total de CO2 (tCO2.an <sup>-1</sup> ) | 146010,2 |

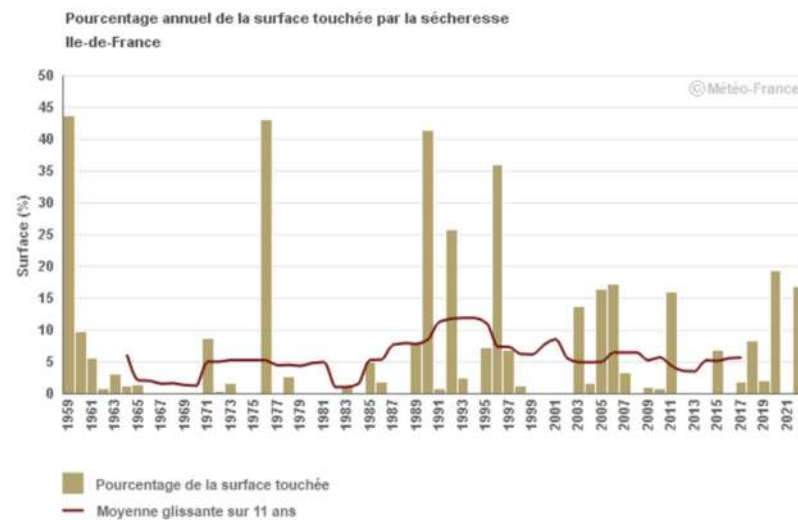
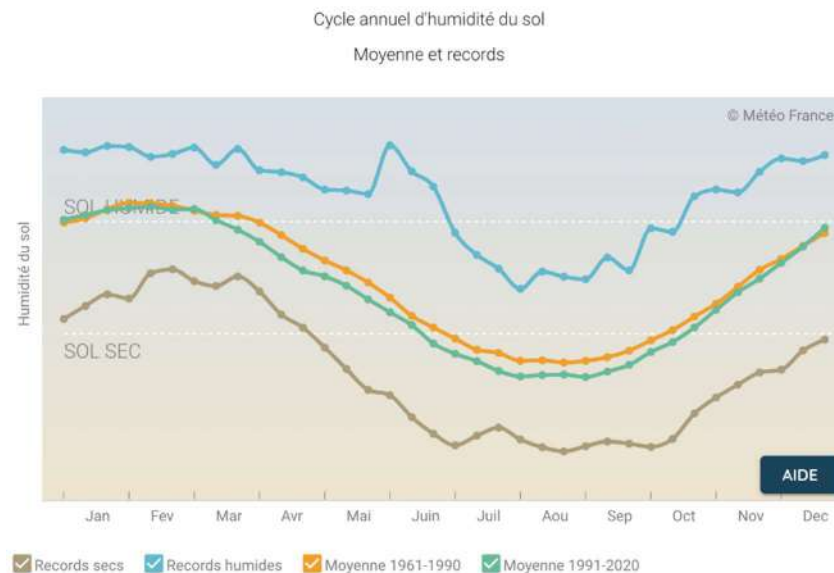
Le SCoT de Rambouillet Territoires présente un intérêt majeur de stock de carbone à travers les forêts, les cultures, et les prairies.

Le changement d'occupation des sols observé par Corine Land Cover entre 2012 et 2018 et par l'inventaire forestier de l'IGN entre 2012 et 2016 résulte d'un stockage annuel de carbone plus important que le déstockage. La séquestration de carbone correspondant à la différence entre le stockage annuel et le déstockage annuel est donc positive avec :

- Un déstockage dû à la disparition de cultures et à l'imperméabilisation des sols
- Un stockage total de carbone de 6,22 MtC en 2017, notamment avec la gestion des forêts, amélioration des milieux humides et les produits bois.

Les sources de séquestrations responsables des flux de carbone sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires sont les forêts et les produits bois, alors que la source d'émission du flux est constituée par les sols artificiels imperméabilisés.

Humidité et sécheresse des sols en région Île-de-France (source : Climat HD – Météo France)



## Des sols soumis au changement climatique ?

### Peu d'évolution de l'humidité des sols

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1991-2020 sur la région Île-de-France montre un assèchement de l'ordre de 5 % sur l'année, concernant principalement le printemps et l'été.

En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un léger allongement moyen de la période de sol sec (SWI (indice d'humidité des sols) inférieur à 0,4) en été et par une diminution faible de la période de sol humide (SWI supérieur à 0,8) au printemps. Pour les cultures irriguées, cette évolution se traduit potentiellement par un accroissement du besoin en irrigation.

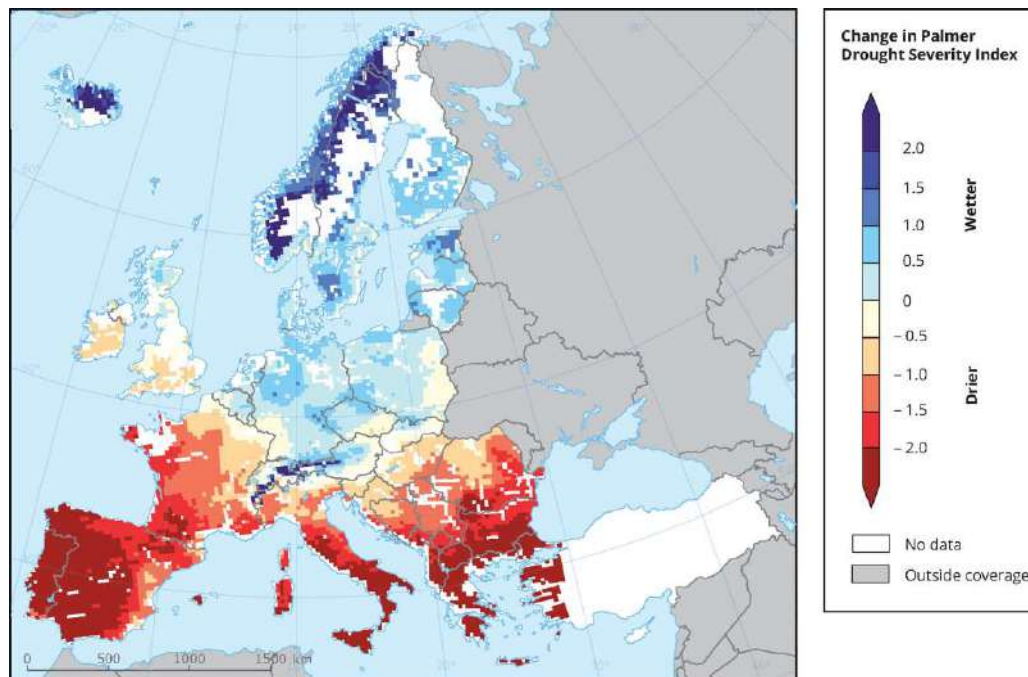
Les événements récents de sécheresse de 2006 et 2011 correspondent aux records de sol sec depuis 1959 respectivement pour les mois de janvier / février et mai.

### Peu d'évolution des sécheresses des sols

L'analyse du pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse des sols depuis 1959 permet d'identifier les années ayant connu les événements les plus sévères comme 1959, 1976, 1990 et 1996.

L'évolution de la moyenne décennale ne montre pas à ce jour d'augmentation nette de la surface des sécheresses.

Modélisation de l'évolution de la teneur en eau des sols en été entre 2020 et 2050 en Europe  
(source : <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/figures/changes-in-summer-soil-moisture>)



## Et demain ?

Les sols sont soumis à de nombreuses pressions : urbanisation, imperméabilisation, dégradations, tassements, érosion, pollutions etc. Le changement climatique accentue les effets de ces pressions.

Une analyse de l'impact du changement climatique (le changement climatique met le sol sous pression) réalisée en 2012 par Agence européenne pour l'environnement (AEE) actualisée en 2016, a mis en avant les différents impacts du changement climatique sur les sols déjà observables et modélisé les tendances à venir. Le changement climatique a une influence sur différents paramètres des sols fortement imbriqués :

- La teneur en matière organique des sols, dépendante des apports de résidus végétaux, de l'activité microbienne, de la température et de l'humidité des sols ;
- Leur structure et de fait leur porosité, paramètres fortement liés à la teneur en matière organique, mais également au système racinaire de la végétation en place et à l'activité biologique ;
- La réserve utile en eau, liée à leur porosité et à la matière organique ;
- L'activité microbienne, dépendante de la teneur et de la nature de la matière organique, du couvert végétal, de la teneur en eau des sols et de leur aération.

Ces différents paramètres ont un impact sur la qualité agronomique des sols et par voie de conséquence sur l'installation d'une couverture végétale, sa qualité ainsi que sur l'érosion éolienne et hydrique.

# Humidité et sécheresse des sols en région Île-de-France – projections futures (source : Climat HD – Météo France)

## Cycle annuel d'humidité du sol

Moyenne 1961-1990, records et simulations climatiques pour deux horizons temporels (scénario d'évolution SRES A2)

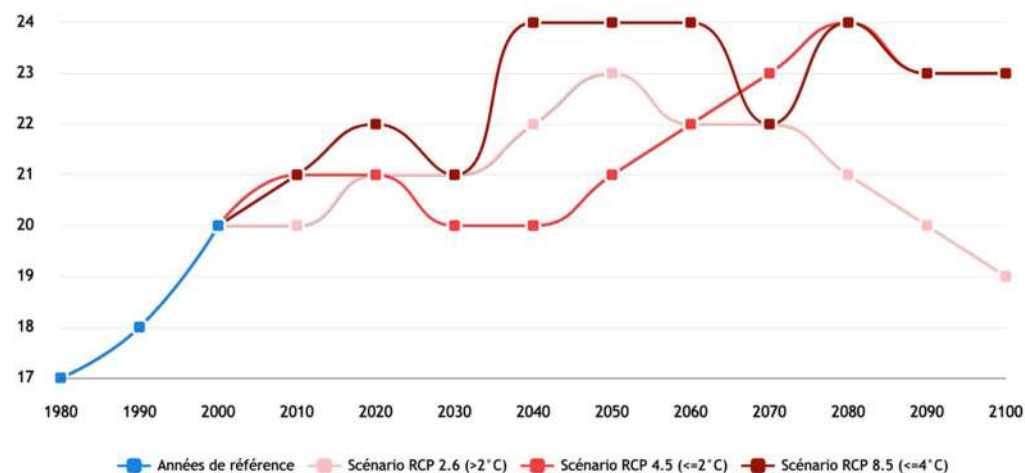


Au niveau local, la comparaison du cycle annuel d'humidité du sol sur les Pays de la Loire entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100) sur le XXI<sup>e</sup> siècle montre un assèchement important en toute saison.

En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un **allongement moyen de la période de sol sec de l'ordre de 2 à 4 mois** tandis que la période humide se réduit dans les mêmes proportions.

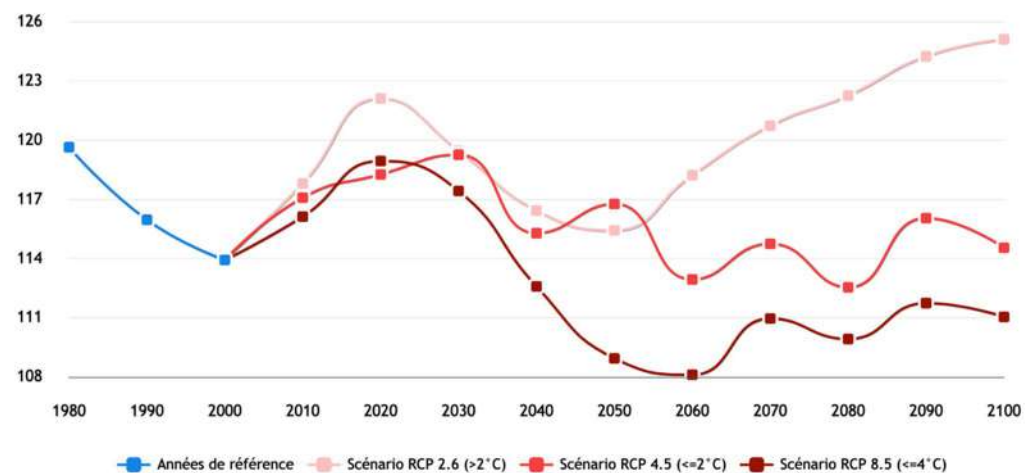
## Nombre de jours de sécheresse

Source : Quantiles des indicateurs annuels "DRIAS-2020" (série temporelle) - ALADIN63 - Observatoire.com



## Nombre de jours de pluie

Source : Quantiles des indicateurs annuels "DRIAS-2020" (série temporelle) - ALADIN63 - Observatoire.com



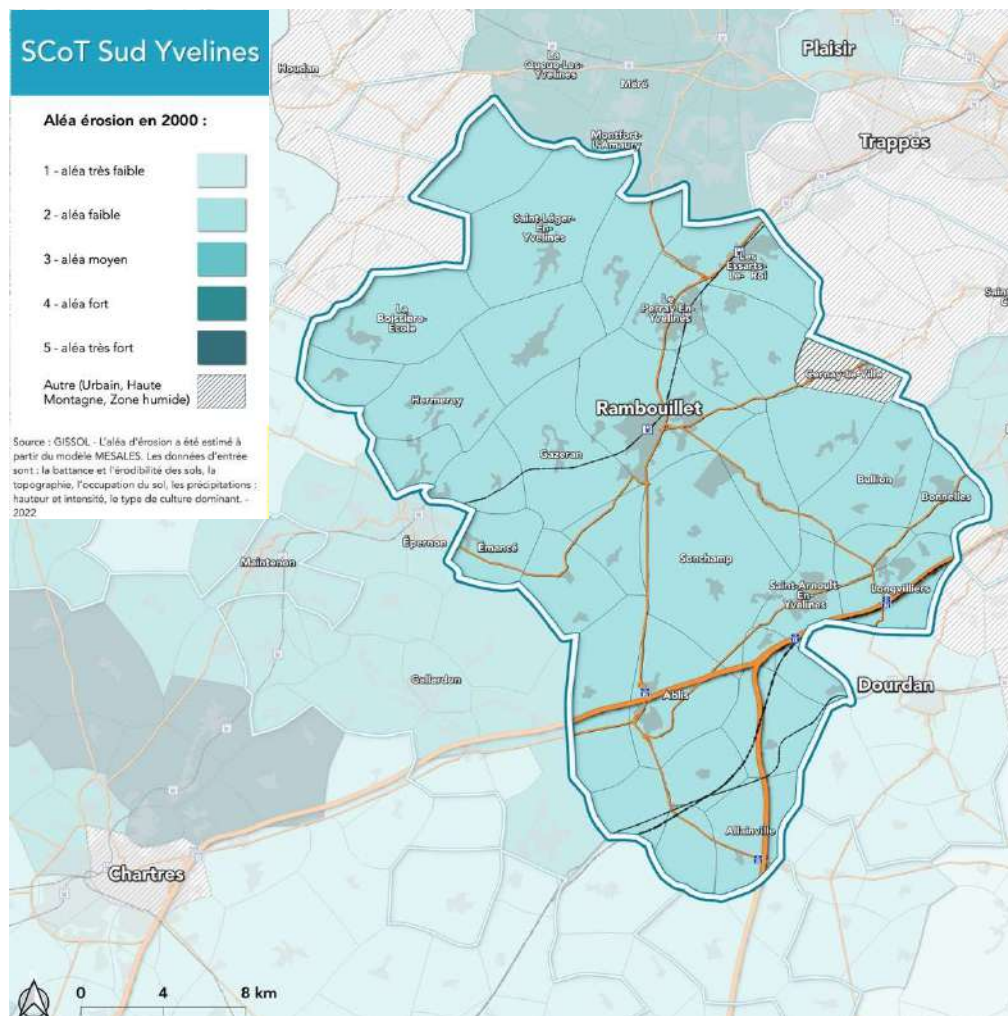
## Assèchement des sols

Au vu de sa fréquence et de son intensification possible, la sécheresse constitue l'une des conséquences les plus préoccupantes des changements climatiques pour le territoire de Rambouillet Territoires, bien que le terme de sécheresse décrive en réalité trois phénomènes distincts : la sécheresse météorologique, qui désigne une période prolongée de précipitations faibles ; la sécheresse agricole, qui renvoie à un niveau d'humidité des sols insuffisant pour les cultures ; la sécheresse hydrologique, qui correspond à un niveau anormalement bas des réserves d'eau disponibles dans les nappes aquifères, réservoirs, lacs et cours d'eau.

En même temps, Rambouillet Territoires pourrait subir un allongement de la période de sol sec, une diminution des périodes de sol humide et un assèchement croissant des sols en toute saison au point que les records de sécheresse observés à ce jour pourraient devenir la norme dans le dernier quart du siècle.

Dans ce cas, le scénario pessimiste prévoit une augmentation du nombre de jours de sécheresse (de 21 aujourd'hui à 23 à la fin du siècle) et une diminution du nombre de jours de pluie (de 118 aujourd'hui à 111 à la fin du siècle).

Aléa érosion sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires (source : GISSOL)



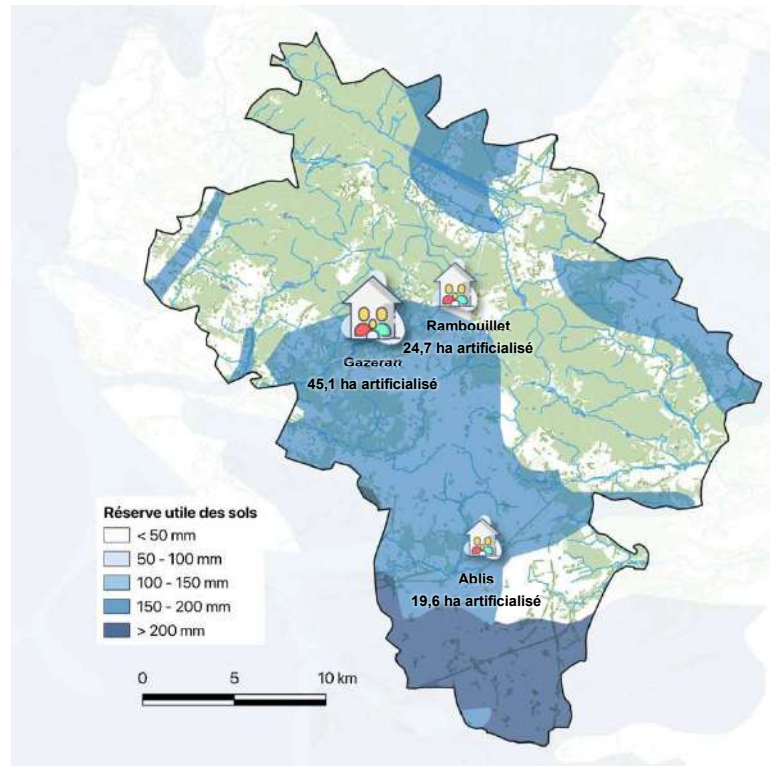
## Aléa érosion

La dégradation des terres est une menace mondiale qui affecte négativement le fonctionnement des écosystèmes et leur capacité à fournir des services écosystémiques, tels que le cycle des nutriments, la rétention d'eau et la fourniture d'habitats. Selon les études scientifiques, l'érosion des sols est l'un des principaux processus conduisant à la dégradation des terres et affecte principalement la couche superficielle fertile du sol, qui joue un rôle essentiel dans la productivité des (agro)écosystèmes et est fondamentale pour la sécurité alimentaire. L'érosion des sols affecte également les cycles biogéochimiques.

Le changement climatique devrait entraîner une érosion accrue des sols dans de nombreux endroits, affectant les services écosystémiques et le bien-être humain.

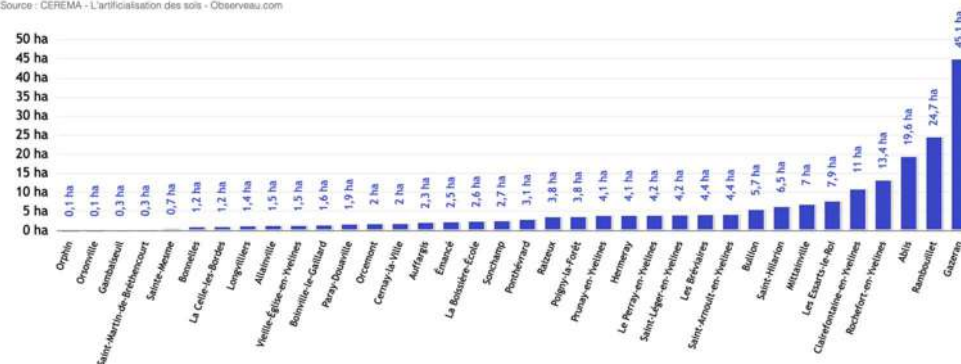
L'ensemble du territoire du SCoT de Rambouillet Territoires est concerné par l'aléa d'érosion très faible en 2000.

Réserve utile des sols et artificialisation des espaces la plus importante durant la dernière période 2011-2021 (source GéoData, CEREMA, Traitement E.A.U)



Artificialisation par commune de 2011 à 2021

Source : CEREMA - L'artificialisation des sols - Observatoire.com



## La réserve utile des sols

En fonctionnant comme une « éponge », les sols stockent et restituent l'eau de façon différée, selon les besoins de la végétation, notamment. Cette caractéristique, également appelée « Réserve utile », dépend principalement de la profondeur, de la structure, de la porosité et de la teneur en matière organique des sols. L'augmentation attendue des températures et l'évolution du régime des pluies vont accroître l'évapotranspiration et conduire à une diminution de l'eau disponible pour les plantes, en particulier en été. Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, la préservation des sols à forte réserve utile est essentielle ainsi que la mise en place de pratiques de gestion adaptées pour maximiser la réserve utile et limiter les pertes d'eau. La carte des réserves en eau utile recoupant le territoire du SCoT montre des disparités selon le territoire étudié :

- La réserve utile la plus élevée est localisée au sud du territoire. Toutefois les pressions urbaines sont limitées.
- Les réserves utiles plus faibles sont situées au centre et à l'est du territoire.
- Toutefois, il faut être vigilant car certaines communes/zones urbaines se sont développées sur les réserves utiles des sols.

L'aménagement du territoire et l'urbanisation qui en découle doivent prendre en compte ces caractéristiques des sols dans leurs choix d'urbanisation. Cette notion de qualité des sols à travers la réserve utile peut d'avérer intéressante dans les cas d'étude de renaturation de certains espaces.

### 3. SYNTHÈSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

La géologie confère une richesse au territoire et permet à ce dernier une exploitation des sols :

- Meulières, sables et grès sont les roches les plus présentes dans le sous-sol du massif de Rambouillet
- Dans la forêt de Rambouillet, les châtaigniers et pins sylvestres sont favorisés par l'acidité du sous-sol (meulières, sables, grès)
- L'agriculture est développée
- Le territoire fait l'objet d'une activité de carrières. D'après les données fournies par l'Observatoire des matériaux du BRGM, le territoire du SCoT comptabilise 1 carrière en activité et 64 fermées.

Le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires recense :

- 3 sites BASOL essentiellement concentrés dans les communes de Rambouillet et Sonchamp.
- 7 sites SIS qui se situent dans les communes telles que Rambouillet, Saint-Martin-de-Bréthencourt et Saint-Arnoult-en-Yvelines.
- 125 sites CASIAS répartis sur quasiment tout le territoire, mise à part au nord-ouest du SCoT.

Les sols de Rambouillet Territoires jouent un rôle fondamental dans la captation de carbone, principalement grâce aux forêts (78%). Les forêts jouent un rôle essentiel dans le cycle global du carbone en agissant comme d'importants puits de carbone. Grâce à la photosynthèse, elles absorbent le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de l'atmosphère et le convertissent en biomasse végétale, contribuant ainsi significativement à la réduction des gaz à effet de serre. Ce processus de séquestration du carbone est crucial pour modérer le réchauffement climatique.

La menace croissante de la sécheresse, un problème exacerbé par les changements climatiques, représente l'une des préoccupations majeures pour le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires. Une analyse cartographique révèle

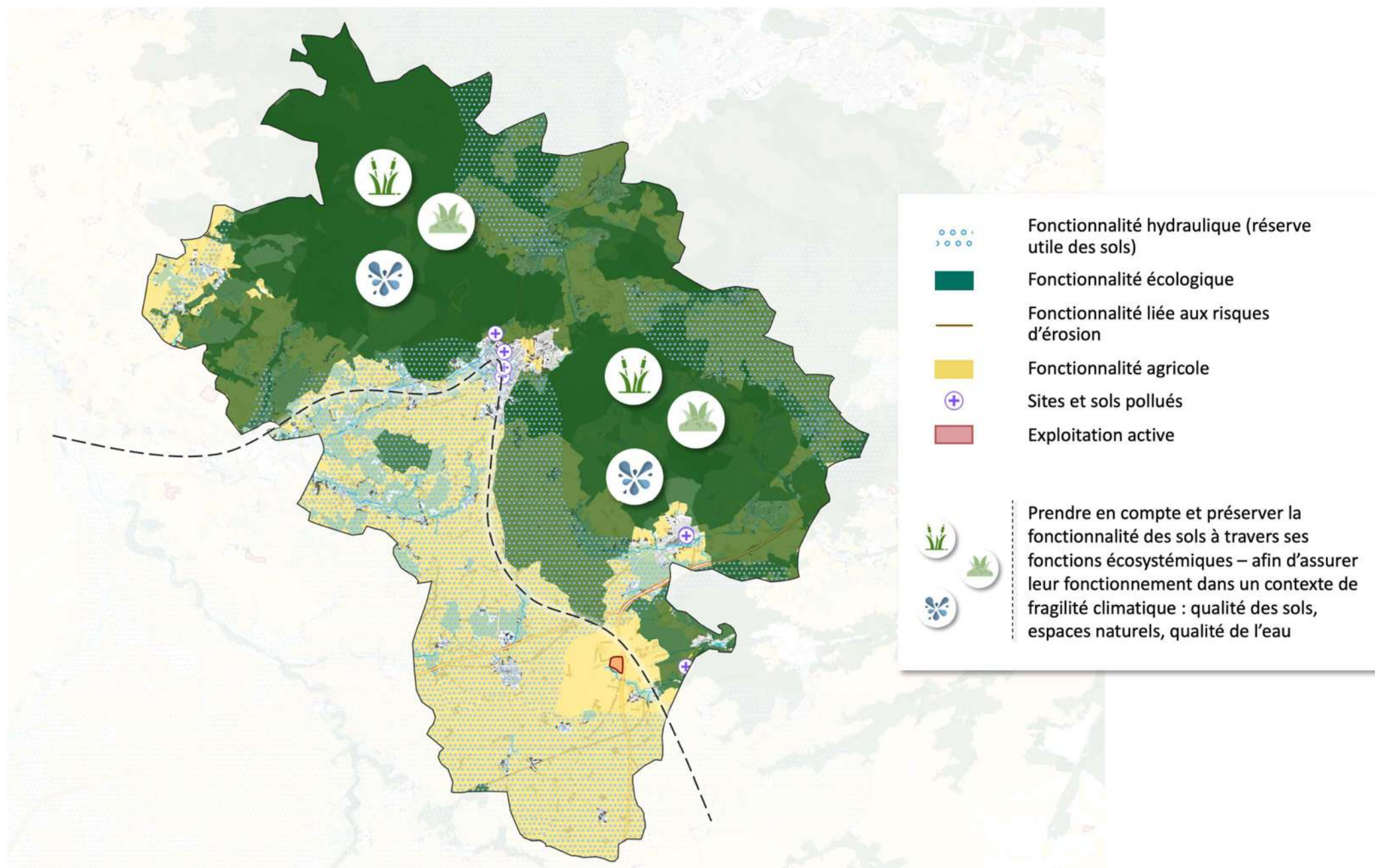
des disparités importantes dans les réserves en eau utile, avec une concentration plus élevée au sud du territoire. Toutefois, il faut être vigilant car certaines communes/zones urbaines se sont développées sur les réserves utiles des sols.

La préservation des ressources naturelles et des fonctionnalités des sols de Rambouillet Territoires est essentielle pour assurer la résilience face aux défis climatiques à venir, en particulier en ce qui concerne la gestion de l'eau et la lutte contre le réchauffement climatique.

|        |                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ENJEUX | Préserver les stocks de Carbone liés aux espaces forestiers par la limitation de l'artificialisation mais également à travers une gestion durable des espaces forestiers                                                                           |
|        | Prendre en compte et préserver la fonctionnalité des sols à travers ses fonctions écosystémiques – afin d'assurer leur fonctionnement dans un contexte de fragilité climatique : agriculture, espaces naturels, qualité de l'eau, qualité des sols |
|        | Préserver les sols au regard de leur capacité de réserve utile en eau                                                                                                                                                                              |
|        | Réduire la vulnérabilité des sols en luttant contre la pollution des sols                                                                                                                                                                          |
|        | Prendre en considération l'exploitations actives vis-à-vis de l'aménagement du territoire                                                                                                                                                          |

Ensemble des services écosystémiques du sol (analyse E.A.U)

| Fonction du sol                                                                                                                                      | Niveaux de services rendus sur le territoire |                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Stockage, recyclage et transformation des matières organiques                                                                                        | +++                                          | Sols majoritairement agricoles                                                                                                              |
| Support physique stable pour les végétaux                                                                                                            | +++                                          | Le couvert forestier est bien développé                                                                                                     |
| Rétention, circulation et infiltration de l'eau                                                                                                      | ++                                           | Une réserve utile en eau des sols bonne au centre et au sud du territoire                                                                   |
| Filtre, tampon et dégradation des polluants                                                                                                          | +                                            | Les cours d'eau restent dégradés au regard des pollutions                                                                                   |
| Habitats pour les organismes du sol et régulation de la biodiversité                                                                                 | +++                                          | Les espaces naturels sont assez présents. Leur fonctionnalité avec les sols est majeure : forêts, prairies. Ils font tampon avec les terres |
| Rétention et fourniture des nutriments pour les organismes du sol et les végétaux                                                                    | ++                                           | Sols majoritairement agricoles                                                                                                              |
| Contrôle de la composition chimique de l'atmosphère et contribution aux processus climatiques (via les échanges gazeux entre le sol et l'atmosphère) | +                                            | L'agriculture est principalement responsable des émissions de particules fines (PM10) et de l'ammoniac (NH3)                                |
| Stock de carbone                                                                                                                                     | +++                                          | Un stock de Carbone des sols lié majoritairement aux espaces de forêts feuillues.                                                           |



## 4. LA RESSOURCE EN EAU ET SES USAGES

## Préambule

Préserver l'environnement et permettre le développement du territoire en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques s'avère primordial dans un contexte où la ressource est soumise à des pressions humaines mais également climatiques.

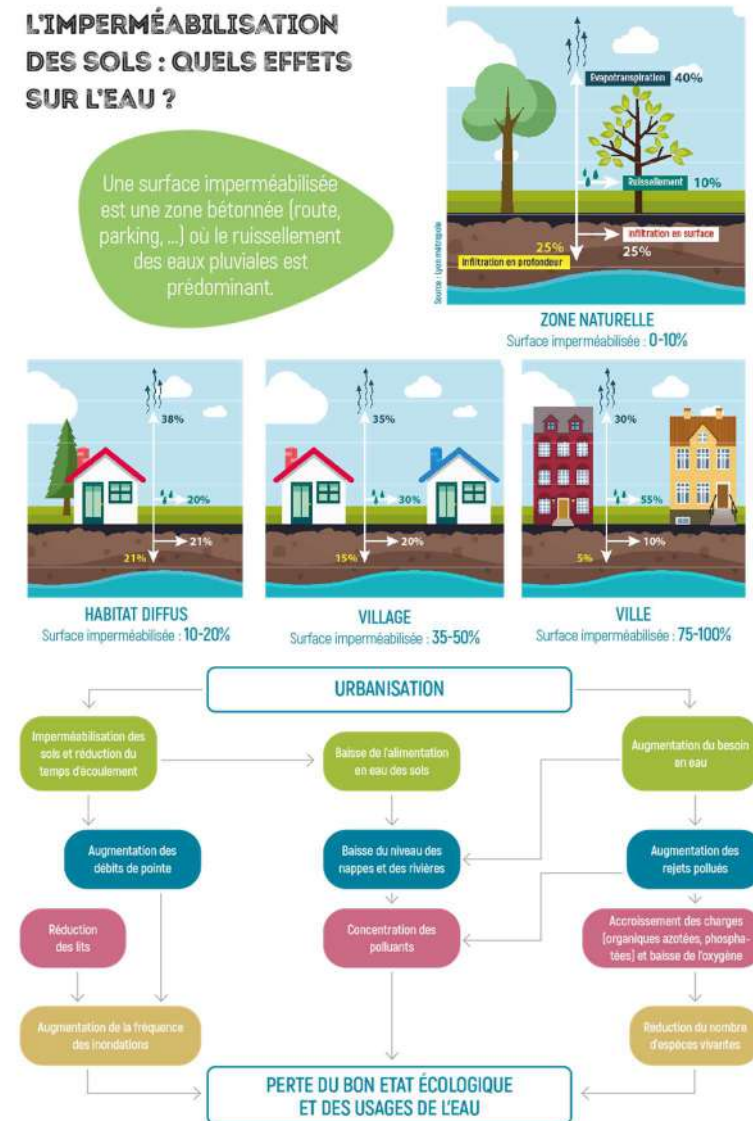
Il s'agit non seulement d'agir sur la ressource en tant que telle mais également d'impliquer les réflexions globales sur le cycle de l'eau qui dépasse largement les frontières des territoires tout en assurant une pérennité des usages liés à l'eau : usage économique, usage agricole, usage domestique, usages culturels et patrimoniaux...etc.

La croissance démographique, l'alimentation en eau potable (AEP), l'artificialisation croissante des sols et l'étalement urbain conjugués au contexte climatique actuel intensifient le besoin d'agir sur la gestion de l'eau et la préservation des milieux aquatiques et humides.

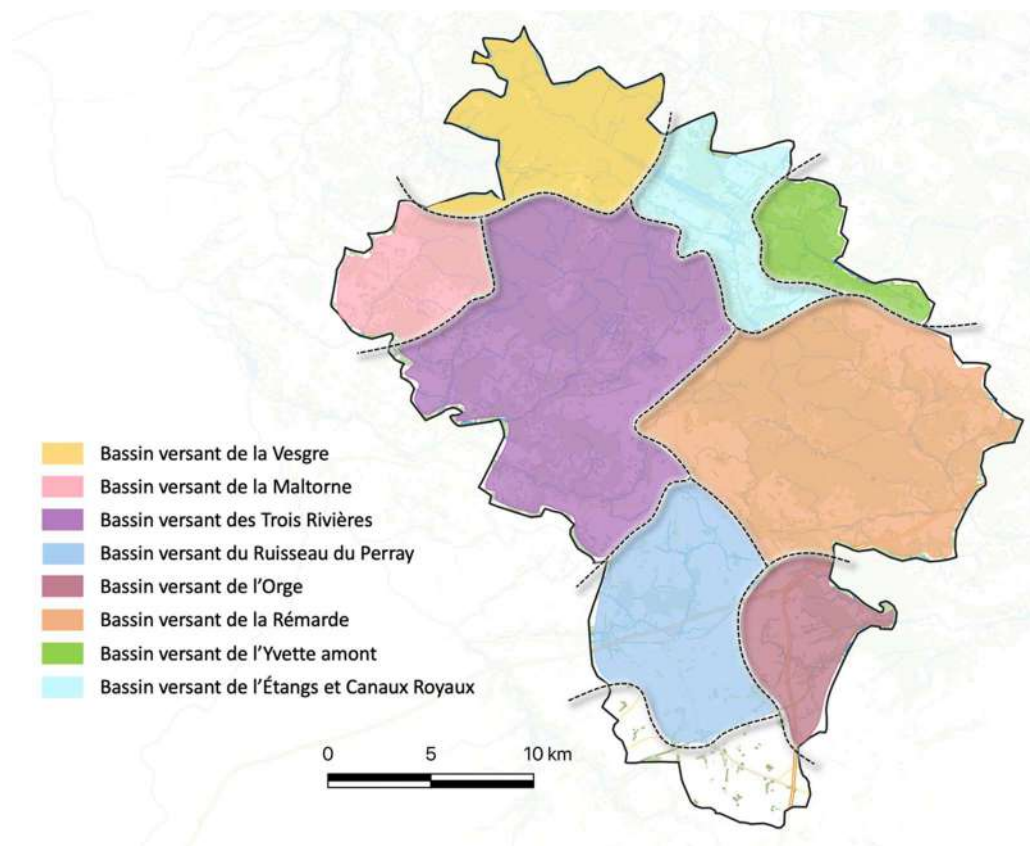
La présence des multiples activités (économiques, habitat, agricoles, etc.) dans les zones à dominante urbaine rend nécessaire l'engagement d'actions volontaristes en faveur d'une gestion intégrée de l'eau et notamment de la gestion des eaux pluviales et de ruissellement.

L'objectif majeur est donc de concilier et d'articuler les politiques de gestion de l'eau avec les politiques d'aménagement du territoire.

*L'eau et l'aménagement des territoires (source : SMEAG)*



Bassin versant de Rambouillet Territoires (source : BD Topo, Traitement E.A.U)



## Les ressources en eau du territoire

### Les eaux de surface – les bassins versants

Les nombreux cours d'eau du territoire vont tous se jeter dans la Seine, le réseau hydrographique de SudYvelines est donc constitué par l'emboîtement de différents sous bassins-versants de la Seine.

Le réseau hydrographique de Sud-Yvelines a une particularité : les différents cours d'eau de ce territoire y prennent tous leur source, et celles-ci se localisent dans un site restreint d'une superficie d'une vingtaine de kilomètres carrés. Ceci s'expliquant par une morphologie locale de plateaux. Plusieurs ensembles de bassins-versants se différencient :

- au Nord, le ruisseau des Ponts-Quentin, qui prolonge les étangs de Hollande à l'Ouest et le Vauxde-Cernay qui prolonge l'étang à l'Est. Ces trois entités s'alignent selon une droite orientée vers le Sud-Est ;
- au Nord-Ouest, le bassin de la Vesgre ;
- à l'Ouest, les bassins de la Maltorne, de la Guesle, de la Drouette, et du Perray (au Sud-Ouest) tous étant des sous bassins-versants de l'Eure ;
- au Sud-Est, en amont de Dourdan, la vallée supérieure de l'Orge, au relief assez marqué autour de Sainte-Mesme et de Saint-Martin-de-Bréthencourt ;
- à l'Est, la Rémarde et ses affluents (Rabette et Gloriette) qui pénètrent profondément dans le massif de Rambouillet, en limite du Parc Naturel de la Haute-Chevreuse.

Les tracés des rivières dépendent du sous-sol et du relief : rectilignes lorsqu'elles creusent la roche tendre (comme c'est le cas du type de roche sur le secteur de Sud-Yvelines), ou alors elles forment des méandres dans les fonds de vallées

plats (cas de la Seine), sinuant en fonction de la puissance du flux et de la résistance des berges (alternativement constituées de calcaires, sables, marnes, gypse, argile ou craie). Le sol joue le rôle de réservoir tampon entre les précipitations et les écoulements d'eau. Il retient une partie de l'eau de pluie qu'il restitue à l'atmosphère par évaporation, répartissant le reste entre le ruissellement et l'alimentation des nappes souterraines.

### Les caractéristiques des principaux cours d'eau

L'Orge, long d'une cinquantaine de kilomètres, prend sa source à Saint-Martin-de-Bréthencourt. Il s'écoule ensuite vers l'Essonne, en limite Nord des plateaux de Beauce. Son réseau hydrographique draine une surface de 950 km<sup>2</sup>, et comprend plusieurs affluents, dont la Rémarde. La Rémarde est un des plus gros affluents de l'Orge. Il se trouve en Rive Gauche. La Rémarde est elle-même alimentée par la Prédecelle qui draine le plateau de Limours.

L'Orge et ses affluents ne sont pas des cours d'eau dans leur état naturel initial car depuis plusieurs centaines d'années, le bassin versant offre à l'homme un territoire très favorable pour y développer ses activités. Les lits primitifs qui couraient en fin de vallée ont été artificiellement perchés pour créer une chute d'eau pour actionner les moulins. Dans la mesure où les rivières du bassin de l'Orge font depuis longtemps l'objet d'un usage privé, ce sont toujours aujourd'hui les propriétaires riverains qui sont responsables de l'entretien des berges de ce réseau hydrographique.

La Drouette est une petite rivière coulant dans les Yvelines et l'Eure-et-Loir (France), longue de 30 kilomètres environ, affluent de rive droite de l'Eure (le nom de « Drouette » dérive d'une racine celtique, dora, qui signifie « cours d'eau »). Elle prend sa source à l'Etang d'Or sur la commune de Rambouillet (Yvelines), à 160 m d'altitude, et coule en direction du sud en arrosant les communes d'Orcemont et d'Orphin, avant de bifurquer vers l'ouest, traversant les communes d'Émancé, puis entrant dans l'Eure-et-Loir, Droue-sur-Drouette, Épernon, Hanches, Saint-Martin-de-Nigelles et Villiers-le-Morhier où elle se jette dans l'Eure, à 90 m d'altitude environ.

À Épernon, elle reçoit sur sa rive droite, la Guéville et la Guesle, deux rivières naissant aussi sur la commune de Rambouillet.

Les têtes de bassin versant (partie amont des bassins versants et par extension tronçon amont des cours d'eau qui, en zone de relief notamment, sont le plus souvent moins exposés aux pressions anthropiques que les parties aval (mais restent très fragiles) et qui de ce point de vue constituent des secteurs de référence à préserver) des vallées de l'Orge, du Perray et de la Drouette sont sensibles à l'urbanisation.

### Le réseau des étangs et rigoles

Les étangs de Hollande sont une série d'étangs situés dans les communes du Perray-en-Yvelines et des Bréviaires, au sein de la forêt de Rambouillet, à une altitude de 174 mètres.

Le réseau des Etangs et Rigoles construits entre 1675 et 1685 avait pour vocation de collecter, stocker et transiter les eaux nécessaires à l'alimentation des jeux d'eau du Château de Versailles. A cette vocation s'est ajoutée celle d'assainissement des zones agricoles et des zones urbaines puis récemment celle des loisirs. Le réseau hydraulique des Etangs et Rigoles, domaine appartenant à l'Etat, comprend 11 étangs et 60 km de rigoles dont 11 km d'aqueducs souterrains. Il couvre le plateau de Rambouillet et se développe jusqu'à l'Etang de Saint-Quentin qui marque l'extrémité aval.

Cet ensemble d'étangs et d'ouvrage hydrauliques a été aménagé à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle sous la conduite de Vauban dans le but de compléter l'alimentation en eau du parc de Versailles (qui recevait également de l'eau de la Seine grâce à la machine de Marly). Il est aujourd'hui géré par le « syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles » (SMAGER).

Les étangs de Hollande sont un site naturel important par la variété de son avifaune aquatique, dont certains demandent le classement en réserve naturelle. Ils constituent une

attraction touristique et de loisirs avec de nombreuses activités, baignade, pêche, randonnées, etc. Le nom de « Hollande » serait dérivé d'Orlande, du nom d'un ancien château local.

### Contexte hydrogéologique

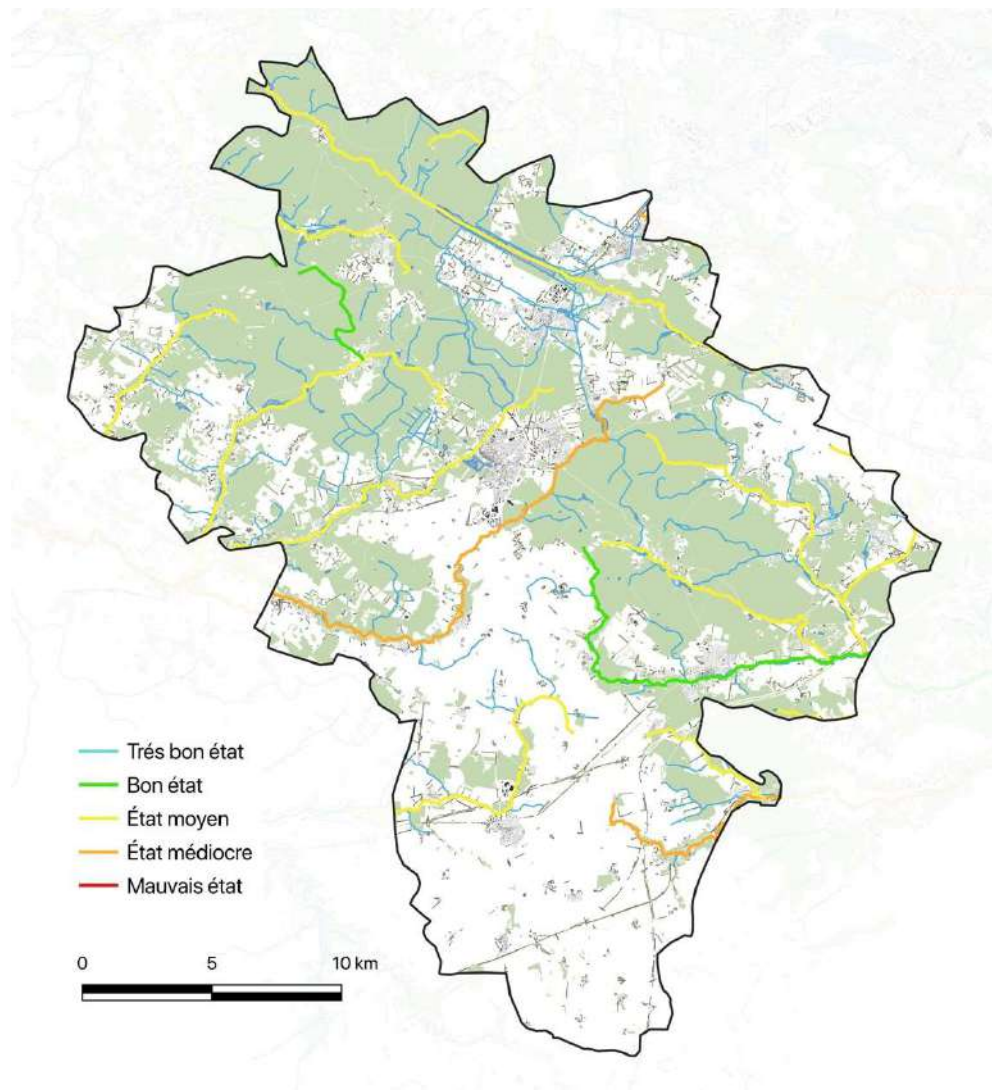
D'importantes nappes souterraines s'associent à ces cours d'eau. Ces nappes, contenues dans un réservoir de formations de l'oligocène (Sables de Fontainebleau), sont utilisées par des forages de 40 à 80 mètres. Le principal aquifère a la forme d'un dôme centré sur le Perray-en-Yvelines à partir duquel les écoulements divergents sont fortement influencés par le drainage des vallées (Mauldre, Yvette, Rémarde et ses affluents). La nappe se déverse dans ces vallées, soit par ligne de source, soit par l'intermédiaire des éboulis et des colluvions.

L'ensemble de ces nappes souterraines particulièrement étendues, s'accompagnent ainsi d'une haute vulnérabilité aux risques de pollution. Cependant, la présence de Sables de Fontainebleau comme d'argiles fins et de limons de plateau constituent un filtre naturel et efficace. Ce filtre peut contrer des pollutions bactériologiques naturelles mais ne présente pas d'effets contre celles d'origine chimique.

La nappe du Soissonnais, de dimension relativement modeste, se situe au Nord et au nord-ouest du massif de Rambouillet. Elle est captive dans les bassins de la Vesgre et celui de la Guyonne.

Plus au Sud du territoire de Sud-Yvelines, l'ensemble est constitué par les Sables de Lozère et le Calcaire de Beauce. Le très vaste réservoir constitué par la nappe des calcaires de Beauce, couvre une superficie de 9000 km<sup>2</sup> sur environ six départements au nord de la Loire. Il est l'un des réservoirs d'eau souterraine les plus importants de France, car en effet, la nappe des calcaires de Beauce alimente la Seine, le Loir, la Loire, soit de très importantes exurgences.

État écologique des cours d'eau (source : Qualité Rivière, données 2023)



Une ressource dégradée au droit des cours d'eau principaux

L'état écologique d'une masse d'eau de surface reflète le fonctionnement et la structure des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau.

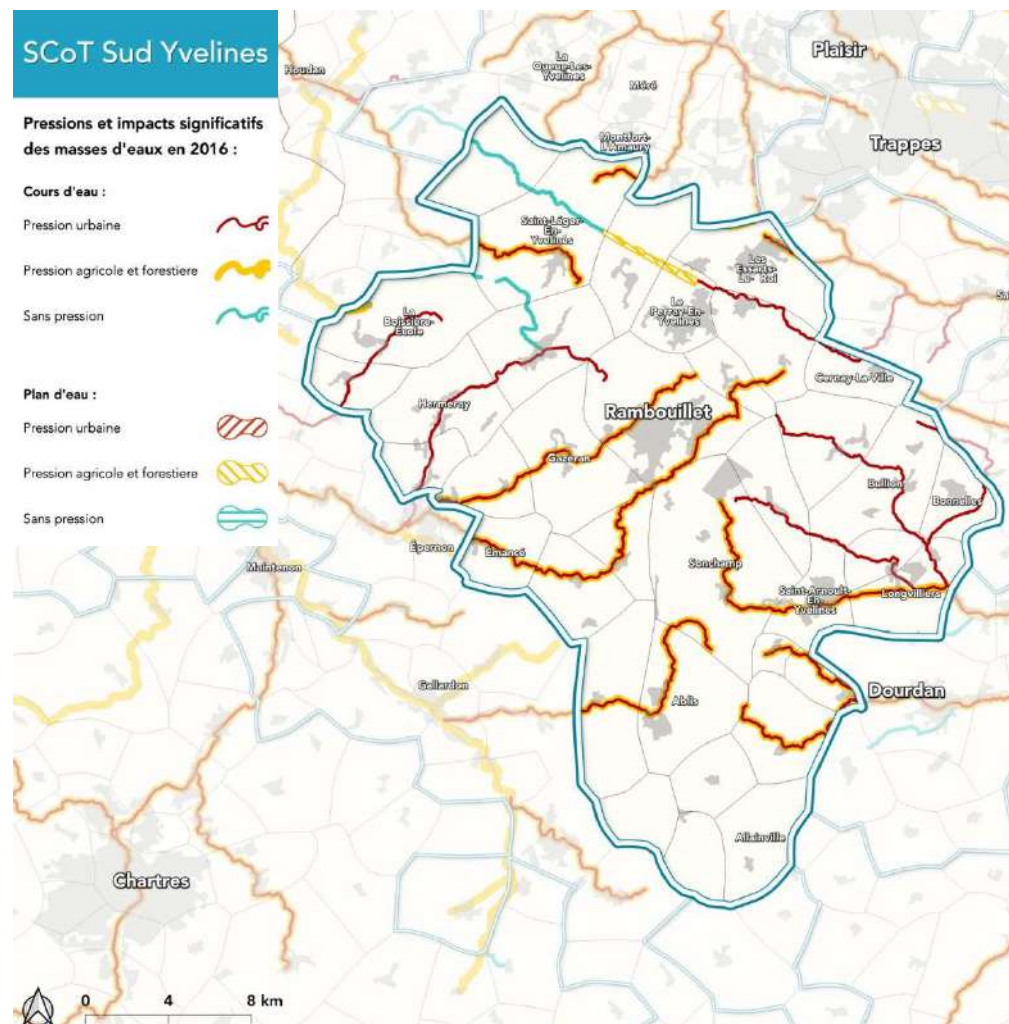
Il est déterminé à l'aide de paramètres appelés « éléments de qualité » : paramètres biologiques (qui traduisent la vie du milieu aquatique), paramètres physico-chimiques (qui témoignent de la viabilité du milieu) et des polluants spécifiques, mesurés dans les cours d'eau (qui traduisent des pollutions par métaux lourds et pesticides).

En fonction des résultats pour chaque élément de qualité, la masse d'eau est caractérisée par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais. La carte ci-contre indique l'état écologique des masses d'eau superficielles, en distinguant la classe de qualité des éléments mesurés.

D'un point de vue écologique :

- la Rémarde présente un bon état ;
- la Maltorne, la Guesle, la Guéville, ru des Vaux, ruisseau des Ponts Quentin, la Rabette et l'Aulne sont classés en qualité moyenne ;
- la Drouette, de même que l'Orge présentent des eaux de qualité médiocre.

Pressions et impacts significatifs des masses d'eaux en 2016 (source : DCE, Traitement E.A.U)



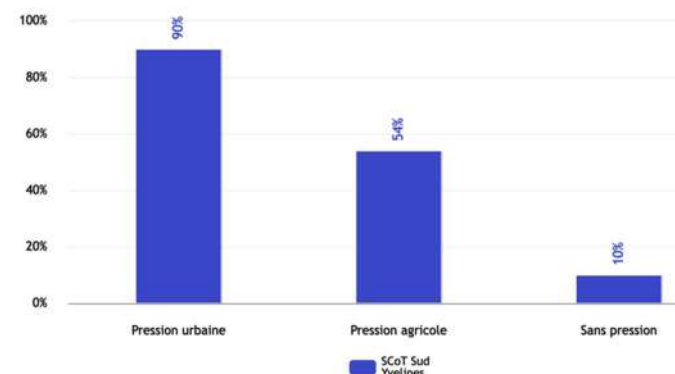
Des cours d'eau soumis à plusieurs types de pressions

L'état des masses d'eau est évalué en prenant en compte à la fois l'état écologique (état physico-chimique associé à l'état biologique) et l'état chimique des cours d'eau.

Selon la directive cadre sur l'eau (DCE), 100% des pressions exercées sur les plans d'eau relèvent des pressions agricoles. La pression urbaine exerce la pression la plus importante sur le cours d'eau (90%).

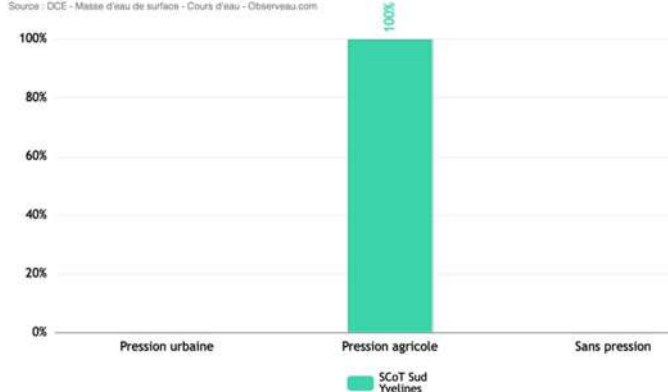
Pression sur les cours d'eau en 2016

Source : DCE - Masse d'eau de surface - Cours d'eau - Observ'eau.com

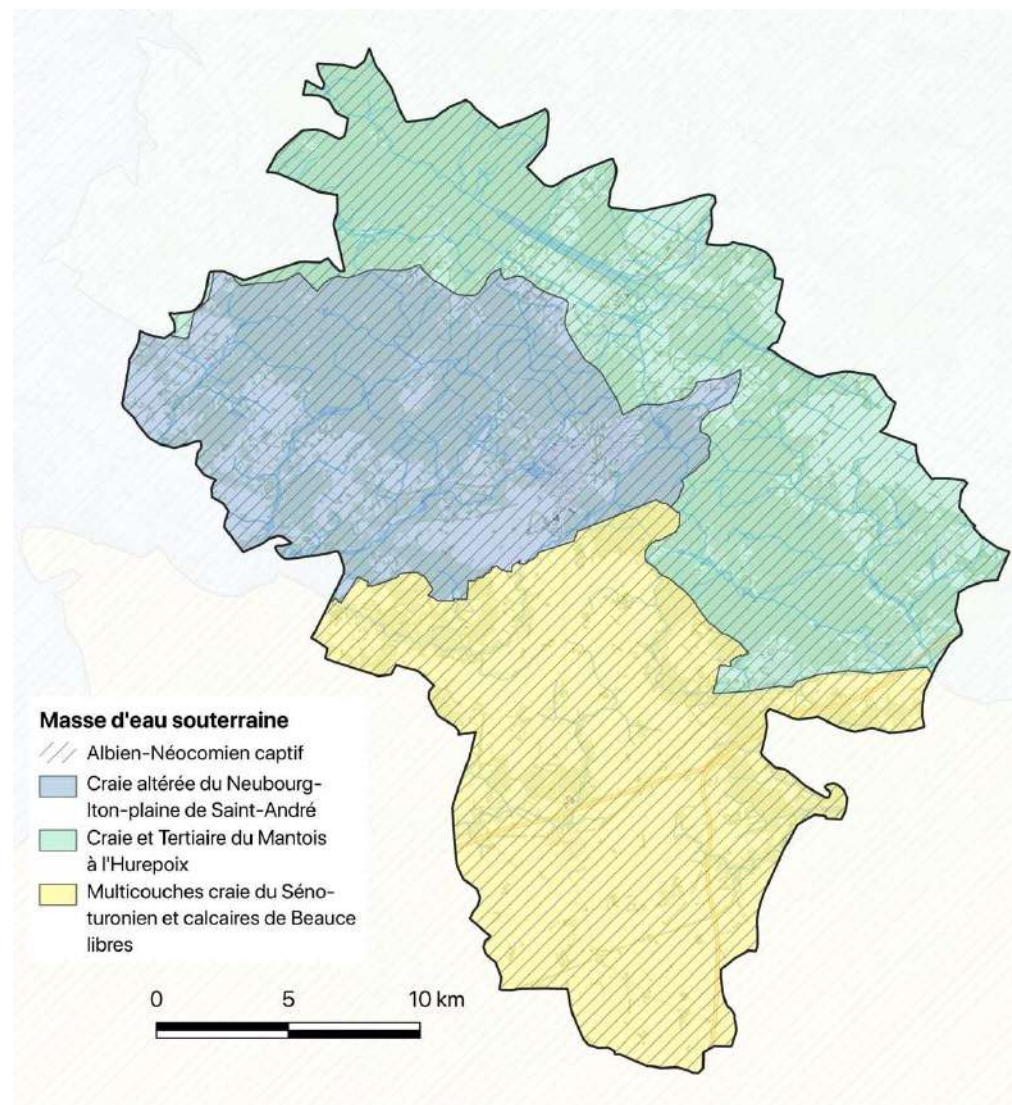


Pression sur les plans d'eau et les mers en 2016

Source : DCE - Masse d'eau de surface - Cours d'eau - Observ'eau.com



Masses d'eau souterraines sur le territoire (source : data.gouv.fr, Traitement E.A.U)



## Les eaux souterraines

Le périmètre de Rambouillet Territoires est concerné par 3 entités hydrogéologiques souterraines principales :

- On retrouve au nord-ouest du territoire, la craie altérée du Neubourg-Iton-Plaine de Saint-André à dominante sédimentaire et non alluviale. Elle est en partie drainée par la Vesgre et potentiellement connectée à la masse d'eau du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix (BRGM, 2015) ;
- Tout le nord-est est concerné par la masse d'eau souterraine du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix. De type sédimentaire non-alluviale, elle est en partie drainée par la Vesgre, l'Orge et la Rémarde et des échanges latéraux sont supposés avec la masse d'eau au sud des calcaires tertiaires libres de Beauce ;
- Au sud se localise l'aquifère des calcaires tertiaires libre de Beauce. À dominante sédimentaire elle est principalement drainée par l'Orge sur le territoire.

L'ensemble de ces 3 masses d'eau repose, comme une grande partie du bassin parisien, sur l'aquifère de l'Albien-néocomien à dominante sédimentaire.

| Code    | Nom                                                               |
|---------|-------------------------------------------------------------------|
| FRHG218 | Albien-Néocomien captif                                           |
| FRGG092 | Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres |
| FRHG211 | Craie altérée du Neubourg-Iton-plaine de Saint-André              |
| FRHG102 | Craie et Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix                        |

Structures intercommunales compétentes en alimentation en eau potable en 2022 (source : SISPEA)



## Une ressource en eau potable

### Organisation des services et gestion de l'eau potable

Rambouillet Territoires a en charge la gestion de l'eau potable. Cette compétence est déléguée à 4 syndicats pour 33 communes et est gérée en régie pour les 3 autres communes.

| SYNDICATS                                                                           | COMMUNES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud-Yvelines (SEASY)                    | Ablis / Allainville-aux-Bois / Boinville-le-Gaillard / Clairefontaine-en-Yvelines / La Celle-les-Bordes / Longvilliers / Orcemont / Orphin / Orsonville / Paray-Douville / Ponthévrard / Prunay-en-Yvelines / Rochefort-en-Yvelines / Saint-Arnoult-en-Yvelines / Saint-Martin-de-Bréthencourt / Sainte-Mesme / Sonchamp |
| Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Forêt de Rambouillet | Émancé / Gazeran / Hermeray / La Boissière-École / Les Bréviaires / Mittainville / Poigny-la-Forêt / Raizeux / Saint-Hilarion / Saint-Léger-en-Yvelines                                                                                                                                                                  |
| Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE)      | Gambaiseuil / Le Perray-en-Yvelines / Les Essarts-le-Roi / Vieille-Église-en-Yvelines                                                                                                                                                                                                                                    |
| Syndicat Intercommunal d'Eau de la Région de Cernay (SIERC)                         | Auffargis / Cernay-la-Ville                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

L'alimentation en eau potable se fait au moyen de forages ou de puits dans la vaste nappe souterraine des Sables de Fontainebleau qui est une sous unité de celle des Calcaires de Beauce. La nappe est contenue dans des formations Oligocènes d'une profondeur moyenne de 50 mètres. L'ensemble constitue un aquifère poreux qui affleure à certains endroits.

La profondeur de ces forages peut atteindre 80 mètres selon l'épaisseur de la formation superficielle (principalement des limons de plateaux), voire 120 mètres dans la faille de la craie.

Les communes d'Auffargis, Cernay-la-Ville et Bonnelles s'alimente également avec des eaux de surface (traitées dans les usines de Morsang-sur-Seine ou Viry-Châtillon dans l'Essonne).

Le nombre total d'abonnés aux services d'eau potable sur le territoire est de 64 459.

| Nom collectivité                                        | Nombre d'abonnés |
|---------------------------------------------------------|------------------|
| CA Rambouillet Territoires - Buillon                    | 9306             |
| SI d'adduction d'eau potable de la forêt de Rambouillet | 6210             |
| SI des eaux de la région Cernay-la-Ville                |                  |
| SM de production d'eau potable de la région Rambouillet |                  |
| Syndicat de l'eau et d'assainissement du Sud Yvelines   | 10132            |
| Rambouillet                                             |                  |
| SI de la Région des Yvelines pour l'adduction d'eau     | 38811            |

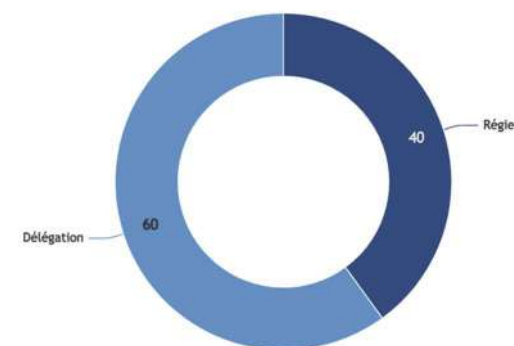
Les collectivités territoriales et leurs groupements disposent de la liberté du choix du mode de gestion pour exploiter leurs services publics.

Sur le territoire du SCoT, plusieurs modes de gestion existent :

- Le mode de gestion par régie (40 %) : il s'agit d'une gestion directe, un mode de gestion par lequel la collectivité locale gère directement le service.
- Le mode de gestion par régie avec délégation de service (60 %) : il s'agit d'une forme d'exploitation dans laquelle la collectivité territoriale passe un contrat avec un professionnel pour faire fonctionner un service public. La collectivité rémunère le « régisseur intéressé » par une rétribution composée d'une redevance fixe et d'un pourcentage sur les résultats d'exploitation « un intéressement ».

## Part de la gestion des syndicats en 2022

EAU France - SISPEA - Observatoire national des services d'eau et d'assainissement - Eau Potable - Citaserveau.com

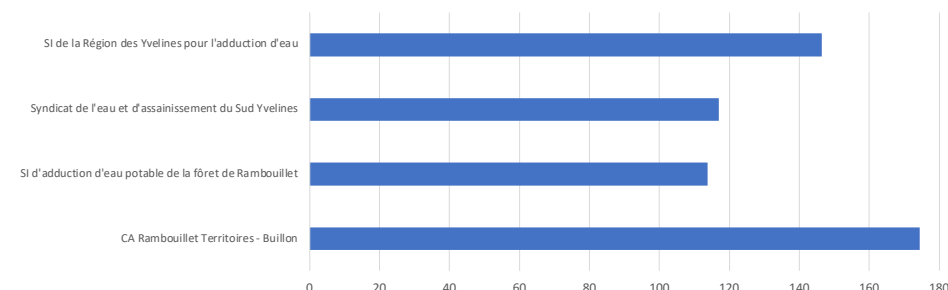


## Consommation d'eau potable

La consommation moyenne annuelle par abonnée est de 137,9 m<sup>3</sup> en 2021. Le graphique ci-dessous donne une représentation de consommation moyenne annuelle par collectivités sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires en 2021.

Le volume produit total sur l'exercice 2021 s'élève à 8 154 783 m<sup>3</sup>.

Consommation moyenne par abonné en 2021 (m3/ab)



*Volumes et consommations par collectivités (source : SISPEA, Eaufrance)*

| Nom collectivité                                        | Volume prélevé,<br>m3 | Volume produit,<br>m3 | Volume importé,<br>m3 | Volume exporté,<br>m3 | Consommation moyenne<br>par abonné, m3/ab | Volumes consommés<br>comptabilisés, m3 |
|---------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------|
| CA Rambouillet Territoires - Buillon                    |                       | 1214951               |                       |                       | 174,47                                    | 1623593                                |
| SI d'adduction d'eau potable de la forêt de Rambouillet | 670147                | 670147                | 184395                | 5000                  | 113,71                                    | 706112                                 |
| SI des eaux de la région Cemay-la-Ville                 |                       |                       |                       |                       |                                           |                                        |
| SM de production d'eau potable de la région Rambouillet | 584415                | 584415                | 0                     | 556502                |                                           | 0                                      |
| Syndicat de l'eau et d'assainissement du Sud Yvelines   | 1720958               | 1720958               | 0                     | 185924                | 117,04                                    | 1185854                                |
| Rambouillet                                             |                       |                       |                       |                       |                                           |                                        |
| SI de la Région des Yvelines pour l'adduction d'eau     |                       | 3964312               | 3820281               | 678948                | 146,38                                    | 5681327                                |

## Rendements des réseaux

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Il s'agit du ratio entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Les volumes pris en compte pour l'année N sont ceux déterminés au titre de l'année N.

| Nom collectivité                                        | 2021 |
|---------------------------------------------------------|------|
| CA Rambouillet Territoires - Buillon                    |      |
| SI d'adduction d'eau potable de la forêt de Rambouillet | 85,7 |
| SI des eaux de la région Cemay-la-Ville                 |      |
| SM de production d'eau potable de la région Rambouillet | 95,6 |
| Syndicat de l'eau et d'assainissement du Sud Yvelines   | 81,6 |
| Rambouillet                                             |      |
| SI de la Région des Yvelines pour l'adduction d'eau     | 82,1 |

En général, un rendement supérieur à 80% est considéré comme bon. Cela signifie que plus de 80% de l'eau injectée dans le réseau atteint effectivement les usagers. Sur le territoire du SCoT, en 2021, l'indicateur de rendements des réseaux était supérieur à 80% pour les 4 syndicats d'eau potable.

## Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur (exprimé en m<sup>3</sup> / km / jour) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service.

Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part, de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau et, d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

| Nom collectivité                                        | Indice linéaire de<br>pertes en réseau |
|---------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| CA Rambouillet Territoires - Buillon                    |                                        |
| SI d'adduction d'eau potable de la forêt de Rambouillet | 1,3                                    |
| SI des eaux de la région Cemay-la-Ville                 |                                        |
| SM de production d'eau potable de la région Rambouillet | 10,2                                   |
| Syndicat de l'eau et d'assainissement du Sud Yvelines   | 2,5                                    |
| Rambouillet                                             |                                        |
| SI de la Région des Yvelines pour l'adduction d'eau     | 4                                      |

Il s'agit du ratio entre le volume de perte, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Le linéaire de réseau est celui qui est établi au 31 décembre de l'année N. Les volumes pris en compte sont ceux qui sont déterminés au titre de l'année N.

Valeurs de référence pour l'ILP :

- Un ILP inférieur à 5 m<sup>3</sup>/km/jour est généralement considéré comme très bon et indique un réseau bien entretenu avec des pertes minimales.
- Un ILP entre 5 et 10 m<sup>3</sup>/km/jour est considéré comme acceptable, mais il peut y avoir des marges d'amélioration. C'est souvent l'objectif visé par de nombreux opérateurs de réseaux.

- Un ILP supérieur à 10 m³/km/jour indique des pertes importantes et suggère des problèmes de fuites ou une mauvaise gestion du réseau. Une valeur au-delà de 15-20 m³/km/jour est préoccupante et nécessite une attention urgente.

Sur le territoire du SCoT, seul SM de production d'eau potable de la région de Rambouillet a un ILP supérieur à 10 m³/km/jour (notamment 10,2 m³/km/jour en 2021) ce qui indique des pertes importantes et une mauvaise gestion du réseau.

## Qualité de l'eau

### Taux de conformité bactériologique

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses

microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires, le taux de conformité bactériologique atteint 100% pour l'ensemble des collectivités.

### Taux de conformité physico-chimique

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physicochimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans

l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires, le taux de conformité physico-chimique varie selon la collectivité, autour de 97-100 %.

#### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

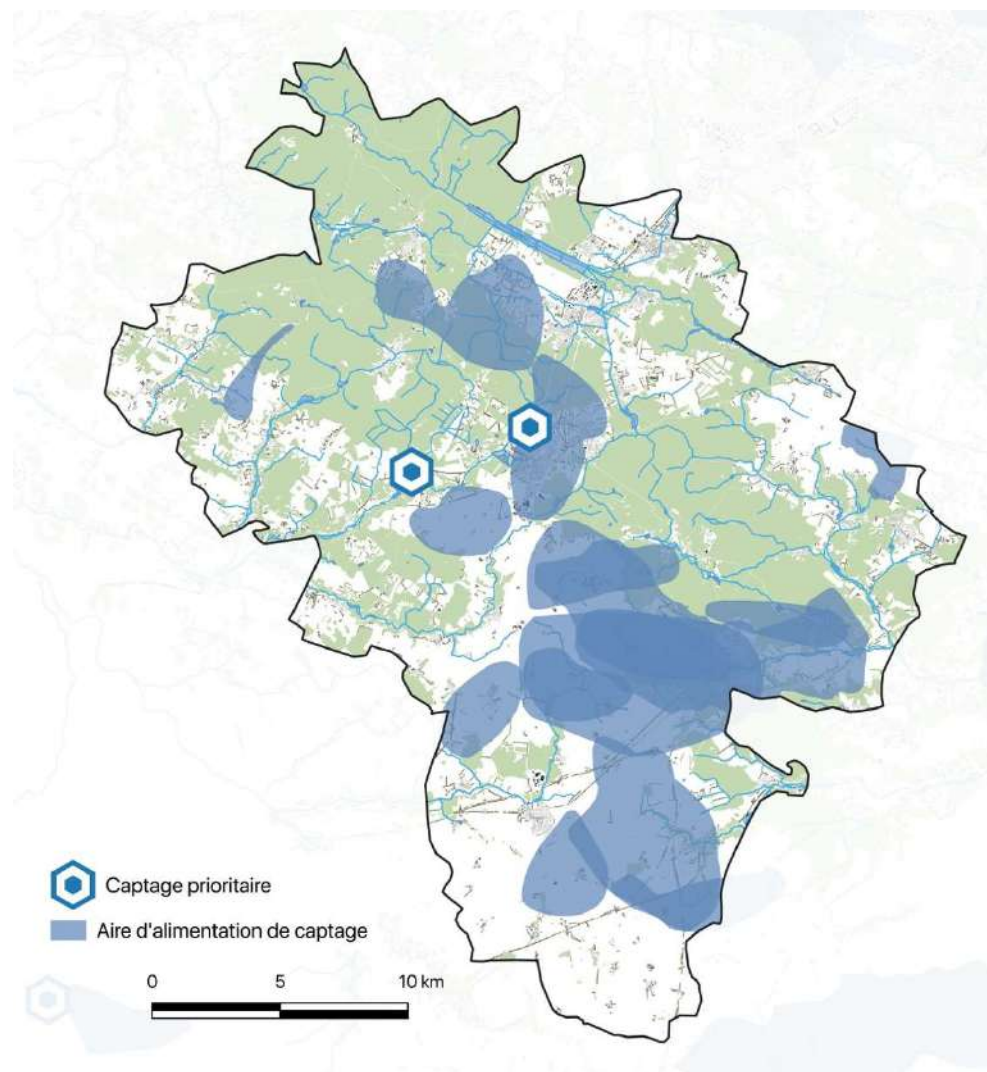
Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

L'indice reflète la situation au 31 décembre de l'année N.

*Les indicateurs de la qualité de l'eau potable (source : SISPEA, Eaufrance)*

| Nom collectivité                                        | Conformité microbiologique | Conformité physico-chimique | Protection de la ressource en eau |
|---------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| CA Rambouillet Territoires - Buillon                    |                            | 97,6                        |                                   |
| SI d'adduction d'eau potable de la forêt de Rambouillet | 100                        | 97,1                        | 76,4                              |
| SI des eaux de la région Cernay-la-Ville                |                            |                             |                                   |
| SM de production d'eau potable de la région Rambouillet | 100                        | 100                         | 80                                |
| Syndicat de l'eau et d'assainissement du Sud Yvelines   | 100                        | 97,3                        | 80                                |
| Rambouillet                                             |                            |                             |                                   |
| SI de la Région des Yvelines pour l'adduction d'eau     | 100                        | 100                         | 80                                |

Les captages d'alimentation en eau potable du territoire (source : SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, Eaufrance, traitement E.A.U.)



## Les captages d'alimentation en eau potable

L'aire d'alimentation du captage (AAC) est définie sur des bases hydrologiques ou hydrogéologiques. Elle correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltre ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement.

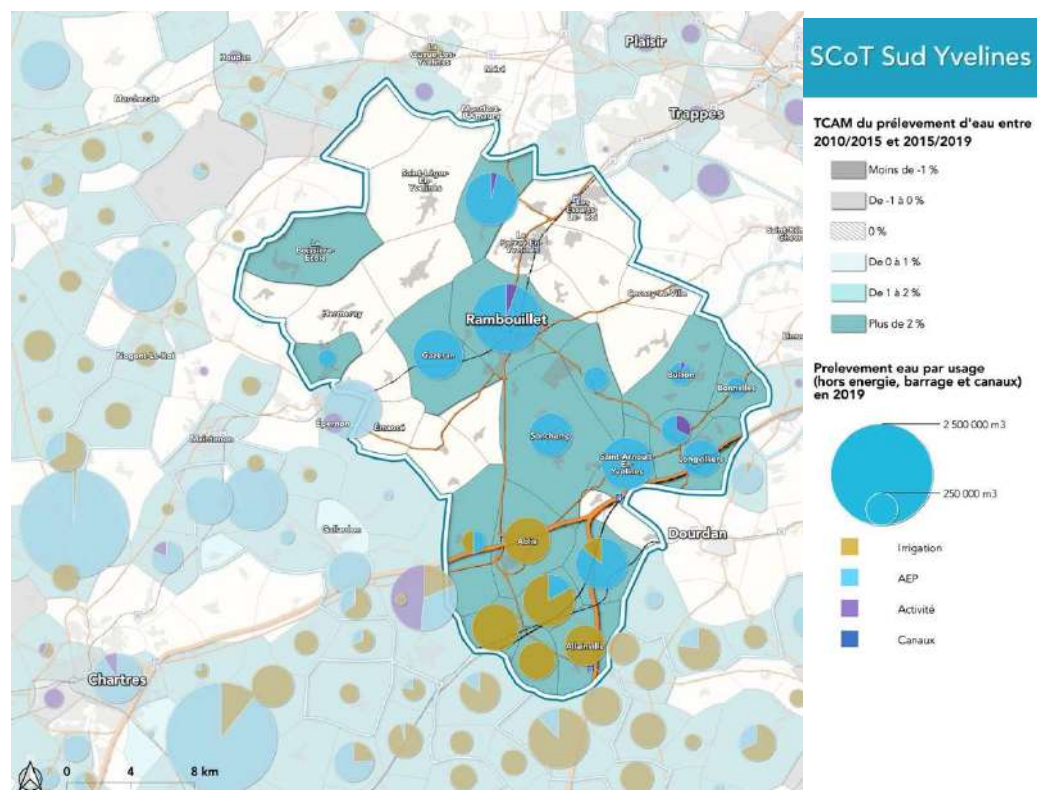
Ainsi, l'AAC correspond :

- pour un ouvrage de prélèvement destiné à l'eau potable en eau superficielle : au sous-bassin versant situé en amont de la ou des prises d'eau éventuellement complété par la surface concernée par l'apport d'eau souterraine externe à ce bassin versant,
- pour un ouvrage de prélèvement destiné à l'eau potable en eau souterraine : au bassin d'alimentation du ou des points d'eau (lieu des points de la surface du sol qui contribuent à l'alimentation du captage).

La carte ci-contre dresse l'état des lieux des aires d'alimentation de captage dans le SCoT.

Sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires, il existe 2 captages prioritaires qui se situent dans les communes de Rambouillet et Gazeran.

Source : EAU France – Traitement OBSERV'EAU, E.A.U.



Prélèvements en eau potable, irrigation et activité par habitant depuis 2008

EAU France - BRPE - Prélèvements sur la ressource en eau - Observ'eau.com



## Des prélèvements en eau pour tous usages

Le territoire de Rambouillet Territoires fait l'objet de nombreux prélèvements en eau pour les usages suivants (données 2021) :

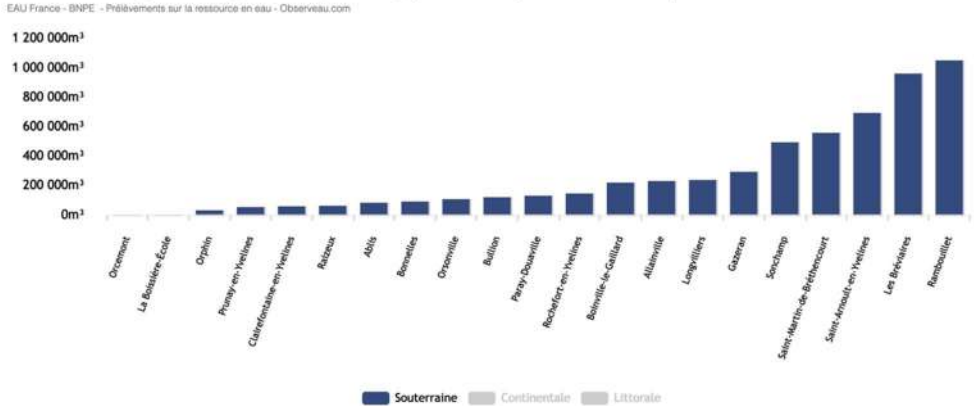
- Essentiellement pour l'alimentation en eau potable au nord, au centre et à l'est du territoire pour un volume total prélevé de 4 883 940 m<sup>3</sup>
- Pour l'irrigation pour un volume total prélevé de 733 331 m<sup>3</sup>
- Pour les activités économiques pour un volume total prélevé de 81 054 m<sup>3</sup>

Toute l'eau prélevée est d'origine souterraine (100%).

Au ratio à l'habitant, la consommation d'eau totale / habitant est supérieure à celle moyennée à l'échelle du département des Yvelines (année 2021 : 72 m<sup>3</sup>/habitant à l'échelle de Rambouillet Territoires contre 59,6 m<sup>3</sup>/habitant à l'échelle des Yvelines).

Source : EAU France – Traitement OBSERV'EAU, E.A.U.

Prélèvements (hors énergie-barrage-canal) par lieu de prélèvement et par commune en 2021



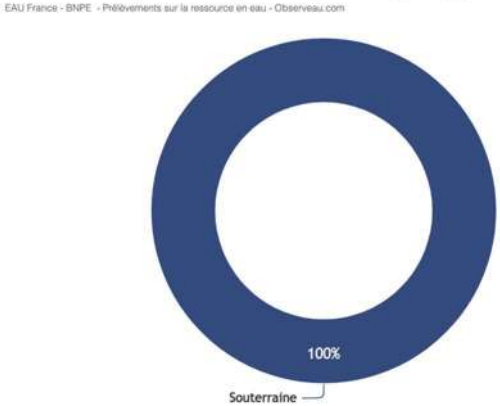
Au sein des différents types d'usage, à l'échelle de Rambouillet Territoires, en termes d'évolution on notera :

- Pour l'alimentation en eau potable, la consommation d'eau moyenne par habitant est stable depuis 2012 avec un pic en 2019 (64,4 m³/habitant)
- Pour l'irrigation, la consommation d'eau moyenne par habitant augmente légèrement avec des fluctuations depuis 2012 (13,9 m³/habitant en 2012 contre 39,5 m³/habitant en 2020)
- Pour les activités économiques, la consommation d'eau moyenne par habitant est stable depuis 2012 (environ 1 m³/habitant).

Les prélèvements en eau par usage (hors énergie-barrage-canal) en 2021



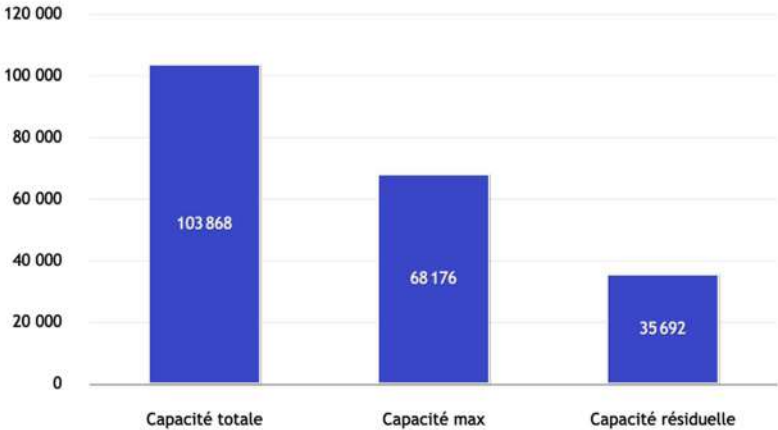
Prélèvements (hors énergie-barrage-canal) par type en 2021



Résumé des capacités totales des stations d'épuration du territoire (source : EAU France 2022, Traitement OBSERV'EAU par E.A.U)

Résumé des capacités des STEP en 2022

Source : Eau France 2022 - Observ'eau.com



Stations d'épuration aux plus forts enjeux (source : EAU France 2022, Traitement OBSERV'EAU par E.A.U)

| Les Bréviaires             | Système de collecte - BREVIAIRES - Les Granges | 1995 | 150  | 1017 | 678 |
|----------------------------|------------------------------------------------|------|------|------|-----|
| Les Bréviaires             | SC du STEU : LES BREVIAIRES - Bourg            | 2007 | 950  | 1017 | 107 |
| Cernay-la-Ville            | SC du STEU : CERNAY LA VILLE                   | 1986 | 2000 | 2050 | 102 |
| Clairefontaine-en-Yvelines | SC du STEU : CLAIREFONTAINE                    | 2001 | 1300 | 1178 | 90  |

Une capacité globale bonne de l'assainissement mais des secteurs à surveiller et améliorer

Collectif

L'assainissement collectif est assuré par 36 stations d'épuration. A l'échelle du SCoT de Rambouillet Territoires la capacité totale s'élève à 103 868 équivalent habitant pour une charge entrante maximale s'élevant à 68 176 équivalent habitant soit une capacité résiduelle de 35 692 équivalent habitant.

Cette capacité résiduelle laisse supposer une marge de développement démographique acceptable.

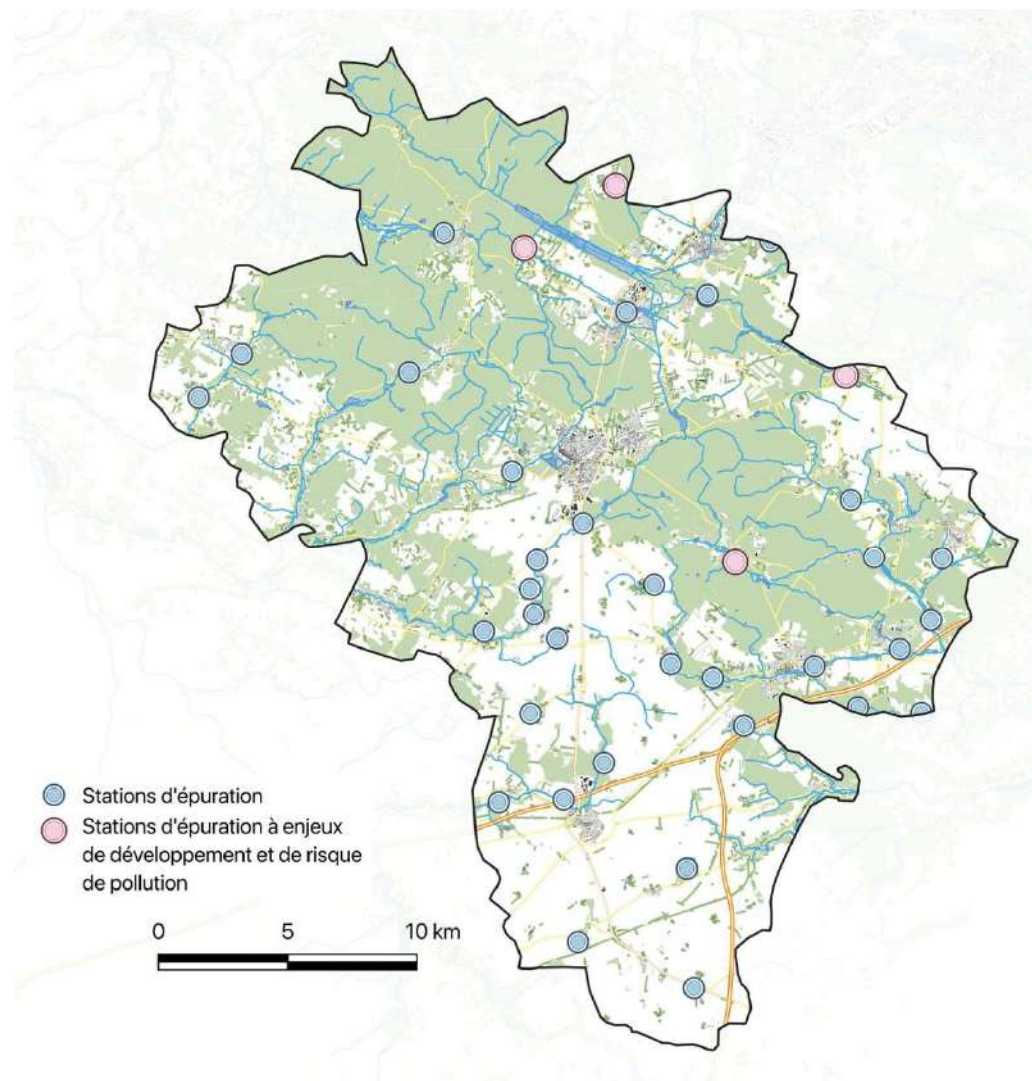
Cependant à une échelle plus locale, certaines collectivités présentent des limites de développement en raison d'une capacité nominale atteinte voir dépassée.

Ceci est le cas pour les collectivités suivantes :

- Les Bréviaires
- Cernay-la-Ville
- Clairefontaine-en-Yvelines

Au-delà de la capacité limitée de développement, la saturation des équipements de traitement engendre des risques élevés de pollution des milieux récepteurs, d'autant plus que la ressource eau est actuellement dégradée.

Synthèse des enjeux liés à l'assainissement (source : EAU France 2022, Traitement E.A.U)



## Non-collectif

L'assainissement non collectif sur le territoire de Rambouillet Territoires est géré par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires. Les principaux indicateurs pour le territoire sont les suivants :

|                                                                            |                   |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif | <b>3 600</b>      |
| Mise en œuvre de l'assainissement non collectif                            | <b>120 unités</b> |
| Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif                  | <b>51,6 %</b>     |

Assainissement non-collectif (source : EAU France 2022, Traitement E.A.U)



## Et demain ? Anticiper les situations de crise liées à sécheresse, qui devraient s'intensifier

Si historiquement le bassin Seine-Normandie a connu peu de situations de sécheresse et dispose de ce fait d'une « culture de la sécheresse » assez peu développée, certaines zones connaissent des tensions sur la ressource, par exemple la Beauce ou le bassin de l'Aronde. Ces zones où existent des déséquilibres structurels entre ressources et besoins ont été identifiées dans le SDAGE, certaines ont été classées en ZRE. Par ailleurs, en fonction des conditions météorologiques, hydrologiques et hydrogéologiques, des arrêts sécheresse sont pris chaque été par les préfets de département pour gérer les épisodes de sécheresse au jour le jour en imposant une réduction des prélèvements : au cours des 8 dernières années, un minimum de 56 arrêts pris par an (en 2014), un maximum de 359 (en 2011), et une moyenne de 184 (source DRIEE).

Une récente étude décrit des situations plausibles de sécheresses critiques sur le bassin dans les prochaines décennies. Ces perspectives sont d'autant plus préoccupantes que les usages de l'eau en Seine-Normandie sont déjà importants au regard des ressources et que d'après les évolutions récentes, les prélèvements en eau pourraient encore s'accroître à l'avenir.

- Les prélèvements agricoles sont en augmentation tendancielle mais varient beaucoup d'une année sur l'autre selon le climat. Aujourd'hui, une faible part d'agriculteurs irrigue sur le bassin, mais les surfaces irriguées sont en augmentation (+ 4,6 % entre 2000 et 2016).
- Les prélèvements pour l'AEP représentent à eux seuls environ 10% de la ressource annuelle, et plus de 20% en été. Si on ajoute à cela les autres prélèvements, on atteint un taux de prélèvement estival fort, dans la limite des seuils acceptables pour un fonctionnement soutenable tels que définis par les scientifiques.

Compte tenu de l'évolution démographique du bassin et en particulier de l'Île-de-France avec la constitution du Grand Paris, la diminution projetée des débits une grande partie de l'année peut rendre problématiques les prélèvements pour l'eau potable.

- La seule région Ile-de-France devrait passer de 12 à 13 millions d'habitants d'ici 2050 selon les projections de l'INSEE (soit une augmentation de la demande pour l'AEP d'environ 80 M m<sup>3</sup>/an). Même si les consommations en eau potable des villes ont eu tendance à faiblement baisser ou à se stabiliser ces dernières décennies, les grandes villes seront le lieu de phénomènes d'îlots de chaleur urbains qui pourraient induire des demandes de pointe en eau accrues.

Ainsi, il semble important d'envisager dès maintenant l'adaptation à des situations de sécheresses plus fréquentes et parfois particulièrement fortes et prolongées.

### Certaines pratiques de gestion du sol et les retenues d'eau peuvent aggraver les effets des sécheresses

Les conséquences des sécheresses peuvent être amplifiées du fait des pratiques du sol. Un sol en bonne santé, riche en matière organique et en biodiversité, non dégradé par les labours trop profonds ou les traitements, dispose d'une meilleure réserve d'eau, résiste mieux aux sécheresses et permet aux plantes de bien s'enraciner et de constituer leur réserve d'eau.

Les retenues d'eau, permettant d'irriguer les cultures ou pour d'autres usages, ont toutefois des effets négatifs pour les cours d'eau : perturbation des transports sédimentaires dans les cours d'eau, assèchement de l'aval des bassins versants avec une réduction jusqu'à 20-30% du débit annuel, concentrations de certains polluants qui peuvent être relargués par la suite (phosphore ou pesticides) et développement d'une dépendance à l'eau qui limite la capacité d'adaptation du secteur agricole.

## **Des recommandations du conseil scientifique pour s'adapter à de possibles situations de sécheresses intenses et prolongées sur le bassin**

Le conseil scientifique du bassin Seine Normandie a émis un avis sur l'évolution des sécheresses et des risques associés dans les prochaines décennies et recommande une gestion de la sécheresse non par l'offre (mobiliser des ressources supplémentaires pour faire face aux besoins) mais par la demande (diminuer la consommation d'eau) : réduction des consommations en AEP, lutte contre les fuites des réseaux, choix des variétés et pratiques culturales et efficacité de l'irrigation en agriculture.

## GOUVERNANCE

### SDAGE Seine Normandie 2022-2027

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) est un document de planification dans le domaine de l'eau. Il définit pour une période de 6 ans :

- Les grandes orientations pour garantir une gestion visant à assurer la préservation des milieux aquatiques et la satisfaction des différents usagers de l'eau
- Les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et secteur du littoral
- Les dispositions nécessaires pour prévenir toute détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques

Le comité de bassin, qui rassemble des représentants des usagers, des associations, des collectivités et de l'État, a adopté le SDAGE pour la période 2022-2027, le 23 mars 2022.

Les grands objectifs du SDAGE sont les suivants :

- Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée.
- Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable.
- Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles.
- Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral.
- Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique.

|                            | SAGE Nappe de Beauce et milieu aquatique associé | SAGE Orge et Yvette | SAGE de Mauldre |
|----------------------------|--------------------------------------------------|---------------------|-----------------|
| Ablis                      | x                                                |                     |                 |
| Allainville                | x                                                |                     |                 |
| Auffargis                  |                                                  | x                   |                 |
| Boinville-le-Gaillard      | x                                                |                     |                 |
| Les Bréviaires             |                                                  |                     | x               |
| Clairefontaine-en-Yvelines | x                                                |                     |                 |
| Emancé                     | x                                                |                     |                 |
| Les Essarts-le-Roi         |                                                  | x                   | x               |
| Longvilliers               | x                                                |                     |                 |
| Orcemont                   | x                                                |                     |                 |
| Orphin                     | x                                                |                     |                 |
| Orsonville                 | x                                                |                     |                 |
| Paray-Douaville            | x                                                |                     |                 |
| Le Perray-en-Yvelines      |                                                  | x                   |                 |
| Ponthévrard                | x                                                | x                   |                 |
| Prunay-en-Yvelines         | x                                                |                     |                 |
| St-Arnoult-en-Yvelines     | x                                                | x                   |                 |
| St-Leger-en-Yvelines       |                                                  |                     | x               |
| St-Martin-de-Bréthencourt  | x                                                | x                   |                 |
| Sainte-Mesme               | x                                                | x                   |                 |
| Sonchamp                   | x                                                | x                   |                 |
| Vieille-Eglise-en-Yvelines |                                                  | x                   |                 |

## Le SAGE Orge et Yvette

La démarche de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur le bassin Orge-Yvette a été initiée en 1995. Le périmètre du SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 6 août 1997. En 2001, le Syndicat intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) est devenu structure porteuse de la CLE et de la cellule d'animation, par le biais d'une convention. Le SAGE Orge Yvette, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 9 juin 2006

Le territoire du SAGE Orge-Yvette correspond au bassin versant de l'Orge. Ce dernier s'étend sur 950 km<sup>2</sup>. Il est situé au sud de l'Ile de France, sur les départements des Yvelines et de l'Essonne. Il comprend 116 communes.

Quatre enjeux avaient été identifiés dans la stratégie de gestion des milieux aquatiques et des usages de l'eau sur le territoire du SAGE Orge Yvette :

- Enjeu 1 : Restauration et entretien des milieux naturels liés à l'eau
- Enjeu 2 : Maîtrise des sources de pollutions
- Enjeu 3 : Gestion du risque inondation
- Enjeu 4 : Alimentation en eau potable

Règles du SAGE :

1. Préservation du lit mineur et des berges des cours d'eau
2. Préservation des zones de frayères
3. Préservation des zones humides identifiées prioritaires

## Le SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés

L'élaboration du SAGE de la Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques s'inscrit dans la ligne directe des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des bassins Seine Normandie et Loire-Bretagne, approuvés respectivement les 20 septembre 1996 et le 26 juillet 1996 par les préfets coordonnateurs de bassin, récemment révisés et approuvés les 20 novembre et 18 novembre 2009.

Le périmètre de ce SAGE a été fixé par arrêté inter-préfectoral le 13 janvier 1999. Il concerne le complexe aquifère des calcaires de Beauce et couvre environ 9 750 km<sup>2</sup> entre la Seine et la Loire. Administrativement, ce SAGE se trouve réparti sur :

- deux grands bassins : Loire Bretagne et Seine Normandie,
- deux régions : Centre et Ile-de-France,
- six départements : Essonne, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Seine-et-Marne, Yvelines,
- et concerne 681 communes.

Les enjeux du SAGE ont été définis par la Commission Locale de l'Eau lors de la phase diagnostic sur la base de l'état des lieux de 2002 et des enjeux définis par les SDAGE Loire Bretagne et Seine Normandie. Sans hiérarchisation, les enjeux retenus sont ainsi les suivants :

- Gérer quantitativement la ressource,
- Assurer durablement la qualité de la ressource,
- Prévenir et gérer les risques de ruissellement et d'inondation,
- Préserver les milieux naturels.

Le SAGE a pour objectifs de répondre à ces quatre enjeux tout en définissant des actions permettant d'atteindre le bon état exigé par la DCE.

La stratégie de la commission locale de l'eau vise principalement l'efficacité, la clarté, la transparence, la durabilité dans les changements de pratiques, un travail concerté et porté par l'ensemble des acteurs.

Toutes les actions engagées ont pour objectif l'atteinte du bon état. La première priorité fixée par la commission locale de l'eau réside dans la préservation de la ressource en eau pour garantir l'approvisionnement des populations en eau

potable, toutes les actions relevant de cet objectif sont inscrites comme prioritaires.

Pour parvenir à la bonne mise en œuvre du SAGE et à l'optimisation de l'efficacité des actions, la commission locale de l'eau a conjugué deux approches :

- la définition d'actions ciblées sur des secteurs identifiés prioritaires, en fonction de thématiques spécifiques pointées par la commission locale de l'eau,
- l'application à l'ensemble du territoire des actions de sensibilisation, de mise en cohérence et de communication.

Cette approche a fourni les éléments permettant de définir quatre objectifs spécifiques, dans le respect des enjeux associés au territoire de la nappe de Beauce, notamment issus des SDAGE Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

Les acteurs locaux ont défini ensemble les objectifs spécifiques du SAGE comme suit :

- Objectif spécifique n°1 : Gérer quantitativement la ressource
- Objectif spécifique n°2 : Assurer durablement la qualité de la ressource
- Objectif spécifique n°3 : Protéger le milieu naturel
- Objectif spécifique n°4 : Prévenir et gérer les risques de ruissellement et d'inondation

## Le SAGE de Mauldre

Le territoire du bassin versant de la Mauldre s'étend sur 403 km<sup>2</sup>. Il est situé au centre du département des Yvelines et comprend 66 communes. Son cours d'eau principal, la Mauldre, long de 30 km, prend sa source sur la commune de Coignières (135 m d'altitude) avant de se jeter dans la Seine au niveau de la commune d'Epône (environ 20 m d'altitude). Le bassin versant compte six sous-bassins versants et vingt-cinq cours d'eau dont les principaux sont les rus d'Élancourt, du Maldroit et de Gally en rive droite, les rus de la Guyonne et du Lieutel en rive gauche et la Mauldre.

Le SAGE de la Mauldre a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 janvier 2001, date depuis laquelle il est mis en œuvre.

Cinq enjeux avaient été identifiés dans la stratégie de gestion des milieux aquatiques et des usages de l'eau sur le territoire du SAGE de Mauldre :

- Assurer la gouvernance et la mise en œuvre du SAGE
- Restaurer la qualité des milieux aquatiques superficiels
- Préserver la ressource en eau souterraine
- Prévenir et gérer le risque inondation
- Valoriser le patrimoine et les usages liés à l'eau

Règles du SAGE :

1. Préservation du lit mineur et des berges des cours d'eau
2. Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides \* effectives à enjeu
3. Limiter les débits de fuite

## 5. SYNTHÈSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

De la manière générale, le chevelu hydrographique est dense et recoupé par de nombreux bassins versants topographiques suivants :

- La Vesgre
- La Maltorne
- Les Trois Rivières
- Le Ruisseau du Perray
- L'Orge
- La Rémarde
- L'Yvette amont
- L'Étangs et Canaux Royaux

Tous les cours d'eau appartiennent au bassin hydrographique Seine Normandie.

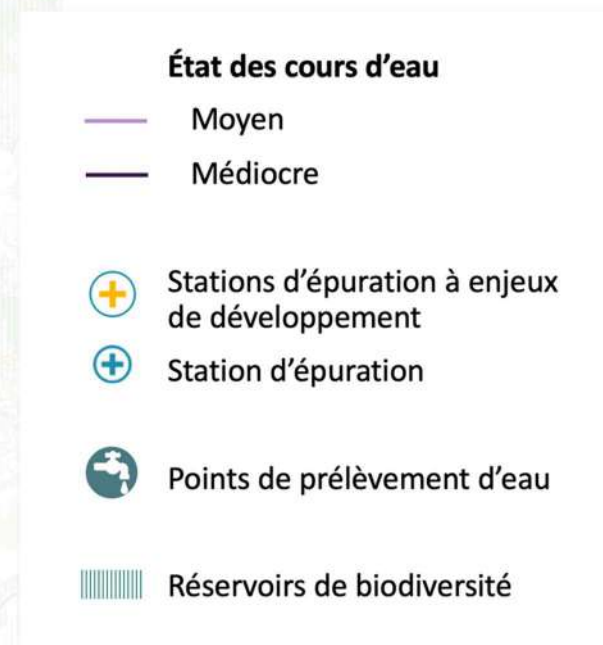
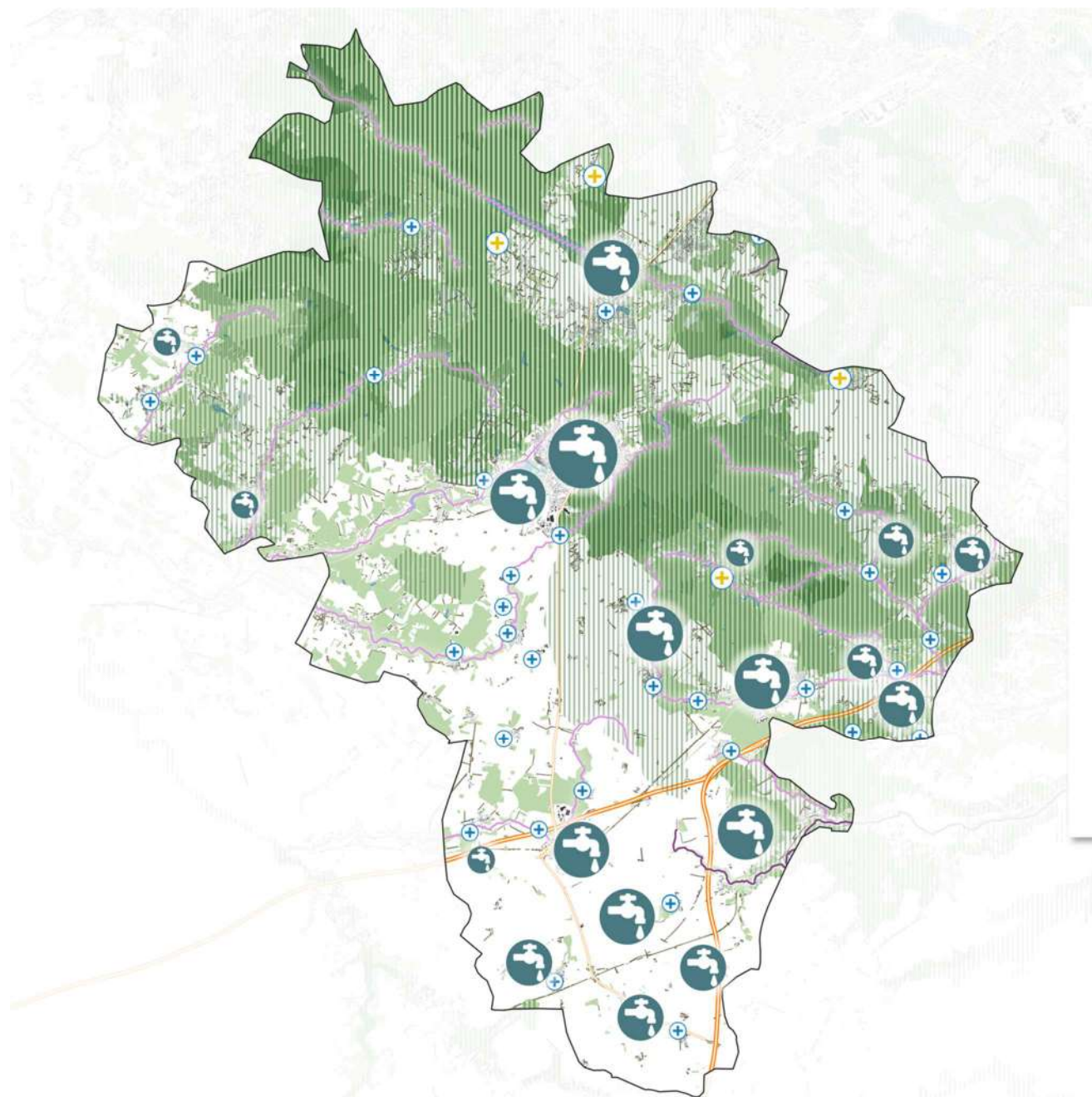
Cependant, malgré ces richesses en eau, l'état écologique des cours d'eau présente des défis majeurs, avec une proportion considérable de masses d'eau classées comme ayant une qualité écologique moyenne à médiocre. Les principales menaces proviennent des rejets d'effluents domestiques, des activités agricoles et forestières, avec une prédominance des pressions agricoles. Les prélèvements en eau pour différents usages, tels que l'alimentation en eau potable, l'irrigation et les activités économiques, sont significatifs, bien que la consommation par habitant reste inférieure à la moyenne départementale.

En matière d'assainissement, bien que le territoire soit équipé de 36 stations d'épuration, certaines collectivités, comme Les Bréviaires, Cernay-la-Ville et Clairefontaine-en-Yvelines, atteignent ou dépassent leur capacité nominale, limitant ainsi leur développement.

La réflexion sur la ressource en eau peut s'appuyer sur plusieurs piliers faisant appel aux services écosystémiques directement en lien avec l'eau :

- De santé environnementale
- De dynamique écologique et biodiversité
- De développement du territoire

|               |                                                                                                                                                                                      |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ENJEUX</b> | Garantir le bon état qualitatif de la ressource en eau superficielle et souterraine. La qualité de l'eau est directement en lien avec les stations d'épuration et le milieu agricole |
|               | Concilier besoin en eau potable ainsi que pour l'irrigation et disponibilité de la ressource en eau au regard du changement climatique                                               |
|               | Garantir le bon traitement des eaux usées et être en cohérence avec les capacités de développement                                                                                   |
|               | Se servir de la Trame Bleue comme support d'attractivité, de vecteur de santé et d'adaptation au changement climatique                                                               |



## 6. DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE ET BIODIVERSITÉ

## ■ Préambule

La biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, etc. ...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part entre ces organismes et leurs milieux de vie.

La biodiversité fournit des biens au quotidien (oxygène, nourriture, médicaments, matières premières, énergies, ...) et offre des services irremplaçables (pollinisation, fertilisation des sols, épuration de l'eau, prévention des inondations, ...). Pour cela, elle doit faire l'objet d'une mobilisation importante pour lutter contre son érosion.

La France dispose d'une palette d'outils de protection juridique des espaces naturels : parcs nationaux, parcs naturels marins, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, réseau Natura 2000, parcs naturels régionaux ... Cette politique de préservation, focalisée sur la présence d'espèces et d'habitats remarquables ou menacés, est indispensable. Cependant, elle a abouti à la création d'îlots de nature préservée dans des territoires de plus en plus artificialisés et fragmentés. La trame verte et bleue (TVB) complète cette politique en prenant en compte le fonctionnement écologique des écosystèmes et des espèces dans l'aménagement du territoire et en s'appuyant sur la biodiversité ordinaire.

Dès 2010, les lois issues du Grenelle de l'Environnement ont mis en avant le rôle essentiel des collectivités territoriales dans la déclinaison de la TVB. La prise en compte des continuités écologiques doit guider, au même titre que d'autres objectifs, l'élaboration des projets d'aménagement (ex : une infrastructure routière, un lotissement...) et des documents de planification (notamment un SCoT).

*Source de photo : Guide de mise en œuvre dans les documents d'urbanisme, Biodiversité et urbanisme, 2019*





La richesse en libellules est remarquable avec 37 espèces observées, dont 5 protégées au niveau régional et une au niveau national. Des papillons peu communs comme la Mélitée du plantain et le Nacré de la sanguisorbe fréquentent les prairies de fauche.

Pour les oiseaux, pas moins de 94 espèces ont été recensées dont près de la moitié comme reproducteurs probables : le Martin pêcheur et la Bergeronnette des ruisseaux s'y observent régulièrement. Si la flore est globalement plus commune, on peut néanmoins citer deux espèces protégées dans la région, la Fougère des marais et l'Utriculaire citrine.

Les constructions de l'ancien parc paysager ajoutent une touche d'originalité à cette Réserve au sein du réseau des RNR d'Ile-de-France.

Les milieux naturels présents sont issus des aménagements et des actions de gestion menés par l'homme (creusement des étangs, et des mares, canalisation des sources, pâturage des prairies). En l'absence d'intervention humaine, ils sont de nouveau soumis à une dynamique spontanée de la végétation qui tend à les faire évoluer vers le boisement. Aujourd'hui, l'objectif est de pratiquer une gestion adaptée qui permette de maintenir ces milieux dans un état de conservation favorable aux espèces animales et végétales qui font la richesse du site.

De nombreuses interventions sont nécessaires pour conserver cette diversité de biotope et d'espèces, comme la coupe régulière d'arbres (saules, peupliers ...) pour maintenir des zones humides en pleine lumière. Le niveau d'eau de l'étang des Trois Ducs est lui ajusté au fil des saisons grâce à une vanne et permet d'inonder la roselière en hiver ou de dégager des vasières en été, favorables à l'accueil d'oiseaux comme le Chevalier guignette.

### Marais forestier de Moutiers

L'intérêt écologique de cette vaste zone humide tient surtout à l'existence d'anciennes prairies humides, de friches humides à grandes herbes et de roselières qui parsèment la peupleraie et la forêt alluviale marécageuse.

Dans la prairie humide, l'existence de mares et d'une lande tourbeuse acide, milieu rare, confère à ce site une grande valeur écologique notamment en raison de la flore patrimoniale qu'elle renferme. On y trouve la Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*).

Cette petite fougère, protégée au niveau national, est une espèce qui forme des tapis vert tendre sur les bords exondés des mares et des étangs. Extrêmement rare et localisée en Ile-de-France, on ne la rencontre qu'aux abords de quelques plans d'eau dans les forêts de Rambouillet. Cette lande acide héberge aussi le Carvi verticillé (*Carum verticillatum*), grande ombellifère rare et protégée en Ile-de-France, qui se rencontre aussi sur les bords des chemins forestiers, le Scirpe flottant (*Eleogiton fluitans*), autre espèce protégée en Ile-de-France, qui se développe dans les mares acides mais aussi sur les vases exondées de l'étang et les fossés paratourbeux, ou encore le Potamot à feuilles de Renouée (*Potamogeton polygonifolius*), également protégé au niveau régional, et l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), plantes aquatiques rares que l'on observe ici dans les eaux calmes et peu profondes des mares de prairies et des mares forestières.

D'autres espèces peu répandues ont été signalées du site comme le Sélin à feuilles de Carvi (*Selinum carvifolium*) et le Mouront délicat (*Anagallis tenella*), espèces inféodées aux prairies humides sur sols pauvres en nutriments et soumises à des fluctuations du niveau d'eau. Plusieurs espèces végétales assez rares dans notre région doivent également être indiquées comme la Glycérie dentée (*Glyceria declinata*), les Laïches noire et vert-jaunâtre (*Carex nigra* & *Carex viridula* subsp. *oedocarpa*), le Cirse anglais (*Cirsium dissectum*), le Vulpin roux (*Alopecurus aequalis*), le Gaillard des marais allongé (*Galium palustre* subsp. *elongatum*), le

Myosotis cespiteux (*Myosotis laxa subsp. cespitosa*) et la Renoncule aquatique (AR) (*Ranunculus aquatilis*).

Ce marais, s'il présente une grande valeur floristique, se révèle également être d'un grand intérêt entomologique, en particulier pour les lépidoptères, puisque près du tiers des espèces franciliennes y sont recensées.

On y rencontre notamment plusieurs espèces protégées et/ou devenues rares en Ile-de-France comme l'Ecaille marbrée-rouge (*Callimorpha dominula*), espèce liée aux zones tourbeuses des prairies humides et des mégaphorbiaies, la Noctuelle des roselières (*Arenostola phragmitidis*) et le Feu-follet (*Senta flammea*), espèces inféodées aux phragmitaies des tourbières et des grands marais, ou encore le Morio (*Nymphalis anthiopa*), grand nymphalide forestier des sous-bois clairs et des ripisylves, extrêmement menacé qui ne subsiste plus que sur le massif de Rambouillet.

Il faut noter la présence d'une population très abondante du Nacré de la sanguisorbe (*Brenthis ino*), espèce typique des mégaphorbiaies, dont le massif de Rambouillet héberge la majorité des populations régionales.

D'autres espèces peu fréquentes et en forte régression se rencontrent aussi sur le site comme la Noctuelle de la Brouille (*Sedina buettneri*) qui se développe dans les cariçaies des bords des cours d'eau et des berges d'étangs, la Noctuelle argentule (*Deltote bankiana*), localisée dans les prairies marécageuses et les tourbières, ainsi que l'Ecaille villageoise (*Epicalia vilica*) et le Thécla du Bouleau (*Thecla betulae*), espèces plutôt liées aux zones sèches et calcicoles et pourtant observées à plusieurs reprises sur le site.

Au niveau des coléoptères, encore peu étudiés sur ce secteur, on signalera tout de même la présence du Mélasome bronzé (*Plagiosterna aenea*), chrysomèle liée aux aulnes qui semble assez abondante dans cette forêt alluviale et celle d'un Anchomène des forêts marécageuses (*Agonum scitulum*) particulièrement rare en Ile-de-France.

Une petite population de Rainette verte (*Hyla arborea*), grenouille à tendance arboricole, se maintient sur les mares des prairies humides.

## Etang Rompu

L'étang Rompu est une pièce d'eau forestière de taille moyenne (0,8 ha) qui se trouve en aval des Etangs de Hollande, sur le Ru des Ponts Quentin. La Znieff est définie notamment pour son intérêt floristique avec 8 espèces végétales déterminantes. L'étang abrite notamment une station de Fluteau nageant (*Lurionium natans*), espèce protégée en France et inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat.

Une autre plante (protégée régionale), la Fougère des montagnes (*Oreopteris limbosperma*) se trouve aussi sur la Znieff, dans un fossé situé en amont de l'étang, en compagnie du Blechnum en épis (*Blechnum spicant*) autre fougère caractéristique des sols humides acides.

En dehors de ces stations plus ou moins centrales dans la Znieff, de nombreuses parcelles forestières ont été intégrées alentour afin d'englober à la fois des gîtes d'hivernage et les territoires de chasse proches des colonies de reproduction d'espèces de Chiroptères, définis par des suivis télémétriques (ONF). Les espèces présentes sont notamment l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*) et le Murin d'Alcathoe (*Myotis alcathoe*).

*Etang Rompu (crédit photo : [pecheursrambolitains.jimdofree.com](https://www.pecheursrambolitains.jimdofree.com))*



Forêt de Rambouillet (crédit photo : office de tourisme Rambouillet Territoires)



## Les espaces boisés

### Forêt de Rambouillet

Le massif forestier de Rambouillet s'étend sur 22 000 ha. Il comprend 14 000 ha de forêt domaniale, le reste des boisements étant privé ou appartenant à des collectivités.

Ce secteur est situé sur un plateau à argiles sur sables. Les vallées ont fortement entaillé ce plateau ; sept cours d'eau pérennes sont présents sur le massif, ainsi que de nombreux étangs, rigoles et fossés alimentant le château de Versailles.

Côté faune, en forêt domaniale de Rambouillet, on peut observer de nombreuses espèces de libellule, dont l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) inféodé aux petits cours d'eau. Particulièrement exigeant sur son environnement, sa présence est un indicateur de bon fonctionnement du milieu.

Toutes les espèces d'Ile-de-France de chiroptères (chauve-souris) y sont aussi présentes. Dans les réserves de Rambouillet elles trouvent les milieux dont elles ont besoin pour leurs gîtes et leur nourriture. De nombreux insectes également comme des papillons, sauterelles, grillons, amphibiens comme les tritons (les cinq espèces de France métropolitaine se plaisent dans ces habitats).

Dans les milieux ouverts, on retrouve de nombreuses espèces d'oiseaux, comme l'engoulevent d'Europe. Enfin, le massif de Rambouillet constitue un bastion d'importance régionale pour les lézards.

*Forêt de Dourdan (crédit photo : Dourdan tourisme)*



## Forêt de Dourdan

Le chêne est la principale essence de la forêt, à certains endroits sablonneux il est remplacé par des pins. On y trouve également châtaigniers, frênes, hêtres, bouleaux et charmes ainsi qu'une dizaine de cormiers.

La forêt abrite différents gibiers : cerfs, chevreuils, sangliers. On y trouve également d'autres mammifères tels que l'écureuil, le blaireau, le hérisson ou des chauves-souris.

On compte une soixantaine d'espèces d'oiseaux vivant dans la forêt. Certains y vivent toute l'année, comme le rouge-gorge. D'autres n'y font qu'un passage saisonnier, comme le coucou durant les beaux jours, ou la grive mauvis l'hiver. Les chants que l'on peut entendre sont principalement le fait des mésanges et des pouillots. Quant aux martèlements, ils sont le fait de quatre espèces de pics : pic vert, pic noir, pic épeiche, pic mar.

## Les gites à chiroptères

Gites à chiroptères autour d'Auffargis et de Vieilles-Eglise-en-Yvelines

Les aqueducs souterrains constituent des milieux propices à l'hivernage des chiroptères en raison de conditions microclimatiques particulières : température comprise entre 0° et 8°C, hygrométrie élevée, courants d'air réduits. La faible luminosité, l'altération des joints entre les pierres à l'origine d'une offre importante en microcavités et la relative tranquillité du milieu leur permettent d'y tomber en léthargie de novembre à mars.

Ces trois aqueducs souterrains (aqueduc de Vieille-Eglise, grand aqueduc du Perray et petit aqueduc du Perray)

abritent, durant l'hiver, jusqu'à 8 espèces de chauves-souris pour un effectif total oscillant entre 50 et 245 individus.

Parmi celles-ci, le Grand Murin (DH/PN) (*Myotis myotis*) est certainement l'espèce la plus remarquable. Dans presque toute l'Europe, il est considéré comme menacé et son aire de distribution tend localement à se restreindre, ce qui lui vaut d'ailleurs de figurer à l'annexe II de la Directive Européenne « Habitats ». En région Ile-de-France, la population hivernante connue est d'environ 220 individus (dont 180 sont regroupés sur un seul site en Seine-et-Marne).

Le Vespertilion de Bechstein (DH/PN) (*Myotis bechsteinii*), autre espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Européenne « Habitats », n'a été observé sur le site qu'à l'automne. Cette espèce arboricole ne fréquente qu'occasionnellement les gîtes souterrains aux périodes les plus froides de l'hiver et à l'automne lors de rassemblements nuptiaux. Rare en Ile-de-France, seulement 15 à 20 individus sont connus en hibernation dans la région.

Le Murin de Daubenton (PN) (*Myotis daubentonii*) est une espèce liée aux zones humides. Peu exigeante sur la nature des gîtes hivernaux, elle fréquente aussi bien de vastes carrières souterraines que la voûte d'un pont où elle s'installe souvent à découvert. L'hygrométrie constitue en revanche un facteur déterminant dans le choix des sites et elle ne s'installe jamais dans les secteurs trop secs. La population régionale hivernante est estimée à quelque 235 individus.

Le Murin de Natterer (PN) est une espèce encore très méconnue en raison de ses moeurs discrètes. Cette petite espèce, plutôt forestière, est en effet considérée comme « fissuricole ». A l'instar du Grand Murin, elle affectionne particulièrement les fissures étroites et autres interstices dans lesquels elle se dissimule profondément et passe souvent inaperçue. Ses gîtes hivernaux sont de nature très variée (carrières, ponts, caves, souterrains). La population régionale hivernante connue est de 210 à 220 individus.

Le Murin à moustaches (PN) (*Myotis mystacinus*) bien qu'également en voie de raréfaction est toutefois beaucoup moins rare que les espèces précédentes. En hiver, cette petite espèce apprécie les cavités de faible

volume (caves, abris sous roche, petits tunnels). La population régionale hivernante connue est d'environ 480 individus.

On signalera également la présence de la Barbastelle (DH/PN) (*Barbastella barbastella*), l'espèce la plus rare de faune régionale, contactée à l'entrée de l'un de ces gîtes à l'aide de détecteurs à ultrasons à l'automne. Cette espèce n'y a toutefois pas encore été observée en hivernage.

*Les chauves-souris (crédit photo : Plan National d'Actions Chiroptères)*



Murin de Daubenton  
(*Myotis daubentonii*)



Murin de Natterer  
(*Myotis nattereri*)

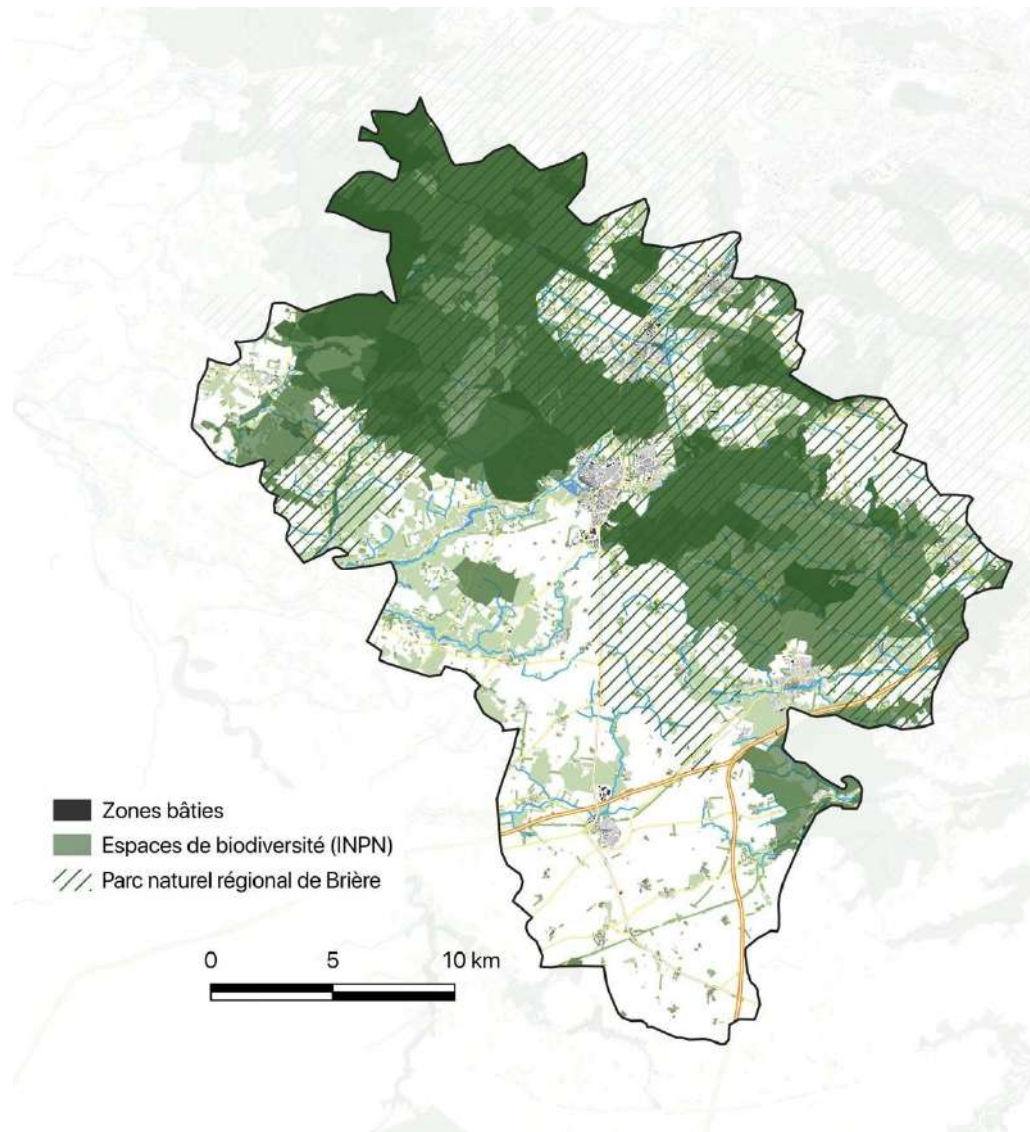


Murin à moustaches  
(*Myotis mystacinus*)



Barbastelle d'Europe  
(*Barbastella barbastella*)

Espaces naturels remarquables et/ou protégés au sein du SCoT de Rambouillet Territoires  
(source : INPN, Traitement E.A.U)



## Des espaces naturels remarquables et/ou protégés

Le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires est concerné par de nombreux espaces naturels remarquables et/ou protégés :

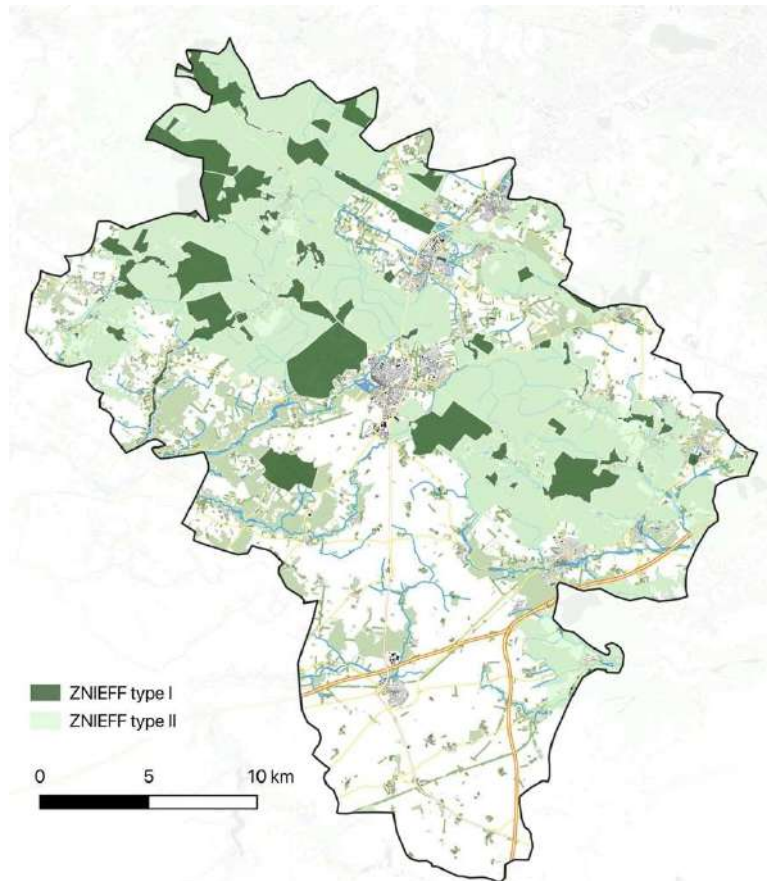
- 1 sites Natura 2000 directive Oiseaux
- 2 sites Natura 2000 directive Habitats
- 1 parc naturel régional
- 1 réserve naturelle régionale
- 1 réserve naturelle nationale
- 70 ZNIEFF de type I
- 9 ZNIEFF de type II

Le classement de ces sites implique des niveaux de gestion et de protection plus ou moins importants.

Ils doivent faire l'objet de mesures de protection tant d'un point de vue de leur fonctionnalité, que de leur patrimonialité. Les espèces et les habitats associés doivent être préservés en priorité.

D'une manière générale, l'urbanisation s'est développée en dehors de ces espaces bien que certains fassent l'objet de bâtis. Nombreux de ces espaces sont en revanche adjacents aux continuités urbaines.

Espaces naturels remarquables de type inventaire ZNIEFF au sein du territoire du SCoT de Rambouillet Territoires (source INPN, Traitement E.A.U)



L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur juridique directe et ne signifie donc pas que la zone répertoriée fait systématiquement l'objet d'une protection spéciale. Toutefois, il y identifie un enjeu de fonctionnement écologique important et signale le cas échéant la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels. Dans les espaces qu'elles couvrent, elles impliquent de préserver leur rôle de perméabilité environnementale et de protéger fortement les milieux détenant un intérêt important pour la biodiversité.

## Inventaires écologiques et patrimoniaux

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire). Une ZNIEFF ne constitue pas une mesure de protection réglementaire mais un inventaire.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

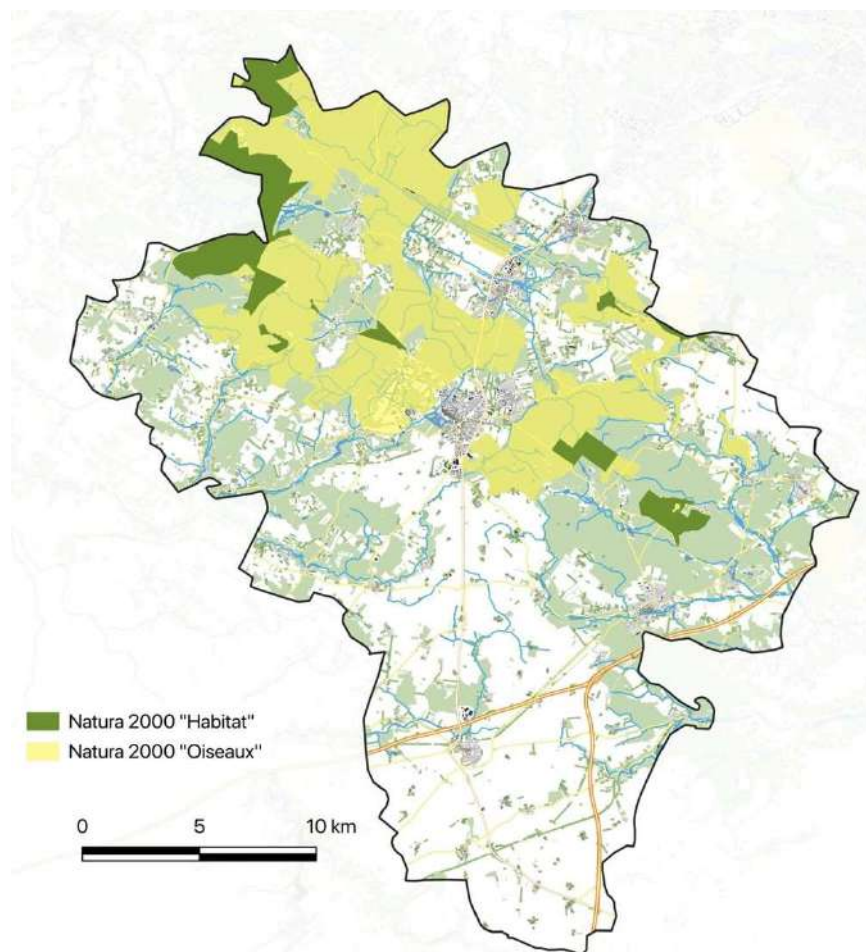
- Les ZNIEFF de type I, secteurs de grand intérêt biologiques ou écologiques qui abritent des espèces animales ou végétales patrimoniales (dont certaines protégées) bien identifiées. Généralement de taille réduite, ces zones présentent un enjeu de préservation des biotopes (lieux de vie des espèces) concernés ;
- Les ZNIEFF de type II, ensembles géographiques qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Ils sont généralement de taille importante et incluent souvent une (ou plusieurs) ZNIEFF de type I).

Le SCoT de Rambouillet Territoires comprend de nombreux milieux naturels remarquables identifiés par des inventaires écologiques (70 ZNIEFF de type I et 9 ZNIEFF de type II).

Le tableau avec l'inventaire écologique et patrimonial est présenté ci-dessous.

| Zone     | Nom                                                                          | Superficie (km2) | Part sur le territoire (%) |          |                                                                              |        |       |
|----------|------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------|----------|------------------------------------------------------------------------------|--------|-------|
| ZNIEFF 1 | BOIS DE LA VIEILLE BONDE                                                     | 0                | 0                          | ZNIEFF 1 | ZONE HUMIDE DE LA VALMONDERIE ET DU VALLON DES ENCLAVES                      | 0,26   | 1,12  |
| ZNIEFF 1 | PRAIRIES HUMIDES DE LA MILLIÈRE                                              | 0                | 0                          | ZNIEFF 1 | RESEAU DE MARES DU PARC D'EN HAUT                                            | 0,43   | 1,21  |
| ZNIEFF 1 | SOUTERRAIN DES ORANTES                                                       | 0                | 0                          | ZNIEFF 1 | ZONE HUMIDE DE LA VALLEE RENAULT                                             | 0,26   | 1,23  |
| ZNIEFF 1 | TOURBIERE DE L'ETANG DES BRUYERES                                            | 0                | 0                          | ZNIEFF 1 | MARAIS, BOISEMENTS ET RIGOLAS AUTOUR DE L'ÉTANG DE LA TOUR                   | 0,87   | 1,39  |
| ZNIEFF 2 | BASSIN VERSANT DE LA VESGRE ET BOCAGE D'ADAINVILLE                           | 0                | 0                          | ZNIEFF 1 | ZONE HUMIDE ENTRE LA CELLE-LES-BORDES ET BULLION                             | 0,64   | 1,44  |
| ZNIEFF 1 | GÎTES A CHIROPTERES DU CHÂTEAU DES BORDES                                    | 0                | 0,01                       | ZNIEFF 1 | TERRAIN MILITAIRE DE LA PORTE DE SAINT-LEGER                                 | 0,52   | 1,45  |
| ZNIEFF 1 | MOUILLERE DES QUARANTE SETIERS                                               | 0,01             | 0,01                       | ZNIEFF 1 | PLATEAU FORESTIER DES EGREMONTS                                              | 0,38   | 1,66  |
| ZNIEFF 1 | MARES DU BEL-AIR                                                             | 0                | 0,02                       | ZNIEFF 1 | PRAIRIES MESOPHILES DE LA MARE DU PRE                                        | 0,23   | 1,72  |
| ZNIEFF 1 | MARES MOUSSUES                                                               | 0,01             | 0,02                       | ZNIEFF 1 | MARAIS DE LA CERISAIE ET DU GRAND ÉTANG                                      | 1,59   | 1,86  |
| ZNIEFF 1 | Réseau de mares de la forêt de Saint-Arnoult à Dourdan                       | 0                | 0,02                       | ZNIEFF 1 | COLONIE DE REPRODUCTION DE CHIROPTERES DE LA CHARMOIE                        | 0,51   | 1,98  |
| ZNIEFF 1 | LA MARE AUX BUTTES                                                           | 0,01             | 0,03                       | ZNIEFF 1 | MARAIS FORESTIER DE GRANDVAL ET ETANG DES VALLEES                            | 0,35   | 2,04  |
| ZNIEFF 1 | ANCIENNE SABLIERE DE PAINCOURT                                               | 0,01             | 0,04                       | ZNIEFF 1 | MARAIS FORESTIER DE MOUTIERS                                                 | 0,45   | 2,1   |
| ZNIEFF 1 | MOUILLERE DES LAYES                                                          | 0,01             | 0,04                       | ZNIEFF 1 | ZONES HUMIDES DE LA POUSSARDERIE ET DE PAINCOURT                             | 0,41   | 2,37  |
| ZNIEFF 1 | LANDE SÈCHE DU PARC DES FEUILLETES                                           | 0,01             | 0,05                       | ZNIEFF 1 | MARES DU BOIS DES PLAINVAUX ET COTEAU DE LA GRAINETERIE                      | 0,95   | 2,4   |
| ZNIEFF 1 | ANCIENNE SABLIERE DU BOIS BIQUET                                             | 0,01             | 0,06                       | ZNIEFF 1 | PRAIRIES MÉSOPHILES DE POIGNY-LA-FORÊT ET DE SAINT-LÉGER-EN-YVELINES         | 1,44   | 2,45  |
| ZNIEFF 1 | AQUEDUC SOUTERRAIN DE LA VOÛTE                                               | 0,01             | 0,06                       | ZNIEFF 1 | VALLEE DE LA GUESLE DE GUIPERREUX A RAIZEUX                                  | 0,71   | 2,47  |
| ZNIEFF 1 | RÉSEAU DES MARES ET MOUILLÈRES DE PLATEAU ENTRE CERNAY-LA-VILLE ET BONNELLES | 0,05             | 0,07                       | ZNIEFF 1 | ZONE HUMIDE DES ETANGS DE BONNELLES                                          | 0,29   | 2,69  |
| ZNIEFF 1 | CAVEAUX ET ANCIENNE GLACIERE DU DOMAINE DE FOUCAULD                          | 0,01             | 0,08                       | ZNIEFF 2 | VALLEES DE LA VOISE ET DE L'AUNAY                                            | 0,26   | 2,71  |
| ZNIEFF 1 | ETANG DE LA PETITE VERRERIE                                                  | 0,02             | 0,11                       | ZNIEFF 1 | LANDE DU TROU ROUGE                                                          | 0,77   | 3,03  |
| ZNIEFF 1 | RAVIN DE MALASSIS                                                            | 0,04             | 0,18                       | ZNIEFF 1 | ETANG ROMPU                                                                  | 1,79   | 3,3   |
| ZNIEFF 1 | AQUEDUC SOUTERRAIN DE L'ARTOIRE                                              | 0,07             | 0,22                       | ZNIEFF 1 | ETANG DE LA PORTE BAUDET ET RU DES BRULINS                                   | 1,2    | 3,41  |
| ZNIEFF 1 | GITES A CHIROPTERES AUTOUR D'AUFFARGIS ET DE VIEILLES-EGlise-EN-YVELINES     | 0,09             | 0,22                       | ZNIEFF 1 | PRAIRIES HUMIDES ET AULNAIES TOURBEUSES DES VAUX DE CERNAY                   | 0,37   | 3,67  |
| ZNIEFF 1 | MARES AUTOUR DE SAINT BENOIT                                                 | 0,06             | 0,23                       | ZNIEFF 1 | ETANGS DE HOLLANDE / SAINT-HUBERT ET ABORDS                                  | 2,52   | 3,68  |
| ZNIEFF 1 | PRAIRIES HUMIDES DES BOUILLONS ET BOIS BOISSEAU                              | 0,03             | 0,3                        | ZNIEFF 1 | ETANG DES CENT ARPENTS ET CARRIERE DE MANIMONT                               | 0,41   | 3,88  |
| ZNIEFF 1 | ÉTANG DU ROI                                                                 | 0,08             | 0,35                       | ZNIEFF 1 | LANDES HUMIDES DE LA VALLÉE DES GRÈS ET DE SOUVIGNY                          | 4,13   | 4,03  |
| ZNIEFF 1 | PRAIRIES ET TOURBIÈRE DE LA GALETTERIE                                       | 0,13             | 0,37                       | ZNIEFF 1 | MARES ET LANDES HUMIDES DU BOIS DE BATONCEAU                                 | 3,54   | 4,46  |
| ZNIEFF 1 | BOIS DE PINCELOUP                                                            | 0,24             | 0,38                       | ZNIEFF 1 | MARES, TOURBIERES ET ZONES HUMIDES DES DOMAINES DE LA CLAYE ET DE LA VOISINE | 4,65   | 5,35  |
| ZNIEFF 1 | FRICHES THERMOPHILES ET BOISEMENT AUTOUR DE L'ETANG GABRIEL                  | 0,21             | 0,41                       | ZNIEFF 1 | ETANG D'OR ET MARES FORESTIÈRES DU BOIS DE LA VILLENEUVE                     | 5,38   | 5,41  |
| ZNIEFF 1 | ETANGS DE LA GRENOUILLERE ET DU MOULINET                                     | 0,2              | 0,43                       | ZNIEFF 1 | PETIT ETANG NEUF ET VALLÉE DE LA GUESLE                                      | 3,21   | 6,13  |
| ZNIEFF 1 | PRAIRIE HUMIDE DE LA GRENOUILLERE                                            | 0,05             | 0,47                       | ZNIEFF 1 | VALLÉE TOURBEUSE DE LA MALTORNE                                              | 1,59   | 6,23  |
| ZNIEFF 1 | AULNAIE DU MOULIN NEUF A SAINT-MESME                                         | 0,14             | 0,54                       | ZNIEFF 1 | MARES ET LANDES TOURBEUSES DE L'ÉPARS ET DU PETIT PRODUIT                    | 3,93   | 7,23  |
| ZNIEFF 1 | CHAOS GRÉSEUX DES VAUX DE CERNAY                                             | 0,06             | 0,64                       | ZNIEFF 1 | VALLÉE DE LA VESGRE                                                          | 4,84   | 7,97  |
| ZNIEFF 1 | ETANG DU PERRY                                                               | 0,1              | 0,72                       | ZNIEFF 2 | BOIS D'ANGERVILLIERS                                                         | 4,66   | 12,37 |
| ZNIEFF 1 | CHEMINS FORESTIERS DU BOIS DES PLANTS                                        | 0,13             | 0,76                       | ZNIEFF 1 | DOMAINE DES CHASSES DE RAMBOUILLET                                           | 7,91   | 12,83 |
| ZNIEFF 1 | FONDS D'YVETTE A LEVIS SAINT-NOM                                             | 0,15             | 0,76                       | ZNIEFF 2 | VALLEE DE L'YVETTE AMONT ET SES AFFLUENTS                                    | 2,65   | 13,49 |
| ZNIEFF 1 | FRICHE DES TOULIFAX ET SES ABORDS                                            | 0,25             | 0,77                       | ZNIEFF 2 | BOISEMENTS ET ZONES HUMIDES DE MITTAINVILLE                                  | 8,86   | 16,25 |
| ZNIEFF 1 | GITES A CHIROPTÈRES DES RABIÈRES                                             | 0,21             | 0,91                       | ZNIEFF 2 | VALLEE DES VAUX DE CERNAY                                                    | 9,74   | 17,16 |
| ZNIEFF 1 | LES ROCHERS D'ANGENNES                                                       | 0,22             | 0,92                       | ZNIEFF 1 | VALLÉE DU RU DES PONTS QUENTIN DES GRANDS BALIVEAUX A L'ÉTANG NEUF           | 3,3    | 17,19 |
|          |                                                                              |                  |                            | ZNIEFF 2 | FORÊT DE DOURDAN                                                             | 11,69  | 21,51 |
|          |                                                                              |                  |                            | ZNIEFF 2 | MASSIF DE RAMBOUILLET SUD-EST                                                | 82,01  | 37,78 |
|          |                                                                              |                  |                            | ZNIEFF 2 | MASSIF DE RAMBOUILLET NORD-OUEST                                             | 143,12 | 50,84 |

Espaces naturels remarquables de type Natura 2000 au sein de Rambouillet Territoires  
(source : INPN, Traitement E.A.U)



| Zone            | Nom                                                     | Superficie (km2) | Part sur le territoire (%) |
|-----------------|---------------------------------------------------------|------------------|----------------------------|
| NATURA 2000 ZSC | Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline | 6,42             | 4                          |
| NATURA 2000 ZSC | Forêt de Rambouillet                                    | 18,24            | 9,94                       |
| NATURA 2000 ZPS | Massif de Rambouillet et zones humides proches          | 146,26           | 34,06                      |

## Le réseau NATURA 2000

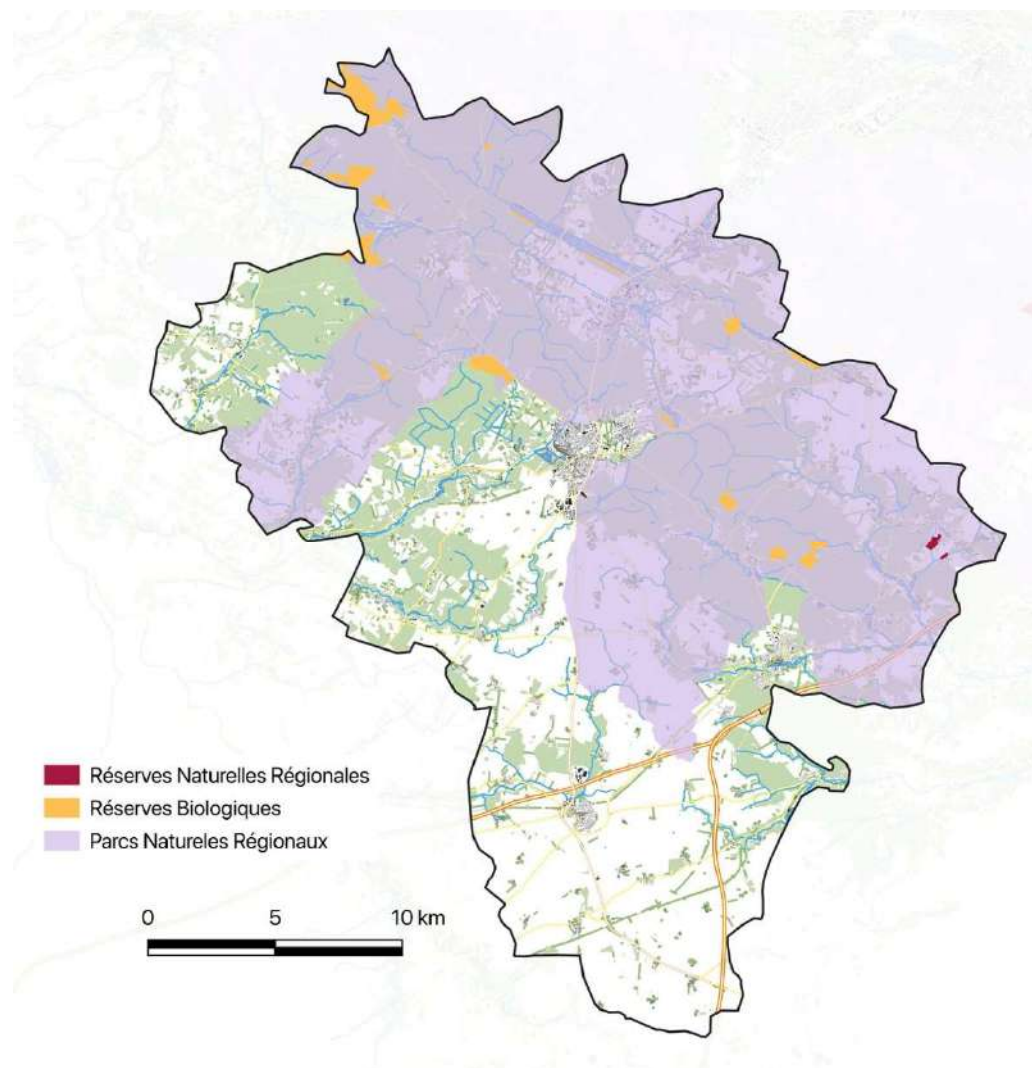
Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

La structuration de ce réseau comprend :

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), ou Site d'Intérêt Communautaire, visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive « Habitats ».

Sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires il y a 2 zones inscrites au réseau Natura 2000 qui font partie de ZSC (relevant à la Directive Habitats) et 1 zone qui fait partie de ZPS (relevant à la Directive Oiseaux). Chacune de ces zones a des caractéristiques particulières. La liste de ces zones est rappelée ci-contre.

Espaces naturels remarquables de type RNR, PNR, et RNN au sein de Rambouillet Territoires  
(source INPN, Traitement E.A.U)



## Les autres mesures de protection et de valorisation des milieux environnementaux

Au-delà des ZNIEFF et zones NATURA 2000, la richesse écologique du territoire de Rambouillet Territoires est également reconnue et gérée par d'autres mesures de protection :

- Réserves naturelles régionales (RNR)

En 2002, la loi « Démocratie de proximité » a donné compétence aux Régions pour créer des réserves naturelles régionales et administrer les anciennes réserves naturelles volontaires. Les Réserves Naturelles Régionales ont pour objectif de préserver des sites naturels présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou les milieux naturels. Sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires il y a 1 réserve naturelle régionale celle de l'Étang de Bonnelles.

| Zone                           | Nom                | Superficie (km <sup>2</sup> ) | Part sur le territoire (%) |
|--------------------------------|--------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Réserves Naturelles Régionales | Étang de Bonnelles | 0,22                          | 2,06                       |

- Réserves naturelles nationales (RNN)

Les réserves naturelles nationales sont des territoires d'excellence pour la préservation de la diversité biologique et géologique, terrestre ou marine. Elles constituent la mesure de protection la plus forte, et se destinent aux éléments de la nature les plus précieux car rares et/ou menacés.

Le classement d'une réserve naturelle nationale est prononcé par décret ministériel ou en Conseil d'État pour assurer la conservation d'éléments du milieu naturel. Il peut résulter d'une décision nationale, de la mise en œuvre d'une réglementation européenne ou d'une obligation issue d'une convention internationale.

Les réserves naturelles peuvent être soumises à une réglementation particulière et, le cas échéant, certaines pratiques susceptibles de nuire au développement naturel de la faune et de la flore peuvent être interdites (chasse, la pêche, agriculture, activités sportives et touristiques,...). La seule réserve naturelle nationale sur le territoire de Rambouillet Territoires est celle des Étangs et rigoles d'Yveline.

| Zone                           | Nom                         | Superficie (km2) | Part sur le territoire (%) |
|--------------------------------|-----------------------------|------------------|----------------------------|
| Réserves naturelles nationales | Etangs et rigoles d'Yveline | 1,71             | 2,14                       |

- **Parcs naturels régionaux (PNR)**

Un « Parc naturel régional » est un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Les Parcs naturels régionaux ont pour mission d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. La richesse des Parcs réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire.

Les territoires de Parcs se caractérisent par des résultats et des spécificités qui les distinguent des autres territoires. Le seul parc naturel régional sur le territoire de Rambouillet Territoires est celui de la Haute-Vallée de Chevreuse.

| Zone                     | Nom                       | Superficie (km2) | Part sur le territoire (%) |
|--------------------------|---------------------------|------------------|----------------------------|
| Parcs Naturels Régionaux | Haute-Vallée de Chevreuse | 360,11           | 62,35                      |

## **ZOOM sur ... Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse**

Le Parc fait partie de l'arc francilien de biodiversité remarquable. Les zones humides y abritent une grande partie des espèces régionales menacées. Des milieux riches et variés, rivières, ravins encaissés, plateaux sablonneux accueillent une faune et une flore spécifiques indispensables au monde vivant.

Le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse compte 53 communes (43 sur les Yvelines et 10 sur l'Essonne). Il représente actuellement 114 025 habitants et 64 616 hectares.

Le Parc a réalisé en 1995 un inventaire des milieux naturels de son territoire qui s'est traduit par une carte des unités écologiques. Celle-ci fait apparaître une grande diversité de milieux aussi bien ouverts que forestiers. En l'état actuel des connaissances, le Parc recèle entre autres :

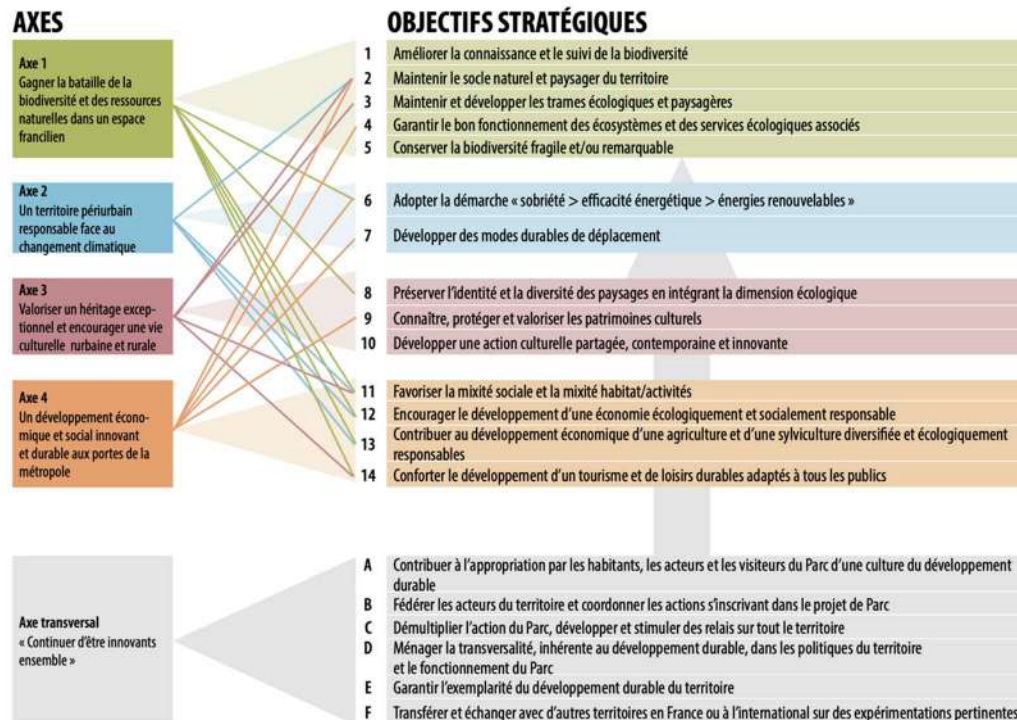
- Plus de 1000 espèces de végétaux supérieurs ;
- Plus de 1300 espèces d'insectes, notamment : 49 libellules, 426 papillons ;
- 44 Orthoptères (sauterelles, criquets) et environ 780 espèces de Coléoptères ;
- 14 espèces de batraciens et 10 espèces de reptiles ;
- 26 espèces de poissons et 5 écrevisses ;
- 162 espèces d'oiseaux nicheurs sur les 273 que compte la France ;
- 46 espèces de mammifères

115 sites d'intérêt écologique ont été délimités en fonction de la diversité et la rareté des espèces végétales et animales qu'ils abritent. Ainsi, pour ce qui est de la végétation :

- 200 espèces végétales de valeur patrimoniale ;
- 45 espèces protégées (10 au niveau national et 35 au niveau régional)
- 20 espèces très rares en Ile-de-France
- 57 espèces rares en Ile-de-France
- 98 espèces assez rares en Ile-de-France

« La Charte actuelle du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a été approuvée par décret le 3 novembre 2011. Elle traduit en 5 grands axes les enjeux de ce territoire « *aux portes de l'agglomération parisienne, en alternance de plateaux et vallées, en position amont des cours d'eau, avec une présence marquée de la forêt et de l'eau et un patrimoine bâti riche. Un territoire qui se distingue également par ses aspects socioéconomiques : une population aisée, composée de catégories socio-professionnelles supérieures et des prix du foncier particulièrement forts.* » (Extrait de la Charte).

Les objectifs stratégiques de la Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (source : Charte 2011-2023 PNR Haute Vallée de Chevreuse)

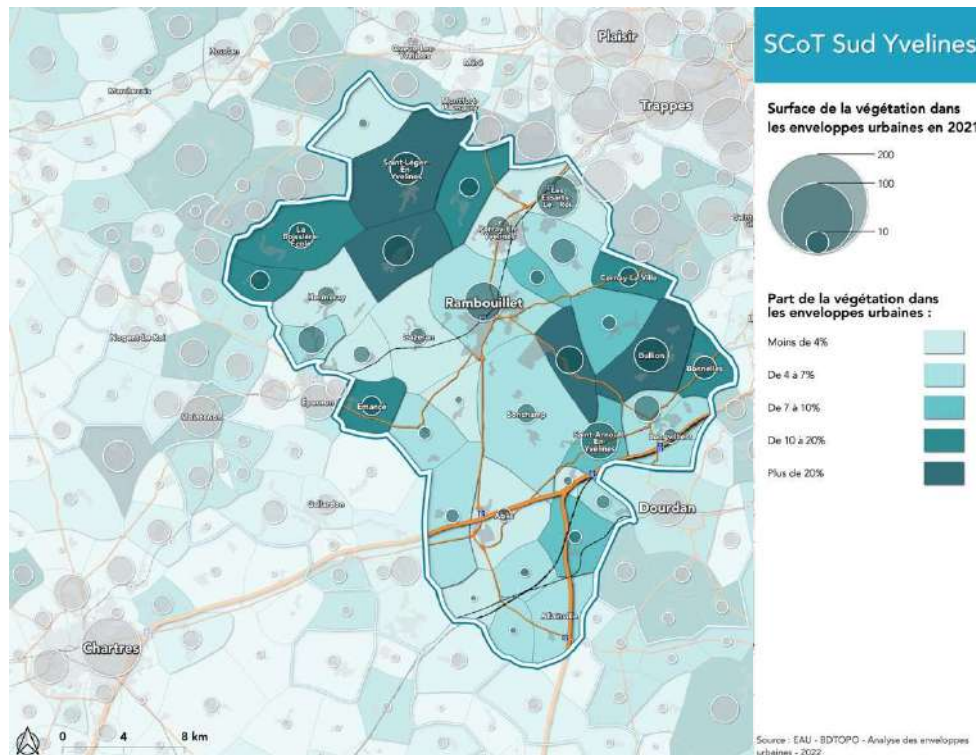


Renouvelée en 2011, la Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse court sur 15 ans. Sa révision interviendra en 2026 à la suite d'un travail d'évaluation de la Charte actuelle et de construction d'un nouveau projet de Charte.

La Charte est animée par un syndicat mixte réunissant l'ensemble des signataires, en l'occurrence :

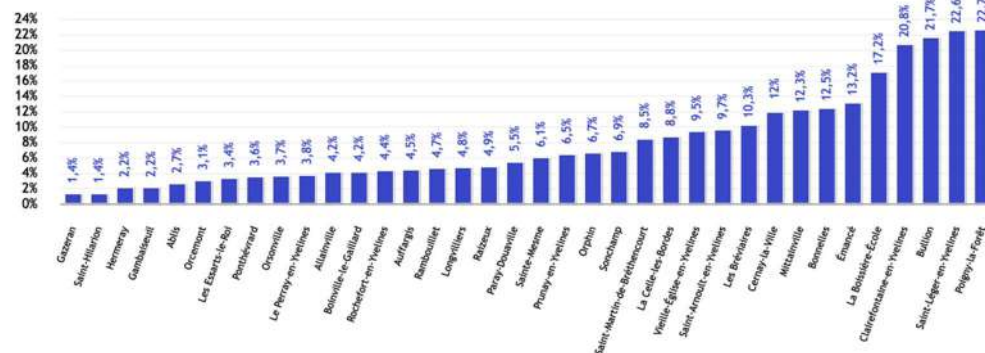
- L'État
- La Région Ile-de-France
- Le Département des Yvelines et le département de l'Essonne
- Les 53 Communes ayant approuvées le projet et leurs Intercommunalités

Part de la végétation dans les enveloppes urbaines du territoire (source E.A.U, BD TOPO, Traitement EAU OBSERV'EAU)



Le taux de végétalisation des enveloppes urbaine par commune en 2021

Source : EAU Aménagement - Analyse des enveloppes urbaines - Observ'EAU

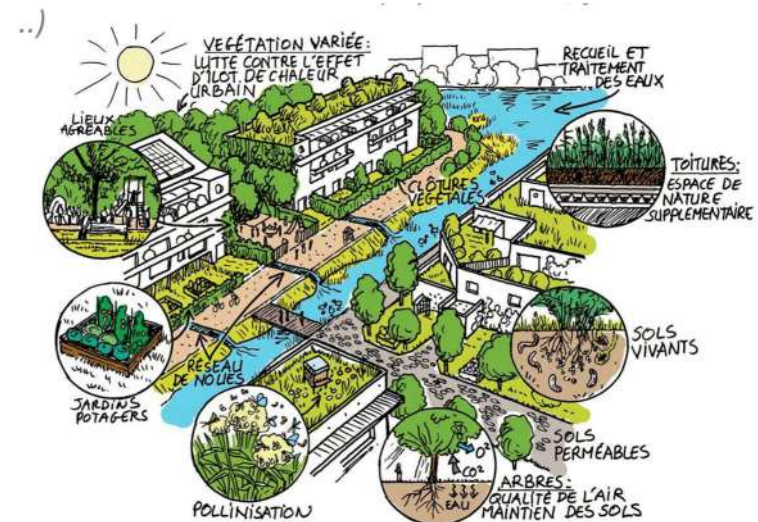


## Quid de la nature en ville dans le SCoT de Rambouillet Territoires ?

Bien que le territoire bénéficie d'un couvert arboré important, la part de la végétation dans les enveloppes urbaines du territoire est généralement inférieure à 10 %.

On notera toutefois une part importante au sein des communes de Saint-Léger-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Clairefontaine-en-Yvelines, Bullion, etc. La surface de la végétation est la plus grande dans des communes telles que Saint-Léger-en-Yvelines, Bullion, La Boissière-Ecole, etc.

La nature en ville constitue un levier d'action majeur en matière d'adaptation au changement climatique à travers notamment la lutte contre les îlots de chaleur, la réduction des consommations d'énergie, la réduction de la vulnérabilité des personnes fragiles, l'amélioration de la qualité de l'eau, la gestion des risques...

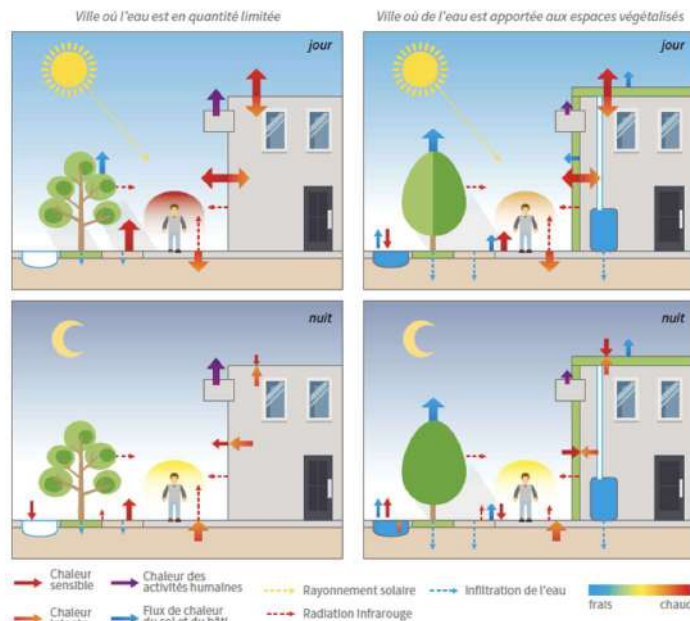


## ZOOM sur ... la nature en ville et le changement climatique

### **NATURE EN VILLE ET ILOT DE CHALEUR : L'effet de la nature en ville repose sur la présence d'eau et dépend de plusieurs paramètres.**

Les espaces de nature en ville contribuent à réduire la chaleur estivale par l'ombrage et l'augmentation de l'humidité relative de l'air, grâce au sol (évaporation) et aux plantes (transpiration), et dans une moindre mesure par la réflexion des rayons du soleil. Ces mécanismes contribuent à réduire les températures de surface et l'effet d'îlot de chaleur urbain (ICU).

Cependant, l'évapotranspiration repose sur un sol dont le volume et les propriétés permettent de stocker de l'eau, voire sur un apport en eau.



végétation, sol, type de dispositif, taille et emplacement des dispositifs végétalisés).

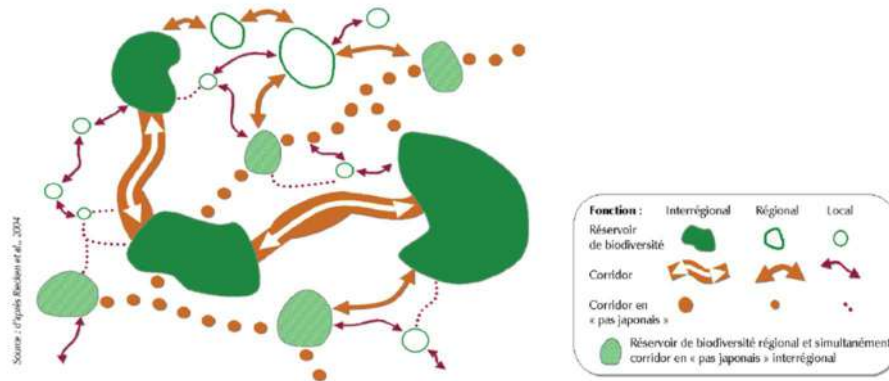
### **NATURE EN VILLE ET CONFORT THERMIQUE DANS LES BÂTIMENTS : l'effet repose sur la présence d'eau, des dispositifs et une végétation adaptée, et vient en complément d'une conception ou rénovation performante du bâti et adaptée à sa localisation.**

Les toitures et façades végétalisées, les arbres, voire les pelouses, peuvent contribuer à rafraîchir des bâtiments en été, grâce à l'ombrage procuré par les façades végétalisées et par les arbres, à la présence d'eau dans le substrat des toitures voire de certaines façades végétalisées, et à l'évapotranspiration à proximité des bâtiments (arbres, pelouses, plantes grimpantes). En hiver, des arbres positionnés pour abriter des vents dominants et des toits et murs végétalisés peuvent contribuer à réduire la vitesse du vent et ainsi limiter les pertes de chaleur de maisons individuelles exposées. Cependant, l'effet de rafraîchissement nécessite la présence d'eau, ce qui peut être problématique lors d'étés chauds et secs. En hiver, la végétalisation (sauf en cas de feuillage caduc) peut réduire les apports solaires.

L'effet de ces dispositifs se mesure par les consommations d'énergie nécessaires à assurer le confort thermique et visuel (rafraîchissement, chauffage, éclairage), à considérer dans un bilan énergétique annuel. Ces dispositifs viennent en complément des principes de construction et de rénovation (notamment isolation) et d'emplacement des bâtiments.

## Principe de la Trame Verte et Bleue

### A chaque échelle sa trame



Rappelons que la TVB est déclinée à l'échelle d'un SCoT.

Les milieux sont détaillés par sous-trame (aquatique, humides, bois et forêts, mixte, marins...) et par type de fonctionnalité (réservoir, corridor, espaces de perméabilités)

## La trame verte et bleue du territoire

La Trame Verte et Bleue doit assurer le maintien et l'amélioration des continuités écologiques, garantes du bon fonctionnement des milieux naturels. Cette trame constitue une approche majeure dans l'aménagement du territoire et de la planification de l'urbanisme.

L'identification de la TVB permet de :

- Conserver le patrimoine naturel existant ainsi que les connexions entre les milieux (arbre, zone humide...),
- Contribuer à l'existence de continuités écologiques en ville au travers de la diversité des espaces verts et l'utilisation de techniques d'aménagement douces (gestion différenciée des espaces verts),
- Intégrer les espaces naturels et les terres agricoles parmi les fondamentaux d'un nouveau modèle de développement territorial,
- Préserver les paysages,
- Conforter l'existence et le fonctionnement des espaces non urbains en les valorisant et en les associant à d'autres finalités (amélioration du cadre de vie, attractivité, protection des ressources naturelles...).

La TVB est le levier d'action pour la mise en valeur des services écosystémiques de chaque milieu.

L'identification de la TVB repose sur les éléments suivants :

- Les espaces naturels remarquables et ou protégés
- Les classements d'espaces ou de cours d'eau
- Le SRCE de la Région Île-de-France
- L'identification complémentaire par orthophotoplan.

Adopté par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Ile-de-France a été approuvé par arrêté n°2013294-0001 (du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le 21 octobre 2013).

Les lois Grenelle I et II fixent l'objectif de créer d'ici 2012 une trame verte et bleue, outil d'aménagement durable du territoire. Elles donnent les moyens d'atteindre cet objectif avec les SRCE.

La trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte de la biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, notamment agricoles, en milieu rural.

La trame verte et bleue correspond à la représentation du réseau d'espaces naturels et à la manière dont ces espaces fonctionnent ensemble : on appelle l'ensemble « continuités écologiques ». Ces milieux ou habitats abritent de nombreuses espèces vivantes plus ou moins mobiles qui interagissent entre elles et avec leurs milieux. Pour prospérer, elles doivent pouvoir circuler d'un milieu à un autre, aussi bien lors de déplacements quotidiens que lorsque les jeunes partent à l'exploration d'un nouveau territoire ou à l'occasion de migrations.

Ainsi, la prise en compte de ces continuités, tant dans les politiques d'aménagement que dans la gestion courante des paysages ruraux, constitue une réponse permettant de limiter le déclin d'espèces dont les territoires et les conditions de vie se trouvent aujourd'hui fortement altérés par les changements globaux.

Le SRCE est le volet régional de la trame verte et bleue. A ce titre, il doit :

- Identifier les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- Identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définir les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique ;
- Proposer les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Les documents d'urbanisme (SDRIF, SCoT et cartes communales) doivent prendre en compte le SRCE au cours de leur élaboration ou à l'occasion de leur révision.

Le SRCE identifie les composantes de la trame verte et bleue en Ile-de-France. En Ile-de-France, quatre sous-trames ont été identifiées :

- Sous-trame arborée,
- Sous-trame grandes cultures,
- Sous-trame herbacée,
- Sous-trame des milieux aquatiques et des corridors humides.

Les réservoirs de biodiversité sont les espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée. Ils concentrent aujourd'hui l'essentiel du patrimoine naturel francilien. Ils correspondent à des milieux naturels ou plus généralement semi-naturels, c'est-à-dire largement influencés par les activités humaines.

Dans le territoire du SCoT Sud Yvelines, le massif de Rambouillet et les vallées de L'Essonne et de la Juine sont considérés comme des acteurs de premier ordre dans le fonctionnement des continuités interrégionales et nationales.

Les corridors écologiques offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement (dispersion et/ou migration) et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore.

Le SRCE identifie les corridors de la sous-trame arborée, de la sous-trame herbacée, des milieux calcaires de la sous-trame herbacée et des cours d'eau. Le schéma intègre la notion de continuum dans les sous-trames « bleue » et « grandes cultures » et prend également en compte le rôle des lisières notamment forestières.

Le SRCE repère également les éléments fragmentants qui correspondent aux obstacles et points de fragilité situés sur les corridors et au sein des réservoirs de biodiversité.

La carte des composantes constitue un état initial de la fonctionnalité des continuités écologiques d'Ile-de-France : c'est une carte de diagnostic, qui rend compte de la connaissance acquise à l'occasion de l'élaboration du premier SRCE d'Ile-de-France :

- Occupation du sol,
- Continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors),
- Ensemble des éléments fragmentants qualifiés selon leur nature ou leur effet.

Le SRCE détermine également un certain nombre d'enjeux propres à chaque milieu : agricoles, forestiers, aquatiques et humides, aux infrastructures de transport et milieux urbains.

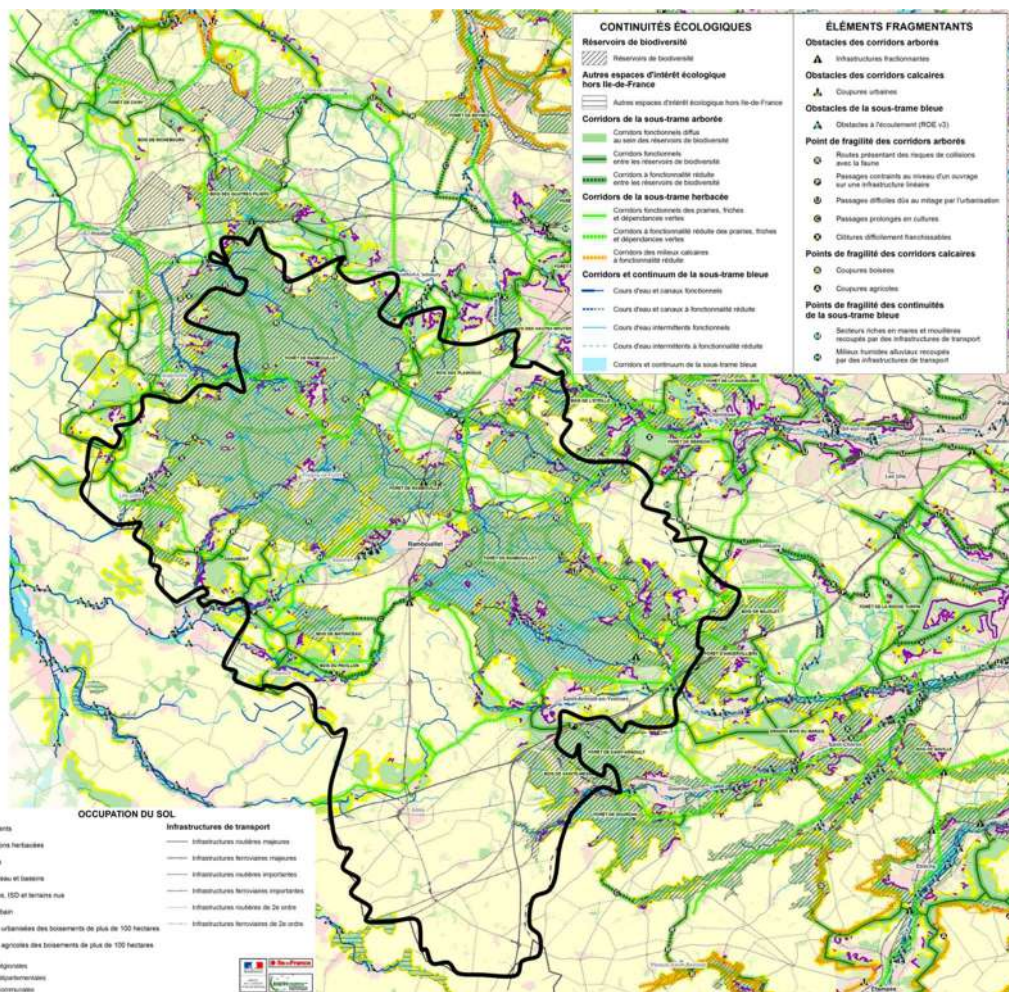
Ces enjeux sont déclinés sous forme d'objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue, représentés dans un atlas cartographique, support du plan d'actions.

Le SCoT devra prendre en compte ces objectifs, qui seront à décliner dans les PLU et les cartes communales. L'importance des corridors des sous trame arborés, herbacée et bleue sur le territoire du Sud Yvelines nécessite une protection rigoureuse de ces éléments.

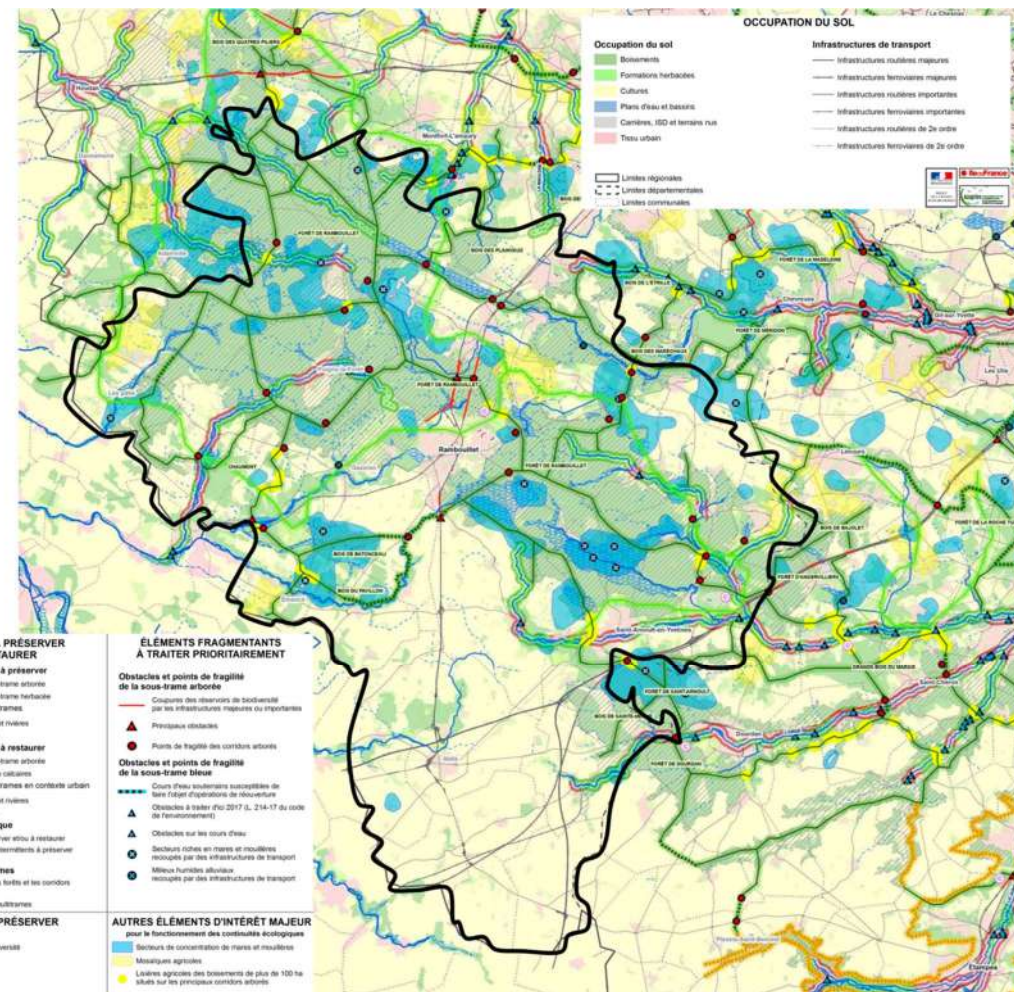
Carte de synthèse régionale schématique des éléments de la Trame Verte et Bleue (source : SRCE 2023)



Extrait de la carte des composantes de la Trame Verte et Bleue de la Région Ile-de-France  
(source : SRCE 2013)



Extrait de la carte des objectifs de préservation et de restauration de la Trame Verte et Bleue de la Région Ile-de-France (source : SRCE 2013)



## 7. SYNTHÈSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

La richesse écologique du territoire est importante. Elle s'articule autour d'une grande diversité d'habitats associés à une faune et une flore riche qui recoupent pour l'essentiel des milieux arbrisseaux et boisés.

Les sites d'intérêts écologiques recensés ou protégés sur le territoire sont suivants : ZNIEFF, sites Natura 2000, réserve naturelle régionale, réserve naturelle nationale, parc naturel régional, etc. :

- Le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires est recoupé par 79 espaces de types ZNIEFF (1,2), 3 sites Natura 2000, 1 parc naturel régional, 1 réserve naturelle nationale et 1 réserve naturelle régionale
- La richesse écologique du territoire, sa faune et sa flore ainsi que sa dynamique dans son ensemble sont vulnérables au changement climatique
- Les espaces forestiers jouent un rôle crucial dans la préservation du carbone, contribuant ainsi à réguler le climat et à maintenir l'équilibre écologique du territoire.

La dynamique écologique est bien présente sur l'ensemble du territoire. Elle est liée à une préservation et à une activité agricole importante avec une conservation forte du patrimoine végétal. On notera ainsi :

- Des réservoirs forestiers importants, globalement bien connectés entre eux
- Des réservoirs aquatiques identifiés tout au long de la vallée de la Vesgre, de la Maltorne, de l'Orge et d'autres cours d'eau représentés sur le territoire
- Un réseau de corridors écologiques assez dense à travers les espaces arborés dans l'ensemble du système de micro-vallées

Les zones urbaines principales du SCoT présentent un potentiel considérable pour favoriser le développement de la nature en milieu urbain. L'objectif est de renforcer, restaurer et étendre ces écosystèmes urbains dans le but d'améliorer

la biodiversité locale et de s'adapter aux défis du changement climatique. Cela inclut la réduction de la consommation d'énergie, la mitigation des îlots de chaleur urbains, la gestion durable des eaux pluviales et la prévention des risques liés au retrait-gonflement des argiles.

|               |                                                                                                          |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ENJEUX</b> | Préserver les espaces forestiers, l'une des principales sources de stockage de carbone sur le territoire |
|               | Protéger les réservoirs de biodiversité                                                                  |
|               | Assurer la restauration et la préservation de l'ensemble des espaces perméables et corridors écologiques |
|               | Lutter contre la fragmentation des milieux, préserver les coupures d'urbanisation                        |
|               | Intégrer la nature en ville dans les aménagements du territoire                                          |
|               | Restaurer et améliorer l'état écologique des cours d'eau                                                 |

## 8. NUISANCES ET POLLUTIONS

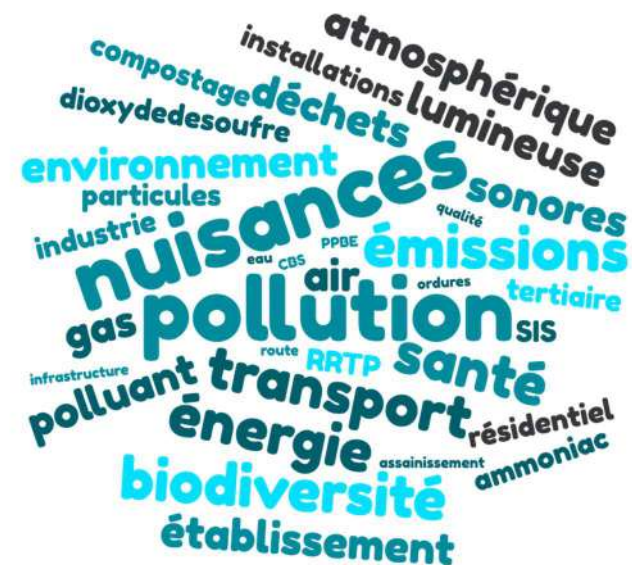
## ■ Préambule

La pollution est un sujet très complexe qui comporte de multiples éléments à prendre en compte tels que la qualité de l'air, de sols, de l'eau, nuisances sonores, déchets, pollution lumineuse.

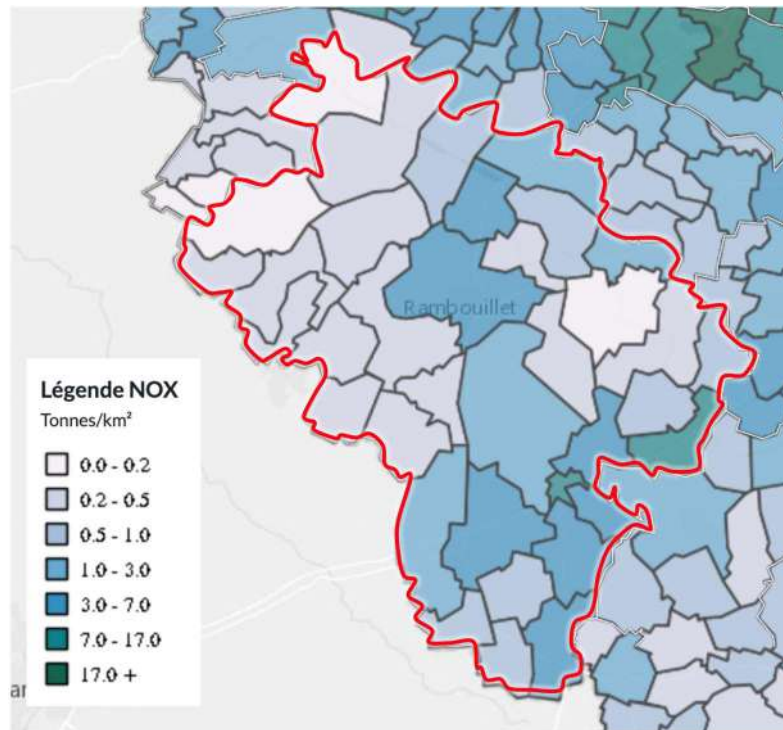
La qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur. La pollution de l'air influence la prévalence des maladies cardio-respiratoires, cérébrales et des cancers (il est estimé, par exemple, que l'exposition aux particules fines – PM2,5 – est à l'origine de 42 000 morts prématurées chaque année en France).

Un milieu aquatique est dit pollué lorsque son équilibre a été modifié de façon durable par l'apport en quantités trop importantes soit de substances plus ou moins toxiques, d'origine naturelle ou issues d'activités humaines, soit encore d'eaux trop chaudes. Ces pollutions peuvent entraîner divers types de nuisances : augmenter la mortalité de certaines espèces animales ou végétales jusqu'à parfois les faire disparaître, altérer leurs capacités physiologiques, détériorer la qualité de l'eau au point de la rendre impropre à certains usages, comme l'alimentation humaine.

L'aménagement du territoire doit prendre en compte également des sites et sols pollués, notamment en termes de restrictions d'usage. L'objectif est de réduire les impacts sanitaires et environnementaux des polluants présents. En cas de projet sur un site pollué, les collectivités peuvent faire des études de sols pour identifier les polluants présents (ou, à défaut, le demander aux PLU(i)) et engager une procédure de dépollution des sites en adéquation avec les usages prévus.



Répartition des émissions de NOx par secteur d'activité (source : Airparif)



En 2019, les émissions de NO<sub>x</sub> sont de 64,630 Tonnes pour la région Île-de-France et de 947 Tonnes pour l'intercommunalité Rambouillet Territoires réparties selon les secteurs d'activité suivants :



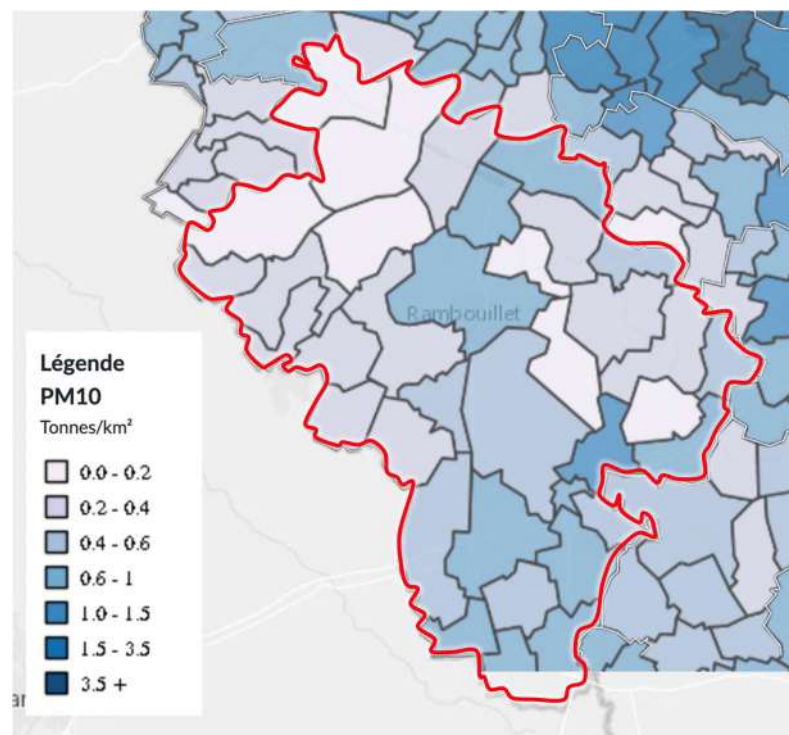
## Des polluants atmosphériques

### Les oxydes d'azote

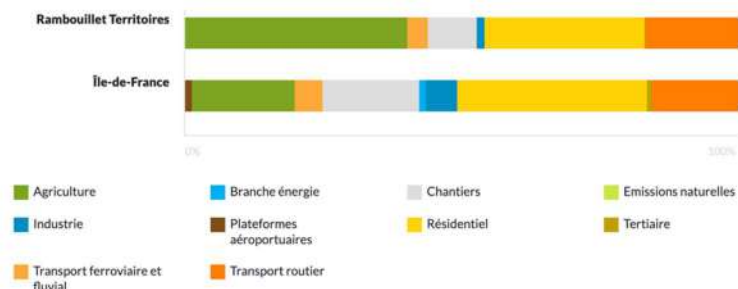
Les rejets d'oxydes d'azote (NO et NO<sub>2</sub>) proviennent essentiellement de la combustion de combustibles fossiles (gazole, essence, charbons, fiouls, gaz naturel...). Ils se forment par combinaison de l'azote (atmosphérique et contenu dans les combustibles) et de l'oxygène de l'air à hautes températures. Tous les secteurs utilisateurs de combustibles sont concernés, en particulier les transports routiers. Enfin quelques procédés industriels émettent des NO<sub>x</sub> en particulier la production d'acide nitrique et la production d'engrais azotés. Les oxydes d'azote favorisent des problèmes respiratoires, une hyperréactivité des bronches chez les asthmatiques et une augmentation de la sensibilité des bronches aux infections microbiennes chez les enfants.

Sur le territoire su SCoT de Rambouillet Territoires, les oxydes d'azote sont principalement émis par le transport routier (76%). En 2019, les émissions de NO<sub>x</sub> sont de 947 tonnes pour Rambouillet Territoires.

Répartition des émissions de particules PM10 par secteur d'activité (source : Airparif)



En 2019, les émissions de PM<sub>10</sub> sont de 14,600 Tonnes pour la région Île-de-France et de 272 Tonnes pour l'intercommunalité Rambouillet Territoires réparties selon les secteurs d'activité suivants :

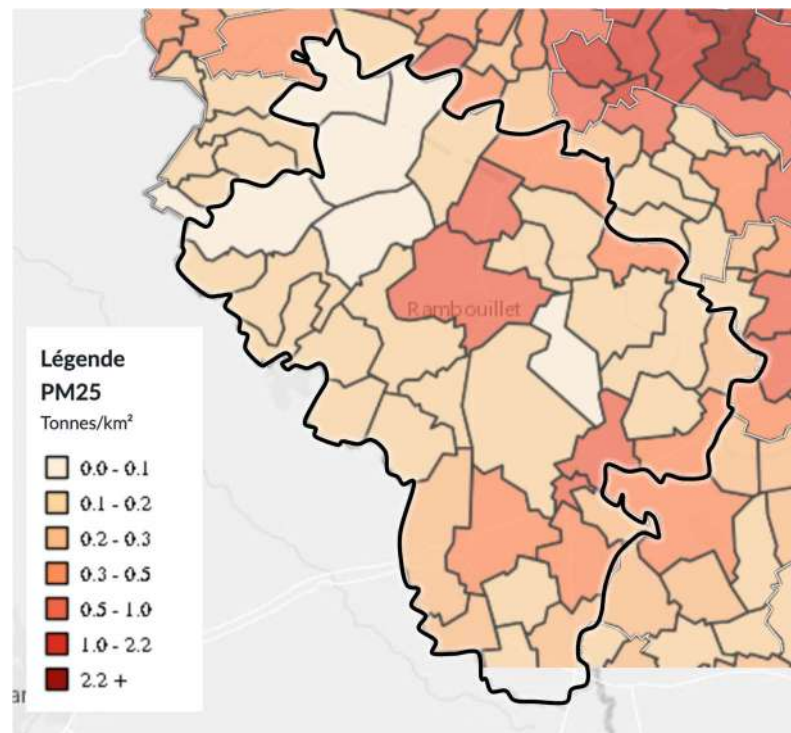


## Les particules fines PM10

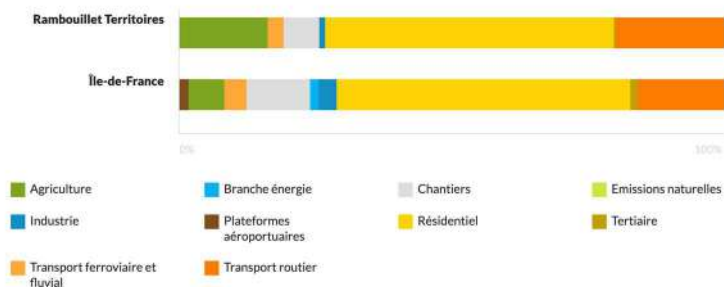
Les particules fines PM10 sont des particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres (µm). Elles sont souvent émises lors de processus de combustion, comme ceux des véhicules à moteur, des centrales électriques, des industries et des activités domestiques telles que le chauffage au bois. Les particules PM10 peuvent avoir divers effets sur la santé humaine lorsqu'elles sont inhalées, notamment en provoquant ou en aggravant des problèmes respiratoires tels que l'asthme, les maladies pulmonaires chroniques et les maladies cardiovasculaires. En raison de leur petite taille, ces particules peuvent pénétrer profondément dans les voies respiratoires et même atteindre la circulation sanguine, ce qui en fait un sujet de préoccupation majeur en matière de qualité de l'air.

En 2019, les émissions de PM10 sont de 272 tonnes pour Rambouillet Territoires. Le secteur de l'agriculture est le principal émetteur de particules PM10 (40%).

Répartition des émissions de particules PM2.5 par secteur d'activité (source : Airparif)



En 2019, les émissions de PM<sub>2,5</sub> sont de 8,930 Tonnes pour la région Île-de-France et de 145 Tonnes pour l'intercommunalité Rambouillet Territoires réparties selon les secteurs d'activité suivants :



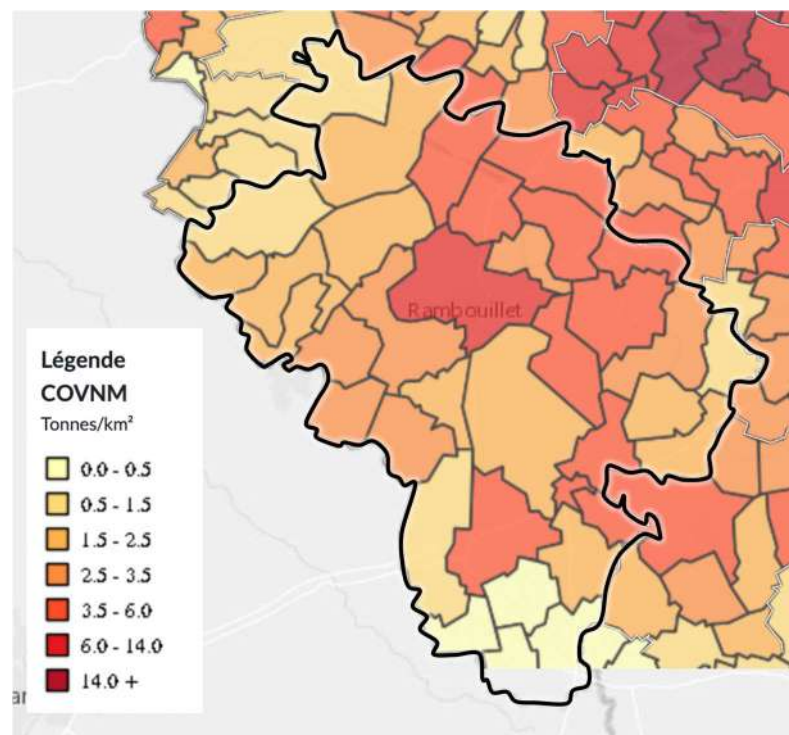
## Les particules fines PM2.5

Les particules fines PM2,5 sont des particules en suspension dans l'air qui ont un diamètre égal ou inférieur à 2,5 micromètres (µm). Les PM2,5 sont souvent produites par les mêmes sources que les particules PM10, telles que les véhicules à moteur, les centrales électriques, les industries et les activités domestiques.

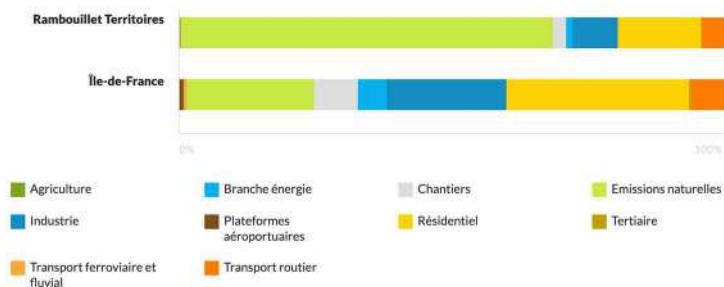
En raison de leur petite taille, les particules PM2,5 peuvent pénétrer profondément dans les voies respiratoires et atteindre les poumons ainsi que la circulation sanguine. Elles sont associées à de nombreux problèmes de santé, notamment des maladies respiratoires telles que l'asthme et les maladies pulmonaires chroniques, ainsi que des problèmes cardiovasculaires. En raison de leur potentiel à causer des dommages graves à la santé, les particules PM2,5 sont souvent utilisées comme indicateur clé de la qualité de l'air.

En 2019, les émissions de PM2,5 sont de 145 tonnes pour Rambouillet Territoires. Le secteur résidentiel est le principal émetteur de particules PM2,5 (53%).

Répartition des émissions de COVNM par secteur d'activité (source : Airparif)



En 2019, les émissions de COVNM sont de 72,570 Tonnes pour la région Île-de-France et de 1,691 Tonnes pour l'intercommunalité Rambouillet Territoires réparties selon les secteurs d'activité suivants :



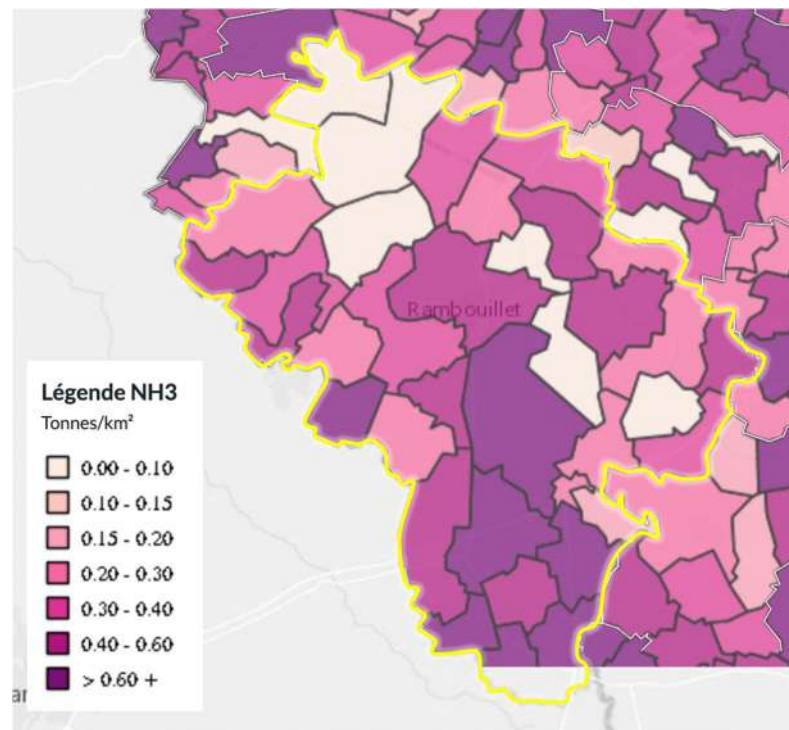
## Les composés organiques volatils

Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) sont des polluants très variés dont les sources d'émissions sont multiples. Ainsi l'utilisation industrielle et domestique de solvants et le transport routier (combustion de carburants et évaporation de lave-glace et dégivrants) sont des sources d'émissions importantes. Enfin, la consommation de combustibles (produits pétroliers ou bois-énergie) émet des COVNM mais plus faiblement que les activités citées précédemment.

Une exposition à ces composés peut entraîner des irritations des voies respiratoires, cutanées et oculaires. Certains COVNM sont cancérigènes (benzène, toluène...) ou peuvent entraîner des réactions allergiques.

En 2019, les émissions de COVNM sont de 1 691 tonnes pour le SCoT de Rambouillet Territoires. La principale source d'émissions sont les émissions naturelles (68%).

Répartition des émissions de NH<sub>3</sub> par secteur d'activité (source : Airparif)



En 2019, les émissions de NH<sub>3</sub> sont de 6,340 Tonnes pour la région Île-de-France et de 254 Tonnes pour l'intercommunalité Rambouillet Territoires réparties selon les secteurs d'activité suivants :

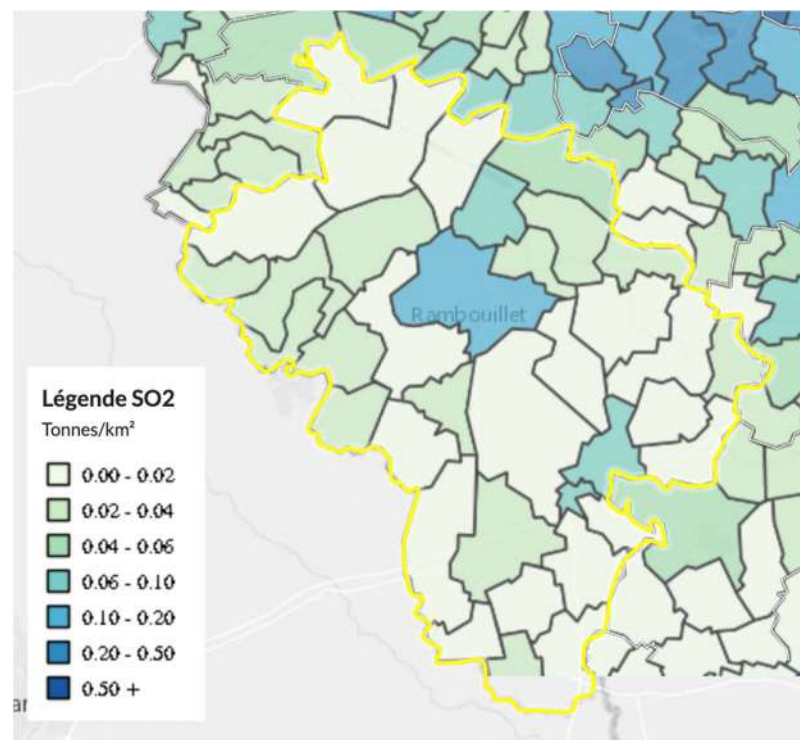


## L'ammoniac

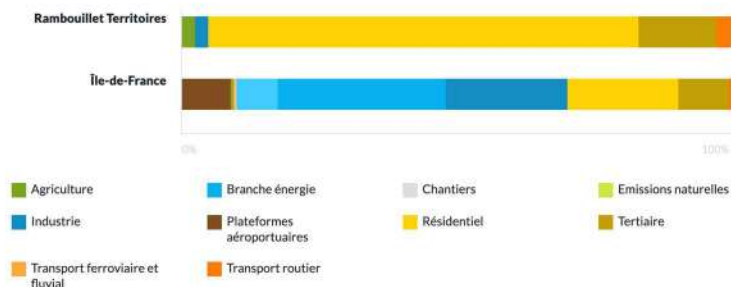
L'ammoniac est principalement émis par les sources agricoles : utilisation d'engrais azotés et élevage. Le secteur du traitement des déchets (station d'épuration) ainsi que certains procédés industriels (fabrication d'engrais azotés par exemple) émettent également de l'ammoniac. Ce gaz joue un rôle important dans la qualité de l'air atmosphérique, car il est à l'origine de la formation de particules fines (sels d'ammonium) qui pénètrent les voies respiratoires. Il contribue également à l'acidification des pluies, qui a un impact direct sur la végétation.

En 2019, les émissions de NH<sub>3</sub> sont de 254 tonnes pour le SCoT de Rambouillet Territoires. La principale source d'émissions est l'agriculture (88%).

Répartition des émissions de SO<sub>2</sub> par secteur d'activité (source : Airparif)



En 2019, les émissions de SO<sub>2</sub> sont de 4,430 Tonnes pour la région Île-de-France et de 17 Tonnes pour l'intercommunalité Rambouillet Territoires réparties selon les secteurs d'activité suivants :

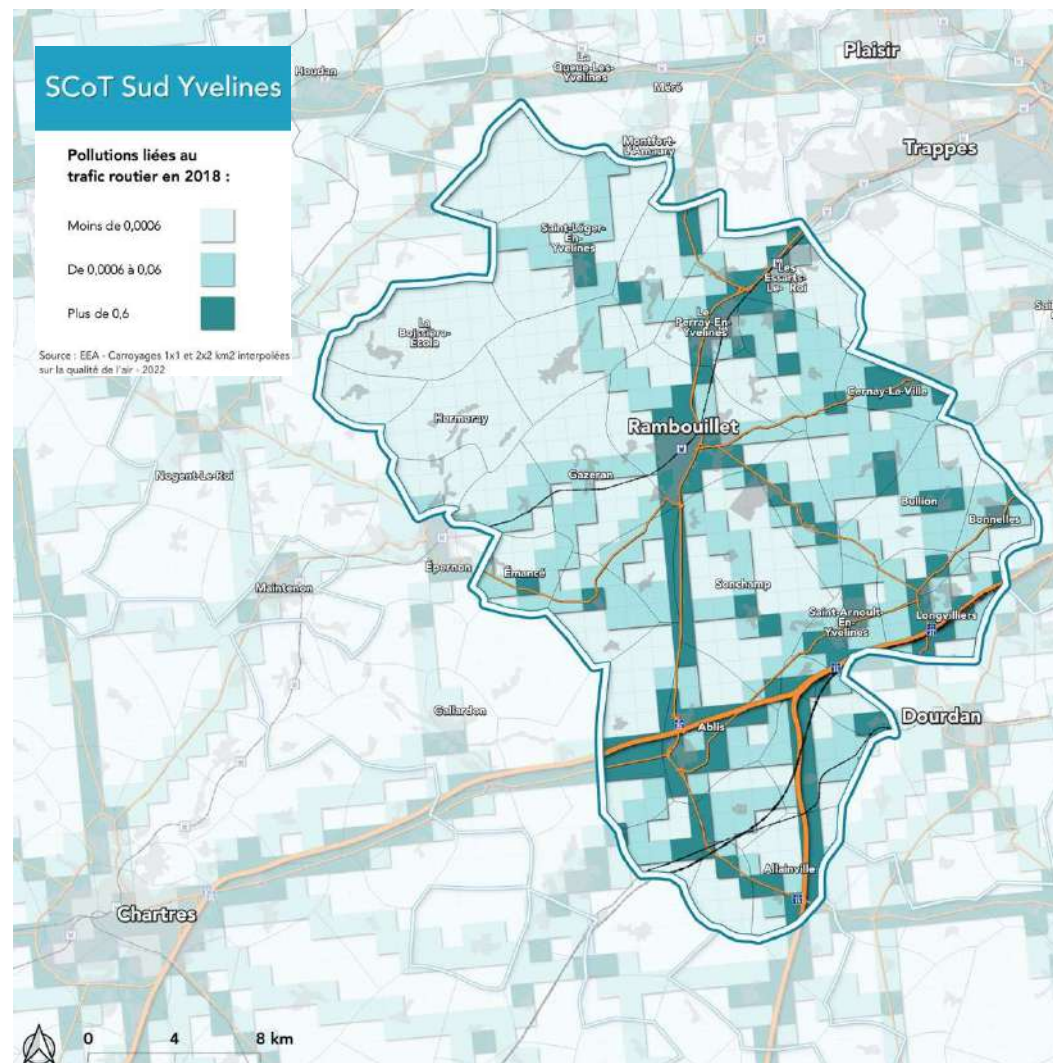
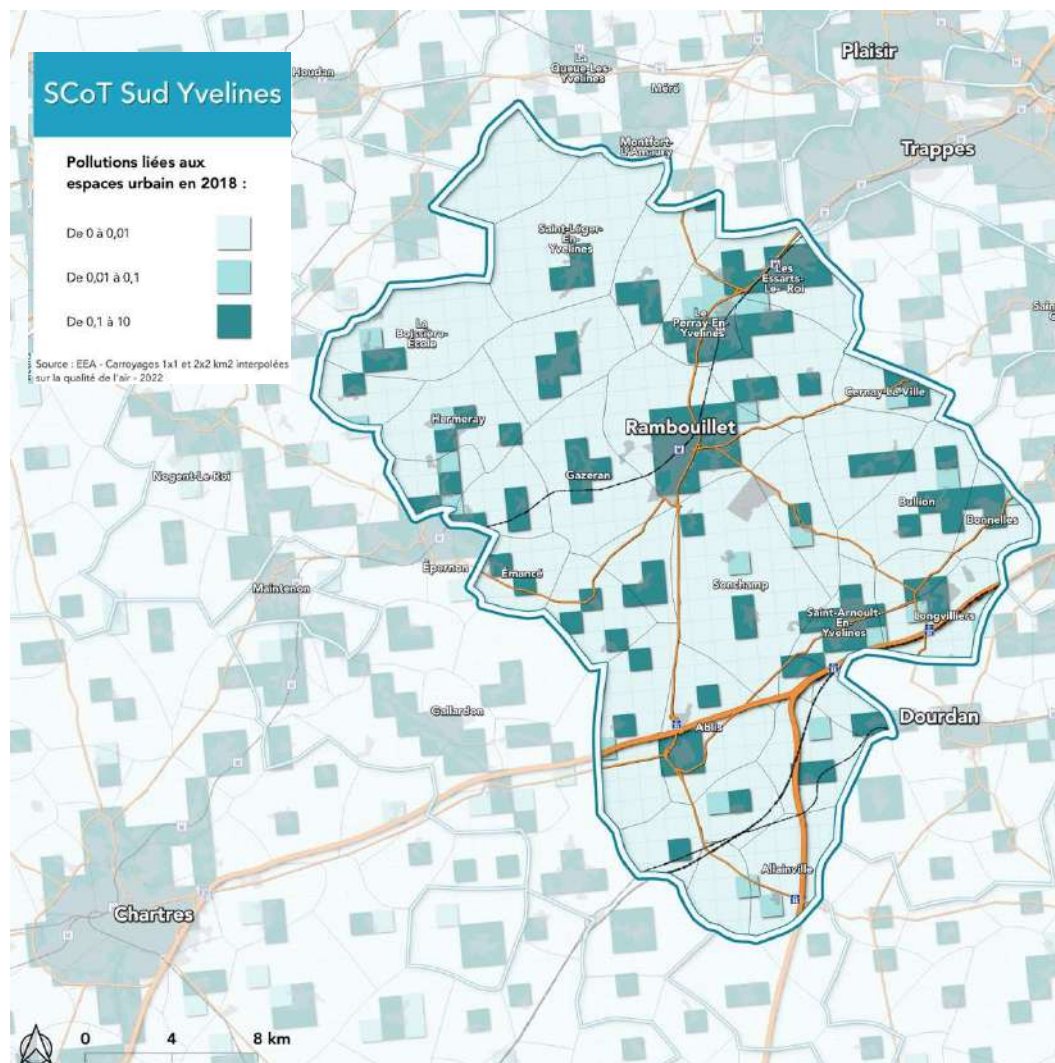


## Le dioxyde de soufre

Les rejets de SO<sub>2</sub> sont dus majoritairement à la combustion des combustibles fossiles soufrés tels que le charbon et les fiouls et dans une moindre mesure à la combustion du bois-énergie. Tous les secteurs utilisateurs de ces combustibles sont concernés (industrie, résidentiel / tertiaire, transports, production d'énergie...).

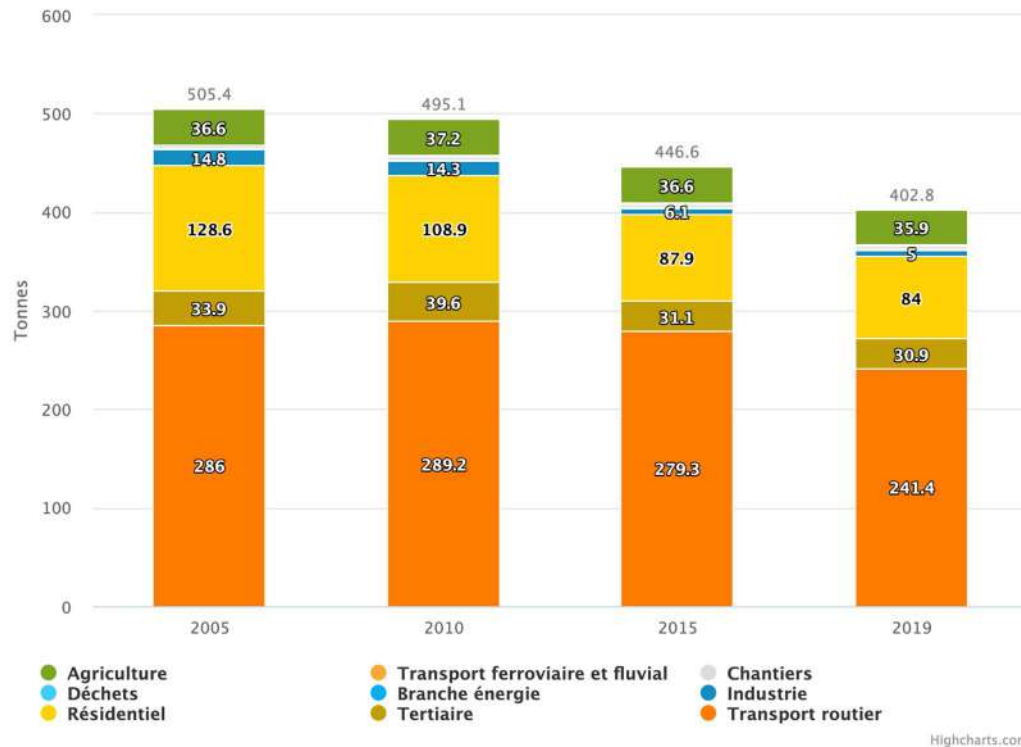
Le dioxyde de soufre porte principalement atteinte au système respiratoire et, à grande concentration, sa solubilité dans l'eau lui permet d'être transporté par le sang et d'atteindre les organes et tissus cellulaires.

En 2019, les émissions de SO<sub>2</sub> sont de 17 tonnes pour Rambouillet Territoires. La principale source d'émissions est le résidentiel (78%).



Émissions de GES de Rambouillet Territoires (source : Airparif)

**Historique des émissions de Gaz à effet de serre directs et indirects liés à la consommation d'énergie (GES) pour l'intercommunalité Rambouillet Territoires**



## Des efforts pour les gaz à effet de serre (GES)

En 2019, le total des émissions de GES était de 402 800 tCO<sub>2</sub>e, mais on note une diminution des émissions de 505 400 tCO<sub>2</sub>e en 2005 à 402 800 tCO<sub>2</sub>e en 2019.

Ces émissions territoriales de GES sont la combinaison de l'activité des habitants sur ce territoire (résidentiel, déplacements sur le territoire) et de celle des acteurs économiques et institutionnels (tertiaire, industrie, fret, agriculture) qui produisent des biens et des services qui ne sont pas toujours liés à la vie des habitants mais aussi du transit routier qui traverse le territoire.

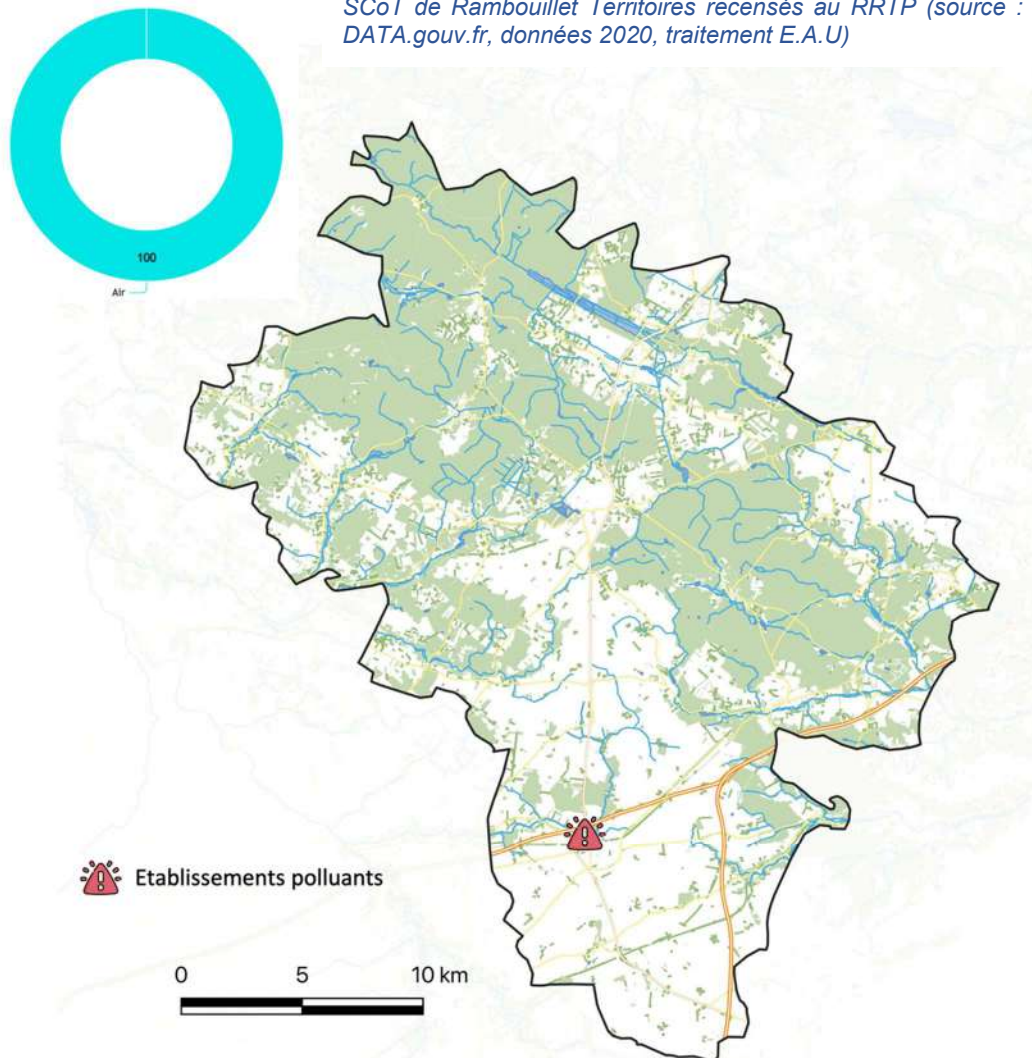
Ces émissions proviennent de trois gaz :

- Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) provient à 66 % du transport. 23 % sont liés au résidentiel, principalement pour le chauffage. Le CO<sub>2</sub> issu de la combustion de biomasse est considéré comme neutre du fait de l'absorption et du stockage de celui-ci lors la croissance des plantes. La combustion de produits pétroliers est responsable de 80 % des émissions énergétiques.
- Les émissions de méthane (CH<sub>4</sub>) sont générées par plusieurs activités humaines. Par l'élevage, via le méthane émis par les ruminants ainsi que par la décomposition des déjections animales mais aussi par les combustions mal maîtrisées de biomasse, en particulier les cheminées à foyer ouvert, le brûlage à l'air libre et les incendies.
- Les émissions de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) ont principalement pour origine le secteur agricole provenant de la transformation des produits azotés (engrais, fumier...) sur les terres agricoles.

## Part des milieux pollués en 2021

Source : GEORISQUES - Installations industrielles rejetant des polluants - Observatoire.com

*Bilan des émissions polluantes dans l'air des établissements du SCoT de Rambouillet Territoires recensés au RRTP (source : DATA.gouv.fr, données 2020, traitement E.A.U)*



| Commune | Nom établissement | Milieu | Polluant                                             | Quantité | Unité |
|---------|-------------------|--------|------------------------------------------------------|----------|-------|
| Ablis   | MCC (ex EXPRIM)   | Air    | Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) | 70500    | kg/an |

## Établissements polluants RRTP

Le registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) est un inventaire national :

- Des substances chimiques et/ou des polluants potentiellement dangereux rejetés dans l'air, l'eau et le sol
- De la production et du traitement des déchets dangereux et non dangereux

1 établissement du SCoT de Rambouillet Territoires est recensé dans ce registre. Cet établissement est situé sur la commune d'Ablis mais, selon le type de pollution, les communes adjacentes peuvent également être soumises à ces pollutions (au regard du type de potentielle propagation).

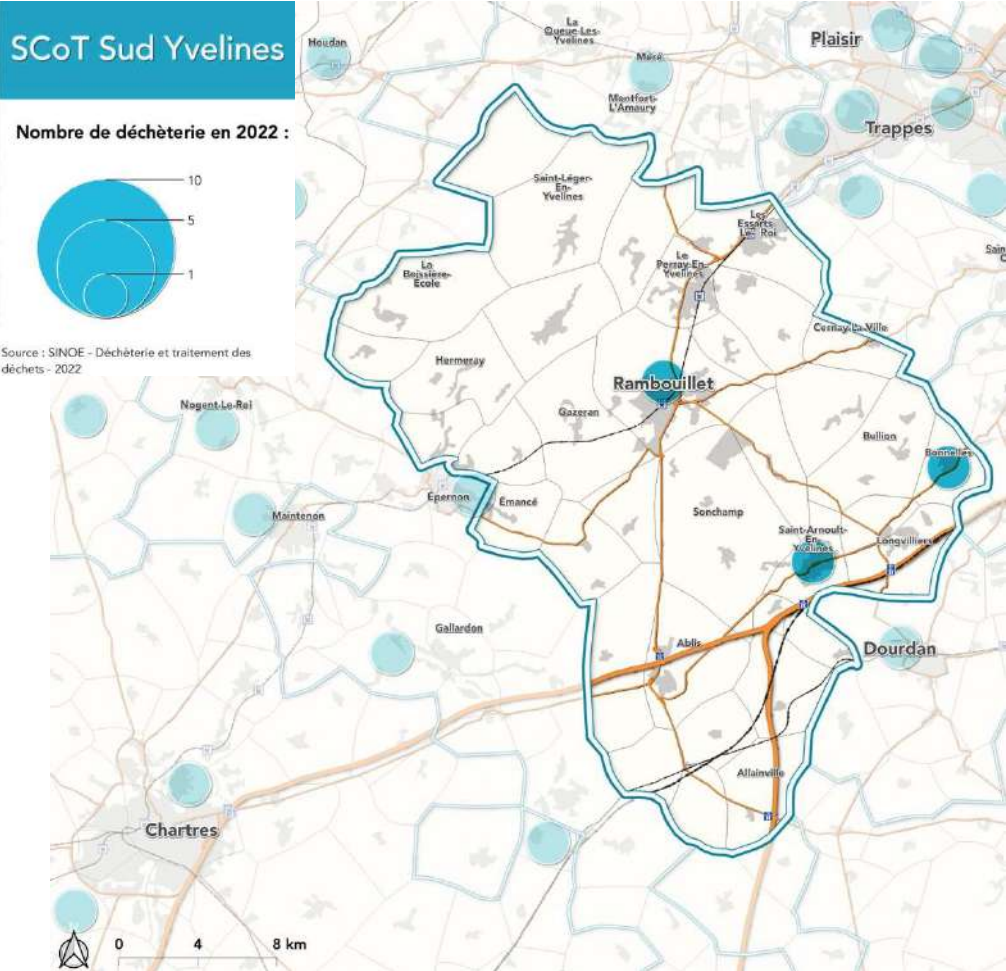
Les types de polluants diffèrent selon l'activité de l'établissement en question. Le milieu récepteur de ces rejets est principalement l'air (100 %).

Le principal polluant est les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).

Soulignons enfin que ces émissions polluantes sont encadrées par la réglementation en vigueur.

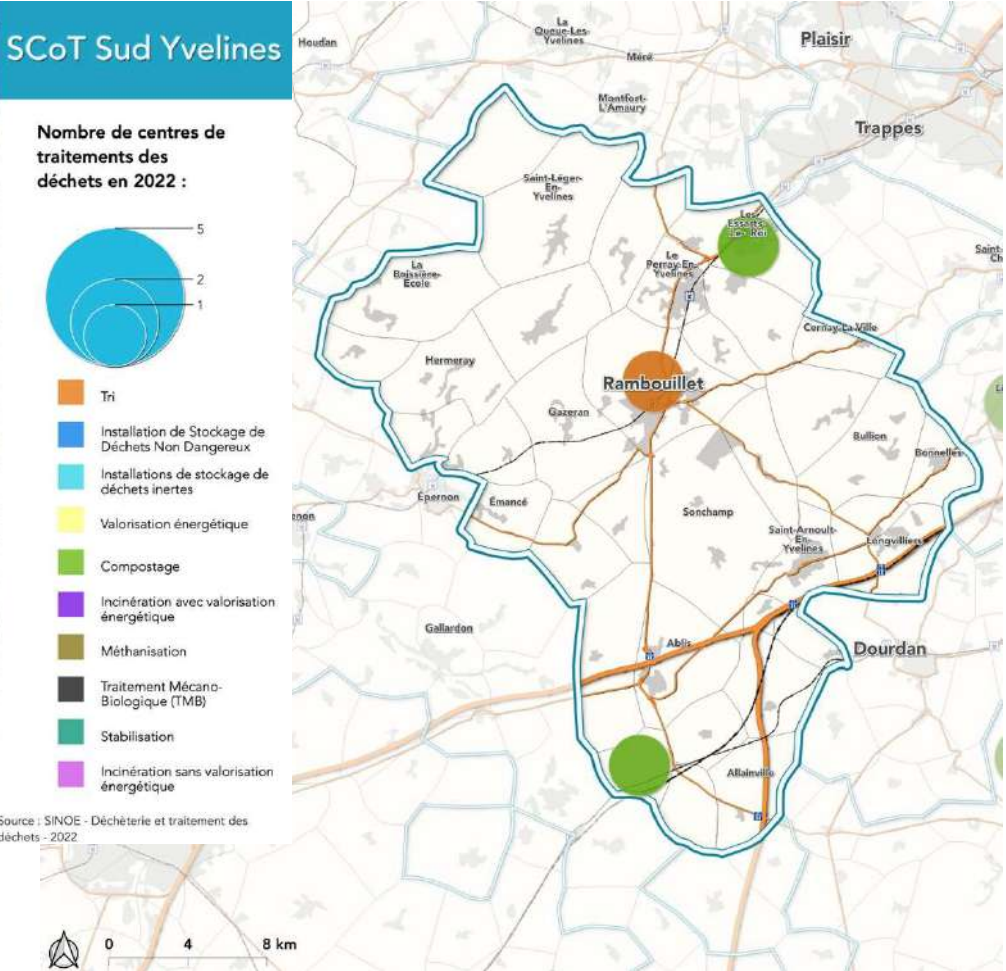
## Gestion des déchets

Déchèteries sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires (Source : SINOE)



| Commune                   | Nom                                     | Typologie | Date d'ouverture |
|---------------------------|-----------------------------------------|-----------|------------------|
| RAMBOUILLET               | Déchèterie de Rambouillet               | MIXTE     | 02/01/1995       |
| SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES | Déchèterie de Saint-Arnoult-en-Yvelines | MIXTE     | 02/01/1995       |
| BONNELLES                 | Déchèterie de Bonnelles                 | MIXTE     |                  |

Centres de traitement des déchets sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires (Source : SINOE)

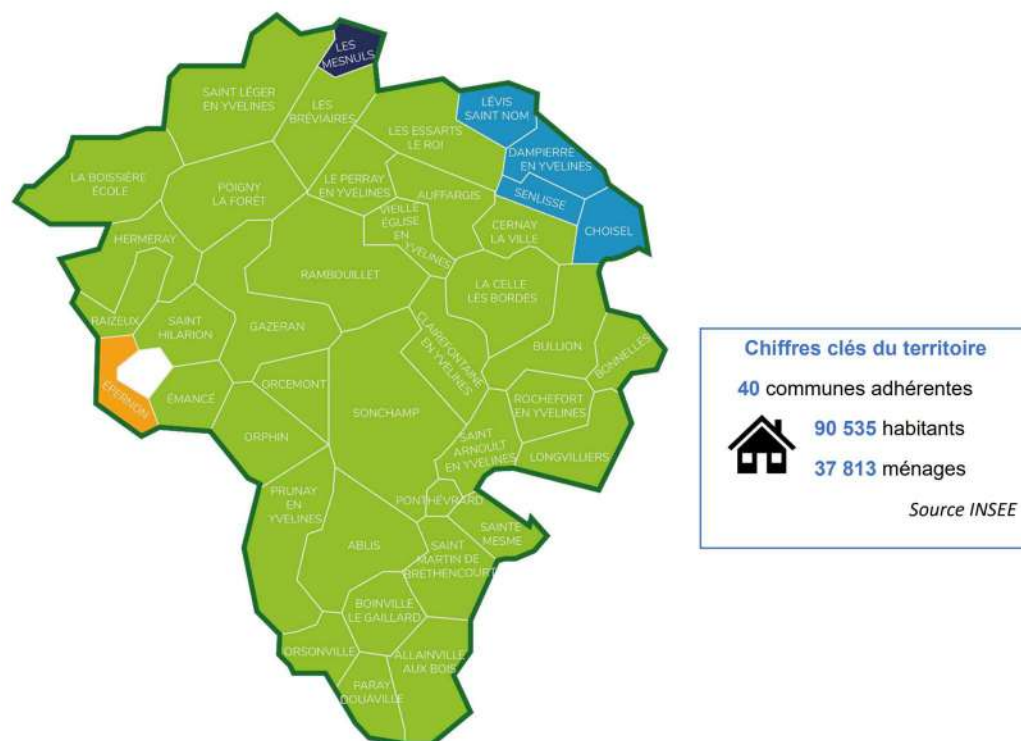


| Commune            | Nom                                        | Type service | Date d'ouverture |
|--------------------|--------------------------------------------|--------------|------------------|
| RAMBOUILLET        | Centre de Tri Cs Rambouillet               | Tri          | 01/01/1995       |
| Les Essarts-le-Roi | Plateforme de Compostage Dv Essarts-le-roi | Compostage   | 08/02/1996       |
| ORSONVILLE         | Plateforme de Compostage Dv Orsonville     | Compostage   | 01/08/2002       |

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a été créé le 4 juillet 1962 autour de 11 communes.

Après des adhésions successives, le Syndicat a grossi pour atteindre 40 communes à partir de 2013 (la commune de Magny-les-Hameaux est sortie du Syndicat en 2008, la commune de Chateaufort au 1er janvier 2013).

*Le territoire de la collectivité (source : Rapport d'activité annuel 2022, SICTOM Région de Rambouillet)*



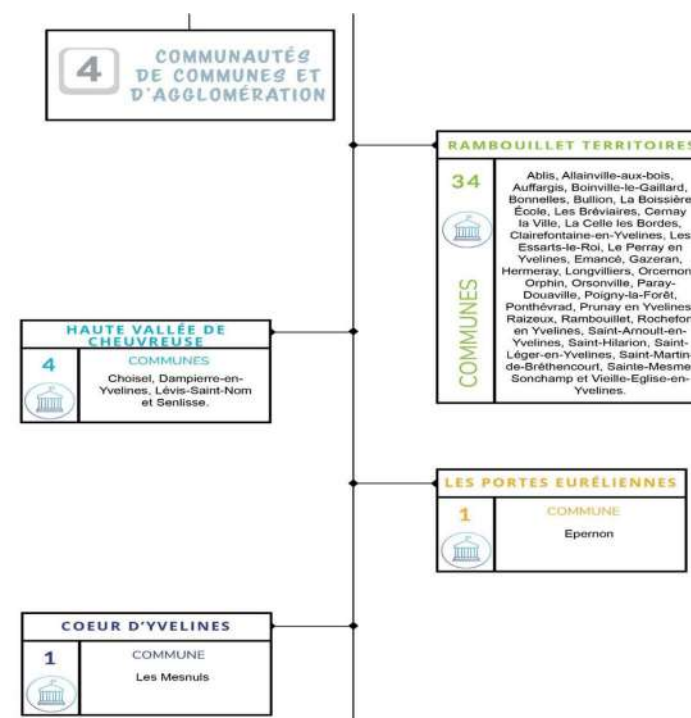
Le Code général des collectivités territoriales instaure la responsabilité des établissements publics de coopération intercommunales pour l'élimination

des déchets des ménages sur leurs territoires (Article L2224-13 du CGCT), et leur offre la possibilité de transférer cette compétence.

4 communautés de communes et d'agglomération citées ci-dessous ont, dès leur constitution, transféré la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » au SICTOM de la Région de Rambouillet pour les communes qui y étaient déjà adhérentes.

Le SICTOM a quant à lui transféré au SITREVA, anciennement SYMIRIS, les compétences :

- Transfert, tri, traitement et valorisation en 1993
- Exploitation des déchetteries en 1999

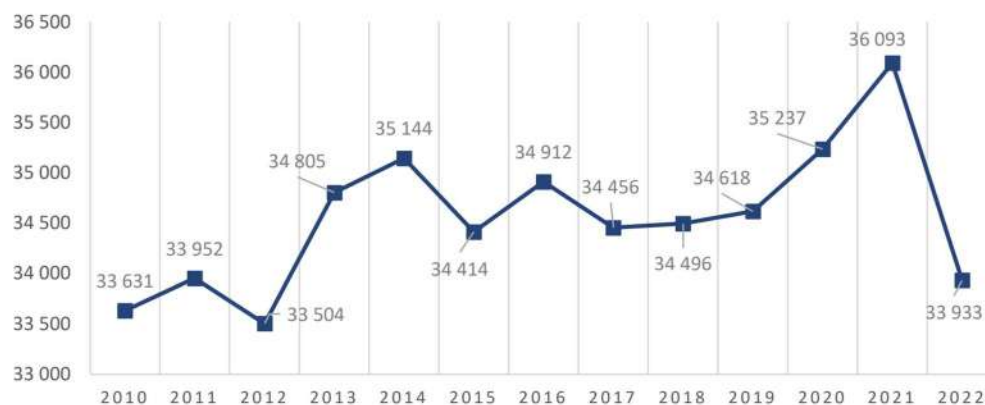


## Les tonnages annuels collectés

Le tonnage total tout flux confondus collectés en 2022 est de 33 933 tonnes soit 375 kg de déchets par habitant. En 2021, ce sont 36 093 tonnes, soit 399 kg de déchets par habitant qui ont été produits.



### EVOLUTION DES TONNAGES TOTAUX TOUS FLUX CONFONDUS



## Réduction des déchets

Evolution des Déchets ménagers et assimilés – Base 100 (source : Rapport d'activité annuel 2022, SICTOM Région de Rambouillet)



0.9% d'augmentation de la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés entre 2010 et 2022.

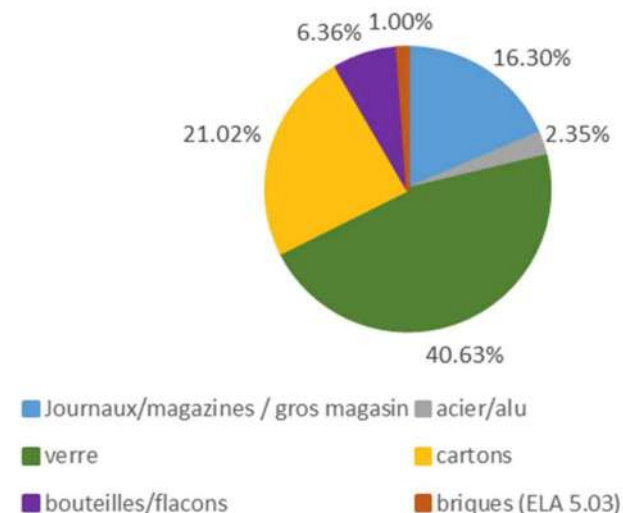
En revanche, la collecte des ordures ménagères résiduelles collectées a diminué de 10.31 % entre 2010 et 2022.

*Evolution des Ordures ménagères résiduelles collectés en porte à porte – Base 100 (source : Rapport d'activité annuel 2022, SICTOM Région de Rambouillet)*

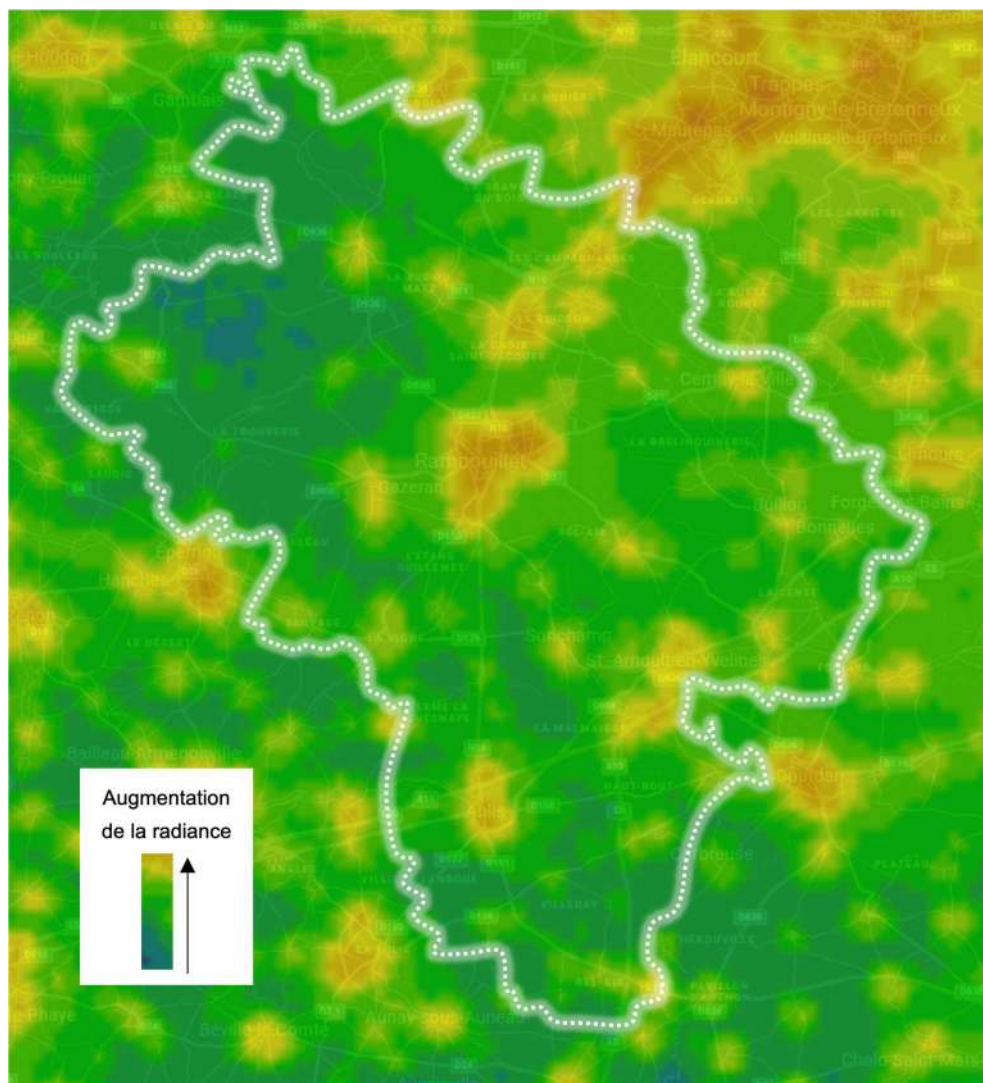


87.66 % est le taux de valorisation du tri pour l'année 2022, c'est-à-dire la proportion de matière recyclable collecté dans les bacs de tri (bac jaune ou bleu).

*Répartition des déchets recyclables (source : Rapport d'activité annuel 2022, SICTOM Région de Rambouillet)*



Émissions lumineuses sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires (source : [lighttrends.lightpollutionmap](https://lighttrends.lightpollutionmap))



## La pollution lumineuse

La pollution lumineuse, résultat de l'éclairage excessif et mal dirigé, a des implications profondes sur l'environnement. Elle perturbe les rythmes naturels des écosystèmes en altérant les cycles de sommeil des animaux, en perturbant les migrations nocturnes des oiseaux et en modifiant les interactions entre les espèces. De plus, elle affecte la biodiversité en réduisant la visibilité des étoiles, ce qui altère les repères de navigation de nombreuses espèces. Cette pollution lumineuse peut également avoir un impact sur la santé humaine, en perturbant les cycles de sommeil et en contribuant à des troubles hormonaux. Ainsi, la réduction de la pollution lumineuse est essentielle pour préserver la santé des écosystèmes et maintenir l'équilibre naturel de l'environnement.

Le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires est concerné par ces phénomènes d'émissions lumineuses au sein de grandes villes telles que Rambouillet, Ablis, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Le Perray-en-Yvelines, etc.

## Des nuisances sonores sur l'ensemble du territoire

### Plan de Prévention des Bruits dans l'environnement

Les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) tendent à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones calmes.

La Directive européenne 2002/49/CE (dite « Directive Bruit ») vise à établir une approche commune destinée à éviter, prévenir ou réduire les effets nuisibles liés au bruit dans l'environnement. Cette réglementation européenne impose l'élaboration, tous les 5 ans, à échéance fixe, des cartes de bruit stratégiques (CBS) selon des méthodes d'évaluation communes, puis de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour prévenir et si possible réduire les effets des nuisances sonores. Le PPBE de l'État dans les Yvelines a été approuvé par arrêté préfectoral du 16 avril 2019.

### Carte de bruit stratégique

Les cartes de bruit stratégiques sont le résultat d'une approche macroscopique, qui a essentiellement pour objectif d'informer et sensibiliser la population sur les niveaux d'exposition, et d'inciter à la mise en place de politiques de prévention ou de réduction du bruit, et de préservation des zones de calme.

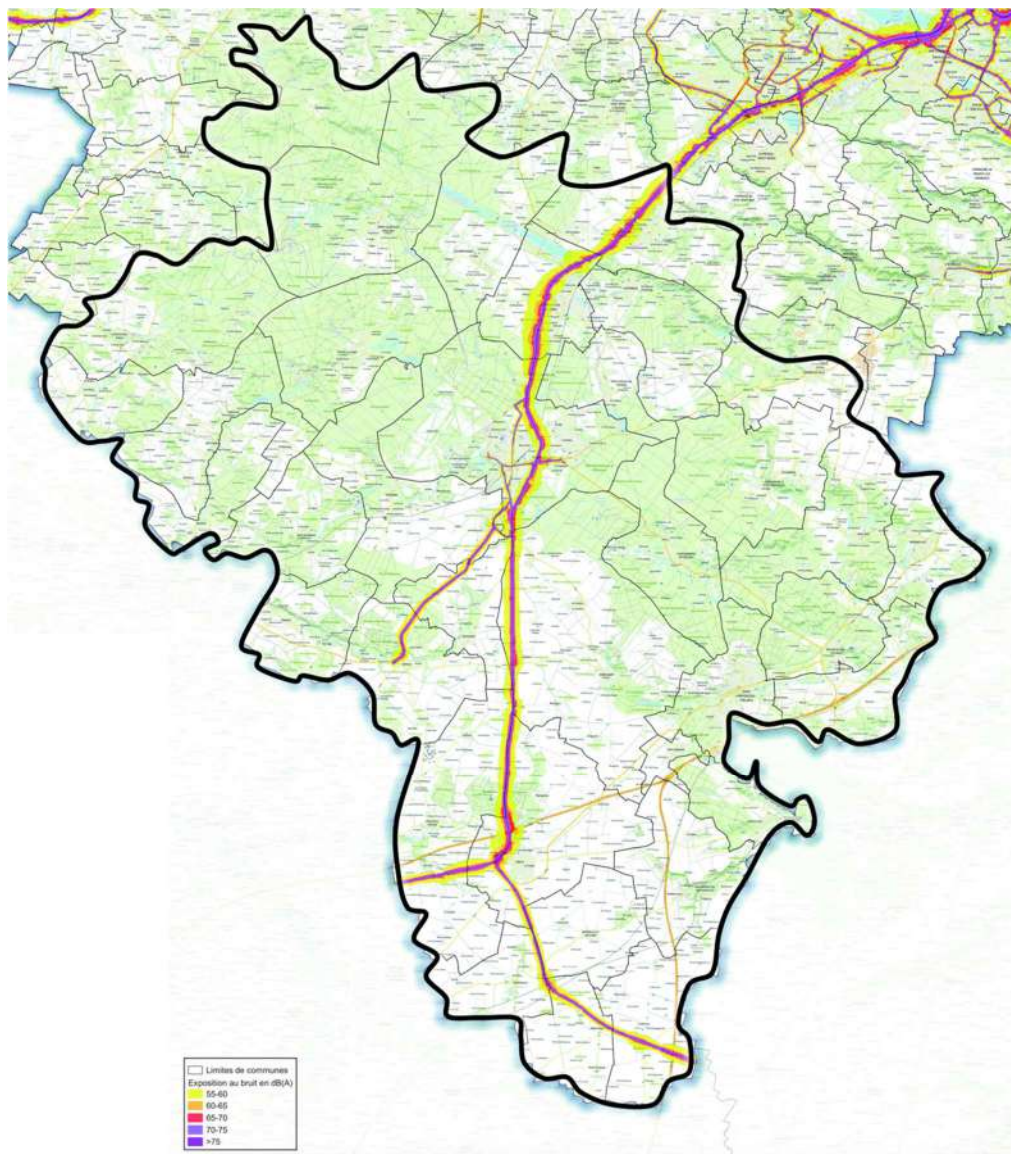
Elles permettent de représenter des niveaux de bruit dans l'environnement, mais également de quantifier les nuisances sonores (estimation du nombre de personnes exposées, des établissements d'enseignement et de santé impactés). Il s'agit essentiellement de mettre en évidence des situations de fortes nuisances et non de faire un diagnostic fin du bruit engendré par les infrastructures et les activités industrielles. Les secteurs exposés à des niveaux de bruit trop élevés nécessiteront un diagnostic complémentaire,

réalisé dans le cadre des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Les cartes de bruit stratégiques concernent :

- Les infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules (moyenne d'environ 8 200 véhicules / jour) ;
- Les infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de trains (moyenne d'environ 82 trains / jour) ;
- Les aéroports civils dont le trafic est supérieur à 50 000 mouvements par an ;
- Les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

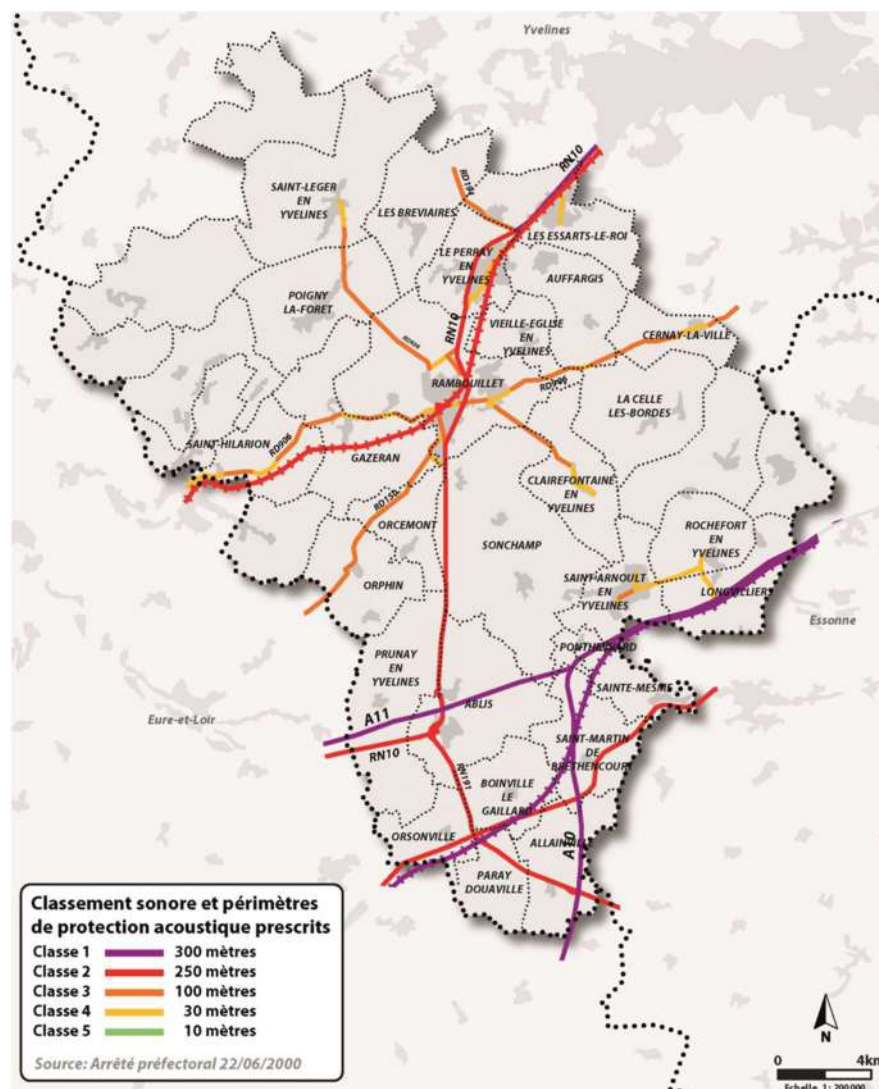
Carte des zones exposées au bruit (réseau routier concédé) selon l'indicateur Lden (période de 24h), par pas de 5 dB(A) à partir de 55 dB(A) (source DDT78)



Carte des zones exposées au bruit (réseau routier non concédé) selon l'indicateur Lden (période de 24h), par pas de 5 dB(A) à partir de 55 dB(A) (source DDT78)



## Classement sonore des infrastructures de transports dans le SCoT (source : DDT78)



## Le classement des voies terrestres

Le classement sonore des transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif qui se traduit par la classification du réseau de transport terrestre en tronçons. Il concerne le réseau routier et le réseau ferré.

Les infrastructures de transport terrestre sont les réseaux routiers nationaux et départementaux concédés et non concédés suivants :

- La route nationale 10 (RN 10), est une route nationale française, commençant aux Quatre-Pavés-du-Roi, dans le prolongement de l'autoroute A12, et allant jusqu'à la frontière espagnole
- La route départementale D906 relie Cussac-sur-Loire à Loudes
- L'autoroute A10 aussi nommée « L'Aquitaine », relie la métropole du Grand Paris à Bordeaux via Orléans, Blois, Tours, Poitiers, Niort et Saintes

En application de l'article 13 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, les infrastructures de transport terrestre sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit correspond à une zone qui s'étend de part et d'autre d'une infrastructure classée dont la largeur maximum est de 300 mètres. La largeur du secteur dépend de sa catégorie :

- 300 m en catégorie 1
- 250 m en catégorie 2
- 100 m en catégorie 3
- 30 m en catégorie 4
- 10 m en catégorie 5.

## 9. SYNTHÈSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le territoire du SCoT présente des atouts majeurs :

- Des gaz à effet de serre en diminution de 505 400 tCO<sub>2</sub>e en 2005 à 402 800 tCO<sub>2</sub>e en 2019
- Un territoire bien équipé pour le traitement des déchets
- Une réduction de la production des déchets
- Une diminution des polluants de l'air

On notera cependant des fragilités :

- Des nuisances sonores sont pour beaucoup liées aux infrastructures routières constituant un maillage sur l'ensemble du territoire
- Une pollution lumineuse focalisé surtout dans les zones urbaines
- Des cours d'eau et plans d'eau sont pollués
- Présence des sites et sols pollués
- 55 sites ICPE

Les nuisances et pollutions sont directement liés à la santé environnementale de la population locale. Dès lors, il s'agit d'agir sur différents leviers d'actions tels que les mobilités et l'armature du développement pour limiter ces nuisances et pollutions et s'adapter dans un contexte de changement climatique.

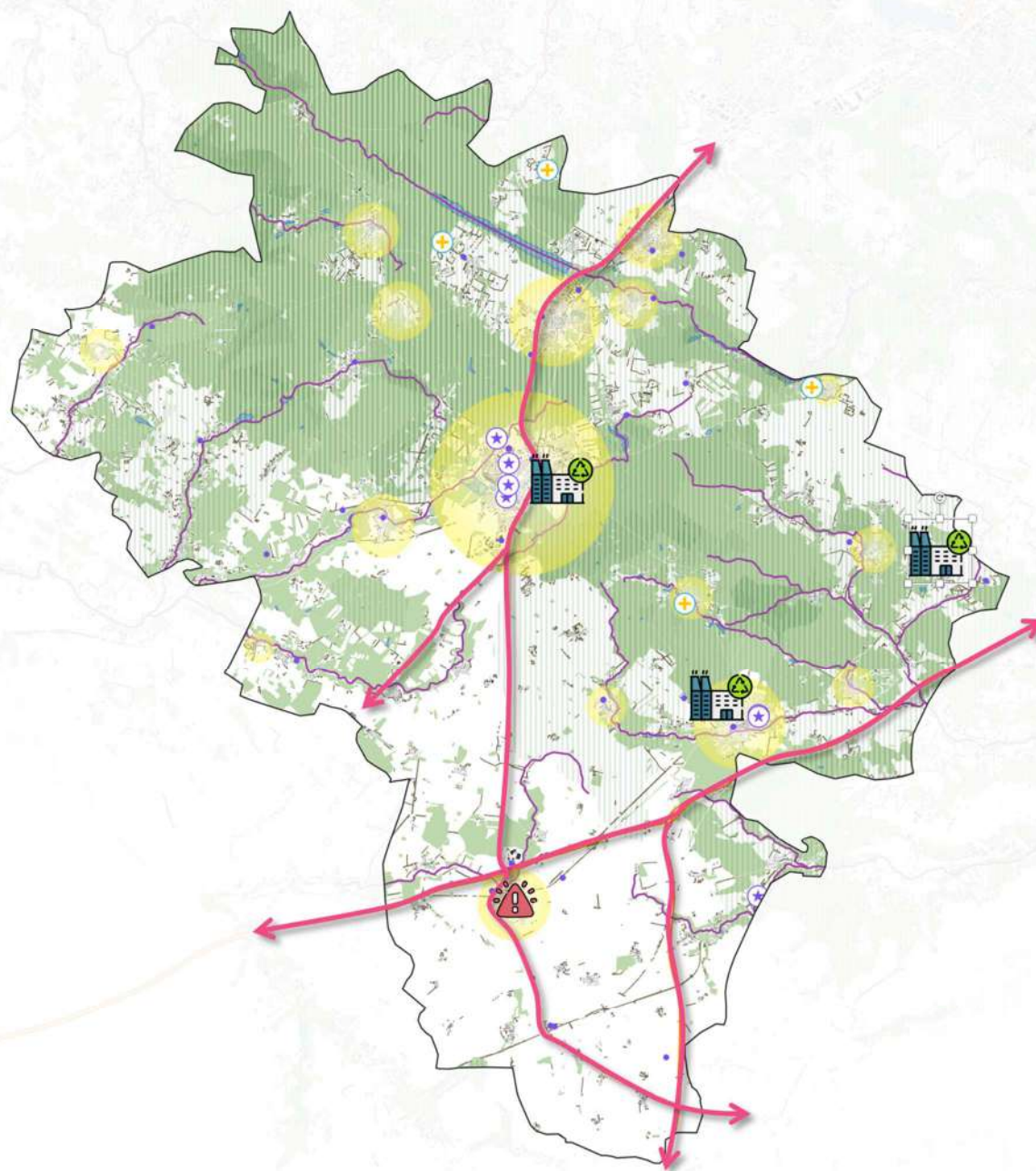
### ENJEUX

Améliorer la qualité de l'air : agir sur les mobilités, travailler sur l'habitat, accompagner le secteur industriel, s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature, les espaces naturels et agricoles comme support de préservation de la qualité de l'air et des milieux aquatiques

Maîtriser l'urbanisation à la périphérie d'une source de nuisances air/bruit

Réduire la production de déchets et augmenter sa valorisation

Préserver les territoires actuellement peu concernés par les nuisances et pollutions



- État écologique des cours d'eau moyen à mauvais
- + Station d'épuration dépassant les limites de capacité
- ! Etablissements polluants RRTP
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- ☆ Sites et sols pollués
- Principales sources de pollution lumineuse
- ! Déchèteries
- ↔ Principaux axes routiers à enjeux
- Couvert végétal
- ▨ Réservoirs de biodiversité

## 10. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

## Préambule

Deux grandes familles de risques majeurs existent :

- Les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;
- Les risques technologiques : ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses ...

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- Une forte intensité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux ou aléa n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Le risque majeur est la possibilité pour un événement d'origine naturelle ou anthropique (qui résulte de l'action humaine), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et de dépasser les capacités de réaction de la société.

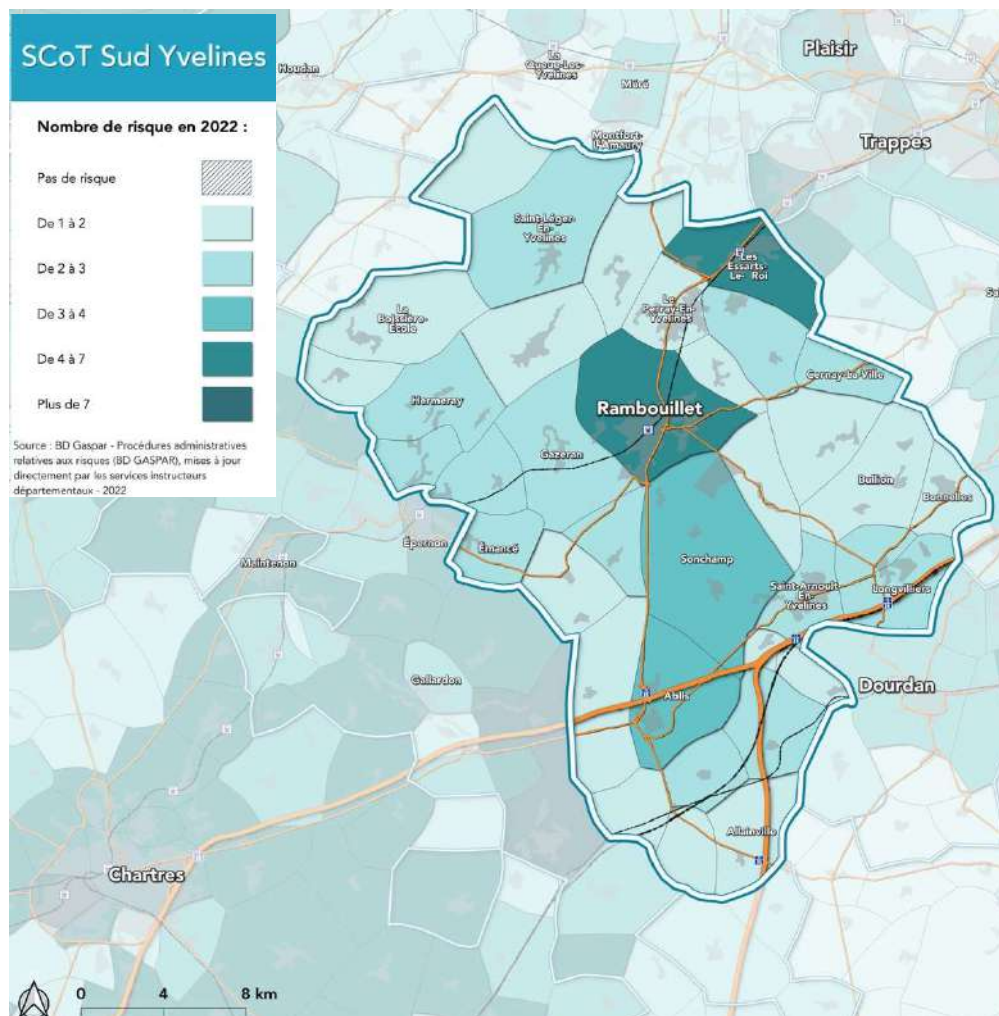
L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.

Source des icônes : Flaticon, Traitement E.A.U.



## Nombre de risque en 2022 sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires



## Cadre général

Le risque majeur est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionne des dommages importants et dépasse les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique : l'aléa,
- à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.

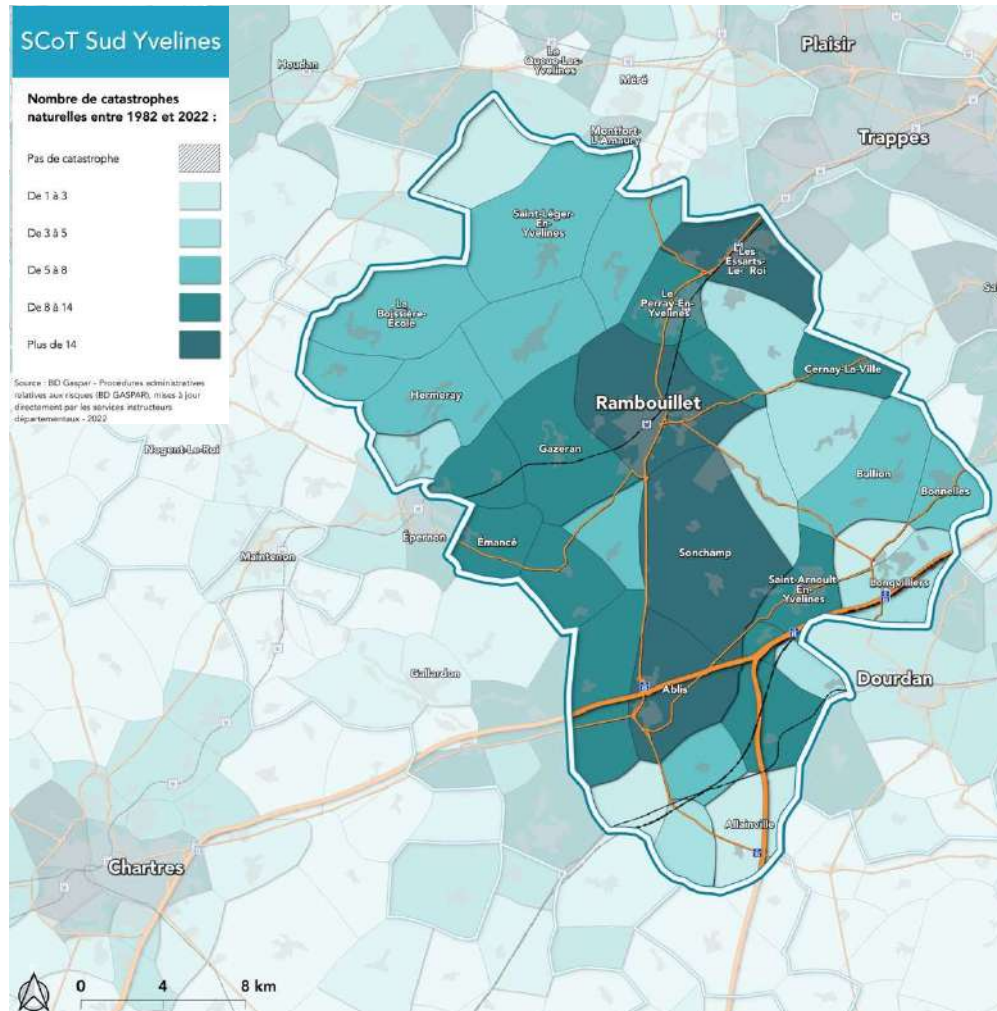
Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité.

Les risques majeurs concernant les communes du SCoT de Rambouillet Territoires sont identifiés dans le portail Géorisque. Sur le territoire, on recense les risques suivants :

- Risques liés à la tectonique
- Risques liés aux inondations
- Risques liés aux mouvements de terrain
- Risques liés aux technologies

Dans la plupart des communes du SCoT de Rambouillet Territoires le risque d'inondation est présent. Les risques liés à l'inondation et aux mouvements de terrain représentent une vulnérabilité avec le changement climatique.

Nombre de catastrophes naturelles par commune pour la période 1982-2022 (source : Géorisques, Traitement OBSERV'EAU - E.A.U)



## Catastrophes naturelles

La base de données GASPAR (Gestion Assistée des Procédures Administratives Relatives aux Risques Naturels) de la Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques permet la diffusion des informations sur les risques naturels et réunit de nombreuses informations (information préventive, portée réglementaire, procédure de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles).

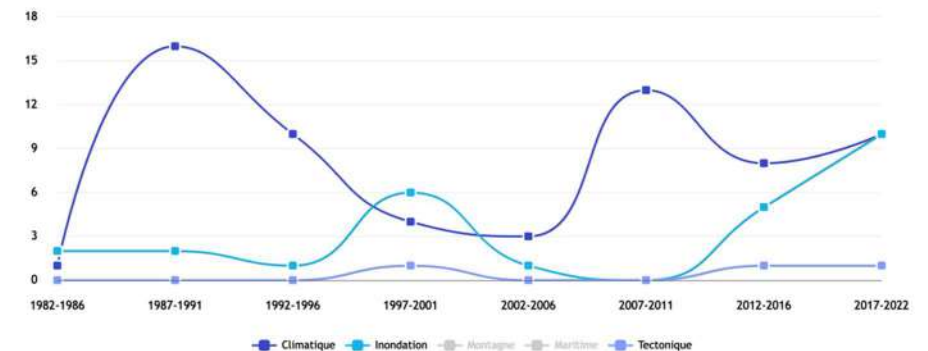
A l'échelle du SCoT de Rambouillet Territoires, la majorité des catastrophes naturelles sont enregistrées sous la dénomination « catastrophes climatiques ».

Parmi les catastrophes climatiques on distingue : les sécheresses, les incendies de forêt, les retraits par assèchement des sols argileux, les pluies extrêmes, les tempêtes, etc.

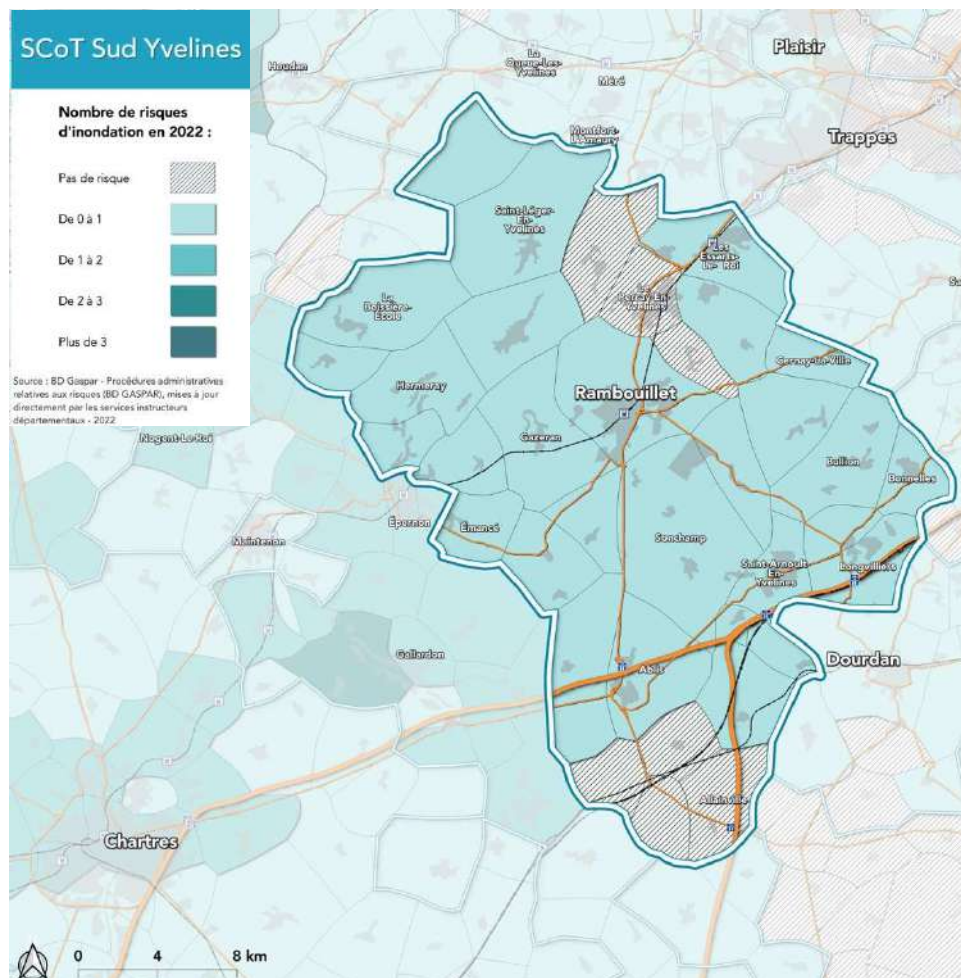
Le plus grand nombre de catastrophes naturelles a lieu sur les communes Rambouillet, Sonchamp, Abis, Les Essarts-le-Roi (plus de 14). Elles sont principalement liées aux catastrophes climatiques et inondations.

Catastrophes naturelles par type depuis 1982

Source : GASPAR - Catastrophes naturelles - Observ'eau.com



Nombre de risques d'inondation en 2022 sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires  
(source : BD Gaspar, Traitement E.A.U)



## Le risque inondation

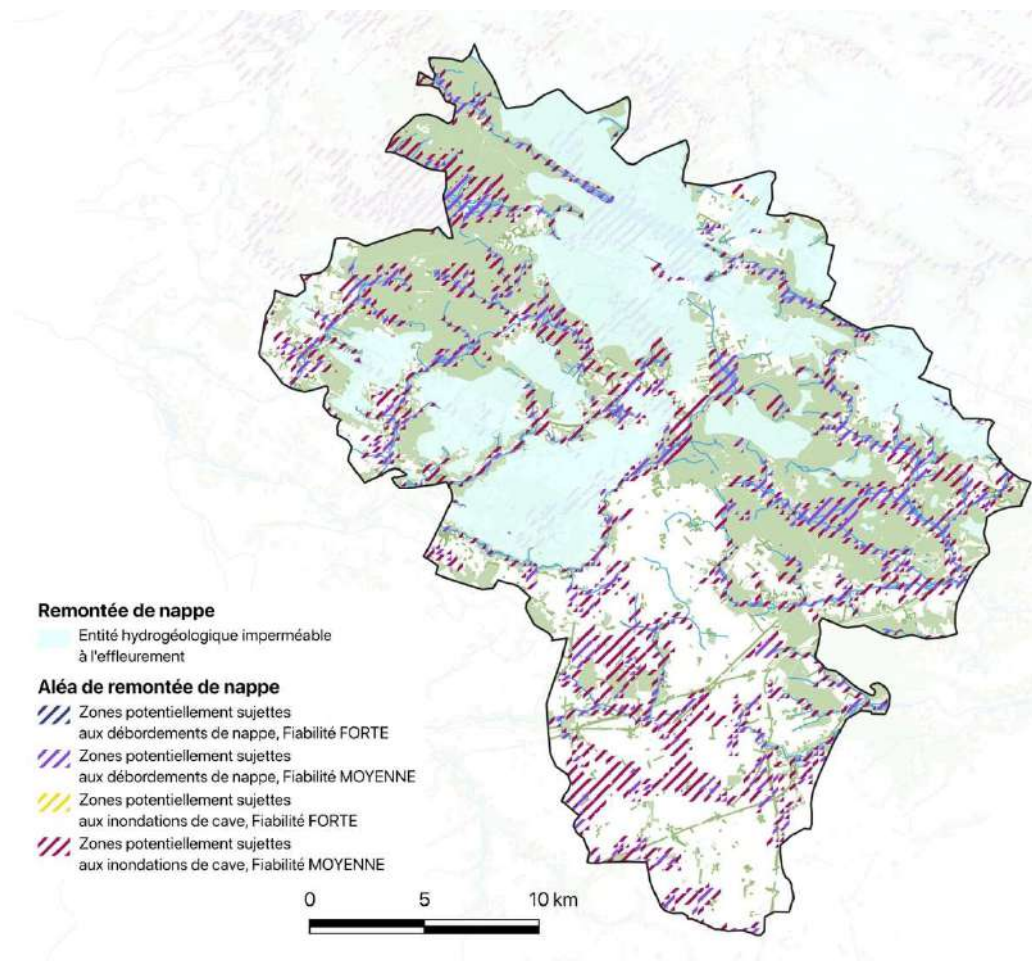
Les inondations correspondent au débordement direct ou indirect d'un cours d'eau qui entraîne la submersion d'une zone habituellement hors de l'eau.

Dans les Yvelines, les inondations représentent le phénomène naturel le plus récurrent et le plus important si l'on exclut les phénomènes de mouvements de terrain liés à la sécheresse.

Le risque d'inondation est faible sur tout le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires.

Le risque d'inondation terrestre n'apparaît pas comme un élément majeur d'insécurité sur le territoire. Il conviendra toutefois de prendre en compte les zones inondables connues, afin d'établir des projets d'urbanisme responsables. Des études complémentaires pourraient, au besoin, compléter ces données connues, si des enjeux d'aménagement forts apparaissent.

Risque de remontée de nappe sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires (source : BRGM Géorisques – Traitement E.A.U)



\* Entité hydrogéologique imperméable à l'affleurement : secteur dont la géologie ne permet pas une remontée de nappe.

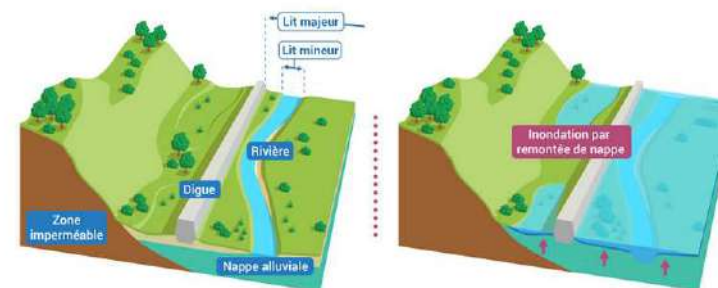
## Inondation par remontée de nappe

Sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires, l'aléa remontée de nappe est répartis de façon relativement homogène sur le territoire.

Des prescriptions ou préconisations d'urbanisme au regard de l'aléa inondation par remontée de nappe peuvent être mise en œuvre. Les travaux et constructions autorisés dans la zone peuvent par exemple être soumis à des dispositions établies en fonction de l'intensité de l'aléa telles que :

- l'autorisation des seules constructions et installations sans sous-sol ou directement liées et indispensables aux activités agricoles, sans sous-sol ;
- des dispositions constructives et techniques appropriées pour bloquer les remontées d'eau par capillarité ;
- des dispositions techniques adaptées à la nature des terrains pour diminuer le risque de dysfonctionnement des systèmes de gestion des eaux pluviales par infiltration.

Source : <https://www.eaufrance.fr/les-inondations-et-les-submersions-marines>



## Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) des vallées de l'Orge et de la Sallemouille

Le plan de prévention des risques d'inondation des cours d'eau de l'Orge et de la Sallemouille a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 16 juin 2017.

Communes du SCoT concernées par ce plan :

- Saint-Martin-de-Bréthencourt
- Sainte-Mesme

Ces objectifs dictent les principes de gestion des zones inondables à mettre en œuvre :

- prendre des mesures interdisant les nouvelles constructions en zone de risque fort et permettant de réduire les conséquences et les dommages provoqués par les inondations sur les constructions existantes ainsi que sur celles qui peuvent être autorisées en zone de risque moins important ;
- exercer un strict contrôle de l'extension de l'urbanisation dans les zones d'expansion des crues, afin que ces zones conservent leurs capacités de stockage et d'étalement des crues et contribuent à la sauvegarde des paysages et des écosystèmes des zones humides ;
- éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection de lieux fortement urbanisés.

Le bassin versant de l'Orge d'une superficie totale de 950 km<sup>2</sup>, se situe dans le Sud de la région d'Île-de-France dans les départements de l'Essonne et des Yvelines. Affluent de la rive gauche de la Seine, l'Orge prend sa source au lieu-dit de Long Orme à Ablis dans les Yvelines, à 154 mètres d'altitude. Le cours d'eau cesse d'être intermittent plus en aval, sur la commune de Saint-Martin-de-Bréthencourt, où le débit de la rivière est augmenté de plusieurs sources. Ensuite, elle suit un linéaire d'environ 50 kilomètres et se jette dans la Seine à Athis-Mons.

Dans le cas du PPRI de l'Orge et de la Sallemouille, il existe trois classes d'aléas et quatre zones d'enjeux, ce qui conduit potentiellement à 12 zones réglementaires. Afin de gagner en lisibilité, des regroupements de zones ont été effectués, parce qu'elles occupaient des surfaces trop réduites ou que

les nuances apportées n'étaient pas significatives. Cinq zones ont ainsi été retenues :

- Rouge : zone d'écoulement et d'expansion des crues d'aléas fort à très fort
- Orange : zone d'expansion des crues d'aléas moyen
- Saumon : zones urbanisées et zones urbaines denses à aléa fort
- Ciel : zones urbanisées et zones urbaines denses à aléa moyen
- Verte : centres urbains à aléas moyen et fort

*Détermination du zonage réglementaire (source : PPRI des vallées de l'Orge et de la Sallemouille)*

| Aléas*    | Enjeux* | Zones non urbanisées | Autres zones urbanisées | Zones urbaines denses | Centres urbains |
|-----------|---------|----------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------|
| Moyen     |         | Orange               | Ciel                    | Ciel                  | Vert            |
| Fort      |         | Rouge                | Saumon                  | Saumon                | Vert            |
| Très fort |         | Rouge                | Rouge                   | Rouge                 | Rouge           |

Le règlement détermine des mesures compensatoires à prendre par le maître d'ouvrage et, le cas échéant, par le maître d'œuvre pour réduire les impacts induits par un projet situé en zone inondable. Ces mesures portent sur les points suivants :

- la vitesse d'écoulement ;
- la cote de la ligne d'eau ;
- la capacité de stockage des eaux de crue (équilibre remblais / déblais).

Les grands principes d'urbanisation des différentes zones sont les suivants :

- Zone rouge :

Le principe est d'interdire toute construction nouvelle dans cette zone d'aléas fort et très fort (hauteurs d'eau supérieures

à 1 m voire 2 m) qui servent à l'écoulement et l'expansion des crues. Cependant, le bâti existant ne sera pas remis en cause et pourra évoluer de manière à être plus résilient aux crues. Cette zone peut recevoir certains aménagements de terrains de plein air et des équipements à usage agricole, sportif, récréatif ou de loisirs mais en aucun cas à usage de logement ;

- **Zone orange :**

Le principe est d'interdire toute construction nouvelle (sauf exceptions citées en autorisations sous conditions) dans cette zone d'aléa moyen qui sert au stockage de l'eau en cas d'inondation (zone d'expansion des crues). Cette zone peut recevoir certains aménagements de terrain de plein air et des équipements à usage agricole, sportif, récréatif ou de loisirs ;

- **Zone saumon :**

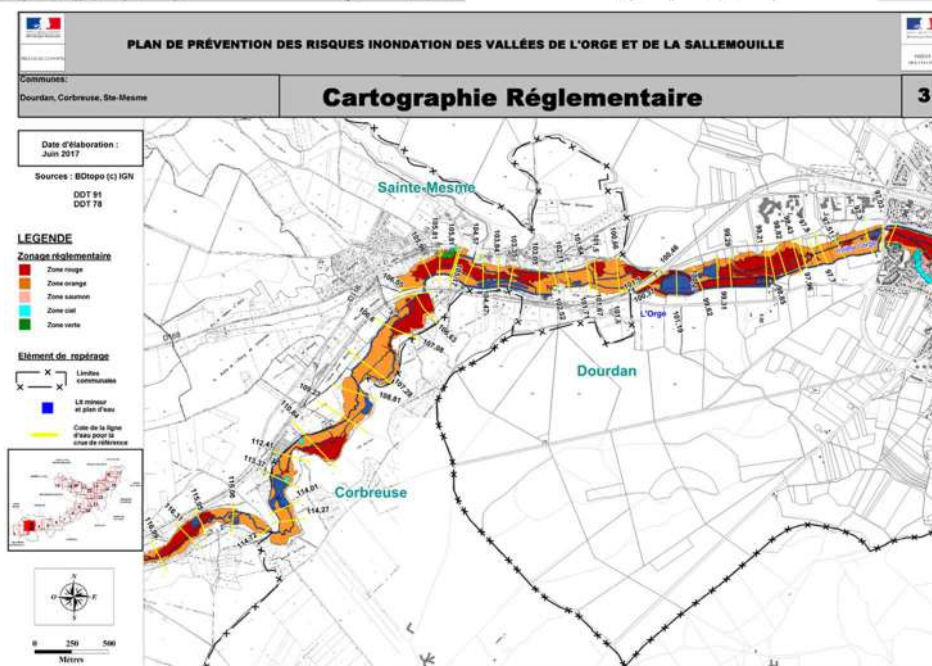
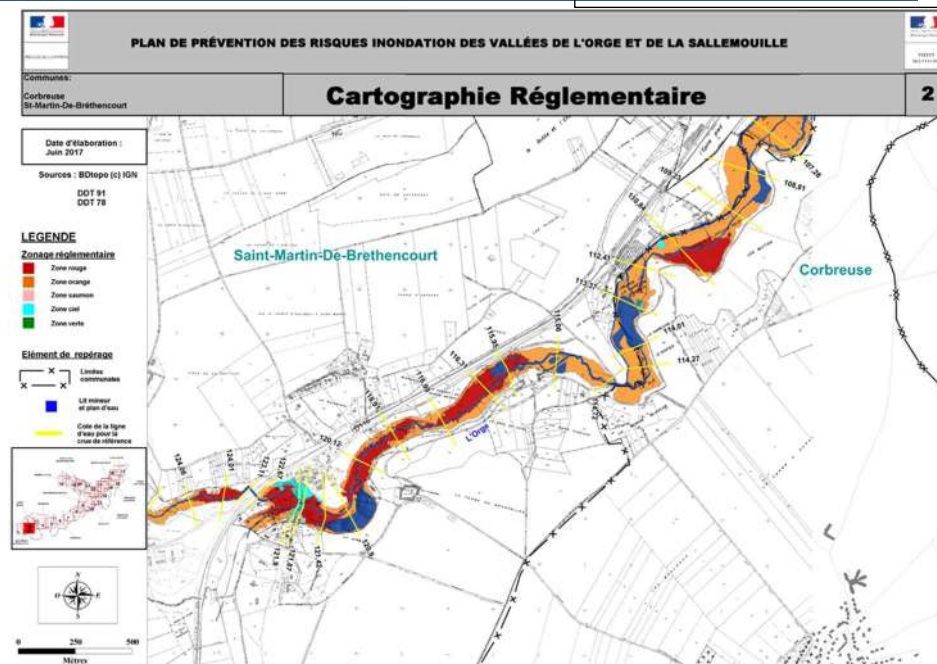
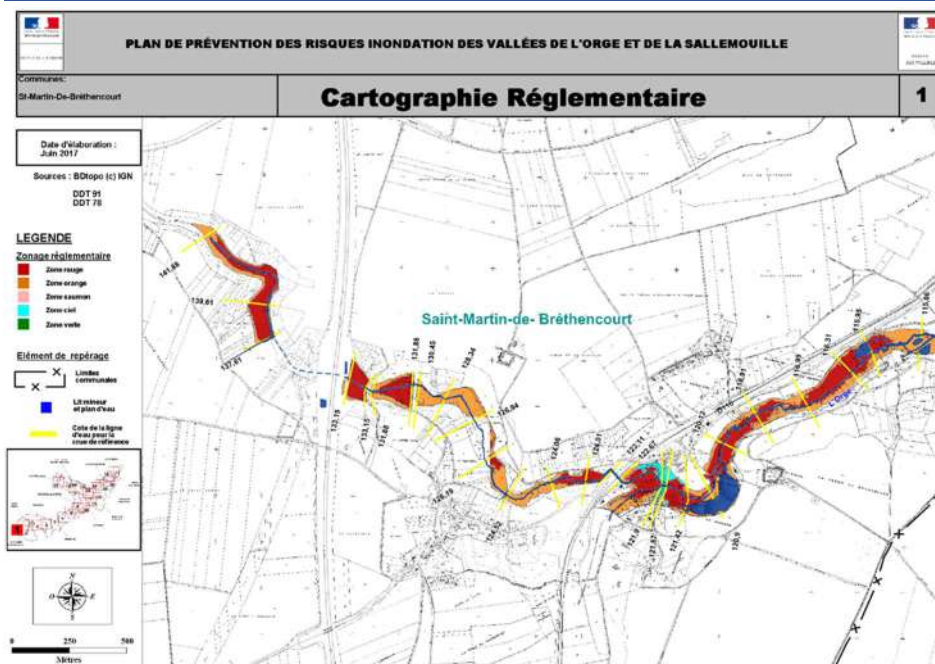
Le principe est de pérenniser la vocation urbaine de cette zone urbanisée d'aléa fort, sans toutefois permettre sa densification et donc sans augmenter le nombre de logements présents ;

- **Zone ciel :**

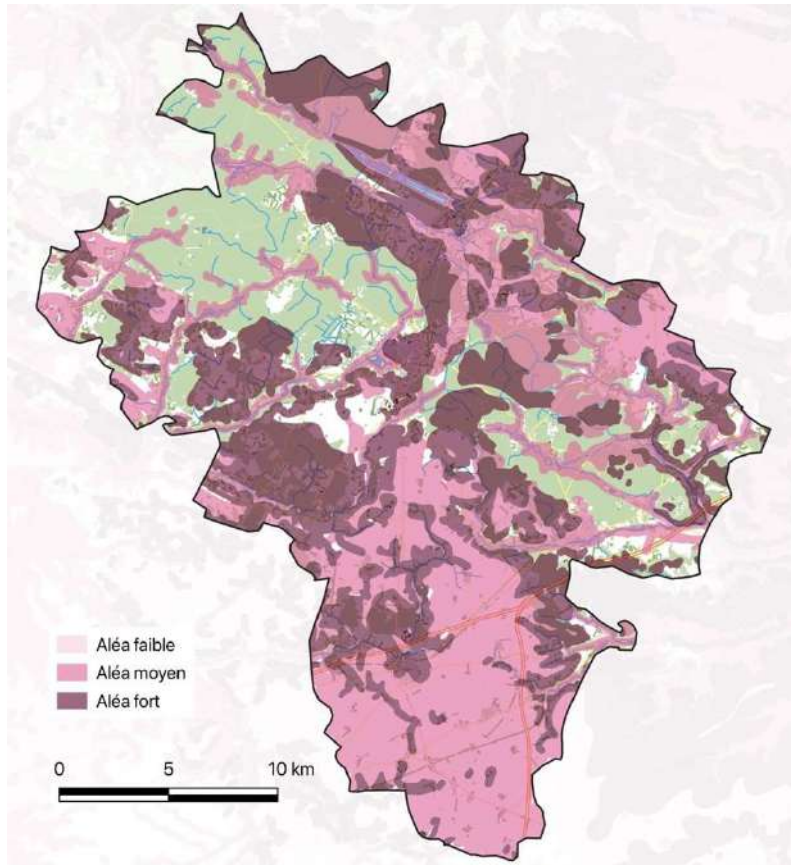
Le principe d'urbanisation de cette zone urbanisée d'aléa moyen est d'améliorer sa qualité urbaine et de pouvoir la densifier de manière maîtrisée sans aggraver sa vulnérabilité, en autorisant certaines constructions nouvelles et les opérations d'aménagement sous certaines conditions de manière à favoriser la résilience des nouveaux logements ;

- **Zone verte :**

Le principe d'urbanisation de cette zone de centre urbain compris quasi intégralement en zone d'aléa moyen est de pouvoir autoriser la construction, la transformation et le renouvellement du bâti existant, sans limitation particulière, mais en respectant des conditions permettant de réduire la vulnérabilité et d'améliorer de manière pérenne la résilience de ces quartiers.



*Risque de retrait gonflement des argiles sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires  
(source : Géorisques, Traitement E.A.U)*



Les phénomènes climatiques exceptionnels sont le principal facteur de déclenchement du phénomène de retrait gonflement d'argile. Les variations de teneur en eau du sol sont liées à des variations climatiques saisonnières. Les désordres seront plus importants dans le cas d'une sécheresse particulièrement marquée, intervenant à la suite d'une période fortement arrosée (par sa durée et par les cumuls de pluie observés). Deux paramètres primordiaux entrent en jeu : l'évapotranspiration et les précipitations.

Compte tenu de ces éléments, le changement climatique aura tendance à aggraver le risque de retrait gonflement des argiles.

## Le retrait-gonflement des argiles

Selon les données de l'Observatoire National des Risques Naturels, aucun risque de mouvement de terrain n'est recensé sur le territoire du SCoT.

Le phénomène du retrait-gonflement des argiles résulte de la variation de la consistance des sols en fonction de leur teneur en eau.

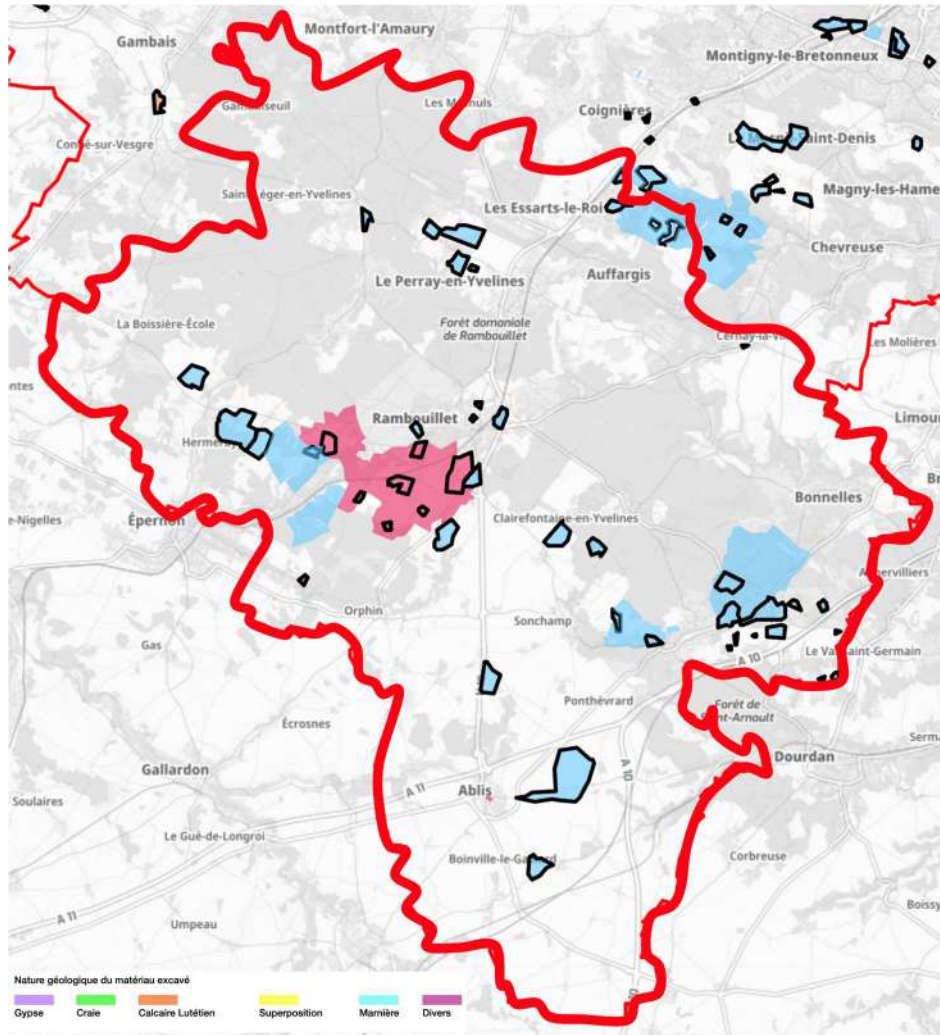
En milieu tempéré, les sols sont souvent gorgés d'eau, les mouvements les plus importants sont souvent observés en période sèche avec la rétraction des argiles (tassement et fissures liés à l'assèchement).

Le territoire de Rambouillet Territoires est fortement concerné par ce risque, particulièrement sensible au changement climatique.

Certains facteurs peuvent aggraver ce phénomène, comme la présence ou l'absence de végétation ou le mauvais captage des eaux (pluviales ou d'assainissement). Ces mouvements de terrain successifs peuvent perturber l'équilibre des ouvrages et créer des désordres de plus ou moins grande ampleur sur les fondations et en surface (fissures, tassements etc.), pouvant, dans les cas les plus graves, rendre la maison touchée inhabitable.

L'article 68 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi Elan) met en place un dispositif pour s'assurer que les techniques de construction particulières, visant à prévenir le risque de retrait gonflement des argiles, soient bien mises en œuvre pour les maisons individuelles construites dans les zones exposées à ce risque.

*Risques liés aux carrières souterraines et aux cavités abandonnées (source : Inspection Générale des Carrières)*



## Risques liés aux carrières souterraines et aux cavités abandonnées

### • Zonages R111-3

Les zones de risques liés à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées ont été initialement délimitées en application de l'ancien article R111-3 du Code de l'Urbanisme par des arrêtés préfectoraux. Ces zones sont matérialisées par une bordure NOIRE.

### • Zonages non réglementaires

Les zonages non réglementaires correspondent généralement à la découverte de « nouvelles » cavités non recensées dans les années 1986–1989 et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure réglementaire telle que leur transformation en PPR (qui est prévue selon un ordre de priorité défini par les Schémas Départementaux de Prévention des Risques Naturels). Ces zonages n'ont pas de bordure.

## Mouvements de terrain liés à la présence de marnières souterraines sur la commune des Essarts-le-Roi

La lente altération des matériaux et leur comportement différé sous l'effet de contraintes sont à l'origine de la dégradation des conditions de stabilité des marnières souterraines abandonnées.

Le processus de dégradation, se développant lentement au cours des siècles, peut s'accélérer par ailleurs, sous l'effet d'actions anthropiques : infiltrations d'eau (réseaux), constructions et infrastructures (terrassément).

Enfin, ces marnières étaient souvent creusées par les agriculteurs eux-mêmes, sans aucune règle de dimensionnement et de soutènement permettant de garantir une relative stabilité de ces ouvrages souterrains.

Les désordres affectant les marnières peuvent se propager jusqu'en surface provoquant un effondrement localisé. L'effondrement résulte de la rupture brutale des terrains de recouvrement et peut avoir deux origines possibles dans le cas des marnières souterraines abandonnées :

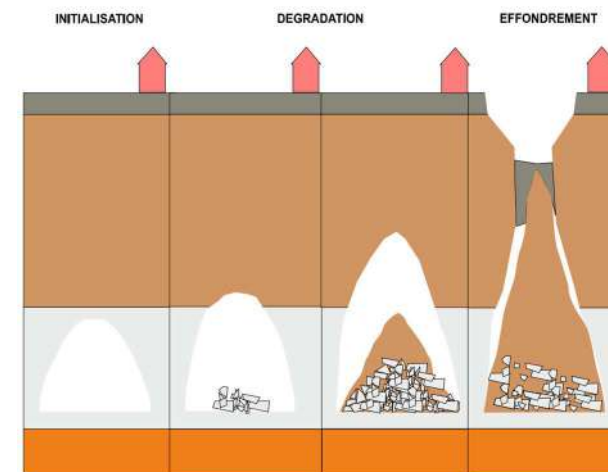
- le débouchage d'un puits

Dans le cas d'un puits partiellement comblé, les matériaux constituant le bouchon mis en place peuvent se décharger dans la cavité.

- la montée de cloche de fontis

On appelle cloche de fontis, un vide qui progresse vers la surface par ruptures successives des terrains surmontant le vide initial. Ce processus est amorcé par un décollement de la couche de matériaux constituant le toit de la cavité. Soit le processus s'arrête de lui-même par auto-comblement suite au foisonnement des matériaux éboulés dans une cavité de dimensions réduites. Soit il se développe verticalement jusqu'à atteindre les matériaux très meubles de la couverture aboutissant à l'ouverture d'un cratère en surface. La vitesse de progression d'un fontis est extrêmement variable et difficile à estimer.

Schéma représentant la montée de cloche d'un fontis



D'après les reconnaissances sur le terrain, deux fontis ont été relevés sur la commune des Essarts-le-Roi avec des diamètres de 3m. Ce type de désordre peut donc survenir sur le secteur.

L'approche pour les mouvements de terrain dus aux marnières va s'appuyer sur l'analyse du caractère évolutif des cavages, c'est-à-dire sur les prédispositions à l'endommagement et à l'évolution de vides. Toutes les cavités sont susceptibles de provoquer à terme des venues à jour de fontis, de tels événements se sont déjà produits aux Essarts-le-Roi.

Dans ce présent cas, le critère déterminant est donc le positionnement dans la zone d'extension du MarnoCalcaire de Beauce.

On entend par :

- zones connues de marnières : les zones qui ont pu être localisées avec plus de précision à partir des archives

(droits de forage, cadastres napoléoniens ) et des évènements passés connus (fontis),

- zones présumées de marnières : les zones identifiées à partir des informations géologiques ; situées au niveau des chenaux des Sables de Fontainebleau de direction Nord-Ouest / Sud-Est et dont le relief est supérieur à 150mNGF, et des résultats de sondages confirmant la présence de Marno-Calcaire de Beauce,
- zone de travaux : la zone située au droit du collège qui a fait l'objet de travaux de mise en sécurité vis-à-vis de l'aléa mouvement de terrain par une société spécialisée.

*Évaluation de la prédisposition à l'occurrence pour les zones de marnières de la commune des Essarts-le-Roi*

| Type de cavités            | Prédispositions à l'occurrence |
|----------------------------|--------------------------------|
| zone connues de marnières  | <b>fortement sensible</b>      |
| zone présumée de marnières | <b>peu sensible</b>            |
| zone de travaux            | <i>sans objet</i>              |

L'intensité correspond aux types de manifestations susceptibles d'affecter la surface. Les principaux critères de détermination de cette intensité sont donc l'ampleur et les caractéristiques des différents types de mouvements de terrains relevés sur le territoire communal et régional pour des cavités aux caractéristiques similaires (marnières).

*Détermination du niveau d'intensité associé aux zones de marnières des Essarts-le-Roi*

| Type de carrières concerné | Description                         | Niveau d'intensité     |
|----------------------------|-------------------------------------|------------------------|
| zone connue de marnières   | effondrement localisé diamètre > 5m | <b>modéré à élevé</b>  |
| zone présumée de marnières | effondrement localisé diamètre < 5m | <b>limité à modéré</b> |
| zone de travaux            | pas d'effondrement                  | <i>sans objet</i>      |

En croisant les probabilités d'occurrence et l'intensité des phénomènes, on retient les niveaux d'aléa suivants pour les mouvements de terrain sur les zones de marnières des Essarts-le-Roi.

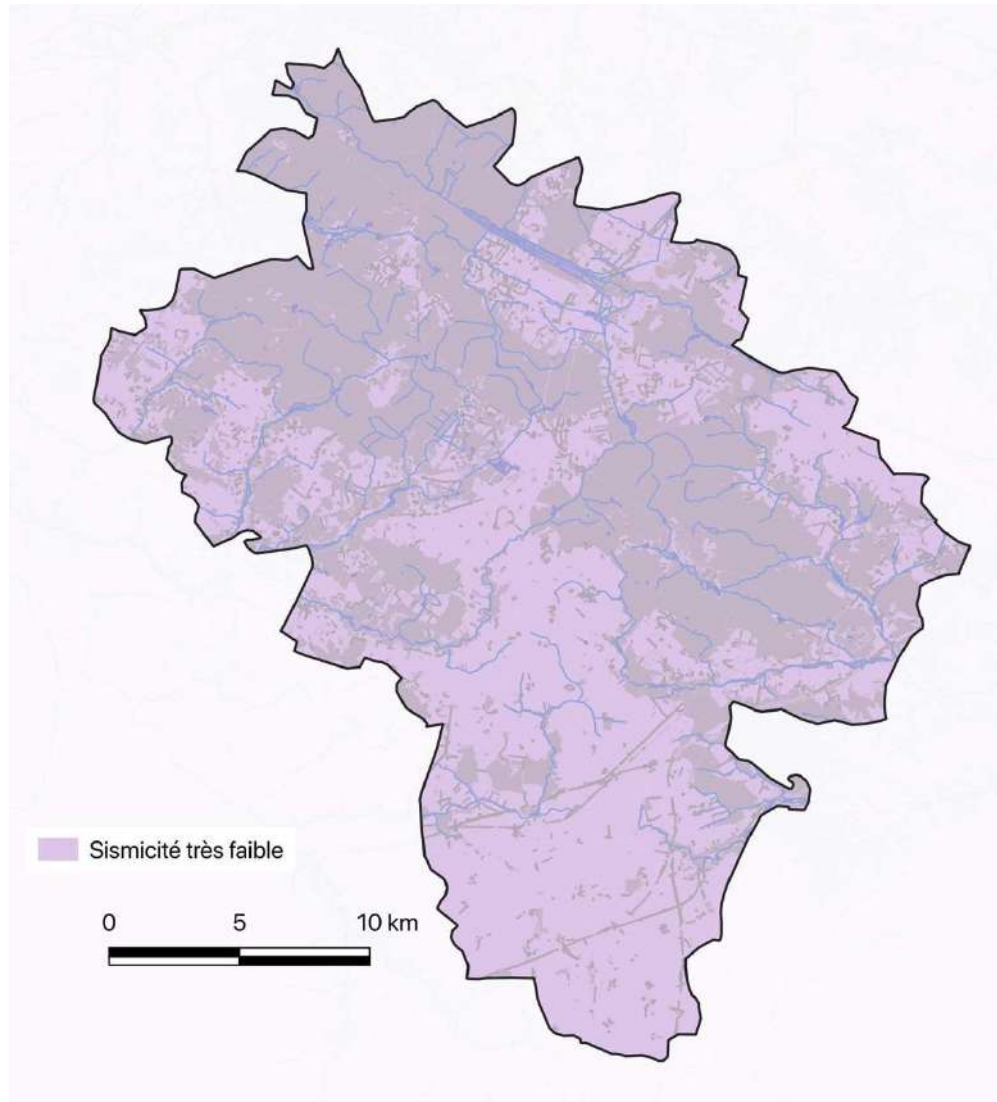
*Aléa déterminé sur les zones de marnières des Essarts-le-Roi*

| zones exposées             | probabilité d'occurrence | niveau de l'intensité de l'aléa | niveau de l'aléa  |
|----------------------------|--------------------------|---------------------------------|-------------------|
| zones connues de marnières | fortement sensible       | modéré à élevé                  | <b>FORT</b>       |
| zone présumée de marnières | peu sensible             | limité à modéré                 | <b>FAIBLE</b>     |
| zone de travaux            | <i>sans objet</i>        | <i>sans objet</i>               | <i>pas d'aléa</i> |

La cartographie de l'aléa est présente ci-après.



*Risque de séisme sur le territoire de Rambouillet Territoires (source : Géorisques, Traitement E.A.U)*



## Le risque sismique

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles dans la croûte terrestre.

Un séisme est caractérisé par :

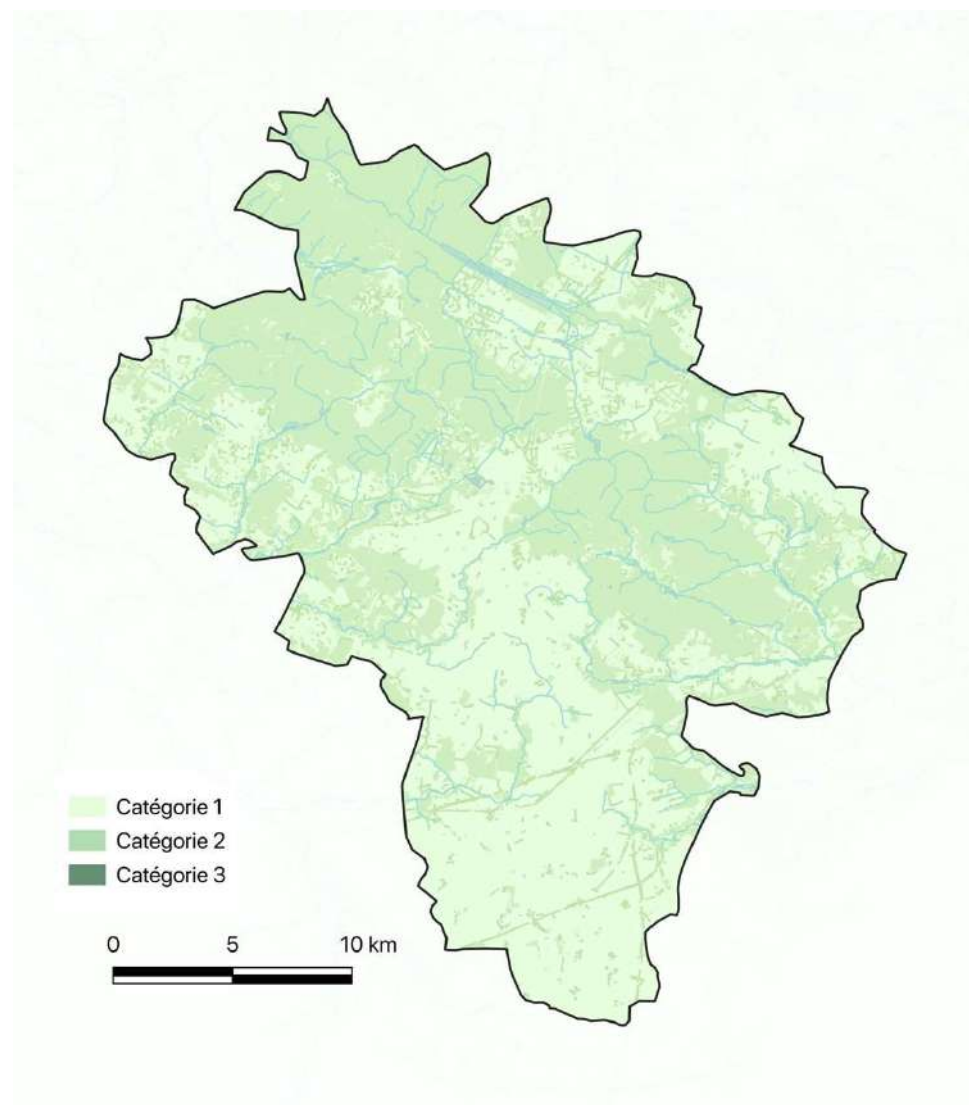
- son foyer : c'est le point de départ du séisme.
- sa magnitude : identique pour un même séisme, elle mesure (échelle de Richter) l'énergie libérée par celui-ci. A titre d'exemple, une magnitude de 4 correspond à un séisme léger (secousses notables d'objets, dégâts importants, ...) et une magnitude de 5 évoque un séisme modéré (dommages majeurs sur les édifices mal conçus, ...).
- son intensité : variable en un lieu donné selon sa distance au foyer ; elle indique les dégâts provoqués en ce lieu.

Un séisme peut se traduire à la surface par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais peut également provoquer des phénomènes annexes tels que des glissements de terrain, des chutes de bloc, une liquéfaction des sols, des raz-de-marée...

Le territoire national est divisé en 5 zones de sismicité, allant de 1 (zone d'aléa très faible) à 5 (zone d'aléa fort).

L'ensemble du territoire de Rambouillet Territoires est classé en aléa sismique très faible (zone 1). Le risque sismique est pris en compte juste pour les ouvrages dits à risque spécial.

*Risque de radon sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires (source : Géorisques, Traitement E.A.U)*



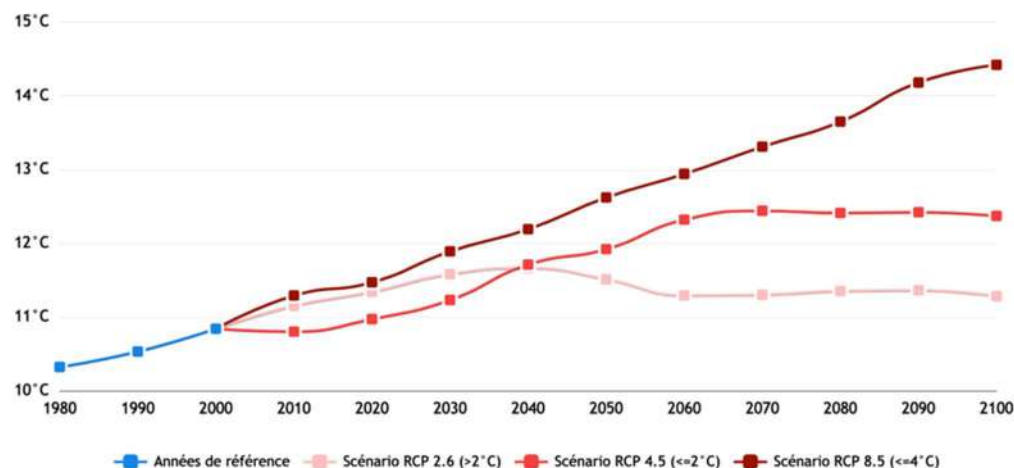
## Le risque de radon

Le radon est un gaz radioactif produit par la désintégration naturelle de l'uranium présent dans les roches. Cancérigène pulmonaire, il peut présenter un risque pour la santé lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments. La connaissance des caractéristiques des formations géologiques sur le territoire permet d'identifier les zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable.

L'ensemble du territoire de Rambouillet Territoires appartient à la catégorie 1 : les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.

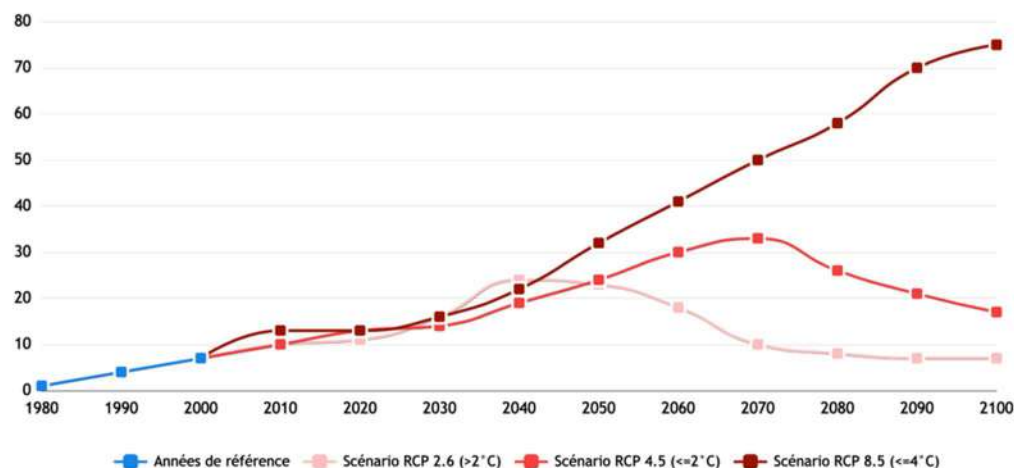
## Evolution des températures moyennes par scénario

Source : Quantiles des indicateurs annuels "DRIAS-2020" (série temporelle) - ALADIN63 - Observatoire.com



## Nombre moyen de jours d'une vague de chaleur par scénario

Source : Quantiles des indicateurs annuels "DRIAS-2020" (série temporelle) - ALADIN63 - Observatoire.com



## Les risques liés au changement climatique

### Une nette augmentation de la température moyenne

Le SCoT de Rambouillet Territoires connaît comme le reste du territoire français une hausse générale des températures. Globalement, en trente ans (entre 1959-1988 et 1989-2018) les températures gagnent 1 degré en moyenne annuelle.

Les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2040, quel que soit le scénario. Sur la seconde moitié du XXI<sup>e</sup> siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario considéré.

Les scénarios qui stabilisent le réchauffement sont ceux de RCP2.6 (lequel intègre une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO<sub>2</sub>) et RCP4.5. Selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique), le réchauffement pourrait dépasser 3°C à l'horizon 2071-2100.

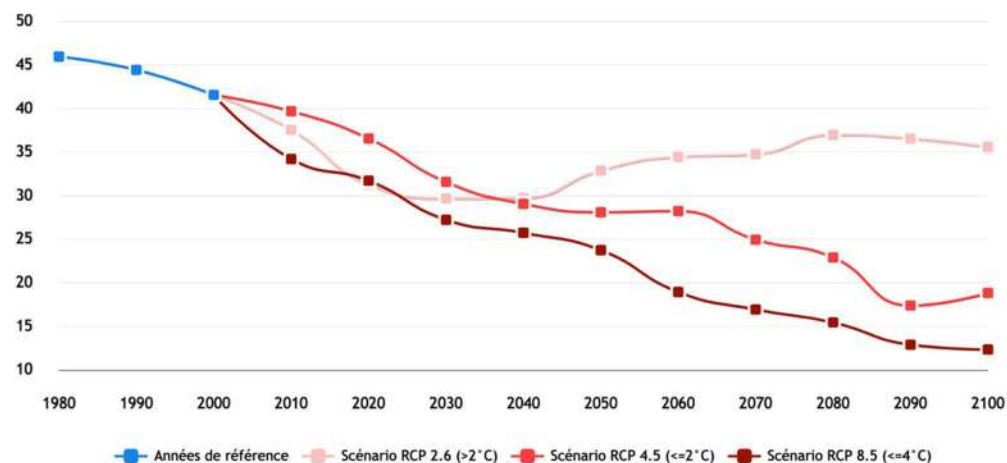
### Une nette augmentation des épisodes de fortes chaleurs

Les vagues de chaleur recensées depuis 1947 en Île-de-France ont été sensiblement plus nombreuses au cours des dernières décennies.

Le nombre moyen de jours d'une vague de chaleur sur le territoire de Rambouillet Territoires est également en augmentation en lien avec la poursuite du réchauffement. Selon le scénario RCP 8.5 le nombre de jours d'une vague de chaleur pourrait atteindre 75 jours à la fin du siècle.

## Nombre de jours de gel par scénario

Source : Quantiles des indicateurs annuels "DRIAS-2020" (série temporelle) - ALADIN63 - Observatoire.com



## Une nette diminution du nombre de jours de gel

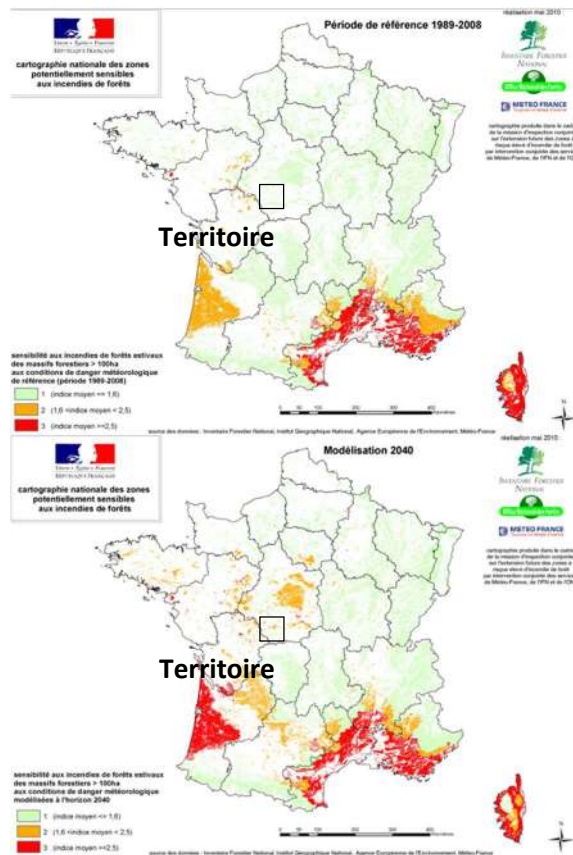
Les vagues de froid recensées depuis 1947 en Île-de-France ont été sensiblement moins nombreuses au cours des dernières décennies. Cette évolution est encore plus marquée depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, les épisodes devenant progressivement moins intenses et moins sévères.

Le nombre de jours de gel sur le territoire de Rambouillet Territoires est également en diminution en lien avec la poursuite du réchauffement. Selon le scénario RCP 8.5 le nombre de jours de gel pourrait atteindre 12 jours à la fin du siècle.

## ZOOM sur ... Le feu de forêt et le changement climatique

Selon MétéoFrance, en asséchant la végétation, le changement climatique entraîne une augmentation du danger météorologique de feux de forêts. Les chercheurs de Météo-France ont étudié l'évolution de cet aléa au cours du siècle passé et pour les prochaines décennies : il augmente depuis les années 1960 et devrait encore augmenter au cours du XXI<sup>e</sup> siècle.

Selon la modélisation de MétéoFrance à l'horizon 2040, le territoire du SCoT ne semble pas être touché par ce phénomène aujourd'hui, mais il aura une sensibilité aux incendies de forêts plus élevée en 2040.



## Le risque feux de forêt

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface boisée minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite. La période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, où se conjuguent sécheresse et faible teneur en eau dans les sols.

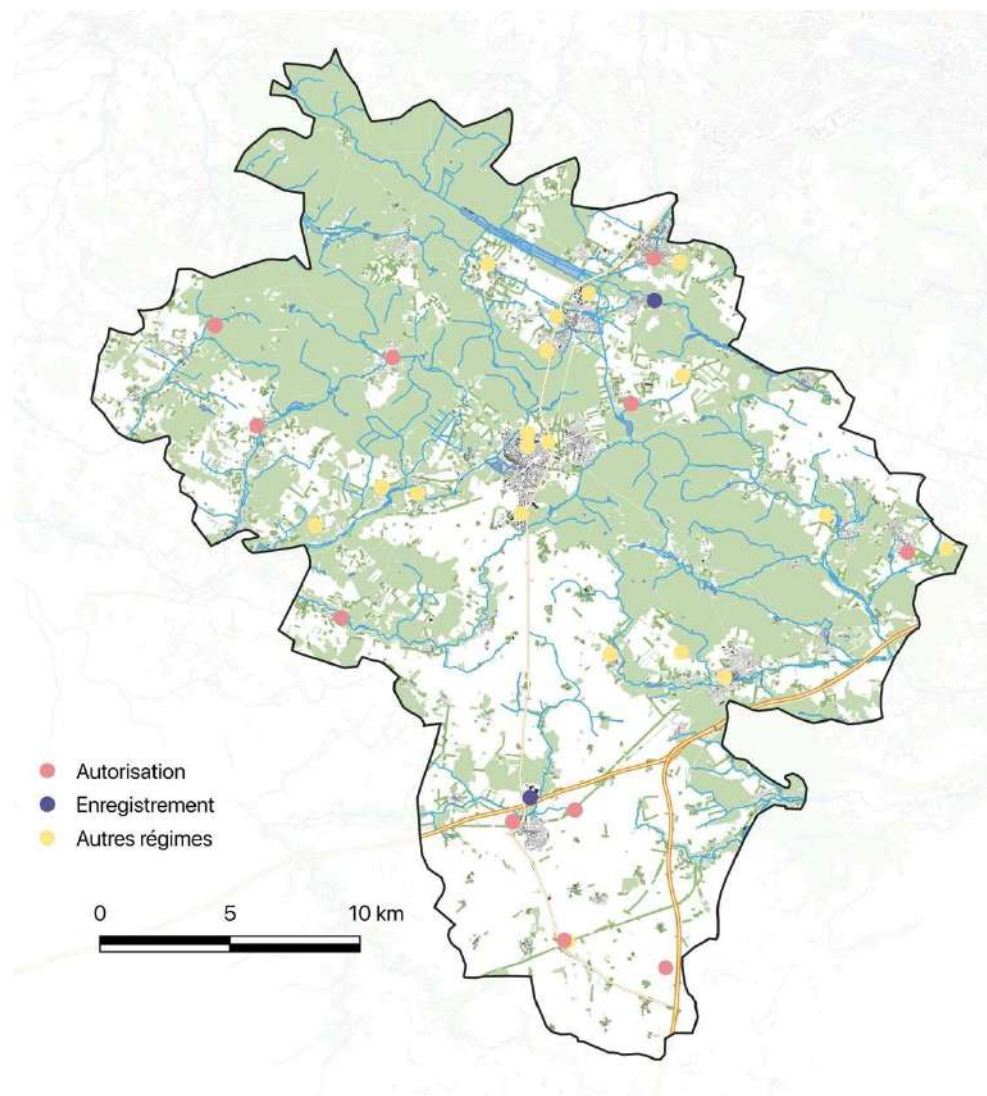
On distingue plusieurs types de feux :

- Les feux des sols, qui brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières,
- Les feux de surface, qui brûlent les strates basses de la végétation et se propagent rapidement,
- Les feux de cimes, qui brûlent la partie supérieure des arbres et se propagent à une vitesse très élevée et sont difficiles à contrôler.

La région Île-de-France présente une vulnérabilité assez faible aux incendies et ce risque n'est pas abordé dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs édité en 2020.

Néanmoins, la fragilité des forêts suite à des épisodes de sécheresses intenses et les évolutions dans la répartition géographique des essences, notamment celles qui présenteraient un potentiel de combustion élevé, constituent des facteurs aggravants et doivent donc être surveillés. Il faut rappeler aussi que le SCoT de Rambouillet Territoires contient des massifs forestiers assez importants et la part de forêts dans l'occupation du sol est de 46%.

Installations classées pour la protection de l'environnement sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires (source : Géorisque, 2022, Traitement E.A.U)



## Risques technologiques

### Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La nomenclature des installations classées détermine le régime de classement et le statut Seveso (établissements particulièrement sensibles) des installations classées. Elle s'organise en quatre grandes familles de rubriques qui caractérisent soit l'activité de l'installation classée, soit les substances qu'elle stocke, utilise ou produit.

La législation des installations classées vise à réduire les dangers ou inconvénients que peuvent présenter les ICPE soit :

- Pour la commodité du voisinage
- Pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques
- Pour l'agriculture
- Pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages

Le territoire est caractérisé par 55 ICPE réparties de façon homogène sur l'ensemble du territoire. Les communes de Rambouillet et du Perray-en-Yvelines concentrent le plus d'ICPE (soit respectivement 17 et 8).

## Risque industriel lié à la société SPEP

En application des articles L.132-2 du code de l'urbanisme et L.125-2 du code de l'environnement, l'État a obligation de porter à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents les informations relatives aux risques naturels et technologiques dont il dispose et qui sont nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme (élaboration et révision des documents d'urbanisme, instruction des actes d'occupation du sol...).

La société SPEP exploite une centrale de production d'enrobés bitumineux à chaud, destiné essentiellement pour les revêtements de voirie.

La circulaire du 4 mai 2007 relative au porter à connaissance risques technologiques et maîtrise de l'urbanisme autour des installations classées, est le document de caractérisation des préconisations d'urbanismes applicables.

Les préconisations ont valeur de prescription en matière d'urbanisme, elles correspondent à chaque type d'effet et sont graduées en fonction du niveau d'intensité sur le territoire et de la probabilité d'occurrence du phénomène dangereux.

Selon la circulaire citée, deux classifications de groupement de probabilité est établie par valeurs :

- le groupe (i) pour les probabilités fortes « A, B, C, D »
- le groupe (ii) pour une probabilité faible « E »

Les zones concernées par ces groupes figurent sur la cartographie ci-après.

Groupe (ii) probabilité faible :

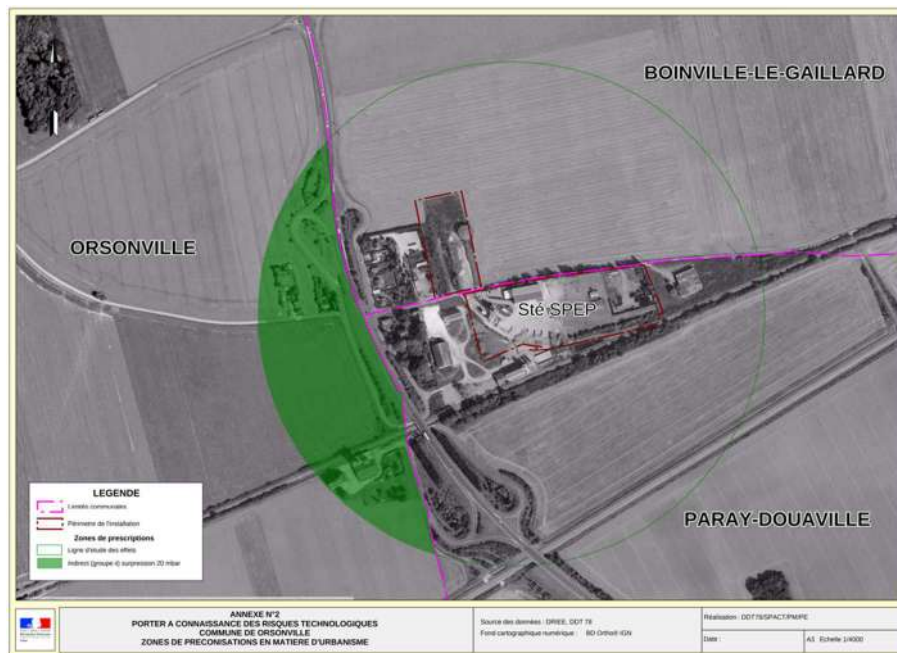
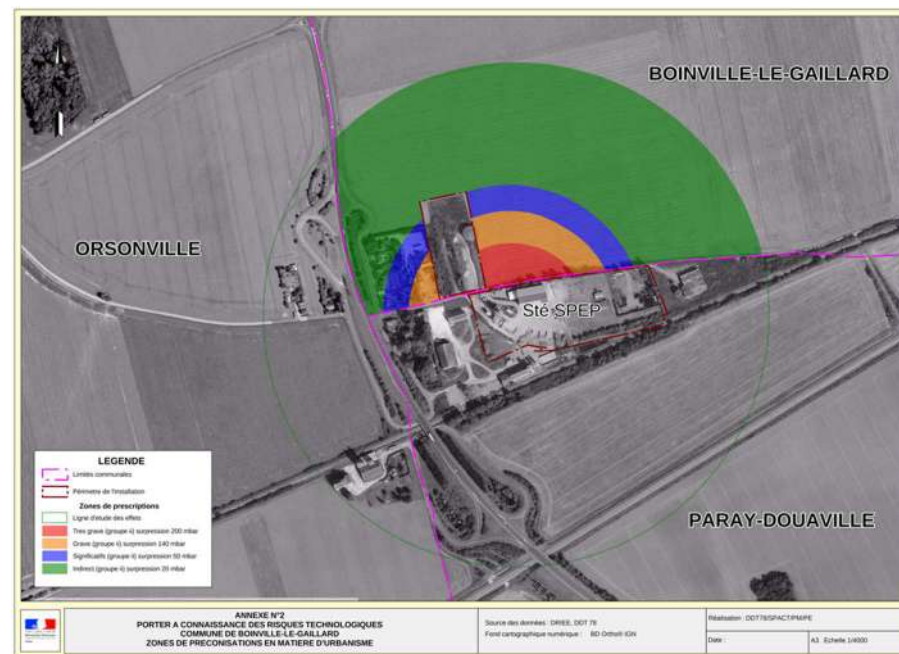
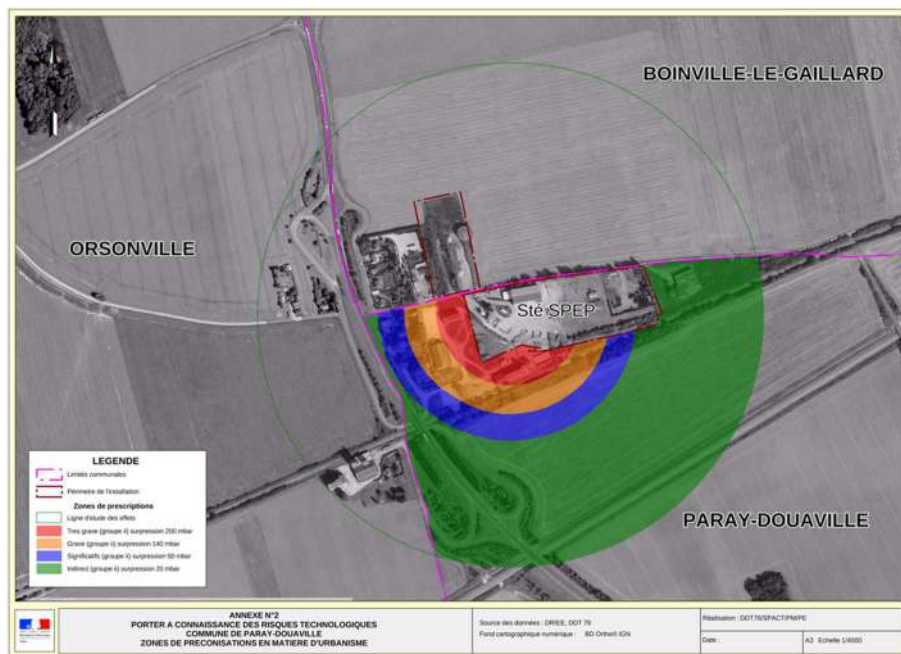
1) Toute nouvelle construction est interdite dans les territoires exposés à des effets très graves à l'exception d'installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine des risques, d'aménagement et d'extension d'installations existantes ou de *\*nouvelles installations classées soumises à autorisation compatibles avec cet environnement (notamment au regard des effets dominos « risque d'effets en chaîne » et de la gestion des situations d'urgence)*. Cette zone est touchée par des effets de surpression à 200 mbar.

2) Dans les zones exposées à des effets graves, l'aménagement ou l'extension de constructions existantes sont possibles. Par ailleurs de nouvelles constructions peuvent être autorisées sous réserve de ne pas augmenter la population exposée à ces effets graves. Les changements de destinations doivent être réglementés dans le même cadre. Cette zone est touchée par des effets de surpression à 140 mbar.

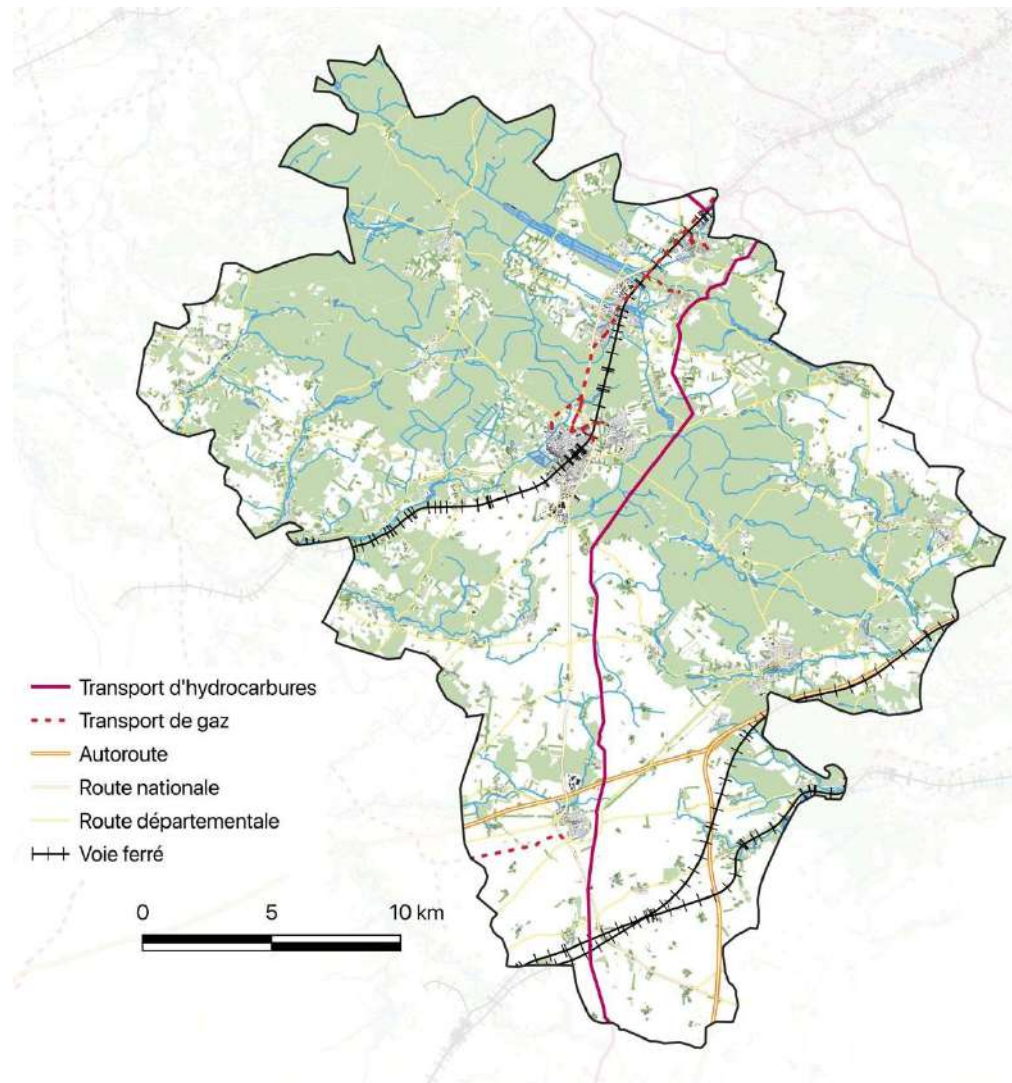
3) L'autorisation de nouvelles constructions est possible dans les zones exposées à des effets significatifs ou indirects. Néanmoins, il conviendra d'introduire dans les règles d'urbanisme du PLU, les dispositions permettant de réduire la vulnérabilité des projets dans les zones d'effet de surpression. Cette zone est touchée par des effets de surpression à 50 ou 20 mbar.

(\*) les nouvelles installations classées pour l'environnement (ICPE) sont soumises à autorisation d'ouverture par le service instructeur de la DRIEE.

Les zones touchées par des effets de surpression sont soumises à des prescriptions complémentaires, selon l'impact en mbar.



*Risque de transport de marchandises dangereuses sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires (source : Géorisques, DDTM 78, Traitement E.A.U)*



## Le Risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Le risque de TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matière dangereuse. Les axes de transport les plus importants en termes de trafic ou de volume en transit ainsi que les zones urbaines et industrielles importantes en termes de densité de population doivent être considérés comme les sites les plus sensibles à ce risque.

Dans le SCoT de Rambouillet Territoires, les axes les plus concernés sont l'autoroute, les principales routes nationales et départementales et les voies ferrées. Les canalisations traversant le territoire transportent du gaz naturel et des hydrocarbures.

Le réseau routier du Rambouillet Territoires se structure autour d'axes forts qui sont :

- L'autoroute A11 appelée L'Océane, permet de relier Paris à Nantes depuis le péage de Saint-Arnoult jusqu'à Nantes via Le Mans et Angers ;
- L'autoroute A10 nommée « L'Aquitaine », relie la métropole du Grand Paris à Bordeaux via Orléans, Blois, Tours, Poitiers, Niort et Saintes ;
- La route nationale N10 qui reliait à l'origine Paris à l'Espagne, via Bordeaux ;
- La route nationale N191 reliant Corbeil-Essonnes à Ablis.

Afin d'éviter la survenue d'accidents lors du TMD, plusieurs législations ont été mises en place. Le transport par canalisation fait l'objet de différentes réglementations qui permettent notamment d'intégrer les zones de passage des canalisations dans les documents d'urbanisme des communes traversées. Les aménagements doivent, d'une façon générale, limiter l'exposition de la population à ces risques.

## 11. SYNTHÈSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le territoire du SCoT est exposé à des risques naturels et technologiques, nécessitant à la fois des efforts pour prévenir l'aggravation des risques et pour réduire la vulnérabilité des individus, des biens, des activités et de l'environnement.

Dans les Yvelines, les inondations représentent le phénomène naturel le plus récurrent et le plus important si l'on exclut les phénomènes de mouvements de terrain liés à la sécheresse. Le risque d'inondation est faible sur tout le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires. Les inondations sont directement influencées par le changement climatique, avec une augmentation prévue de la fréquence et de l'intensité de ces événements.

Le risque de retrait-gonflement des argiles est représenté sur le territoire exposant la population et induisant ainsi une vulnérabilité. Le territoire de Rambouillet Territoires est fortement concerné par ce risque, particulièrement sensible au changement climatique.

Le territoire est caractérisé par 55 ICPE réparties de façon homogène sur l'ensemble du territoire. Les communes de Rambouillet et du Perray-en-Yvelines concentrent le plus d'ICPE (soit respectivement 17 et 8).

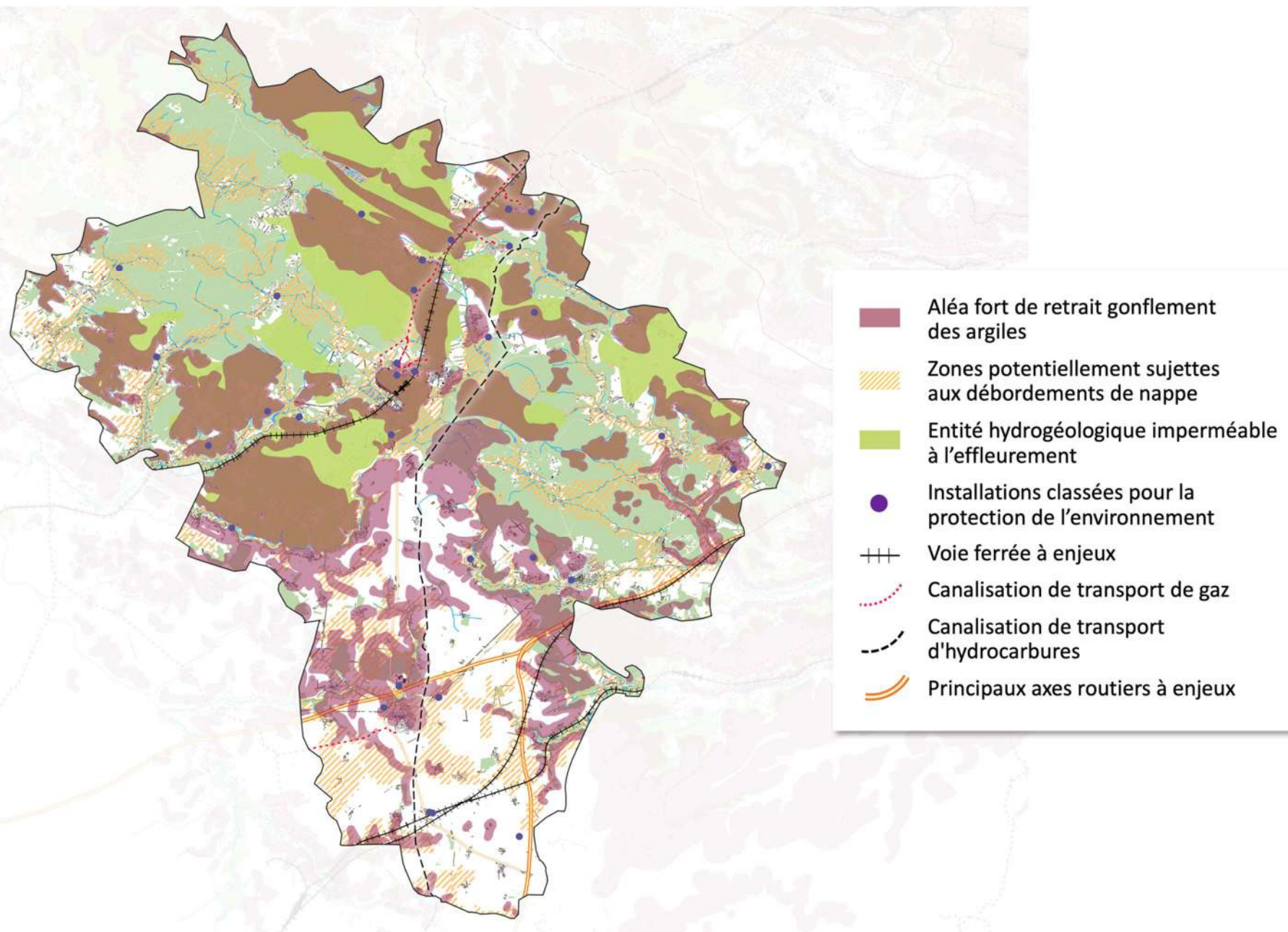
Le SCoT de Rambouillet Territoires est également concerné par le risque de transport de matières dangereuses (l'autoroute A10, A11, la route nationale N10 et N191).

### ENJEUX

Gérer les risques en interrelations fortes avec les autres composantes environnementales et socio-économique

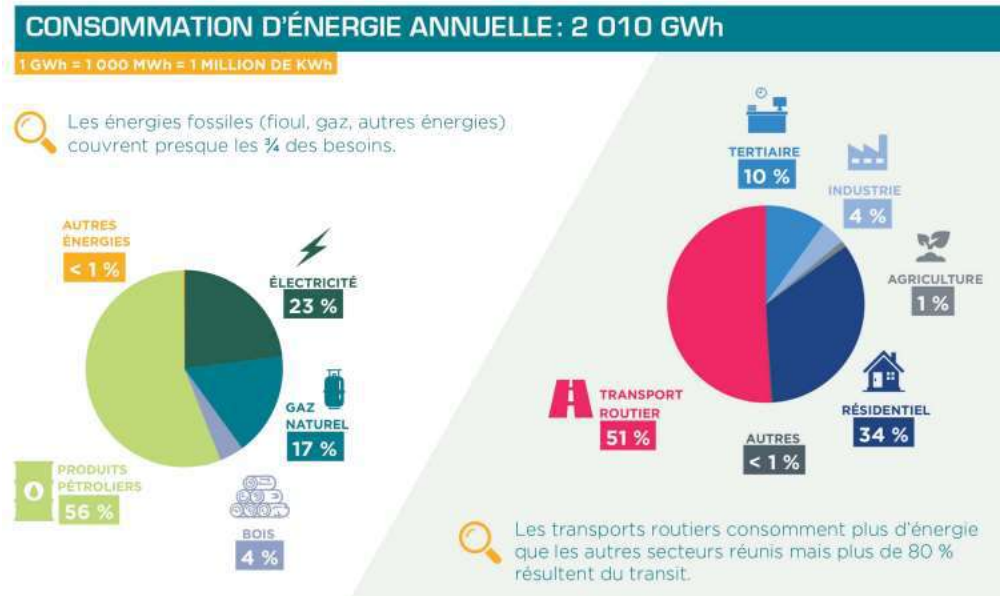
Prévenir l'aggravation du risque de retrait gonflement des argiles par les phénomènes de sécheresse en mettant en place des aménagements vertueux

Prendre en compte les contraintes d'urbanisation liées à la présence des sites industriels à risques associés



## 12. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Consommation d'énergie sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires (source : PCAET Rambouillet Territoires, 2021)



Consommation d'énergie finale par secteur et par énergie, en MWh (2017)

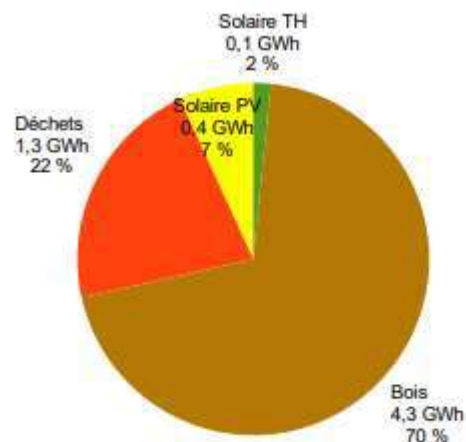
|             | Électricité | Gaz naturel | Bois   | Produits pétroliers | Total     |       |
|-------------|-------------|-------------|--------|---------------------|-----------|-------|
| Résidentiel | 298 223     | 247 476     | 69 982 | 77 243              | 692 924   | 34,4% |
| Tertiaire   | 113 389     | 66 289      | 2 951  | 10 044              | 192 673   | 9,6%  |
| Agriculture | 3 972       | 426         | 1 913  | 18 969              | 25 280    | 1,3%  |
| Transport   | NS          | NS          | NS     | 1 018 135           | 1 018 135 | 50,6% |
| Déchets     | NS          | NS          | NS     | NS                  | -         | 0,0%  |
| Industrie   | 49 424      | 12 816      | 9 567  | 1 456               | 73 263    | 3,6%  |
| Autres      | 791         | 9 102       | NS     | NS                  | 9 893     | 0,5%  |
| TOTAL       | 465 801     | 336 109     | 84 413 | 1 125 812           | 2 012 170 | 100%  |
|             | 23 %        | 17 %        | 4 %    | 56 %                | 100 %     |       |

## Consommation d'énergie

La consommation totale d'énergie sur Rambouillet Territoires a été de 2 010 GWh sur l'année 2018. Deux secteurs représentent plus de 80 % de l'énergie consommée sur le territoire : les transports routiers (51 %) et le secteur résidentiel (34 %). Les transports routiers consomment plus d'énergie que les autres secteurs réunis mais plus de 80 % résultent du transit.

Les énergies fossiles (fioul, gaz, autres énergies) couvrent presque les 3/4 des besoins. La principale source d'énergie fossile utilisée sur le territoire est représentée par les produits pétroliers, qui constituent 56 % de l'approvisionnement énergétique, suivis par l'électricité, qui en représente 23 %.

Production d'énergie renouvelable sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires  
(source : PCAET Rambouillet Territoires, 2021)



Répartition de la production d'ENR (2017)

## Production d'énergie renouvelable

Sur l'année de référence, 2017, la production d'énergies renouvelables était d'environ 6 GWh. Elle couvrait moins de 1 % de la consommation du territoire. L'essentiel de cette production reposait sur le bois (4 GWh), alors que la consommation de bois (chaufferie et particulier) est de près de 80 GWh.

Le territoire importe la quasi-totalité de son énergie. En 2020, l'installation d'un parc de 5 éoliennes à Allainville-aux-Bois, dont la production prévue est d'environ 35 GWh/an, permet de réduire la dépendance énergétique de RT. Ce parc couvre, à lui seul, 7 % de la consommation d'électricité.

Potentiel de développement des énergies renouvelables (source : PCAET de Rambouillet Territoires)



## Potentiel de développement des énergies renouvelables

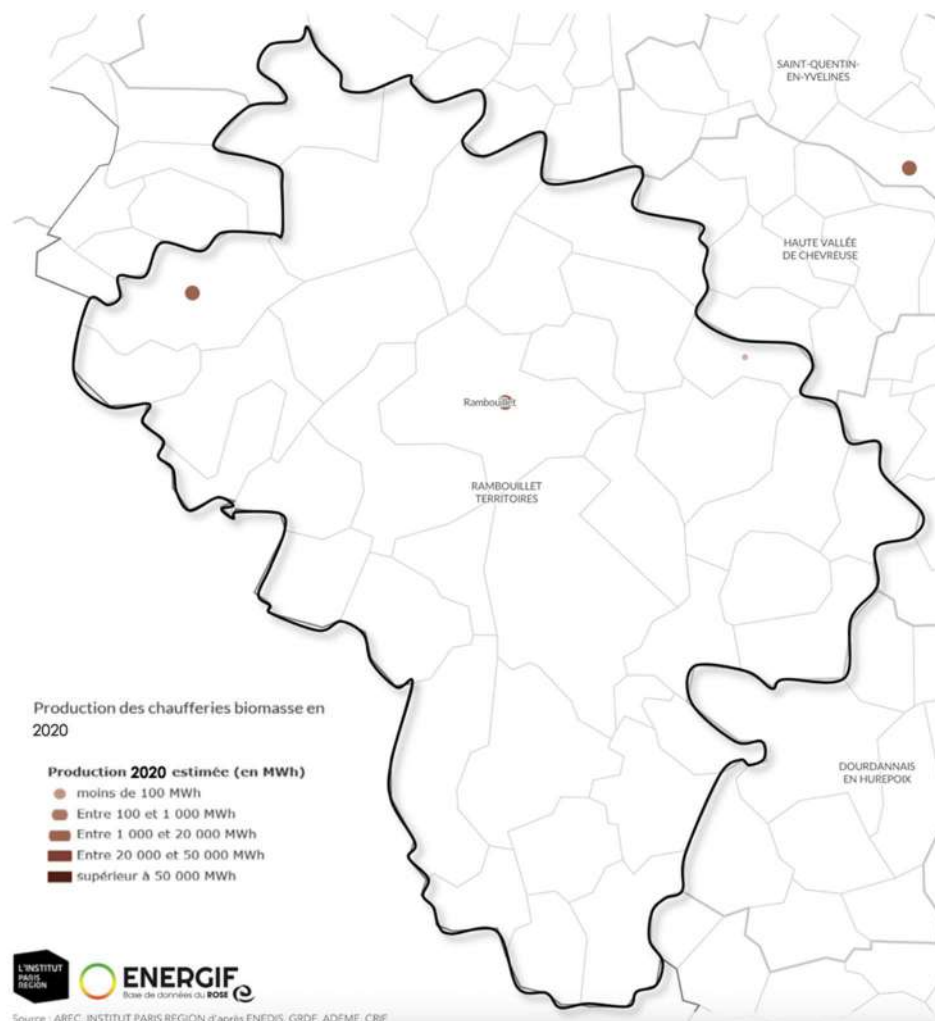
De manière générale, le SCoT prévoit une production d'énergie renouvelable de près de 300 GWh en 2030 et plus de 460 GWh en 2050. Il permet de couvrir plus de 50 % des besoins énergétiques totaux du territoire (contre 0,5 % en 2016).

Le bois s'est imposé comme la principale source d'énergie renouvelable sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires, avec un potentiel substantiel de 200 GWh.

Ensuite, les pompes à chaleur constituent la source d'énergie renouvelable, présentant un potentiel énergétique de 180 GWh. De plus, le territoire accueille l'énergie solaire et la méthanisation, chacune présentant des potentiels de 75 GWh et 40 GWh, respectivement.

Ce profil énergétique diversifié souligne l'engagement de la région envers des pratiques énergétiques durables et représente une étape significative vers l'atteinte de l'autonomie énergétique et de la résilience au sein du SCoT de Rambouillet Territoires.

Production des chaufferies biomasse en 2020 (source : ENERGIF)



## Potentiel de développement de la filière bois énergie/biomasse

L'énergie bois considérée ici correspond à l'énergie produite par le bois consommé dans les secteurs résidentiel, tertiaire et industriel. On lui affecte un rendement en fonction du secteur dans lequel il est consommé et seule la chaleur est considérée.

En 2017, le bois énergie représentait 70% des énergies renouvelables produites sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires : c'est plus que le solaire, le biogaz et les déchets urbains réunis.

Le bois énergie peut être utilisé au sein de deux filières distinctes :

- La filière chauffage au bois domestique (ou chauffage des particuliers) : le bois énergie est utilisé pour produire de la chaleur dans des appareils de chauffage dédiés, alimentés de façon spécifique par des bûches ou des granulés (les foyers fermés et inserts, les poêles et les chaudières). En Île-de-France, 800 000 ménages utilisent le chauffage au bois (soit 16% des ménages franciliens), dont 1/3 en usage principal, 1/3 en usage d'appoint et 1/3 en agrément. Ce type de chauffage couvre 6% des besoins énergétiques de bâtiments franciliens.
- Le chauffage au bois industriel et collectif concerne des installations de taille moyenne ou importante permettant de produire 50 kW à plusieurs mégawatts de puissance. La distribution de la chaleur peut soit se limiter à un bâtiment, soit en desservir plusieurs via un réseau de chaleur. Ces réseaux peuvent être soit de type communal de petite taille (< 1 MW), soit de type urbain de grande taille (550 MW), capables de chauffer des villes entières. En Île-de-France, on compte 111 chaufferies biomasse actuellement en fonctionnement, consommant plus de 594 000 tonnes de biomasse par an.

Carte d'ensoleillement en France (source : PanoSolar.com)



## Potentiel de développement des énergies solaires

L'énergie solaire peut être exploitée pour deux applications : la production d'électricité et la production de chaleur.

Le potentiel solaire est globalement moyen dans le nord de la France en raison d'un nombre d'heures de soleil assez faible, et d'une puissance d'irradiation modérée.

L'ensoleillement a beau être faible, il reste néanmoins un potentiel de production d'EnR intéressant.

Captée par des panneaux solaires, cette énergie peut être transformée :

- En chaleur par le biais de capteurs solaires thermiques
- En électricité par le biais de modules solaires photovoltaïques

Avec 140 millions de m<sup>2</sup> de toitures et plus de 3 000 hectares de parkings pouvant accueillir des ombrières, les espaces bâtis d'Île-de-France offrent un potentiel important et largement sous-exploité pour la filière solaire. Ces zones déjà artificialisées constituent des espaces prioritaires pour la production d'énergie solaire.

Les parkings constituant par ailleurs des espaces stratégiques pour le renouvellement urbain, il conviendra toutefois d'anticiper d'éventuels conflits d'usages. La valorisation des délaissés de voiries, des sites pollués ou dégradés et des friches offre également des opportunités intéressantes, en privilégiant des installations au sol qui limitent l'imperméabilisation.

*Potentiel solaire photovoltaïque sur le territoire du SCoT (source : Ile de France, Smart services, Mon potentiel solaire)*

| Nom de la commune            | % de la consommation du territoire avec le potentiel solaire des bâtiments | Potentiel des toits et parkings, MWh / an | Consommation du territoire, MWh / an | Nombre de bâtiments avec le potentiel | Nombre de parkings avec le potentiel |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Ablis                        | 61%                                                                        | 16 890                                    | 27 540                               | 1495                                  | 6                                    |
| Allainville                  | 126%                                                                       | 2360                                      | 1880                                 | 174                                   | 1                                    |
| Auffargis                    | 75%                                                                        | 6230                                      | 8320                                 | 555                                   | 3                                    |
| Boinville-le-Gaillard        | 106%                                                                       | 3590                                      | 3380                                 | 305                                   | 0                                    |
| Bonnelles                    | 69%                                                                        | 6060                                      | 8820                                 | 624                                   | 2                                    |
| Bullion                      | 57%                                                                        | 5480                                      | 9580                                 | 786                                   | 0                                    |
| Clairefontaine-en-Yvelines   | 31%                                                                        | 4120                                      | 13460                                | 512                                   | 2                                    |
| Gambaiseuil                  | 68%                                                                        | 270                                       | 390                                  | 50                                    | 0                                    |
| Gazeran                      | 71%                                                                        | 9870                                      | 13940                                | 552                                   | 7                                    |
| Hermeray                     | 104%                                                                       | 4920                                      | 4750                                 | 673                                   | 0                                    |
| La Boissière-École           | 67%                                                                        | 6160                                      | 9180                                 | 540                                   | 0                                    |
| La Celle-les-Bordes          | 62%                                                                        | 2660                                      | 4300                                 | 567                                   | 0                                    |
| Le Perray-en-Yvelines        | 77%                                                                        | 27020                                     | 35210                                | 2285                                  | 4                                    |
| Les Bréviaires               | 84%                                                                        | 5410                                      | 6450                                 | 589                                   | 0                                    |
| Les Essarts-le-Roi           | 67%                                                                        | 18020                                     | 26710                                | 2404                                  | 8                                    |
| Longvilliers                 | 67%                                                                        | 2070                                      | 3100                                 | 320                                   | 1                                    |
| Mittainville                 | 108%                                                                       | 3080                                      | 2840                                 | 395                                   | 0                                    |
| Orcemont                     | 83%                                                                        | 3240                                      | 3920                                 | 357                                   | 0                                    |
| Orphin                       | 67%                                                                        | 4410                                      | 6630                                 | 414                                   | 1                                    |
| Orsonville                   | 90%                                                                        | 2340                                      | 2600                                 | 185                                   | 0                                    |
| Paray-Douville               | 68%                                                                        | 1370                                      | 2010                                 | 138                                   | 0                                    |
| Poigny-la-Forêt              | 65%                                                                        | 3680                                      | 5670                                 | 489                                   | 0                                    |
| Ponthévrard                  | 60%                                                                        | 1760                                      | 2950                                 | 228                                   | 1                                    |
| Prunay-en-Yvelines           | 95%                                                                        | 4000                                      | 4230                                 | 442                                   | 1                                    |
| Raizeux                      | 80%                                                                        | 2980                                      | 3710                                 | 444                                   | 0                                    |
| Rambouillet                  | 64%                                                                        | 287 180                                   | 446 910                              | 29052                                 | 83                                   |
| Rocheville-en-Yvelines       | 49%                                                                        | 3050                                      | 6200                                 | 353                                   | 1                                    |
| Saint-Arnould-en-Yvelines    | 47%                                                                        | 16 830                                    | 36 040                               | 2042                                  | 4                                    |
| Saint-Hilarion               | 91%                                                                        | 3820                                      | 4200                                 | 455                                   | 1                                    |
| Saint-Léger-en-Yvelines      | 57%                                                                        | 4720                                      | 8220                                 | 674                                   | 2                                    |
| Saint-Martin-de-Bréthencourt | 106%                                                                       | 3110                                      | 2940                                 | 417                                   | 0                                    |
| Sainte-Mesme                 | 53%                                                                        | 2360                                      | 4440                                 | 367                                   | 0                                    |
| Sonchamp                     | 80%                                                                        | 6640                                      | 8280                                 | 982                                   | 0                                    |
| Vieille-Église-en-Yvelines   | 109%                                                                       | 3350                                      | 3070                                 | 303                                   | 2                                    |
| Émancé                       | 75%                                                                        | 3100                                      | 4120                                 | 449                                   | 0                                    |
| <b>Total</b>                 | <b>75%</b>                                                                 | <b>482 150</b>                            | <b>735 990</b>                       | <b>50617</b>                          | <b>130</b>                           |

## Le solaire photovoltaïque

Le solaire photovoltaïque utilise le rayonnement solaire pour produire de l'électricité. Les modules solaires photovoltaïques associés à des onduleurs permettent d'atteindre des rendements de conversion de l'énergie solaire d'environ 10 à 13%.

Deux grandes applications distinctes peuvent être envisagées pour des panneaux photovoltaïques : une installation en toiture ou la création de champs photovoltaïques.

Sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires :

- 75 % de la consommation du territoire peut être couverte en exploitant l'intégralité du potentiel solaire des bâtiments
- Le potentiel des toits et parkings est de 482 150 MWh/an
- La consommation du territoire est de 735 990 MWh/an
- 50 617 bâtiments avec le potentiel solaire
- 130 parkings avec le potentiel solaire

## Potentiel de développement de la méthanisation

Avec un réseau de gaz dense et des surfaces agricoles importantes, la filière méthanisation francilienne dispose d'atouts majeurs. S'appuyant sur l'important gisement agricole, grâce à des cultures intermédiaires qui préservent la capacité productive alimentaire, le développement de la méthanisation, procédé biologique de dégradation de matières organiques qui produit du biogaz (gaz renouvelable) et du digestat (amendement et fertilisant), s'est particulièrement accéléré depuis 2016 dans les espaces agricoles, avec des unités qui injectent du biométhane dans les réseaux de gaz.

Les perspectives de développement de la filière sont renforcées par l'obligation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024, qui augmentera de façon conséquente la quantité valorisable des déchets alimentaires de l'important bassin de consommation francilien. En développant un écosystème favorable à l'émergence de projets, la filière francilienne pourra exploiter pleinement ses capacités et assurer un déploiement harmonieux sur l'ensemble du territoire, qui tient compte des ambitions de sobriété foncière et de valorisation des paysages.

Au-delà de la production de gaz renouvelable issu de la méthanisation des déchets fermentescibles des activités agricoles, des eaux usées, des biodéchets ou encore des installations de stockage de déchets non dangereux, les gaz de synthèse vont venir compléter le potentiel de production de gaz renouvelables produits localement.

Ces nouveaux gaz permettent de valoriser les déchets ultimes du territoire en mobilisant les technologies de pyrogazéification et de gazéification hydrothermale, l'objectif principal restant néanmoins la prévention et la réduction des déchets. L'ensemble de ces procédés devront s'inscrire dans une stratégie globale de valorisation de la biomasse et/ou des déchets, tenant compte des gisements potentiels et anticipant les conflits d'usage.

Au 1er janvier 2023, l'Île-de-France compte 61 unités de méthanisation en fonctionnement, dont 43 unités agricoles, 9 sur stations d'épuration, 7 unités

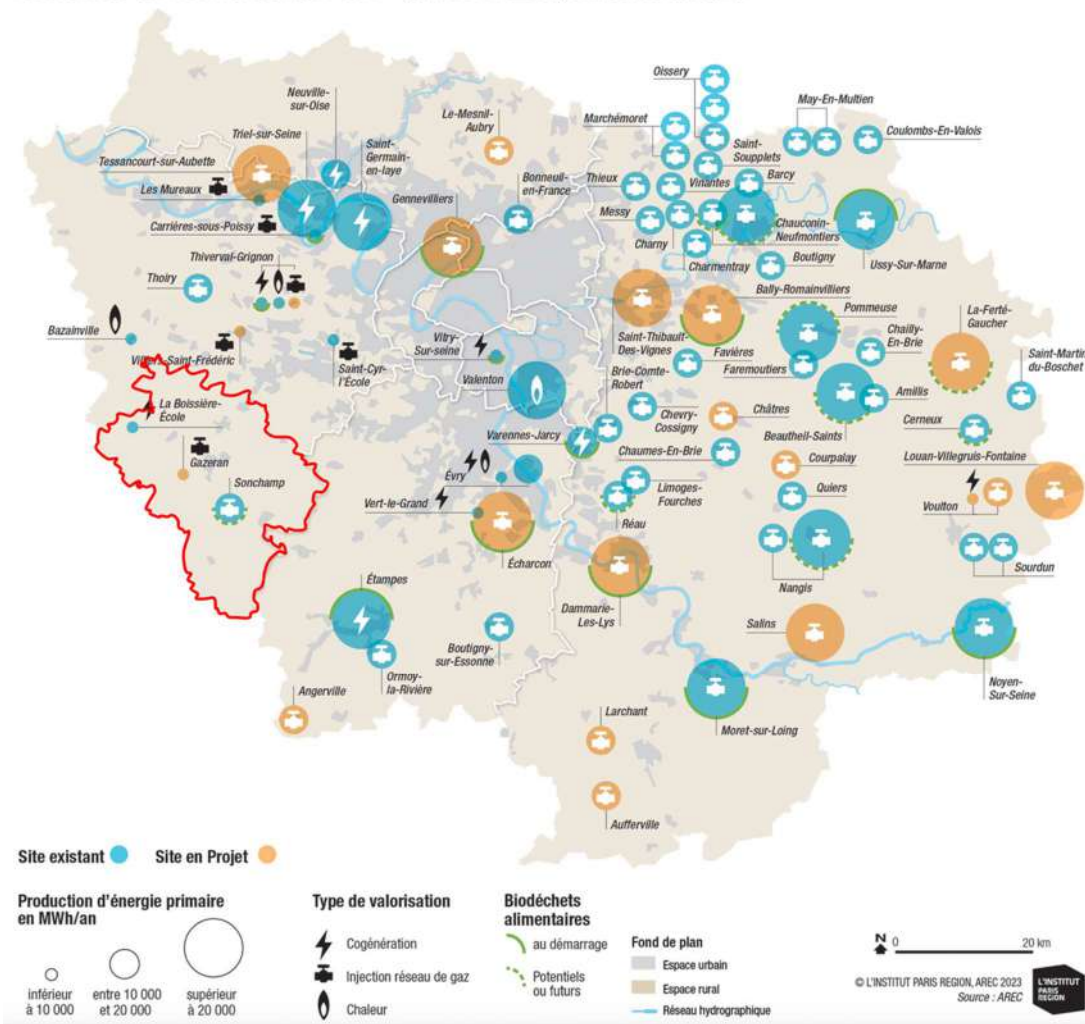
territoriales, 1 unité industrielle et 1 unité de traitement de la fraction fermentescible d'ordures ménagères.

- Agricole : regroupe 2 catégories :
  - À la ferme : portée par un agriculteur ou un établissement agricole et implanté sur la ferme.
  - Collectif agricole : porté par au minimum 2 structures agricoles (actionnaires majoritaires)
- Territoriale : portée par une collectivité ou un développeur privé, et traitant les déchets et sous-produits de son rayon d'approvisionnement
- Industrielle : portée par une entreprise pour la valorisation de ses déchets
- STEP : station d'épuration d'eaux usées hors effluents de l'industrie agro-alimentaire
- OM : unité traitant des ordures ménagères

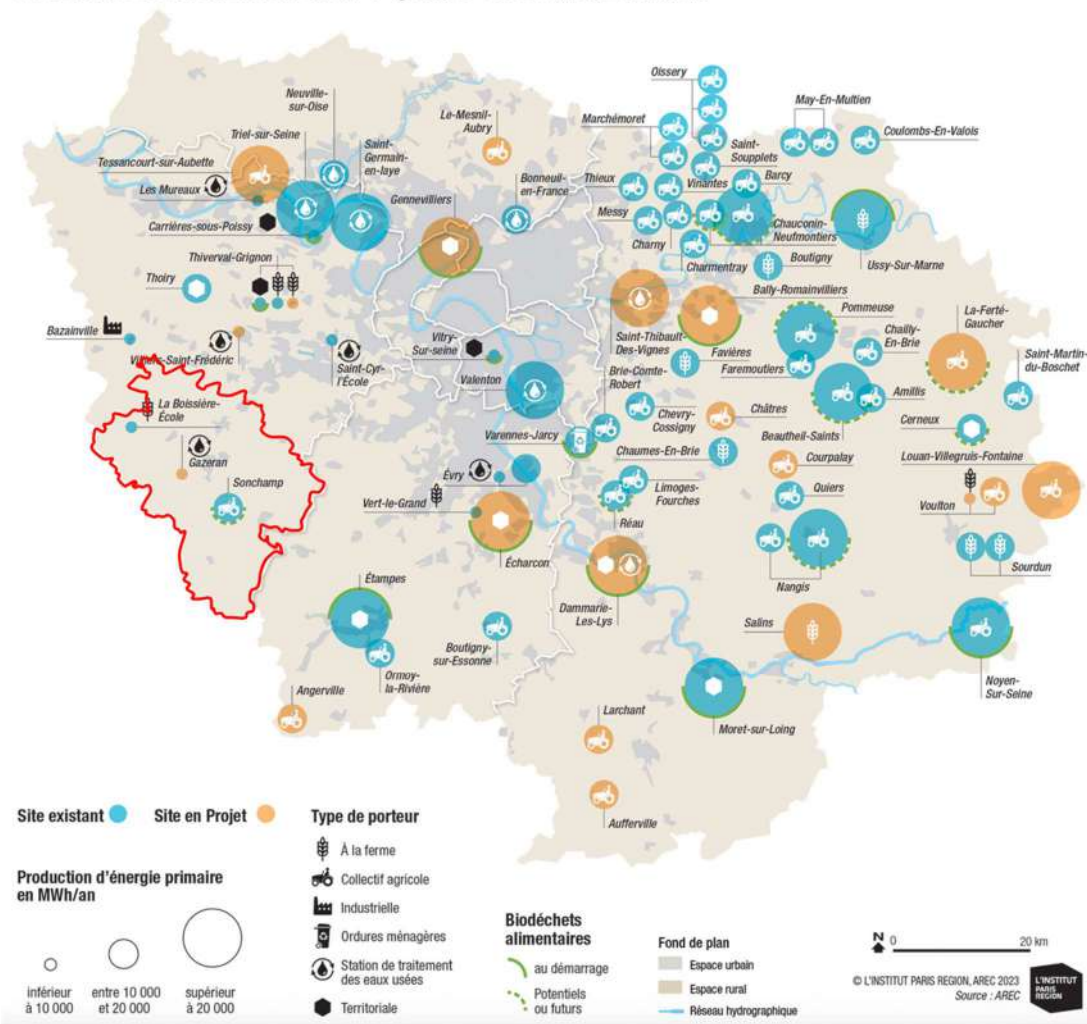
47 unités de méthanisation injectent du biométhane sur les réseaux de distribution et de transport de gaz, 9 unités valorisent le biogaz en cogénération (chaleur et électricité) et seulement 5 unités produisent de la chaleur seule.

# Cartographies statiques des unités de méthanisation en fonctionnement et en projet (source : AREC Agence Régionale énergie-climat)

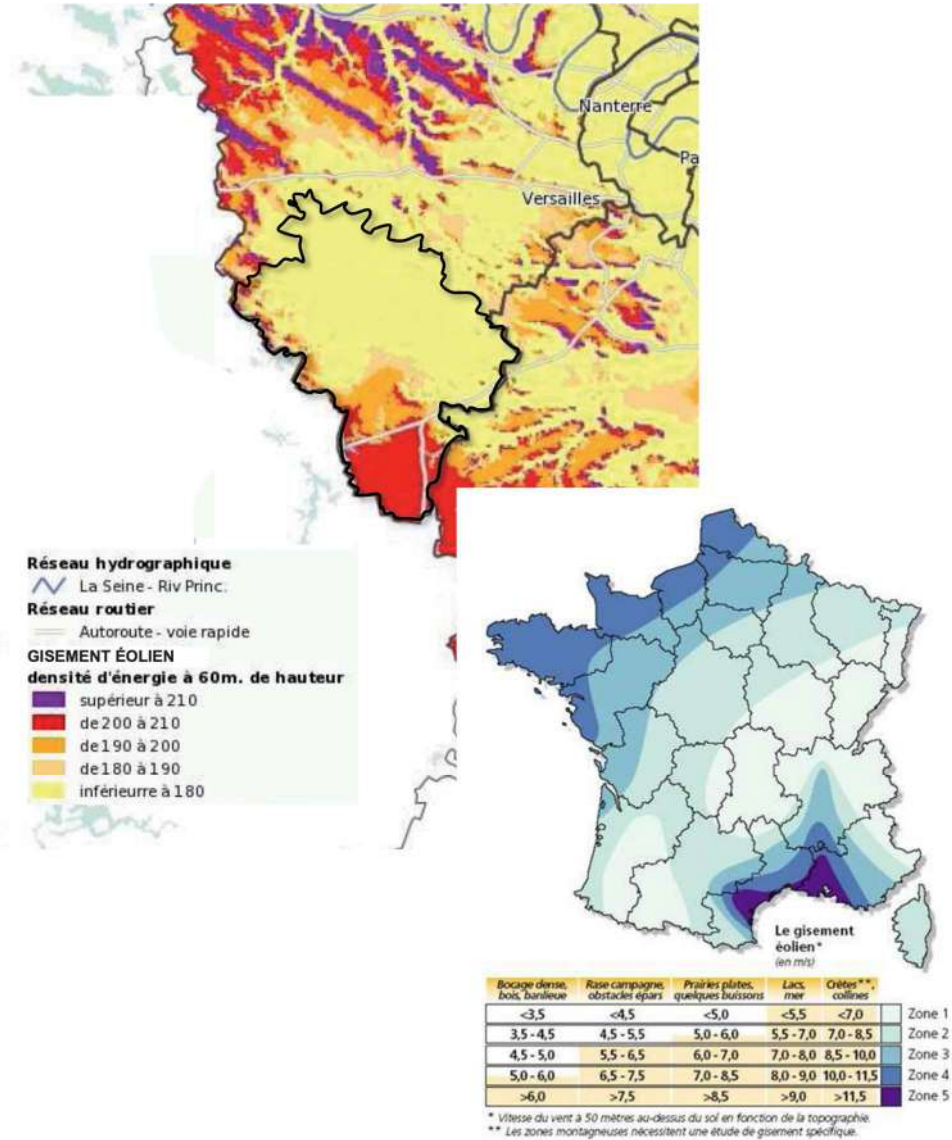
## Les unités de méthanisation au 1<sup>er</sup> janvier 2023 / par mode de valorisation



## Les unités de méthanisation au 1<sup>er</sup> janvier 2023 / par type de porteurs



Gisement éolien (source : Schéma Régional Éolien – Île-de-France, 2012)



## Potentiel de développement de l'éolien

Le gisement éolien francilien est sous influence océanique et se situe dans la moyenne européenne. Il se classe dans sa partie ouest en zone 3 à l'échelle française (avec suivant la configuration du terrain des vitesses de vent de 4,5 à 10 m/s) et en zone 2 dans sa partie est (avec suivant la configuration du terrain des vitesses de vent de 3,5 à 8,5 m/s).

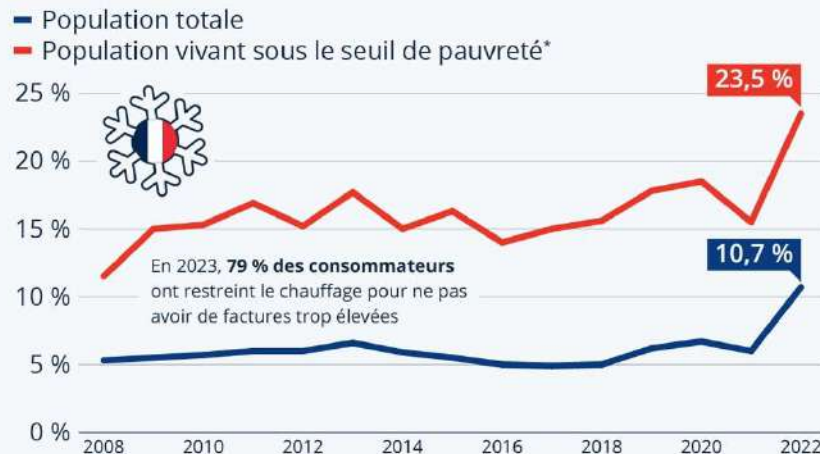
Une analyse plus fine du potentiel éolien francilien menée en 2008 par l'IAURIF montrait que les plus grosses densités d'énergie à 60 m du sol se situent d'une manière générale sur les plateaux, en particulier autour du bassin aval de la Seine, sur un large éventail est et nord-est du département de Seine-et-Marne, ainsi qu'au sud de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, dans des zones au caractère rural marqué.

Le développement de l'éolien, dont l'acceptabilité territoriale constitue un véritable enjeu, nécessite la mise en place de démarches de concertation associant le plus en amont possible les acteurs du territoire, dont les habitants et les élus locaux. L'implantation d'un parc éolien ne peut s'envisager qu'à la condition de s'inscrire dans un projet de territoire auquel les acteurs locaux adhèrent, avec des bénéfices partagés, en termes de retombées économiques et d'emplois.



## La précarité énergétique touche un Français sur dix

Évolution de la part de la population incapable de maintenir une température adéquate dans son logement



\* 60 % du niveau de vie médian de la population.

Source : Eurostat



statista

## UNE PRECARITE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

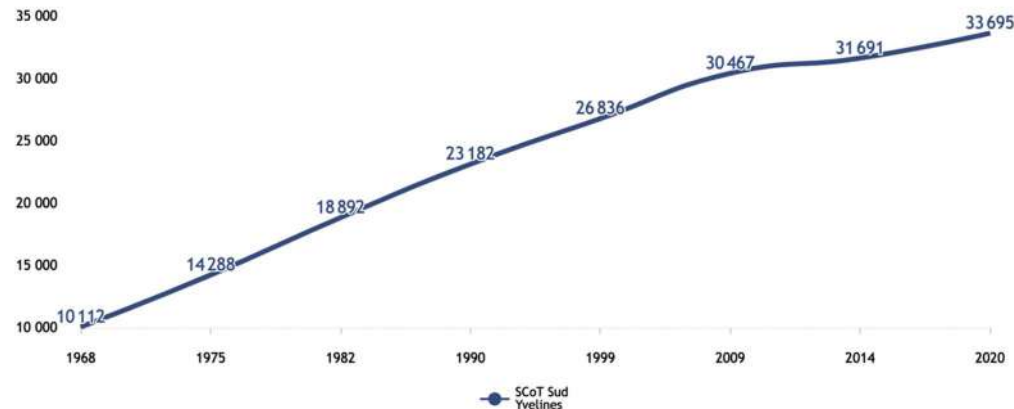
La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement pose une définition de la précarité énergétique : « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». La précarité énergétique compte plusieurs enjeux :

- Écologique : réduire les consommations d'énergie pour lutter contre le dérèglement climatique ;
- Social : lutter contre la précarité énergétique et réduire les charges qui pèsent sur les ménages ;
- Économique : soutenir le développement de la filière rénovation énergétique et plus généralement l'activité dans le bâtiment, secteur créateur d'emplois non délocalisables ;
- Santé : la précarité énergétique est également en lien avec la santé même s'il est toujours difficile de bien discerner les relations de causalité. Une étude française montre ainsi que l'état de santé des personnes en situation de précarité énergétique est plus dégradé que celui des personnes qui n'y sont pas soumises (étude CREAL-ORS Languedoc-Roussillon/GEFOSAT, 2013). La note de santé globale (de 0 à 10) que se donnent les personnes en précarité énergétique est moins bonne que celles des personnes non soumises à la précarité (5/10 versus 6,1/10) et des différences du même type se retrouvent dans l'évaluation de la santé mentale, sociale ou encore la dépression.

Caractéristiques des résidences principales (source : INSEE, Traitement Application OBSERV'EAU par E.A.U)

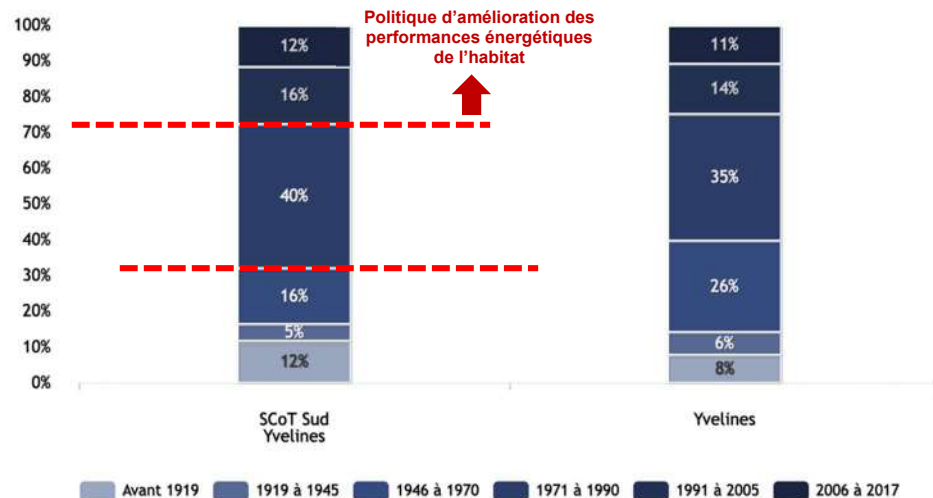
### Résidences principales depuis 1968

Source : INSEE - Série historique - Observ'EAU.com



### Date de construction des logements en 2020

Source : INSEE - LOG1 - Logements construits par type, catégorie et époque d'achèvement de la construction - Observ'EAU.com



Rappelons en amont que le secteur du résidentiel représente une part importante de la consommation d'énergie du territoire (34 %).

Ces consommations d'énergie dépendent en général du mode et type de chauffage mais également des consommations spécifiques en augmentation constante (ordinateur, internet, électroménager, domotique...etc).

Au niveau de l'habitat, le parc de logement du SCoT de Rambouillet Territoires est caractérisé par :

- Un habitat relativement ancien datant d'avant les premières normes liées l'amélioration thermiques : 33 % des résidences principales ont été construites avant 1970
- Un habitat récent construit entre 2006 et 2017 représentant 12 % du parc résidentiel total
- A titre de comparaison avec le département, le parc de résidence principale du SCoT de Rambouillet Territoires est moins ancien.

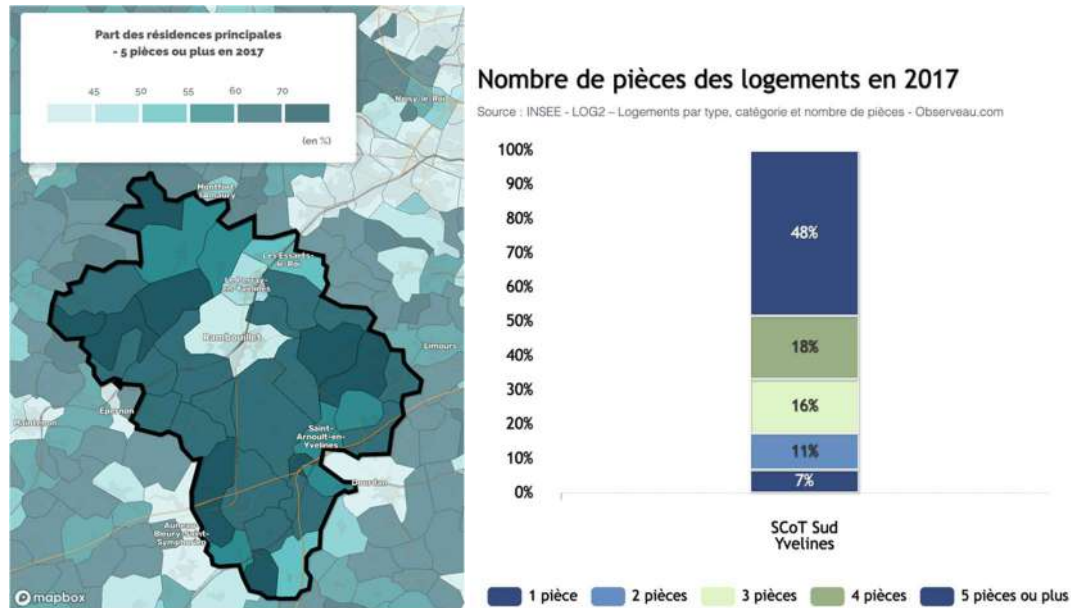
### Rappel des principaux textes pour l'amélioration de la précarité énergétique de l'habitat

L'arrêté du 10 avril 1974 relatif à l'isolation thermique et au réglage automatique des installations de chauffage dans les bâtiments d'habitation constitue l'une des premières dispositions qui encadrent les constructions neuves et vise à améliorer l'efficacité énergétique. Les réglementations thermiques (RT) apparaissent.

A partir de 2007, la réglementation thermique s'applique également aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants

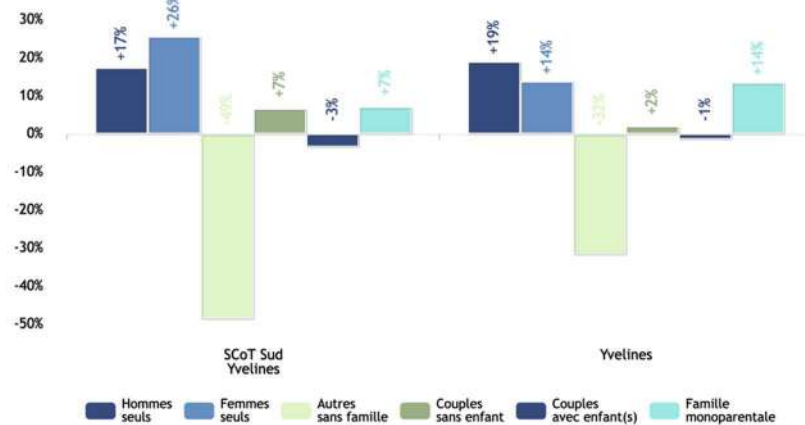
En 2012, la RT2012 s'applique pour tous les nouveaux logements les critères de consommation des bâtiments de basse consommation (BBC).

Caractéristiques des résidences principales et ménages (source : INSEE, Traitement Application OBSERVEAU par E.A.U)



### Evolution relative de la composition des ménages (2014-2020)

Source : INSEE - Couples-Familles-Ménages - Observateur.com



La structure des ménages est de 2,3 habitants avec un desserrement des ménages marqué. Plusieurs points sont à souligner :

- L'évolution des ménages sur la dernière période 2014-2020 permet de montrer une augmentation croissante des ménages pouvant être soumis à plus de précarité : +17 % d'hommes seuls, +26 % de femmes seules et +7 % de famille monoparentales.
- 48 % des résidences principales sont caractérisées par 5 pièces et plus et 18 % par des logements de 4 pièces. La précarité énergétique est également à percevoir à travers les logements peu adaptés à la taille des ménages.

Il s'agit là de la précarité actuelle, celle en devenir pourrait s'accroître. Même si elle est difficilement quantifiable, ses causes sont permanentes voire en croissance (prix de l'énergie).

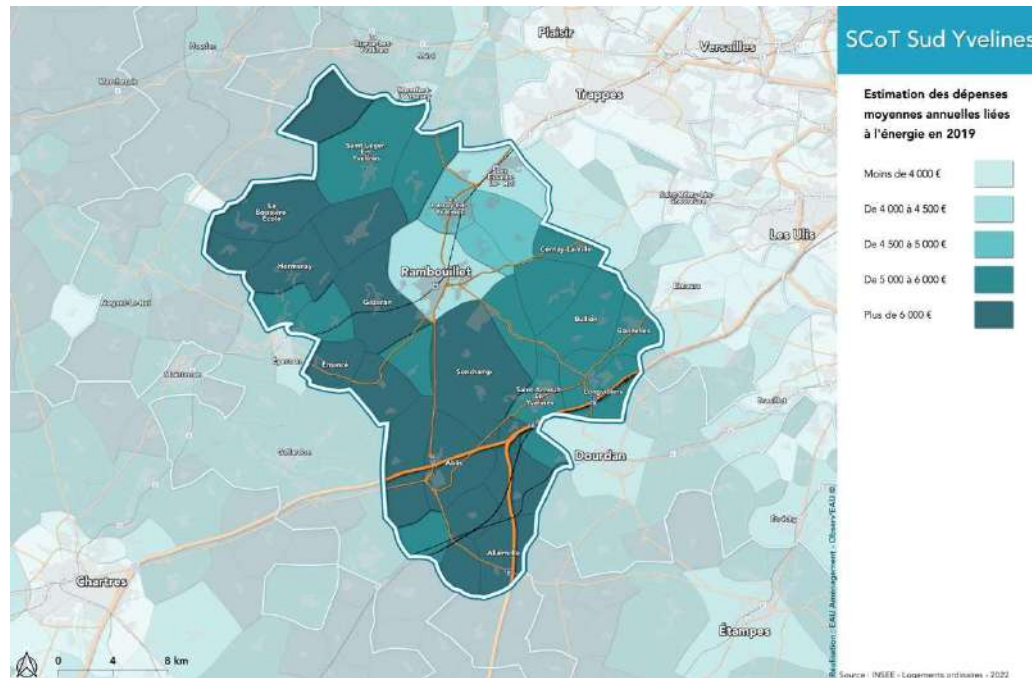
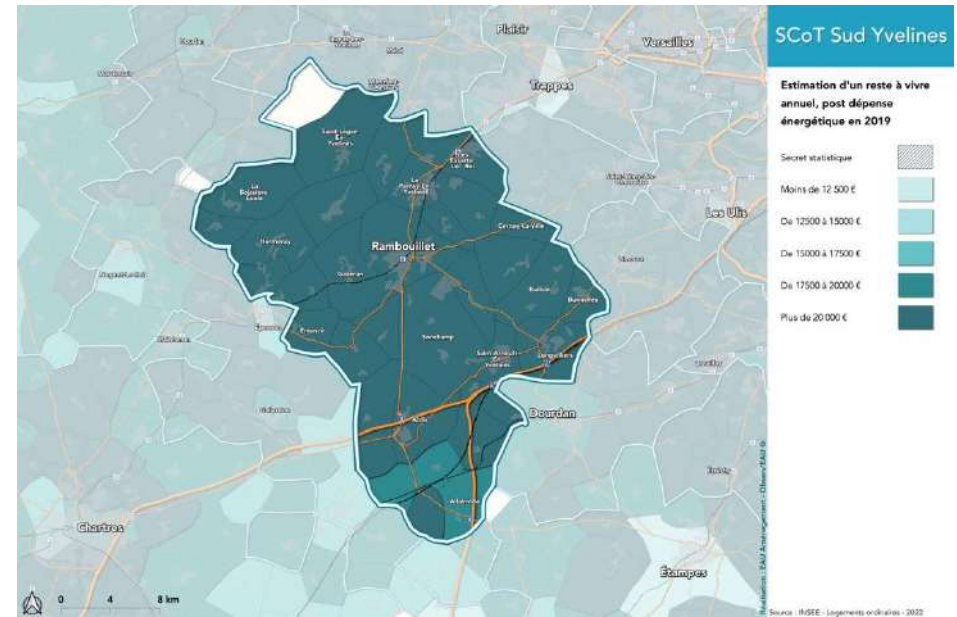
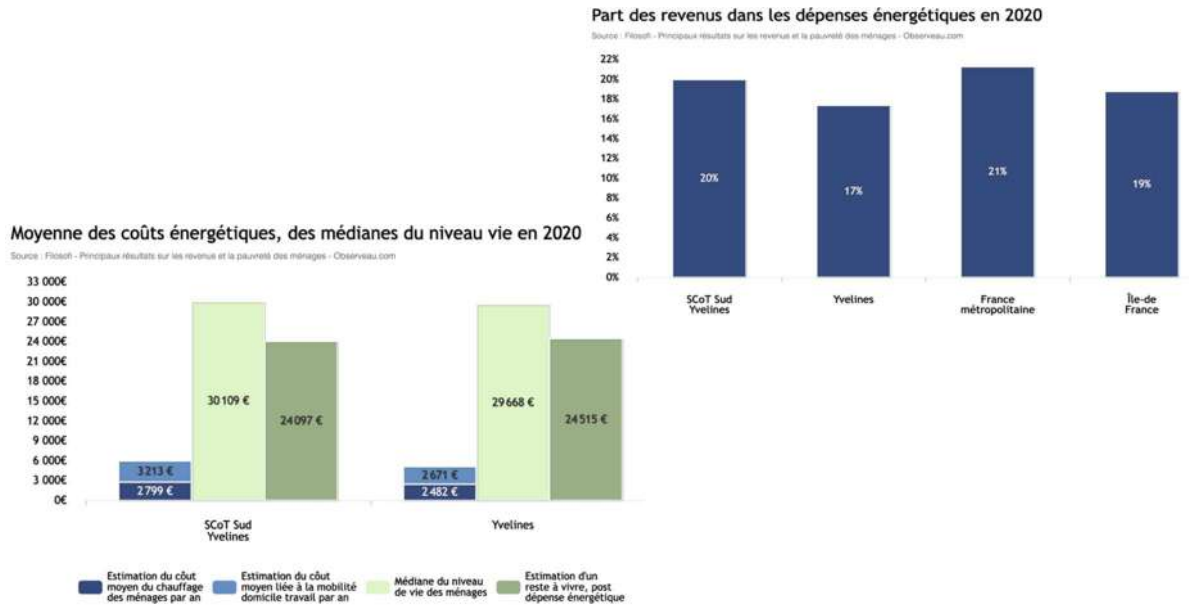
« Le comité de prospective de la CRE a publié en mai 2018 une étude relative à l'évolution du secteur de l'énergie à moyen et long terme. Cette étude émet diverses hypothèses quant aux évolutions que pourrait connaître le secteur de l'énergie dans les prochaines années, parmi lesquelles :

- Une diminution de la consommation d'énergie en Europe, grâce aux politiques d'efficacité énergétique ;
- Une hausse des capacités électriques fortement décarbonées ;
- Une croissance du besoin en réseaux pour intégrer une fraction croissante de la production renouvelable ;
- Le développement du stockage de l'électricité par batteries, notamment pour alimenter les véhicules électriques.

Bien que les appareils électriques modernes consomment moins d'énergie que les appareils plus anciens, la croissance démographique et le développement des véhicules électriques augmenteront nécessairement les besoins en électricité.

En outre, l'Union Française de l'Electricité (UFE) prévoyait dans une étude parue en 2012 une hausse de 50 % du prix du kWh d'ici 2030.

Il est donc plus que probable que le prix de l'électricité continuera d'augmenter dans les prochaines années. » source Total Energie



Les dépenses énergétiques, c'est-à-dire les dépenses liées au chauffage et à la mobilité domicile-travail représentent :

- 20%, en moyenne, du revenus disponibles des ménages à l'échelle du SCoT. Un pourcentage supérieur en comparaison avec le département et la région, mais inférieur par rapport au pays.
- En moyenne, elle est égale à 6 012 € (environ 50% pour les deux postes de dépenses), pour un revenu médian égal à 30 109 €. Cela correspond à une estimation du reste à vivre de 24 097 €. Des moyennes équivalentes au département.
- Ce reste à vivre est assez élevé sur tout le territoire ce qui peut être expliqué par l'influence des dynamiques économiques de la métropole parisienne.

## 13. SYNTHÈSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le changement climatique a commencé et les tendances évolutives en matière de températures et ses conséquences questionnent les modèles de développement sur le territoire, toutes activités confondues.

Document intégrateur, le SCoT constitue une réelle opportunité pour définir et articuler une politique énergétique et climatique territoriale avec le projet d'aménagement. Pour le SCoT, il s'agit de :

- Limiter les coûts et tirer parti des avantages
- Éviter les inégalités devant les risques
- Préserver le patrimoine naturel
- Protéger les personnes et les biens.

Le diagnostic énergie-climat montre que :

- La consommation totale d'énergie par habitant a fluctué au cours des 10 dernières années. Le secteur routier est le principal poste de consommation énergétique sur le territoire (51%). Les produits pétroliers constituent la source d'énergie la plus utilisée par ce secteur (56%).
- Le secteur résidentiel est un consommateur majeur (34%). La population présente une précarité énergétique liée au logement dans un contexte où le prix de l'énergie tendra à augmenter : habitat ancien, peu adapté à la taille des ménages
- La production d'énergie renouvelable en 2017 était 6 GWh. Le territoire importe la quasi-totalité de son énergie. Les principales sources de production d'énergie sur le territoire sont : bois-énergie, déchets, solaire photovoltaïque et thermique.

Le territoire disposant d'une richesse paysagère et naturelle doit pouvoir concilier développer des ENR et préservation des ressources tout en assurant une limitation des consommations notamment à travers les différents modes d'aménagement du territoire. La transition énergétique doit être

un levier de réflexion dans un territoire où la question des mobilités et du logements sont primordiales.

Cependant, la précarité énergétique reste un défi majeur, exacerbé par le vieillissement du parc immobilier et l'augmentation des prix de l'énergie. La diminution des besoins en chauffage et l'augmentation des besoins en climatisation attendues en raison du changement climatique nécessiteront des adaptations significatives dans la construction, la rénovation des bâtiments, et les modes de consommation énergétique pour assurer le bien-être des habitants tout en limitant l'impact environnemental.

In finet il s'agit de développer une action concertée pour augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, améliorer l'efficacité énergétique, et adresser la précarité énergétique, dans le but de réaliser une transition vers une économie plus durable et résiliente face au changement climatique.

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ENJEUX</b> | Continuer à réduire les consommations d'énergie notamment en agissant sur le parc de logements et le transport routier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|               | Développer les ENR tout en préservant les ressources notamment vis-à-vis de la filière bois (stock de Carbone, biodiversité, prairies)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|               | Définir une armature de mobilité en cohérence avec la lutte contre le changement climatique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir sur la mixité fonctionnelle des espaces pour optimiser les besoins de mobilité</li> <li>• Faciliter l'utilisation des transports collectifs et des modes doux</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                 |
|               | Définir une offre de logement en cohérence avec l'adaptation au changement climatique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer le bioclimatisme dans les aménagements</li> <li>• Adapter l'offre et la demande pour répondre aux différents parcours de vie</li> <li>• S'appuyer sur des solutions urbanistiques et architecturales innovantes pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbaine et renforcer le confort du bâti</li> <li>• Agir sur les performances énergétiques et la rénovation thermique des bâtiments</li> </ul> |

## 14. SANTÉ HUMAINE ET ENVIRONNEMENTALE

## PREAMBULE

Le concept d'urbanisme favorable à la santé a été initié par l'OMS (Organisation mondiale pour la santé) dès 1987 dans le cadre de son programme des villes-santé. Il a été complété par l'école des hautes études en santé publique qui définit un cadre de références composé de 7 axes d'actions :

- réduire les polluants, les nuisances et autres agents délétères
- promouvoir les comportements de vie sains des individus
- contribuer à changer le cadre de vie
- identifier et réduire les inégalités de santé
- soulever et gérer, autant que possible, les antagonismes et les possibles synergies entre les différentes politiques publiques (environnementales, d'aménagement, de santé)
- mettre en place des stratégies favorisant l'intersectorialité et l'implication de l'ensemble des acteurs, y compris les citoyens
- penser un projet adaptable, prendre en compte l'évolution des comportements et modes de vie

Le défi de la mise en œuvre de l'UFS est, d'une part, d'encourager et de soutenir l'évolution des pratiques pour placer la santé et l'environnement au cœur des politiques d'aménagement et d'urbanisme, et d'autre part, de réussir à en faire de véritables leviers d'amélioration de la santé et de réduction des inégalités de santé. Cette ambitieuse mission ne relève pas d'une action unique, mais surtout de la coordination d'un ensemble d'actions et d'acteurs aux différentes échelles d'un territoire.

Ce chapitre constitue une analyse croisée des différents déterminants favorables à la santé et qui peuvent entrer directement dans les champs du SCoT. Les éléments présentés sont réalisés avec les dernières données disponibles.

*L'urbanisme favorable à la santé : à la croisée d'enjeux environnementaux et de santé publique (source : Santé publique France)*

Figure 1. L'urbanisme favorable à la santé : à la croisée d'enjeux environnementaux et de santé publique.



Source : adapté de productions internes de l'EHESP – groupe UrbASET (Urbanisme Aménagement Santé Environnements Territoires)

*Ensemble des facteurs susceptibles d'affecter la santé des populations (source : Diagnostic local de santé environnementale – Cap Atlantique, 2023)*



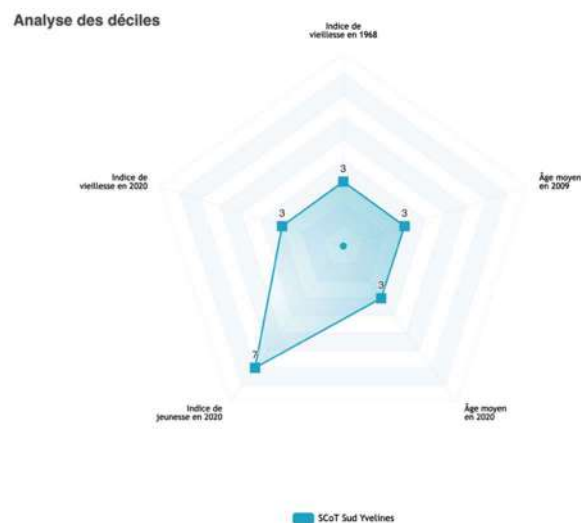
## Contexte socio-démographique

Le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires compte près de 79 058 habitants, soit 5,5 % de la population totale du département.

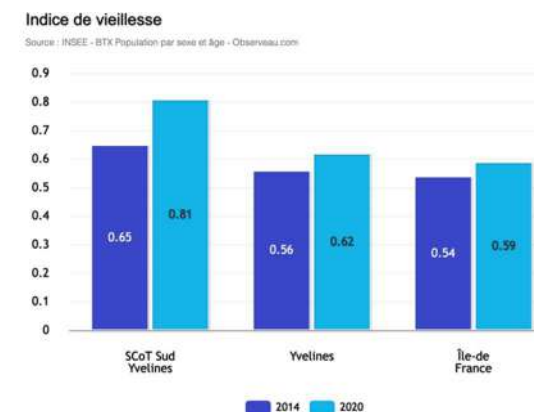
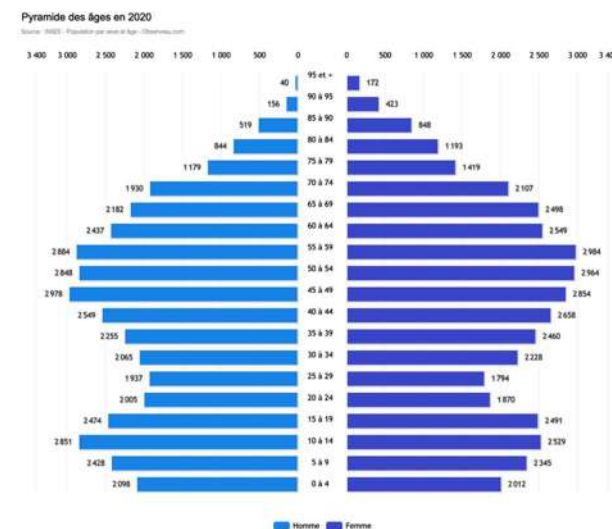
Les trois catégories d'âge les plus représentées dans le SCoT Sud Yvelines sont celles des 50-54 ans, 45-49 ans, et des 55-59 ans. Ce sont des catégories d'âge moyennes, qui toutefois continueront de vieillir dans les années à venir, impliquant des besoins en termes de services, équipements, logements etc. (si elles choisissent de rester sur les territoires pendant leur retraite).

L'indice de vieillesse du territoire en 2020 est de 0,81 (81 personnes de plus de 60 ans pour 100 personnes de moins de 25 ans). Celui-ci est en forte augmentation par rapport à 2014 (65 personnes de plus de 60 ans pour 100 personnes de moins de 25 ans). Sur la période il a augmenté bien plus rapidement que ceux du département et de la région (augmentations respectives de 0,06 et 0,05, contre 0,16 pour le SCoT).

*Analyse des déciles sur le profil « Age de la population » (traitement OBSERVEAU)*



Selon l'OMS, dans le monde, environ 14% des personnes âgées de 60 ans et plus vivent avec un trouble mental. Selon les estimations sanitaires mondiales pour 2019, ces affections représentent 10,6% de l'incapacité chez les personnes âgées. Les problèmes de santé mentale les plus courants chez les personnes âgées sont la dépression et l'anxiété.



Vis-à-vis du profil social, on observe une part importante des hommes seuls (14%) et des femmes seules (18 %). Le taux de famille monoparentale est de 8 %. Ces chiffres sont légèrement au-dessous de la moyenne départementale. La tendance évolutive est à la hausse pour l'ensemble de ces composantes ce qui confère au territoire un profil social fragile : +7 % de famille monoparentale, +17 % d'hommes seuls et +26 % de femmes (période 2014-2020).

Vivre seul, notamment lorsque la personne est âgée, peut exposer à plusieurs défis :

- Les personnes qui vivent seules sont plus susceptibles d'être pauvres, et la pauvreté est d'autant plus probable qu'elles vivent seules longtemps.
- De nombreuses personnes âgées vivant seules disent se sentir seules et isolées.
- De nombreuses personnes âgées vivant seules ont des difficultés à suivre les instructions pour les traitements prescrits.

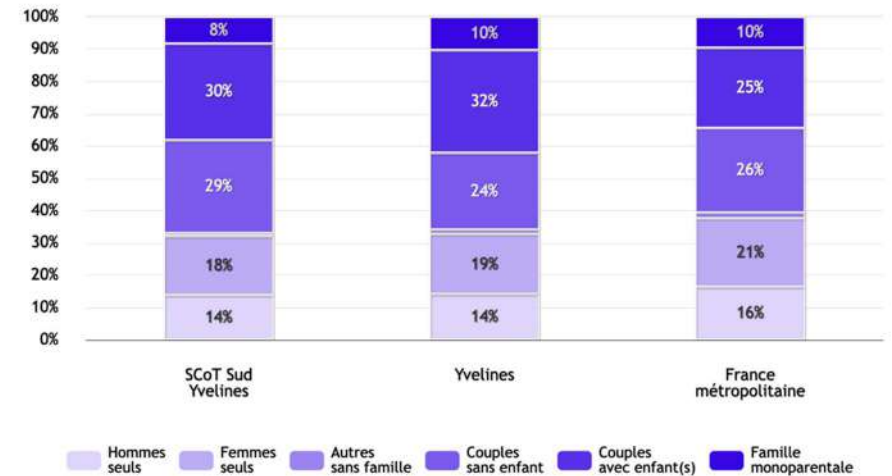
La santé des membres des familles monoparentales peut être fragilisée par divers facteurs dominants dans ce type de structure familiale :

- La situation financière des familles monoparentales est très souvent précaire
- La vie sociale et affective des membres des familles monoparentales est déséquilibrée par la douleur de la séparation, du divorce ou du veuvage
- Le stress engendré par tous ces facteurs peut provoquer divers symptômes psychosomatiques (fatigue, insomnie, dépression, troubles du comportement), qui entraînent de fréquentes visites chez le médecin ou les services sociaux et l'utilisation régulière de médicaments

En outre, la mauvaise santé d'un parent exerce une influence sur la santé de l'enfant. De même la mauvaise santé d'un enfant va avoir un effet sur la santé du parent.

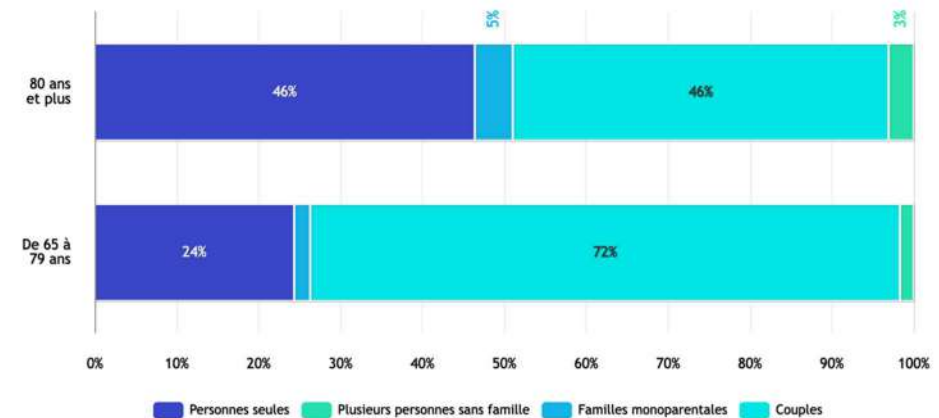
### Répartition de la composition des ménages en 2020

Source : INSEE - Couples-Familles-Ménages - Observateur.com



### Modes de cohabitation des ménages de 65 ans et plus en 2020

Source : INSEE - Population des ménages par sexe, âge et mode de cohabitation - Observateur.com



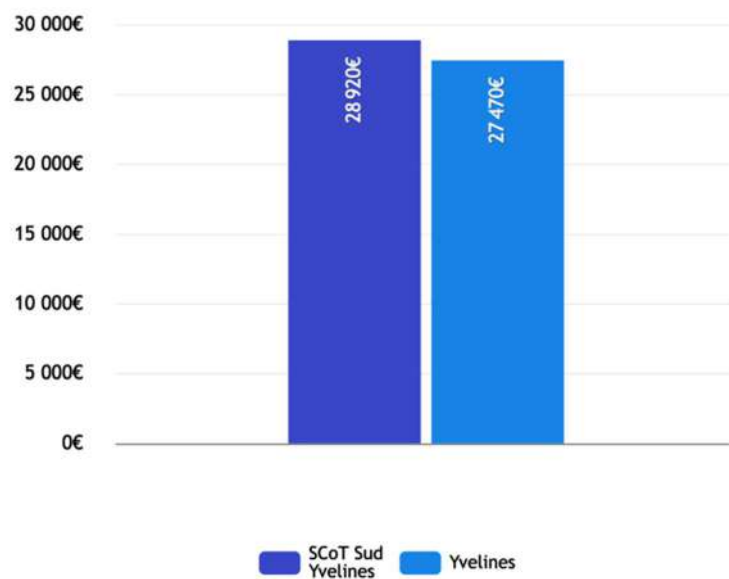
Vis-à-vis des revenus et des situations de fragilités sociales, le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires présente une médiane de niveau de vie supérieure à celle des Yvelines, soit 28 920 euros / an.

L'analyse des déciles démontrent que les 1ers déciles sont supérieurs à la moyenne départementale, ce qui tend à s'inverser à partir du 7<sup>ème</sup> décile.

Le rapport des revenus déclarés entre le 1<sup>er</sup> et le 9<sup>ème</sup> décile est de 0,26 (0,31 pour les Yvelines).

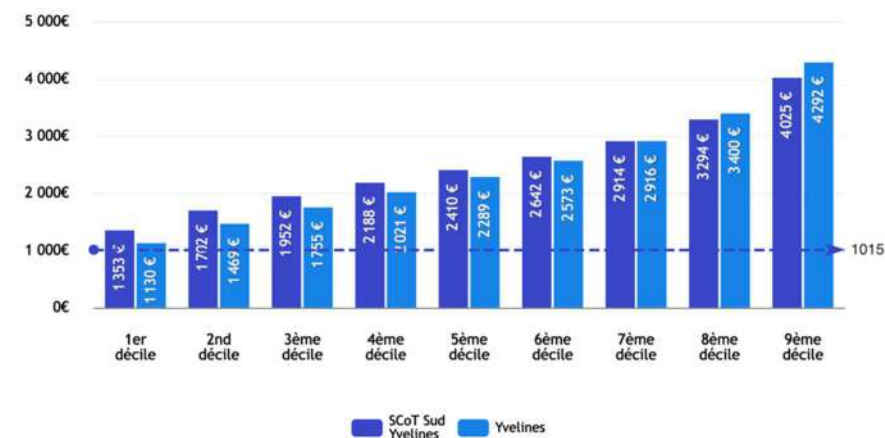
### Médiane du niveau de vie en 2020

Source : Filosofi - Principaux résultats sur les revenus et la pauvreté des ménages - Observateur.com



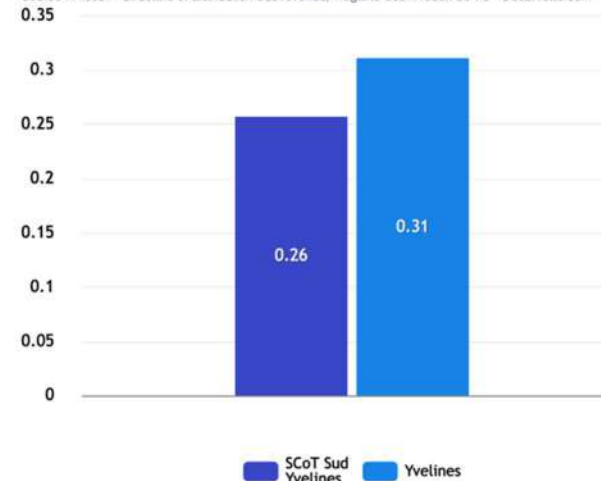
### Revenus disponible par mois en décile en 2020

Source : Filosofi - Structure et distribution des revenus, inégalité des niveaux de vie - Observateur.com



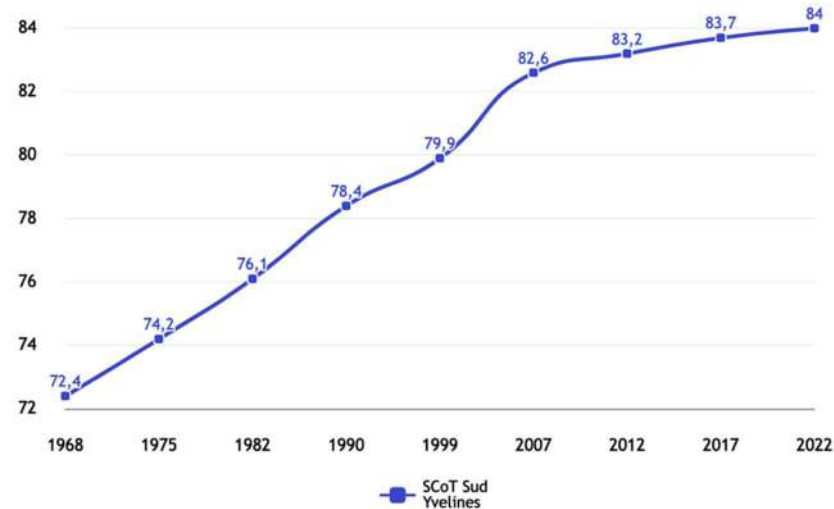
### Indicateur d'inégalité des revenus disponibles en 2020

Source : Filosofi - Structure et distribution des revenus, inégalité des niveaux de vie - Observateur.com



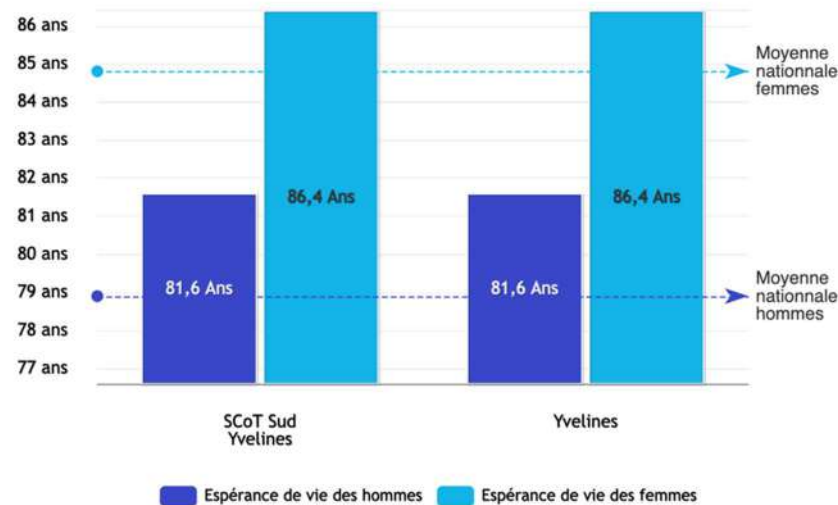
## Espérance de vie à la naissance depuis 1968

Source : INSEE - Espérance de vie - Observateur.com



## L'espérance de vie hommes/femmes à la naissance en 2022

Source : INSEE - Espérance de vie - Observateur.com



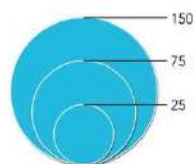
## Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance est définie comme la durée moyenne qu'un nouveau-né peut espérer vivre, si les taux de mortalité actuels ne changent pas. C'est l'un des indicateurs d'état de santé les plus fréquemment utilisés. Les gains d'espérance de vie à la naissance peuvent être attribués à un certain nombre de facteurs, notamment l'amélioration du niveau de vie, l'amélioration du mode de vie et une meilleure éducation, ainsi qu'un meilleur accès à des services de santé de qualité.

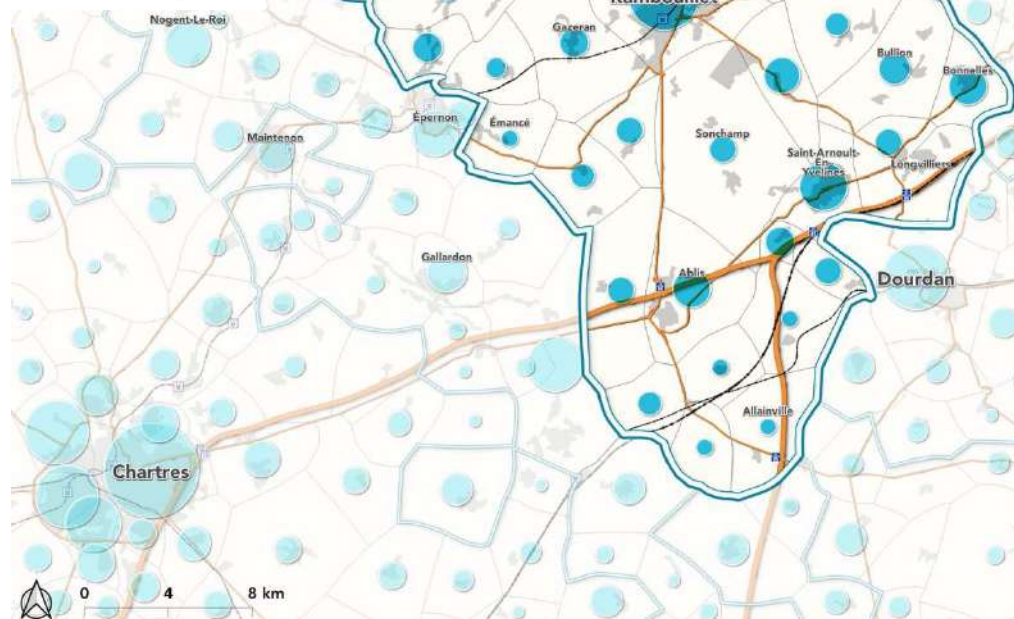
L'année 2022, a été celle où l'espérance de vie à la naissance fut la plus élevée sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires, en atteignant 84 ans. En même année, l'espérance de vie des hommes était de 81,6 ans et celle des femmes de 86,4 ans (supérieure à l'âge moyen national pour les hommes et les femmes).

## SCoT Sud Yvelines

Nombre d'équipements  
de sport, loisirs et culture  
en 2021 :



Source : INSEE - Dénombrement des équipements - 2022



## Les modes de vie favorables à la sante et à l'environnement

Le territoire compte près de 78% des équipements de proximité, 19% d'intermédiaire et 4% de supérieur.

Parmi les équipements de gamme de proximité on relèvera les éléments suivants :

- Plateaux et terrains de jeux extérieurs, tennis et terrains de grand jeux représentent la part d'équipement de proximité la plus importante

Parmi les équipements de gamme intermédiaire on relèvera les éléments suivants :

- Les salles spécialisées et les salles de remise en forme représentent la part d'équipement intermédiaire la plus importante

Parmi les équipements de gamme supérieure on relèvera les éléments suivants :

- Arts du spectacle, cinéma, exposition/médiation culturelle et parcours sportif/santé sont représentés à parts égales sur le territoire

L'Inpes préconise 30 minutes de marche rapide par jour. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommande, elle, un effort de 10 000 pas quotidiens, soit plus d'une heure de marche. Loin d'être incompatibles, les deux objectifs sont surtout les lignes de départ et d'arrivée d'un même marathon destiné à améliorer notre santé.

Les actifs du SCoT de Rambouillet Territoires utilisent à 65% la voiture pour aller travailler (données 2020), ce qui est supérieur à la moyenne des Yvelines (55%) et inférieur à la moyenne nationale (70%).

La part du mode de déplacements par la marche à pied est très faible comme partout en France. Ce sont les territoires les plus ruraux qui présente un taux bas.

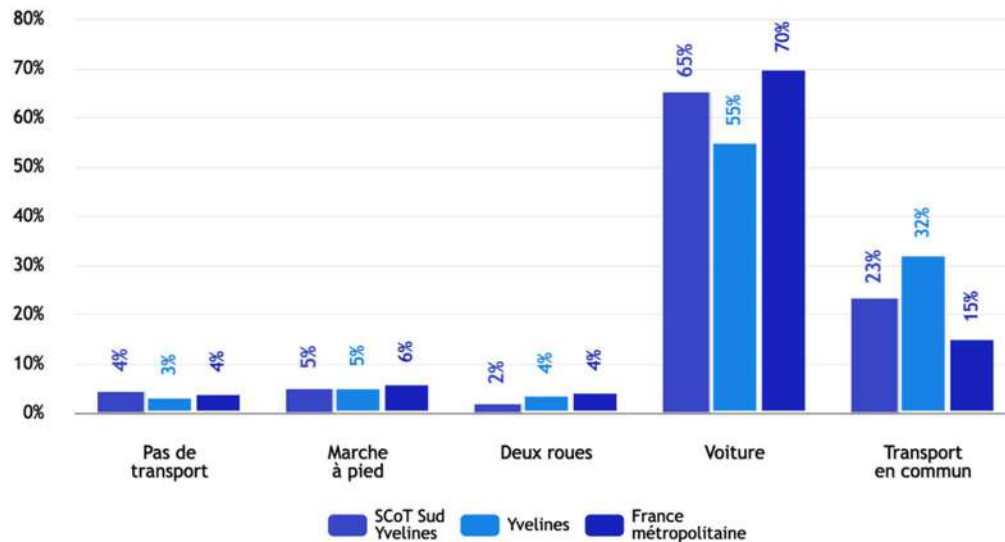
L'utilisation de transport en commun (23%) est plus importante qu'à l'échelle nationale (15%).

A titre indicatif, les cartographies suivantes permettent d'observer les isochrones de la marche à pied et du vélo à partir des principales communes (Rambouillet, Ablis, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Hermeray, Saint-Léger-en-Yvelines, etc.).

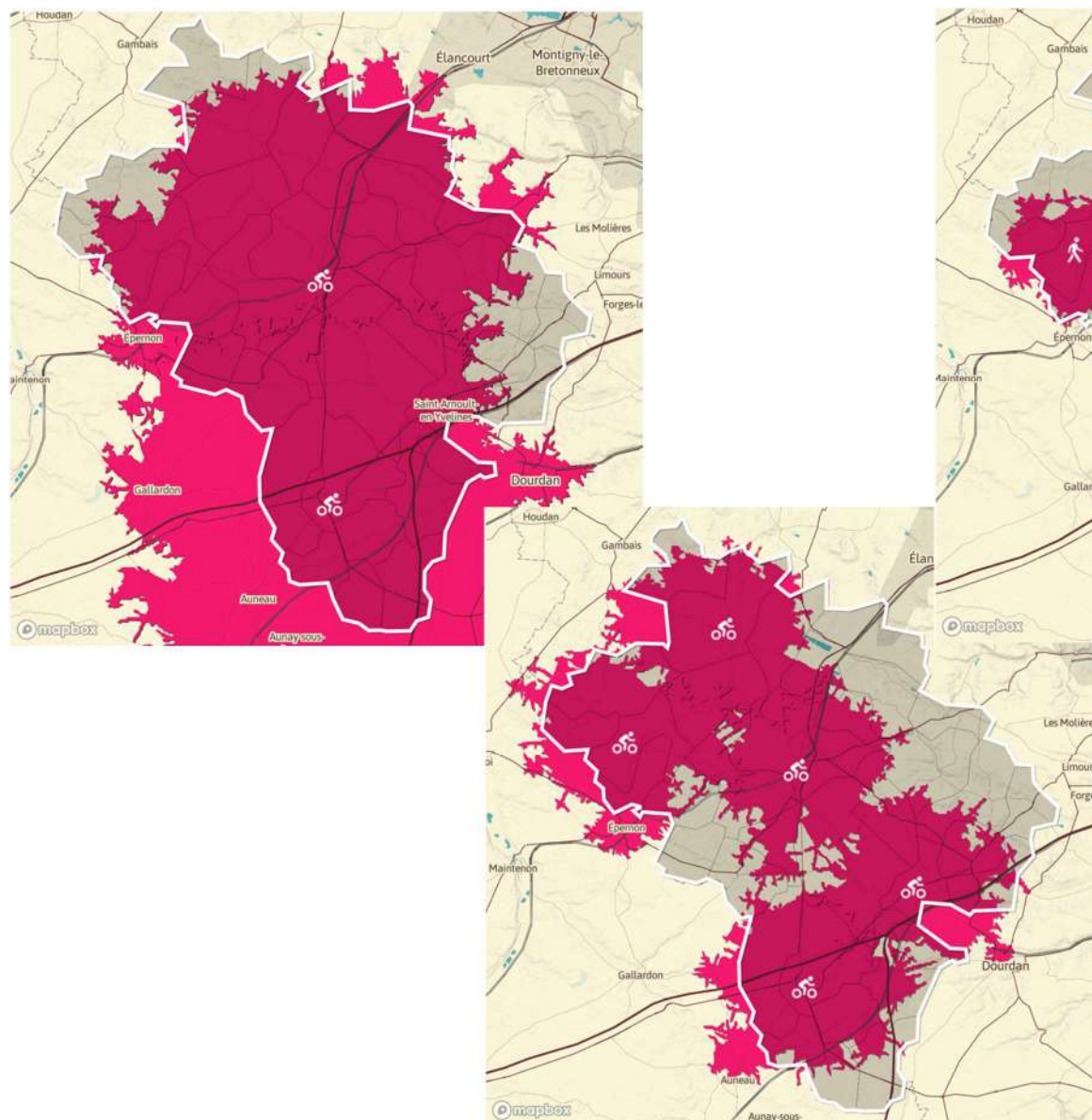
Pour une activité de vélo de 60 min, en théorie, on observe une bonne couverture du territoire à partir de la commune de Rambouillet et d'Ablis.

### Mode de transport des actifs en 2020

Source : INSEE - Caractéristiques de l'emploi - Observateur.com



*Isochrone Velo 60 min (haut) et 30 min (à bas) (source : Observeau)*

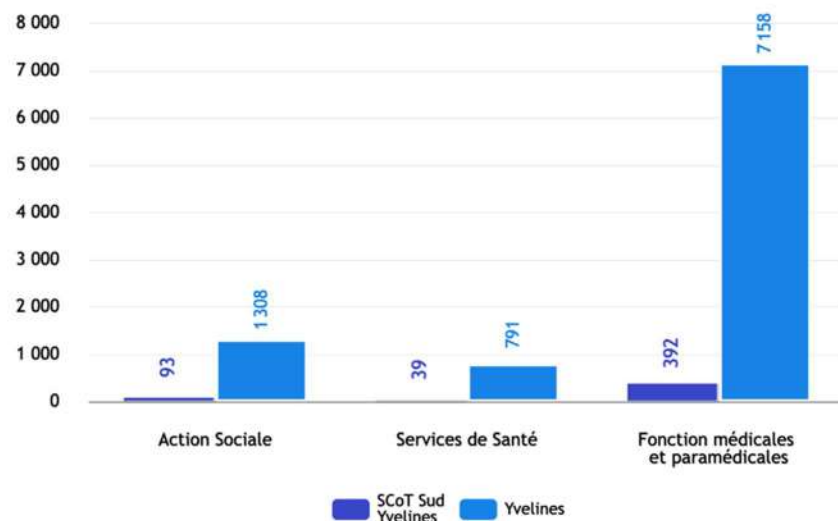


*Isochrone Marche à Pied 60 min (haut) et 30 min (à bas) (source : Observeau)*



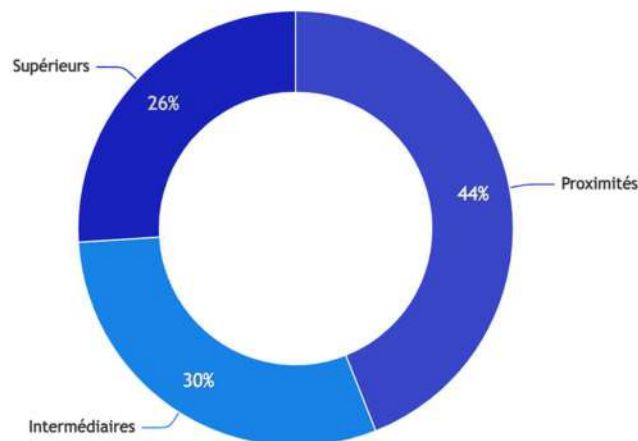
## Nombre d'établissement de santé par types en 2021

Source : INSEE - Dénombrement des équipements - Observateur.com



## Part des équipements de santé par gamme en 2021

Source : INSEE - Dénombrement des équipements - Observateur.com



## Contexte sanitaire

L'accès aux soins de santé a une incidence sur l'état général de la santé physique, sociale et mentale d'une personne, ainsi que sur sa qualité de vie. L'accès à des services de soins complets et de qualité est important notamment pour promouvoir et maintenir la santé, prévenir et gérer les maladies, ou encore réduire le nombre de décès prématurés et atteindre l'équité en matière de santé.

Vis-à-vis des établissements de santé dont le total sur le territoire est de 524 établissements en 2021, le SCoT de Rambouillet Territoires recense 7,1 % des établissements d'action sociale du département, 4,9 % de services de santé et 5,5 % des fonctions médicales et paramédicales.

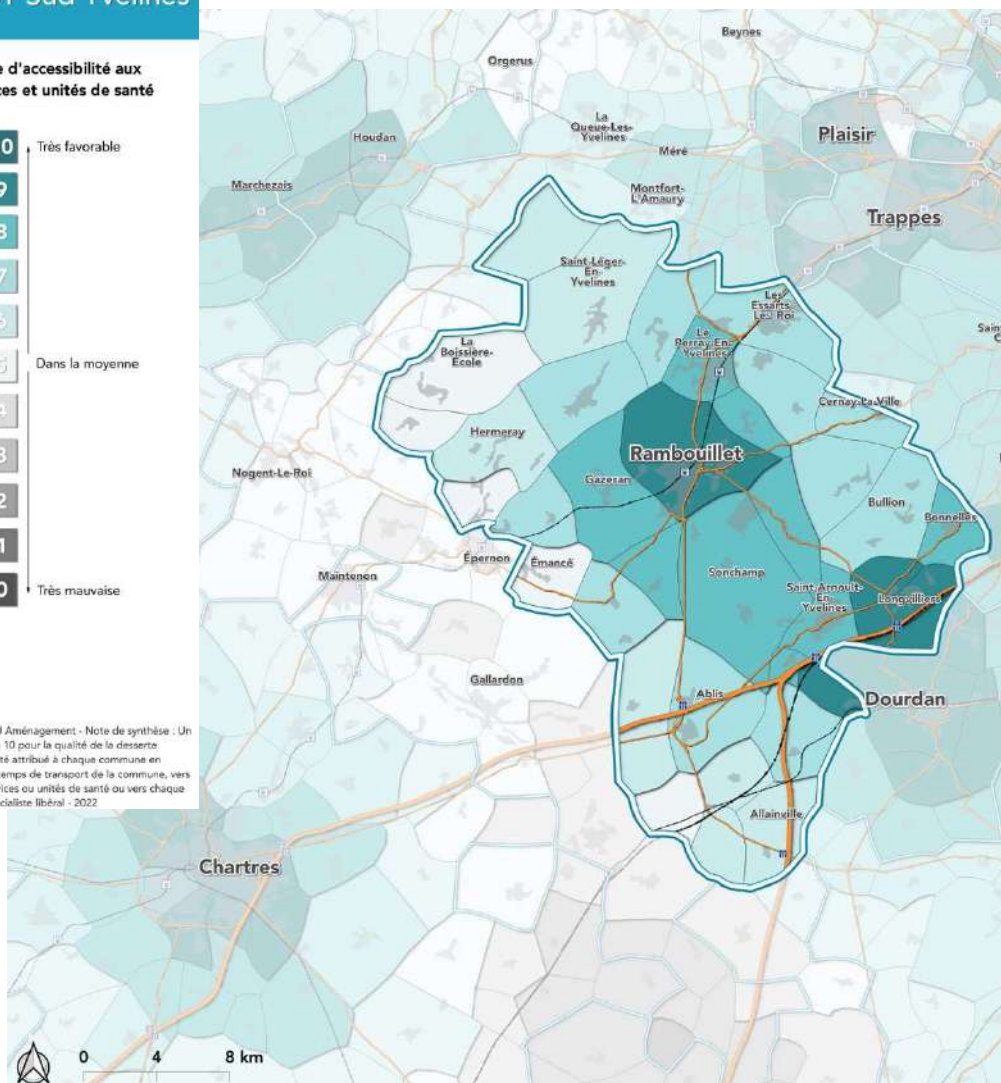
Les gammes d'équipements (supérieurs, proximités et intermédiaires) sont bien représentées et équilibrées.

## SCoT Sud Yvelines

### Indice d'accessibilité aux services et unités de santé



Source : EAU Aménagement - Note de synthèse : Un indice de 0 à 10 pour la qualité de la desserte médicale a été attribué à chaque commune en fonction du temps de transport de la commune, vers chaque service ou unités de santé ou vers chaque médecin spécialiste libéral - 2022



L'accès aux soins de santé signifie avoir « l'utilisation opportune des services de santé personnels pour obtenir les meilleurs résultats en matière de santé » (Institut de médecine, 1993).

L'accès aux soins de santé peut se décliner en quatre composantes :

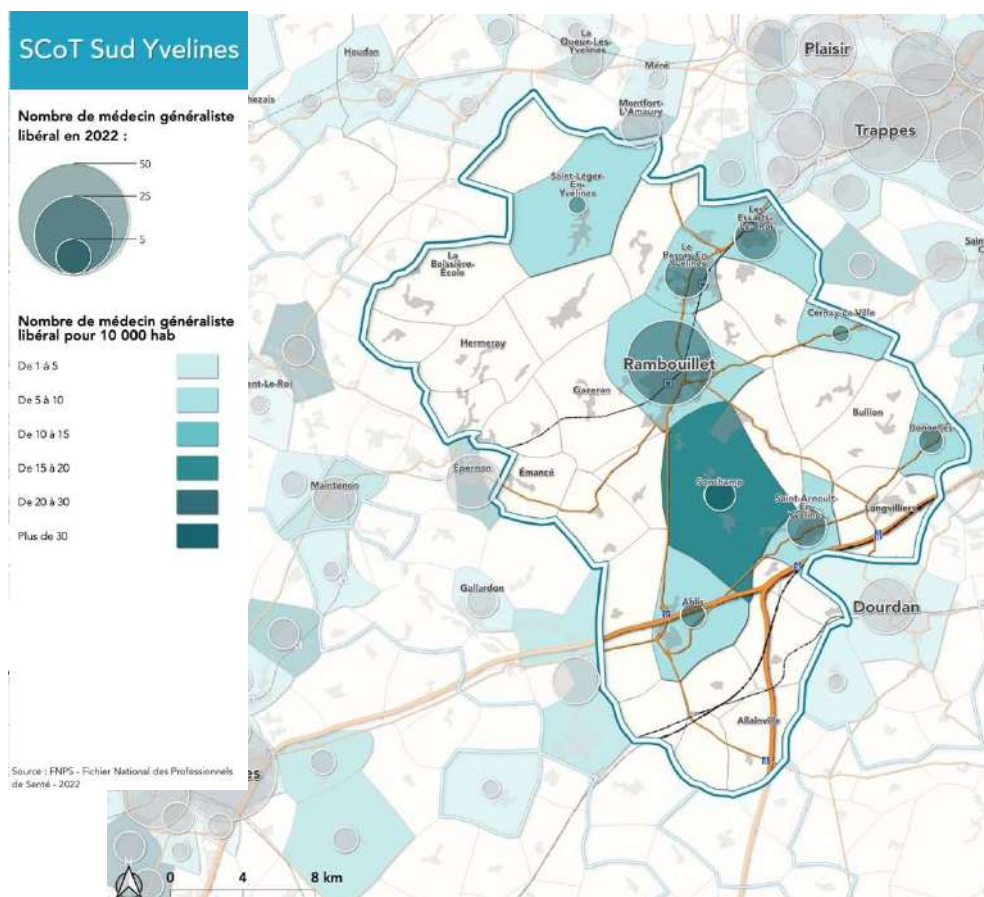
- **Couverture médicale** : facilite l'entrée dans le système de santé. Les personnes non assurées sont moins susceptibles de recevoir des soins médicaux et plus susceptibles d'avoir un mauvais état de santé.
- **Services** : Le fait d'avoir une source habituelle de soins est associé au fait que les adultes reçoivent les services de dépistage et de prévention recommandés.
- **Rapidité** : capacité de fournir des soins de santé lorsque le besoin est reconnu.
- **Main-d'œuvre** : prestataires compétents, qualifiés et culturellement compétents.

L'indice d'accessibilité a été créé par E.A.U pour qualifier la desserte médicale en fonction du temps de transport de la commune vers chaque service ou unité de santé ou vers chaque médecin spécialiste libéral.

Cet indice, sous forme d'analyse des déciles de 1 à 9, permet de mettre en évidence l'inégalité d'accès aux soins selon la commune. Parmi les communes qui ont l'indice d'accessibilité aux services et unités de santé le plus élevé, on trouve : Rambouillet, Longvilliers et Sainte-Mesme.

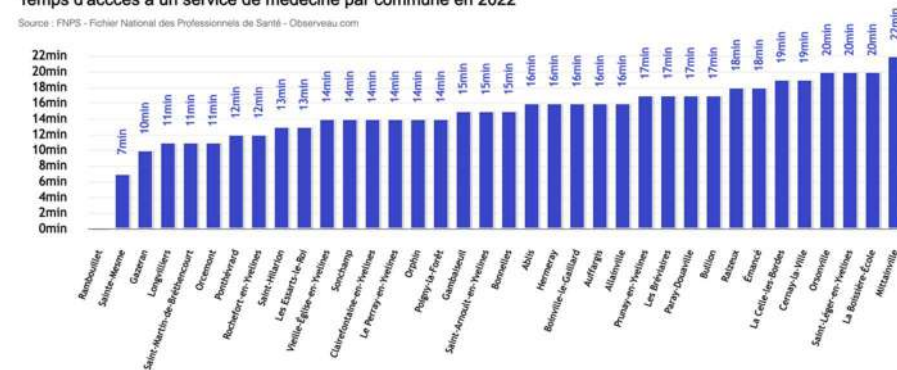
Si on zoom sur l'offre de médecin généraliste, le nombre de médecin généraliste libéral a diminué progressivement depuis 2006 (où ils étaient 67 sur le territoire) et atteint 49 médecins en 2022. Parmi les communes avec le plus grand nombre de médecins généralistes on trouve : Rambouillet (23), Les Essarts-le-Roi (6), Le Perray-en-Yvelines (6).

Le temps le plus long pour accéder à un service de médecine est observé dans des communes telles que : Mittainville (22 min), La Boissière-École (20 min), Saint-Léger-en-Yvelines (20 min), et Orsonville (20 min).



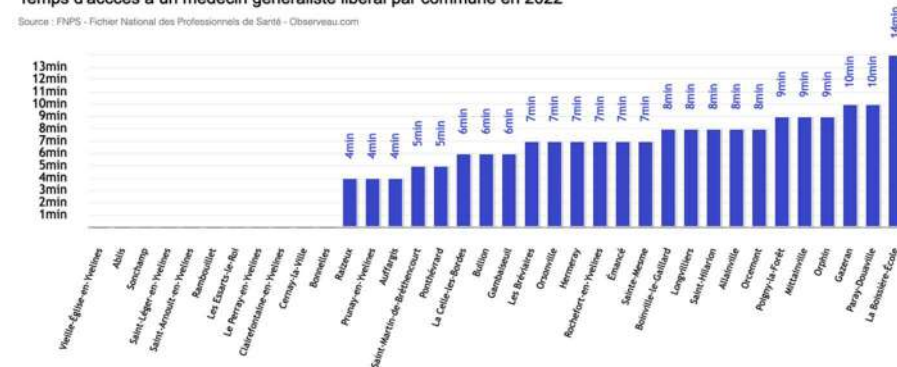
#### Temps d'accès à un service de médecine par commune en 2022

Source : FNPS - Fichier National des Professionnels de Santé - Observateur.com



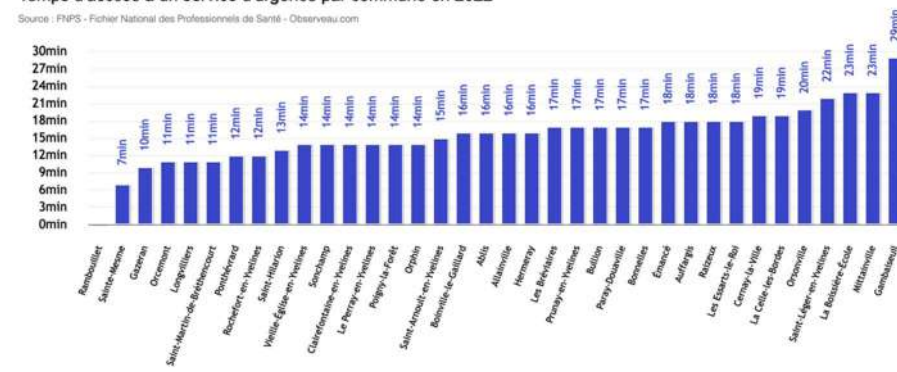
#### Temps d'accès à un médecin généraliste libéral par commune en 2022

Source : FNPS - Fichier National des Professionnels de Santé - Observateur.com

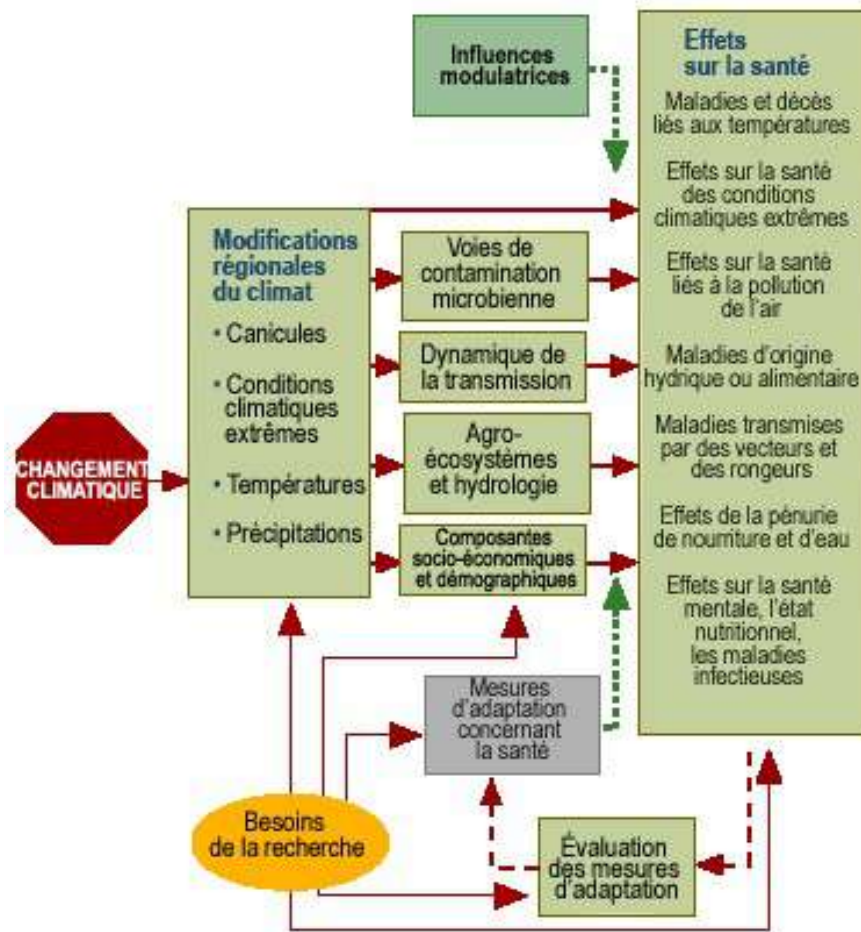


#### Temps d'accès à un service d'urgence par commune en 2022

Source : FNPS - Fichier National des Professionnels de Santé - Observateur.com



Incidences en cascade du changement climatique (Source : OMS)



## Résilience du territoire face au changement climatique

Les impacts sur la santé du changement climatique sont nombreux et variés est parfois difficiles à estimer, calculer ou prédire. Le sujet, d'importance mondiale est vaste et peut être transversal à de nombreuses autres thématiques telles les mobilités, la qualité de l'eau ou encore la biodiversité et les sources allergènes.

« Le changement climatique est identifié comme le plus grand risque, et la plus grande opportunité pour la santé publique du 21<sup>ème</sup> siècle » **OMS**.

Le changement climatique constitue une nouvelle menace importante pour la santé publique et modifie la façon dont nous devons envisager la protection des populations vulnérables.

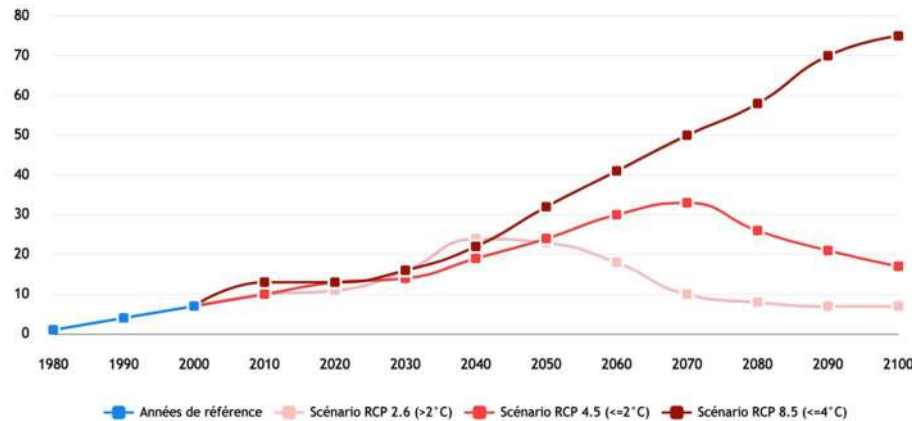
Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a confirmé qu'il existait des preuves écrasantes que l'activité humaine agissait sur le climat de la planète et a souligné que cela avait de multiples incidences sur la santé humaine. La variabilité et la modification du climat sont cause de décès et de maladies à travers les catastrophes naturelles qu'elles entraînent – telles que les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses.

En outre, de nombreuses maladies importantes sont hautement sensibles au changement des températures et du régime des précipitations.

## Vagues de chaleur sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires (source : Observ'EAU)

### Nombre moyen de jours d'une vague de chaleur par scénario

Source : Quantiles des indicateurs annuels "DRIAS-2020" (série temporelle) - ALADINE3 - Observ'EAU



| CHALEUR MODÉRÉE                                                                                    | CHALEUR FORTE                                                                                      | CHALEUR INTENSE                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| → Personnes sans-abri                                                                              | → Personnes sans-abri                                                                              | → Personnes sans-abri                                                                              |
| → Personnes fragiles (mauvaise santé, habitat surexposé à la chaleur)                              | → Personnes fragiles (mauvaise santé, habitat surexposé à la chaleur)                              | → Personnes fragiles (mauvaise santé, habitat surexposé à la chaleur)                              |
| → Travailleurs surexposés à la chaleur                                                             | → Travailleurs surexposés à la chaleur                                                             | → Travailleurs surexposés à la chaleur                                                             |
| → Nourrissons et personnes âgées                                                                   | → Nourrissons et personnes âgées                                                                   | → Nourrissons et personnes âgées                                                                   |
| → Adultes et enfants en bonne santé, passant beaucoup de temps à l'intérieur et plutôt sédentaires | → Adultes et enfants en bonne santé, passant beaucoup de temps à l'intérieur et plutôt sédentaires | → Adultes et enfants en bonne santé, passant beaucoup de temps à l'intérieur et plutôt sédentaires |
| → Adultes et enfants en bonne santé et pratiquant une activité physique régulière                  | → Adultes et enfants en bonne santé et pratiquant une activité physique régulière                  | → Adultes et enfants en bonne santé et pratiquant une activité physique régulière                  |
| → Adultes en très bonne santé et pratiquant une activité physique régulière et soutenue            | → Adultes en très bonne santé et pratiquant une activité physique régulière et soutenue            | → Adultes en très bonne santé et pratiquant une activité physique régulière et soutenue            |
| <b>LÉGENDE</b>                                                                                     | <b>LÉGENDE</b>                                                                                     | <b>LÉGENDE</b>                                                                                     |
| POPULATION TRÈS MAL ACCUMULÉE                                                                      | POPULATION PARTIELLEMENT ACCUMULÉE                                                                 | POPULATION TRÈS BIEN ACCUMULÉE                                                                     |

## Les effets des vagues de chaleur

La chaleur a un impact très rapide. L'état de santé peut se dégrader rapidement et nécessiter des soins urgents. Chaque année, on observe pendant les épisodes de chaleur des recours aux soins pour des pathologies spécifiquement ou en grande partie dus à l'exposition à la chaleur : coup de chaleur ou hyperthermie, déshydratation et hyponatrémie. Tout le monde peut souffrir de la chaleur. Cependant, certaines personnes sont plus à risques. Il s'agit des :

- Personnes âgées
- Nourrissons
- Travailleurs exposés à la chaleur, à l'extérieur ou dans une ambiance chaude à l'intérieur
- Femmes enceintes
- Personnes souffrant de maladies chroniques
- Personnes prenant certains médicaments
- Personnes handicapées
- Personnes isolées, dépendantes ou fragiles
- Personnes précaires

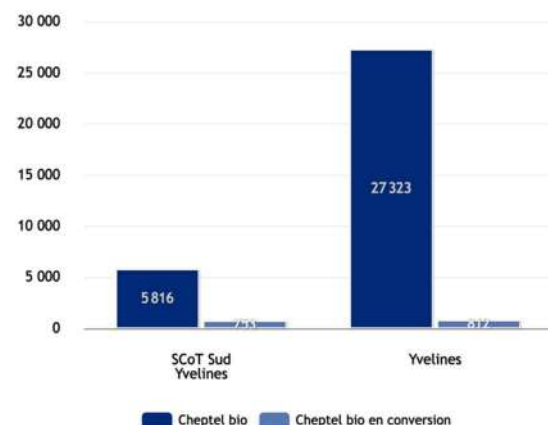
Le nombre moyen de jours d'une vague de chaleur sur le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires est également en augmentation en lien avec la poursuite du réchauffement. Selon le scénario RCP 8.5 le nombre de jours d'une vague de chaleur pourrait atteindre 75 jours à la fin du siècle.

La population locale est donc particulièrement sensible et vulnérable à ce déterminant de santé.

Indicateurs relatifs à l'agriculture biologique (source : Agence Bio, Traitement E.A.U)

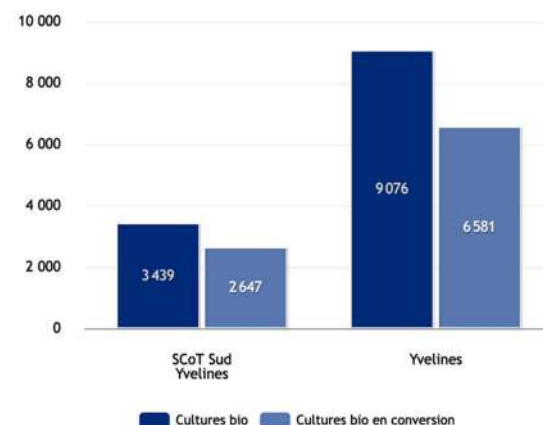
### Les cheptels bio en 2021

Source : Agence Bio - Nombre d'opérateurs, surfaces et de cheptel - Observateur.com



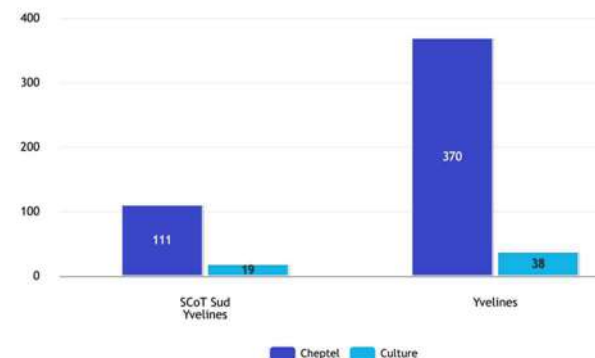
### Les cultures bio en 2021

Source : Agence Bio - Nombre d'opérateurs, surfaces et de cheptel - Observateur.com



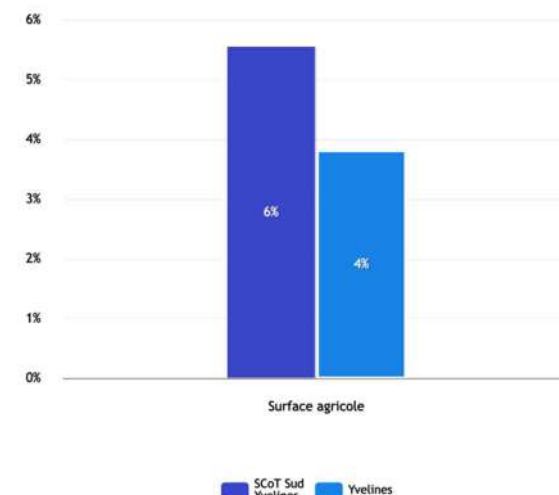
### Le nombre d'exploitation avec des cultures et des cheptels bio en 2021

Source : Agence Bio - Nombre d'opérateurs, surfaces et de cheptel - Observateur.com



### Part de l'occupation agricole bio du territoire en 2020

Source : Agence Bio - Parcelles déclarées en agriculture biologique lors des demandes d'aides de la PAC - Observateur.com



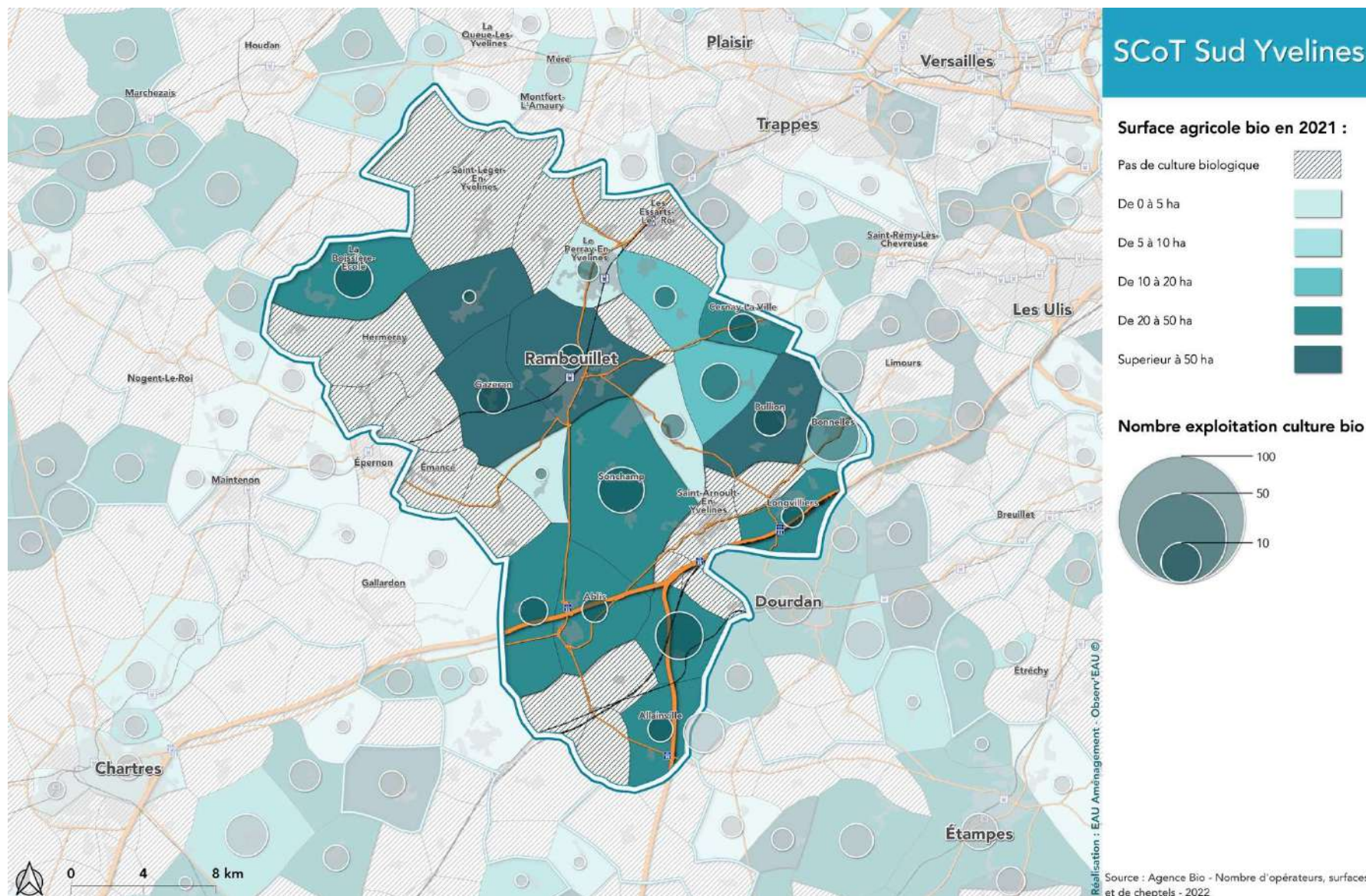
## Alimentation saine et durable

### Exposition aux pesticides

Approcher l'exposition environnementale aux pesticides représente un enjeu majeur de santé publique. Face aux attentes citoyennes et en réponse aux plans gouvernementaux Ecophyto pour la réduction des usages de produits phytopharmaceutiques, les équipes scientifiques mobilisent des outils et des méthodes complexes et variés pour étudier cette question. Ces questions ne sont pas évidentes à traiter au niveau local ni à cartographier. C'est pourquoi, il a été choisi d'intégrer une approche inverse, par le positif, à savoir l'étude des productions agricoles biologiques sur le territoire.

La superficie totale agricole biologique du SCoT de Rambouillet Territoires est de 3 501 ha soit 6 % de sa superficie agricole totale. A titre de comparaison, la part de terres agricoles biologiques au sein du département est inférieure, soit 4 %.

Les cultures biologiques sont nombreuses (3 439 ha) et celles en reconversion également (2 647 ha) (année 2021). Les cheptels biologiques sont importants mais ceux en reconversions le sont moins en comparaison avec les cultures.



## 15. SYNTHÈSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires présente des atouts, des fragilités et des faiblesses pour l'ensemble des champs et des composantes en lien avec la santé :

- Le logement : les besoins croissants poussent à l'artificialisation du territoire
- La promotion des mobilités alternatives au tout-voiture
- La préservation des espaces naturels, au bénéfice de la biodiversité et de la santé humaine

Le territoire du SCoT de Rambouillet Territoires compte près de 79 058 habitants, soit 5,5 % de la population totale du département.

Les trois catégories d'âge les plus représentées dans le SCoT Sud Yvelines sont celles des 50-54 ans, 45-49 ans, et des 55-59 ans. Ce sont des catégories d'âge moyennes, qui toutefois continueront de vieillir dans les années à venir, impliquant des besoins en termes de services, équipements, logements etc. (si elles choisissent de rester sur le territoire pendant leur retraite). La tendance au vieillissement de la population amènera le territoire à porter une attention particulière quant aux problématiques de santé publique, ces populations étant plus vulnérables tant aux maladies qu'aux facteurs environnementaux (vagues de chaleur, etc.). De même, il sera question d'intégrer les problématiques de santé infantiles et pédiatriques, pour les enfants présents sur le territoire.

Vis-à-vis du profil social, on observe une part importante des hommes seuls (14%) et des femmes seules (18 %). Le taux de famille monoparentale est de 8 %. Ces chiffres sont légèrement au-dessous de la moyenne départementale. La tendance évolutive est à la hausse pour l'ensemble de ces composantes ce qui confère au territoire un profil social fragile : +7 % de famille monoparentale, +17 % d'hommes seuls et +26 % de femmes (période 2014-2020).

Les équipements et services questionnent avec une offre relativement limitée qui présente des faiblesses pour l'avenir notamment de l'accès au soin.

Le contexte environnemental est diversifié et offre un cadre de vie remarquable à la population, mais expose à la fois la population aux risques naturels et aux nuisances et pollution.

Les effets du changement climatique seront nombreux et impacteront directement la santé de la population à la fois sur les questions sociales, de démographie et sur les questions de vulnérabilité environnementale.

Le territoire du SCoT doit ainsi questionner ses propres capacités du territoire pour ne pas dégrader et améliorer la santé de sa population actuelle mais également future au regard des mutations en cours et à venir.

## ENJEUX

Agir sur les différents leviers transversaux à la fois sur l'économie, l'aménagement, l'habitat et sur l'environnement pour trouver des solutions communes



**Révision du SCoT Sud Yvelines**  
**Dossier d'Arrêt**

**Rapport de Présentation**  
**1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

**Deuxième partie :**  
**LES RESSOURCES SPATIALES ET L'AMENAGEMENT**  
**DU TERRITOIRE**

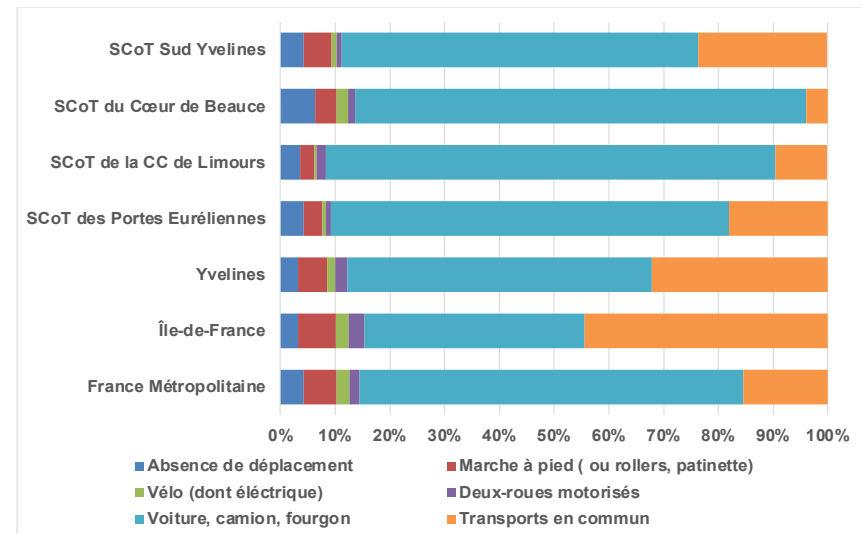
# VOLET MOBILITES

## ETAT DES LIEUX

### Des déplacements internes guidés par la voiture et les transports en commun

- Le moyen de déplacement privilégié des actifs du Sud Yvelines pour leurs trajets domicile/travail reste la voiture à 65%, une part cependant moins importante que pour les SCoT limitrophes. Mais 10 % des ménages ne possèdent aucune voiture.
- Bénéficiant de l'important réseau de transports en commun francilien, le territoire affiche une part d'utilisation des transports en commun relativement importante (22,5%) pour un territoire à caractère péri-urbain et rural.
- Le vélo est sous-représenté, avec 0,9% des déplacements, contre 2,3% à l'échelle nationale.

**Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018**  
(Source : INSEE)



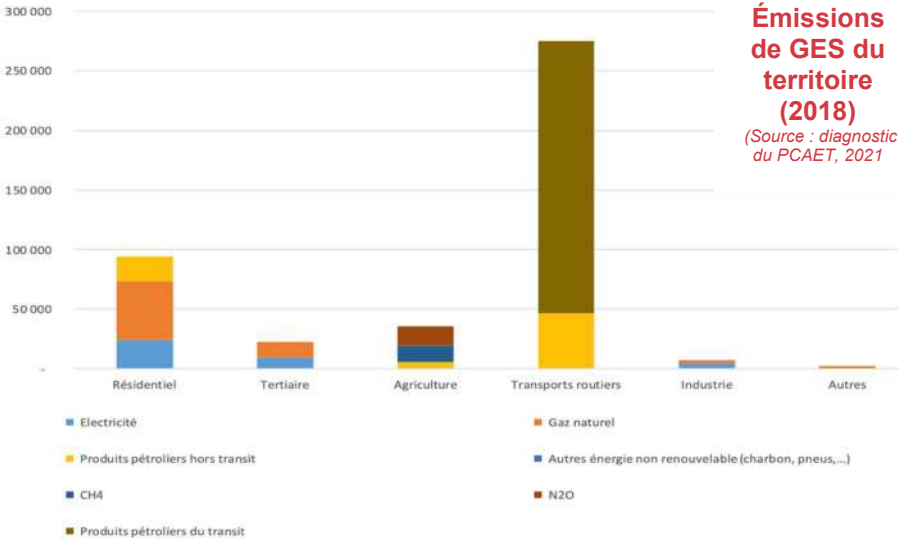
- La- conséquence du recours important à la voiture particulière se lit dans les chiffres de la consommation énergétique territoriale, où les déplacements représentent 50 % des 2 000 GWh consommés en 2017 (source : PCAET).
- Le diagnostic du PCAET (2021) note que « Le secteur transport représente 1 018 GWh.

Il s'agit des carburants brûlés par les véhicules circulant sur le réseau routier du territoire (approche cadastrale) : véhicules en transit via l'A11, l'A10 et la rN10, véhicules des visiteurs, véhicules des résidents lorsqu'ils circulent au sein du territoire.

Les voitures particulières des résidents consomment, pour l'ensemble de leurs parcours annuels, de l'ordre de 257 GWh par an de produit pétrolier en 2016.

Il s'agit de 35 500 voitures qui parcourraient comme la moyenne des Français 13 000 km par an en consommant 6,36 litres/100 km.

- Le dioxyde de carbone (CO2) provient à 66 % du transport. 23 % sont liés au résidentiel, principalement pour le chauffage.
- Le CO2 issu de la combustion de biomasse est considéré comme neutre du fait de l'absorption et du stockage de celui-ci lors la croissance des plantes.
- La combustion de produits pétroliers est responsable de 80 % des émissions énergétiques.



**Plan d'actions du PCAET pour les mobilités**  
(Source : diagnostic du PCAET, 2021)

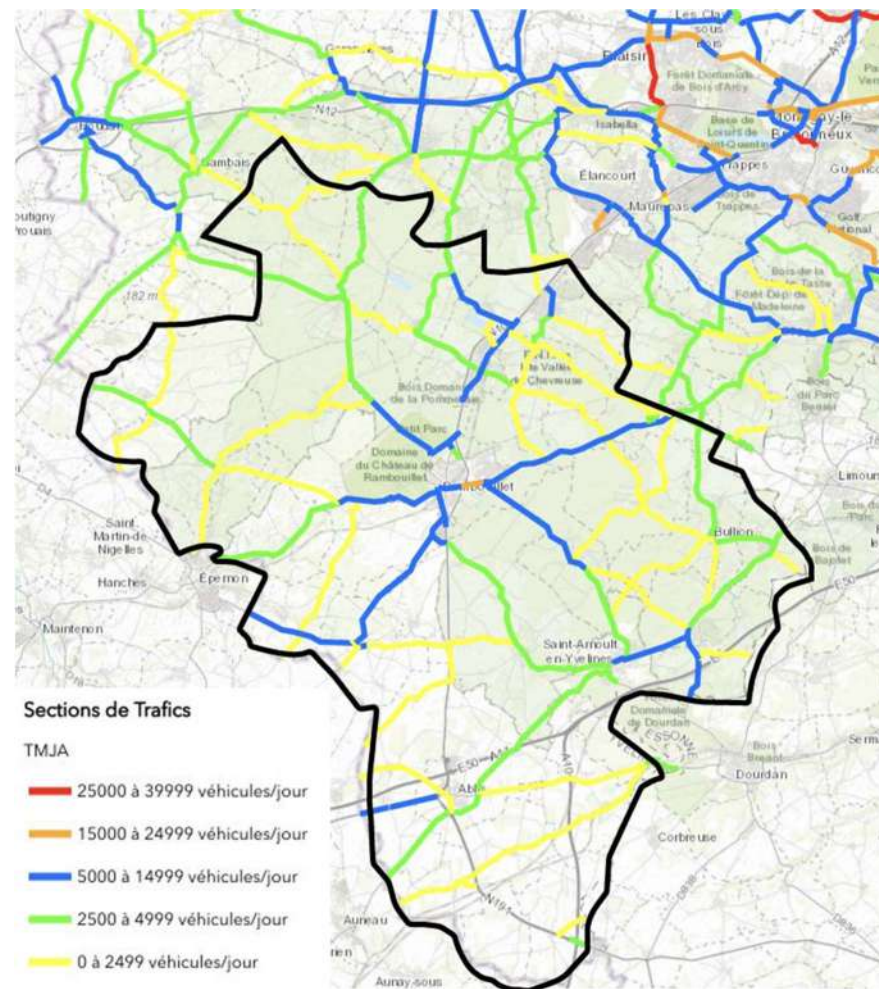
| Axe                                  | Action                                                                | Sous-action                                                                                                                              |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Pour une mobilité moins polluante | 1.1. Encourager les véhicules n'utilisant pas des carburants fossiles | Déployer des bornes électriques                                                                                                          |
|                                      |                                                                       | Faire connaître les filières locales B100 et GNV                                                                                         |
|                                      | 1.2. Faire évoluer l'offre de transports en commun                    | Faire connaître l'offre de Transport à la Demande et élargir son déploiement                                                             |
|                                      |                                                                       | Renforcer l'offre de transports en commun                                                                                                |
|                                      | 1.3. Accompagner l'aménagement du pôle gare                           | Travailler sur les aménagements du pôle gare et sur des aménagements périphériques de manière à décongestionner le centre de Rambouillet |
|                                      |                                                                       | Étendre la réflexion sur les parkings relais de rabattement vers les arrêts les plus stratégiques de la ligne express                    |
|                                      | 1.4. Élaborer un schéma directeur des modes doux                      | Établir un plan de déploiement de circulation douce sur les voies d'intérêt communautaire                                                |
|                                      |                                                                       | Encourager les trajets entre domicile et écoles par des trajets vélo et piétons sécurisés                                                |
|                                      |                                                                       | Développer l'usage du vélo à usage de loisir et de tourisme sur le territoire                                                            |
|                                      | 1.5. Déployer des modes de mobilité innovants                         | S'appuyer sur le projet Tornado pour proposer une desserte des Étangs de Hollande et de l'Espace Rambouillet                             |
|                                      | 1.6. Relayer les informations des aides régionales                    | Relayer les informations concernant les aides et les dispositifs régionaux                                                               |
|                                      |                                                                       |                                                                                                                                          |

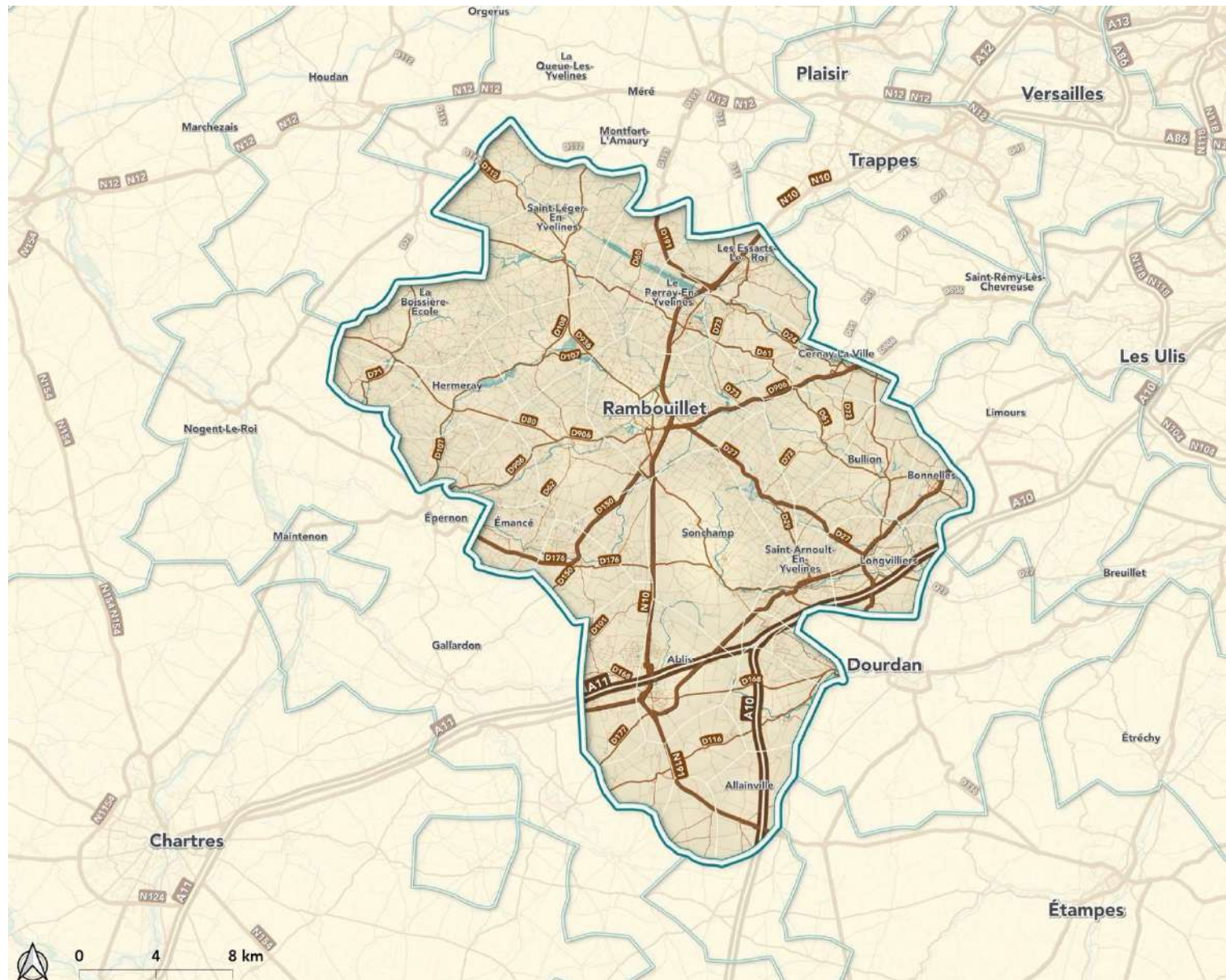
## Une armature routière complète et dense

- La desserte routière est composée d'autoroutes, d'une route nationale, et de nombreuses routes départementales.
- Le territoire bénéficie d'un accès privilégié aux autoroutes A10 et A11 reliant l'Ouest et le Sud-Ouest de la France métropolitaine, ainsi qu'un accès direct et gratuit à Paris via la portion située à l'Est du péage de Saint-Arnoult-en-Yvelines.
- La N10, est une deux fois deux voies qui traverse le territoire du Nord au Sud et fait le lien entre l'A11 et Trappes, en passant par Rambouillet, Le Perray-En-Yvelines, Les Essarts-Le-Roi. Cette route débouche au Nord-Est sur l'A12 et la N12, permettant ainsi un accès aisé au reste des Yvelines (Versailles à 40 minutes de Rambouillet) et à Paris (porte d'Auteuil à 45 minutes).
- Les routes départementales se répartissent de manière relativement homogène, le réseau étant particulièrement dense à l'Est et au Sud du territoire.
- Pour autant, le trafic routier sur les voies départementales reste faible à modéré sur une grande partie des voies (>4999 véhicules/jour). Quelques tronçons affichent un trafic moyennement dense (5000 à 14999 véhicules jour), c'est notamment le cas des D906 Cernay-La-Ville/Rambouillet, D150 Rambouillet/Orphin, D176 Orphin/Épernon,
- De forts enjeux d'évolution du réseau affectent la N 10 (mise à 2x2 voies) et la N 191, et conditionnent l'amélioration de la desserte nord-sud du territoire.

### Densité de trafic sur les routes départementales

(Source : Conseil Général 78, SIR 2017)





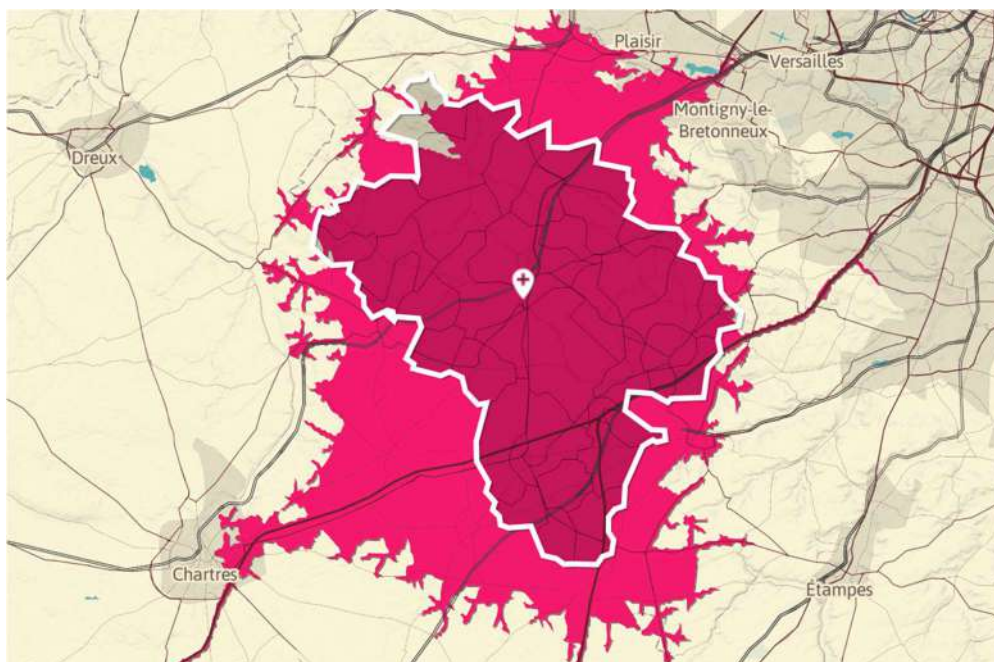
## SCoT Sud Yvelines

### Typologies de routes

- Autoroute/Nationale 
- Principales 
- Secondaire 
- Tertiaire 
- Petites routes 

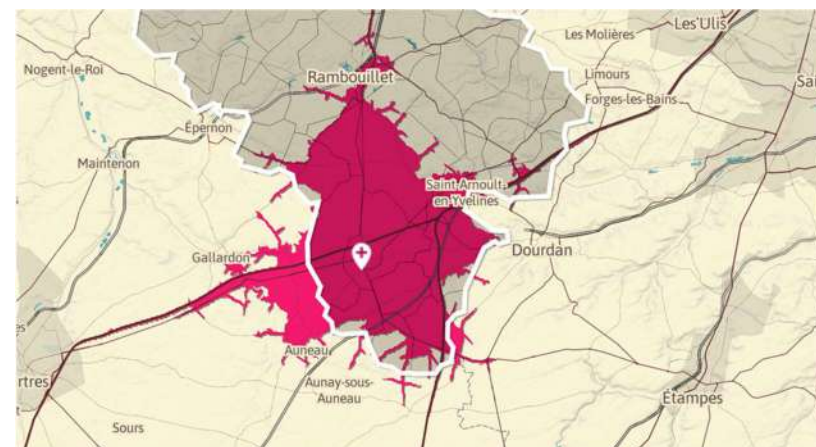
Source : INSEE, 2021  
Réalisation : EAU Aménagement

- La « performance » des infrastructures autoroutières et routières peut être illustrée par les isochrones au départ des différentes parties du territoire : en 30 minutes au départ de Rambouillet, l'essentiel du territoire est couvert, mais, en 15 minutes, depuis Ablis ou Saint-Léger-en-Yvelines, la desserte est nettement plus partielle.

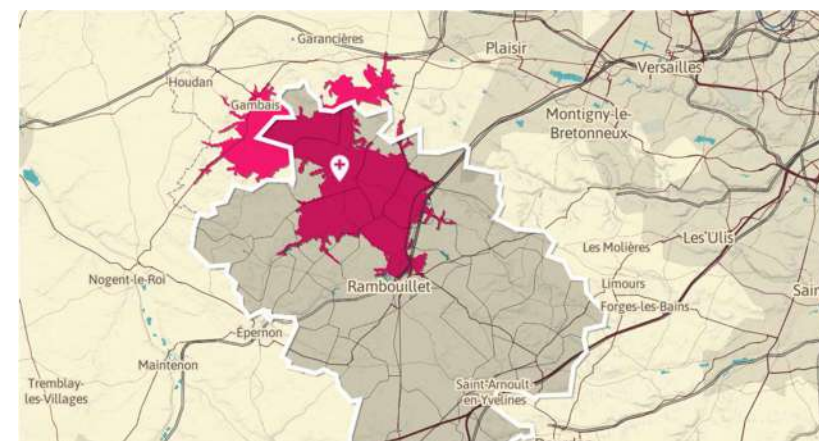


**Isochrone : 30 minutes en voiture au départ de Rambouillet**  
(Source : Observ'EAU)

- Ces isochrones peuvent servir à réfléchir à un aménagement « prenant en compte les temps de transport » comme le code de l'urbanisme l'impose aux SCoT.



**Isochrone : 15 minutes en voiture au départ d'Ablis**  
(Source : Observ'EAU)



**Isochrone : 15 minutes en voiture au départ de St. Léger-en-Yvelines**  
(Source : Observ'EAU)

## Un réseau ferroviaire structurant, mais limité

- Le territoire accueille 4 gares ferroviaires, celles de Rambouillet, de Perray, des Essarts-Le-Roi, et de Gazeran.

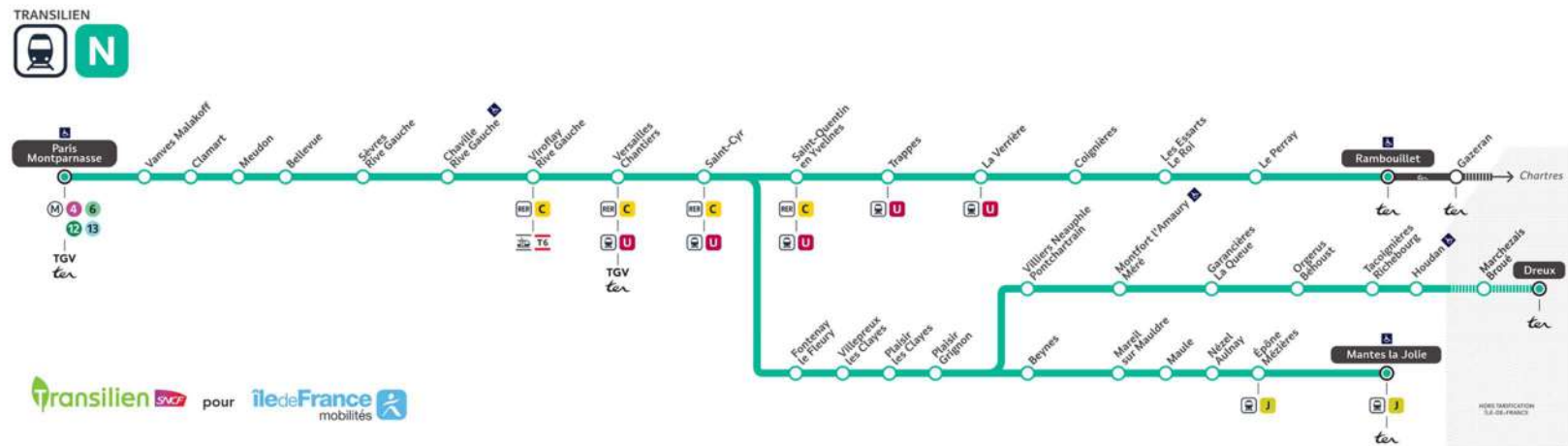
La ligne ferroviaire dessert ces 4 gares selon un axe Nord-Est/Sud-Ouest reliant Paris-Montparnasse et Chartres.

- Le Transilien N est la principale ligne reliant le territoire à Paris-Montparnasse et desservant 3 gares sur le territoire, dont la gare de Rambouillet qui en est le terminus, avec en moyenne un train toutes les 30 minutes en heure de pointe et une durée de trajet d'environ 1h05 depuis Rambouillet.

Le Transilien N dessert également Versailles en 40 minutes environ et ses correspondances avec le RER C.

- Le trafic ferroviaire est complété par des TER reliant Paris ou Chartres, et faisant le trajet Paris-Montparnasse/Rambouillet en 30-35 minutes.
- Il existe donc une forte différence entre Rambouillet, desservie vers Versailles et Paris notamment par des TER relativement rapides et les autres gares du territoire, qui ne bénéficient que de Transiliens nettement plus longs.
- Globalement, le « rendement » du ferroviaire pour le territoire est donc limité par la faiblesse du nombre de gares et les temps de trajet depuis et vers les gares autres que celle de Rambouillet ;

Plan de la ligne  
N du Transilien  
(Source : SNCF)



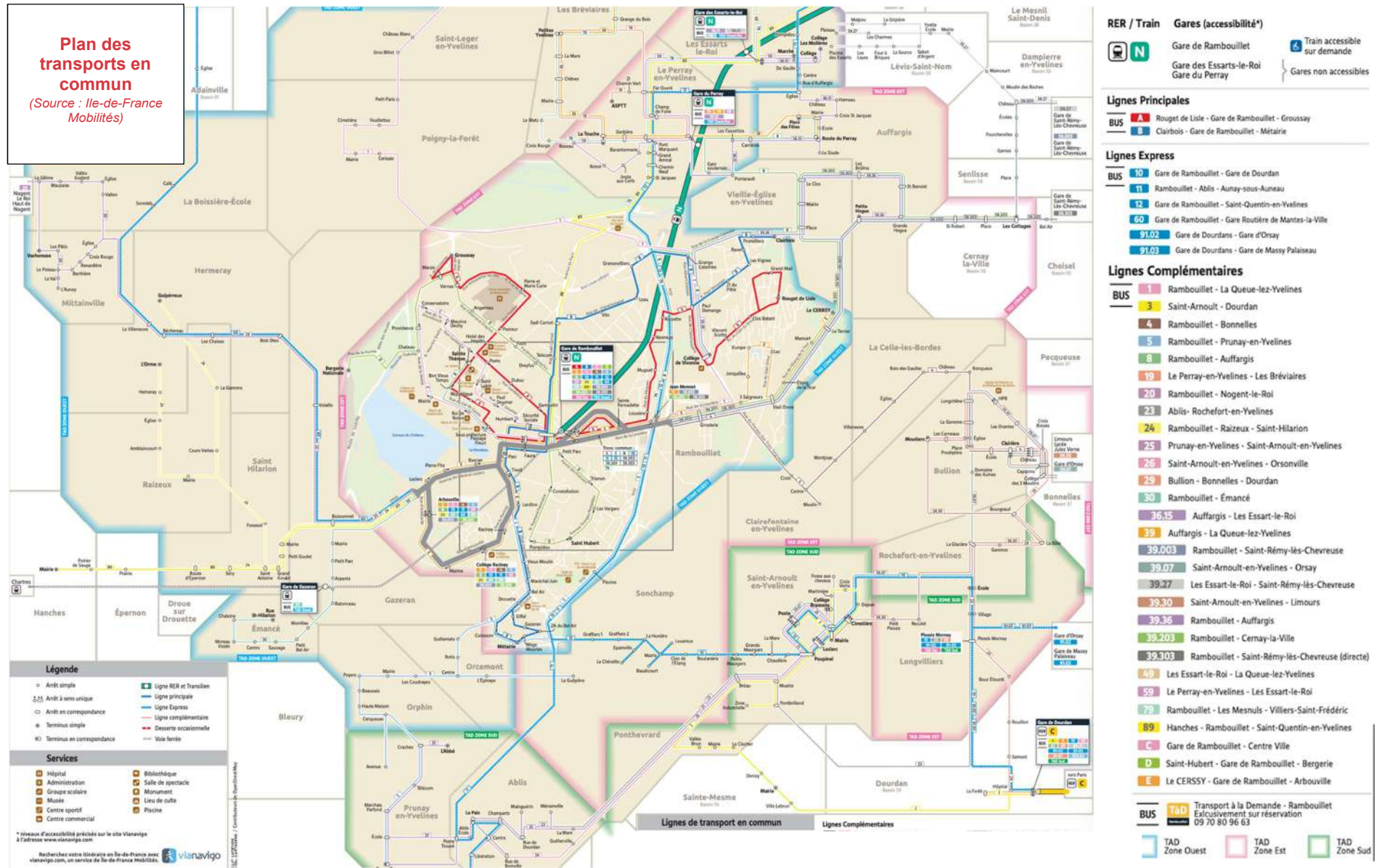
## Un territoire maillé par un réseau de bus développé

- Localement, le territoire est maillé par un réseau de bus dense desservant les communes.
- La ville de Rambouillet possède son propre réseau exploité par TRANSDEV et constitué de 5 lignes urbaines.
- Le reste du territoire est maillé par 32 lignes interurbaines.
- Le groupe SAVAC exploite également quelques lignes sur l'Est du territoire.
- Au-delà, une offre complémentaire destinée aux scolaires existe et permet de relier les collèges et lycées principalement localisés à Rambouillet.
- Mais cette offre de bus est très limitée en heures creuses et le dimanche.
- Enfin, Rambouillet Territoires a mis en place, en lien avec Ile-de-France Mobilités, un **transport à la demande** qui fonctionne du lundi au samedi, et vient compléter l'offre des lignes de bus régulières déjà existantes.

Ce service est disponible toute l'année et est accessible exclusivement sur réservation via la plateforme régionale mise en place par Île-de-France Mobilités.

**Ci-contre : plan schématique du réseau de bus de Rambouillet**



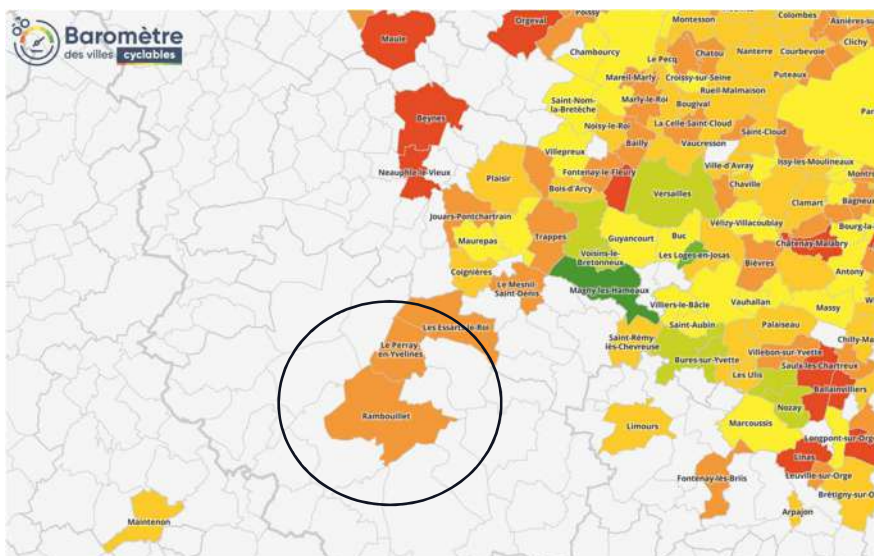


## Une offre cyclable peu développée

- Avec 0,9% des actifs utilisant le vélo pour se rendre à leur travail, ce mode de transport reste sous-représenté sur le territoire.
- Cette sous-utilisation du vélo peut s'expliquer pour partie par le manque d'infrastructures dédiées. Mais Rambouillet, St. Léger-en-Yvelines, et St. Arnoult-en-Yvelines ont plus de 20 % des voies aménagées ou pacifiées (source : PLM RT, 2022).
- La grande taille du territoire impose également des distances importantes, peu propices à l'utilisation de ce mode de déplacement pour les trajets inter-communes.

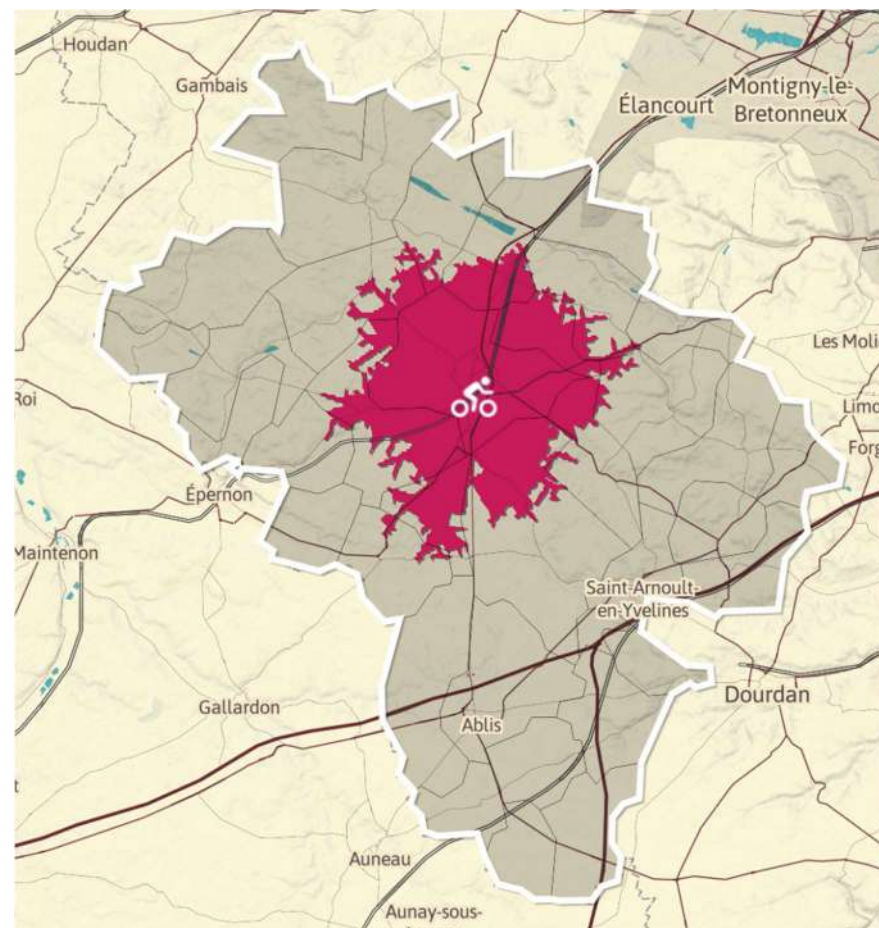
### Classement de l'offre cyclable par ville en 2021

(Source : Baromètre des villes cyclables, soutenu par le Ministère de la transition écologique)



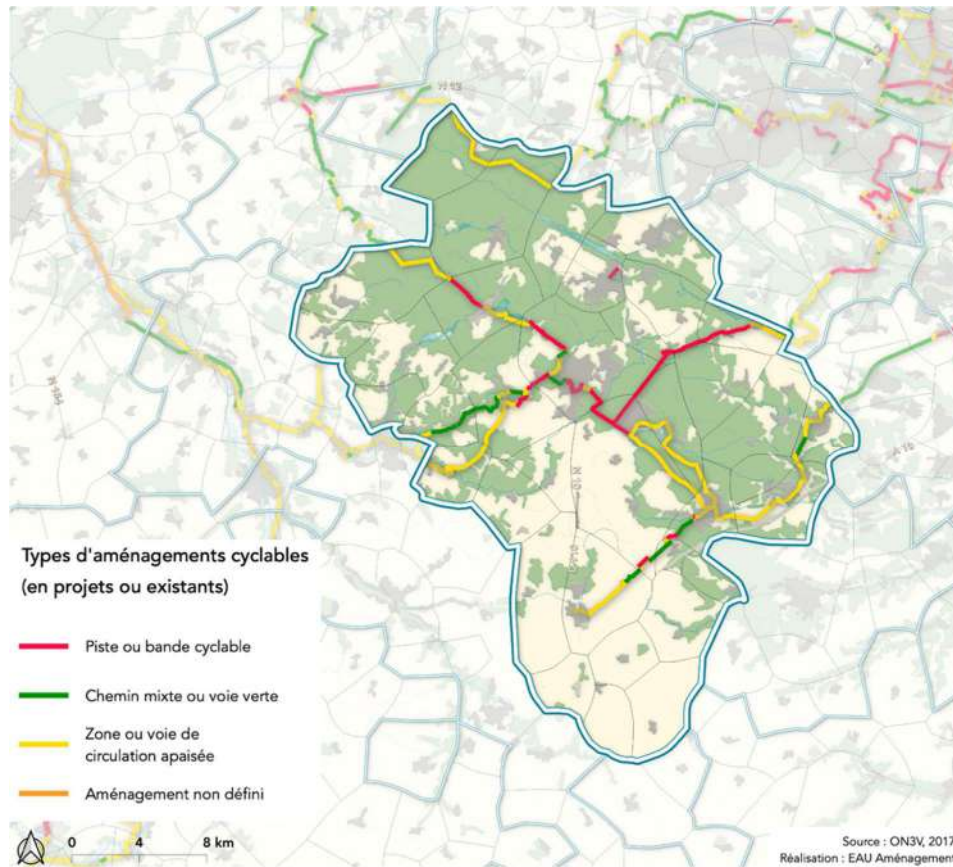
- Des tronçons de pistes cyclables existent toutefois sur le territoire, notamment une piste Est-Ouest allant de Cernay-la-Ville à Saint-Hilarion, et une piste au Sud entre Ablis et Saint-Arnoulet-en-Yvelines. Ce sont cependant les voies dites « de circulation apaisée » qui constituent la plus grande partie du maillage cyclable sur le territoire. La plupart de ces tronçons rentrant dans le cadre des schéma cyclables nationaux et départementaux.

### Accessibilité à 30 minutes à vélo du centre de Rambouillet (Traitement : Observ'eau)



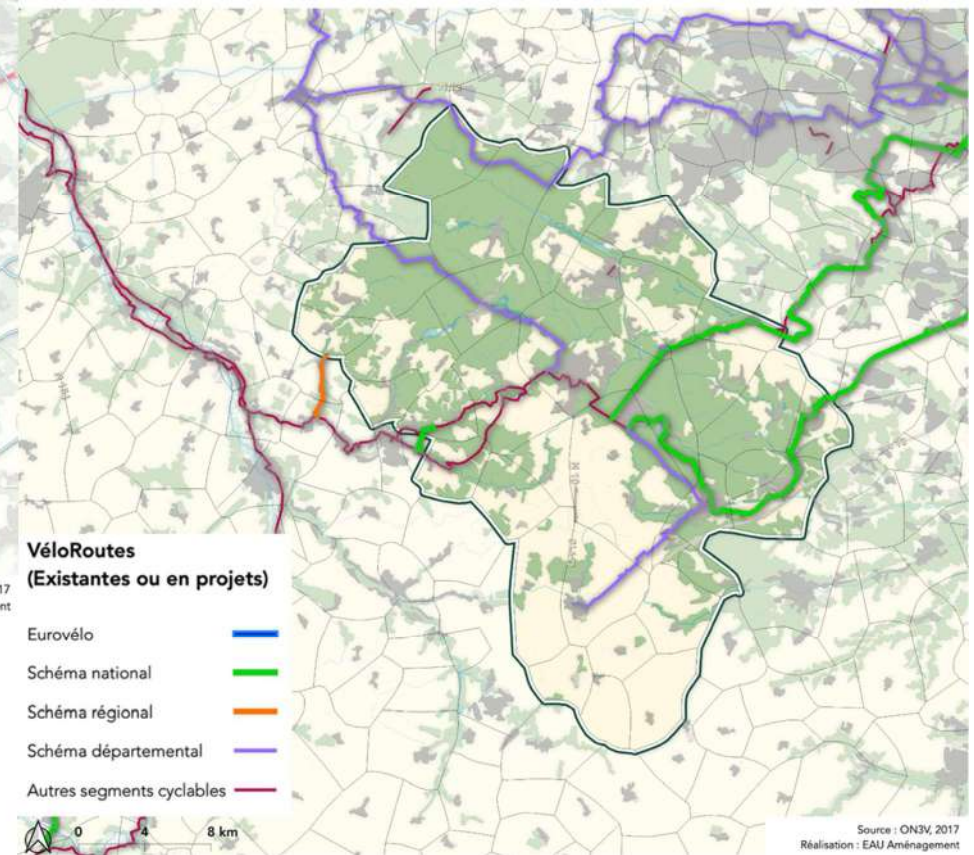
## Types d'aménagement cyclables en 2017

(Source : ON3V ; Traitement Observ'eau)



## Véloroutes en 2017

(Source : ON3V ; Traitement Observ'eau)



## Des mobilités nouvelles en développement

- **3 aires de covoiturage** « officielles » aux 3 échangeurs autoroutiers du territoire. Les aires d'Ablis et d'Allainville sont sous-utilisées au regard du potentiel d'utilisation : 8 000 passages au péage d'Ablis et 6 000 à Allainville. L'aire de Longvilliers est quant à elle saturée mais cette aire, qui constitue une « première » en France, est surtout utilisée en tant que rabattement sur les lignes de bus express 91.02 et 91.03. Une extension de 100 places supplémentaires avec l'aménagement de quais bus sera prochainement réalisée.
- 2 communes ont matérialisé des places dédiées au covoiturage : à Ponthévrard et à Sonchamp.
- Des communes ont des projets d'aires de covoiturage. Pour la majorité d'entre elles, il s'agit de matérialiser des places sur des parkings existants afin de cadrer et d'enclencher une pratique.
- Pour ce qui concerne les **bornes électriques**, le territoire compte un réseau de 50 bornes au total, sur 27 communes (Rambouillet : 15 bornes, Le Perray-en-Yvelines : 4 bornes, 6 communes avec 2 bornes, 19 communes avec 1 seule borne et 9 communes sans borne. Ce réseau est composé de deux éléments : un réseau homogène de 36 bornes déployées par Rambouillet Territoires (bornes gratuites à recharge accélérée de 18 kVa (norme européenne) et 14 bornes déployées par des acteurs privés (concessions automobiles, bornes Tesla, hypermarché, fast-food, etc.).



### Les espaces de co-voiturage du territoire

(Source : diagnostic du Plan Local de mobilités de Rambouillet Territoires, 2022)

### Aires de covoiturage

-  3 aires aménagées
-  2 aires signalées
-  3 espaces informels
-  6 aires en projet

## Une mobilité domicile-travail de haut niveau

- Le Sud Yvelines est confronté à une mobilité domicile-travaillant importante. En effet, parmi les 35 742 résidents actifs du territoire, les deux-tiers (23 150) travaillent en dehors du Sud Yvelines, un tiers (12 592) des résidents travaillent sur le territoire, et 22,5% (8 029) restent sur la même commune. La part de navetteurs, qui correspond aux personnes ayant un emploi et ne travaillant pas dans leur commune de résidence, est élevée affichant 78,5%, contre deux travailleurs sur trois à l'échelle nationale.
- L'influence du reste de l'île de France est très forte, étant la destination de 94% des actifs en dehors du territoire, pour autant le Sud Yvelines peine à rayonner au sein de sa région avec 5 321 actifs franciliens venants y travailler contre 21 756 départs des résidents.

Ces flux à sens unique sont particulièrement marqués avec Paris (4 016 départs pour 212 arrivées). Le reste des Yvelines reste de loin la destination privilégiée des actifs résidents représentant 29% du total des actifs. Paris, l'Essonne et les Hauts de Seine attirent également de nombreux actifs (respectivement 11,2%, 9,7% et 7,5% du total des actifs résidents du territoire).

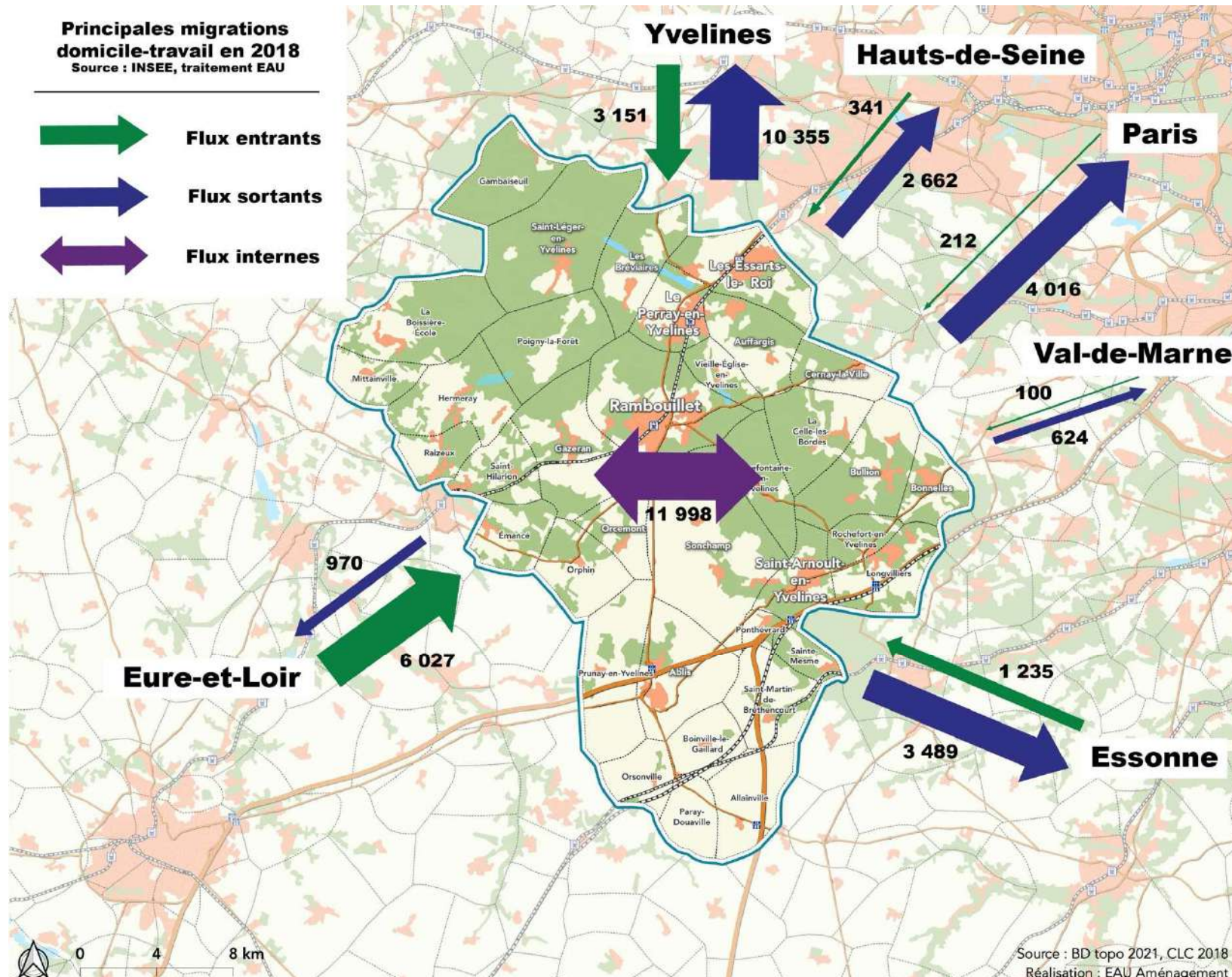
- Le rayonnement du Sud Yvelines sur le département voisin de l'Eure-et-Loir est importante avec 6 027 actifs venant travailler dans le territoire, dont 901 en provenance de la commune limitrophe d'Épernon, contre seulement 970 résidents du Sud Yvelines allant travailler dans le département d'Eure-et-Loir.

### Nombre des établissements de services aux particuliers en 2018 (Source : INSEE)

|                   | Actifs résidant travaillant dans le territoire | dont même commune | Actifs résidant ne travaillant pas dans le territoire | Actifs non-résidant travaillant dans le territoire |
|-------------------|------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| SCoT Sud Yvelines | 12 592                                         | 8 029             | 23 150                                                | 11 998                                             |

|                     | Destination des résidents travaillant hors du territoire | Part des personnes quittant le territoire |
|---------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Île-de-France       | 21 756                                                   | 94,0 %                                    |
| Yvelines            | 10 355                                                   | 44,7 %                                    |
| Paris               | 4 016                                                    | 17,3 %                                    |
| Essonne             | 3 489                                                    | 15,1 %                                    |
| Hauts-de-Seine      | 2 662                                                    | 11,5 %                                    |
| Val-de-Marne        | 624                                                      | 2,7 %                                     |
| Seine-Saint-Denis   | 363                                                      | 1,6 %                                     |
| Val-d'Oise          | 147                                                      | 0,6 %                                     |
| Seine-et-Marne      | 99                                                       | 0,4 %                                     |
| Centre-Val de Loire | 1 056                                                    | 4,6 %                                     |
| Eure-et-Loir        | 970                                                      | 4,2 %                                     |
| Chartres            | 290                                                      | 1,3 %                                     |
| Épernon             | 203                                                      | 0,9 %                                     |
| Autres régions      | 339                                                      | 1,4 %                                     |
| Total               | 23 150                                                   | 100,0 %                                   |

|                     | Origine des actifs résidant hors du territoire | Part des personnes arrivant sur le territoire |
|---------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Centre-Val de Loire | 6 107                                          | 50,9 %                                        |
| Eure-et-Loir        | 6 027                                          | 50,2 %                                        |
| Épernon             | 901                                            | 7,5 %                                         |
| Chartres            | 633                                            | 5,3 %                                         |
| Île-de-France       | 5 321                                          | 44,4 %                                        |
| Yvelines            | 3 151                                          | 26,3 %                                        |
| Essonne             | 1 235                                          | 10,3 %                                        |
| Hauts-de-Seine      | 341                                            | 2,8 %                                         |
| Paris               | 212                                            | 1,8 %                                         |
| Seine-Saint-Denis   | 102                                            | 0,9 %                                         |
| Val-de-Marne        | 100                                            | 0,8 %                                         |
| Seine-et-Marne      | 87                                             | 0,7 %                                         |
| Val-d'Oise          | 93                                             | 0,8 %                                         |
| Autres régions      | 569                                            | 4,7 %                                         |
| Total               | 11 998                                         | 100,0 %                                       |



# SYNTHÈSE

## Un réseau routier dense

- Le réseau routier est composé d'autoroutes, de voies rapides et maillé de nombreuses départementales.
- Grâce à ces infrastructures routières, le Nord comme le Sud du territoire sont bien desservis, et à environ 45 minutes du périphérique parisien.

## Des transports en commun efficaces malgré une faible densité de population

- Le territoire est desservi par 4 gares et des liaisons régulières (TER ou Transilien N) qui mettent Rambouillet à 30 minutes, mais les autres gares à 1 heure de Paris par le rail.
- Environ une quarantaine de lignes de bus parcourent ou s'arrêtent dans le Sud Yvelines, le réseau de bus est donc particulièrement développé pour un territoire de 80 000 habitants.

## Le développement des mobilités douces pénalisé par une infrastructure cyclable insuffisante

- Le vélo est sous-utilisé comparativement à d'autres territoires, avec réseau faible dans des villes.
- Les déplacements inter-communes à vélo sont assez peu développés malgré de rares tronçons de pistes cyclables / voies vertes correspondant aux schémas vélo départementaux et nationaux.

## Des trajets domicile-travail fréquents et longs, sous influence de l'agglomération parisienne

- Les deux-tiers des actifs résidents travaillent à l'extérieur du territoire, notamment en Île-de-France, notamment dans les Yvelines.

# MATRICE A.F.O.M.

### Un réseau routier développé

- Une offre routière assez complète.
- De nombreuses routes départementales plutôt fluides.

### Un maillage de transports en commun dense

- S'appuyant sur une ligne ferroviaire et 4 gares desservies de manière régulière vers Paris, avec cependant des trajets longs pour les gares en-dehors de Rambouillet
- Avec une quarantaine de ligne de bus desservant le territoire.

### Des liens importants avec les territoires voisins

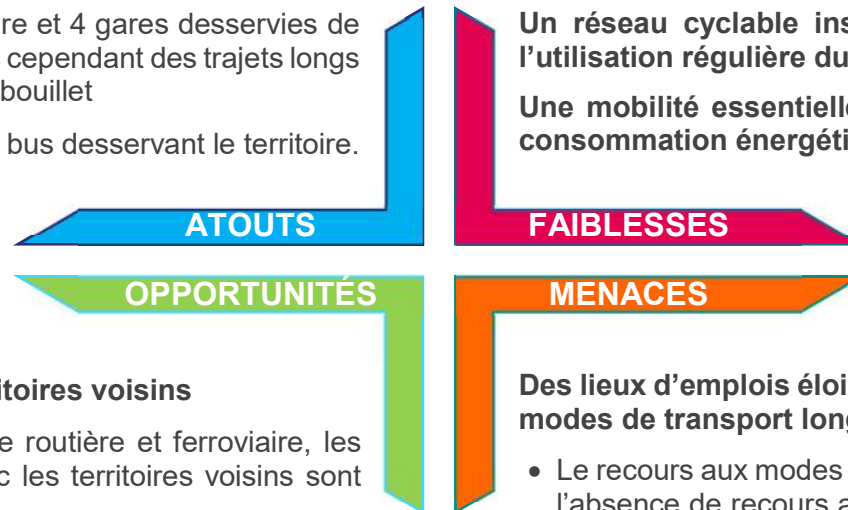
- Du fait d'une bonne infrastructure routière et ferroviaire, les connexions et les échanges avec les territoires voisins sont facilités.

### Des migrations domicile-travail vers l'extérieur très importante et déséquilibrées

- Les 2/3 des actifs résidents travaillent en dehors du territoire, notamment dans le reste des Yvelines et à Paris.
- Les autres territoires franciliens sont peu pourvoyeurs d'actifs en retour, cependant 6000 actifs proviennent d'Eure-et-Loir.

### Un réseau cyclable insuffisamment développé, qui freine l'utilisation régulière du vélo

### Une mobilité essentiellement automobile, avec 50 % de la consommation énergétique du territoire liée aux mobilités



### Des lieux d'emplois éloignés induisant un recours accru aux modes de transport longue distance

- Le recours aux modes de déplacements doux est pénalisé par l'absence de recours aux transports longue distance pour les trajets domicile travail de la plupart des actifs.

### Le maintien d'un réseau de transport en commun dense dans des secteurs à densité faible reste difficile

# GRANDS ENJEUX

## Une situation stratégique, mais complexe, à l'interface de deux régions

- Le déséquilibre entre habitat et emploi à l'échelle du territoire (malgré le rôle central de Rambouillet) s'ajoute à la situation géographique en lisière de l'Île-de-France pour générer des mobilités très importantes, largement liées à la voiture particulière, qui conditionnent le fonctionnement du territoire et limitent dans les faits son développement.
- Il n'existe pas de projets fondamentaux (à part la mise à 2x2 voies du la RN 10) susceptibles de modifier les trafics de et vers le territoire (au demeurant, ces projets, à l'évidence, ne seraient pas de la compétence unique de la collectivité). Mais toute modification du rapport entre emplois et habitants se traduirait par une évolution importante des trafics depuis le territoire.

## Des éléments d'amélioration de l'accessibilité et de développement des mobilités alternatives

- Identifier les potentiels de développement futur permettant un renforcement du réseau et des connexions avec l'Eure et Loir et les départements franciliens.
- Favoriser le rabattement sur les 5 gares internes et les gares « bordières » de Dourdan et St. Rémy-Les-Chevreuse afin de faciliter le développement des intermodalités, en améliorant les liaisons ferroviaires à partir de toutes les gares et en développant les lignes de bus vers le reste de la région francilienne.
- Poursuivre le développement des aménagements cyclables entre communes et vers l'extérieur du territoire, dans le cadre des schémas cyclables départementaux et nationaux.
- Améliorer l'offre à destination des mobilités douces au sein du tissu urbain et des centres bourgs, en particulier pour permettre la desserte des pôles multimodaux, des équipements et des commerces.
- Engager une réflexion sur la localisation de nouveaux équipements (stationnements, etc.) et leur possible mutualisation en tenant compte des modes de déplacements alternatifs.
- Poursuivre l'accompagnement des différents usagers au travers d'un maintien des lignes régulières de bus et de l'extension de leurs horaires.

# VOLET SERVICES & EQUIPEMENTS

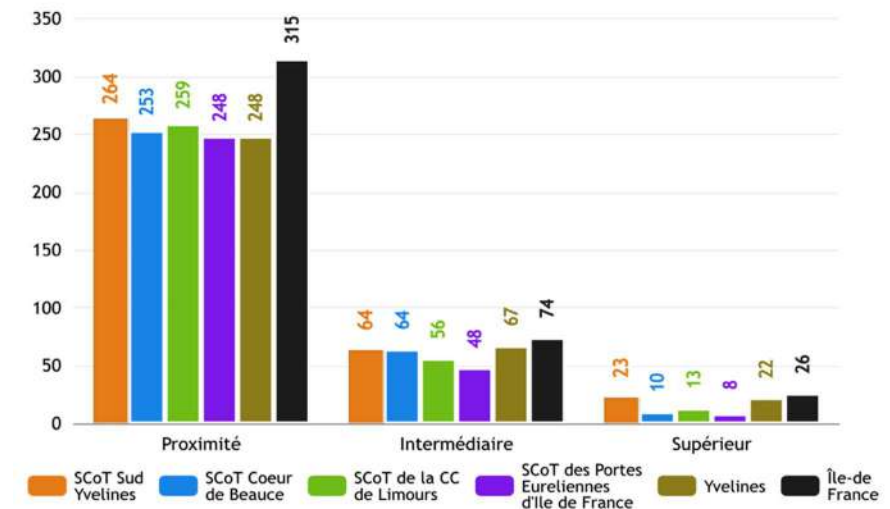
## ETAT DES LIEUX

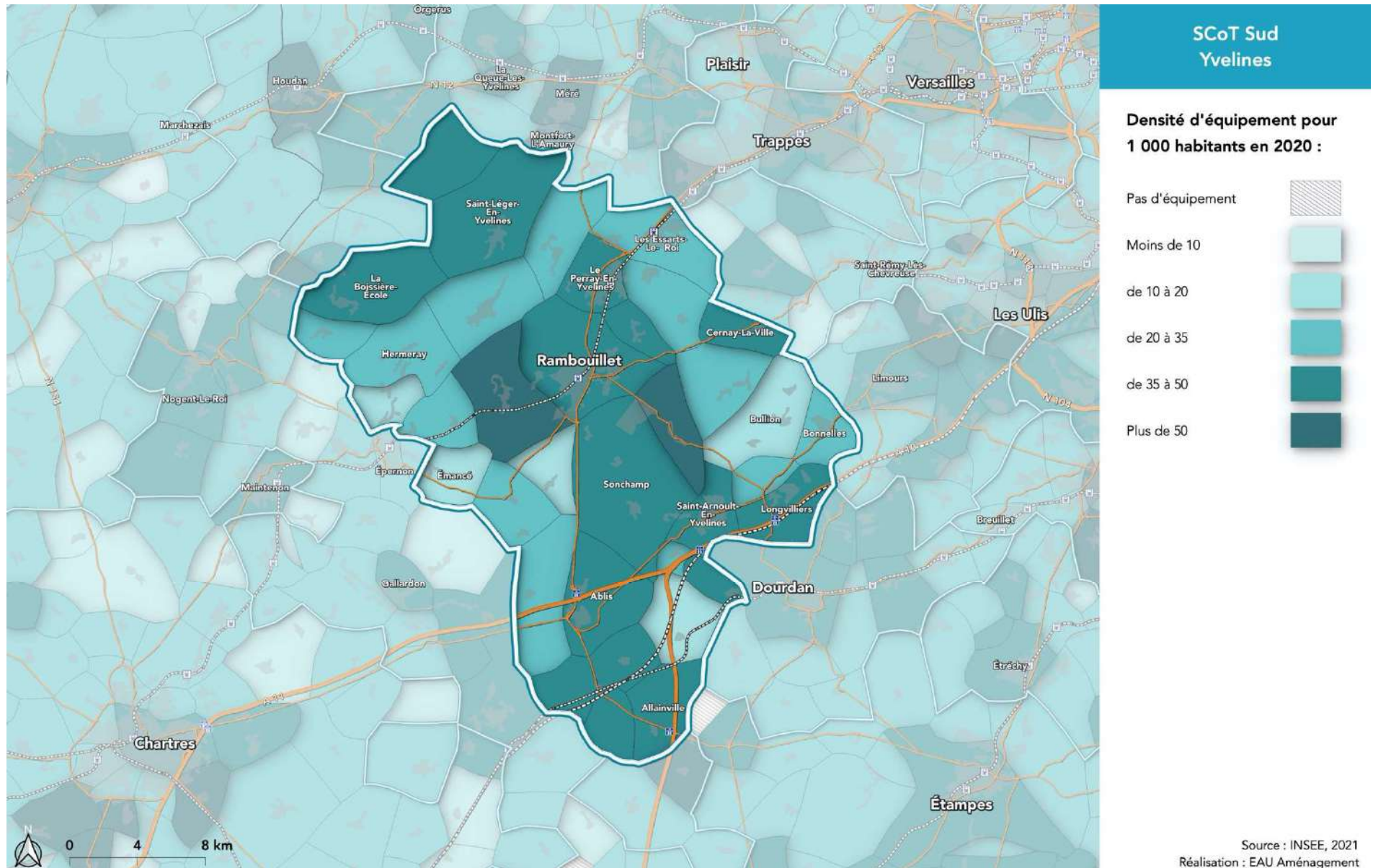
### Une densité d'équipement relativement élevée mais inégalement répartie

- L'indicateur de densité d'équipements permet de mesurer l'importance du nombre d'équipements en comparaison avec le nombre d'habitants.
- La densité des équipements du Sud Yvelines est légèrement plus élevée que sur les territoires limitrophes, notamment en ce qui concerne les équipements supérieurs.
- La répartition des équipements entre les communes est hétérogène. Certaines affichent plus de 50 équipements pour 1 000 habitants, contre moins de 20 équipements pour 1 000 habitants pour d'autres communes.

Densité équipements pour 10 000 habitants par gamme en 2020

Source : INSEE 2021



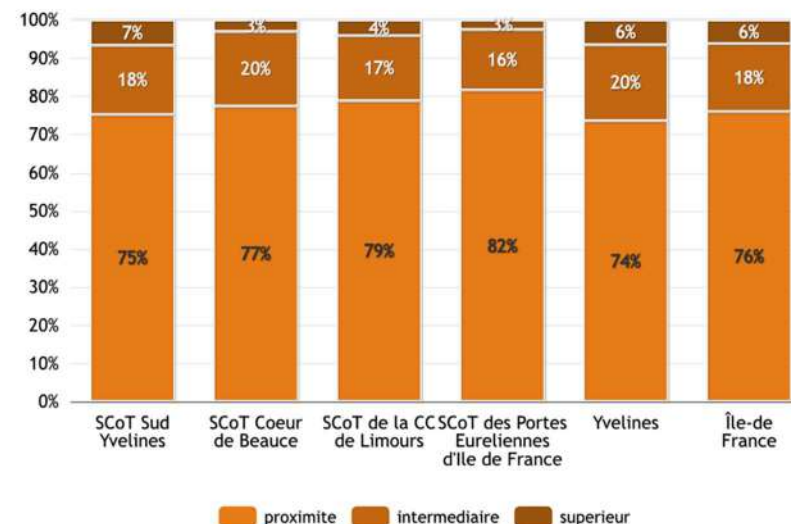


## Les gammes d'équipements

- Les différentes gammes d'équipements (de proximité, intermédiaire, et supérieur) du territoire sont équilibrées en comparaison avec leur répartition au sein du département et de la région.
- Les équipements supérieurs (ex. : hypermarchés, centres de santé spécialistes médicaux, lycée, gare, cinéma...) représentent une part sensiblement plus importante que dans les territoires limitrophes.
- De manière comparative, le Sud Yvelines se distingue par des parts importantes dans les services aux particuliers, dans les équipements de santé, et dans les équipements liés aux sports, à la culture et aux loisirs.
- Les quatre communes les plus urbaines (Rambouillet, Le Perray-En-Yvelines, Les Essarts-Le-Roi, Saint-Arnoult-en-Yvelines), concentrent une part significative des équipements, la majorité d'entre eux étant composés de services aux particuliers.
- D'une manière générale, les équipements de santé sont mieux représentés dans les communes les plus urbaines, tandis que les équipements dédiés au sport, loisirs et culture sont proportionnellement plus importants dans les communes de petite taille.

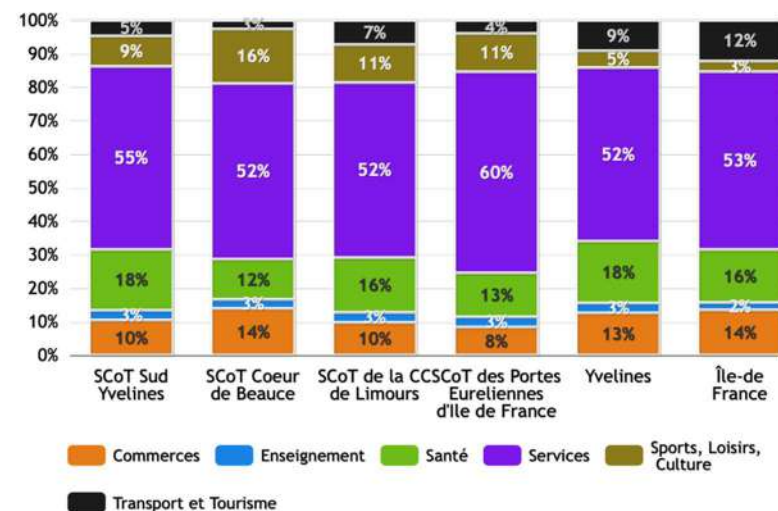
### Part des équipements supérieurs, intermédiaires et de proximités en 2020 :

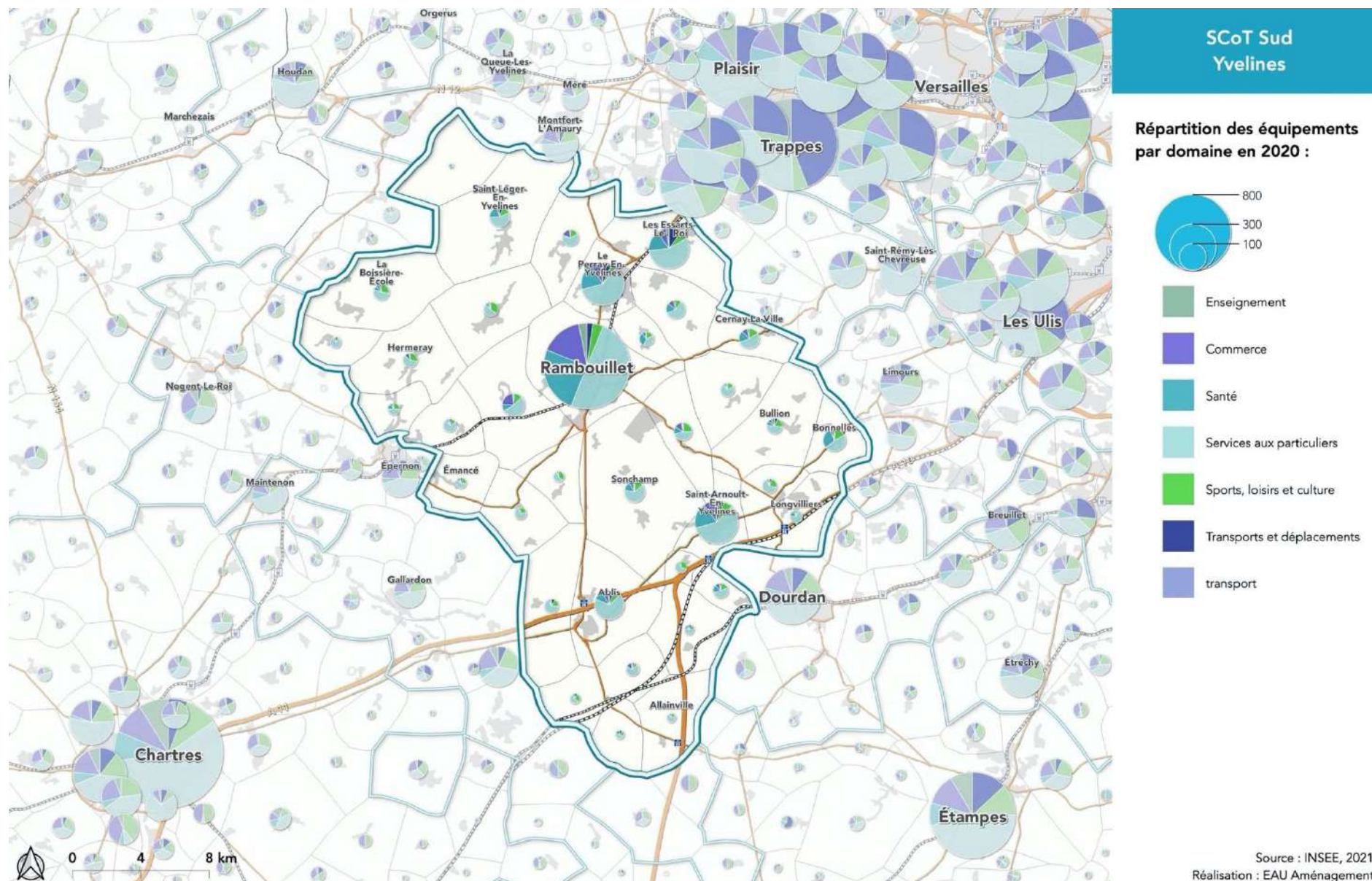
Source : INSEE 2021



### Part des équipements par typologie en 2020 :

Source : INSEE 2021





## Santé

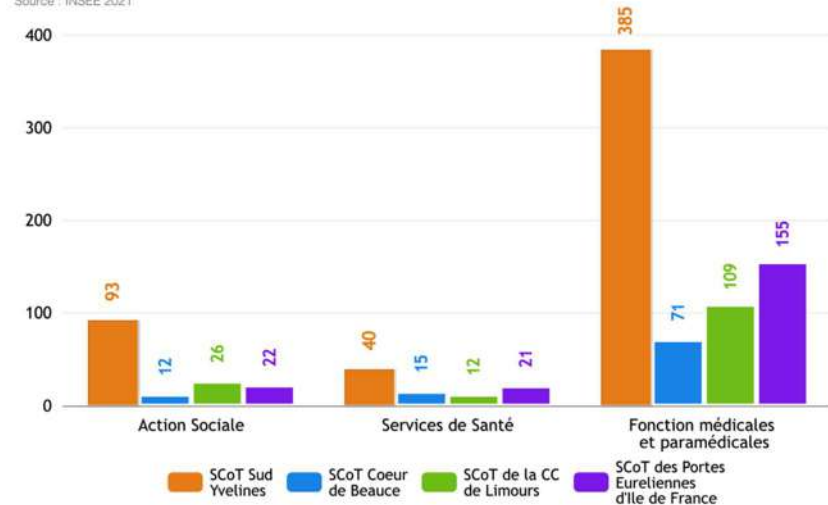
- Outre le centre hospitalier de Rambouillet, l'offre de santé du territoire est essentiellement portée par 385 professionnels des fonctions médicales et paramédicales répartis sur l'ensemble des communes (dont 53 médecins généraliste, 55 infirmiers, et 19 pharmacies) ainsi que par 93 établissements de services d'action sociale (dont 8 hébergements pour personnes âgées, 6 hébergements pour adultes handicapés, et 18 crèches).
- Il existe un relatif équilibre entre les différents niveaux d'équipements sur le territoire.

Avec 25% d'équipements supérieurs (comme le service des urgences, les médecins spécialistes, ou les cabinets de radiologies), 29% d'équipements intermédiaires (tels les laboratoires d'analyses médicales, les psychologues, ou les services d'aide aux personnes âgées), et 45 % d'équipements de proximité (tels les médecins généralistes, les chirurgiens dentiste, ou les pharmacies).

- Une disponibilité des médecins généraliste assez forte sur l'ensemble du territoire, notamment dans de nombreuses petites communes au Sud-Ouest du territoire, où les taux d'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes sont supérieurs par rapport aux communes plus urbaines.

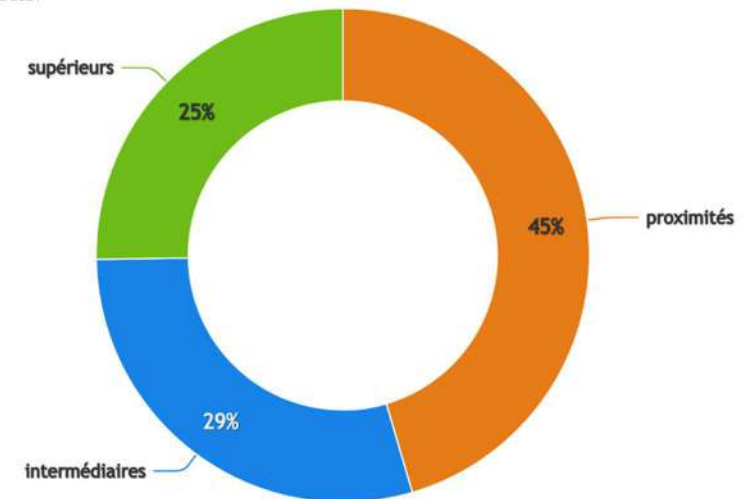
Nombre d'établissement de santé par types en 2020 :

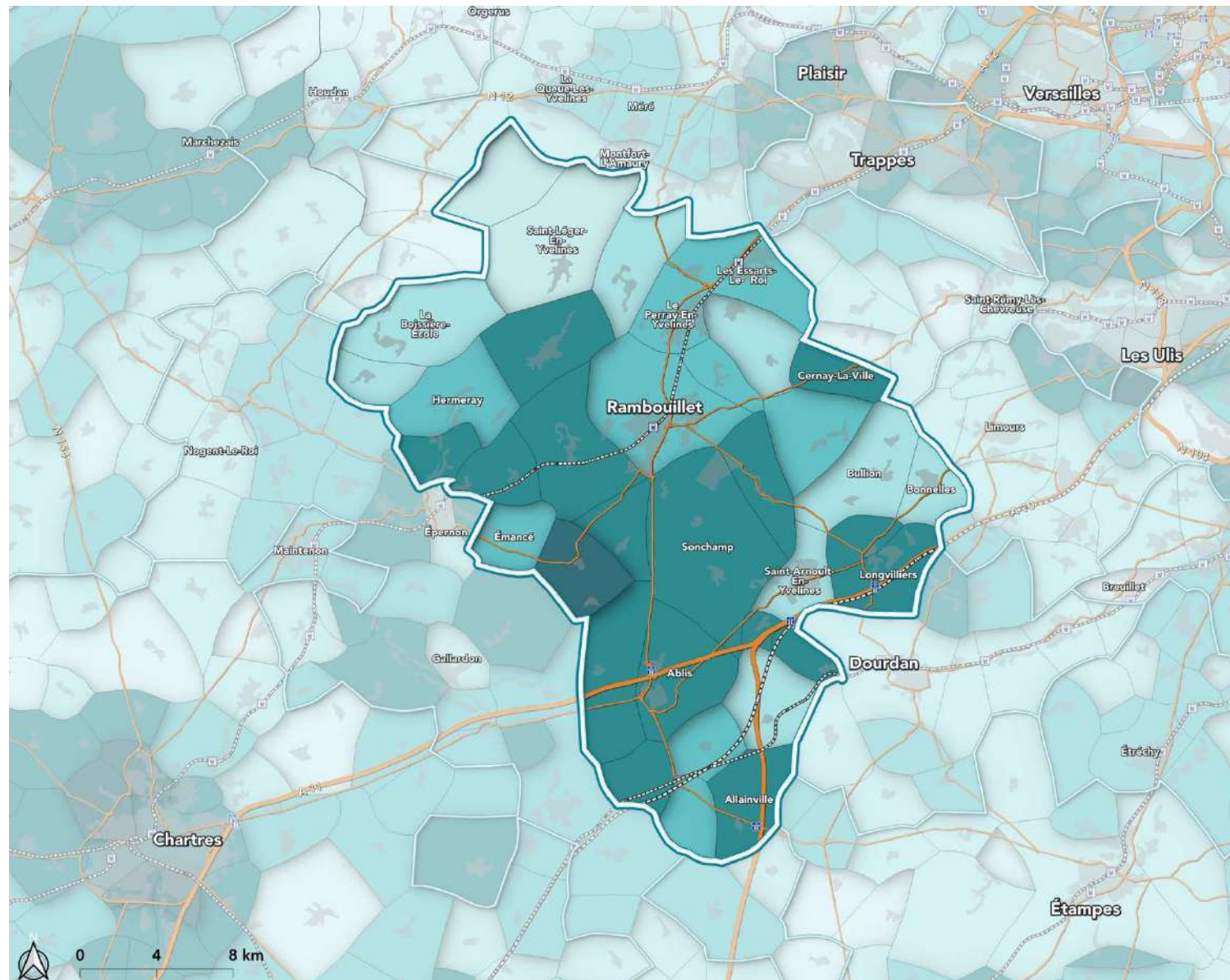
Source : INSEE 2021



Part des établissements de santé supérieurs, intermédiaires et de proximités en 2020

Source : INSEE 2021





## SCoT Sud Yvelines

**Accessibilité potentielle  
localisée aux médecins  
généralistes de moins  
de 65 ans en 2018 :**

Moins de 2

De 2 à 2,5

De 2,5 à 3

De 3 à 4

Plus de 4

Exemple de lecture :  
Compte tenu de la structure par âge de la  
population, les habitants de  
l'Abergement-Clémenciat ont accès  
en moyenne à 2,4 consultations  
ou visites de médecine.

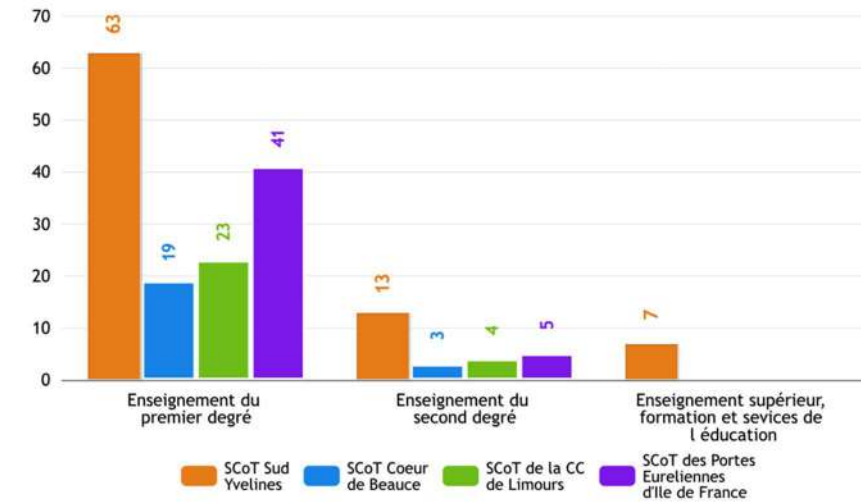
Source : INSEE, 2021  
Réalisation : EAU Aménagement

## Education

- L'offre éducative du territoire, allant de la maternelle à l'enseignement supérieur, est relativement complète, ce qui n'est pas le cas de certains territoires limitrophes (absence de lycées dans le SCoT Cœurs de Beauce et dans le SCoT des Portes Eulériennes). En plus des 63 écoles, le Sud Yvelines dispose de 8 collèges, 4 lycées, et 7 établissements d'enseignement supérieur ou de formation.
- Les établissements du primaire sont plutôt bien répartis sur le territoire, avec la présence d'au moins une école sur 34 des 36 communes du territoire. Les écoles maternelles sont toutefois moins bien représentées dans l'ensemble des communes, et notamment deux fois moins nombreuses que les écoles élémentaires.
- La commune de Rambouillet concentre les établissements du secondaire avec 5 des 8 collèges, et la totalité des lycées (4) du territoire. Une répartition inégale des équipements qui tend à induire un usage important des transports en commun et scolaires.
- L'enseignement supérieurs et les formations sont bien représentés sur le territoire avec 7 établissements. Ce qui n'est pas le cas des territoires limitrophes (SCoT Cœur de Beauce, SCoT de la CC de Limours, SCoT des Portes Eulériennes) compte tenu de leur absence d'offre en enseignement supérieur et formation.

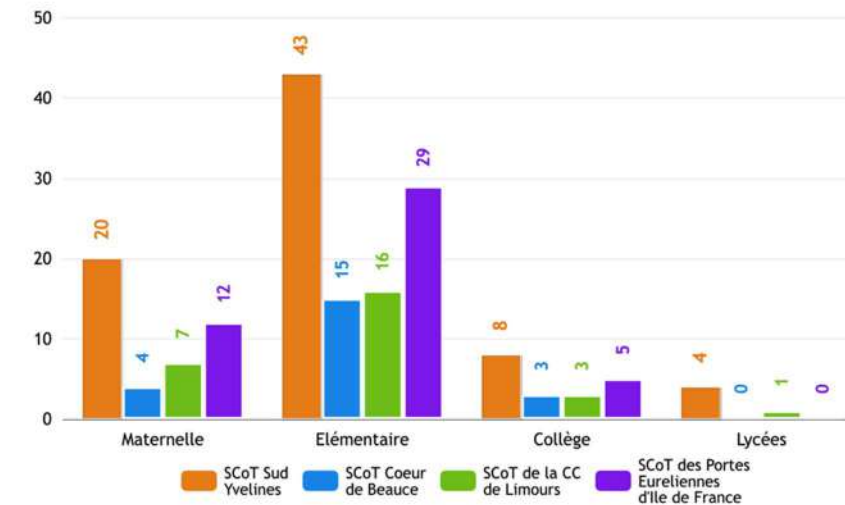
Nombre enseignements par types en 2020 :

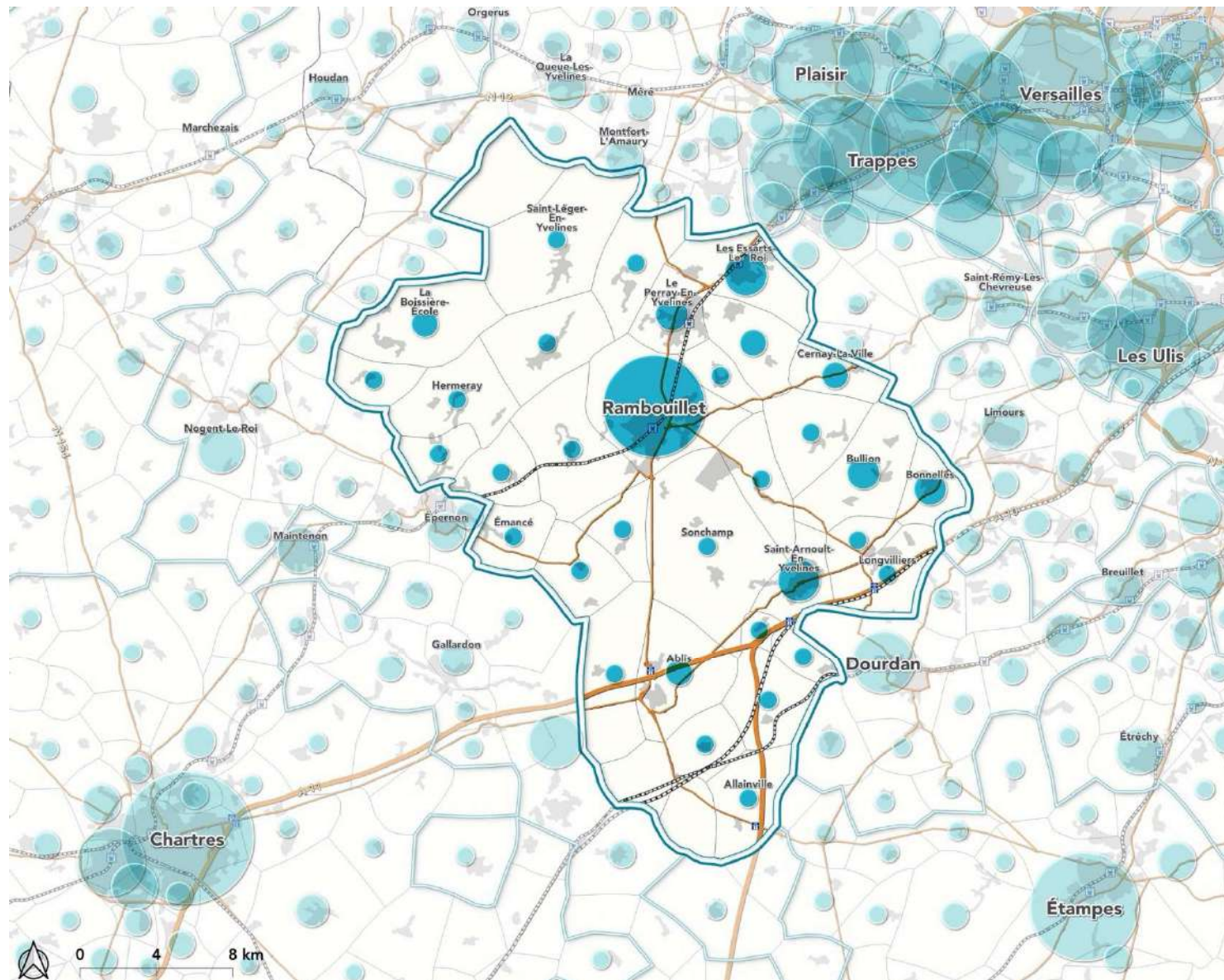
Source : INSEE 2021



Nombre enseignements primaires et secondaires en 2020 :

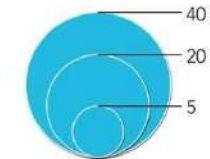
Source : INSEE 2021





## SCoT Sud Yvelines

Nombre d'équipements  
d'enseignements en 2020 :



Source : INSEE, 2021  
Réalisation : EAU Aménagement

## Sports, loisirs, culture

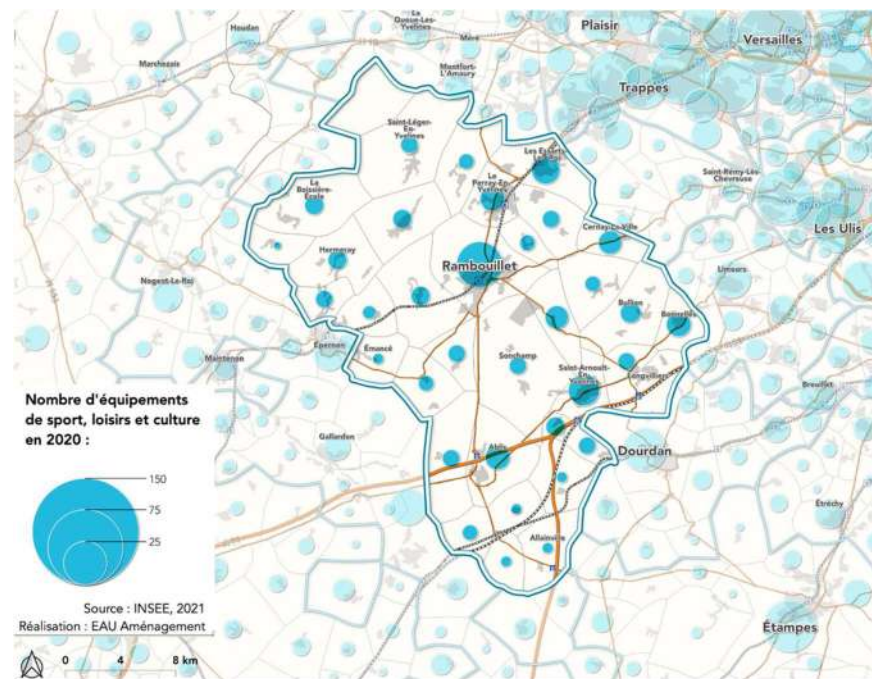
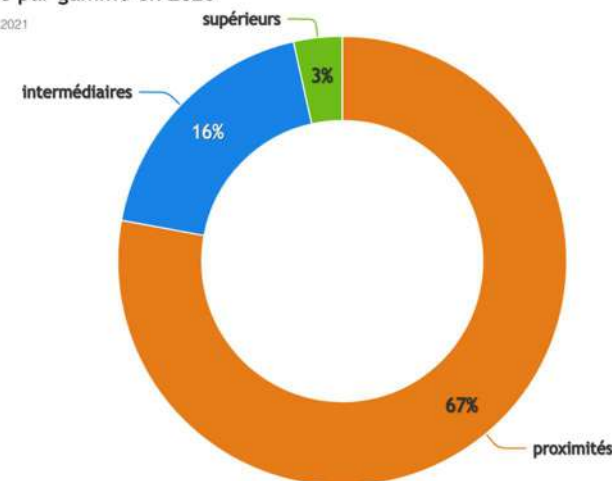
- Avec 259 équipements dédiés à la culture, aux loisirs et aux sports, le territoire affiche une densité de 3 équipements pour 10 000 habitants, bien supérieure aux niveaux des Yvelines et de l'île de France (1/10 000). Cependant les territoires limitrophes restent proportionnellement mieux équipés (9/10 000 pour le SCoT Cœur de Beauce).
- Ces équipements sont surreprésentés dans les communes de petites tailles au regard de leur population avec des densités importantes, supérieures à 10 pour 10 000 habitants dans la majorité des communes. A l'inverse Rambouillet n'accueille que 16% du total des équipements de sport, loisirs et culture.
- Les deux tiers des équipements sont dits « de proximité » et concernent les salles multisports, les terrains de jeux extérieurs, les courts de tennis, ...

**Nombre des équipements de sport, loisirs et culture en 2018** (Source : INSEE)

|                            | Sports, loisirs<br>et culture | Densité pour<br>10 000<br>habitants |                              | Sports, loisirs<br>et culture | Densité pour<br>10 000<br>habitants |
|----------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| Rambouillet                | 41                            | 1                                   | Prunay-en-Yvelines           | 5                             | 11                                  |
| Saint-Arnoult-en-Yvelines  | 18                            | 2                                   | Ponthévrard                  | 6                             | 15                                  |
| Les Essarts-le-Roi         | 14                            | 2                                   | La Celle-les-Bordes          | 4                             | 12                                  |
| Le Perray-en-Yvelines      | 12                            | 2                                   | Vieille-Église-en-Yvelines   | 5                             | 15                                  |
| Ablis                      | 10                            | 3                                   | Saint-Hilarion               | 3                             | 11                                  |
| Bonnelles                  | 11                            | 5                                   | Orphin                       | 4                             | 15                                  |
| Bullion                    | 7                             | 5                                   | Émancé                       | 3                             | 11                                  |
| Cernay-la-Ville            | 9                             | 7                                   | Orsonville                   | 4                             | 30                                  |
| Sonchamp                   | 7                             | 6                                   | Saint-Martin-de-Bréthencourt | 2                             | 15                                  |
| Gazeran                    | 8                             | 8                                   | Boinville-le-Gaillard        | 2                             | 16                                  |
| Auffargis                  | 5                             | 5                                   | Mittainville                 | 1                             | 16                                  |
| Les Bréviaires             | 6                             | 8                                   | Allainville                  | 2                             | 33                                  |
| Saint-Léger-en-Yvelines    | 7                             | 10                                  | Paray-Douville               | 2                             | 38                                  |
| Hermeray                   | 8                             | 12                                  | Longvilliers                 | 1                             | 20                                  |
| Clairefontaine-en-Yvelines | 10                            | 15                                  | Gambaiseuil                  |                               |                                     |
| Orcomont                   | 6                             | 10                                  | SCoT Sud Yvelines            | 259                           | 3                                   |
| Poigny-la-Forêt            | 10                            | 18                                  | Île-de-France                | 16 316                        | 1                                   |
| Rocheville-en-Yvelines     | 7                             | 13                                  | Yvelines                     | 2 494                         | 1                                   |
| La Boissière-École         | 9                             | 17                                  | SCoT des Portes              | 173                           | 5                                   |
| Raizeux                    | 5                             | 10                                  | SCoT de la CC de Limours     | 102                           | 5                                   |
| Sainte-Mesme               | 5                             | 11                                  | SCoT Cœur de Beauce          | 133                           | 9                                   |

**Part des établissements de sports, loisirs et culture par gamme en 2020**

Source : INSEE 2021



## Services aux particuliers

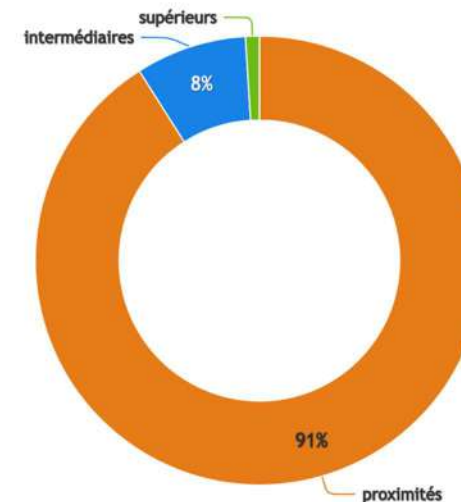
- Le nombre important de services aux particuliers tient du fait de la diversité grande diversité de métiers associés à cette catégorie d'établissements, comprenant par exemple : agences immobilières, agences postales, restaurants, entreprises de l'artisanat et du bâtiment, coiffeurs, vétérinaires, loueurs de véhicules, etc.
- Le territoire est relativement bien placé (densité de 11 pour 10 000 habitants) par rapport aux territoires englobants (9/10 000 en IDF) et aux territoires limitrophes (16/10 000 en Cœur de Beauce).
- Les deux-tiers de l'offre en services aux particuliers est positionnée en dehors de la commune de Rambouillet, avec une certaine répartition dans les petites communes.

**Nombre des établissements de services aux particuliers en 2018** (Source : INSEE)

|                            | Services aux particuliers | Densité pour 10 000 habitants |                              | Services aux particuliers | Densité pour 10 000 habitants |
|----------------------------|---------------------------|-------------------------------|------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Rambouillet                | 513                       | 7                             | Prunay-en-Yvelines           | 20                        | 27                            |
| Saint-Arnoult-en-Yvelines  | 155                       | 12                            | Ponthévrard                  | 9                         | 13                            |
| Les Essarts-le-Roi         | 152                       | 13                            | La Celle-les-Bordes          | 14                        | 22                            |
| Le Perray-en-Yvelines      | 126                       | 12                            | Vieille-Église-en-Yvelines   | 9                         | 15                            |
| Ablis                      | 84                        | 15                            | Saint-Hilarion               | 12                        | 23                            |
| Bonnelles                  | 32                        | 14                            | Orphin                       | 16                        | 33                            |
| Bullion                    | 37                        | 18                            | Émancé                       | 11                        | 24                            |
| Cernay-la-Ville            | 16                        | 8                             | Orsonville                   | 15                        | 33                            |
| Sonchamp                   | 28                        | 14                            | Saint-Martin-de-Bréthencourt | 9                         | 23                            |
| Gazeran                    | 29                        | 17                            | Boinville-le-Gaillard        | 13                        | 35                            |
| Auffargis                  | 37                        | 26                            | Mittainville                 | 7                         | 21                            |
| Les Bréviaires             | 30                        | 22                            | Allainville                  | 8                         | 45                            |
| Saint-Léger-en-Yvelines    | 23                        | 18                            | Paray-Douville               | 8                         | 48                            |
| Hermeray                   | 17                        | 18                            | Longvilliers                 | 5                         | 48                            |
| Clairefontaine-en-Yvelines | 14                        | 16                            | Gambaiseuil                  | 1                         | 167                           |
| Orcemont                   | 17                        | 20                            | SCoT Sud Yvelines            | 1 558                     | 11                            |
| Poigny-la-Forêt            | 19                        | 23                            | Ile-de-France                | 276 978                   | 10                            |
| Rocheville-en-Yvelines     | 17                        | 20                            | Yvelines                     | 25 713                    | 9                             |
| La Boissière-École         | 19                        | 23                            | SCoT des Portes              | 907                       | 14                            |
| Raizeux                    | 18                        | 23                            | SCoT de la CC de Limours     | 470                       | 13                            |
| Sainte-Mesme               | 18                        | 24                            | SCoT Cœur de Beauce          | 428                       | 16                            |

**Part des établissements de services par gamme en 2020**

Source : INSEE 2021

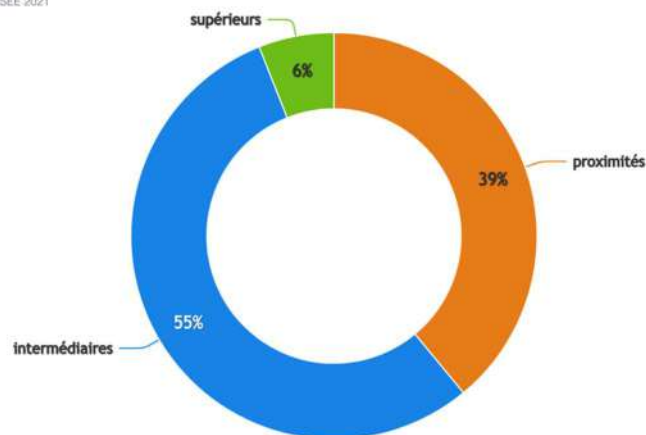


## Commerce

- Le Sud Yvelines affiche une part importante de commerces dits « intermédiaires » (supermarché, magasins de vêtements, station-service, etc.) avec 55% du total.
- Avec 163 commerces, sur les 299 que compte le territoire, Rambouillet pèse pour 55% des commerces du Sud Yvelines, pour autant sa densité commerciale de 3 équipements pour 1 000 habitants est similaire à la moyenne du territoire et à la moyenne départementale, cependant déjà élevée.
- L'armature commerciale du territoire est composée :
  - De communes ne possédant aucun commerce ;
  - De communes possédant peu de commerces et étant tous dédiés à la grande distribution alimentaire ;
  - De communes possédant davantage de commerces et dont les domaines sont variés.

Part des commerces par gamme en 2020 :

Source : INSEE 2021



Nombre des équipements commerciaux en 2018 (Source : INSEE)

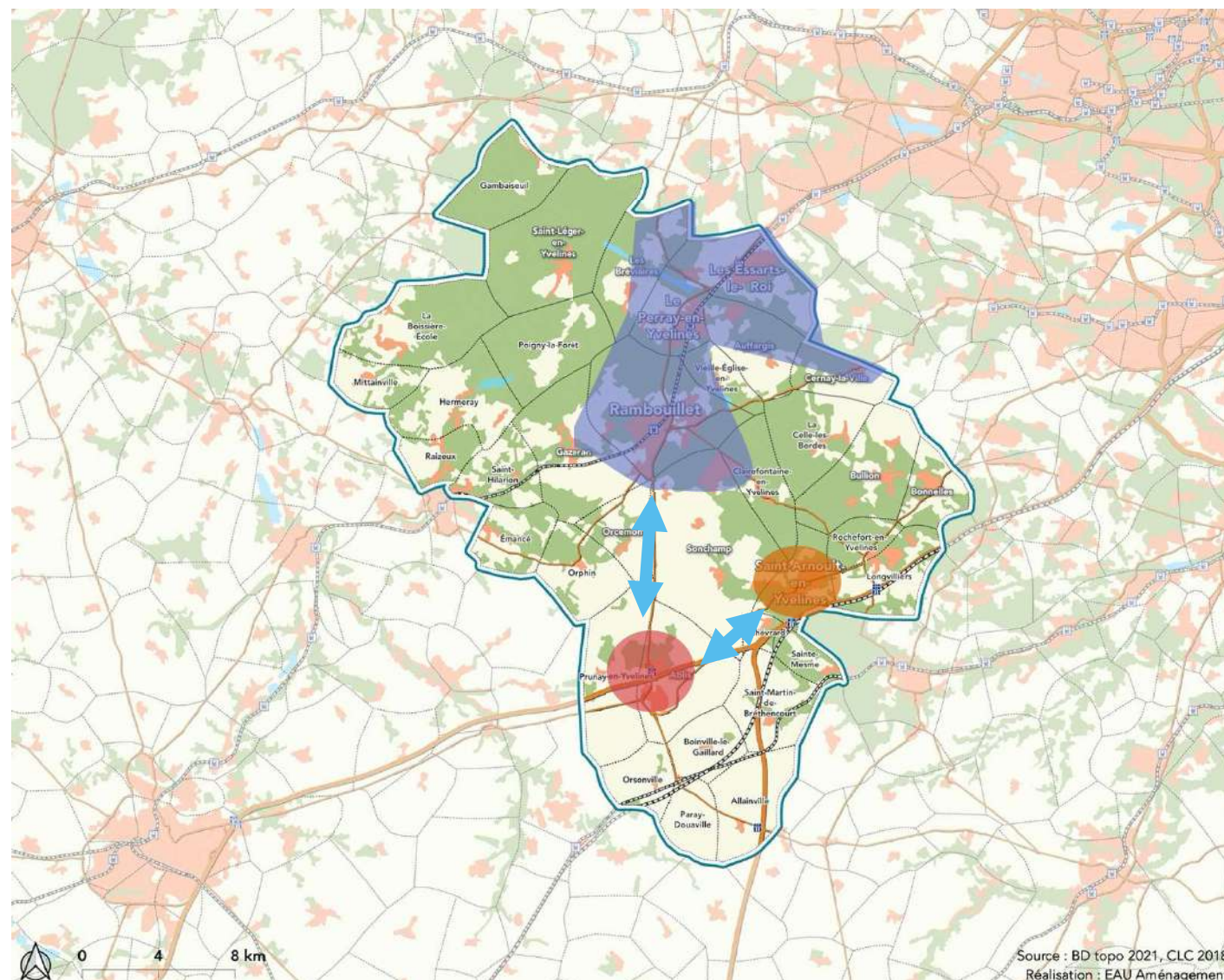
|                            | Commerces | Poids au sein du SCoT en 2020 | Densité pour 10 000 habitants |
|----------------------------|-----------|-------------------------------|-------------------------------|
| Rambouillet                | 163       | 55%                           | 3                             |
| Le Perray-en-Yvelines      | 21        | 7%                            | 2                             |
| Les Essarts-le-Roi         | 17        | 6%                            | 2                             |
| Saint-Arnoult-en-Yvelines  | 21        | 7%                            | 3                             |
| Ablis                      | 8         | 3%                            | 4                             |
| Gazeran                    | 16        | 5%                            | 16                            |
| Cernay-la-Ville            | 5         | 2%                            | 6                             |
| Les Bréviaires             | 6         | 2%                            | 9                             |
| Auffargis                  | 5         | 2%                            | 8                             |
| Clairefontaine-en-Yvelines | 6         | 2%                            | 12                            |
| Sonchamp                   | 3         | 1%                            | 6                             |
| Bonnelles                  | 2         | 1%                            | 5                             |
| Bullion                    | 2         | 1%                            | 5                             |
| Hermeray                   | 3         | 1%                            | 11                            |
| Sainte-Mesme               | 3         | 1%                            | 11                            |
| Saint-Léger-en-Yvelines    | 2         | 1%                            | 7                             |
| La Boissière-École         | 2         | 1%                            | 13                            |
| Vieille-Église-en-Yvelines | 2         | 1%                            | 15                            |
| Boinville-le-Gaillard      | 3         | 1%                            | 25                            |
| Raizeux                    | 1         | 0%                            | 10                            |
| Saint-Hilarion             | 1         | 0%                            | 11                            |
| Poigny-la-Forêt            | 1         | 0%                            | 11                            |
| Rochefort-en-Yvelines      | 1         | 0%                            | 11                            |
| Prunay-en-Yvelines         | 1         | 0%                            | 11                            |
| La Celle-les-Bordes        | 1         | 0%                            | 12                            |
| Saint-Martin-de-Bréthenco  | 1         | 0%                            | 15                            |
| Longvilliers               | 1         | 0%                            | 20                            |
| Gambaiseuil                | 1         | 0%                            | 167                           |
| Paray-Douville             |           |                               |                               |
| Ponthévrard                |           |                               |                               |
| Mittainville               |           |                               |                               |
| Orcemont                   |           |                               |                               |
| Orphin                     |           |                               |                               |
| Orsonville                 |           |                               |                               |
| Allainville                |           |                               |                               |
| Émancé                     |           |                               |                               |
| SCoT Sud Yvelines          | 299       | 100%                          | 3                             |
| Yvelines                   | 6 271     | 100%                          | 3                             |

L'armature commerciale du territoire est relativement claire, dans le cadre des « confins » de l'Ile-de-France dans lesquels s'inscrit Rambouillet Territoires, avec, cependant, une particularité qui tient à la proximité, via l'axe de la RN 10, des zones plus denses de Saint-Quentin-en-Yvelines.

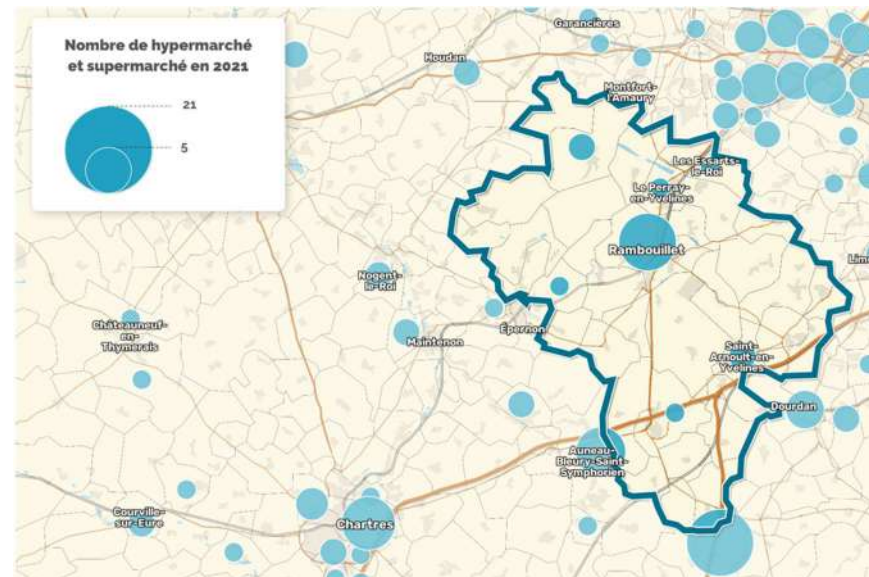
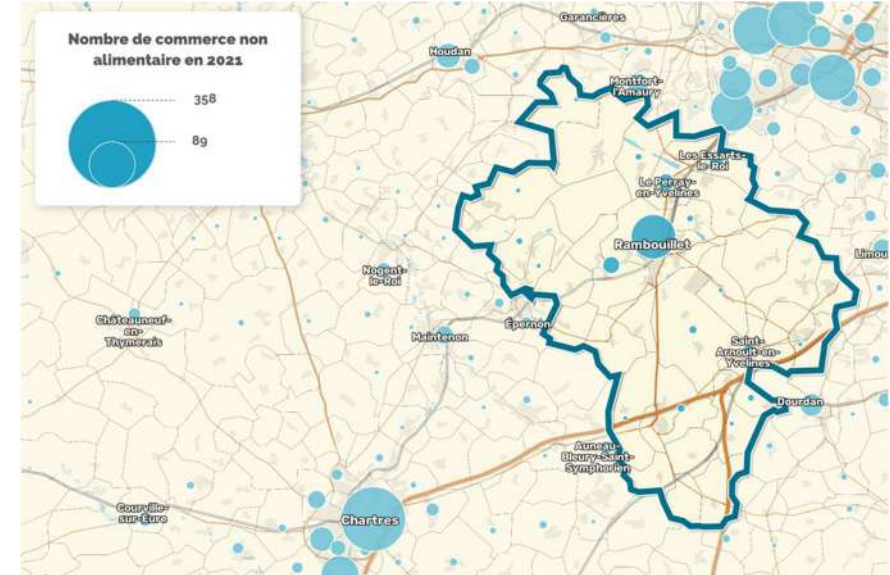
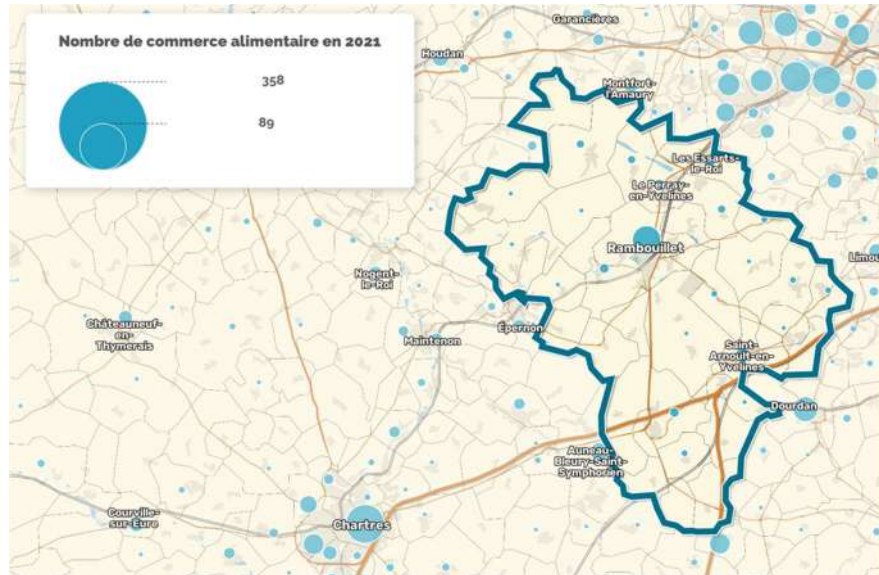
Cette armature commerciale peut être décrite en deux pôles :

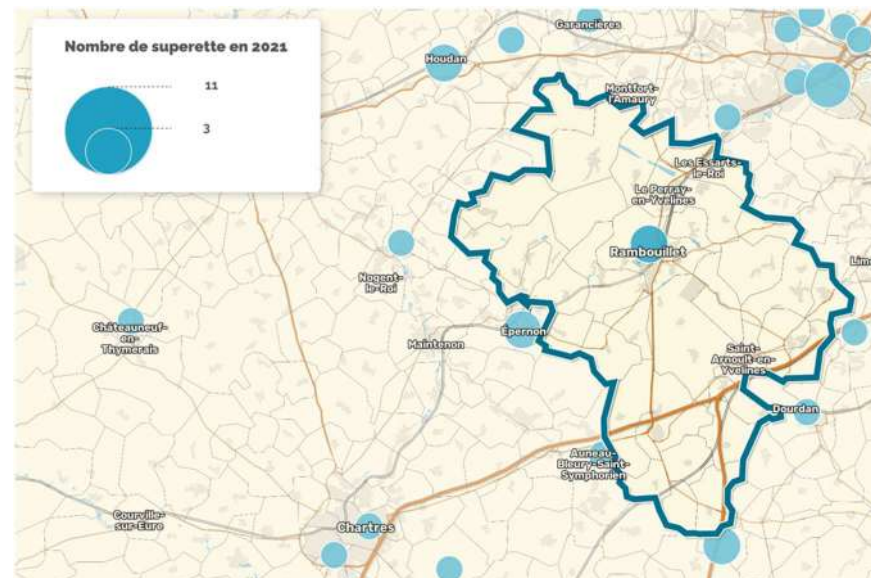
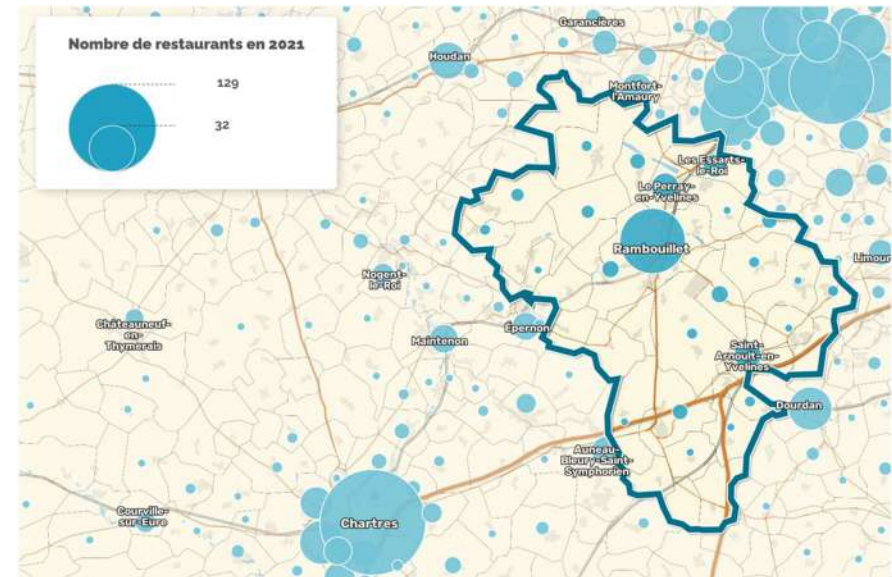
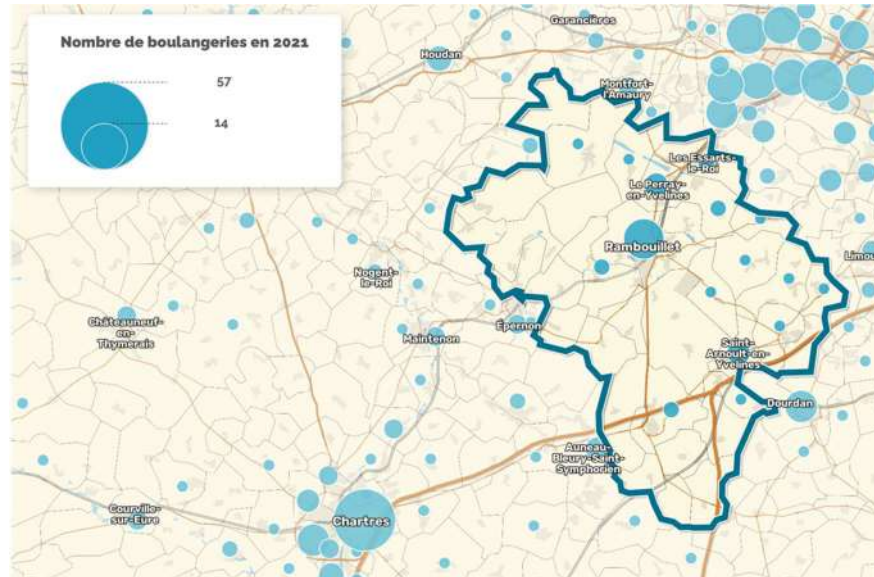
- L'axe Rambouillet / Gazeran qui comprend Clairefontaine-en-Yvelines, Le Perray-en-Yvelines, Auffargis, Les Essarts-le-Roi, Les Bréviaires et s'étend jusqu'à Cernay-la-Ville ;
- Un pôle secondaire avec Saint-Arnoult-en-Yvelines,

Tandis qu'Ablis, sur l'axe nord/sud, joue le rôle de pivot entre ces deux pôles.

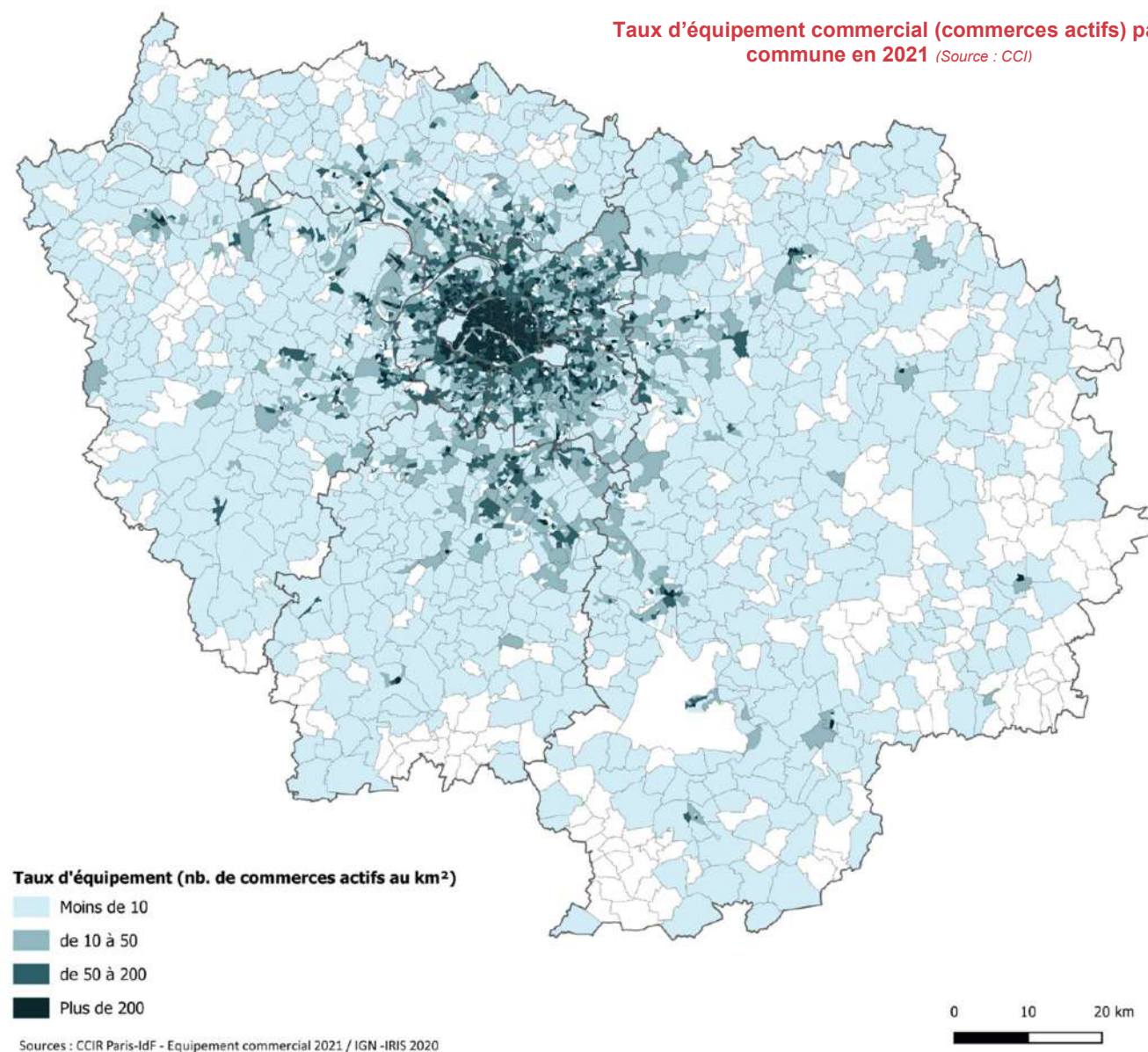


**L'armature commerciale du territoire** (Source : EAU/IGN Observ'EAU)





- Sur le plan économique, le commerce du territoire est donc intégré dans l'ensemble du commerce des Yvelines, pour lequel il faut noter un poids important (9,8 commerces pour 1 000 habitants), compte-tenu cependant de la place spécifique de Paris (18 % de la population régionale, 40 % des commerces...), Rambouillet constituant un pôle bénéficiant d'un haut niveau de couverture.
- La crise COVID a évidemment très largement marqué l'évolution du commerce, le département des Yvelines étant le seul à enregistrer une hausse de ses commerces de ses commerces actifs de 2018 à 2021 : + 1 %.
- La CCI Versailles Yvelines note, en 2022, que les évolutions marquantes entre 2018 et 2021 surtout certains secteurs :

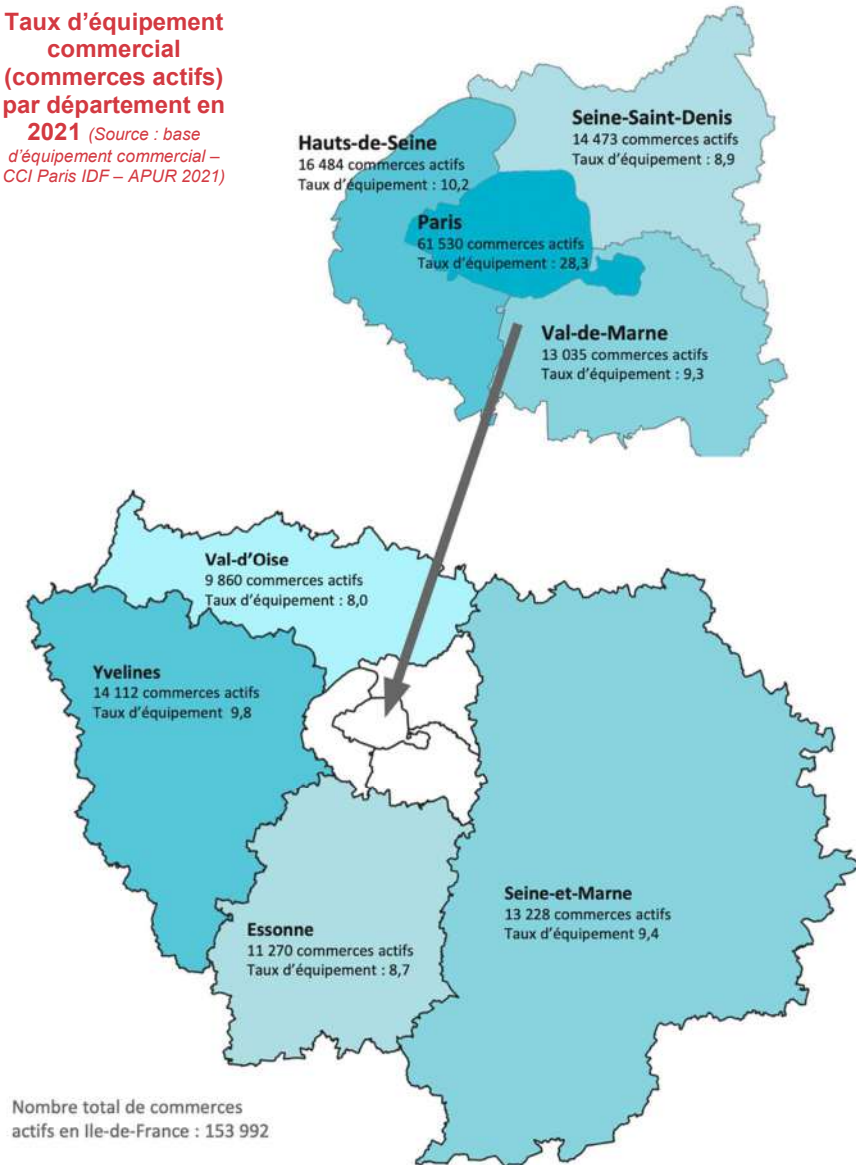


- Le secteur alimentaire, qui a augmenté de 6 % : on constate de nouvelles habitudes de consommation favorisant le drive (+ 92 %) et les formats plus petits (les supérettes ont crû de 29 % au détriment des supermarchés (- 6 %)), seuls les supermarchés discount continuent de gagner du terrain.

En parallèle, on constate une évolution des commerces de produits bio et locaux.

- Le secteur Culture – Loisirs a crû de 3 %. Côté numérique, les magasins d'objets connectés ont augmenté de 26 %, alors que les agences de voyages déclinent (- 16 %) au détriment de l'internet.
- Le secteur de l'habitat a augmenté de 3 % : le discount non alimentaire a progressé de 125 % et les bazars de 53 %.
- Le secteur de l'automobile – deux roues a augmenté de 4 % et repose essentiellement sur la location automobile – deux roues qui a augmenté de 25 %.
- Les Hôtels – Cafés – Restaurants ont augmenté de 3 %, surtout dans la restauration rapide.
- Le secteur de la personne a reculé de 3 %. Le prêt à porter a diminué de 14 % alors que la lingerie s'est maintenue et le secteur de la chaussure a chuté de 21 %. Dans le même temps, les friperies se sont développées (+ 19 %) et les pressings ont diminué de 15 %.

**Taux d'équipement commercial (commerces actifs) par département en 2021** (Source : base d'équipement commercial – CCI Paris IDF – APUR 2021)



## Le tourisme

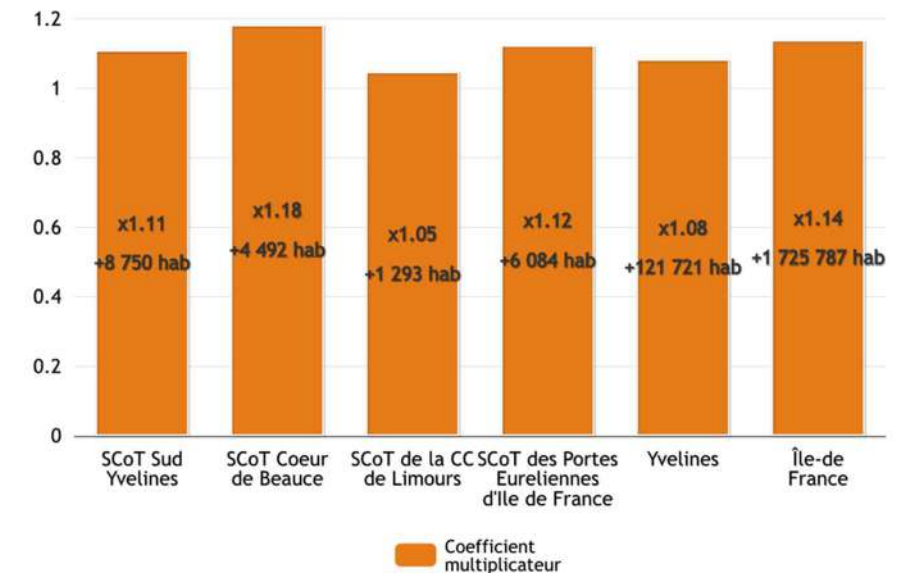
- Le principal moteur de l'attractivité touristique du Sud Yvelines est la forêt de Rambouillet (dans laquelle on peut inclure le Château et la bergerie Nationale) avec ses 11 millions de visiteurs annuels (1998-99). De nombreuses activités liés au tourisme vert et aux sports se développent sur dans ce massif forestier et donc sur de nombreuses communes du territoire. A Rambouillet, ces éléments sont complétés par la Palais du Roi de Rome et le musée Rambolitrain.
- L'offre en hébergements touristiques marchand reste pour autant assez limitée, et repose sur 9 hôtels et 2 campings, offrant 1 640 lits, dont 85% d'entre eux sont situés sur la commune de Rambouillet.
- Le coefficient multiplicateur, soit le rapport population / population + nombre de lits en hébergements marchands et en résidences secondaires, permet la comparaison des capacités d'accueil en hébergement des territoires.
- Avec un coefficient de 1,11, le Sud Yvelines, possède une vocation d'hébergement plus affirmée que les Yvelines (1,08), mais pour autant moins marquée que l'Île de France (1,14).
- Les communes du Nord-Ouest du territoire, en lien avec l'attractivité touristique du domaine forestier, affichent des capacités d'hébergement importantes (coefficient supérieur à 1,4 pour 4 communes). Au-delà de l'hôtel de Saint-Léger-en-Yvelines, il s'agit exclusivement de résidences secondaires (et locations associées).

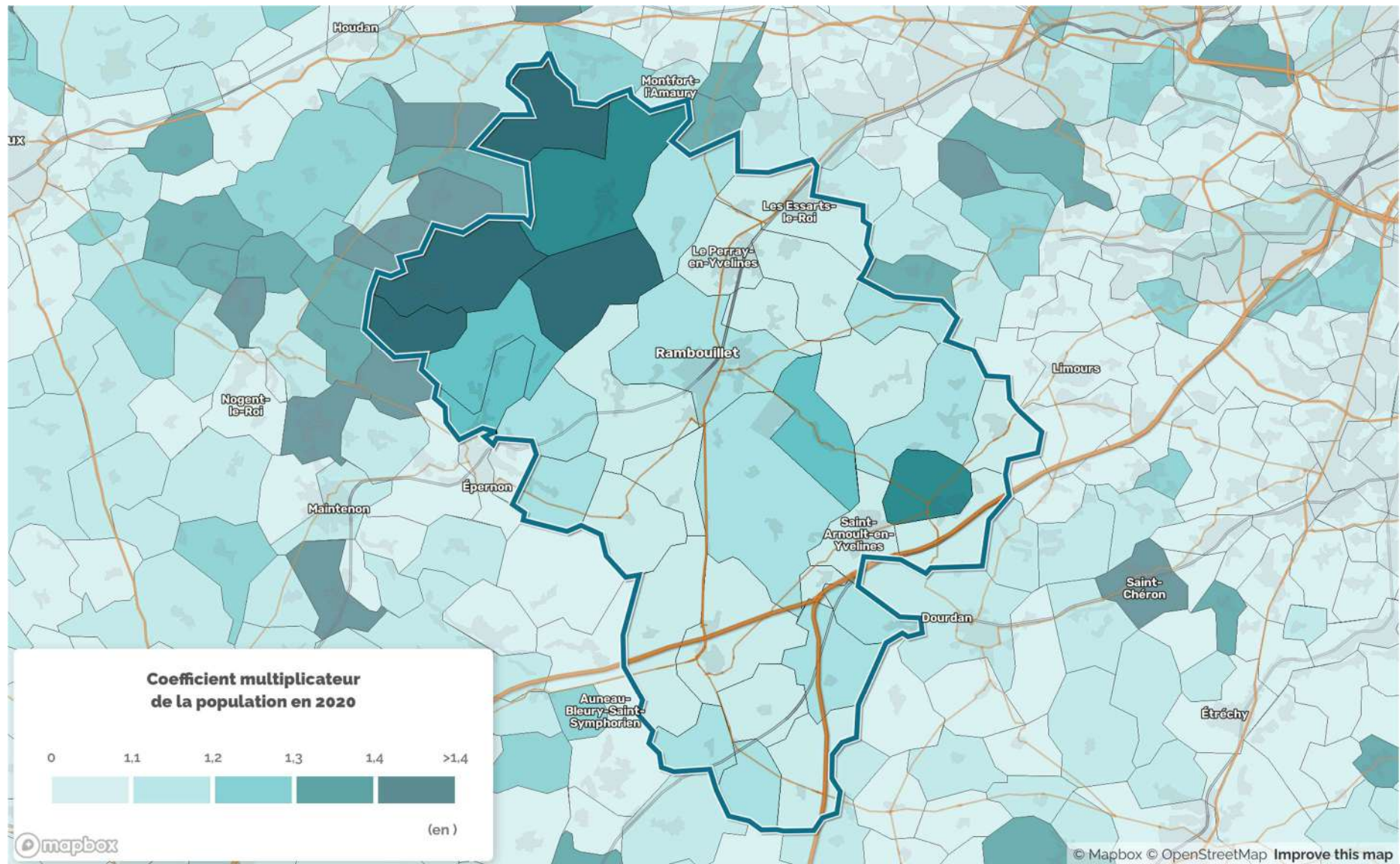
### Nombre des hébergements touristiques en 2018 (Source : INSEE)

|                          | Lits dans hôtels<br>en 2020 | Lits dans camping<br>en 2020 | Total de lits dans<br>hébergement<br>marchand |
|--------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------|
| Rambouillet              | 688                         | 552                          | 1400                                          |
| Cernay-la-Ville          | 114                         | 0                            | 114                                           |
| Saint-Arnoult-en-Yveline | 0                           | 90                           | 90                                            |
| Saint-Léger-en-Yvelines  | 36                          | 0                            | 36                                            |
| SCoT Sud Yvelines        | 838                         | 642                          | 1 640                                         |

### Coefficient multiplicateur de la population en 2020 :

Source : INSEE 2020





# SYNTHÈSE

## Des équipements importants, mais inégalement répartis

- Le territoire présente un fort taux d'équipement, légèrement supérieur à celui des territoires voisins, notamment dans les services aux particuliers, dans les équipements de santé, et dans les équipements liés aux sports, à la culture et aux loisirs.
- Ces équipements sont concentrés à Rambouillet, Le Perray-en-Yvelines, Les Essarts-Le-Roi, Saint-Arnoult-En-Yvelines), surtout dans le domaine des services aux particuliers.
- Les équipements de santé sont mieux représentés dans les communes les plus urbaines, tandis que les équipements dédiés au sport, loisirs et culture sont proportionnellement plus importants dans les communes de petite taille.
- Les services médicaux, qui constituent toujours un enjeu territorial sensible, sont présents dans de très nombreuses communes et présentent une disponibilité qui, sans être considérée comme satisfaisante, est souvent meilleure que dans nombre de territoires voisins, notamment pour les médecins généralistes.

## Un commerce intermédiaire très présent

- De très nombreuses communes possèdent u ou plusieurs communes, tandis qu'au global, le territoire est bien doté en commerces intermédiaires et que Rambouillet compte 55 % des commerces du territoire.

## Un potentiel touristique pouvant être valorisé

- Le territoire possède des atouts touristiques, notamment du fait de son domaine forestier. Toutefois, l'offre en hébergement touristique reste assez limitée et pourrait donner lieu à un développement organisé.

# MATRICE A.F.O.M.

### Une densité d'équipements satisfaisante

- Une densité légèrement supérieure à la moyenne départementale
- Un équilibre entre les différentes gammes d'équipements

### Un réseau médico-social équilibré

- S'appuyant sur un réseau de professions libérales
- Avec une accessibilité localisée aux médecins généralistes.

**Un maillage d'équipements culturels, sportifs et de loisirs et des services aux particuliers relativement bien développé dans les petites communes**

### Un potentiel touristique

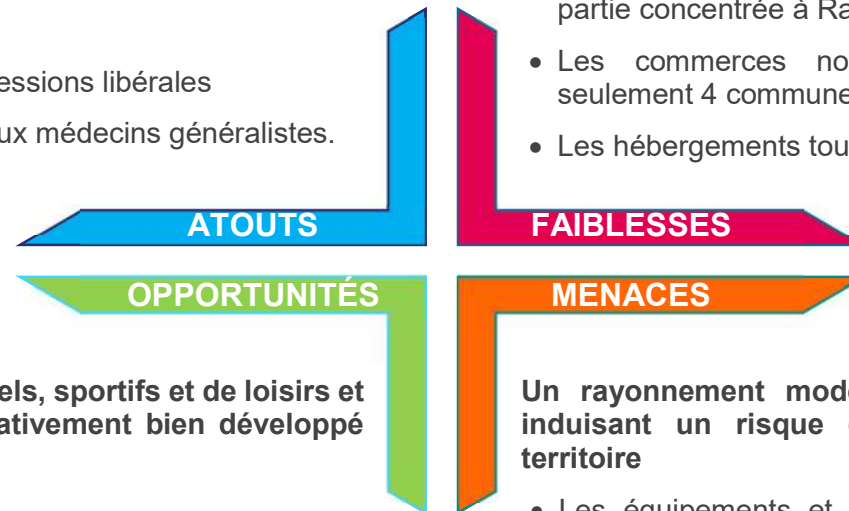
Qui gagnerait à développer une offre marchande en adéquation avec les atouts du territoire.

### Un équilibre territorial de l'offre en question

- La densité globale des équipements varie du simple au double selon les communes
- L'éducation du secondaire et du supérieur est en grande partie concentrée à Rambouillet
- Les commerces non-alimentaires sont localisés dans seulement 4 communes
- Les hébergements touristiques peu nombreux dans le Sud.

**Un rayonnement modéré des équipements et services, induisant un risque de spécialisation résidentielle du territoire**

- Les équipements et services destinés aux résidents sont plutôt bien développés, tandis que les commerces et le tourisme peinent à rayonner à l'extérieur du territoire.



# GRANDS ENJEUX

## Accroître le rayonnement du Sud Yvelines ?

- S'appuyer sur l'offre en enseignements du supérieur et en formations pour attirer des nouveaux étudiants et former des actifs pour le territoire
- Diversifier l'offre commerciale, notamment en développant le commerce de proximité dans le cœur de bourgs.
- En revanche, s'agissant des grandes zones commerciales et des grands commerces, le taux d'équipement est relativement élevé.
- Valoriser les atouts touristiques du territoire et développer l'offre en hébergements touristiques.

## Renforcer les équilibres territoriaux des offres

- Renforcer l'offre éducative et médico-sociale de gamme intermédiaire et supérieure, notamment au-delà de Rambouillet afin de faciliter l'accessibilité aux équipements et services de l'ensemble des usagers
- Développer une offre touristique dans le centre et le Sud du territoire qui s'inscrive en complémentarité avec l'attractivité de la forêt de Rambouillet dont profitent les communes du Nord.

## Développer la vitalité des cœurs de villes et de bourgs

- Agir sur les cœurs de villes et de bourgs, notamment en secteur rural, pour développer le commerce de proximité et participer d'une animation/revitalisation de ces espaces, en lien avec les opérations de renouvellement urbain.

# **Révision du SCoT Sud Yvelines**

## **Dossier d'Arrêt**

### **Rapport de Présentation**

#### **1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

##### **Partie 7 : VOLET « CONSOMMATION D'ESPACE »**

## ETAT DES LIEUX

### La Loi « Climat et Résilience »

- La Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant « lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » explicite un objectif national :

*« Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date. »*

Cet objectif d'artificialisation doit être transcrit dans le SDRIF, puis territorialisé dans le SCoT en compatibilité avec le SDRIF.

- Mais, pour le premier « palier » décennal (2021/2030), l'artificialisation sera exprimée par une analyse de la consommation d'espace « naturels, agricoles et forestiers » (NAF) selon les modalités antérieures.
- On trouvera dans ce volet « consommation d'espace » du diagnostic les éléments permettant une analyse de la consommation d'espace passée du Sud-Yvelines.

## Une consommation d'espace non négligeable, liée surtout à l'habitat

- Dans le cadre de l'Observatoire de l'Artificialisation, le CEREMA réalise une analyse nationale de la consommation d'espace, qui permet des comparaisons à toutes les échelles.
- La consommation d'espace selon le CEREMA a été de 197,2 hectares de 2010 à 2020 pour le Sud-Yvelines, dont 66 % pour l'habitat et 28 % pour l'activité.
- Cette consommation a été « en dents de scie » et a plutôt été plus élevée dans les années 2018/2020, avec une moyenne annuelle de 28/29 hectares.

*Définition de la consommation d'espace selon le CEREMA :*

**La consommation d'espaces** est définie par la loi « Climat et résilience » (article 194) : « la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ».

La consommation d'espace est mesurée par le CEREMA à l'aide de chiffres annuels, et à une maille parcellaire et selon une méthodologie homogène sur le territoire national, à partir des fichiers fonciers, auxquels est appliqué un traitement spécifique en trois étapes :

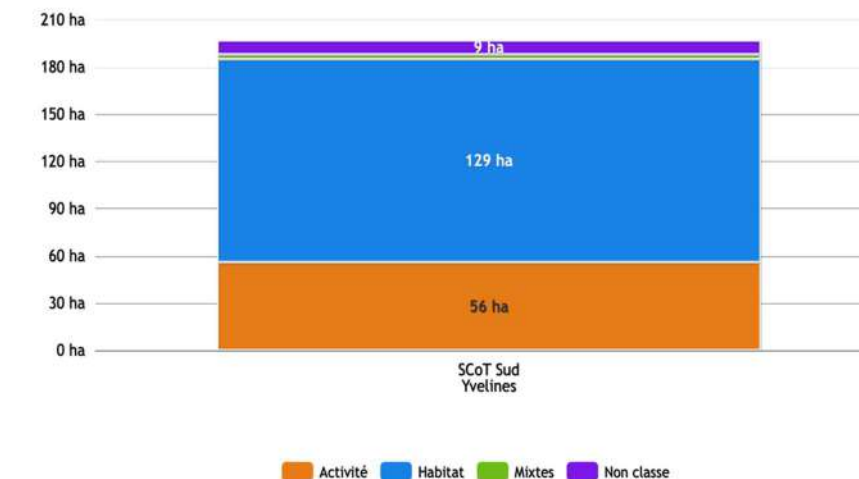
1 – Dans un premier temps, pour tous les millésimes, on classe chaque parcelle des Fichiers fonciers, selon son caractère artificialisé ou non. Ensuite, si elle est artificialisée, il est précisé son usage (habitat, activité ou mixte).

2 – Un historique des parcelles est créé en utilisant l'échelle de l'ilot, c'est -à-dire un agrégat de parcelle(s) stable sur l'intégralité des millésimes.

3 – A partir de ces deux éléments, la donnée contenant la filiation des parcelles ainsi que leur usage permet de calculer les flux d'artificialisation.

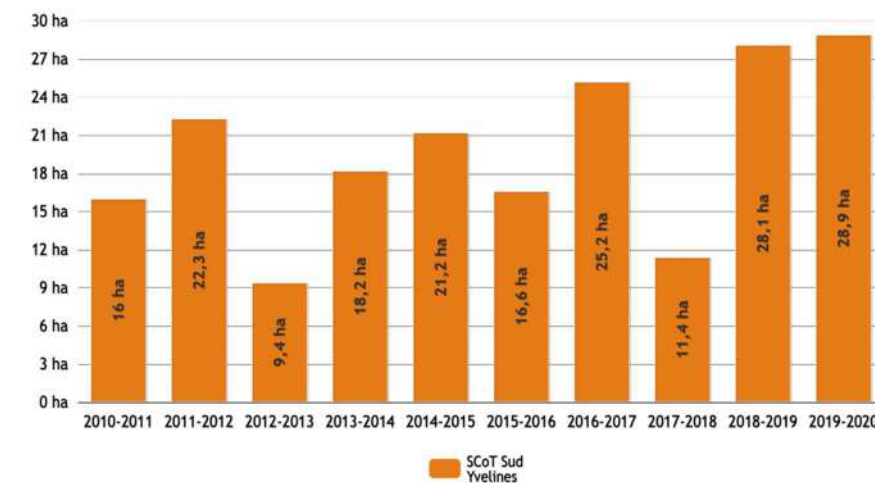
### Consommation d'espace de 2010 à 2020 par type :

Source : Cerema 2022



### Consommation d'espace pour chaque année de 2010 à 2020 :

Source : Cerema 2022

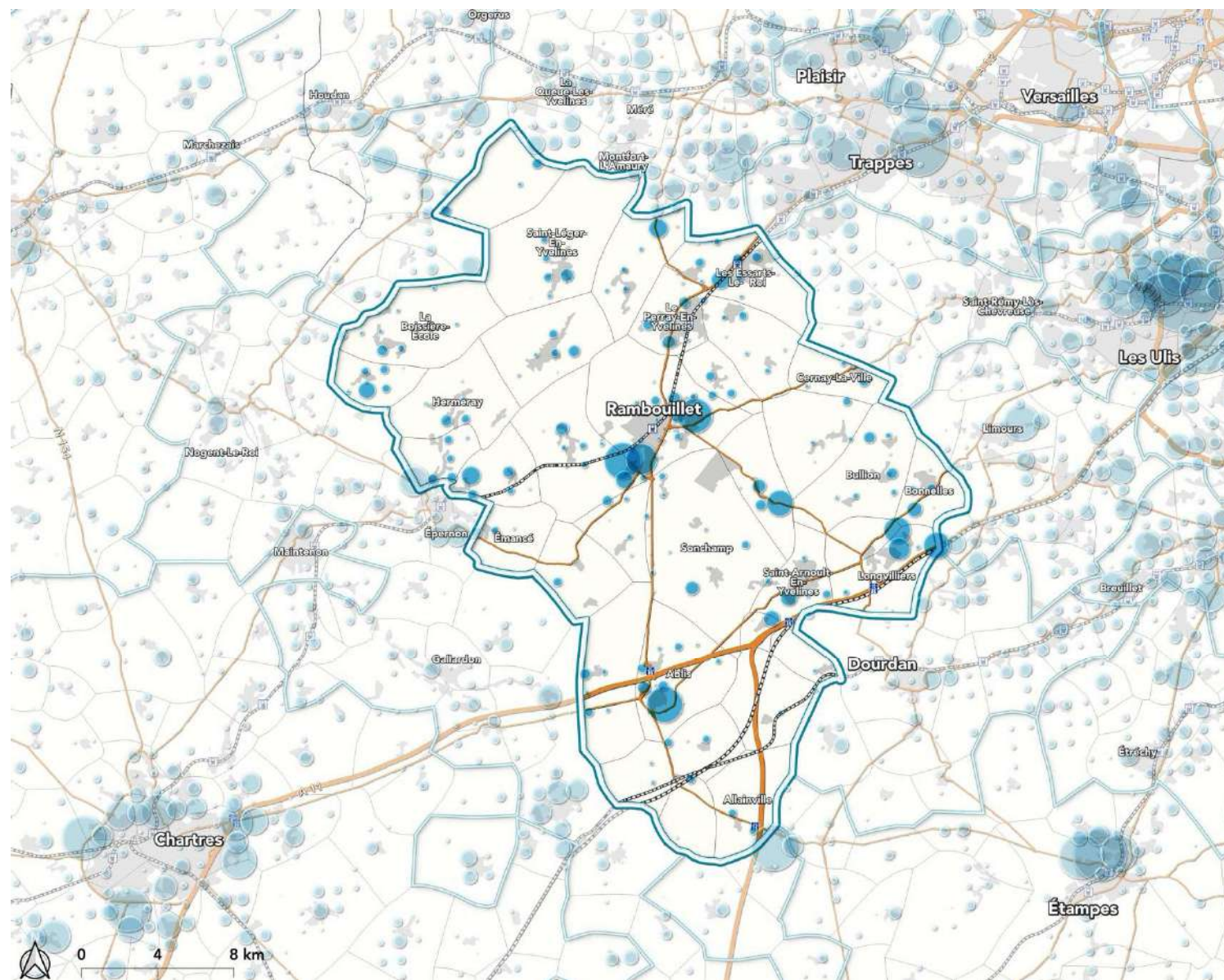


## SCoT Sud Yvelines - CEREMA - Consommation d'espace

| Territoire                   | Artificialisation totale -<br>2010-2020 | Artificialisation -<br>Activité - 2010-2020 | Artificialisation - Habitat -<br>2010-2020 | Artificialisation - Mixte -<br>2010-2020 | Artificialisation - Inconnu -<br>2010-2020 |
|------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Ablis                        | 20,2                                    | 3,1                                         | 17,1                                       | 0,0                                      | 0,0                                        |
| Allainville                  | 1,5                                     | 0,0                                         | 0,0                                        | 0,0                                      | 1,5                                        |
| Auffargis                    | 2,0                                     | 0,0                                         | 1,9                                        | 0,0                                      | 0,1                                        |
| Boinville-le-Gaillard        | 1,8                                     | 0,9                                         | 0,9                                        | 0,0                                      | 0,0                                        |
| Bonnelles                    | 3,0                                     | 1,8                                         | 0,3                                        | 0,0                                      | 0,9                                        |
| Bullion                      | 6,5                                     | 1,7                                         | 4,3                                        | 0,4                                      | 0,1                                        |
| Cernay-la-Ville              | 2,0                                     | 0,0                                         | 1,7                                        | 0,0                                      | 0,3                                        |
| Clairefontaine-en-Yvelines   | 11,2                                    | 0,0                                         | 11,2                                       | 0,0                                      | 0,0                                        |
| Émancé                       | 2,5                                     | 0,0                                         | 2,5                                        | 0,0                                      | 0,0                                        |
| Gambaiseuil                  | 0,3                                     | 0,0                                         | 0,3                                        | 0,0                                      | 0,0                                        |
| Gazeran                      | 33,9                                    | 27,1                                        | 2,4                                        | 0,5                                      | 3,9                                        |
| Hermeray                     | 3,6                                     | 0,3                                         | 3,1                                        | 0,1                                      | 0,1                                        |
| La Boissière-École           | 3,9                                     | 0,6                                         | 3,3                                        | 0,0                                      | 0,1                                        |
| La Celle-les-Bordes          | 1,5                                     | 0,9                                         | 0,6                                        | 0,0                                      | 0,0                                        |
| Le Perray-en-Yvelines        | 6,0                                     | 1,9                                         | 4,1                                        | 0,0                                      | 0,0                                        |
| Les Bréviaires               | 5,5                                     | 0,0                                         | 5,2                                        | 0,2                                      | 0,1                                        |
| Les Essarts-le-Roi           | 7,8                                     | 0,8                                         | 7,0                                        | 0,0                                      | 0,0                                        |
| Longvilliers                 | 1,3                                     | 0,0                                         | 1,1                                        | 0,2                                      | 0,0                                        |
| Mittainville                 | 6,3                                     | 0,0                                         | 6,3                                        | 0,0                                      | 0,0                                        |
| Orcemont                     | 2,0                                     | 0,6                                         | 1,4                                        | 0,0                                      | 0,0                                        |
| Orphin                       | 0,2                                     | 0,0                                         | 0,2                                        | 0,0                                      | 0,0                                        |
| Orsonville                   | 0,4                                     | 0,0                                         | 0,2                                        | 0,0                                      | 0,2                                        |
| Paray-Douaville              | 1,0                                     | 1,0                                         | 0,0                                        | 0,0                                      | 0,0                                        |
| Poigny-la-Forêt              | 3,5                                     | 0,2                                         | 3,4                                        | 0,0                                      | 0,0                                        |
| Ponthévrard                  | 3,1                                     | 0,0                                         | 3,1                                        | 0,0                                      | 0,0                                        |
| Prunay-en-Yvelines           | 3,3                                     | 0,0                                         | 2,8                                        | 0,0                                      | 0,5                                        |
| Raizeux                      | 3,9                                     | 0,0                                         | 3,3                                        | 0,6                                      | 0,0                                        |
| Rambouillet                  | 20,4                                    | 4,8                                         | 15,5                                       | 0,1                                      | 0,0                                        |
| Rocheville-en-Yvelines       | 13,4                                    | 7,5                                         | 6,0                                        | 0,0                                      | 0,0                                        |
| Saint-Arnoult-en-Yvelines    | 4,6                                     | 0,5                                         | 3,7                                        | 0,5                                      | 0,0                                        |
| Sainte-Mesme                 | 0,9                                     | 0,6                                         | 0,0                                        | 0,1                                      | 0,1                                        |
| Saint-Hilarion               | 6,7                                     | 0,0                                         | 6,5                                        | 0,0                                      | 0,2                                        |
| Saint-Léger-en-Yvelines      | 4,5                                     | 0,1                                         | 3,9                                        | 0,4                                      | 0,0                                        |
| Saint-Martin-de-Bréthencourt | 0,5                                     | 0,0                                         | 0,5                                        | 0,0                                      | 0,0                                        |
| Sonchamp                     | 5,3                                     | 0,4                                         | 4,3                                        | 0,0                                      | 0,7                                        |
| Vieille-Église-en-Yvelines   | 2,7                                     | 1,3                                         | 1,4                                        | 0,0                                      | 0,0                                        |
| SCoT Sud Yvelines            | 197,2                                   | 56,0                                        | 129,3                                      | 3,2                                      | 8,7                                        |

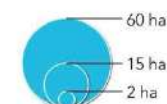
### Consommation d'espace par commune 2010/2020

(Source : CEREMA/Observ'EAU)

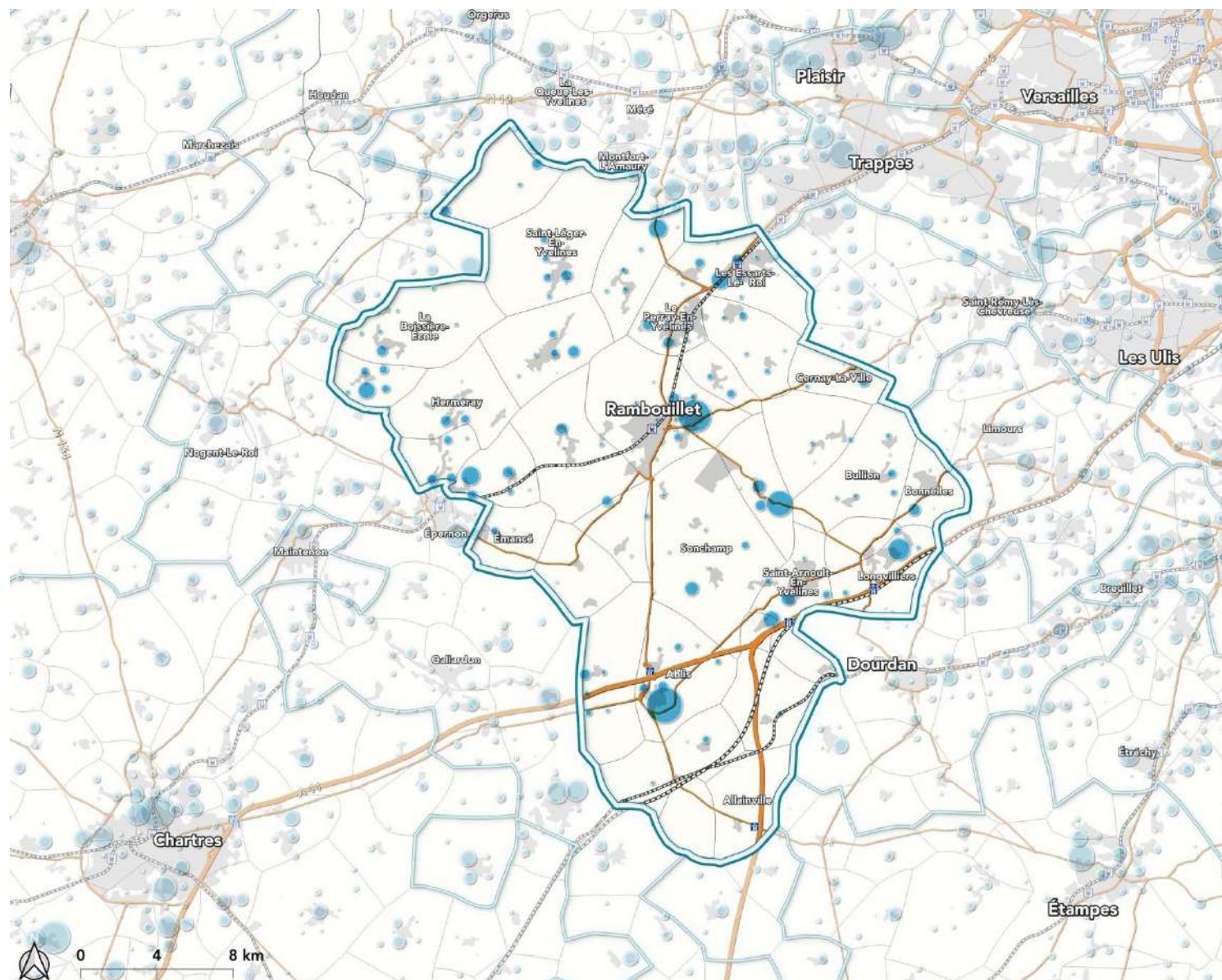


## SCoT Sud Yvelines

### Artificialisation des sols de type activité 2010 et 2020 :

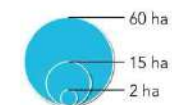


Source : Cerema, 2021  
Réalisation : EAU Aménagement



SCoT Sud  
Yvelines

Artificialisation des sols de  
type habitat 2010 et 2020 :



Source : Cerema, 2021  
Réalisation : EAU Aménagement

## Une consommation très hétérogène selon les communes

- Pour l'activité, les trois communes, qui pour la période 2010/2020, ont présenté la consommation la plus élevée (Rambouillet, Gazeran, Rochefort-en-Yvelines) totalisent 70 % de la consommation de tout le territoire.
- Pour l'habitat, les chiffres sont plus répartis : les 3 communes les plus « consommatrices » (Rambouillet, Ablis, Clairefontaine-en-Yvelines) ne représentent que 34 % de la consommation du territoire pour l'habitat.

### Consommation d'espace par SCoT 2010/2020

(Chiffres de population et d'emploi 2019 - Source : CEREMA/Observ'EAU)

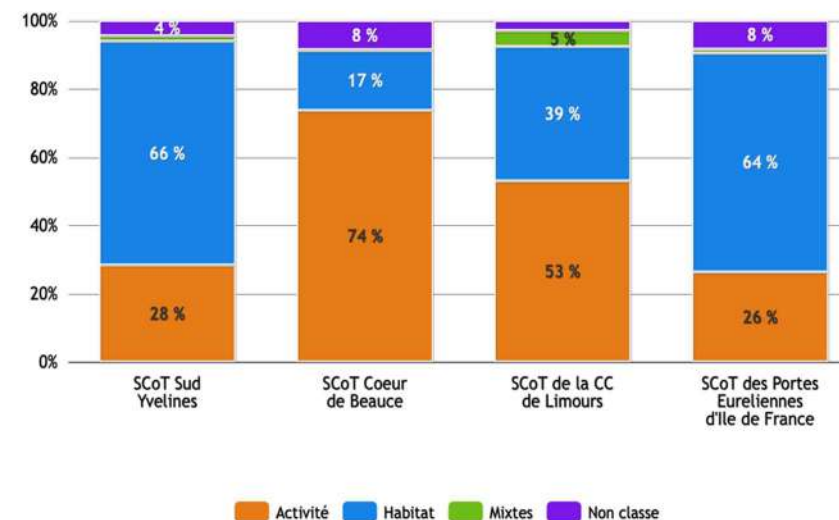
| SCoT                                            | Sud Yvelines | Cœur de Beauce | CC de Limours | Portes Euréliennes |
|-------------------------------------------------|--------------|----------------|---------------|--------------------|
| Habitants                                       | 79127        | 24456          | 26882         | 48578              |
| Consommation totale                             | 197,2        | 347,8          | 99,5          | 137,7              |
| <b>Ratio consommation totale/habitants (M2)</b> | <b>24,92</b> | <b>142,21</b>  | <b>37,01</b>  | <b>28,35</b>       |
| Consommation habitat                            | 129          | 61             | 39            | 88                 |
| <b>Ratio consommation habitat/habitant (M2)</b> | <b>16,30</b> | <b>24,94</b>   | <b>14,51</b>  | <b>18,12</b>       |
| Emplois                                         | 24590        | 7658           | 6316          | 12927              |
| Consommation activité                           | 56           | 256            | 53            | 36                 |
| <b>Ratio consommation activité/emploi (M2)</b>  | <b>22,77</b> | <b>334,29</b>  | <b>83,91</b>  | <b>27,85</b>       |

## Une relative sobriété par rapport aux SCoT voisins

- La comparaison avec les SCoT voisins (en prenant en compte le fait que peu de SCoT existent dans le sud de l'IDF) montre que le Sud-Yvelines a eu, pour la période 2010/2020, un comportement témoin d'une sobriété foncière.
- Le ratio « mètre carré de consommation d'espace totale par habitant » est globalement plus bas dans le Sud-Yvelines que dans les territoires de comparaison. La consommation d'espace pour l'activité par emploi est, elle, nettement plus basse, ce qui montre une certaine modération dans la création de zones d'activité, cette modération étant peut-être à mettre en relation avec la tendance à la baisse du nombre d'emplois...

### Part de la consommation d'espace de 2010 à 2020 par type :

Source : Cerema 2022



- Cette sobriété provient du nombre des opérations à destination économique, de la densité de ces opérations et de l’habitat, mais elle provient également d’un développement résidentiel centré sur les communes les plus importantes, qui sont généralement plus denses, ce qui aboutit à une consommation d’espace moindre par logement.
- De 2013 à 2019, Rambouillet a connu une progression de 4,7 % de sa population, les communes de 2 000 à 5000 habitants ont connu une progression de 0,1 %, celles de 1000 à 2000 ont vu une progression de 1,9 %, mais les « petites » communes de moins de 1 000 habitants ont subi une diminution globale de leur population.

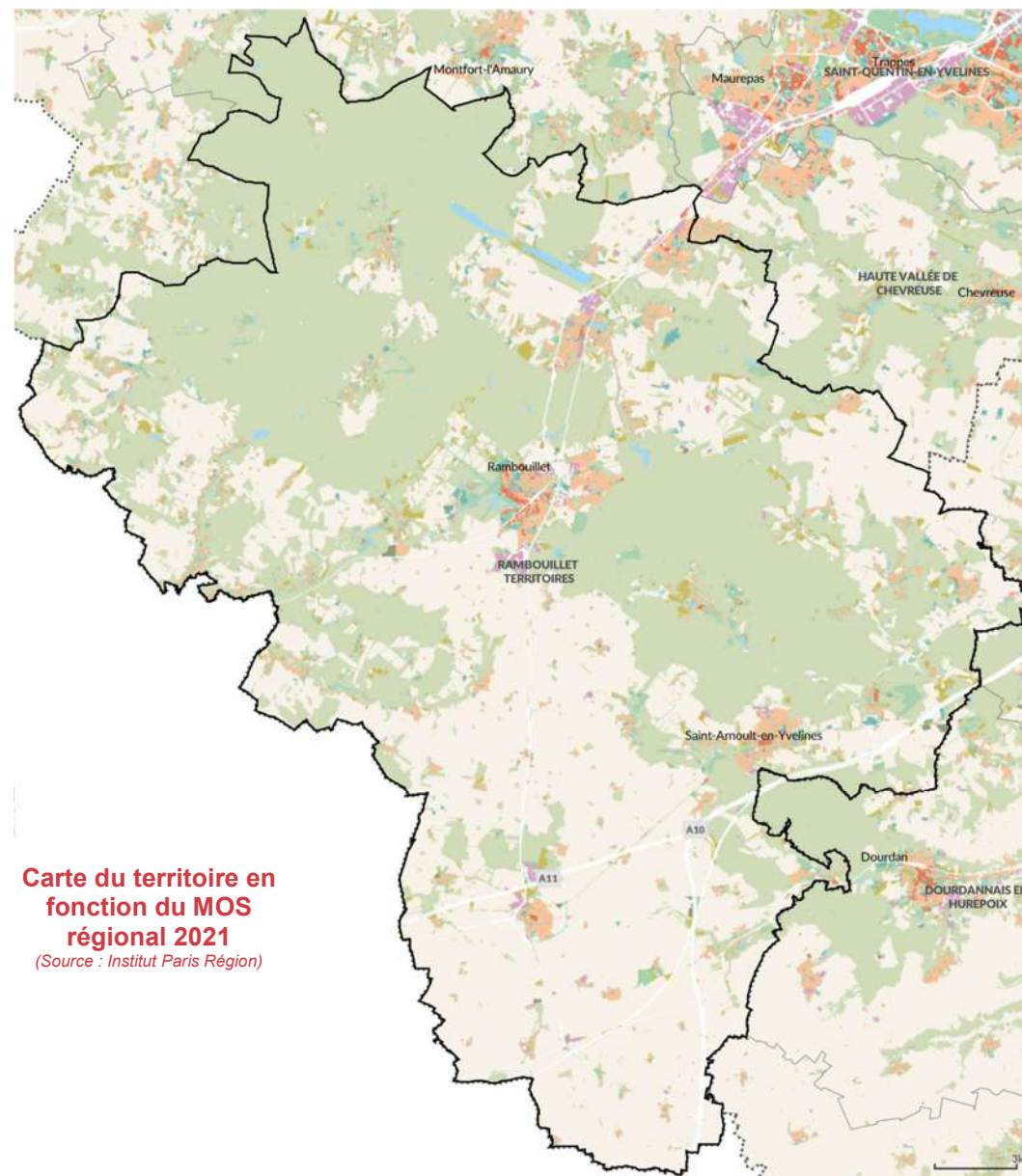
## La modification du SDRIF

- Le détail de la consommation, puis de l’artificialisation de l’espace à l’échelle régionale sera déterminé par le SDRIF, qui doit être révisé et devenir le « SDRIF environnemental » ou « SDRIF-e ».
- Le calendrier de cette révision est le suivant :
  - 2022 : concertation du public, des collectivités et des différents partenaires.
  - 2023 : 1ère version soumise au vote des élus régionaux puis enquête publique.
  - 2024 : adoption du SDRIF-E par les élus régionaux avant l’approbation du Conseil d’État.

| Variation relative 2013/2019 de la population par strate de communes |                        |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 4,7 %                                                                | + de 10 000 hab.       |
| -0,7%                                                                | De 5 000 à 10 000 hab. |
| •<br>•<br>•<br>0,1%                                                  | De 2 000 à 5 000 hab.  |
| 1,9%                                                                 | De 1 000 à 2 000 hab.  |
| •<br>•<br>-3,7%                                                      | - de 1 000 hab.        |
| 1,7 %                                                                | Total SCoT             |

Variation de la population en % par strate de commune 2013/2019  
(Source : INSEE/Observ'EAU)

- La question est posée des indicateurs permettant de mesurer la consommation, puis l'artificialisation de l'espace ; les pages qui précèdent provenaient des données du CEREMA, qui ont l'avantage d'être nationales et de permettre ainsi des comparaisons inter-régionales. Mais l'Institut Paris Région a développé depuis longtemps un mode d'occupation du sol (MOS), plus fin, spécifique à la région IDF, et quelquefois utilisé pour analyser la « trajectoire foncière » de la Région ou de certains de ses secteurs.
- Ce MOS régional, réalisé à partir d'une couverture photographique réalisée par l'IGN depuis 1982 et actualisé régulièrement sur 81 postes, fournit, pour la période 2012/2021, des chiffres légèrement différents des indicateurs du CEREMA : la consommation annuelle est de 17,6 hectares (dont 23 % pour l'activité pure), contre 19,7 pour le CEREMA (dont 28 % pour l'activité).
- Cette divergence n'est pas négligeable (mais les périodes de référence et la nomenclature des postes est fort différente), et, dans le cours de la révision du SCoT, il conviendra sans doute de privilégier l'indicateur qui servira de référence à la révision du SDRIF.



Unité : hectares

| Catégories        | CEREMA       |             | MOS Région   |             |
|-------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
|                   | 2010 / 2020  | Par an      | 2012 / 2021  | Par an      |
| Activité          | 56,0         | 5,6         | 37,2         | 4,1         |
| Habitat           | 129,3        | 12,9        | 86,9         | 9,7         |
| Mixte             | 3,2          | 0,3         | 12,3         | 1,4         |
| Inconnu           | 8,7          | 0,9         | 21,9         | 2,4         |
| <b>Total SCoT</b> | <b>197,2</b> | <b>19,7</b> | <b>158,4</b> | <b>17,6</b> |

Sources : CEREMA, observatoire de l'artificialisation, Institut Paris Région MOS

- En haut, à gauche : comparaison des indicateurs CEREMA et MOS régional 2021 à l'échelle du Sud-Yvelines en hectares

○ (Source : CEREMA, Institut Paris Région)

- A droite : les chiffres du MOS régional 2012/2017 et 2017/2021 à l'échelle du Sud-Yvelines : état du territoire et évolution en hectares

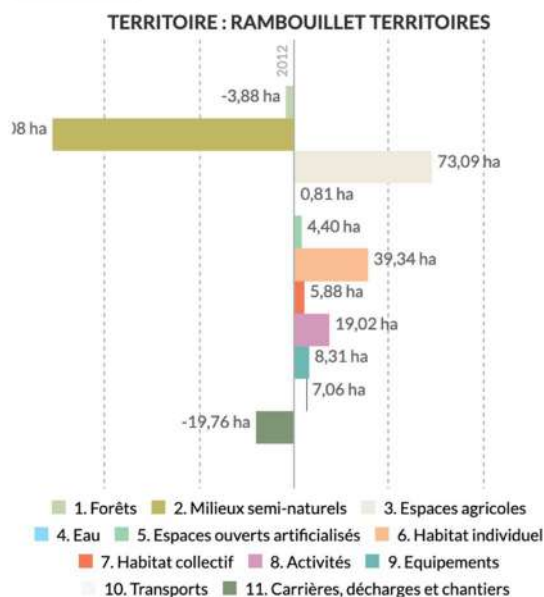
(Source : Institut Paris Région)

TERRITOIRE : RAMBOUILLET TERRITOIRES

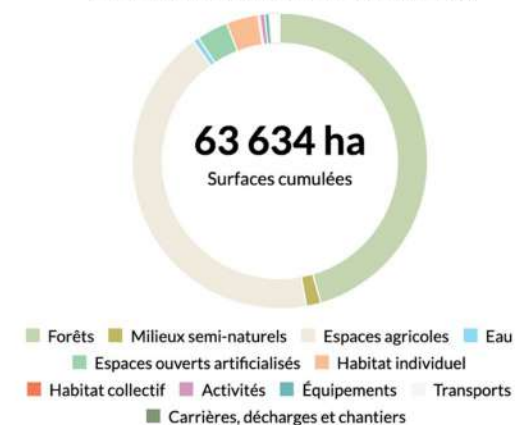


EVOLUTION

2012 à 2017 2017 à 2021

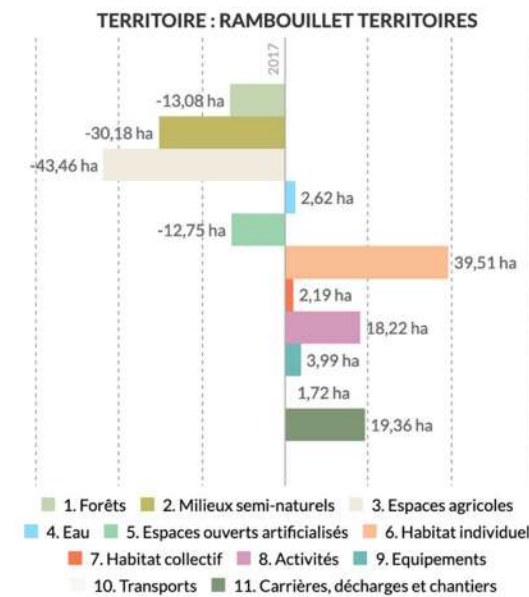


TERRITOIRE : RAMBOUILLET TERRITOIRES



EVOLUTION

2012 à 2017 2017 à 2021



# SYNTHÈSE

## Une consommation d'espace importante, surtout due au résidentiel

- Une consommation d'espace de 197,2 hectares de 2010 à 2020, soit 19,7 Ha. par an, liée aux deux tiers à l'habitat (indicateur CEREMA)
- Des différences importantes entre les communes, surtout pour l'activité (3 communes : Rambouillet, Gazeran, Rochefort-en-Yvelines totalisent 70 % de la consommation de tout le territoire pour l'activité).

## Une relative sobriété foncière

- Par rapport aux SCoT voisins, le Sud-Yvelines a fait preuve d'une limitation de ses extensions ou créations de ZAE et a développé, pour le résidentiel, les communes les plus importantes, qui sont souvent les plus denses.
- Les logements.

## Une consommation d'espace et une artificialisation qui devront prendre en compte le SDRIF

- La révision du SDRIF détaillera les modes de calcul de la consommation, puis de l'artificialisation de l'espace, en fonction de la Loi climat et Résilience et avec des indicateurs sur lesquels le SCOT pourra sans doute se fonder.

# MATRICE A.F.O.M.

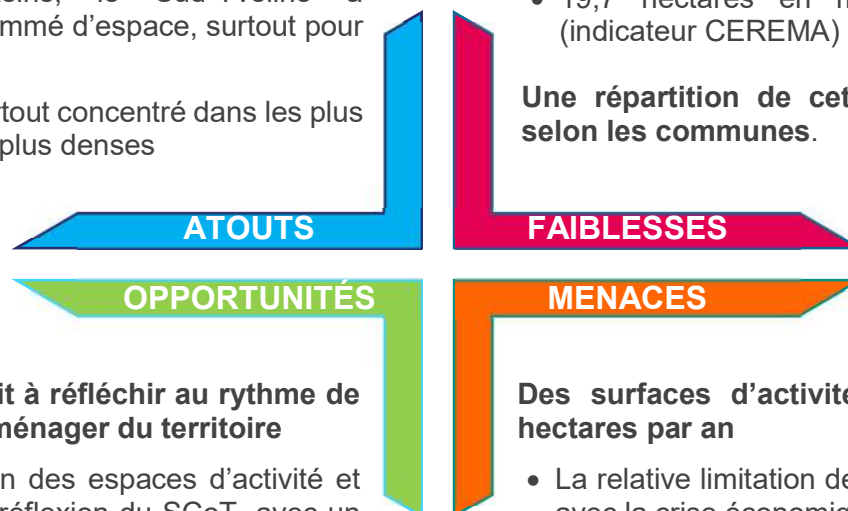
### Une certaine sobriété foncière

- Par rapport aux SCoT voisins, le Sud-Yveline a proportionnellement moins consommé d'espace, surtout pour l'activité
- Un développement résidentiel surtout concentré dans les plus importantes communes, souvent plus denses

### Une consommation d'espace non négligeable

- 19,7 hectares en moyenne sur la période 2010/2020 (indicateur CEREMA)

**Une répartition de cette consommation très différenciée selon les communes.**



### Une révision du SDRIF qui conduit à réfléchir au rythme de développement et aux modes d'aménager du territoire

- L'aménagement et la construction des espaces d'activité et résidentiels sera au centre de la réflexion du SCoT, avec un objectif légal de diminution du rythme de consommation et d'artificialisation de l'espace et un besoin de qualité architecturale et du cadre de vie.

### Des surfaces d'activité qui ont utilisé en moyenne 5,6 hectares par an

- La relative limitation des surfaces d'activité – à mettre en lien avec la crise économique et le caractère contraint du territoire du point de vue de l'aménagement – a sans doute été un des éléments de baisse globale du nombre d'emplois.

# GRANDS ENJEUX

## Tirer argument de l'évolution légale et de la révision du SDRIF pour engager le territoire dans une transition économique, écologique et énergétique

- Engager une réflexion sur les modes d'aménager et de construire, sur l'évolution des besoins et des attentes.
- Mettre en place un mode de développement privilégiant la résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique, intégrant la préservation de l'agriculture, de la forêt et de la biodiversité.

## Prendre en compte les objectifs de sobriété foncière

- Déterminer les besoins et les emplacements pour les opérations en densification au sein du tissu urbain existant afin d'éviter un développement non-maîtrisé.
- Garantir, dans le même temps, la qualité du cadre de vie de tous les habitants, au travers de la qualité architecturale et d'aménagement, et des espaces collectifs.

## Programmer un mode de développement qui permette l'affirmation du territoire

- Envisager la réalisation des objectifs de développement quantitatif, et, souvent, qualitatif, du territoire dans le cadre des contraintes (géographiques, environnementales, patrimoniales) du territoire et des obligations légales.